

# **COMMUNE DE STOUMONT**

## **PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Auteur de projet : GREOA asbl  
Organisme accompagnateur : GREOA asbl  
Bureau d'études : WERNER José sprl



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 mai 2001

Présents : M. Dupont, bourgmestre  
MM. Fontaine, Lambotte et Mme Bonivers, échevins  
Mme Philippe, M. Monville, Mmes Legrand-Delnoy, Wansart-Grégoire,  
M. Jamar de Bolsée, Mme Sacré et M. Servais, conseillers  
M. Renard, secrétaire a.i.

SEANCE PUBLIQUE

34. Développement rural - Adhésion - Sollicitation de l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie - Décisions

Le Conseil,

Vu le décret de la Région Wallonne du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Attendu que la commune de Stoumont s'efforce d'améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, social et culturel ; qu'il convient par conséquent d'établir également un Programme Communal de Développement Rural ;

Après discussion approfondie et délibération ;

Décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au principe de développement rural ;
- de demander en principe l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie ;
- de charger le collège échevinal de prendre toutes les mesures requises pour la désignation d'un auteur de projet en vue de l'établissement du Programme Communal de Développement Rural, lequel doit être soumis au conseil communal pour approbation ;
- de prévoir au budget en temps voulu les moyens correspondants qui sont à charge de la commune.

Par le Conseil,

Le Secrétaire a.i.,  
(s) S. Renard

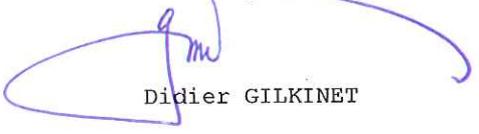
Le Bourgmestre  
(s) J. Dupont

La Secrétaire communale,

  
Dominique GELIN

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

  
Didier GILKINET





EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 septembre 2007

Présents :

M. D. GILKINET	Bourgmestre-Président
M. P. TATULLO, M. P. GOFFIN et Mme Y. PETRE-VANNERUM	Echevins
M. A. ANDRE	Président du C.P.A.S.
Mme M. LEGRAND-DELNOY, M. J. DUPONT, M. G. FONTAINE, M. G. DEPIERREUX et M. P. SERVAIS	Conseillers
M. S. GODART	Secrétaire communal a.i.

Excusé : M. J. LAMBOTTE, Conseiller communal.

SEANCE A HUIS CLOS

2. Commission locale de développement rural (CLDR) - Composition - Désignation des membres

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Monsieur P. GOFFIN, Echevin du Développement rural, qui procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu la décision du 28 mai 2001 par laquelle le conseil communal approuve le principe d'adhérer à une opération de développement rural ;

Vu l'appel à candidature lancé par la commune et les candidatures reçues suite à cet appel ;

Vu la délibération du 13 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal décide d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural ;

Entendu Madame la conseillère M. LEGRAND-DELNOY souhaiter la présence de plus de femmes au sein de cette commission ;

Après un échange de vues ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition du Collège communal ;

Procédant au vote par appel nominal,

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>

- D'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) à 26 membres (13 effectifs et 13 suppléants), dont 4 conseillers communaux et L'Echevin du Développement rural, Monsieur Philippe GOFFIN qui en est le président en temps que représentant du Bourgmestre.
- D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural comme suit :

**Membres effectifs**

**Membres suppléants**

GILKINET Didier

VANNERUM Yvonne

Moulin du Ruy 87

Moulin du Ruy 22

STAES Marie-Christine

DEPASSE Bruno

Monthouet 45

Monthouet 45

COLSON Vincent

LEYENS Raymonde

Monceau 23

Andrimont 27

GOYENS Rik

LAFFINEUR Frédéric

Neuville 44

Neuville 32

TELLER Michel

BAEB Francis

Chevron 32

Bierleux-Haut 19

JARDINET Anne

CRUCIFIX Chantal

Roua 26

Targnon 37/1

HERMANS Daniel

DOR Luc

Bierny 45

Chession 43

DELNOY Martine

SCHMITZ Thierry

La Gleize 62

La Gleize 60/02

GABRIEL René

FONSNY Suzanne

Roanne-Coo 12

Andrimont 18

LEFORT Frédéric

MONSEUR Alain

Bierny 27

Chession 82

LORENT Etienne

HENNEQUIN Michaël

Rahier 56

Rahier 78/1

SERVAIS Patrick

DUPONT José

Chession 49

Rahier 109

MASUY Marcel

VANGHELUWE André

Rahier 103

Rahier 31

Article 2

La présente délibération sera transmise :

- Au GREOA, pour disposition.
- Au service du développement rural, pour suite voulue.

Le Secrétaire a.i.,  
(s) S. GODART

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,  
(s) D. GILKINET

Le Secrétaire a.i.,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

  
S. GODART

Sceau

  
D. GILKINET



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 octobre 2007

Présents :

M. D. GILKINET	Bourgmestre-Président
M. P. TATULLO, M. P. GOFFIN et Mme Y. PETRE-VANNERUM	Echevins
M. A. ANDRE	Président du C.P.A.S.
Mme M. LEGRAND-DELNOY, M. J. LAMBOTTE, M. J. DUPONT, M. G. FONTAINE, M. G. DEPIERREUX et M. P. SERVAIS	
M. S. GODART	Secrétaire communal a.i.

SEANCE PUBLIQUE

1. Commission locale de développement rural (CLDR) - Composition - Désignation des membres - Modification - Décision

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Monsieur P. GOFFIN, Echevin du Développement rural.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 65 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu la décision du 28 mai 2001 par laquelle le conseil communal approuve le principe d'adhérer à une opération de développement rural ;

Vu l'appel à candidature lancé par la commune et les candidatures reçues suite à cet appel ;

Vu la délibération du 13 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal décide d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural ;

Vu la délibération du 13 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal décide d'arrêter :

- la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) à 26 membres (13 effectifs et 13 suppléants), dont 4 conseillers communaux et l'Echevin du Développement rural, Monsieur Philippe GOFFIN qui en est le président en temps que représentant du Bourgmestre ;
- la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural ;

Après un échange de vues ;  
Après en avoir délibéré ;  
Sur proposition du Collège communal ;  
Procédant au vote par appel nominal,  
Avec 10 voix pour,  
0 voix contre,  
1 abstention Monsieur le Conseiller J. LAMBOTTE ;

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>

De modifier la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural comme suit :

Membres effectifs	Membres suppléants
GILKINET Didier Moulin du Ruy 87	VANNERUM Yvonne Moulin du Ruy 22
STAES Marie-Christine Monthouet 45	DEPASSE Bruno Monthouet 45
COLSON Vincent Monceau 23	GABRIEL René Roanne-Coo 12
GOYENS Rik Neuville 44	LAFFINEUR Frédéric Neuville 32
TELLER Michel Chevron 32	BAEB Francis Bierleux-Haut 19
JARBINET Anne Roua 26	CRUCIFIX Chantal Targnon 37/1
HERMANS Daniel Bierny 45	DOR Luc Chession 43
DELNOY Martine La Gleize 62	SCHMITZ Thierry La Gleize 60/02
LEYENS Raymonde Andrimont 27	FONSNY Suzanne Andrimont 18
LEFORT Frédéric Bierny 27	MONSEUR Alain Chession 82
LORENT Etienne Rahier 56	HENNEQUIN Michaël Rahier 78/1
DUPONT José Rahier 109	SERVAIS Patrick Chession 49

MASUY Marcel  
Rahier 103

VAN GHELUWE André  
Rahier 31

Article 2

La présente délibération sera transmise :

- Au GREOA, pour disposition.
- Au service du développement rural, pour suite voulue.

Par le Conseil,

Le Secrétaire a.i.,  
(s) S. GODART

Le Bourgmestre,  
(s) D. GILKINET

Le Secrétaire a.i.,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

  
S. GODART

Sceau

  
D. GILKINET



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 17 juin 2009

Présents :

M. D. GILKINET	Bourgmestre-Président
M. P. TATULLO, M. P. GOFFIN et Mme Y. PETRE-VANNERUM	Echevins
M. A. ANDRE	Président du C.P.A.S.
Mme M. LEGRAND-DELNOY, M. J. DUPONT, M. G. FONTAINE, M. G. DEPIERREUX et M. P. SERVAIS	Conseillers
Mme. D. GELIN	Secrétaire communale

Excusé : M. J. LAMBOTTE, Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE

1. Programme Communal de Développement Rural - PCDR - Approbation

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Monsieur P. GOFFIN, Echevin en charge du PCDR qui procède à la présentation du point.

Monsieur le Président Didier GILKINET procède à une interruption de séance à 19h45 afin de permettre à Monsieur MEWISSEN de fournir des explications techniques ;

Monsieur le Président Didier GILKINET procède à une interruption de séance à 19h50, les Conseillers du groupe « Alliance communale » sortent de séance et la réintègrent à 19h58 ;

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière ;

Vu sa décision du 28 mai 2001 approuvant le principe de mener une opération de développement rural ;

Vu sa décision du 25 novembre 2003 confiant au GREOA la mission d'organisme accompagnateur de l'opération de développement rural ;

Vu sa décision du 13 septembre 2007 d'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et désignant ses membres (modifiée le 10 octobre 2007);

Considérant le processus de consultation populaire coordonné par le GREOA conformément à la législation et les réflexions menées par les groupes de travail et la commission (CLDR)

Vu le projet de PCDR présenté au Conseil et approuvé par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en sa séance du 20 mai 2009 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir débattu et délibéré ;

Procédant au vote par appel nominal,

A l'unanimité ;

## DECIDE

### Article 1

D'approuver le projet de Programme Communal de Développement Rural tel qu'élaboré au cours du processus prévu par la législation en la matière et tel que présenté par la CLDR ;

### Article 2

De solliciter l'approbation du projet de PCDR par le Gouvernement wallon ;

### Article 3

De charger le Collège Communal de solliciter l'intervention des pouvoirs subsidiaires pour la mise en œuvre du PCDR.

### Article 4

La présente délibération sera transmise :

- Au Gouvernement wallon, pour suite voulue ;
- Au service du développement rural, pour suite voulue.

Par le Conseil,

La Secrétaire,  
(s) D. GELIN

Le Bourgmestre,  
(s) D. GILKINET

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

D. GELIN



D. GILKINET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 17 juin 2009

Présents :

M. D. GILKINET	Bourgmestre-Président
M. P. TATULLO, M. P. GOFFIN et Mme Y. PETRE-VANNERUM	Echevins
M. A. ANDRE	Président du C.P.A.S.
Mme M. LEGRAND-DELNOY, M. J. DUPONT, M. G. FONTAINE, M. G. DEPIERREUX et M. P. SERVAIS	Conseillers
Mme. D. GELIN	Secrétaire communale

Excusé : M. J. LAMBOTTE, Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE

2. Programme Communal de Développement Rural - PCDR - Introduction d'une demande de première convention - Approbation

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Monsieur P. GOFFIN, Echevin en charge du PCDR, qui procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural, prévoyant à l'article 2 l'octroi de subventions pour des actions de développement et à l'article 12 leur modalités d'octroi par convention ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière ;

Vu la note d'intention annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'il y a lieu d'envisager au plus tôt l'exécution des projets repris dans le projet de PCDR ;

Vu le programme approuvé le 20 mai 2009 par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et en particulier la proposition retenue par la CLDR en première place des lots 1 ;

Vu la décision de ce jour approuvant le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tel que proposé et approuvé par la CLDR en sa séance du 20 mai 2009;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir débattu et délibéré ;

Procédant au vote par appel nominal,

A l'unanimité ;

**DECIDE**

Article 1

De solliciter auprès du Ministre compétant une première demande de convention en Développement rural reprenant le projet suivant :

Fiche 1.1. - Lorcé - Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé.

Le projet concerne différents aménagements dans le village de Lorcé depuis l'aire de pique-nique située dans le haut du village jusqu'à l'épingle à cheveux située dans le bas du village.

Ils se déclinent suivant deux axes :

1. l'amélioration des aires de loisirs et de rencontres :

- l'aménagement de l'aire de pique-nique existante à l'entrée du village en venant de Harzé ;
- l'aménagement d'une aire de convivialité avec quelques jeux pour enfants à côté de la salle des fêtes ;
- la remise en état du monument aux morts et l'aménagement d'une placette en pavés ;
- La restauration du site des deux fontaines-lavoirs sises l'une en face de l'ancien presbytère et l'autre à ses côtés en remontant vers Bierny.

2. la sécurisation de l'ensemble de la traversée du village afin de favoriser les usagers doux via notamment :

- l'aménagement des entrées de village ;
- l'aménagement d'un cheminement piéton protégé ;
- une sécurisation renforcée aux abords des lieux de convivialité existants ;
- l'aménagement d'un espace de stationnement à côté de la salle des fêtes

L'aménagement de massifs floraux est prévu, notamment aux entrées du village.

Pour un montant total estimé à 949.390,20 € TVA, honoraires et coordination de chantier compris.

Article 2

La présente délibération sera transmise :

- Au Gouvernement wallon;
- Au service du développement rural, pour suite voulue.

Par le Conseil,

La Secrétaire,  
(s) D. GELIN

Le Bourgmestre,  
(s) D. GILKINET

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

D. GELIN

D. GILKINET



<b>TABLE DES MATIERES GENERALE</b>
------------------------------------

<b>PARTIE I: ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE II: RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.....</b>	<b>163</b>
<b>PARTIE III: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>199</b>
<b>PARTIE IV: PROJETS.....</b>	<b>217</b>
<b>PARTIE V: TABLEAUX RECAPITULATIFS.....</b>	<b>379</b>



# **PARTIE I**

## **ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE**



<b>QUELQUES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>13</b>
<b>1. IDENTITE HISTORIQUE – QUELQUES JALONS DU PASSE.....</b>	<b>14</b>
<b>2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.....</b>	<b>18</b>
2.1. LOCALISATION.....	18
2.2. ETENDUE DU TERRITOIRE, STRUCTURE PHYSIQUE.....	18
2.2.1. <i>Relief, géologie et sol</i> .....	19
2.2.2. <i>Hydrographie</i> .....	20
2.3. OCCUPATION DU SOL .....	24
2.4. CLIMAT.....	25
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	26
<b>3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>27</b>
3.1. SITES ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL PROTÉGÉS PAR UN STATUT LÉGAL.....	27
3.1.1. <i>Sites NATURA 2000</i> .....	27
3.1.2. <i>Réserves naturelles</i> .....	30
3.1.3. <i>Arbres et haies remarquables</i> .....	31
3.1.4. <i>Remarque</i> .....	33
3.2. SITES ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL RECONNU .....	34
3.2.1. <i>Sites de la liste Collard et al.</i> .....	34
3.2.2. <i>ISIWAL</i> .....	34
3.2.3. <i>Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)</i> .....	35
3.3. RESSOURCES AQUIFÈRES, PRESSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION .....	35
3.3.1. <i>Impact de différentes activités</i> .....	36
3.3.2. <i>Eaux souterraines et zones de prévention autour des captages</i> .....	37
3.3.3. <i>Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)</i> .....	37
3.3.4. <i>Contrat Rivière Amblève</i> .....	39
3.3.5. <i>Développement de zones humides</i> .....	40
3.4. RESSOURCES FORESTIÈRES, PRESSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION .....	40
3.5. QUALITÉ DE L' AIR.....	46
3.6. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012 .....	47
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	47
<b>4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – BATI – ANALYSE PAYSAGÈRE .....</b>	<b>49</b>
4.1. STRUCTURATION DES VOIES DE COMMUNICATION .....	49
4.2. PLAN DE SECTEUR ET SON ANALYSE.....	50
4.3. PATRIMOINE CLASSE.....	52
4.4. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BATISSES EN SITE RURAL (RBSR).....	53
4.5. PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON.....	53
4.6. PATRIMOINE MONUMENTAL DE LA BELGIQUE-WALLONIE.....	54
4.7. LOCALITÉS ET SPÉCIFICITÉS.....	54
4.7.1. <i>Ancienne commune de Chevron</i> .....	55
4.7.2. <i>Ancienne commune de La Gleize</i> .....	59
4.7.3. <i>Ancienne commune de Lorcé</i> .....	66
4.7.4. <i>Ancienne commune de Rahier</i> .....	68
4.7.5. <i>Ancienne commune de Stoumont</i> .....	70
4.8. PAYSAGES.....	73
4.9. REMARQUE .....	74
4.10. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012 .....	74
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	74
<b>5. POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE.....</b>	<b>76</b>
5.1. SITUATION ACTUELLE.....	76
5.2. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE .....	78
5.3. ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR VILLAGE .....	80
5.4. STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION .....	81
5.4.1. <i>Population par grands groupes d'âge</i> .....	81
5.4.2. <i>Pyramides des âges</i> .....	82

5.4.3.	<i>Coefficient de sénilité et de dépendance</i>	84
5.5.	POPULATION ÉTRANGÈRE	84
5.6.	MENAGES, ETAT-CIVIL	85
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	87
<b>6.</b>	<b>LOGEMENT</b>	<b>88</b>
6.1.	LE PARC DE LOGEMENT	88
6.2.	ANCIENNETÉ DES BÂTIMENTS	89
6.3.	PERMIS DE BÂTIR POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT	91
6.4.	QUALITÉ DU LOGEMENT, SUPERFICIE ET COMMODITÉS	92
6.5.	STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	95
6.6.	MARCHÉ ACQUISITIF	95
6.6.1.	<i>Terrains à bâtir</i>	95
6.6.2.	<i>Habitations ordinaires</i>	97
6.6.3.	<i>Appartements</i>	98
6.6.4.	<i>Scénario du prix de l'immobilier pour le futur</i>	98
6.7.	MARCHÉ LOCATIF	98
6.8.	AIDES AU LOGEMENT	99
6.8.1.	<i>Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)</i>	99
6.8.2.	<i>Foyer Malmédien</i>	99
6.8.3.	<i>Logement d'urgence, logement de transit</i>	99
6.8.4.	<i>Fonds du Logement Wallon</i>	100
6.8.5.	<i>Société Wallonne du Crédit Social</i>	100
6.8.6.	<i>Whestia Assurances wallonnes du logement</i>	100
6.8.7.	<i>Service communal du Logement</i>	100
6.9.	PROGRAMME COMMUNAL D' ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT	100
6.10.	DECLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012 DE LA COMMUNE	101
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	101
<b>7.</b>	<b>NIVEAU DE VIE - VIE ÉCONOMIQUE</b>	<b>103</b>
7.1.	REVENUS	103
7.2.	EMPLOIS ET ACTIVITÉS	104
7.3.	DEMANDEURS D'EMPLOI	106
7.4.	REVENU D'INTEGRATION SOCIALE	107
7.5.	ENTREPRISES, PROFESSIONS LIBÉRALES, COMMERCE ET EMPLOIS	108
7.5.1.	<i>Salariés</i>	109
7.5.2.	<i>Indépendants</i>	111
7.6.	SECTEUR AGRICOLE	112
7.6.1.	<i>Données générales</i>	112
7.6.2.	<i>Agriculture biologique</i>	114
7.6.3.	<i>Activités liées au monde agricole</i>	114
7.7.	SECTEUR TOURISTIQUE	115
7.7.1.	<i>Attractions et activités touristiques de la Commune</i>	116
7.7.2.	<i>Patrimoine immatériel</i>	117
7.7.3.	<i>Maison du Tourisme Ourthe-Amblève</i>	118
7.7.4.	<i>Office du Tourisme de STOUMONT</i>	118
7.7.5.	<i>Associations locales jouant un rôle dans le développement du tourisme</i>	118
7.8.	DECLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012 DE LA COMMUNE	120
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	121
<b>8.</b>	<b>SERVICES - ENSEIGNEMENT- VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE</b>	<b>122</b>
8.1.	SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ	122
8.1.1.	<i>Centre Public d'Action Sociale (CPAS)</i>	122
8.1.2.	<i>Mutuelles</i>	123
8.1.3.	<i>Maison de l'Emploi</i>	123
8.1.4.	<i>Consultation Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)</i>	123
8.1.5.	<i>Centre de revalidation princesse Astrid (Borgoumont)</i>	123
8.1.6.	<i>Croix-rouge</i>	123
8.1.7.	<i>Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</i>	123

8.1.8.	Soins et Aides COordonés à Domicile (SACODO) .....	124
8.1.9.	Hélicoptère médicalisé de Bra sur Lienne .....	124
8.1.10.	Planning familial Ourthe-Amblève .....	124
8.1.11.	Aides pour le logement .....	124
8.1.12.	Remarques .....	124
8.2.	ENSEIGNEMENT, FORMATION .....	125
8.2.1.	Enseignement maternel, primaire .....	125
8.2.2.	Enseignement spécialisé.....	126
8.2.3.	Enseignement de promotion sociale, enseignement artistique .....	126
8.3.	BIBLIOTHÈQUE ET LE BIBLIOBUS .....	126
8.4.	INFRASTRUCTURES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES .....	127
8.5.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES, DE LOISIRS ET ASSOCIATIONS .....	128
8.6.	ENFANCE, JEUNESSE .....	128
8.6.1.	Accueil de la petite enfance.....	128
8.6.2.	Enquête sur l'accueil temps libre, Commission Accueil Temps Libre et projet.....	128
8.6.3.	Remarque.....	129
8.6.4.	Mouvements et associations de jeunes.....	129
8.7.	ASSOCIATIONS ET SERVICES TOURNÉS PLUS SPÉCIFIQUEMENT VERS LES SENIORS .....	129
8.8.	AUTRES ASSOCIATIONS ET IMPLICATION CITOYENNE.....	130
8.9.	COMMUNICATION .....	130
8.10.	JUMELAGE .....	130
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	132
<b>9.</b>	<b>MOBILITE – SERVICE DE POLICE - SECURITE ROUTIERE .....</b>	<b>133</b>
9.1.	RÉSEAU ROUTIER, PARC DE VÉHICULES, TRAFIC AUTOMOBILE.....	133
9.2.	TRANSPORTS EN COMMUN .....	134
9.3.	STATIONNEMENT .....	135
9.4.	ZONE DE POLICE (ZP 5290) .....	135
9.4.1.	Organisation .....	135
9.4.2.	Plan zonal de sécurité .....	135
9.5.	SÉCURITÉ ROUTIÈRE .....	136
9.5.1.	Accidents de circulation avec blessés.....	136
9.6.	FAITS INFRACTIONNELS .....	137
9.7.	COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ.....	139
9.8.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2012 DE LA COMMUNE .....	139
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	140
<b>10.</b>	<b>GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS.....</b>	<b>141</b>
10.1.	ADMINISTRATION COMMUNALE.....	141
10.2.	COLLÈGE COMMUNAL, CONSEIL COMMUNAL .....	141
10.3.	CONSEIL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE.....	142
10.4.	MOYENS HUMAINS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	142
10.5.	COLLABORATION DE LA COMMUNE – AFFILIATIONS AUX INTERCOMMUNALES, AUTRES ORGANISMES ET SOCIETES .....	143
10.6.	FINANCES .....	144
10.6.1.	Taxes et redevances communales .....	144
10.6.2.	Primes.....	145
10.6.3.	Moyens financiers et pouvoir d'emprunts.....	145
10.7.	EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	146
10.7.1.	Patrimoine communal .....	146
10.7.2.	Captage, transport et distribution d'eau.....	146
10.7.3.	Distribution d'électricité.....	147
10.7.4.	Programme Triennal 2007-2009.....	147
10.7.5.	Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidants .....	148
10.7.6.	Travaux effectués par le service des travaux de la Commune et/ou entièrement à sa charge.....	148
10.8.	COLLECTE ET GESTION DES DECHETS.....	149
10.9.	SERVICE REGIONAL D'INCENDIE (SRI) .....	150
10.10.	LA POSTE.....	151
10.11.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2012 DE LA COMMUNE .....	151

TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	151
<b>11. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE .....</b>	<b>153</b>
11.1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET NATURELLES .....	153
11.2. PATRIMOINE BATI, ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	154
11.3. POPULATION .....	155
11.4. LOGEMENT .....	155
11.5. CONTEXTE ECONOMIQUE .....	156
11.6. VIE SOCIO-SPORTIVO-CULTURELLE, SANTE, LOISIRS, SERVICES ET GESTION COMMUNALE .....	157
11.7. MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE .....	158
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>159</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>160</b>

## Quelques sigles et abréviations

ADEL: Allocation de Délocalisation Et de Logement  
AIDE: Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration  
AISOA: Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève  
ALE: Association Liégeoise d'Electricité  
ALEm: Agence Locale pour l'Emploi  
ALG: Association Liégeoise du Gaz  
APIC: Action Pilote Intégrée Campings  
ARPI: Action Régionale de Prévention Intégrée

CA: Chiffre Absolu  
CGT: Commissariat Général au Tourisme  
CILE: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux  
CPAS: Centre Public d'Action Sociale  
CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial  
CSIS: Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique  
CSL: Crédit Social Logement  
CWATUP: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine

DGATLP: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine  
DGO: Direction Générale Opérationnelle  
DGRNE: Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

GREOA: Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève  
GAL: Groupement d'Action Local

HoReCa: Hôtels Restaurants Cafés  
HP (Plan): Habitat Permanent

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants  
INS: Institut National de Statistique  
INTRADEL: Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise

Microrégion: ensemble des communes d'Aywaille, Ferrières, Jalhay, Lierneux, Manhay, Spa, Stavelot, STOUMONT, Trois-Ponts, Theux.

OAL: Ourthe-Amblève Logement  
ODR: Opération de Développement Rural  
OFFH: Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

ONE: Office de la Naissance et de l'Enfance  
ONSS: Office National de Sécurité Sociale

PASH: Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique  
PCDR: Programme Communal de Développement Rural  
PCDN: Plan Communal de Développement de la Nature  
PCGE: Plan Communal Général d'Egouttage

PCM: Plan Communal de Mobilité  
PDS: Plan de Développement Stratégique  
PPT: Petites Propriétés Terriennes (fusionnées en CSL)

RAVeL: Réseau Autonome de Voies Lentes  
RESI: Réseau Interurbain  
RGG: Réseau de Grand Gabarit  
RNOB: Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

SAU: Surface Agricole Utilisée  
SDER: Schéma de Développement de l'Espace Régional  
SETHY: Service d'Etudes Hydrologiques  
SGIB: Site de Grand Intérêt Biologique  
SGR: Sentier de Grande Randonnée  
SNCB: Société Nationale des Chemins de fer Belge  
SPF: Service Public Fédéral  
SPW: Service Public de Wallonie

TEC: Transports En Commun

UVCW: Union des Villes et Communes de Wallonie

ZHIB: Zone Humide d'Intérêt Biologique  
ZPS: Zone de Protection Spéciale  
ZSC: Zone Spéciale de Conservation

## PREAMBULE

Les autorités communales ont décidé en 2001 de lancer une première **O**pération de **D**éveloppement **R**ural (**ODR**) afin de constituer un **P**rogramme **C**ommunal de **D**éveloppement **R**ural (**PCDR**). Leur souhait est d'élaborer un outil stratégique pour l'avenir de **STOUMONT**<sup>1</sup>.

Afin de disposer d'une vision extérieure, le Conseil communal a désigné le 25 novembre 2003 le **G**roupement **R**égional **E**conomique **O**urthe-**A**mbève (**GREOA**)<sup>2</sup> comme Auteur de Projet pour dresser ce cliché communal et pour élaborer le document final à présenter au Gouvernement wallon. Bien qu'intimement liée, la mission d'Auteur de projet n'est pas à confondre avec l'accompagnement de la Commune dans ce processus participatif qui est effectué par les agents de développement dont les tâches sont décrites dans la Partie II intitulée *Résultats de la participation citoyenne*. Ces derniers sont également employés par le GREOA via une Convention signée avec la Région wallonne. Le dialogue constant entre les différents acteurs du GREOA œuvrant à l'élaboration du PCDR a facilité la transmission des données.

La présente étude socio-économique, partie I du PCDR, va permettre de broser un premier portrait de la Commune dans son contexte Eurégional. Ce travail est le fruit d'une actualisation d'un prédiagnostic qui a été utilisé durant l'ODR.

Les informations en notes de bas de page comprennent des liens vers des sites Internet qui ont été consultés durant le premier trimestre 2009 ainsi que diverses sources utilisées pour la réalisation de cette étude.

Le dernier chapitre, intitulé *Caractéristiques générales de la Commune*, donnera au lecteur pressé une carte d'identité résumée de **STOUMONT**. A la fin des chapitres, un tableau synthétique de type **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces (**AFOM**) permet également de mettre en exergue les éléments essentiels de chaque chapitre.

Bonne lecture...

---

<sup>1</sup> Afin de distinguer l'entité de **STOUMONT**, résultant de la fusion des communes, elle sera écrite en majuscules tandis que le village en tant que tel sera présenté en minuscules. Ajoutons que lorsque l'on parle de Stoumontois, cela concerne l'ensemble des habitants de l'entité.

<sup>2</sup> Une présentation détaillée du GREOA sera effectuée dans la Partie II du PCDR.

## 1. IDENTITE HISTORIQUE – QUELQUES JALONS DU PASSE

Au vu de l'étendue du territoire et du nombre important de villages, l'évolution de ceux-ci mériterait des ouvrages entiers. L'objectif de ce chapitre est de donner quelques repères aux lecteurs. Les événements parfois authentiques ou teintés d'exagération, voire simplement imaginaires,<sup>3</sup> ont influencé d'une manière ou d'une autre la structuration même des villages. Toutefois, il aurait été dommage de limiter l'approche historique à une compilation de faits dans un seul chapitre. Par conséquent, en fonction des sujets traités, des éléments d'antan seront injectés au fil de l'étude.

### *Stoumont*

Le village de Stoumont est occupé dès l'époque néolithique. Il appartenait, au milieu du VII<sup>ème</sup> siècle, à l'abbaye de Stavelot-Malmedy. Il resta sous sa dépendance jusqu'à la révolution française. La seigneurie est mentionnée pour la première fois dans un document de 1343. Elle était alors possession de Goffin de Froidcourt. Ses descendants la conservèrent jusqu'en 1589, date à laquelle ils la vendirent à Robert de Lynden. En janvier 1623, son fils, Charles-Ernest, obtint de l'empereur son érection en baronnie. Elle resta propriété de la famille jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, dépendait de la Cour féodale de Stavelot et possédait une Cour de justice qui siégeait au château de Froidcourt. Ses membres étaient nommés par le seigneur qui était aussi mayeur héréditaire du lieu.

En 1750, une chapelle fut construite par les habitants et dédiée à Saint-Hubert. Elle fut élevée au rang de paroisse en 1803 et rattachée au nouveau doyenné de Stavelot. Un peu en dehors de Stoumont, le long du chemin vers La Gleize, une chapelle consacrée à Sainte-Anne fut fondée au XVI<sup>ème</sup> siècle. Au moins depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, un pèlerinage ainsi qu'une petite foire ont lieu chaque année, le 26 juillet, jour de la fête anniversaire de cette dernière.

Comme la région environnante, Stoumont a particulièrement souffert pendant l'offensive von Rundstedt. Par sa situation élevée, surplombant le fond de la vallée de l'Amblève, Stoumont occupe une position stratégique aisément défendable. C'est pourquoi, lors de la contre-offensive alliée, un régiment de chars allemands, commandé par le colonel Peiper, s'y replie afin de résister jusqu'à l'arrivée des renforts allemands venant de l'est. Des combats acharnés vont alors s'engager au point que le 20 et 21 décembre 1944, la lutte sera portée jusqu'à l'intérieur même de la maison de santé Saint-Edouard où Américains et Allemands se battront, chambre par chambre, à la grenade, à la mitraillette, au couteau. Finalement encerclé, Peiper<sup>4</sup> regroupe ses forces à La Gleize où les Américains pénétreront le 24 décembre.

---

<sup>3</sup> Exemples de légendes: *le Faix de Rahier, Le Chasseur Maudit, Le Passeur de la Vaulx Renard...*

<sup>4</sup> Bon stratège et chef implacable, l'Obersturmbannführer (Colonel) J. Peiper fait partie de l'élite SS reconnaissable, sur les photos d'époque, aux casquettes ornées d'une tête de mort (SS TötenKopf). Déjà sur le front russe, il se montre impitoyable et les unités sous son commandement ont une terrible réputation tant sur le champ de bataille que vis-à-vis des civils, c'est la fameuse "Brigade lance-flammes". Lors de la Bataille des Ardennes, les ordres sont simples: montrer une extrême agressivité et brutalité vis-à-vis des Américains et, si besoin est, de la population. S'ensuit le massacre des prisonniers de guerre américains (96 soldats mitraillés) à Baugnez près de Malmédy le 17 décembre et de nombreux crimes vis-à-vis de la population locale. Toutes ces atrocités pèseront très lourd dans son jugement pour crimes de guerre qui se soldera par une condamnation à mort. Celle-ci sera commuée en une détention à perpétuité puis par une libération sur parole en 1956. Il s'expatrie par la suite en France où il devient traducteur et décède dans l'incendie criminel de sa maison en 1976. Les incendiaires n'ont jamais été retrouvés, d'aucuns pensent qu'il s'agit d'un retour direct de son temps militaire.

## **Rahier**

Le village est mentionné pour la première fois dans un document de 1130. Il était alors terre de l'abbaye de Stavelot-Malmedy qui le conserve jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il possédait une Cour de justice dont les membres étaient nommés par l'abbé, seigneur du lieu. La charge de mayeur était un fief héréditaire qui relevait de la cour féodale de Stavelot. Elle appartenait à la famille de Rahier de la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Comme toutes les communes des bords de la Lienne, Rahier connut certaines activités industrielles. Des forges et des fourneaux y sont signalés aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, on extrayait l'ardoise et la tourbe de chauffage. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, on y exploitait des mines de manganèse au lieu-dit « Les Minières ». Ces établissements ont disparu.

L'église de Rahier est, avec celle de Chevron, la plus ancienne filiale de celle de Bodeux dont la création remonte au XII<sup>ème</sup> ou au XIII<sup>ème</sup> siècle, à l'époque de l'évangélisation de l'Ardenne par les moines de Stavelot. De l'ancienne chapelle romane de Rahier ont été conservés les fonds baptismaux du XII<sup>ème</sup> siècle. L'association des *Amis de l'Ancien château de Rahier* est candidate au trophée de Qualité-Village-Wallonie 2009 qui récompense le comité villageois qui, par ses actions sur l'environnement et le patrimoine, initie des démarches de mise en valeur de son village.

## **Chevron**

Pline l'Ancien, écrivain et homme de science romain du 1<sup>er</sup> siècle après J.C., connaissait déjà la source de **Bru**, décrivant celle-ci comme une source acide. Des voies romaines traversaient l'entité: *Ancienne voie romaine qui est un embranchement d'une voie plus considérable dite Via Mansuerisca (vulgairement: Paveie di Charlemagne) et qui passait notamment par Elsenborn, Saurbrodt, la Baraque Michel, Eupen. La Vecquée se de'tache de la Mansuerisca à la Baraque Michel, traverse les tourbières dites "Trou Brouly" suit la frontière actuelle belgo-prussienne, puis se dirige vers l'ourthe par Hockai, Malchamps, la Pyramide (Stoumont), Vert-Buisson, Deigne, Cornemont, Noidré, La Gombe.*<sup>5</sup>

Le village, mentionné pour la première fois dans un document de 1105, fit partie des terres de l'abbaye de Stavelot-Malmedy jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il possédait une Cour de Justice qui ressortissait à la Haute Cour de Stavelot.

Le hameau de Chauveheid qui dépendait de la même abbaye, mais qui formait une communauté indépendante, avec sa Cour de Justice et son mayeur, lui fut rattaché en 1803.

Les seigneurs de Noirmont, Grimbiémont et Grimbiéville, située dans le sud de l'entité actuelle, étaient fiefs du duché de Luxembourg. La première était possession des de Harre depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, les deux autres indépendantes au moyen âge, furent réunies à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, sous la domination des de Huart. Elles restèrent aux mains de ces familles jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>5</sup> Renseignements figurant sur une ancienne carte postale visible à l'adresse suivante:  
<http://ansichtskarten.110mb.com/coppermine/cpg1410/displayimage.php?album=150&pos=7>

Malgré son éloignement de toute route ou centre important, Chevron ne fut pas épargné, au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, par les passages de troupes, les logements militaires et réquisitions. L'occupation la plus grave fut l'œuvre des hommes de Turenne qui, en 1651, y causèrent des dommages pour 29.013 florins.

Les fonderies de fer, installées sur la Lienne dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, n'ont pu résister à la concurrence liégeoise et ont disparu au XVIII<sup>ème</sup> siècle, tandis que les carrières des « Forges », qui livraient des ardoises, cessaient toute activité il y a quelques années.

### ***La Gleize***

Cédée à l'abbaye de Stavelot-Malmedy, dès le milieu du VII<sup>ème</sup> siècle, La Gleize resta sous sa domination jusqu'à la Révolution française. Elle possédait une Cour de Justice, la Cour du ban de Roanne, qui ressortissait à la Haute Cour de Stavelot. Elle étendait sa juridiction sur une quinzaine de hameaux qui coïncidaient avec le territoire de l'actuelle commune à une exception près: la Neuville, rattachée à Francorchamps en 1952.

La mayeurie devenue très tôt héréditaire appartenait au XV<sup>ème</sup> siècle à la famille de la Vaulx. Elle la conserva durant tout l'Ancien Régime. Troublé par l'incessant passage de troupes au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, le village ne fut guère épargné par les contributions, les cantonnements et les réquisitions. Les excès les plus graves furent commis en 1651, par les hommes de Turenne, qui rasèrent complètement le hameau de Chevronheid. La Seconde Guerre mondiale apporta aussi sa part de ruines. C'est de La Gleize que provenait le tanin qui alimentait les tanneries de Stavelot du début du XVI<sup>ème</sup> siècle au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

En décembre 1944, la colonne allemande du Colonel Joachen Peiper a été bloquée, encerclée et mise en déroute. C'est la fin de la ruée Peiper qui se marque cruellement par de nombreuses victimes tant militaires que civiles, La Gleize et d'autres villes et villages sont en ruines et le paysage de la vallée de l'Amblève est meurtri par les combats. Environ 85 % des habitations furent détruites par les tirs de barrage américains positionnés à Nonceveux, Francorchamps, La Reid. L'utilisation d'obus incendiaires détruira notamment 18 habitations. Outre les habitations, l'église est fortement touchée ainsi que l'Administration communale qui servait également d'école.

Par la suite, la vie est difficile à La Gleize, la population s'abrite dans les maisons les moins touchées, reste privée d'électricité pendant 5 mois et souffre d'absence d'eau courante. Heureusement, deux bornes-fontaines permettent d'assurer l'alimentation en eau. En juin 45, la "Restauration" belge déblaie les ruines et, par la suite, les différents corps de métiers se succéderont. Il ne faudra pas moins de 10 ans pour que tout soit remis en état.

### ***Lorcé***

Site occupé dès l'époque romaine et probablement inclus dans la donation de Siegebert III, Lorcé est mentionné pour la première fois dans un relevé de biens de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dressé sous l'abbé Wibald en 1130-1131. La seigneurie foncière cédée en engagère, à Renard d'Argenteau en 1355, suite aux difficultés financières éprouvées par l'abbaye, est dégagée en 1457.

La mayeurie héréditaire, entrée en possession des de Froidcourt à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle passait, à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, aux mains des d'Aspremont-Lynden. Ils la conservèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Dans les derniers jours d'août 1789, les habitants de Lorcé donnèrent le signal de l'insurrection contre l'abbé de Stavelot-Malmedy. De même en 1794, ils furent les premiers à prendre les armes contre les troupes du duc de Wurtemberg venues rétablir l'autorité de l'abbé. Peut-être peut-on voir dans cette violente opposition au pouvoir abbatial une conséquence de nombreux conflits qui, durant tout le XVIII<sup>ème</sup> siècle, ont surgi entre la communauté et le seigneur local au sujet des droits d'usage dans les forêts.

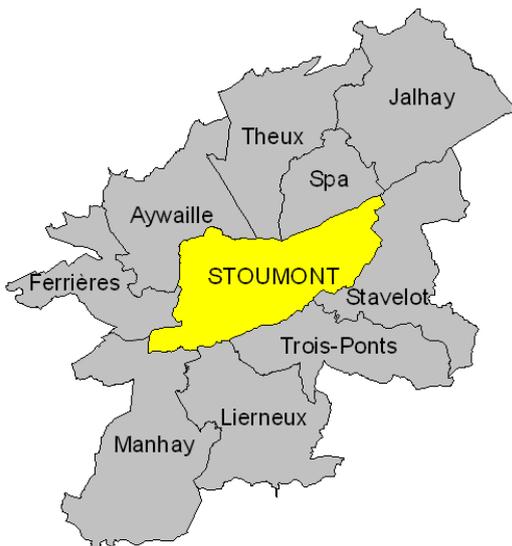
L'exploitation des bois couvraient encore 58% du territoire de la commune en 1826. L'agriculture et l'élevage ont constitué de tout temps les principales ressources des habitants. Les quelques petites usines sidérurgiques installées sur la Lienne, dès le XV<sup>ème</sup> siècle, les mines d'or et d'argent, signalées au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, n'ont occupé que peu de personnel et n'ont guère marqué la vie de la communauté.

### ***Stoumont aujourd'hui***

Trente ans après la fusion des communes, il reste encore à STOUMONT, comme dans bien d'autres entités belges, de nombreux vestiges de l'ancienne structuration de l'espace, des anciennes principautés aux anciennes communes. Socialement, on remarque encore un sentiment d'appartenance aux anciennes entités, phénomène qui perdure notamment grâce à l'éloignement relatif des villages. Compensant cette tendance naturelle d'un système à résister au changement, l'arrivée de nombreux « aplovous » (en wallon, littéralement, venus avec la pluie), ne peut qu'aller, à terme, dans le sens d'une plus grande unité du territoire. Il faut encore noter qu'au-delà de ces clivages, on peut encore ressentir l'influence de l'appartenance à l'ancienne principauté de Stavelot –Malmedy sur la partie est du territoire.

## 2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

### 2.1. Localisation<sup>6</sup>



STOUMONT se situe en Province de Liège et appartient judiciairement<sup>7</sup> et administrativement à l'Arrondissement de Verviers. Avec des Communes voisines comme Manhay, Lierneux, Trois-Ponts ou encore Aywaille, Stoumont est le type même de commune verte située en périphérie de noyaux secondaires liégeois comme Spa ou Stavelot.

En fonction de sa situation, lors de la constitution de la présente étude socio-économique, un découpage géographique appelé dans le reste du document *Microrégion*, illustré par la carte ci-contre, a été déterminé afin d'effectuer des comparaisons statistiques intégrant STOUMONT dans son contexte transcommunal.

La Commune s'inscrit également dans le contexte de l'Euregio Meuse-Rhin<sup>8</sup> ce qui offre la possibilité de bénéficier de différents services (insertion d'informations dans un magazine transfrontalier de la culture et des loisirs également distribué en néerlandais et en allemand...).

### 2.2. Etendue du territoire, structure physique

Le territoire de 10.845 ha résulte de la fusion, en 1977, des anciennes communes de Chevron, Lorcé, La Gleize, Rahier et Stoumont. Actuellement, elles constituent les principaux noyaux d'habitats qui sont complétés par une cinquantaine de villages ou hameaux. Par rapport à sa superficie, STOUMONT se classe à la 45<sup>ème</sup> place sur les 262 communes wallonnes. L'entité est particulièrement étendue ce qui, comme le lecteur s'en apercevra au fil des paragraphes, a des conséquences sur divers aspects de la vie des Stoumontois.

<sup>6</sup> Cf. Annexes Partie I ; carte n°1: *Plan de situation*.

<sup>7</sup> A l'exception de la Justice de Paix qui se situe sur MALMEDY-SPA-STAVELOT.

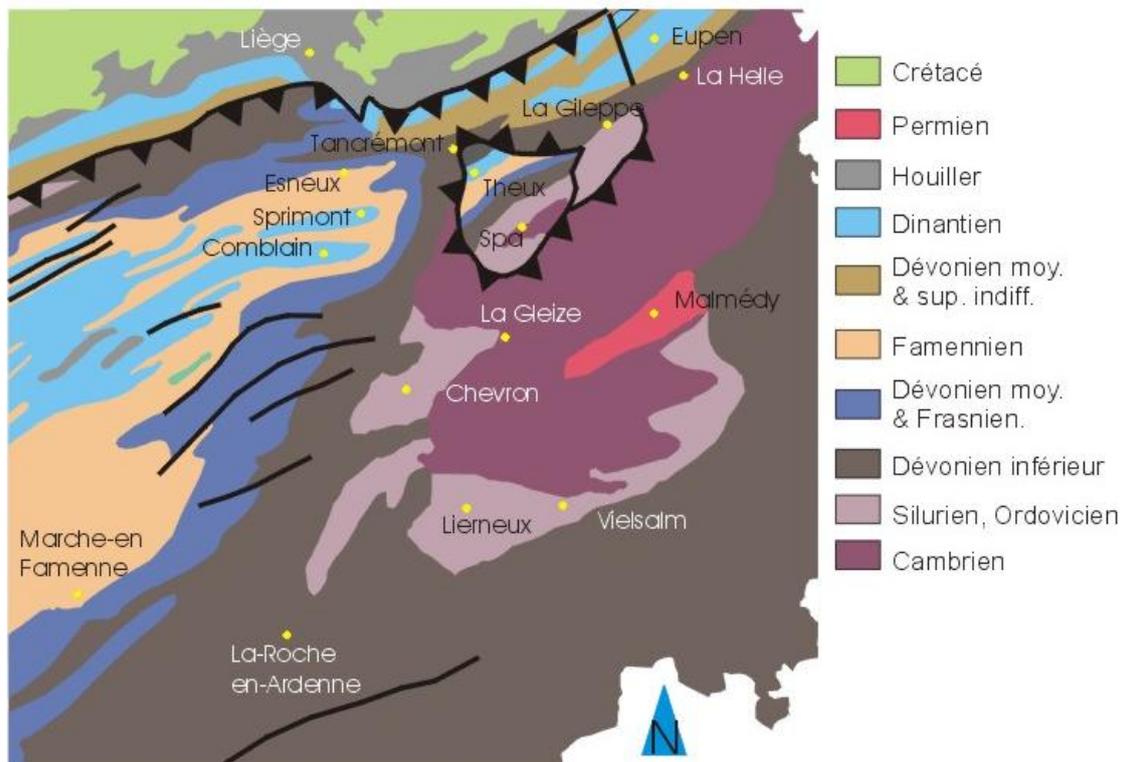
<sup>8</sup> Créé en 1976 en tant que groupe de travail, l'EUREGIO MEUSE-RHIN est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière. En 1991, l'Euregio s'est dotée d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais dont les membres sont la Province du Limbourg (Pays-Bas), les Provinces du Limbourg et de Liège (Belgique), la Communauté germanophone (Belgique), la "Regio Aachen e.V." (Allemagne).

Source: <http://www.euregio-mr.org>

### 2.2.1. Relief, géologie et sol

Le point le plus bas (175 m) se situe en bordure nord-ouest de la Commune, dans la vallée de l'Amblève près de Quarreux (Aywaille) alors que le point le plus haut (575 m) se trouve au nord-est, en bordure de la Fagne de Malchamps.

*STOUMONT appartient presque dans sa totalité au massif cambro-ordovicien de Stavelot, géologiquement constitué de phyllades et de quartzophyllades d'âges Revinnien et Salmien. Les assises du Revinnien occupent le versant droit de l'Amblève et la vallée du Roannay. Le Salmien forme un triangle délimité par Lorcé, Chauveheid et La Gleize.*<sup>9</sup>



Carte géologique simplifiée de l'est de la Wallonie <sup>10</sup>

Le sous-sol est donc dominé par des formations géologiques d'âge Cambrien<sup>11</sup>; ce sont les terrains les plus anciens affleurants en Belgique. Les sols limoneux à charge caillouteuse dominent. Seule la partie ouest de la Commune, constituée de schistes, grès et quartzites, appartient au bassin de Dinant,

La composition du sous-sol explique également le fait que STOUMONT est une commune relativement exposée à la problématique du radon<sup>12</sup>. Des mesures ont été effectuées dans 126

<sup>9</sup> GIREA, Plan Communal de Développement de la Nature de Stoumont, 1996, p.7

<sup>10</sup> <http://www.ulg.ac.be/geolsed/excu/excursions.htm#Vallée%20de%20l'Ourthe>

<sup>11</sup> La période la plus ancienne de l'ère Paléozoïque actuellement définie par l'apparition d'une trace fossile, un terrier nommé *Trichophycus pedum* dans une succession de roches datée à 543 MA (Terre-Neuve, Canada). Le Cambrien se termine à environ 490 MA. Durée totale: 53 MA.  
([http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/terre-1/d/cambrien\\_1973](http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/terre-1/d/cambrien_1973))

<sup>12</sup> Le radon est un élément chimique du tableau périodique de symbole Rn et de numéro atomique 86. C'est un gaz rare, radioactif, d'origine naturelle, qui est principalement formé par la désintégration du radium.

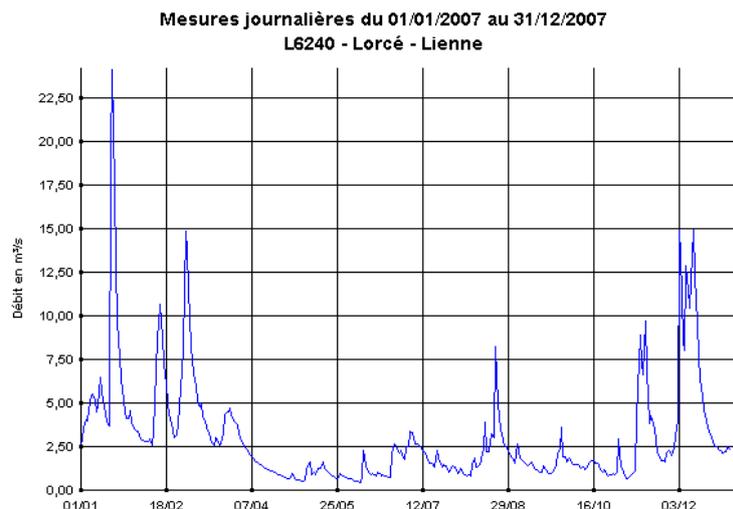
habitations de l'entité et l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire a relevé une concentration<sup>13</sup> moyenne de 288 Bq/m<sup>3</sup>. Certains logements sont exposés à un taux supérieur 400 Bq/m<sup>3</sup>. Pour tout renseignement complémentaire, le lecteur est invité à se référer au site <http://www.fanc.fgov.be>. L'aération des pièces est donc une mesure préconisée pour éviter l'accumulation du gaz.

## 2.2.2. Hydrographie<sup>14</sup>

### *Ruisseaux et eaux de surface*

STOUMONT est traversée sur 21 km par l'Amblève *qui est un affluent au deuxième degré de la Meuse, par l'intermédiaire de l'Ourthe. Elle prend sa source aux environs d'Heppenbach, au lieu-dit « Robichsknopp » et se jette dans l'Ourthe au Pont de Scay (Comblain-au-Pont). Son bassin versant s'étend sur 1076,79 km<sup>2</sup>, sur le territoire de 19 Communes des Provinces de Liège et de Luxembourg*<sup>15</sup>.

La Direction des Cours d'Eau non navigables gère les cours d'eau dits de première catégorie<sup>16</sup> comme l'Amblève et la Lienne. Les stations de mesurage de Lorcé (L6890)<sup>17</sup> pour l'Amblève et (L6240)<sup>18</sup> pour la Lienne permettent de quantifier le débit et la hauteur d'eau comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Les ruisseaux de l'entité non navigables se répartissent en trois catégories. Le tableau suivant reprend des données fournies par la **Direction Générale Opérationnelle (DGO) Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du Service Public de Wallonie (SPW)**. Bien entendu, des tronçons de cours d'eau peuvent changer de catégorie.

<sup>13</sup> Le Becquerel est une unité de mesure de la radioactivité qui correspond à une désintégration par seconde du noyau atomique.

<sup>14</sup> Cf. Annexes Partie I ; carte n°4: *Contraintes biologiques*

<sup>15</sup> <http://www.crambleve.com/crambleve/bassin/ambleve.htm>

<sup>16</sup> *Les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie se caractérisent par un bassin hydrographique d'au moins 5.000 hectares, une largeur comprise entre 5 et 35 mètres et une vitesse d'écoulement, en période normale, de moyenne à rapide (0.25 à 1 mètre par seconde). Afin de mieux appréhender la gestion des cours d'eau, la Direction des Cours d'Eau non navigables a développé un réseau de mesures en continu des hauteurs d'eau et des débits sur l'ensemble de la Wallonie.* <http://mrw.wallonie.be/dgrne/aqualim/>

<sup>17</sup> Coordonnées LAMBERT (X, Y) (247.936, 124.420) et mise en service le 22/04/2003

<sup>18</sup> Coordonnées LAMBERT (X, Y) (249.530, 123.011) et mise en service 15/09/1992

Cours d'eau	1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>ème</sup> catégorie <sup>19</sup>	3 <sup>ème</sup> catégorie <sup>20</sup>	non classé
La Lienne (11.788 m)	*			
L'Ambève (21.059m)	*			
Ru Pierreux		*	*	*
Ruisseau de Bellaire			*	
Ruisseau de Bergival				*
Ruisseau de Borgoumont			*	*
Ruisseau de Bourgeois			*	*
Ruisseau de Chefna (4.709m)			*	*
Ruisseau de Chefneury			*	*
Ruisseau de Cheneu				*
Ruisseau de Cour (1.169m)			*	*
Ruisseau de Couvais (812m)		*		*
Ruisseau de la Fagnette (789m)			*	*
Ruisseau de Fennevert		*		*
Ruisseau de Grandmont (3.684m)		*		*
Ruisseau de la Belle Foxhalle (1.904m)				*
Ruisseau de la Fange Margot			*	*
Ruisseau de l'Abreuvoir			*	*
Ruisseau de Neu			*	*
Ruisseau de Niverfays			*	*
Ruisseau de Nonon Ruy (243m)		*	*	*
Ruisseau de Reveleu Ruy (370m)			*	*
Ruisseau de Targnon				*
Ruisseau du Fond Rouget		*	*	*
Ruisseau du Hornay			*	*
Ruisseau du Laid Chêne (1.556m)				*
Ruisseau du Petray (394m)		*		*
Ruisseau du Pouhon (1.464m)		*	*	*
Ruisseau du Pré de Neuville			*	*
Ruisseau du Trou des Mouchettes			*	*
Ruisseau Grand Ruy				*
Ruisseau le Roannay (6.363m)		*		
Ruisseau d'Oneux (1.587 m)		*		*

Comme le tableau l'illustre, les ruisseaux sont nombreux et irriguent l'entité. Il existe également disséminés sur la Commune quelques étangs de plus ou moins grandes importances (les étangs de la vieille forge...).

Le **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**<sup>21</sup>, signale: *les points d'eau, mares et étangs sont relativement peu nombreux sur le territoire communal. Il est donc*

<sup>19</sup> Sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie les cours d'eau non navigable ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

<sup>20</sup> Il s'agit des cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha) n'ayant pas encore atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des Communes). Ils sont gérés par les Communes sous tutelle provinciale.

<sup>21</sup> Le PCDN de STOU MONT n'a pas abouti même si l'étude existe et a été réalisée par l' aCREA-ULg (<http://www.bionat.ulg.ac.be/index.php?mn=3&pg=310> ).

*important dans un premier temps de conserver et d'entretenir ceux existants et de prévoir par après l'aménagement de nouvelles pièces d'eau dans les sites les plus appropriés.*

### ***Les aléas d'inondation***

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le **Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)**<sup>22</sup> et le **Service d'Études HYdrologiques (SETHY)**. Un vaste plan gouvernemental, voté le 9 janvier 2003 et intitulé **Plan global de Prévention et de LUTte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (Plan PLUIES)**, a été mis en place; une cartographie des aléas d'inondation a été commanditée. En effet, en fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux, une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance existant entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments se répercute sur le régime du cours d'eau. Les faits les plus courants sont la création de barrage, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones, pour n'importe quelle destination que ce soit. La nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation de l'Ourthe a été adoptée par l'Arrêté ministériel du 13 juillet 2006<sup>23</sup>. Comme mentionné dans le document explicatif de la Région wallonne accompagnant la carte, *l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement «naturel» de cours d'eau. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais*<sup>24</sup>. Il est également précisé que les données ne sont pas figées dans le temps. En fonction de facteurs comme l'évolution climatique, des mises à jour sont prévues. Trois valeurs ont été déterminées en tenant compte de la récurrence de l'inondation et de son importance. Sur la carte, les zones en rouge ont une valeur élevée, l'orange indique une valeur moyenne et enfin, le jaune une valeur faible. Selon la zone où l'on se situe, les conséquences seront différentes notamment par rapport aux activités que l'on peut y développer. En ce qui concerne STOUMONT, les problèmes se manifestent essentiellement le long de l'Amblève où les zones en rouge et en orange sont nombreuses, comme le montrent les extraits de la carte<sup>25</sup> consultable sur le portail cartographique de la Région wallonne. Pour les autres cours d'eau de l'entité, il s'agit généralement d'une fine bande de jaune signifiant que les risques sont faibles.

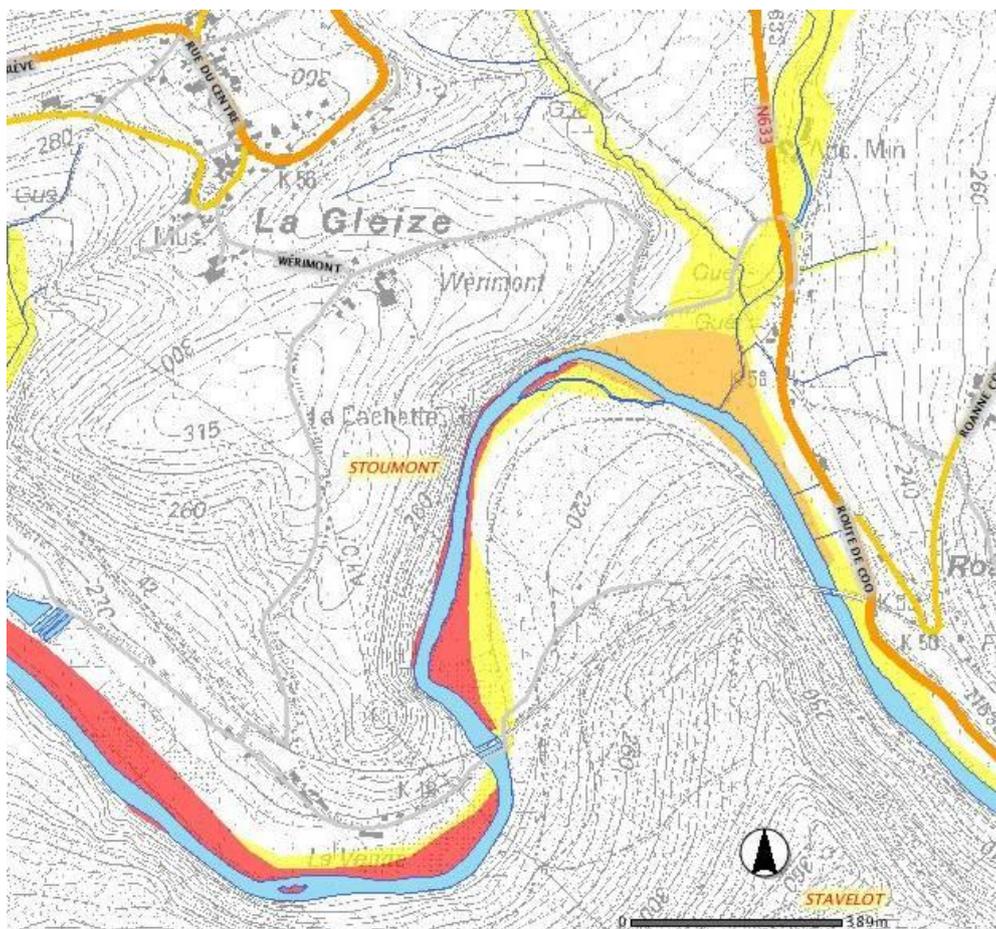
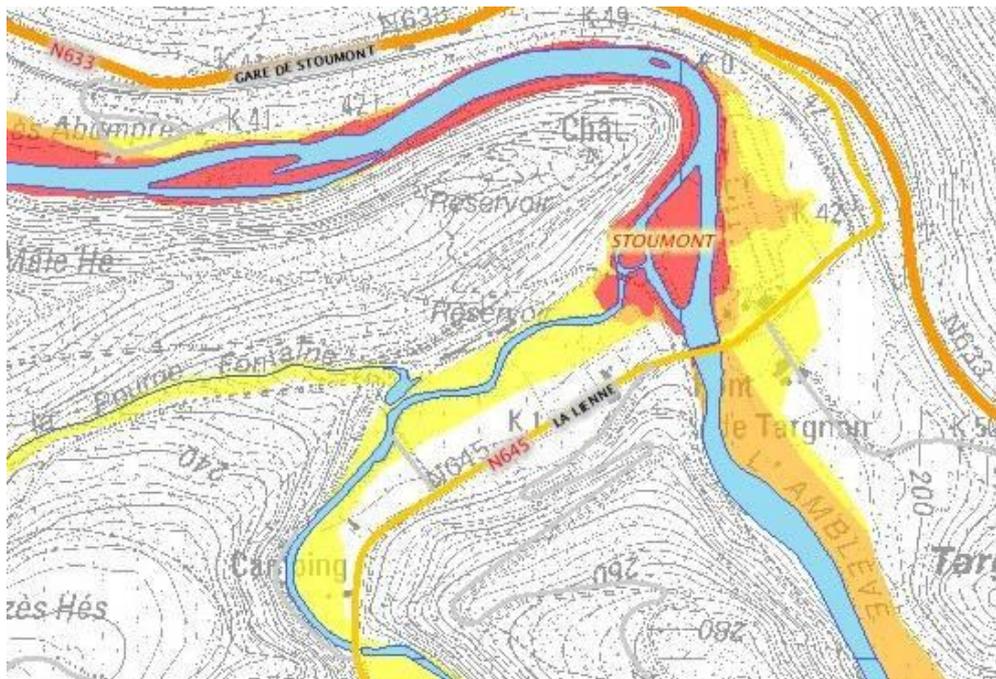
---

<sup>22</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> août 2008 le MET a été fusionné avec le Ministère de la Région wallonne formant désormais une seule entité le Service Public de Wallonie.

<sup>23</sup> Moniteur Belge du 11/08/2006.

<sup>24</sup> [http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice\\_pdf/Carto\\_ZI - Annexe 2 - Notice explicative - Ourthe.pdf](http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice_pdf/Carto_ZI_-_Annexe_2_-_Notice_explicative_-_Ourthe.pdf)

<sup>25</sup> <http://cartopro1.wallonie.be/alino/viewer.htm>



## Eaux souterraines

Des nappes souterraines présentes sous l'entité sont notamment exploitées par l'entreprise SPADEL (Spa Monopole, Bru – Chevron, Wattwiller, Brecon). De plus, la Commune capte, analyse, transporte, stocke et distribue l'eau<sup>26</sup> à ses habitants.

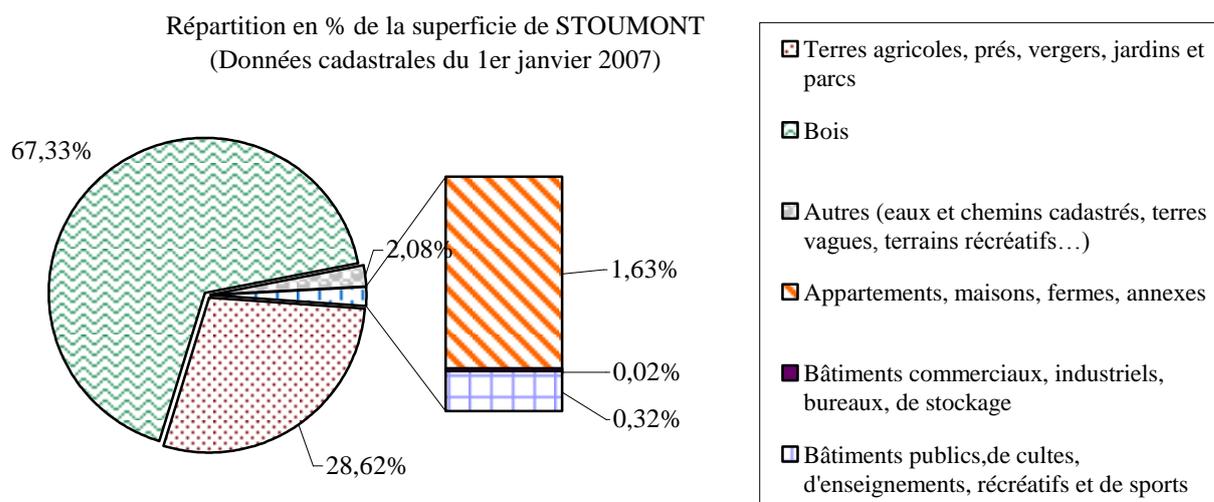
Comme indiqué dans le chapitre traitant plus spécifiquement de la gestion environnementale<sup>27</sup>, la protection des nappes aquifères souterraines est encadrée de manière juridique puisque des zones de prévention sont prévues.

### 2.3. Occupation du sol

Etroitement liée à l'histoire, l'occupation du sol a évolué et est corrélée avec l'affectation des différents terrains disponibles. Des outils<sup>28</sup> ont été développés afin de gérer au mieux cette occupation humaine en tenant compte de l'environnement naturel. Le territoire est donc en constante évolution et il importe de gérer ce cadre de vie avec parcimonie.

	1987	1997	2007
STOUMONT	94,10	93,78	93,49
Microrégion	92,62	91,67	90,92
Région wallonne	89,86	88,54	87,45

Le tableau<sup>29</sup> ci-contre montre que STOUMONT présente un pourcentage de surface non bâtie supérieur par rapport à la Microrégion et à la Région wallonne.



La couverture forestière est largement majoritaire comme le montrent le graphique et le *Plan de situation*<sup>30</sup> repris dans les annexes de la partie I. En descendant encore l'échelle d'observation, les prés et pâtures représentent 2.807 ha de la surface agricole soit plus de 94 % de la superficie. L'analyse précise du secteur agricole sera effectuée dans le chapitre traitant de la vie économique<sup>31</sup>. Ces données confirment le caractère rural de la Commune.

<sup>26</sup> Cf. paragraphe n° page 146.

<sup>27</sup> Cf. page 37.

<sup>28</sup> *Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), les plans de secteurs...*

<sup>29</sup> En fonction des données fournies par l'Institut National de Statistique (INS) et collectées sur le site <http://ecodata.mineco.fgov.be> (SPF Economie).

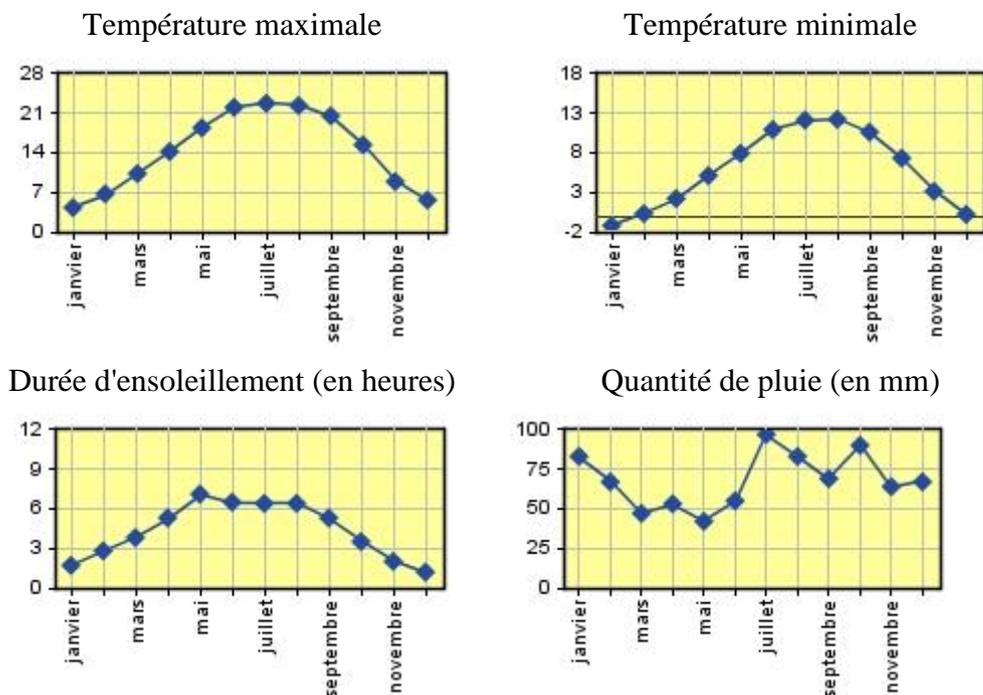
<sup>30</sup> Cette carte reprise dans les annexes à la Partie I a été réalisée suite à des observations de terrains et de plans photographiques numériques.

<sup>31</sup> Cf. point pages 112 et suivantes.

## 2.4. Climat

Comme dans l'ensemble du pays, le climat peut être qualifié de tempéré et humide. L'Institut Royal Météorologique (IRM) indique: *notre climat «tempéré» se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides et des hivers relativement doux et pluvieux. On peut toutefois connaître des exceptions remarquables: un été particulièrement chaud comme celui de 1947 avec une température qui est montée jusqu'à 38°C dans l'abri couvert à Uccle, ou celui de 1976, au cours duquel les maxima ont été supérieurs à 30°C pendant quinze jours consécutifs et qui ressemblait plus à un été de région tropicale. Des hivers rigoureux, comme celui de 1963 au cours duquel la mer a gelé, feraient penser que la Belgique appartient aux régions polaires. Depuis le début des relevés, les températures extrêmes ont pu atteindre jusqu'à environ +40°C en Campine ou descendre jusqu'à -30°C dans la vallée de la Lesse.*

Les climatogrammes<sup>32</sup> repris ci-dessous pour STOU MONT illustrent bien les propos de l'IRM.



Ces données peuvent présenter de fortes variations en fonction du lieu de la Commune, car des différences de plusieurs degrés sont parfois enregistrées entre la vallée et le plateau. Certaines zones de STOU MONT sont également plus propices à la formation de brume ou de brouillard. Ceci prouve l'existence de ce que l'on pourrait qualifier de microclimats<sup>33</sup>. La modification du climat général peut être expliquée par des éléments du milieu physique comme la présence de forêts, d'étendues aquifères...

Une étude du Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement a émis un rapport en décembre 2004 sur les effets du changement climatique en Belgique intitulé *les impacts potentiels sur les bassins hydrographiques et la côte maritime*. Selon les auteurs, les modèles actuels prévoient un changement climatique entraînant des pluies plus fortes en hiver et des

<sup>32</sup> Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat moyen d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne, qui sont recueillies en ce lieu sur une longue période.

<sup>33</sup> Le microclimat désigne généralement des conditions climatiques limitées à une région géographique très restreinte, significativement distinctes du climat général de la zone où se situe cette région.

périodes de sécheresse en été. Les eaux de surfaces sont plus sensibles à ces variations que les nappes souterraines.

### **Tableau AFOM et synthèse**

<b>ATOUPS</b>	<b>FAIBLESSE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ STOUMONT, à la porte des Ardennes, intégré dans l'Eurégio et le Pays d'Ourthe-Amblève</li> <li>▪ Commune peu bâtie</li> <li>▪ Amblève et son réseau hydrographique</li> <li>▪ Sous-sol riche en nappes phréatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Problématique du radon</li> </ul>
<b>OPPORTUNITE</b>	<b>MENACE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Possibilité d'introduire des dossiers européens dans le cadre de l'Eurégio Meuse-Rhin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement climatique et son impact sur les eaux de surfaces et nappes aquifères</li> </ul>

*Ce territoire de la Province de Liège particulièrement étendu et intégré dans le Pays d'Ourthe-Amblève est considéré comme la porte d'entrée de l'Ardenne.*

*Son histoire géologique a déterminé sa structure vallonnée participant aux charmes de STOUMONT.*

*Le réseau hydrographique est relativement dense avec l'Amblève comme principale rivière. De plus, de nombreuses nappes phréatiques sont présentes sur l'entité et exploitées. La carte des aléas d'inondation montre que certaines zones sont touchées mais cela concerne une minorité d'habitations.*

*L'occupation du sol, étudiée de manière plus approfondie dans le chapitre traitant de l'aménagement du territoire, prouve d'ores et déjà que le caractère rural et forestier de la Commune est assez prononcé.*

*Le climat tempéré humide général se décline légèrement en fonction de facteurs comme l'altitude, la présence d'un ruisseau ou d'un massif boisé.*

### 3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre est intimement lié au précédent; l'analyse va s'attacher plus particulièrement aux biotopes de l'entité se développant sur la structure physique décrite précédemment. Un inventaire prospectif des menaces sur l'environnement, tout en mettant en exergue les efforts et outils mis en place pour gérer ce patrimoine naturel, sera dressé. En ce qui concerne la problématique des déchets ménagers et la collecte de ceux-ci, ce point sera abordé au paragraphe page 149. Le lecteur est également invité à consulter la carte n°4: *Contraintes biologiques* des annexes à la Partie I.

#### 3.1. Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal

La question des sites naturels bénéficiant d'un statut de protection légal wallon ou national, voire européen, est traitée en premier lieu puisque des obligations particulières en découlent.

##### 3.1.1. Sites NATURA 2000

###### *Historique*

Face à la dégradation de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union Européenne, d'un réseau écologique cohérent composé de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** d'une part, destinées à préserver des habitats d'oiseaux, de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** d'autre part, destinées à protéger les milieux naturels et semi-naturels où se développent certaines espèces particulières. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques. A partir de 1998, le Gouvernement wallon a entamé une réforme de la Loi sur la conservation de la nature de 1973 en vue de transposer et d'appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque-là, aucune mesure d'application n'avait été prise. Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur Belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de *site Natura 2000*.

###### *Philosophie et but*

*Natura 2000 entend replacer l'Homme au milieu de la Nature. A charge pour lui de comprendre celle-ci, de la respecter et de l'aider lorsque le cas se présente. Nous avons démontré à maintes reprises que nous, humains, étions capables du pire comme du meilleur. L'objectif de Natura 2000 est de faire en sorte que nous en ayons à jamais terminé avec le pire<sup>34</sup>. Plus concrètement, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.*

###### *Sites retenus*

Six sites sont repris en tout ou en partie sur STOUMONT et couvrent 1.973,54 ha.

---

<sup>34</sup> Extrait du site <http://natura2000.wallonie.be/humain.html> de la Région wallonne.

**a) Vallée de la Lembrée et affluents (BE33027)<sup>35</sup>**

D'une surface totale de 749 ha, le site concerne les communes de Ferrières (572 ha), d'Aywaille (160 ha), de STOUMONT (15 ha) et de Durbuy (2 ha).

Il s'agit d'un site varié, comprenant des milieux forestiers et des milieux ouverts (prairies alluviales, portions de landes sur sols paratourbeux) tantôt sur sols calcaires (vallée de la Lembrée) tantôt sur substrats ardennais.

On relève sur ce site la présence du Pic cendré, du Pic noir et du Pic Mar dans des portions de hêtraies ainsi que la présence de la Bondrée apivore dans des forêts plus mélangées avec sous-étages. La Cigogne noire est un nicheur régulier dans les massifs forestiers et fréquente les prairies humides et pâtures avoisinantes.

L'enrésinement menace, et maintenir la diversité des hêtraies et la structure forestière est nécessaire.

**b) Vallée de l'Amblève du Pont de Targnon à Remouchamps (BE33028)<sup>36</sup>**

D'une surface totale de 1.784 ha, le site concerne les communes de STOUMONT (987 ha), d'Aywaille (786 ha), de Theux (11 ha).

Ce site comporte à la fois des milieux forestiers (forêts de versant essentiellement) et de magnifiques tronçons de rivière entre le Pont de Targnon et Remouchamps. On note aussi la présence de sites d'intérêts paysager, géologique et biologique remarquables, comme les Fonds de Quarreux, la Vallée du Ninglinspo...

Il s'agit d'un site de grande importance pour plusieurs espèces d'oiseaux comme le Grand-duc, la Pie-grièche écorcheur et la Gélinothe des bois.

**c) Basse vallée de la Lienne (BE33029)<sup>37</sup>**

D'une surface totale de 396 ha, le site concerne STOUMONT.

Ce site comprend à la fois des milieux forestiers (forêts de versant essentiellement) et des prairies humides établies dans la vallée de la Lienne, entre Chevron et Pont de Targnon. De nombreux milieux humides de fond de vallée de grande qualité comme au Ry d'Oneux, ainsi que des tourbières et des landes caractérisent cette zone.

Les berges de la Lienne hébergent régulièrement des nichées de Martins-pêcheurs tandis que des forêts de versant au sud de Chession abritent occasionnellement une nichée de Milans royaux et plus régulièrement celles du Pic noir. Dans le milieu aquatique, la présence du Chabot et de la Lamproie de Planer a été signalée.

---

<sup>35</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2005des.pl?CODE=BE33027>

<sup>36</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2000des.pl?CODE=BE33028>

<sup>37</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2000des.pl?CODE=BE33029>

**d) Vallée de l'Amblève de Cheneux au Pont de Targnon (BE33030)<sup>38</sup>**

D'une surface totale de 239 ha, le site concerne STOUMONT.

Ce site intègre des milieux forestiers (forêts de versant, essentiellement) et des prairies humides établies dans la vallée de l'Amblève entre Cheneux et Pont de Targnon.

La présence régulière du Héron, du Martin-pêcheur dans les berges ainsi que celle du Pic noir dans les forêts de versant est constatée.

**e) Fagnes de Malchamps et de Stoumont (BE33032)<sup>39</sup>**

D'une surface totale de 885 ha, le site concerne les communes de Spa (532 ha), de STOUMONT (293 ha), de Theux (44 ha), d'Aywaille (16 ha).

Ce site comprend des milieux tourbeux d'intérêt exceptionnel et englobe non seulement la Fagne de Malchamps (considérée comme étant un site majeur du patrimoine wallon) mais aussi toute une série de petites tourbières et de landes tourbeuses échelonnées sur la crête le long de la Grande Vecquée entre Malchamps et Stoumont.

La genévrière de Cour est connue comme étant l'une des dernières en Ardenne et de nombreux autres sites (landes, tourbières) présentent un intérêt exceptionnel vis-à-vis des populations végétales et animales.

La Fagne de Malchamps a hébergé jusqu'en 1995 un noyau reproducteur de Tétrasydes lyres. L'espèce est à nouveau observée, de manière ponctuelle, depuis 2002 à Malchamps et dans les Fagnes annexes. Le site s'avère également d'une grande importance pour l'Engoulevent qui affectionne plus particulièrement cette alternance de zones ouvertes et fermées. La Chouette de Tengmalm est présente dans les forêts de résineux environnantes. Régulièrement, on observe également le Pic noir et le Pic mar.

**f) Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bra et Habiémont (BE33048)**

D'une surface totale de 228 ha, le site concerne les communes de Trois-Ponts (139 ha), de Lierneux (31 ha), de Manhay (31 ha), de STOUMONT (27 ha).

Il s'agit d'une vallée ardennaise typique regroupant des zones essentiellement forestières, mais avec des zones de tourbières en fond de vallée (partiellement enrésinées).

On observe la nidification de la Cigogne noire dans la zone forestière du Frêneux, ainsi que celle de la Bondrée apivore.

---

<sup>38</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2000des.pl?CODE=BE33030>

<sup>39</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2000des.pl?CODE=BE33032>

### 3.1.2. Réserves naturelles

#### *Réserves privées*

- a) **La Fange de Pansire**<sup>40</sup>, créée en 1978, d'une superficie totale de 5,199 ha est gérée par l'asbl Ardenne et Gaume. Le site *fait partie du complexe des fagnes spadoises qui est constitué d'un ensemble de tourbières et de landes, entre Sart-lez-Spa et Remouchamps.*
- b) **Le Ry d'Oneux**<sup>41</sup> est une réserve naturelle de 2,8 ha agréée depuis 1987, gérée par l'asbl Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique (RNOB) et partenaire de Natagora: *la gestion conservatoire a pour objectif majeur le maintien ou la restauration des milieux tourbeux et des bas-marais, sans cesse menacés par le reboisement spontané (notamment par les semis de résineux en provenance des plantations voisines), l'envahissement par la molinie, ou les modifications du régime hydrique.*

#### *Réserves domaniales*

- a) **La Génévrière de Coûr**<sup>42</sup>, créée en 1987, présente une superficie de 1,8 ha et elle renferme l'une des dernières génévrières de Haute-Ardenne.
- b) **La Tourbière de Lorcé**<sup>43</sup>, créée en 1993, a une surface totale de 4,74 ha et présente une faune et une flore intéressante.
- c) **Les Fanges de Paradis**<sup>44</sup>, créées en 2005, ont une superficie de 18,23 ha, à cheval sur Aywaille et STOUMONT. *Depuis la création de la réserve naturelle domaniale, plusieurs mares ont été creusées afin de favoriser l'installation de la faune aquatique. L'objectif du plan de gestion est la restauration des landes et tourbières et la reconnexion des différentes fagnes par exploitation des pessières*<sup>45</sup>. Toute la moitié orientale de la réserve a fait l'objet d'un déboisement massif au début 2000 suivi par un pâturage de bovins (Highlands). Deux mares ont été creusées en 2005 dans le sud de la réserve.
- d) **La Fagne de la Vecquée**<sup>46</sup>, créée en 2005, a une superficie de 62,96 ha et *est constituée d'un ensemble de petites fagnes isolées au milieu des pessières. L'entomofaune est très spécifique; on y rencontre diverses espèces également représentées comme par exemple l'Odonate Somatochlora arctica.* Des vaches Highlands paissent dans un enclos d'une vingtaine d'hectares; l'objectif est de recréer les conditions favorables à la reconstruction de la fagne originelle.
- e) **La Lande à bruyère de Marcotin**<sup>47</sup>, créée en 2006, a une superficie de 0,514 ha. *Cette petite lande ardennaise, dominée par la callune (Calluna vulgaris) et le genêt*

---

<sup>40</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=29>

<sup>41</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=146>

<sup>42</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=54>

<sup>43</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=238>

<sup>44</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=505>

<sup>45</sup> Une pessièrre est une forêt peuplée d'épicéas.

<sup>46</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=507>

<sup>47</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=461>

*velu (Genista pilosa), occupe un affleurement schisteux le long de la route nationale N66, un peu au sud du petit village de Habièmont. Surplombant la vallée du ruisseau du Pouhon, le site renferme aussi quelques pieds de genévrier (Juniperus communis) et d'alouchier (Sorbus aria).*

- f) **La Prairie humide à Bru**<sup>48</sup>, créée en 2006, présente une superficie de 1,15 ha. *Le site présente un intérêt biologique non négligeable de par la présence d'habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaie à Filipendula ulmaria et Persicaria bistorta, pré de fauche peu amendé à Stachys officinalis, ...) et d'espèces végétales rares ou protégées (orchidées notamment).*

### 3.1.3. Arbres et haies remarquables

Les arbres et les haies remarquables dans les communes constituent un listing officiellement reconnu<sup>49</sup>. Pas moins de 189 fiches ont été rédigées et correspondent à des arbres ou haies. La majorité de ces arbres et haies se situe sur l'ancienne commune de La Gleize comme le montre le tableau suivant.

Nombre de fiches d'arbres et haies remarquables recensés	
Ancienne commune de Chevron	34
Ancienne commune de Lorcé	14
Ancienne commune de La Gleize	83
Ancienne commune de Rahier	32
Ancienne commune de Stoumont	26

Si l'arbre ou la haie appartient à cette liste présentée en annexe, cela implique le respect de certaines règles en cas d'abattage ou d'arrachage. Une brochure explicative éditée Natagora est téléchargeable: <http://www.natagora.be/publications/arrachagearbreshaies.pdf>

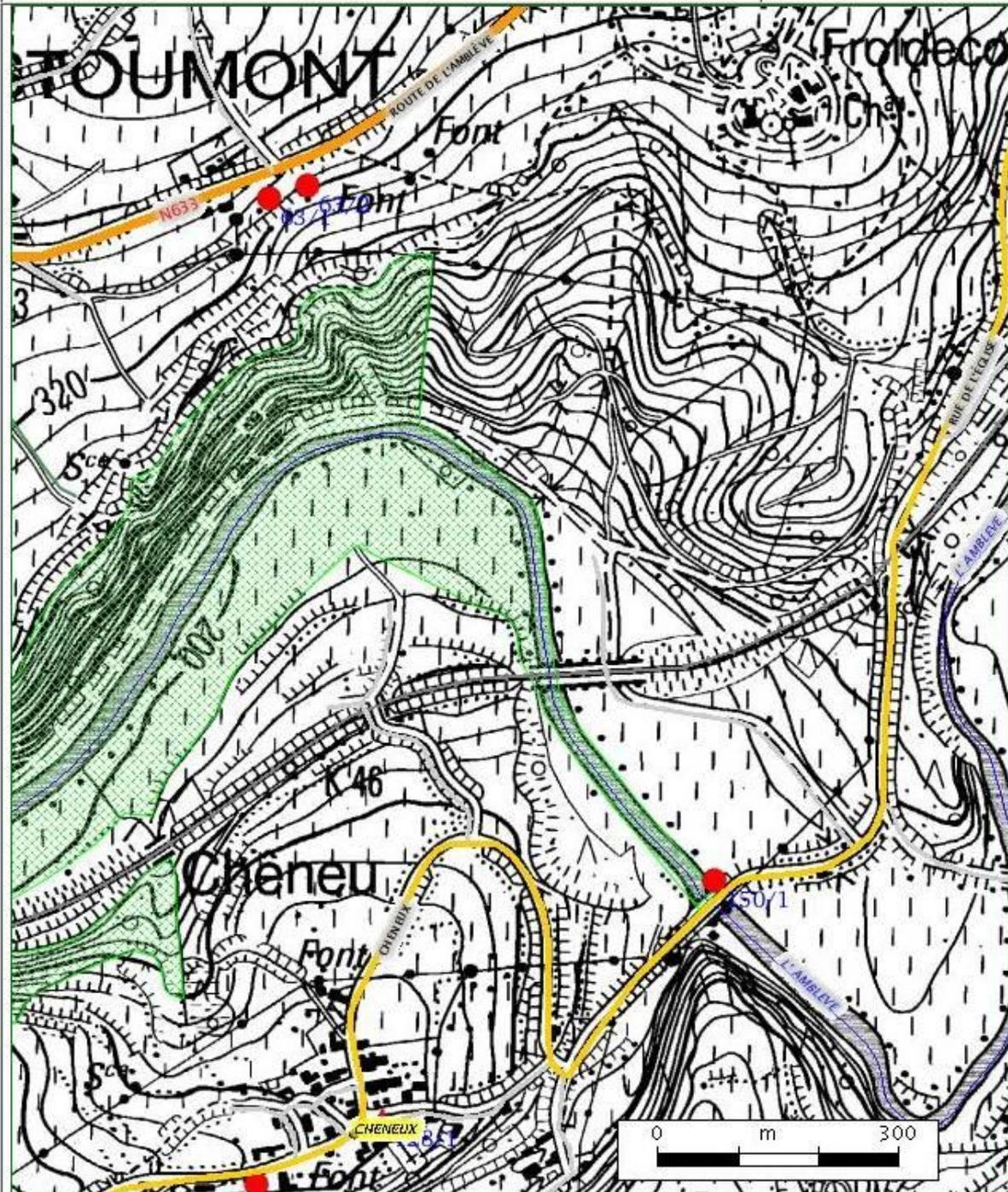
Grâce au portail cartographique de la Région wallonne, comme le montre la capture d'écran reprise à la page suivante, il est possible de repérer les arbres et haies sur une carte. Chaque point permet également de sortir une fiche signalétique de l'arbre ou la haie sélectionné(e).

Des actions de sauvegarde et de mise en évidence de certains arbres<sup>50</sup> ont été introduites via le Petit Patrimoine Populaire Wallon.

<sup>48</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=506>

<sup>49</sup> Cf. Annexes Partie I

<sup>50</sup> Deux arbres à Rahier, 2 arbres à Cheneux et 2 arbres à Moustier proches l'entrée du cimetière.



Division de la Nature et des Forêts  
Direction Générale des Ressources Naturelles et de  
l'Environnement  
Ministère de la Région Wallonne



Cartographie de base - © Institut Géographique National - Bruxelles ([www.ngi.be](http://www.ngi.be))

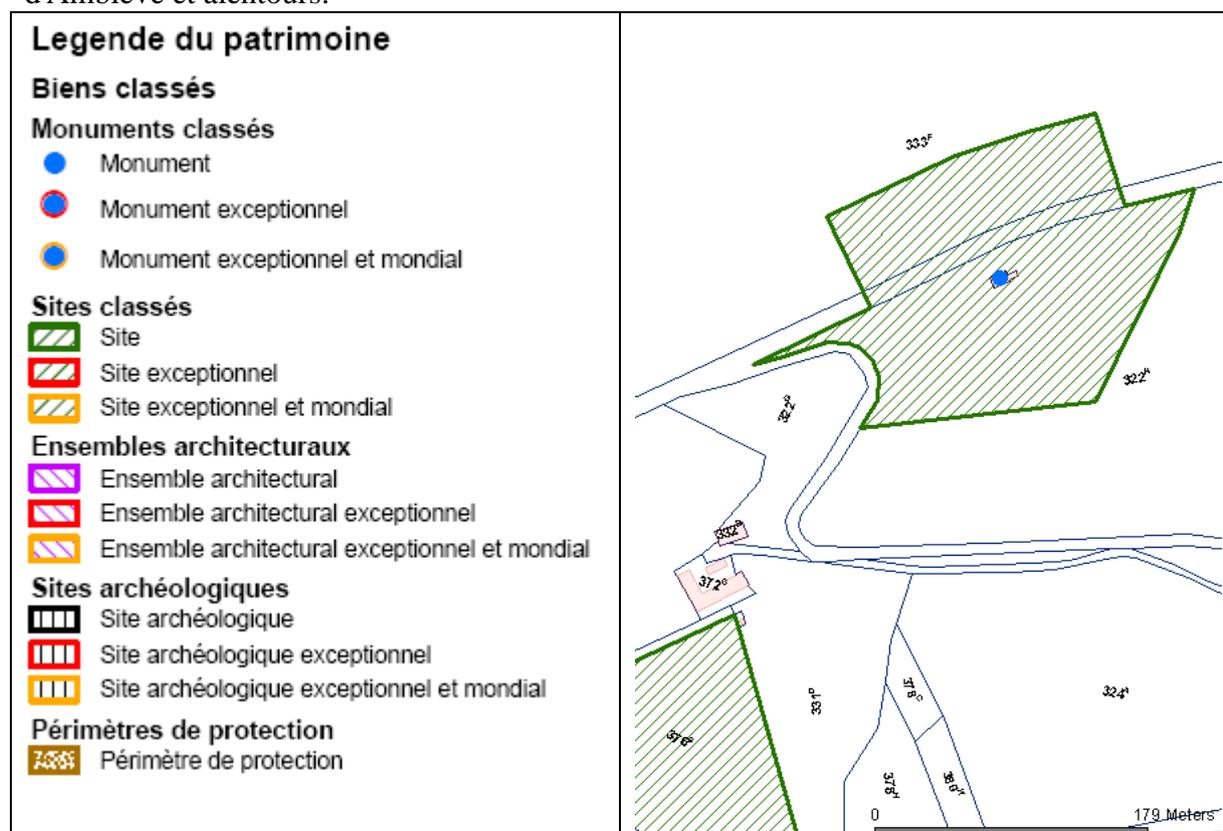
Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

### 3.1.4. Remarque

Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Les biens classés relevant purement de l'immobilier seront traités dans l'analyse du bâti<sup>51</sup>. Cependant, des éléments du patrimoine naturel sont repris dans des sites classés et méritent donc d'être d'ores et déjà mentionnés dans ce chapitre.

Les biens classés sur Stoumont	
Site	Description
Chauveheid	Chapelle Saint-Gilles, <b>hêtres et alentours</b> , au lieu-dit Le Caty
Chession	Ensemble formé par la ferme, la fontaine et le <b>vallon du ruisseau du bois Mathy</b>
Cour	<b>Genévière</b>
Froidcourt	Château de Froidcourt, route d'Amblève, n° 8 et <b>alentours</b>
Le Moulin	Moulin Mignolet, n° 85 et <b>alentours</b>
Lorcé	Église Saint-Georges et <b>alentours</b>
Quarreux	<b>Lit de l'Amblève</b> , dit les Fonds de Quarreux (+ AYWAILLE/Quarreux)
Rahier	Église Saint-Paul, mur du cimetière et <b>alentours</b>
Rahier	Ruines de la maison-forte, Village, n° 39 et <b>alentours</b>
Stoumont	Chapelle Sainte-Anne, route d'Amblève et <b>alentours</b>
Stoumont	<b>Fagne de Pansîre</b>

Une application cartographique<sup>52</sup> de la Région wallonne permet de visualiser le patrimoine susmentionné et il est possible de zoomer jusqu'à obtenir des renseignements sur le parcellaire concerné comme illustré par la capture d'écran concernant la Chapelle Sainte-Anne, route d'Amblève et alentours.



<sup>51</sup> Cf. point à partir de la page 49.

<sup>52</sup> [http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC\\_PAT](http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC_PAT): en cliquant sur les biens et sites concernés, il est possible de télécharger les décisions de classement scannées.

### 3.2. Sites et éléments du patrimoine naturel reconnu

Bien que ne bénéficiant pas d'un statut de protection, les sites présentés ci-dessous sont reconnus comme étant des composants essentiels du maillage écologique et ont été repris à ce titre dans divers inventaires couvrant l'ensemble de la Région wallonne. Présentées par ordre chronologique de parution, les listes sont souvent complémentaires, même s'il existe parfois une certaine redondance.

#### 3.2.1. Sites de la liste Collard et al.

Dès le début des années 60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a voulu se lancer dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement d'identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites<sup>53</sup>. Il a conduit à la réalisation de 5 volumes pour les provinces wallonnes, dont celui de M. Collard relatif à la Province de Liège<sup>54</sup>.

Pour la commune de Stoumont, les sites répertoriés sont les suivants:

- le vaste complexe formé par la vallée de l'Amblève et ses nombreux affluents de rive gauche aux profondes échancrures, depuis le ruisseau de la Belle Halle en aval jusqu'au défilé de la Lienne en amont: paysage extrêmement mouvementé couvert de forêts variées d'où émergent les promontoires herbagers de Lorcé et de Chession - végétation sur les éboulis de pente dans l'Amblève;
- les deux fagnes de Chauveheid situées de part et d'autre de la route de l'Etat n°23 - tourbière de pente - mardelles - végétation typique de la Fagne;
- le vaste complexe formé par les versants de rive droite de la vallée de l'Amblève comprenant le haut coteau boisé s'étendant du ruisseau de la Chefna jusqu'au Nonnon Ruy (Le Haveru - bois de Sûreté), le grand amphithéâtre de Monthouet et le défilé de l'Amblève dénommé "*Le Congo*" en contrebas de la terrasse de Stoumont - paysages ardennais très variés et pittoresques - végétations sur les éboulis de pente.

#### 3.2.2. ISIWAL

Un inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 1970 (ISIWAL I) sur base de critères: la rareté, la diversité et l'abondance des espèces présentes; l'originalité, la vulnérabilité et la complexité du site. Par après, une convention passée avec le Centre de Recherches Écologiques et Phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise à jour en 1992 (ISIWAL II). Cependant, les sites repris aux deux inventaires ISIWAL n'ont pas été précisément cartographiés ce qui handicape l'observation de l'évolution précise des zones répertoriées. Certains sites sont parfois intégrés dans une réserve naturelle.

---

<sup>53</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/sites/collard.txt.html>

<sup>54</sup> Collard, J., Inventaire des sites de la Province de Liège. Survey National. Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 1961.

Pour STOUMONT, les sites suivants ont été relevés:

- la Vallée de l'Amblève entre la Gleize et Sougné-Remouchamps et affluents (Aywaille, Stoumont, Theux);
- la Tourbière de Lorcé dans le bois des Fanges;
- la Fagne de Chauveheid ou de Rahier (ry d'Oneux);
- la Vallée de la Lienne (rivière, plaine alluviale et versants) aux lieux-dits "Les Forges", "Les Minières", "Hé de Chession";
- la Fange de Pansire;
- la Genévrière de Cour, près de la Vecquée;
- le Rosier (En Rosi);
- la Vallée du ruisseau du Bourgeois près du hameau d'Andrimont.

### 3.2.3. Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

L'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) a lancé le programme SGIB afin de rassembler et d'intégrer dans un système standardisé les informations des sites recelant des espèces et des habitats d'un grand intérêt biologique. Comme les paragraphes précédents le démontrent, *de nombreux projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés depuis plusieurs années en Wallonie. Les nombreuses données accumulées sont toutefois dispersées dans des rapports dont la diffusion est souvent restée confidentielle. Actuellement, il existe une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique qui sont loin d'être comparables les uns aux autres.*<sup>55</sup> Cela permettra certainement de voir plus clair dans les nombreux inventaires existants qui parfois se superposent ou se complètent. Plusieurs sites sont d'ores et déjà répertoriés:

- la Fange de Pansire;
- la Genévrière de Coûr;
- le Ry d'Oneux, le Thier à Rahier, le Thier de Chauveheid;
- la Tourbière de Lorcé;
- la Lande à bruyère au sud d'Habiémont –Marcotin, la lande et affleurement de la route N66 à hauteur du km46;
- l'ancienne Carrière des Forges;
- les carrières de Rahier, sur la Lienne, les Minières;
- les Prés de Neucy, la Tourbière de la Lienne;
- la Tourbière du Poteau de Froidville (Stoumont).

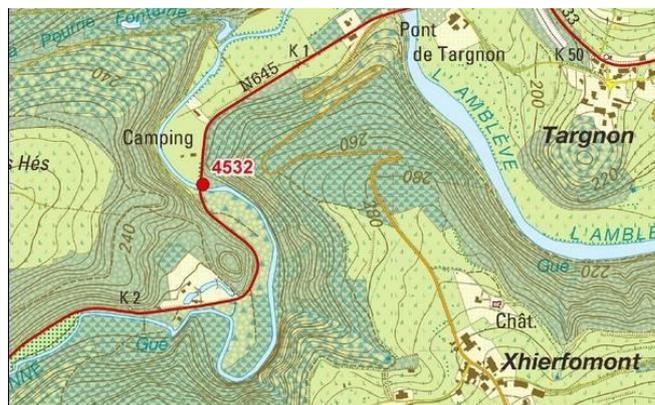
### 3.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion

Comme évoquée précédemment, l'eau est une ressource naturelle importante de la Commune. Les rivières, ruisseaux et zones humides constituent des lieux de choix pour le développement de la faune et de la flore. Cependant, les activités humaines sont sources de pollution et la mise en place d'outils de gestion permet de répondre aux menaces pesant sur les biotopes.

---

<sup>55</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/organisations/OFFH/progSGIB/home.html>

### 3.3.1. Impact de différentes activités



Bon nombre de composants chimiques se retrouvent dans les sols, mais également dans les eaux. L'industrie, le secteur agricole, mais aussi les particuliers, en utilisant certains produits phytosanitaires comme les désherbants contribuent, à leur échelle, à introduire des concentrations en divers produits chimiques. La qualité physico-chimique de l'eau est d'autant plus importante que l'or bleu de la nappe phréatique est injecté dans le réseau de distribution. Des

prélèvements réguliers sur les eaux de surface sont effectués pour vérifier la qualité de l'eau<sup>56</sup>. Pour la Lienne, le contrôle est réalisé à la station permanente n°4532, reprise sur la carte<sup>57</sup> ci-dessus.

La fiche environnementale<sup>58</sup> de la Commune montre que la qualité physico-chimique de l'eau semble relativement bonne.

Cours d'eau	Altération	Qualité			
		2003	2004	2005	2006
Ruisseau de Roannay	Matières azotées hors nitrates	indispo.	indispo.	Bonne	Bonne
Ruisseau de Roannay	Matières organiques et oxydables	indispo.	indispo.	Très bonne	Très bonne
Ruisseau de Roannay	Matières phosphorées	indispo.	indispo.	Très bonne	Très bonne
Ruisseau de Roannay	Nitrates	indispo.	indispo.	Moyenne	Bonne
Lienne	Matières azotées hors nitrates	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Lienne	Matières organiques et oxydables	Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Lienne	Matières phosphorées	Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Lienne	Nitrates	indispo.	indispo.	Bonne	Bonne

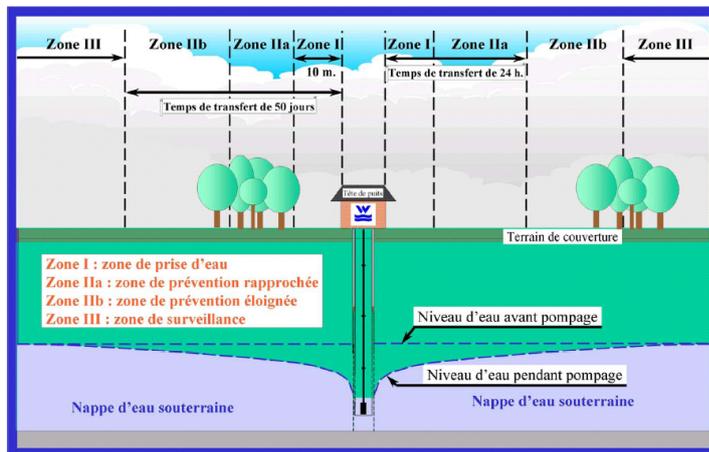
<sup>56</sup> 12.000 cours d'eau répertoriés ainsi que les réserves artificielles constituées par les barrages et les petits étangs constituent une ressource naturelle importante en Région wallonne. La préservation de la qualité des eaux de surface est un enjeu majeur du fait de leur intérêt biologique (faune, flore...), mais aussi compte tenu des usages de cette ressource (production d'eau potable, loisirs aquatiques...). La qualité d'une eau est caractérisée par les diverses substances qu'elle contient, leur quantité et leur effet sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Ces substances peuvent être, soit d'origine naturelle (bicarbonates, sulfates, sodium, calcium, magnésium, potassium, azote, phosphore, aluminium, fer...), soit découler de la présence humaine (eaux usées) ou des activités industrielles et agricoles (substances toxiques, métaux, pesticides). C'est la concentration en ces différents éléments qui détermine la qualité d'une eau et permet de savoir si celle-ci convient à un usage particulier. Des critères de qualité de l'eau de surface adaptés aux principaux usages de l'eau ont été définis en Région wallonne (eaux de baignade, eaux potabilisables, eaux piscicoles). Le suivi systématique de la qualité des eaux de surface et de son évolution repose actuellement sur plusieurs réseaux de mesure (réseau de mesures physico-chimiques, réseau substances dangereuses, réseau eaux de baignade, réseau eaux potabilisables, réseau eaux naturelles, réseau écotoxicité). Grâce aux données récoltées par ces différents réseaux, il est possible de surveiller l'évolution de la qualité générale des eaux de surface, d'étudier la conformité par rapport aux différentes normes en vigueur et d'évaluer l'efficacité des actions engagées. [Extrait du site Internet: <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be> ]

<sup>57</sup> <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be/Station.do?method=selectStation&station=4313&bassin=8>

<sup>58</sup> [http://environnement.wallonie.be/fiches\\_enviro/v6/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=63075](http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v6/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=63075)

Les eaux usées se retrouvant dans le circuit hydrographique menacent l'équilibre de l'écosystème aquatique. Dans l'optique de gérer cette problématique, des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) ont été mis en place en Région wallonne. Cet outil de gestion sera analysé au point .

### 3.3.2. Eaux souterraines et zones de prévention autour des captages



Il existe un zonage en fonction de la distance par rapport aux puits de captage comme le schéma ci-contre, extrait du site Internet de la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) l'illustre.

Sur STOUMONT, trois Arrêtés ministériels déterminent les zones de prévention qui concernent respectivement les captages de l'eau de Spa<sup>59</sup> de la SWDE à Werbomont<sup>60</sup> et de Bru<sup>61</sup>.

La législation impose donc des mesures pour assurer la qualité de l'eau qui sera consommée. Se trouver dans une zone de protection impose certaines obligations et précautions à prendre pour toutes les activités qui s'y développent. La cartographie des zones est consultable à commune. La fiche environnementale<sup>62</sup> de la Commune montre que la superficie totale concernée par les zones de prévention rapprochées ou éloignées est de 1.623,59 ha ce qui représente près de 15% du territoire! A cela il est nécessaire d'ajouter les 1.730, 4 ha (16%) qui sont des zones de surveillance.

### 3.3.3. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Les Plans Communaux Généraux d'Égouttage (PCGE) ont été créés sur base de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 19 septembre 1991 et ont longtemps constitué les outils réglementaires de la mise en œuvre de l'épuration en Wallonie. Toutefois, d'une commune à l'autre, leur analyse comparée montrait une grande disparité. Les zones d'épuration individuelle étaient nombreuses et représentaient des situations diverses tant sur le plan du nombre d'habitants concernés que de la densité de population. Réunis, les 261 PCGE prévoient la mise en place de 1.200 stations d'épuration dont près de 1.000 de moins de 2.000 Equivalents Habitants (EH) et regroupant près de 3.000 km de collecteurs.

<sup>59</sup> Arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine de l'administration communale de Spa, de la S.A. Spa Monopole et de la S.A. Exirus, sis sur le territoire des communes de Spa, de Theux, de Jalhay et de Stoumont (M.B. 01.03.2002).

<sup>60</sup> Arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés Werbomont D1, Werbomont D2, sis sur le territoire de la commune de Ferrières (M.B. 16.03.2004).

<sup>61</sup> Arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommées Moines, Sart-Badon, Monastère, Abbaye, Bois de Bouillon, Petite Saqwè, Hiersonfontaine et Freu Hé sises sur le territoire de la commune de Stoumont (M.B. 01.08.2007).

<sup>62</sup> [http://environnement.wallonie.be/fiches\\_enviro/v6/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=63075](http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v6/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=63075)

Ces outils cartographiques ont donc rapidement montré leurs limites vis-à-vis d'une gestion intégrée par sous-bassin hydrographique ainsi que des situations parfois illogiques à cause d'une frontière communale. De plus, l'ensemble était financièrement irréalisable dans les délais imposés par l'Europe.

Dans l'optique d'épurer les eaux usées et aussi de se mettre en conformité avec les directives européennes en la matière, l'Arrêté du Gouvernement wallon<sup>63</sup> du 3 mars 2005 relatif au Livre II du Code de l'Environnement a inscrit la réalisation de 14 PASH. Certaines mesures pour la mise en conformité d'habitations existantes avec la réglementation en matière d'épuration ont été reportées.

### ***PASH de l'Amblève***

L'ensemble des zones urbanisées de la Commune est repris dans ce PASH (approuvé le 22/12/2005) en épuration autonome. Les systèmes peuvent donc être individuels ou en autonome groupés. L'assainissement des eaux usées revêt une importance capitale pour l'environnement Stoumontois, car les ressources aquifères de surface et souterraines sont précieuses pour l'entité et les entreprises exploitant cette richesse.

Cependant, un Arrêté ministériel du 27 avril 2007 définit des zones pour les masses d'eau identifiées comme étant à risque ou bénéficiant d'un statut de protection particulier (baignade, protection des captages, Natura 2000) regroupées sous le vocable "zones prioritaires".<sup>64</sup> Ces zones sont reprises dans cet extrait du Moniteur Belge:

Code	Nom	Descriptif
AM14R	Amblève III	L'Amblève (Codes ORI <sup>65</sup> : 534120, 535120, 536120 et 544120) depuis la confluence avec la Warche jusqu'à la confluence avec le ruisseau de la Fagne Haze.
		La Lienne (Codes ORI: 543230 et 544230) depuis la confluence avec le ruisseau de Grandmont jusqu'à la confluence avec l'Amblève.

Une carte publiée dans le Bulletin d'information communal de décembre 2008 montre qu'une grande partie des villages de STOUMONT est concernée. Seul Hasoumont, Borgoumont, Roanne, Moustier, Heilrimont, Moulin du Ruy, Ruy, Roumez, ne sont pas inclus dans une zone prioritaire.

Une étude des zones par l'AIDE, dont les résultats devraient être communiqués en 2009, est en cours, en vue de déterminer le système d'assainissement le plus approprié pour les villages de l'entité.

<sup>63</sup> Moniteur Belge du 12/04/2005.

<sup>64</sup> Moniteur Belge du 7/06/2007.

<sup>65</sup> Une codification, appelée codification ORI, des bassins et cours d'eau de Wallonie a été créée par l'Office Régional d'Informatique (ORI). Tout cours d'eau qui se développe en Wallonie a reçu un code hydrologique de 6 chiffres dont les composantes s'articulent sur un découpage hydrographique hiérarchisé du territoire wallon. Les deux principaux bassins de Wallonie, à savoir celui de la Meuse (Rhin et Seine inclus) et celui de l'Escaut sont divisés en unités hydrographiques de superficie de plus en plus réduite, nommées respectivement secteurs, sous-secteurs et zones hydrographiques.

### 3.3.4. Contrat Rivière Amblève<sup>66</sup>

Cet outil mis en place par la Région wallonne depuis 1993 permet la concrétisation d'actions autour des rivières et de différents aspects liés à l'eau. Le terme *contrat* revêt toute son importance, car il consiste en un engagement volontaire de la part des signataires qui souhaitent y participer. Tous les usagers<sup>67</sup> des cours d'eau sont invités à se mettre autour de la table. Tous les deux ans, un programme d'actions est établi afin de remplir des objectifs déterminés. Les domaines sont vastes: la qualité des eaux de surface et souterraine, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau et la gestion concertée de ceux-ci, la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'aspect pédagogique, le tourisme...

Créé en fin d'année 2002, Le Contrat de Rivière de l'Amblève compte comme membres les communes suivantes: Amel, Aywaille, Bullange, Butgenbach, Comblain-au-Pont, Gouvy, Lierneux, Malmedy, Manhay (depuis 2008), Saint-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Vielsalm et Waimes. Sur le territoire de Stoumont, divers travaux et actions ont été menés, notamment relevés de terrain des problèmes affectant les ressources aquifères, les opérations "Rivières propres" comprenant en outre des formations et des opérations de sensibilisation, certaines réalisations et initiatives des groupes de travail... Le site Internet du Contrat Rivière Amblève présente le programme d'actions 2006-2008.

Un protocole d'accord a été signé le 5 décembre 2008 afin de mener à bien le programme 2009-2011 qui compte 650 actions. Les projets visant spécifiquement le territoire communal sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Cours d'eau
Offrir aux particuliers une prime communale pour l'installation d'un système individuel d'épuration.	Amblève Lienne Roannay
Sensibiliser la population aux dépôts de déchets verts en bord de cours d'eau via des courriers ciblés.	Tout le bassin
Gérer l'éradication de la Berce du Caucase sur l'ensemble du bassin de l'Amblève.	Tout le bassin
Publier des articles de sensibilisation à l'environnement dans le Bulletin communal.	Amblève Lienne Roannay
Retirer les pneus dans le lit du cours d'eau en amont du pont de Cheneux.	Amblève
Veillez à l'arrêt des dépôts de déchets en bord de berge à "Les Forges.	Lienne
Organiser le nettoyage des berges des cours d'eau et des chemins dans le cadre de l'opération communes et rivières propres.	Amblève Lienne Roannay
Faire nettoyer ponctuellement, par les ouvriers communaux, les espaces faisant partie du domaine public (enlèvement de plastiques, cendres, pneus, sciure, fumier...). Demander l'intervention de la police de l'environnement si nécessaire.	Amblève Lienne Roannay
Mettre en place des périmètres de protection et des périmètres de zones de prises d'eau pour la distribution.	Amblève Lienne Roannay
Réaliser des campagnes d'analyses de la qualité de l'eau de distribution.	Amblève Lienne Roannay
Gérer, via le service des eaux de la commune, l'entretien, le nettoyage et la surveillance des ouvrages, le renforcement, le renouvellement et la réparation du réseau d'adduction d'eau.	Amblève Lienne Roannay
Demande du remplacement ou du démontage d'un pont sur La Lienne à Targnon par son propriétaire. Remarque: un arrêté de police interdit le passage de ce pont.	Lienne

<sup>66</sup> <http://www.crambleve.com>

<sup>67</sup> Riverains, associations de pêcheurs...

Remplacer la passerelle de Neucy.	Lienne
Enlever la rambarde du pont qui se trouve dans le lit du cours d'eau. Pont en amont de NeufMoulin.	Roannay
Aider à la remise en état du petit patrimoine lié à l'eau.	Ambève Lienne Roannay
Mettre en place un sentier de randonnée "Ambève-Warche".	Ambève Warche et certains affluents
Essayer de mettre en valeur les ruines du moulin de Rahier par la pose de panneaux.	Lienne
Veiller à la stabilité de la route le long du Pouhon de Lorcé.	Pouhon de Lorcé
Réaliser les travaux de construction de la station d'épuration de Coo (protection de la zone de baignade de Coo).	Ambève
Elaborer, avec la commune de Stoumont, un plan d'intervention d'urgence en vue de faire face à toute pollution dans la zone de protection des captages de Stoumont et environs.	Ambève

### 3.3.5. Développement de zones humides

Selon les actions proposées par une étude entamée lors de l'élaboration d'un **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)** les points d'eau sont relativement peu nombreux sur le territoire communal. *Il est donc important dans un premier temps de conserver et d'entretenir ceux existants et de prévoir par après l'aménagement de nouvelles pièces d'eau dans les sites les plus appropriés.* Il serait intéressant de tenir compte de cette remarque dans les projets à développer sur l'entité.

### 3.4. Ressources forestières, pression environnementale et gestion

L'entité bénéficie d'une couverture forestière particulièrement importante et compte de nombreux propriétaires privés. En ce qui concerne la forêt soumise au régime forestier, la Commune est à cheval sur les cantonnements d'Aywaille et de Spa.

Pour l'ensemble des massifs forestiers, il existe des **menaces dites naturelles** provenant des conditions climatiques comme les sécheresses, le développement non contrôlé d'espèces animales ou végétales, les incendies, les maladies...

**L'exploitation forestière** doit être encadrée, car différents dégâts peuvent être occasionnés. Un déboisement mal géré peut entraîner la disparition de biotopes et de certaines espèces de la faune et de la flore locales. S'ajoute à cela le risque de pollution du sol par perte d'hydrocarbures des machines utilisées notamment pour le débardage.

**Le tourisme** est également un facteur de nuisance environnementale, car outre certains comportements inciviques de promeneurs qui jettent des débris ou prélèvent au cours de leur promenade des espèces végétales, la quiétude des lieux est perturbée.

**Le braconnage** est un comportement pouvant menacer des espèces présentes sur le territoire.

### 3.4.1. Plan d'aménagement forestier du cantonnement d'Aywaille

Répartition des essences	
Essences	%
Résineux	59,3
Epicéas	42,3
Pin sylvestre	10,2
Douglas	3,7
Mélèze	2,9
Pin de Corse	0,16
Divers	0,1
Feuillus	28,9
Chênes	11,1
Hêtre	7,9
Bouleau	4,5
Aulne glutineux	0,9
Chêne rouge	0,3
Frêne	0,1
Erable	0,1
Divers	4
Mise à blanc et vides reboisables	11,8

Selon le plan forestier d'aménagement établi en 2003 par le Département Nature et Forêt (DNF)<sup>68</sup>, la forêt soumise totale couvre **1.371 ha** dont 29 % de feuillus et 59 % de résineux. Les essences présentes sur STOUMONT se répartissent selon le tableau ci-contre.

Les résineux sont principalement représentés par l'épicéa qui a été massivement planté dans les années 1940-1950 et qui atteint donc aujourd'hui sa période d'exploitabilité. Les Fonds Européen d'Oriente et de Garantie Agricole (FEOGA) accordés dans les années 1960-1970 ont aussi occasionné une vague de plantation d'épicéas. Le douglas constitue une essence tout à fait adaptée au climat présent avec de nombreux avantages; outre sa haute production, il est moins sensible que l'épicéa au chablis<sup>69</sup> et est épargné par les scolytes<sup>70</sup>. Il constitue dès lors une essence de choix pour remplacer l'épicéa. Le pin sylvestre, qui était

utilisé comme bois de mine jusque dans les années 50, est le plus souvent installé sur des sols pauvres et en pente. Ceux-ci sont actuellement exploitables mais un appauvrissement du sol apparent sur ces parcelles empêchera la plantation d'une autre essence. Enfin, le mélèze est peu représenté et de manière dispersée. Toutefois, sa fane<sup>71</sup> améliorante pour les zones en fait un résineux de choix.

Les feuillus sont principalement représentés par le chêne. Bien qu'il existe peu de peuplements de chêne de haute qualité, celui-ci se trouve souvent mélangé à d'autres essences telles que le hêtre et le bouleau. Quelques plantations feuillues nobles (érable sycomore, chêne rouge...) existent. On trouve du charme dans les bas de versant et enfin du bouleau, essence pionnière par excellence. Les érables et les frênes sont essentiellement présents dans les fonds de vallée.

#### *Fonction économique*

En vertu de diverses contraintes et de la multiplicité des fonctions de la forêt, l'ensemble de celle-ci ne peut pas être consacré à la production. Selon le schéma établi, **1.165 ha** (85 %) seront dits productifs. Le solde sera entièrement consacré à l'intérêt biologique (Natura 2000, intérêt paysager...) et aux improductifs purs comme les chemins, les quais de chargement, carrières... Les revenus de la forêt soumise contribuent aux revenus de la Commune. Il convient donc qu'ils soient réguliers et soutenus. Le plan d'aménagement forestier prévoit des

<sup>68</sup> Depuis on ne parle plus de Division mais de Département.

<sup>69</sup> Le chablis est le nom donné à la chute naturelle d'un arbre le plus souvent à cause du vent ou de la neige et, par extension, à la dépression due à son éventuel déracinement. L'arbre ainsi déraciné est appelé lui-même chablis par les forestiers. Le douglas résisterait mieux au vent que l'épicéa.

<sup>70</sup> Par exemple: les scolytes qui sont de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Ils constituent une grande famille d'insectes dits «ravageurs», les scolytidés (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Scolyte>).

<sup>71</sup> Définition: feuilles et tiges de certaines plantes.

objectifs dont: *assurer la transformation progressive et sans tarder des blocs d'épicéas les plus âgés en se fixant un terme d'exploitabilité pas trop élevé au vu du marché du bois actuel (en moyenne 60 ans) et orienter une sylviculture résineuse basée sur le douglas accompagnée de l'épicéa; associer le plus possible dans les secteurs à vocation feuillue future, le retour aux associations "climax" (hêtraies majoritairement) sans pour autant négliger un certain enrichissement en essences comme le chêne rouge d'Amérique (essence à gros rendements et à révolution plus courte que nos chênes indigènes) ou l'érable sycomore; assurer un entretien régulier des voiries et des fossés d'écoulement d'eau; transformer une partie des mauvaises conversions feuillues soit en résineux de grosse production, soit en feuillus de qualité...*

Il convient d'être prudent, car les vieux bois ont également une valeur biologique: *le bois mort prend une importance croissante en tant que condition de maintien d'une grande partie de la biodiversité des forêts, et condition de maintien des cycles naturels liés à la forêt et aux écosystèmes boisés (ripisylve, savane...). Diverses études faites depuis les années 1970 montrent que les arbres sur-âgés, mourants ou morts, ainsi que le petit bois mort au sol jouent un rôle vital dans le fonctionnement, la résilience et la productivité des écosystèmes forestiers et assimilés. Ils constituent une niche écologique abritant une grande part de la biodiversité forestière. Ils sont impliqués dans le cycle et stockage du carbone, dans les cycles des éléments nutritifs, les flux d'énergie au sein des écosystèmes, la production de sol et leurs capacités hydrologiques, et enfin dans la bonne régénération naturelle forestière.*<sup>72</sup>

### ***Fonction écologique***

Par ses capacités d'épuration et son rôle de réservoir faunistique et floristique, la forêt doit pouvoir s'acquitter naturellement d'un rôle écologique. Toutefois, l'impact marqué de notre société actuelle est parfois lourd pour être compensé immédiatement, l'inertie d'une forêt étant trop lente pour notre rythme de vie. Afin de prévenir et de préparer au mieux la forêt, divers aménagements permettent d'accroître cette faculté sans compromettre les opportunités économiques. Afin de garantir son rôle écologique, le plan d'aménagement forestier définit plusieurs objectifs: *adopter une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants; préserver les habitats forestiers typiques; aménager les lisières dans un but de protection des espèces animales sauvages; créer, lors des coupes de régénération des feuillus, des clairières propices au développement de la succession des essences (bouleau, saule, sorbier, chêne, érable) et ainsi favoriser la biodiversité; augmenter le mélange des essences; conserver une proportion d'arbres sénescents, morts sur pieds ou au sol afin de protéger les espèces animales et fongiques inféodés à ces essences et à ce milieu...*

### ***Fonction cynégétique***

Vu les contraintes actuelles de l'équilibre homme-forêt-gibier, la chasse est devenue un moyen privilégié pour assurer la régulation des populations de gibiers dans les forêts. Outre l'aspect loisir et la composante économique non négligeable, la chasse est ainsi devenue un outil indispensable de la gestion des forêts. Outre la hausse des dégâts, l'augmentation de la densité de population de gibier peut être à l'origine de maladies telles que la peste porcine chez le sanglier, la bronchite vermineuse du chevreuil... Le plan d'aménagement forestier définit cinq objectifs: *restauration et/ou maintien à long terme de l'équilibre entre les espèces par des prélèvements ajustés et par une gestion cynégétique s'appliquant sur de vastes*

---

<sup>72</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Bois\\_mort](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bois_mort)

*massifs; amélioration des biotopes; application généralisée du code d'éthique de la pratique de la chasse; développement des ressources économiques engendrées par la pratique de la chasse; répression totale du braconnage.*

### ***Fonction sociale, culturelle, récréative***

La fonction sociale, culturelle et récréative d'une forêt dépasse les limites communales. Sachant que la forêt n'est pas un lieu adapté au tourisme de masse, l'adage est de privilégier la qualité à la quantité. La gestion forestière tente donc de remplir les objectifs suivants: *respecter le paysage en conservant de vieux bois à valeur esthétique le long des promenades pour autant que ceux-ci ne représentent pas un danger; éviter les chemins balisés lors des exploitations; mettre en évidence les arbres remarquables, les points de vue, le patrimoine historique, culturel et social; éviter une pénétration excessive du public en forêt, respecter les zones de quiétude du gibier, orienter les mouvements de jeunesse vers les zones d'accès libre et réaliser des aménagements particuliers le long des sentiers de promenade sans y développer des équipements lourds.*

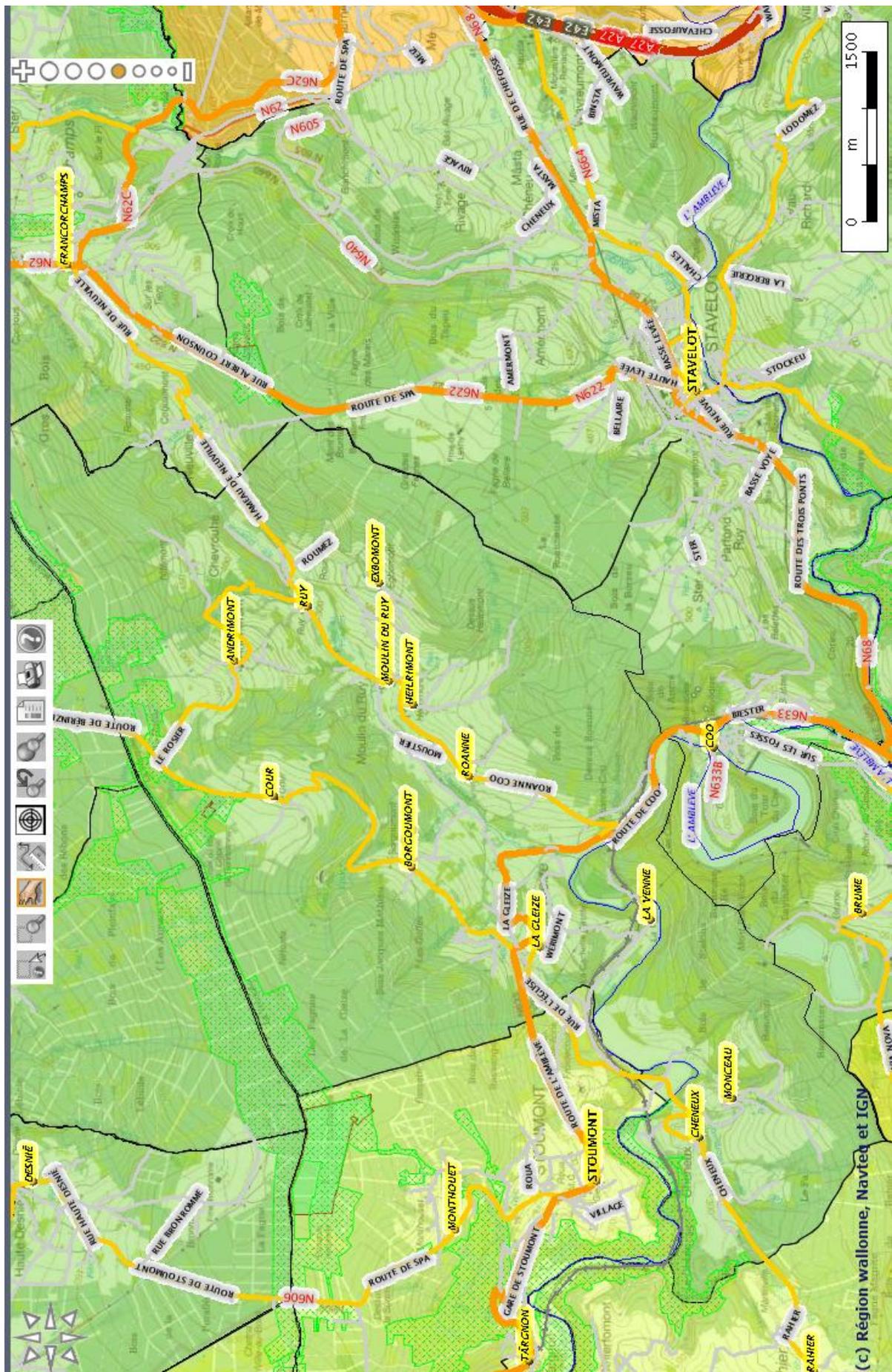
### **3.4.2. Cantonnement de Spa du DNF**

Certaines zones forestières sur l'ancienne commune de La Gleize dépendent du cantonnement de Spa du DNF. La carte suivante, extraite du portail cartographique de la Région wallonne l'illustre (zone en vert foncé de Cheneux à Andrimont et au-delà). La Commune est maintenant propriétaire d'une soixantaine d'hectares dépendant de ce cantonnement.

La **Genévrière de Cour** et la **Fagne de Malchamps** sont notamment gérées par ce cantonnement. Cette dernière *limitée au nord par un large coupe-feu, au sud par les pessières privées au delà de la Vecquée, à l'est par la route Spa-Francorchamps et à l'ouest par la route Spa-La Gleize et le domaine de Bérinzenne, la Fagne de Malchamps est un vaste quadrilatère de 330 ha. Propriété de la Région wallonne, cette magnifique lande n'est pas classée en réserve naturelle et a, en fait, le statut de forêt domaniale. Constituant le noyau de la Zone de Protection Spéciale de Malchamps, la fagne est néanmoins gérée, à peu de choses près, comme une réserve naturelle. Parcourue de sentiers de promenade balisés, elle est facilement accessible toute l'année. On peut y distinguer quelques habitats particuliers pour la faune et la flore. Les boisements spontanés de bouleaux, saules et sorbiers constituent des remises intéressantes pour la grande faune et quelques oiseaux tels que le Pouillot fitis.*<sup>73</sup>

---

<sup>73</sup> [http://www.aves.be/index.php?option=com\\_content&task=view&id=65&Itemid=](http://www.aves.be/index.php?option=com_content&task=view&id=65&Itemid=)



(c) Région wallonne, Navteq et IGN

### 3.4.3. Propriétaires privés

En 2007, sur l'ensemble du territoire communal, plus de 60 % de la totalité de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. Le nouveau Code forestier adopté par Décret le 15 juillet 2008 prévoit à la fois des mesures fiscales mais aussi de gestion forestière tout en prévoyant en son article 30 que le Gouvernement wallon peut allouer certains types de subvention aux propriétaires publics et privés pour des travaux: forestiers (boisement, reboisement, dépressage, dégagement, éclaircie); pour l'ouverture du public; pour le maintien de la biodiversité; pour le regroupement forestier. L'asbl Société Royale Forestière de Belgique (SRFB), comptant de nombreux propriétaires privés, dispose d'un site Internet (<http://www.srfb.be>) qui rassemble des informations intéressantes comme la brochure *Biodiversité et gestion forestière: un nouveau guide pour la forêt privée*.

### 3.4.4. Certifications pour une gestion durable des forêts

La gestion durable<sup>74</sup> des forêts passe notamment par des outils comme la certification. En Wallonie, deux instruments sont utilisés.

#### *Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)*<sup>75</sup>

Le PEFC, label créé en 1999, est une certification forestière permettant de vérifier si la forêt a été gérée selon des standards en accord avec le développement durable, défini lors de la Conférence interministérielle d'Helsinki en 1993 visant *la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes*. Ceci a été précisé par six critères:

1. *conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone;*
2. *maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers;*
3. *maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits);*
4. *maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers;*
5. *maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts (particulièrement sols et eaux);*
6. *maintien des autres fonctions socio-économiques.*

Cette certification est prépondérante en terme de superficie. Une vérification des règles à respecter par le propriétaire est assurée par un organisme indépendant. En novembre 2008, 48% de la surface forestière en Wallonie était certifiée. Les entreprises de transformation arborant un tel label doivent posséder une attestation de Chaîne de Contrôle afin de permettre la traçabilité du bois utilisé.

---

<sup>74</sup> *Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.* Définition provenant du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

<sup>75</sup> <http://www.pefc.be/fr/default.asp>

A l'heure actuelle, la Commune est propriétaire de plus de 1.400 hectares et un dossier de labellisation est en cours. Les propriétaires suivants ont adopté la certification PEFC: Alain Gisbert, Jamar de Bolsée, Albert Martens, Claudy Legros, Vincent de Thier, Freddy Galasse Gilbert Foguene. De même au niveau des entreprises travaillant le bois, la sprl 3 BIS a souscrit à cette certification prouvant l'utilisation de bois PEFC dans leurs produits.

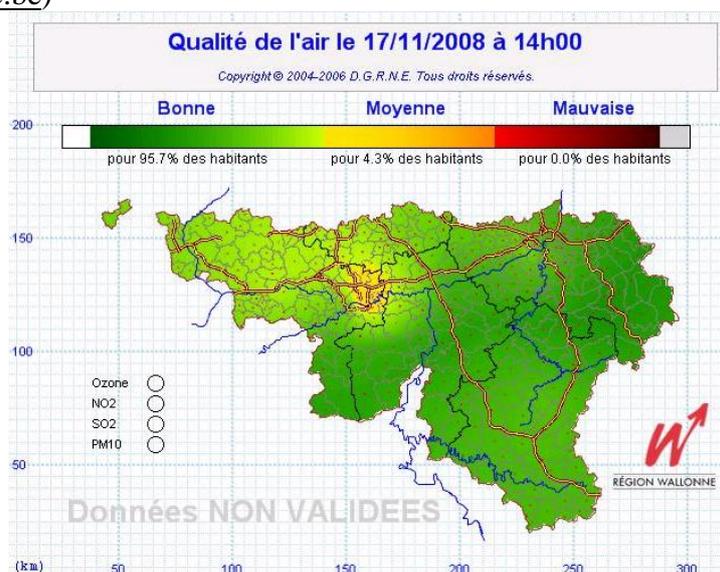
### *Forest Stewardship Council (FSC)*<sup>76</sup>

Le label FSC apposé sur un produit garantit une fabrication avec du bois issu d'une forêt gérée selon 10 principes du FSC compris dans une charte dont la philosophie s'inscrit dans la gestion durable des forêts au niveau mondial. Les produits commercialisés sont reconnaissables grâce à un logo spécifique. En juin 2008, 29 entreprises belges sont membres du Groupe d'entreprises FSC: Antalis nv, Aveve, Bekol International, Bois Certifié, Brico, Brico Plan-it, Burgo Benelux, Carrefour, Casa International nv, Colruyt - Collishop, De Noordboom cvba, Dessauvage Geert nv, Dreamland, Ecobos, Eurabo nv, Fortim Trading nv, Gamma België, Goekint Graphics, Hubo, Indufor (DLH Belgium) Kompan nv, Lagae Hout nv, Norbord, Quintelier Gebr. nv, Servaage nv, Vandecasteele Houtimport, Vogel Import-Export. Certaines entreprises utilisent bien entendu les produits labellisés comme les imprimeries Massoz...

### **3.5. Qualité de l'air**

Le 15 mars 2007, le Gouvernement wallon a adopté un Plan wallon Air-Climat comprenant une série d'actions dont l'objectif est de diminuer les émissions de gaz à effets de serre. L'activité humaine influe sur la qualité de l'air et des polluants peuvent affecter de manière négative la santé des personnes les plus fragilisées. Par exemple, en cas de pic d'ozone (O<sub>3</sub>), certains problèmes respiratoires peuvent se manifester.

Afin de prévenir la population en cas de pic de pollution par différents composés chimiques, il existe un réseau téléométrique mis en place par la Région; il permet l'établissement d'indices de qualité de l'air et de cartes de la Wallonie reprenant la situation en temps réel (<http://air.wallonie.be>)



<sup>76</sup> Fair Timber asbl est le représentant du FSC en Belgique

### 3.6. Déclaration de politique générale 2007-2012

Désormais, le Collège communal est tenu de déposer un programme de politique générale, endéans les 3 mois suivant l'élection des échevins (art. 242bis de la Nouvelle Loi Communale). Cette déclaration couvre la durée du mandat et comporte au moins les principaux projets politiques du Collège. Ce document est intéressant, car il permet de visualiser concrètement quels sont les axes préconisés pour la législature communale. Un article présenté sur le site Internet de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) explique l'intérêt d'une telle note: *ces évolutions procèdent d'un souci commun: celui d'améliorer la transparence de la politique locale, celui d'assurer mieux la communication entre les "décideurs", les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes.*<sup>77</sup>

La sensibilisation citoyenne est un des axes préconisés par la déclaration, et ce, dès le plus jeune âge. La mise en place d'aides communales pour favoriser les énergies renouvelables, l'isolation des logements est évoqué dans cette déclaration. L'épuration des eaux usées et l'utilisation rationnelle de l'eau sont également des sujets qui ont focalisé l'attention du Collège communal.

En ce qui concerne l'environnement, la volonté communale s'est notamment manifestée par la création à Moulin-du-Ruy d'un verger conservatoire d'anciennes variétés de pommiers, poiriers. A cet égard, une collaboration étroite avec le Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux s'est instaurée.

#### Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De grands espaces permettant à la faune et la flore de se développer</li> <li>▪ Nombreuses zones naturelles protégées par Natura 2000</li> <li>▪ Grand nombre d'arbres et haies protégés</li> <li>▪ Contrat Rivière Amblève</li> <li>▪ Certification PEFC des bois communaux en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PCDN entamé et non achevé</li> <li>▪ Entièrement de la Commune reprise en épuration individuelle</li> </ul>
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour l'assainissement des eaux usées, une grande partie de l'entité se situe en zone prioritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les pressions des activités humaines sur l'environnement pouvant menacer des écosystèmes fragiles (exemple: danger pour les biotopes du rejet des eaux usées non encore traitées)</li> </ul>

<sup>77</sup> VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

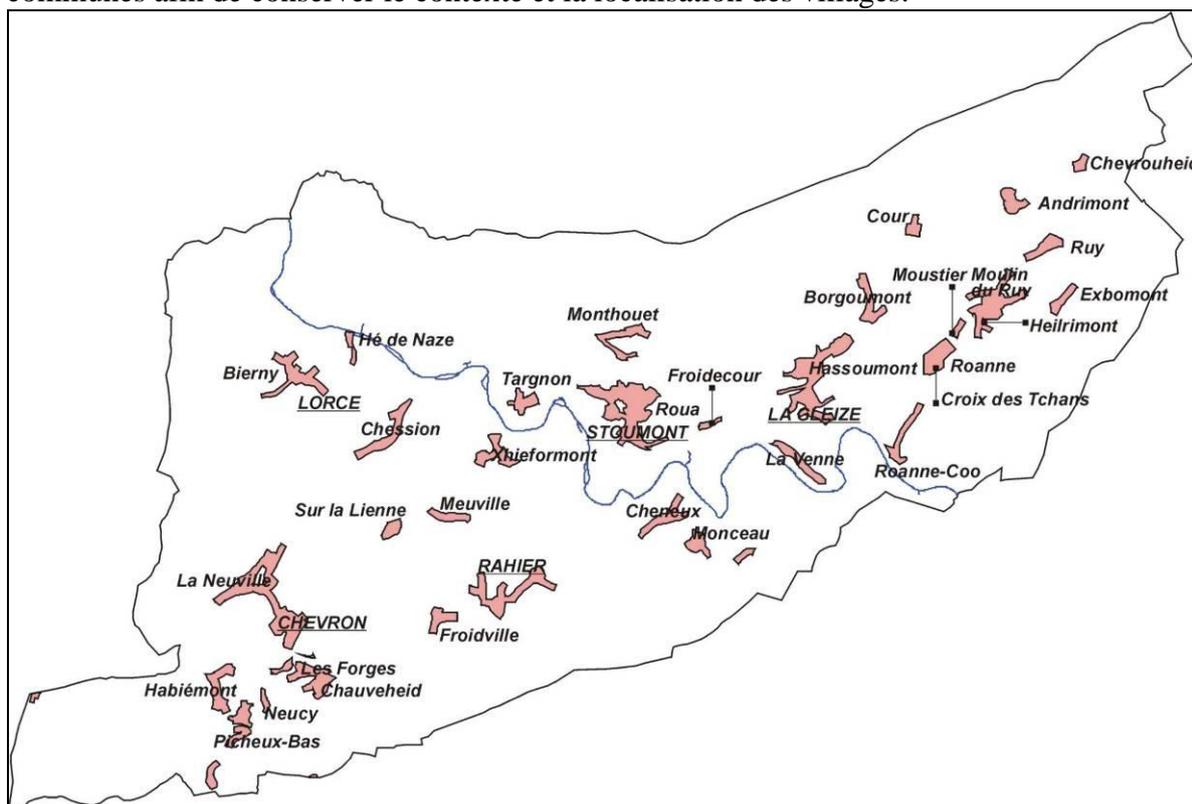
*Les biotopes forestiers et les ressources aquifères jouent un rôle primordial dans le développement de la faune et de la flore à STOUMONT. De nombreuses zones sont parfois protégées juridiquement comme le montrent les différents paragraphes de ce chapitre.*

*Les menaces pesant sur cet environnement sont multiples; des outils de gestion comme le Contrat Rivière Amblève, le PASH, le plan d'aménagement forestier, la certification des bois communaux s'avèrent utiles tout comme les observations, via des appareils télémétriques, des éventuels soucis de pollution de l'eau ou de l'air.*

*Les activités humaines sont donc à encadrer dans un souci de préservation de l'environnement naturel de STOUMONT qui représente une richesse aux retombées économiques notamment par l'exploitation de l'eau, de la forêt et du tourisme.*

#### 4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – BATI – ANALYSE PAYSAGERE<sup>78</sup>

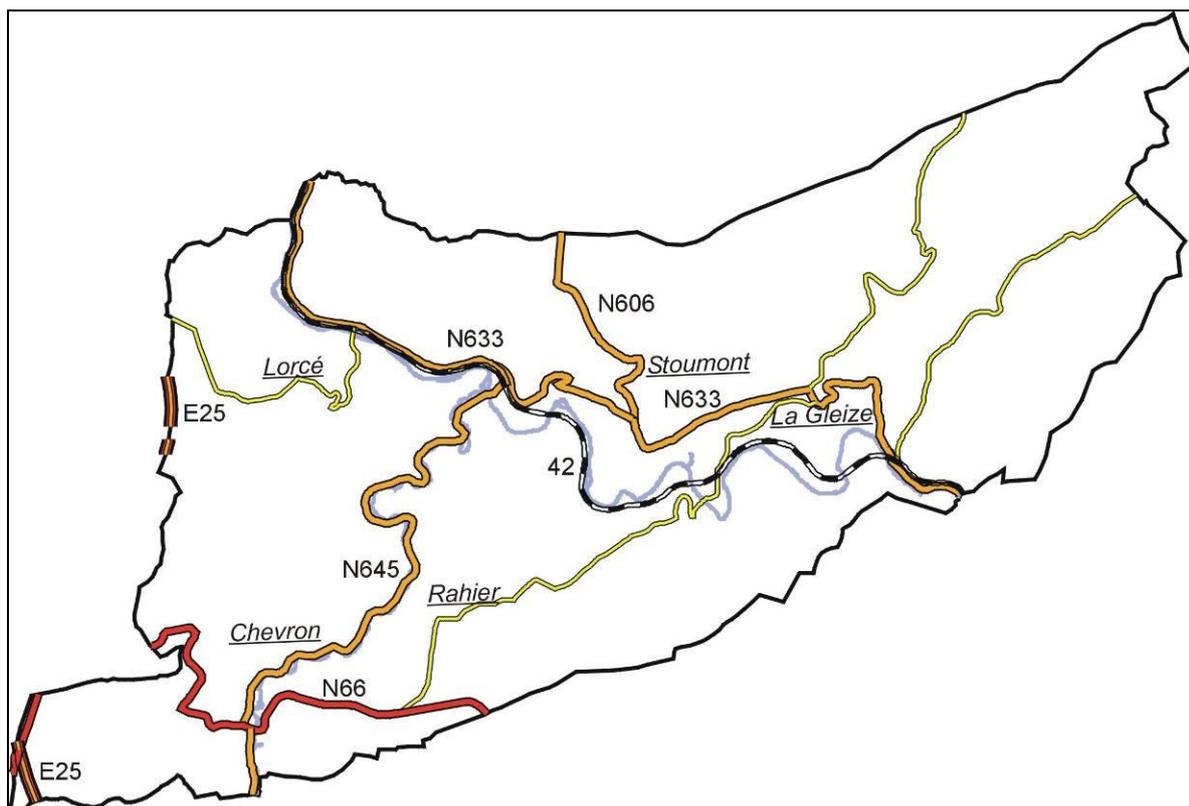
La répartition et les groupements de villages employés ci-dessous sont justifiés par des caractéristiques d'urbanisme, d'aménagement ou de proximité. Elle n'est donc pas à mettre en rapport avec la répartition en quartiers de l'INS. La carte simplifiée ci-dessous permet de localiser, sur le territoire communal, les villages qui seront décrits plus loin. Afin de ne pas charger inutilement cette carte, seules l'Amblève et les zones d'habitat à caractère rural (en rouge) sont indiquées. Les descriptions présentées par la suite seront classées par anciennes communes afin de conserver le contexte et la localisation des villages.



##### 4.1. Structuration des voies de communication

Le réseau routier et la voie ferrée se sont adaptés aux contraintes topographiques si bien que les axes principaux suivent presque exclusivement les fonds de vallées. La Commune est donc traversée par la ligne ferroviaire 42, composée d'une voie électrifiée qui suit approximativement le tracé de l'Amblève. La carte ci-dessous reprend notamment l'autoroute E25 et son accès situé sur la commune d'Aywaille, les routes régionales: *Remouchamps – Trois-Ponts* (N 633), *Targnon – Lierneux* (N645); *Stoumont – La Reid* (N606); *Werbomont – Trois-Ponts* (N 66). Des axes intervillages sont également repris.

<sup>78</sup> Cf. Annexes Partie I ; carte n°5: *Bâti*.



#### 4.2. *Plan de Secteur et son analyse*

Le Plan de Secteur, déterminant les diverses affectations du territoire de la Commune, se retrouve sur les planches 49/7, 49/8, 50/1, 50/5, 55/3 de l'IGN. A la vue de ces dernières, il apparaît immédiatement qu'une superficie importante de la Commune est en zone d'intérêt paysager. La structuration en vallée y est bien entendu pour quelque chose. De plus, au sein des zones d'habitat à caractère rural, des parties de villages ou hameaux sont qualifiées comme présentant un intérêt culturel, historique ou esthétique. La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) publie des fiches et cartes pour STOUMONT reprenant des tableaux et graphiques<sup>79</sup> dont deux seront présentés et analysés dans le cadre de ce diagnostic.

<sup>79</sup> [http://cpdt.wallonie.be/?id\\_page=712](http://cpdt.wallonie.be/?id_page=712)

## Zones d'affectation du plan de secteur

Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	500	4,6
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	73	0,7
	Zone de loisirs	125	1,2
	Zones d'activité économique	62	0,6
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-
	Zone d'extraction	10	-
	<b>Sous-total</b>	<b>771</b>	<b>7,1</b>
Zone d'aménagement communal concerté		77	0,7
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	2.659	24,5
	Zone forestière	6.716	61,8
	Zone d'espaces verts	343	3,2
	Zone naturelle	219	2,0
	Zone de parc	-	-
	Plan d'eau	72	0,7
	<b>Sous-total</b>	<b>10.009</b>	<b>92,2</b>
Zone blanche		1,3	-
<b>Total</b>		<b>10.858</b>	<b>100</b>

Ce premier tableau, basé sur la version coordonnée du plan de secteur de février 2007, montre qu'une faible part de la superficie communale est dédiée à l'urbanisation (7,1 %). Celle-ci est majoritairement destinée à l'habitat. L'espace destiné aux activités économiques est par contre relativement faible ce qui peut représenter un frein à l'installation de nouvelles activités. Les zones agricoles et forestières cumulées témoignent de l'aspect rural et vert de la Commune avec une prédominance marquée pour la superficie boisée.

Année 2006

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	145	29,1	295	59,1	59	11,8	500
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	5,0	6,9	61	83,2	7,3	9,9	73
	Zone de loisirs	8,6	6,9	104	82,9	13	10,2	125
	Zones d'activité économique	5,1	8,1	51	82,4	5,9	9,5	62
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	1,0	9,2	8,3	80,1	1,1	10,7	10
	<b>Sous-total</b>	<b>165</b>	<b>21,4</b>	<b>520</b>	<b>67,4</b>	<b>86</b>	<b>11,2</b>	<b>771</b>
Zone d'aménagement communal concerté		6,4	8,3	66	85,9	4,5	5,8	77
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	42	1,6	2.499	94,0	118	4,4	2.659
	Zone forestière	10	0,2	6.343	94,5	362	5,4	6.716
	Zone d'espaces verts	7,3	2,1	281	81,9	55	16,0	343
	Zone naturelle	0,4	0,2	212	96,7	6,9	3,2	219
	Zone de parc	-	-	-	-	-	-	-
	Plan d'eau	1,1	1,5	17	24,0	54	74,5	72
	<b>Sous-total</b>	<b>61</b>	<b>0,6</b>	<b>9.353</b>	<b>93,4</b>	<b>596</b>	<b>6,0</b>	<b>10.009</b>
Zone blanche		-	-	0,3	25,9	0,9	74,1	1,3
<b>Total</b>		<b>232</b>	<b>2,1</b>	<b>9.939</b>	<b>91,5</b>	<b>687</b>	<b>6,3</b>	<b>10.858</b>

Il est possible de développer l'habitat dans les zones destinées à l'urbanisation; cependant, un terrain non artificialisé ne signifie pas automatiquement que celui-ci peut être bâti, car il s'agit d'une disponibilité brute devant être affinée puisque ces superficies peuvent être soumises à des contraintes juridiques ou techniques empêchant la valorisation des surfaces. Notons que 1.957 ha sont sous protection Natura 2000.

### 4.3. Patrimoine classé

Le classement de biens est assuré par les Régions et dépend pour la Wallonie de la **Direction Générale Opérationnelle (DGO) Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie**. Le **Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP)** traite notamment de cette matière dans les articles 196 à 205 et 207 à 209. Cette liste rassemble des monuments mais aussi des sites qui sont présentés de manière synthétique dans ce tableau.

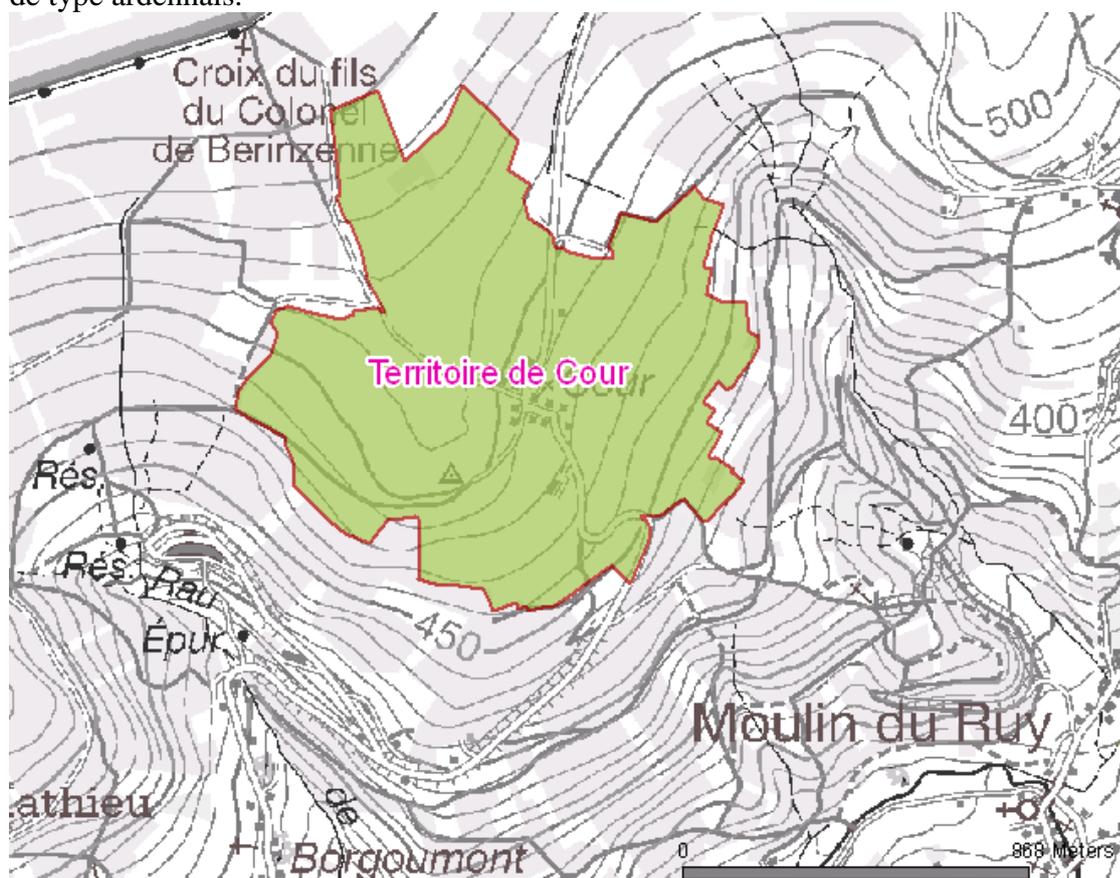
Les biens et sites classés sur Stoumont	
Site	Description
Borgoumont	Ferme, n° 15 (Monument)
Borgoumont	Ferme, n° 17 (Monument)
Chauveheid	Chapelle Saint-Gilles, hêtres et alentours (Site), au lieu-dit Le Caty
Cheneux	Ferme, n° 13 (Monument)
Chession	Ferme (façades et toitures), n° 66 (Monument); ensemble formé par la ferme, la fontaine et le vallon du ruisseau du bois Mathy (Site)
Cour	Genévrière (Site)
Exbomont	Maison (façades, pignons et toiture), n° 46 (Monument)
Froidcourt	Château de Froidcourt, route d'Amblève, n° 8 et alentours (Site)
Le Moulin	Moulin Mignolet, n° 85 et alentours (Site)
Lorcé	Église Saint-Georges et alentours (Site)
Monceau	Ferme (façades et toitures), n°s 1-2 (Monument)
Quarreux	Lit de l'Amblève, dit les Fonds de Quarreux (Site) (+ AYWAILLE/Quarreux)
Rahier	Église Saint-Paul, mur du cimetière (Monument) et alentours (Site)
Rahier	Façades de la ferme en colombage du XVI <sup>ème</sup> siècle et de son extension du XIX <sup>ème</sup> siècle ainsi que sa couverture en cherbains et cwerbas couvrant le tout, sise au lieu dit "Martinville" n°20 (Monument). Etablissement d'une zone de protection.
Rahier	Ruines de la maison-forte, Village, n° 39 (Monument) et alentours (Site)
Stoumont	Chapelle Sainte-Anne, route d'Amblève (Monument) et alentours (Site)
Stoumont	Fagne de Pansîre (Site)
Stoumont	Ferme, Village, n° 49 (Monument)
Stoumont	Ferme, Village, n° 58 (Monument)

Bien que la possession d'un bien classé soit contraignante, une déduction fiscale de certaines dépenses liées à l'entretien peut compenser cette rigueur.

#### 4.4. Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)

Adopté par le Gouvernement wallon le 11 juillet 1985, ce règlement fixe une ligne de conduite pour l'implantation et la construction des bâtiments en visant à sauvegarder et promouvoir la typologie du bâti local, remodeler les constructions qui ont été dégradées, favoriser l'intégration des nouveaux volumes, en veillant à la maîtrise des ensembles bâtis, en luttant contre le gaspillage de l'espace, en favorisant la continuité de la structure du bâti villageois, en veillant à l'intégration de l'architecture contemporaine. Le CWATUP consacre les articles 417 à 430 à cette matière.

Le village de Cour<sup>80</sup> est soumis au RGBSR depuis l'Arrêté ministériel du 23 décembre 1987. Ceci constitue une reconnaissance de la cohérence et du caractère architectural prépondérant de type ardennais.



#### 4.5. Petit Patrimoine Populaire Wallon

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 1998, des subventions peuvent être accordées par la Région wallonne pour la rénovation, la restauration et la valorisation du petit patrimoine public ou privé<sup>81</sup>.

Il est important de dresser un inventaire exhaustif de l'existant et la participation citoyenne est indispensable puisque des éléments patrimoniaux sont implantés dans des zones privées. A

<sup>80</sup> Cf. point page 56

<sup>81</sup> La procédure pour obtenir les aides financières est décrite de manière précise sur le site <http://www.pppw.be>

titre d'exemples, nous pouvons citer: une Fontaine à Roanne (ancien bac abreuvoir), une Fontaine à Monceau, un Pouhon à Ruy, une Fontaine à Habiémont, une borne limite séparant la principauté de Stavelot et le duché de Limbourg, la Borne Von Rundstedt...La mise en évidence du petit patrimoine (croix, sépultures, fontaines, puits, abreuvoirs, arbres...) peut contribuer à renforcer l'identité locale et des efforts sont préconisés pour que les habitants d'un village, d'un quartier s'approprient d'une certaine manière le cadre de vie dans lequel ils se situent.

Cependant, il n'est pas toujours facile pour les particuliers et/ou associations de quartier de monter un dossier de restauration et de mise en évidence du petit patrimoine. Dans l'optique de favoriser les initiatives dans ce domaine, *Qualité-Village-Wallonie* offre un soutien aux associations et/ou personnes<sup>82</sup>. Le lecteur trouvera des éléments de la richesse patrimoniale dans la description des localités du paragraphe .

Une initiative française en matière de petit patrimoine est à souligner. Via le site Internet <http://www.petit-patrimoine.com>, il est possible de découvrir de véritables trésors patrimoniaux en créant des chasses aux énigmes permettant d'explorer ainsi des lieux, des objets...

#### **4.6. Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie**

Le Gouvernement wallon dresse, tient à jour et publie un inventaire du patrimoine immobilier. Entamé en 1965, l'inventaire du patrimoine monumental est un recensement de toutes les constructions dignes d'intérêt qui constituent notre héritage architectural. Chaque bien repris à l'inventaire est renseigné par arrondissement, entité, commune et adresse administrative. Il est décrit succinctement et si possible daté. L'approche de certains biens est rendue plus aisée grâce à une abondante illustration: photos, dessins, plans, coupes, cartes... La mention d'un bien au Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie lui reconnaît un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique. Cet important travail n'a aucune valeur réglementaire. La liste des biens recensés dans cet inventaire est reprise en annexe et des mentions sont également insérées dans le cadre de la description des spécificités des différentes localités du prochain paragraphe.

#### **4.7. Localités et spécificités**

L'habitat se groupait jadis sur des lieux favorables. Approvisionnement en eau, abris naturels vis-à-vis des rigueurs climatiques, voies de communication... étaient autant de raisons de fixer, ci ou là, un hameau. Ponctuellement, des fermes isolées ou d'autres activités telles que des scieries ou des moulins par exemple pouvaient être rencontrées. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la demande d'habitations à la campagne, dans un cadre vert, est croissante et provoque dans beaucoup de communes un éclatement des villages qui se prolongent désormais par des lotissements en rubans le long des voiries ou sous forme de nouveaux quartiers à part entière. Que ce soit pour des raisons de mode, de coûts ou de faisabilité, ces extensions respectent rarement l'environnement bâti traditionnel et l'intégration paysagère, essentiellement par leur implantation et/ou leur architecture. Il semble que STOUMONT, sans doute par son éloignement relatif des grands centres (Liège, Verviers...), échappe à cette règle, car le développement de nouvelles constructions est limité et le plus souvent bien intégré.

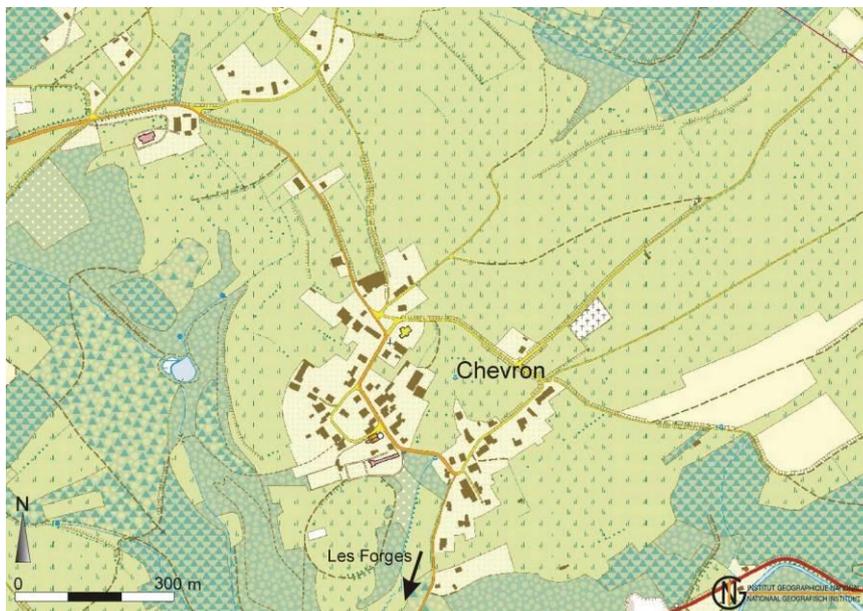
---

<sup>82</sup> <http://www.qvw.be>

#### 4.7.1. Ancienne commune de Chevron

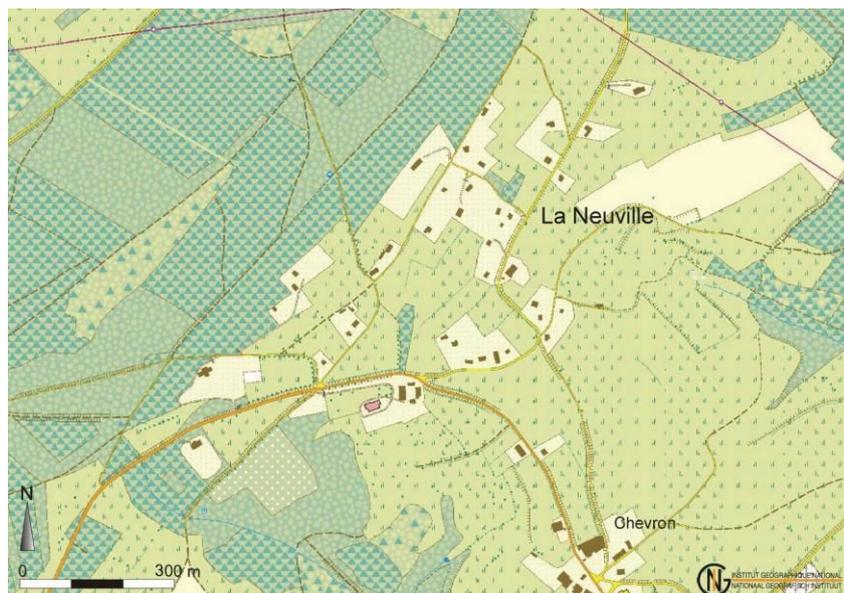
##### *Chevron - La Neuville*

D'après les secteurs statistiques définis par l'INS, Chevron est scindé en deux quartiers, le nord et le sud. Au nord, se trouve le noyau principal, concentrant de nombreuses habitations traditionnelles édifiées en pierre de pays et aux toitures en ardoises. C'est dans ce quartier que se trouve l'église paroissiale *Notre Dame*<sup>83</sup>, la maison des jeunes, l'école communale et l'ancienne gendarmerie transformée en gîtes. L'implantation des habitations suit le tracé des voiries qui dépassent rarement 4 mètres de largeur. Cette étroitesse et l'absence de grandes lignes droites constituent un bon ralentisseur. Au sud, un second quartier se développe le long de la voirie menant à *Les Forges*. La pente y est de plus en plus forte à mesure que l'on progresse vers ce village. Bien que traditionnelles, les habitations affichent une volumétrie beaucoup plus variée que dans le quartier central. On note, au sud, quelques habitations récentes.



Au nord de Chevron s'est développé le hameau de La Neuville essentiellement constitué de nouvelles habitations disposées sur un terrain en forte pente d'orientation nord-sud. Par contre, la ferme de La Neuville, inscrite dans la liste du patrimoine monumental, date probablement du XVIII<sup>ème</sup> siècle; elle est en moellons de grès et calcaires et a été transformée. Deux voiries parallèles séparées d'une cinquantaine de mètres constituent les axes de développement de ce quartier. Les habitations, principalement de type lotissement, sont disposées parallèlement aux courbes de niveau. Le développement de l'habitat tend à rapprocher celui-ci du quartier central par la construction de plus en plus intense d'habitations récentes de type lotissement.

<sup>83</sup> Cet édifice néo-gothique a été bâti en 1875 en moellons de grès et calcaire restauré dans les années 1970.



### ***Habiémont-Oufny***

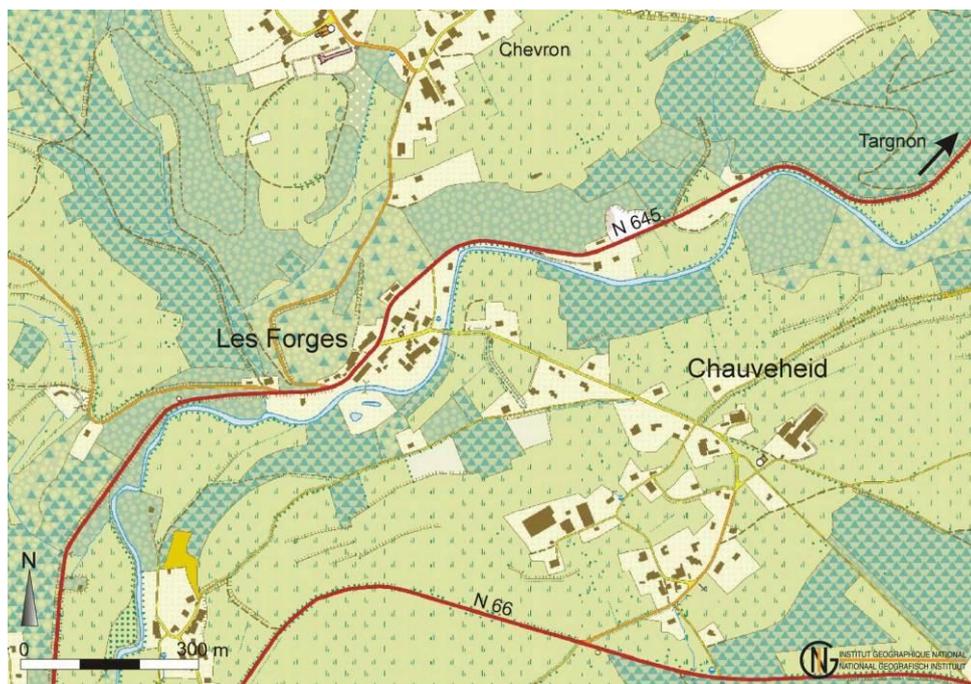
Développé le long d'une voirie communale, le hameau de Habiémont présente dans sa partie sud, hormis quelques nouvelles habitations, un noyau de constructions traditionnelles construites en moellons de grès, couvertes d'ardoises et essentiellement implantées perpendiculairement à la voirie. Deux terrains de football et de tennis se succèdent ensuite. Quelques nouvelles habitations sont implantées en faible recul par rapport à la voirie. Le croisement avec une étroite voirie permet au hameau de poursuivre son extension vers l'est. Cette ramification est essentiellement constituée de bâtiments traditionnels dont certains sont restés agricoles. Situé dans le prolongement direct de Habiémont, Oufny ne présente pas d'habitation proprement dite mais un ensemble de cinq grands bâtiments de type artisanat. La Chapelle Saint-Roch située à un carrefour aurait été reconstruite en moellons de grès au XVII<sup>ème</sup> siècle.



## *Les Forges, Chauveheid*

Sis dans une vallée, le village *Les Forges* est très dense, au point de comporter de nombreuses habitations mitoyennes ou alors séparées de seulement quelques mètres. Hormis quelques habitations récentes à l'est, les habitations sont de type traditionnel, disposées parallèlement à la voirie. On note tout de même une volumétrie hétérogène, aspect d'autant plus renforcé par la mitoyenneté de certains bâtiments.

Au sud-est le village de Chauveheid s'est développé sur une pente entre la voirie menant à *Les Forges* et celle menant à Neucy. Bien que l'extension soit plus importante le long de la route menant à *Les Forges*, il n'est pas simple d'y déceler un véritable noyau. Il semble que deux groupements de quelques habitations soient à l'origine du hameau. Le premier est constitué de la chapelle Saint-Gilles<sup>84</sup> au lieu dit *le Caty*, d'une exploitation agricole et des quelques maisons sises en contrebas. A une centaine de mètres au sud-ouest se trouve un autre groupement traditionnel articulé sur le croisement en Y de deux voiries. L'espace entre ces deux noyaux est actuellement comblé par l'implantation de nouvelles habitations. On notera la présence d'une seconde exploitation agricole d'importance à l'extrémité ouest de Chauveheid. Enfin, une jonction entre Chauveheid et Les Forges s'opère progressivement par l'implantation de nouvelles constructions.



<sup>84</sup> Cette construction classée daterait de la fin du XVIIème siècle et est construite en moellons de grès.

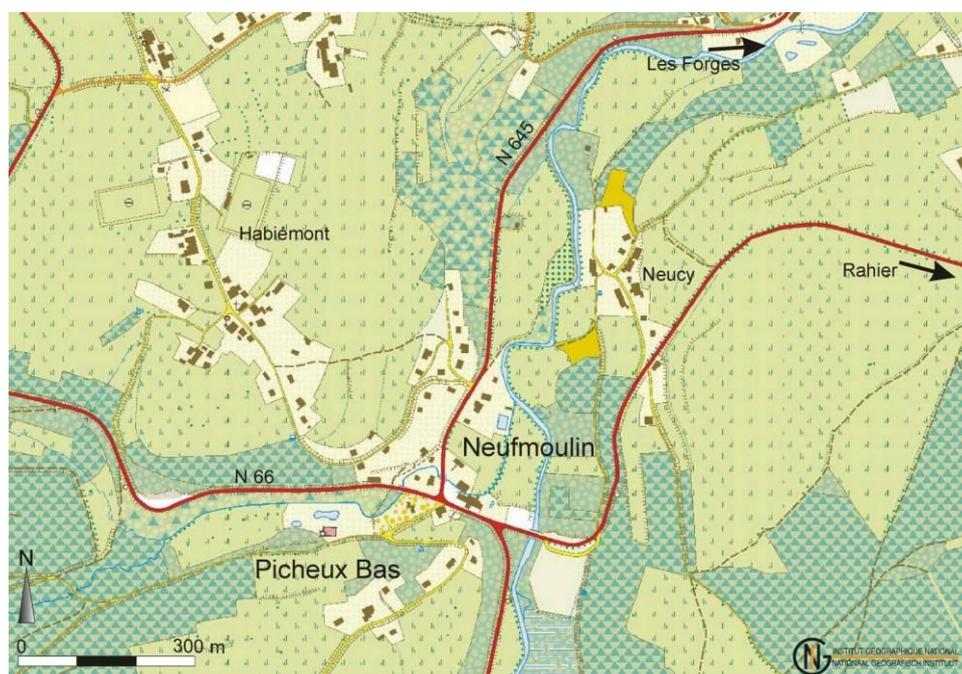
## Neucy

Le village de Neucy ne dispose que d'une voirie goudronnée le rattachant à la route régionale N 66. Cette voirie a pour seule utilité l'accès aux habitations, son autre extrémité débouchant sur une voie non carrossable. Il en résulte une structure simple d'habitations traditionnelles aux façades parallèles à la voirie.

## Neufmoulin – Picheux bas

Le village de Neufmoulin est situé à la croisée des routes régionales N 66 et N 645. Bien que classée comme voirie régionale, cette dernière, étroite et dégradée, décourage les conduites agressives. Ce hameau peut être scindé en trois parties distinctes. La partie nord, essentiellement développée du côté ouest de la N 645 est constituée de nouvelles habitations en dur et de quelques chalets. Ce quartier est un passage obligé pour rejoindre, par une voirie étroite, le village de Habiémont. Plus loin se développe le long de cette voirie un groupe d'habitations de type chalet. Enfin le groupe d'habitations développé à la croisée des nationales est constitué de maisons traditionnelles (fermes du XIX<sup>ème</sup> siècle) et de chalets. Une imposante construction mitoyenne formé par le Restaurant *Le Relais des Pêcheurs* et un garage automobile-service s'est également installée.

Sis de l'autre côté de la N 66 par rapport à Neufmoulin, la structure de Picheux bas résulte de l'implantation le long d'une voirie secondaire unique. L'extension, encore modeste, pousse les nouvelles habitations vers le sommet de la pente, au sud.

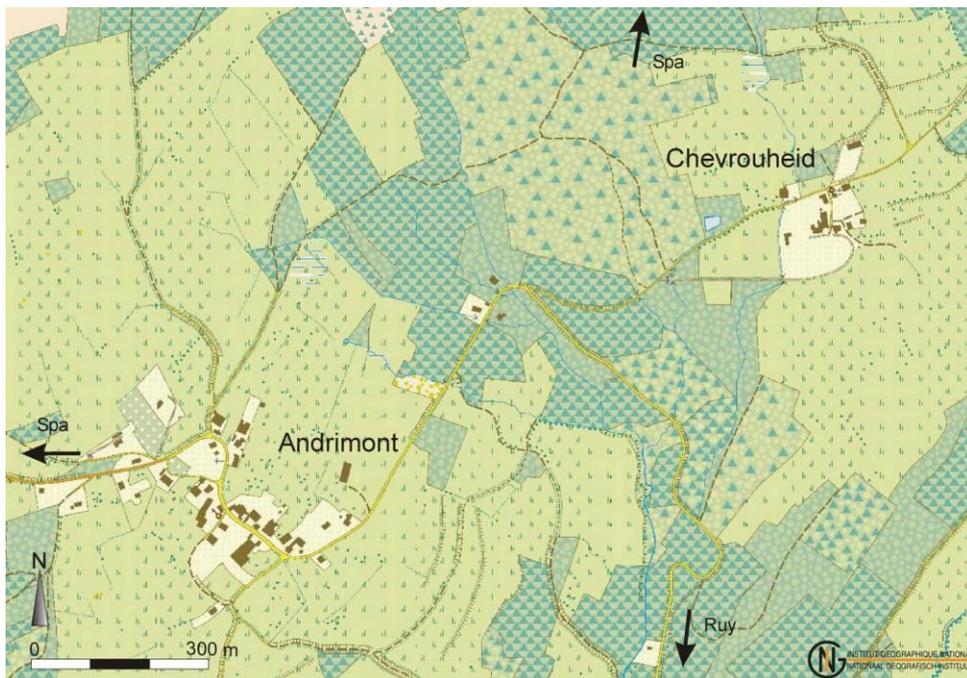


#### 4.7.2. Ancienne commune de La Gleize

##### *Andrimont – Chevrouheid*

Sis à proximité de Ruy, le long de la route menant à Spa, Andrimont s'est développé en long sur le flanc sud d'une petite crête. Historiquement, ce hameau a été ravagé en 1848 par un incendie qui détruisit cinq fermes. Des bâtisses datant des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles sont pour la plupart en moellons de grès et colombage. Aux extrémités du "ruban" traditionnel, quelques nouvelles constructions sont implantées. Certaines de celles-ci sont isolées, implantées dans des parcelles au caractère forestier.

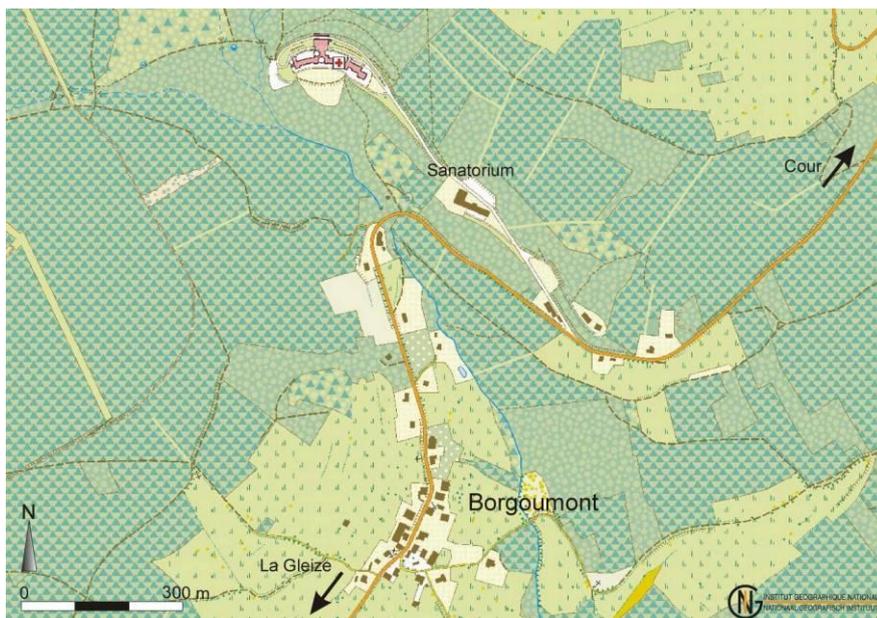
Chevrouheid ne présente que quelques bâtiments traditionnels dont le plus important est une ferme –château.



##### *Borgoumont*

Le hameau de Borgoumont est constitué, dans sa partie sud, d'un noyau d'habitation de type traditionnel implanté parallèlement aux courbes de niveau. Certains gros bâtiments ont conservé une fonction agricole. L'essentiel de la maçonnerie est en moellons de grès et quelques bâtiments sont également en colombage. Des matériaux de couverture très divers tels que l'ardoise, la tuile ou l'éternit sont utilisés. Cependant, les toits présentent tous des teintes foncées. On regrettera toutefois la présence de quelques volumes peu entretenus voire même couverts de bâches. Le hameau s'étend le long de la voirie vers le nord par l'implantation de nouvelles constructions dans une disposition très aérée. Au nord, la voirie dessine un virage presque à 180° et amorce une pente assez raide. A cet endroit, sur le côté de la voirie se trouve le site de l'ancien sanatorium<sup>85</sup>. L'entrée sur le site se fait en passant sous un bâtiment d'architecture particulière, dessinant deux petites tours carrées, donnant un aspect de château miniature. Plus loin, en direction de Cour, quelques constructions de type pavillonnaire sont implantées.

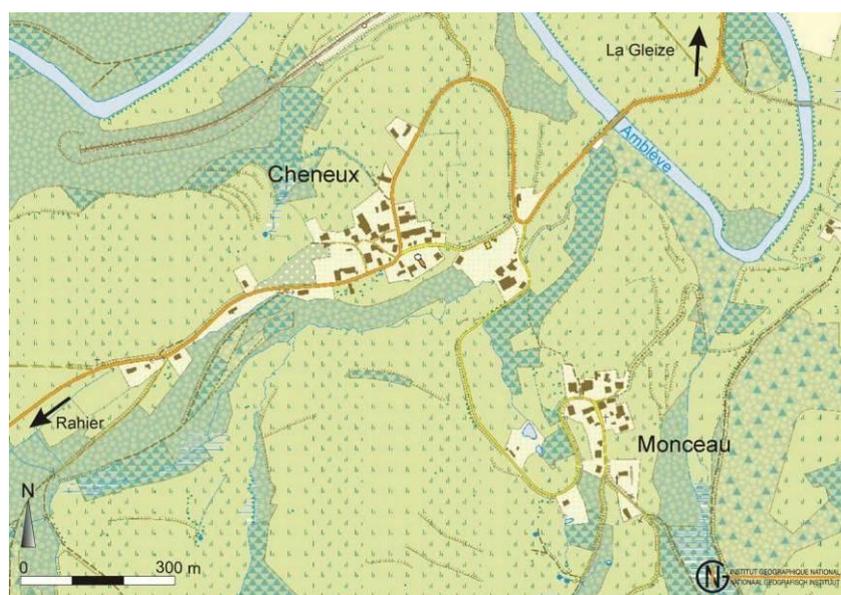
<sup>85</sup> Cf. page111.



### *Cheneux – Monceau*

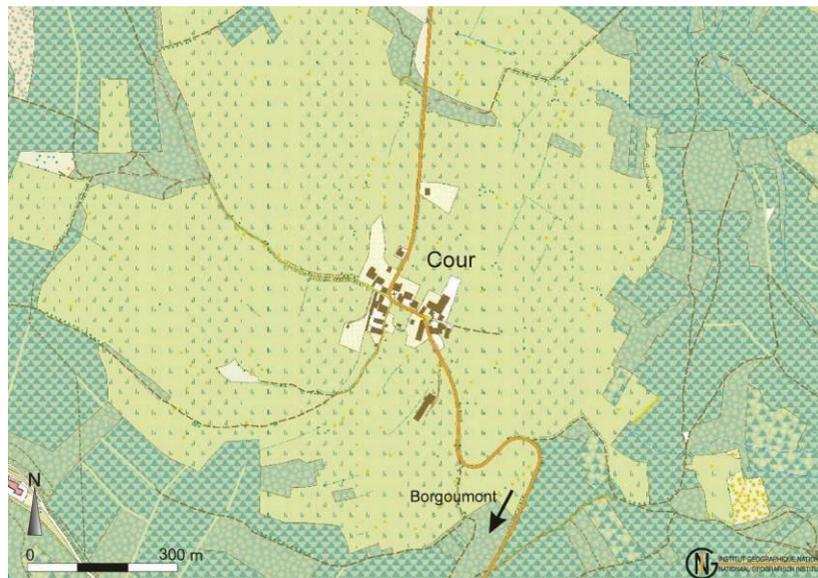
Le hameau de Cheneux présente un noyau concentré avec un développement vers Rahier le long de la voirie. Bien que la chapelle Saint-Lambert en moellons de schiste et calcaire soit située au sud de l'axe cité ci-dessus, l'essentiel des habitations se trouve au nord. Toutefois, la voirie étant d'importance modeste, il n'y a pas d'impression de scission. La fonction agricole des bâtiments, souvent en grès schisteux, colombage et parfois chaulés, a pratiquement disparu et certains gros volumes ont été transformés en deux voire trois habitations. A l'est, avec une rupture nettement marquée par rapport au noyau, quelques habitations récentes se sont implantées.

Monceau est développé sur une pente d'axe nord/sud traversée par une voirie perpendiculaire aux courbes de niveau. Presque l'entièreté des habitations correspond aux critères traditionnels de la région. L'implantation des habitations est essentiellement perpendiculaire aux courbes de niveau.



## *Cour*<sup>86</sup>

Petit hameau sur le flan d'une colline, figé dans le temps, Cour présente quelques bâtiments traditionnels d'origine agricole (une dizaine de fermes du XVIII<sup>ème</sup> siècle dont certaines sont encore utilisées à cette fin). La majorité des bâtiments sont implantés perpendiculairement à la voirie. Le recul de l'habitation par rapport à celle-ci est variable mais on trouve systématiquement une annexe ou une construction à front de voirie. Les toitures sont de teinte foncée dans des matériaux divers (tuile ou ardoise). La construction d'annexes disgracieuses ou mal entretenues se marque d'autant que celles-ci sont surtout à front de voirie. La présence d'un gros volume à l'abandon au centre du village est également constatée. Située au nord-ouest du hameau, la croix du Colonel de Bérinzenne rappelle un accident<sup>87</sup> survenu au XVII<sup>ème</sup> siècle au fils dudit Colonel.



## *La Gleize*

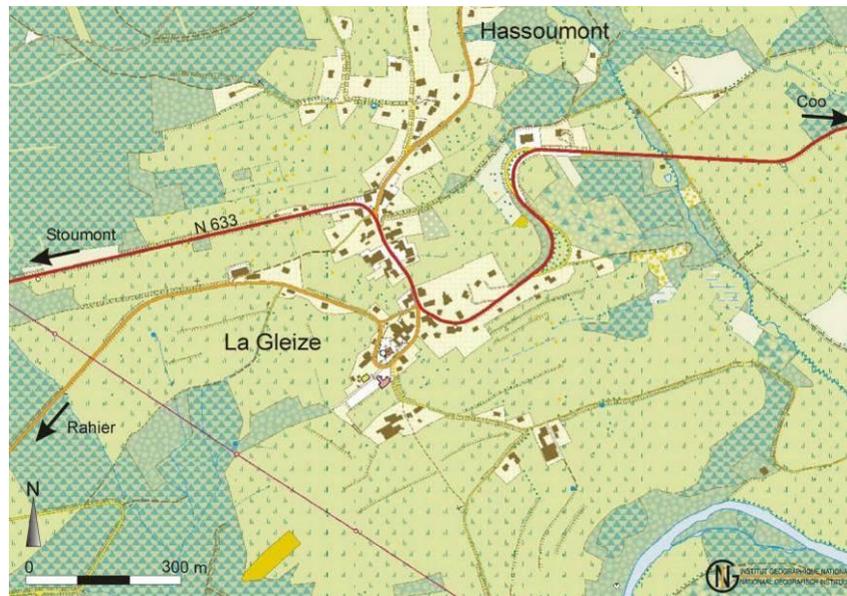
Comme nous l'avons présenté au premier chapitre, le village de La Gleize a beaucoup souffert lors de la contre offensive des Ardennes en 1944. Cet élément est important vis-à-vis du bâti, car il permet de comprendre l'aspect tout à fait particulier des habitations puisqu'elles ont été reconstruites. Bien que l'emplacement des bâtiments soit resté identique, l'usage de matériaux neufs ou parfois différents notamment la brique, et l'adaptation des constructions surtout visible par l'agrandissement des ouvertures (fenêtres et portes) caractérisent le village. Ce style "néo-rétro" se compose de maisons en moellons de grès pour la plupart avec un étage sous une toiture en ardoise. Les fenêtres nombreuses et de grandes dimensions, expriment sur certains bâtiments une dominance horizontale.

Le village est traversé par la N 633 le long de laquelle le noyau traditionnel est développé. De nouvelles constructions le prolongent vers l'est et vers l'ouest, le long d'une voirie secondaire menant à Rahier. L'ensemble, composé de l'église paroissiale de l'Assomption de la Sainte-Vierge (une vierge sculptée du XIII<sup>ème</sup> siècle figure comme un élément patrimonial

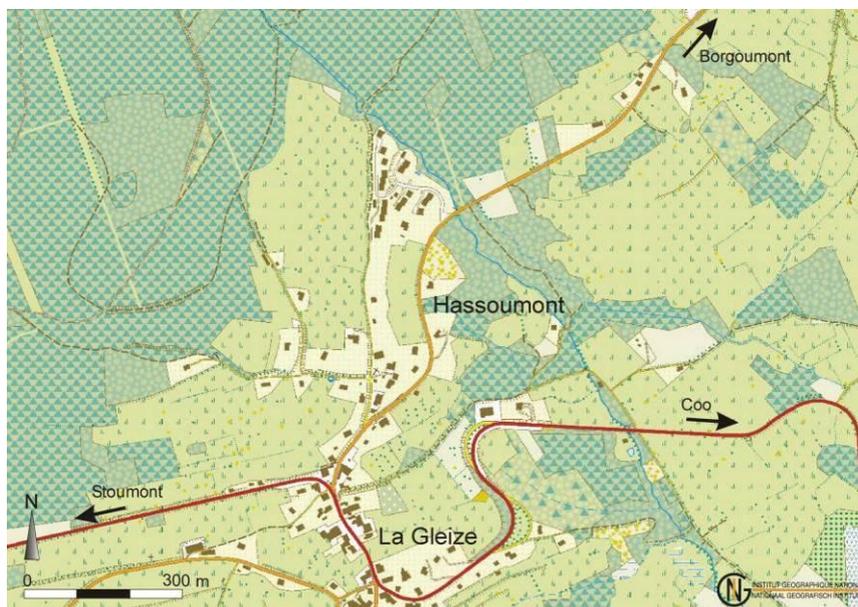
<sup>86</sup> Le lecteur est invité à également se référer au paragraphe page 53 car ce village est soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR)

<sup>87</sup> Selon J. Henrard, il aurait été foudroyé en 1696 (source: <http://www.sparealites.com/pa048901.html> )

important)<sup>88</sup>, de l'école communale, du musée décembre 44 ainsi que d'une aire de stationnement, constitue la place villageoise qui est en fort recul par rapport à la nationale, dans une situation excentrée par rapport au noyau traditionnel.



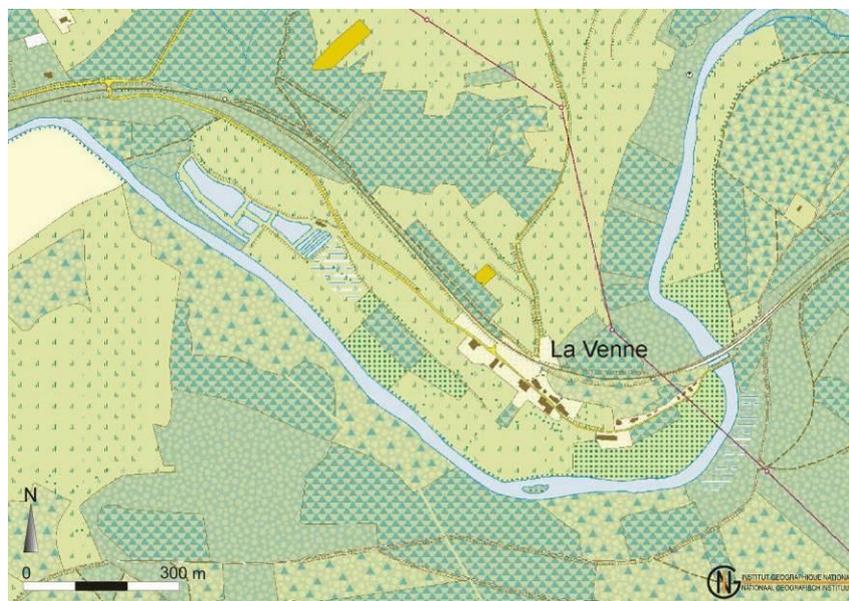
La Gleize se prolonge vers le nord jusqu'à rejoindre le noyau traditionnel de Hassoumont, constitué de quelques habitations. Toutefois, les constructions éparées de plusieurs habitations de type lotissement étendent fortement cette entité. Au croisement de chemins se trouve une petite chapelle en moellons de grès reconstruite en 1945.



<sup>88</sup> Cet édifice daterait du XII<sup>ème</sup> siècle et aurait été remanié en style néo-roman en 1885. L'église a presque été entièrement reconstruite après la seconde guerre mondiale.

## ***La Venne***

Coincé entre l'Amblève et le chemin de fer, La Venne n'est accessible que par une voirie secondaire au départ de la nationale reliant La Gleize à Rahier. Le hameau est constitué de quelques habitations traditionnelles en grès ou à structure en colombage. Hors de la zone à bâtir, vers l'est, plusieurs habitations de type loisir sont implantées.



## ***Moulin du Ruy, Heilrimont, Moustier***

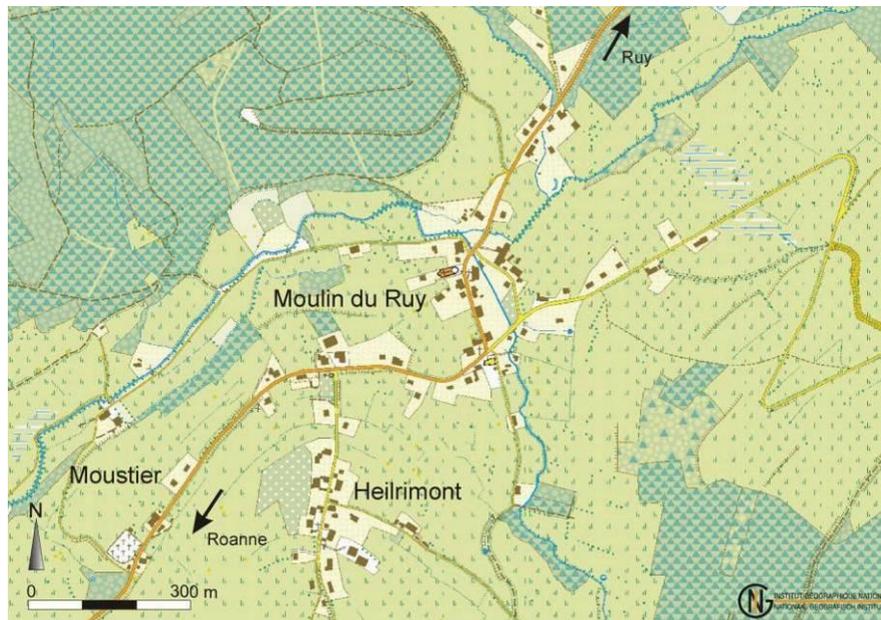
Le village de Moulin du Ruy, dont l'origine remonte probablement au XVII<sup>ème</sup> siècle, est constitué d'un noyau d'où se développent trois ramifications. Le noyau est constitué d'un ensemble d'habitations traditionnelles. La dominance de la structure en colombage et briques peintes en blanc par rapport à la maçonnerie en grès est moins marquée qu'à Roanne. Ces bâtiments, à l'origine agricoles pour la plupart, sont implantés à proximité de l'église paroissiale Saint-Eustache<sup>89</sup>, autour et au centre d'un îlot bordé de voiries. Au n°33, se trouve l'ancien moulin banal du ban de Roanne qui serait lié à l'origine du nom de ce village. Les constructions récentes sont implantées le long de trois ramifications, vers Ruy, Roanne et Exbomont. La salle de village *La Vallonia* est implantée le long de cette dernière. Un verger conservatoire<sup>90</sup> a été créé en 2008 sur un terrain de 1,1 ha non loin de l'école et de la salle de village.

Heilrimont se présente, grâce à quelques nouvelles constructions, comme une extension vers le sud de Moulin du Ruy au départ de la route menant à Roanne. Il y a quelques habitations traditionnelles en moellons de grès et colombage. Alors que Moulin du Ruy présente une assiette pratiquement plane, Heilrimont se développe au travers d'une pente d'axe nord-sud.

<sup>89</sup> Edifice néo-gothique construit en 1874 à 1877.

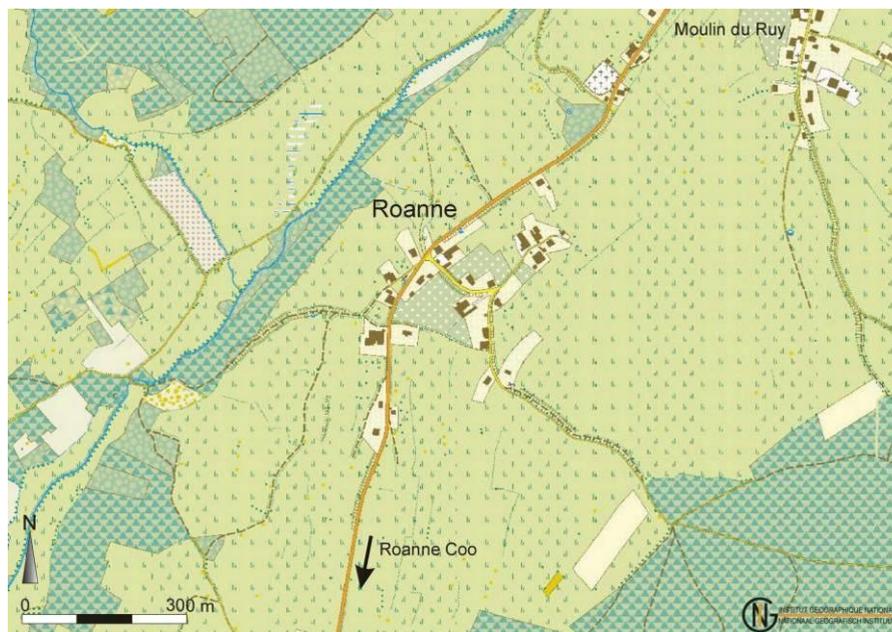
<sup>90</sup> Cf. page 47.

Moustier est constitué de quelques constructions un peu en retrait de Moulin du Ruy le long de la route menant à Roanne. En face d'un ancien presbytère, un cimetière comporte des croix funéraires en calcaire dont certaines datent des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles.



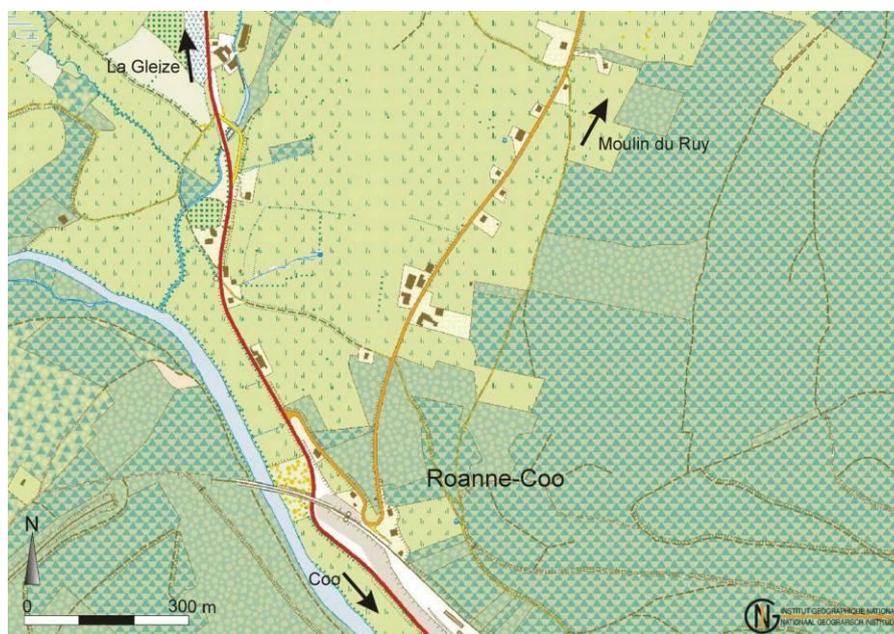
### ***Roanne***

Le hameau de Roanne est constitué d'un ensemble assez aéré de constructions traditionnelles sises parallèlement aux courbes de niveau. Ici, ces constructions sont dominées par la structure en colombage et briques peintes en blanc. Les toitures sont toutes de teintes foncées avec l'usage de l'ardoise ou de la tuile.



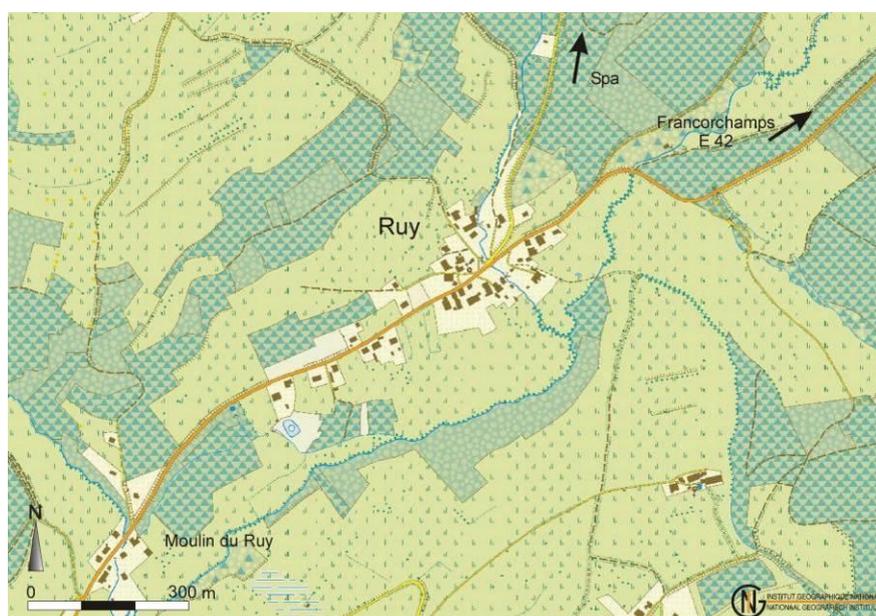
## ***Roanne-Coo***

L'entité de Roanne-Coo se situe le long de la N633 entre La Gleize et Coo. Ce hameau se caractérise par l'absence de noyau et est constitué d'une succession d'habitations le long de la voirie reliant Moulin du Ruy. Les habitations respectent un positionnement parallèle aux courbes de niveau.



## ***Ruy***

Le village de Ruy est constitué d'un noyau de constructions traditionnelles disposées autour d'un rayonnement de voiries. Ces bâtiments sont construits perpendiculairement aux voiries qui les desservent. La majorité de ces constructions sont en moellons bien que certaines maçonneries aient une structure en colombage. On trouve même certains mélanges des deux genres. Bien que d'après la volumétrie ces bâtiments soient d'origine agricole, cette fonction a complètement disparu et fait place à l'habitat. Plusieurs nouvelles constructions se sont développées le long de la route en direction de Moulin du Ruy.



### 4.7.3. Ancienne commune de Lorcé

#### *Chession*

Le noyau ancien de Chession est composé d'une vingtaine de bâtiments implantée le long d'une voirie parallèle aux courbes de niveau. Les bâtiments, de construction traditionnelle, sont perpendiculaires à la voirie et certains sont encore consacrés à l'agriculture. L'extension du hameau s'effectue le long de la voirie, vers le nord, par la construction de nouveaux lotissements.

Outre la transition brutale entre l'architecture récente et l'ancien noyau, on regrettera l'usage abusif de matériaux modernes tels que les tôles, les bâches, les moellons de béton... pour agrandir ou maintenir d'anciens bâtiments à usage agricole. Même à distance, le contraste de couleur brise l'homogénéité du noyau.



#### *Lorcé, Bierny, Sur le Thier*

Lorcé s'articule le long d'une voirie d'axe nord-ouest/sud-ouest, perpendiculairement aux courbes de niveau. Le noyau traditionnel du village est composé essentiellement de maisons en moellons de grès. Les ouvertures sont à dominance verticale et la majorité des constructions présente deux étages sous toiture. L'église paroissiale Saint-Georges, dans un site classé, est entourée des murs d'un cimetière (en moellons de schiste et de calcaire). Ce noyau est prolongé vers le sud-est par un nouveau lotissement présentant toute les caractéristiques de l'habitat pavillonnaire.

Au nord-ouest, dominant Lorcé, se trouve le hameau de Bierny où se situe un ancien four à pain (au n°30). Composé d'habitations traditionnelles, son caractère est toutefois un peu altéré par la présence de quelques habitations, de type chalet, affectées à la seconde résidence.

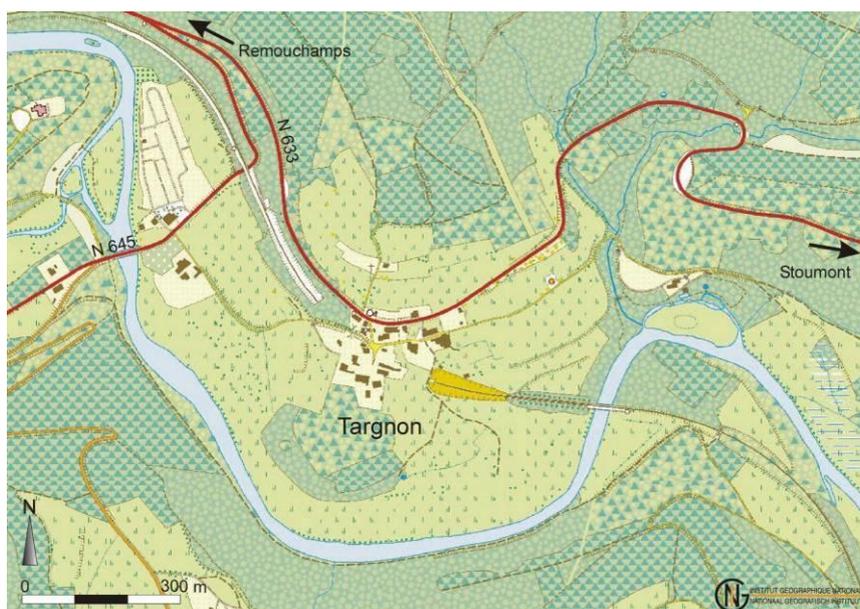
A l'ouest de Lorcé, quelques habitations dispersées constituent le hameau de Sur le Thier.

On regrettera l'hétérogénéité des matériaux utilisés pour la couverture des toits, fort visible depuis les hauteurs. Même dans les noyaux traditionnels on observe un mélange d'ardoises, de tuiles plates, voire même de tôles pour la couverture de parties de bâtiments ou d'annexes. On remarque de plus une tendance à l'isolement de certains habitants qui bordent leur propriété de haies dépassant deux mètres, signe d'un individualisme souvent propre aux néo-ruraux.



### ***Targnon***

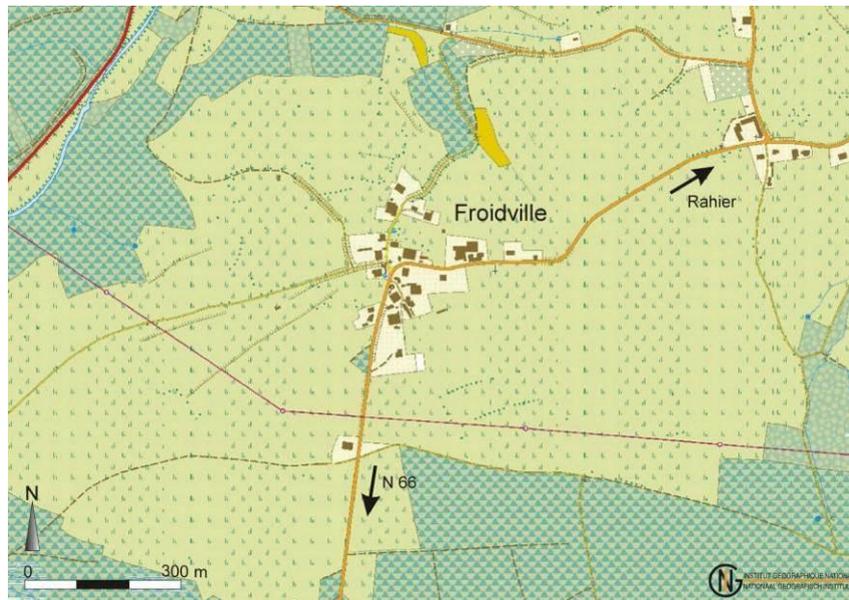
Situé le long de la N 633, le hameau de Targnon rassemble quelques maisons traditionnelles groupées autour d'une petite place desservie par une voirie communale au sud de la régionale. On regrettera le positionnement de cette voirie rapide qui isole la chapelle Notre-Dame (fondée en 1721) du reste du hameau. En contrebas, près du pont de Targnon, des fermes du XVIII<sup>ème</sup> siècle en moellons de schiste, souvent transformées en seconde résidence se sont installées.



#### 4.7.4. Ancienne commune de Rahier

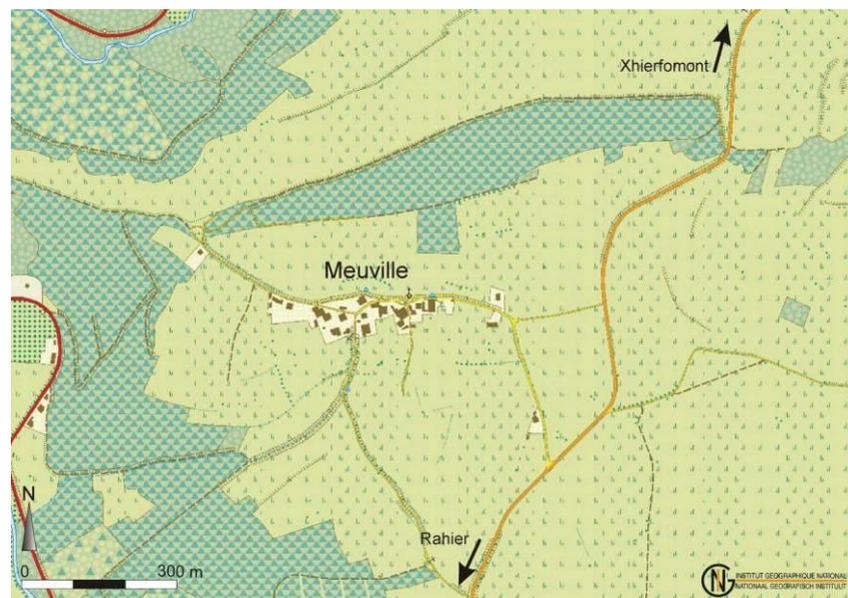
##### *Froidville*

Le hameau de Froidville s'articule autour d'un petit croisement de voiries. Bien que des possibilités territoriales de développement existent vers le sud, c'est vers Rahier que se sont implantées les quelques nouvelles constructions. Initialement de fonction purement agricole, les bâtiments sont maintenant convertis en habitations et seules deux exploitations subsistent.



##### *Meuville*

Le hameau de Meuville, accroché à flanc de coteau, est développé le long d'un axe ouest/est. Quelques nouvelles constructions prolongent le hameau dans les deux sens selon cet axe. Le bâti est essentiellement constitué de bâtiments agricoles traditionnels convertis pour la plupart en habitations. Toutefois certaines constructions utilisées comme abris et stockage affichent un état de délabrement.

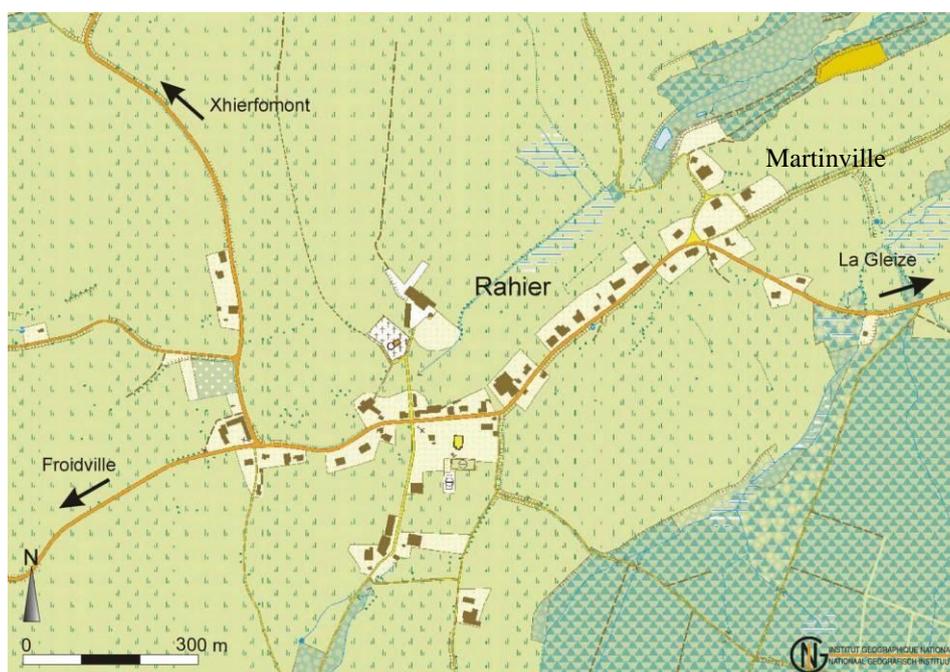


## ***Rahier, Martinville***

Développé de façon linéaire le long d'un axe routier, le village de Rahier surprend par l'isolement de son église paroissiale Saint-Paul. Cet édifice est entouré d'un cimetière et compte un chêne planté vers 1630. Signalons encore, à proximité de l'église, les ruines d'un ancien château pour lesquelles plusieurs projets de rénovation ont été initiés par l'asbl *Les Amis de l'Ancien Château de Rahier*. A l'heure actuelle, la reconstruction a débuté. Cette association est également à l'origine de promenades et d'une mise en évidence du patrimoine villageois par l'inscription de poèmes sur des ardoises à proximité d'éléments patrimoniaux intéressants. Un nouveau lotissement est en préparation sur les terrains le long de la voirie qui mène vers Xhierfomont.

Egalement en retrait par rapport au village et dans une autre rue se trouve la salle communale, récemment agrandie. En continuant vers le dessus du village, un espace barbecue a été aménagé en retrait des habitations. Bien que la majorité des bâtiments soient de maçonnerie traditionnelle en grès, certains ont été construits sur base d'une structure en colombage. L'ensemble le plus marquant à l'intérieur du village est l'imposante école qui, de par son fort retrait par rapport à la voirie et son architecture moderne contraste avec les bâtiments voisins, de conception plus ancienne. Quelques bâtiments agricoles de grande volumétrie et des nouvelles constructions sont implantées en bordure du village.

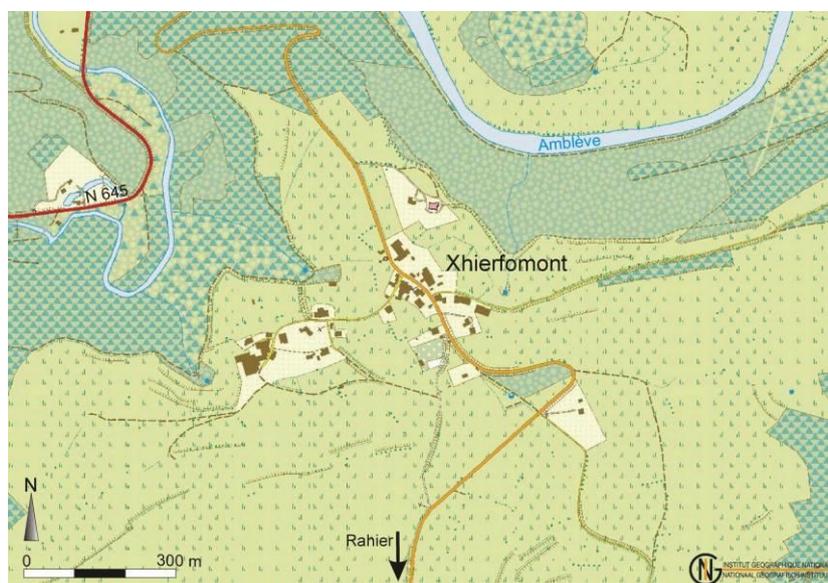
Le hameau de Martinville est dans le prolongement de Rahier et présente notamment une ancienne ferme à front de route en moellons de grès plats datant probablement du XVIII<sup>ème</sup> siècle.



## ***Xhierfomont***

Le village de Xhierfomont peut être scindé en deux groupes. Le premier est développé le long d'un axe nord-ouest/sud-est, perpendiculaire aux courbes de niveau, et le second est développé le long d'un axe ouest/est, parallèle aux courbes de niveau. Le bâti est presque entièrement composé d'anciens bâtiments agricoles de grande volumétrie convertis en habitations, l'activité agricole étant fortement réduite. Construits en moellons de grès avec un étage sous

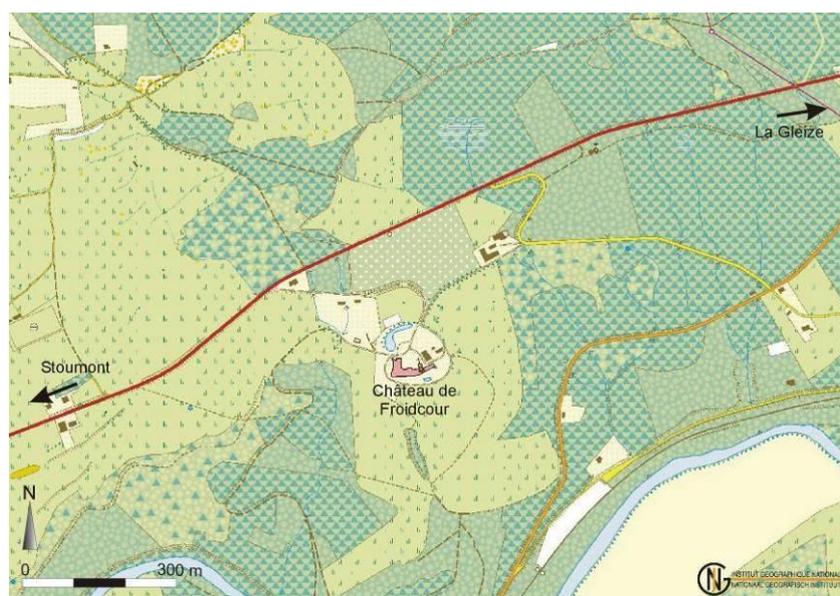
toiture et dépourvus d'annexe moderne, les bâtiments conservent un aspect typiquement rural. Toutefois, les tuiles noires ont supplanté les ardoises lors des remplacements de toitures effectués ces dernières années, si bien qu'il ne subsiste plus que quelques recouvrements traditionnels.



#### 4.7.5. Ancienne commune de Stoumont

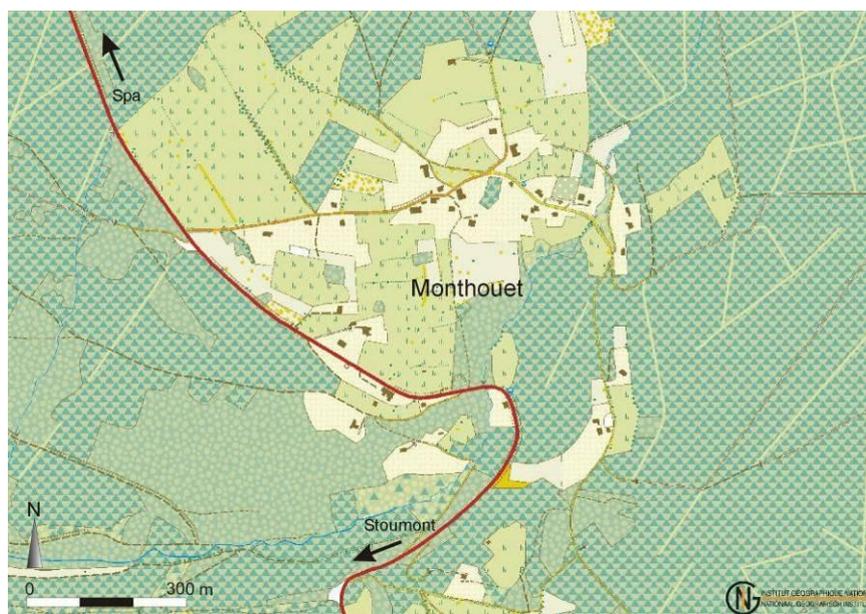
##### *Froidcour*

Situé en bordure de la N 633 entre Stoumont et La Gleize, Froidcour regroupe quelques bâtiments dont le château constitue l'élément de référence. Il a été construit en 1913. Il existe des ruines de la forteresse du XV<sup>ème</sup> siècle au nord de l'édifice moderne, car la famille Froidcour possédait déjà la seigneurie depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle.



## ***Monthouet***

Bien que la zone d'habitat de Monthouet s'étende partiellement le long de la N 606, l'essentiel de son développement s'effectue le long d'une voirie secondaire perpendiculaire à cette dernière. Hormis quelques bâtiments traditionnels d'origine agricoles pour la plupart et qui forment un petit noyau, l'habitat est éparé. Les nouvelles constructions marquent un net recul par rapport à ce noyau, donnant une impression de vide entre les deux types de bâti. On remarquera, à l'extrémité ouest, la présence de quelques constructions de type loisir.



## ***Stoumont***

Le village de Stoumont est situé au croisement de la N 606 et de la N 633. Le quartier situé à l'ouest de la N 633 constitue le noyau traditionnel du village, articulé autour d'un croisement de voiries étroites. C'est dans ce quartier que se trouve l'imposante église paroissiale Saint-Hubert de style néo-roman datant de 1927, la maison communale et la salle plus communément appelée *L'école des filles*<sup>91</sup>. Bien que l'ensemble des habitations présente un profil traditionnel, certaines affichent un couverture en bois des étages supérieurs, brisant ainsi l'harmonie du quartier. Par endroits, on remarque également la construction d'annexes et de volumes secondaires dans des matériaux autres que ceux du bâtiment principal. Toutefois, la densité du noyau et les implantations de ces annexes, souvent vers l'arrière, les rendent assez discrètes.

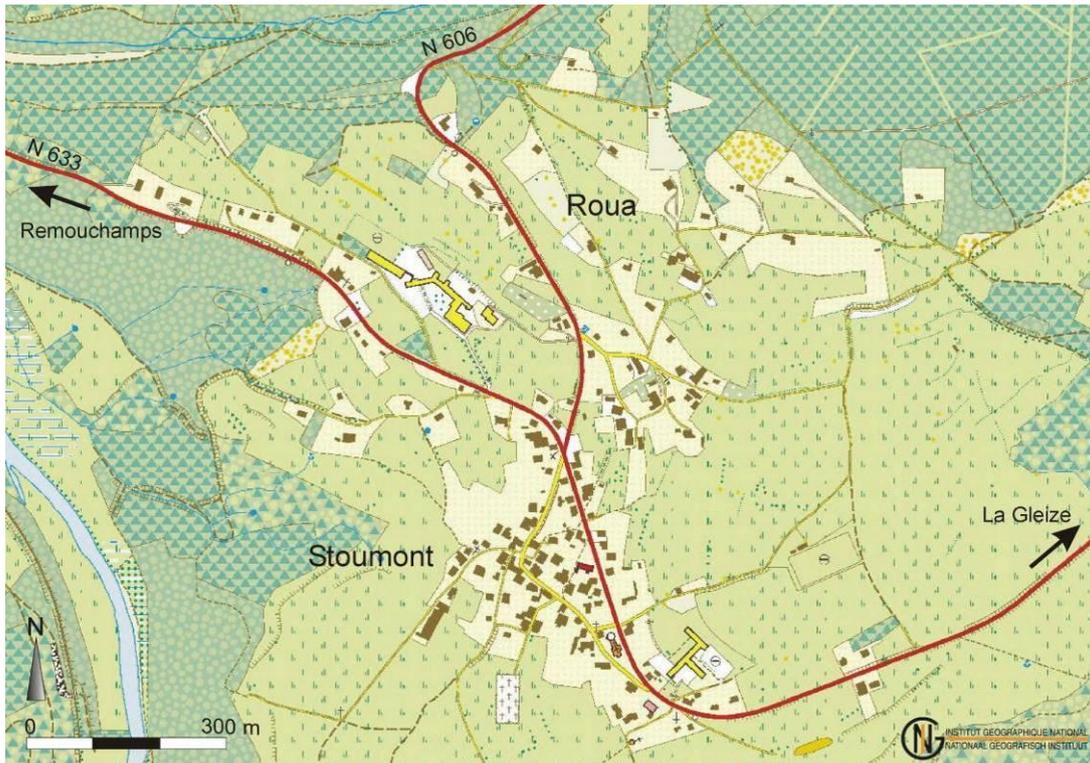
L'autre côté de la N 633 est occupé par une seule rangée de constructions d'aspect résolument plus moderne. L'ensemble qui s'étire en direction de La Gleize est interrompu par les bâtiments scolaires constitués d'un agencement de trois longs bâtiments gris sans étage.

Le quartier dit "Roua", à l'est du croisement des deux régionales, se présente différemment. La pente d'axe nord-est/sud-ouest y est importante et les bâtiments y respectent une implantation parallèle aux courbes de niveau. L'habitat est beaucoup moins dense que dans le

<sup>91</sup> Ancienne église qui, par le passé, avait été réaffectée en école. Elle sert actuellement de salle de village. Ce bâtiment en moellons de grès et calcaire a été érigé en 1750-1751. En face de cette bâtisse se trouve une des anciennes fontaines qui alimentait le village en eau.

vieux quartier de Stoumont décrit plus haut. Cet aspect diffus est renforcé par l'implantation de nouvelles constructions éparées au nord, plus haut sur la pente.

En direction de Targnon, le long de la N 633, se trouve un ensemble de bâtiments traditionnels discret de par leur fort recul par rapport à la voirie et leur situation dans un parc. Le complexe de la Maison Saint-Edouard<sup>92</sup> comporte des bâtiments volumineux qui sont enserrés entre la N 606 et la N 633. En contrebas, le long de la nationale, plusieurs constructions récentes se sont implantées.



<sup>92</sup> Cf. point page 126.

## 4.8. Paysages

Comme évoquées lors de l'analyse du plan de secteur, de nombreuses zones sont classées en zone d'intérêt paysager. Une analyse paysagère pourrait à elle seule constituer une étude de plusieurs centaines de pages, car la notion même est complexe. Afin d'introduire ce sujet passionnant, nous reprendrons quelques notions développées par Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA)<sup>93</sup> qui a travaillé sur des analyses paysagères pour une étude commanditée par la Région wallonne.

Le mot *paysage* est défini dans le dictionnaire Larousse comme: *une étendue de "pays" qui présente ou représente une vue d'ensemble*. Il s'agit d'une perception visuelle; par conséquent, dans la suite du paragraphe, le **paysage** sera compris comme *une image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, regarde cet espace*<sup>94</sup>. Outre les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP)<sup>95</sup>, il existe également les Points de Vue Remarquables (PVR) qui sont, comme le nom l'indique, ponctuels. Si les endroits sont linéaires on parlera de Lignes de Vue Remarquables (LVR).

Bon nombre de détracteurs vont arguer de l'aspect subjectif de l'esthétisme d'un paysage. Cependant, une méthode d'analyse a été mise au point par l'asbl ADESA après un examen minutieux de la littérature spécialisée et la rencontre avec des experts en la matière. La méthodologie est expliquée dans un document de ladite asbl d'une dizaine de pages contenant un guide pratique avec une fiche de terrain pour effectuer une analyse paysagère en atténuant au maximum la subjectivité. Pour ce faire, trois étapes sont nécessaires:

- sélectionner des critères de qualité;
- délimiter des unités paysagères;
- analyser la qualité paysagère au sein de chaque unité.



De manière générale, en fonction de la structuration vallonnée de l'entité, il existe de nombreux PVR et LVR dont l'intérêt se marque notamment au niveau touristique. Parmi ces endroits, citons en exemple *le point de vue du Congo*, illustré par le cliché ci-contre, qui est considéré comme un des plus beaux PVR de la région. Cette dénomination viendrait *des ouvriers qui de 1880 à 1885, posèrent les voies du chemin de fer et dont certains, revenant du Congo où ils avaient*

*participé à la création de la voie ferrée, y virent des similitudes avec les paysages africains*<sup>96</sup>. L'espace a été aménagé et compte également un petit monument érigé à la mémoire du Docteur Terwagne (personnage associé au tourisme Ardennais).

Au niveau de l'aménagement du territoire, il est donc important de tenir compte de l'intégration des constructions humaines afin qu'elles ne dénaturent pas les paysages Stoumontois.

<sup>93</sup> Le siège social se situe rue de Charleroi 25 à 1400 Nivelles.

<sup>94</sup> MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage* (1996) p.11.

<sup>95</sup> Espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement.

<sup>96</sup> Extrait d'une brochure communale intitulée *Découvrez... Stoumont, Site d'exception* en 2007.

#### 4.9. Remarque

En 2007, la Commune s'est dotée d'un organe consultatif rendant des avis sur des dossiers touchant notamment à l'aménagement du territoire: une Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

#### 4.10. Déclaration de politique générale 2007-2012

Au sein de ce document, il apparaît qu'un des objectifs premiers était la mise en place d'une CCATM afin de définir notamment un cadre alliant à la fois une certaine évolution urbanistique et l'intégration au bâti existant pour aboutir à un Règlement Communal d'Urbanisme. Pour aboutir à un RCU, la Commune est tenue de suivre une procédure impliquant notamment une enquête publique et l'avis de la CCATM. Au moins une réunion d'information à l'attention des citoyens est requise. Comme il est nécessaire de désigner un auteur de projet agréé et que la procédure implique une charge financière importante, il est possible d'obtenir une aide régionale<sup>97</sup>.

#### Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Paysages magnifiques avec de nombreux points de vue</li><li>▪ Villages de caractère au patrimoine bâti et historique riche</li><li>▪ Rahier valorisant son patrimoine de manière poétique</li><li>▪ En règle générale, les nouvelles constructions s'intègrent bien dans le paysage</li><li>▪ RGBSR protégeant Cour</li><li>▪ CCATM constituée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développement de manière linéaire du bâti le long de certaines voiries étirant les villages, rendant la notion de centre villageois plus diffus</li><li>▪ Impact paysager des lignes électriques, pylônes et de certains bâtiments...</li><li>▪ Délabrement de certaines bâtisses</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACE
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration d'un RCU avec l'aide de la Région wallonne</li><li>▪ Possibilités offertes par des associations comme Qualité-Village-Wallonie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Disparition d'éléments du petit patrimoine par manque d'entretien</li></ul>

<sup>97</sup> <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/dgatlp/pages/DAU/Pages/Urbanisme/UrbLoc01.asp>

*L'étude du bâti et l'analyse des paysages sont des matières difficiles à aborder, car une certaine subjectivité est de mise en ce qui concerne plus particulièrement les critères esthétiques. Même s'il existe une réserve foncière importante sur la Commune, il est primordial de la gérer avec intelligence, car les attraits paysagers de STOUMONT, commune vallonnée, forment le socle d'un tourisme familial de promenade.*

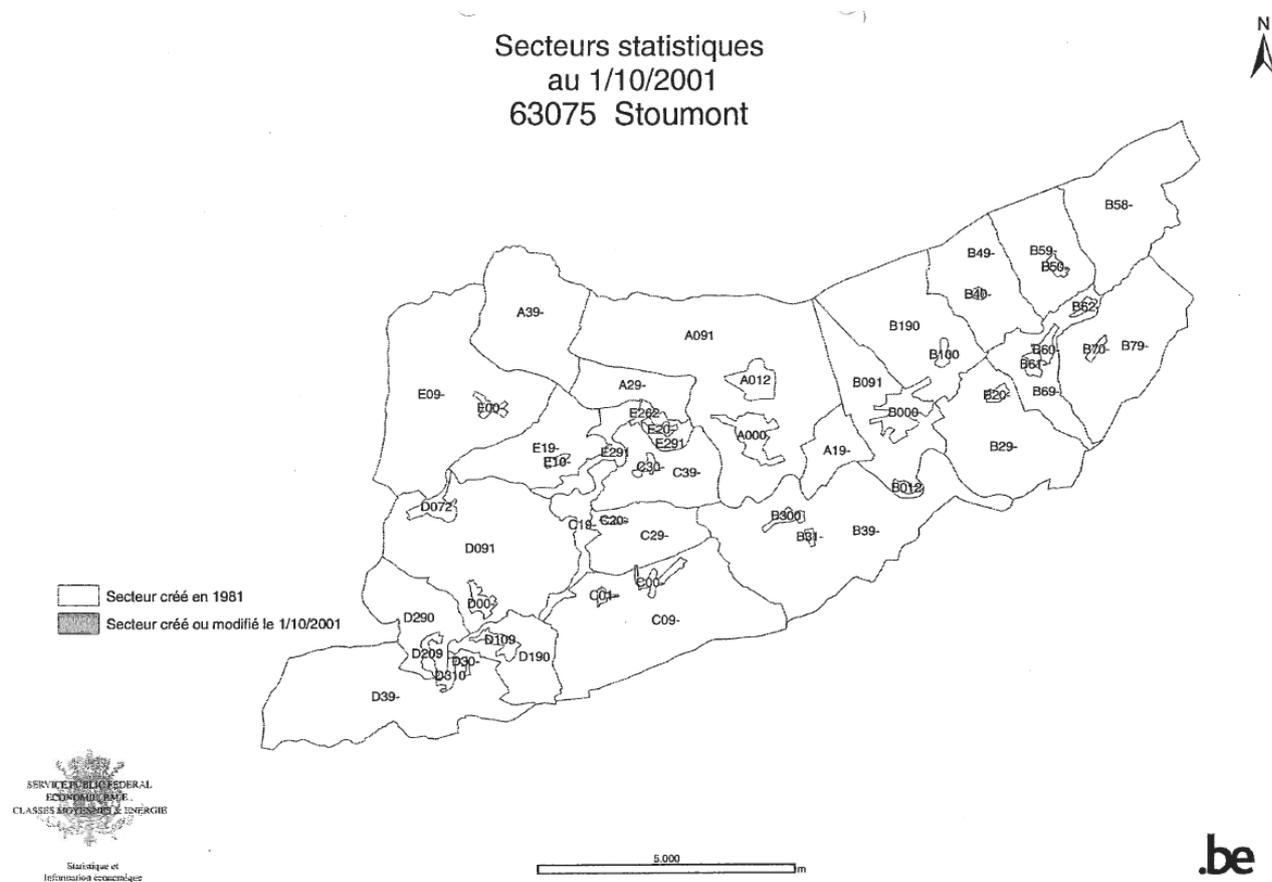
*Les traces du passé forment une identité propre à chaque village et hameau de l'entité; ce chapitre met donc en exergue leurs spécificités tout en montrant une évolution qui se manifeste par une croissance de l'habitat et des activités humaines.*

*Si dans certains cas une protection juridique existe, préserver le patrimoine bâti et paysager tout en le valorisant, il peut être utile de recourir à des outils comme un Règlement Communal d'Urbanisme. La matérialisation d'une CCATM permet de rassembler des avis utiles dans les prises de décisions communales.*

## 5. POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE

### 5.1. Situation actuelle

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, selon l'Institut National de Statistique (INS), STOUMONT comptait 2.996 habitants dont 1.492 femmes et 1.504 hommes<sup>98</sup>. Grâce aux données de de 2004, il est possible d'observer la distribution des habitants sur le territoire par ancienne commune. La carte représente les secteurs statistiques<sup>99</sup>, déterminés par l'INS, qui sont toujours d'application.



<sup>98</sup> Chiffres disponibles sur le site <http://ecodata.mineco.fgov.be/fr/>

<sup>99</sup> Parfois le nom donné au secteur par l'INS ne correspond pas toujours à l'orthographe communément usitée sur le territoire.

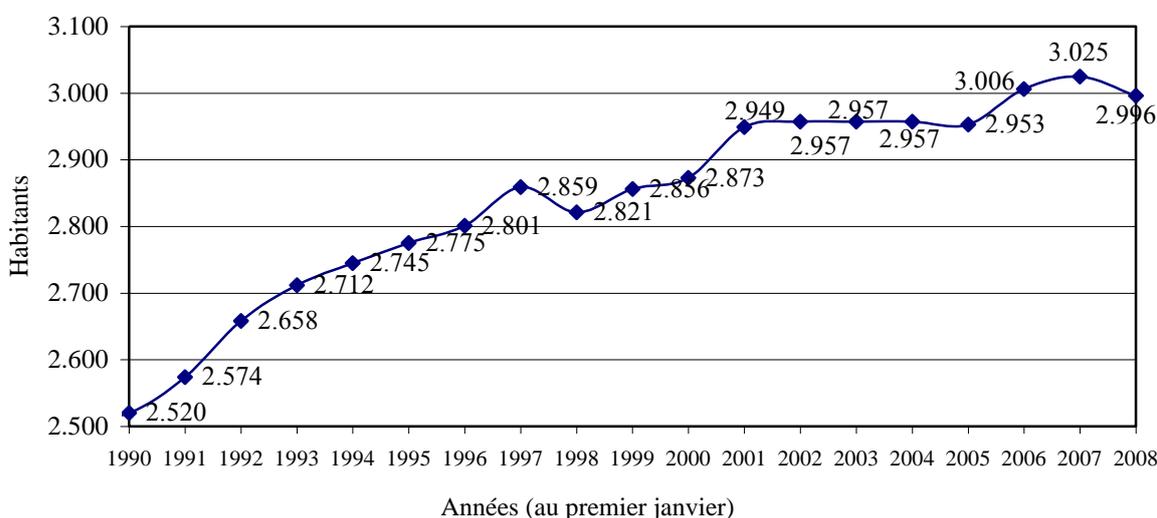
Répartition de la population par secteur statistique en 2004			
		Chiffre absolu	%
<b>A</b>	<b><i>Stoumont</i></b>	<b>497</b>	<b>16,81</b>
A000	Stoumont - centre	415	14,03
A012	Monthouet	32	1,08
A19-	Froidcour	24	0,81
A29-	Dessus de la station	8	0,27
A39-	La Haveru -La Hesbake	18	0,61
<b>B</b>	<b><i>La Gleize</i></b>	<b>1.172</b>	<b>39,63</b>
B000	La Gleize - centre	255	8,62
B012	Venne	18	0,61
B100	Borgoumont	111	3,75
B190	Bois Jacques Mathieu	20	0,68
B20-	Roanne - centre	55	1,86
B29-	Roanne - Coo	65	2,20
B300	Cheneu	72	2,43
B31-	Monceau	17	0,57
B39-	La Vaulx Renard-Beauloup-Le Fa-Bois de Stallon	17	0,57
B40-	Cour	33	1,12
B50-	Andrimont	73	2,47
B58-	Chevrouheid	12	0,41
B59-	Le Rosier - La Vecquée Ruisseau du Bourgeois	55	1,86
B60-	Moulin du Ruy	126	4,26
B61-	Heilrimont	19	0,64
B62-	Ruy	100	3,38
B69-	Moustier - Neufmoulin	71	2,40
B70-	Exbomont	38	1,29
B79-	Exbomont - habitations dispersées	15	0,51
<b>C</b>	<b><i>Rahier</i></b>	<b>301</b>	<b>10,18</b>
C00-	Rahier - centre	111	3,75
C01-	Froidville	67	2,27
C09-	Rahier - habitations dispersées	14	0,47
C19-	Vallée de la Lienne	15	0,51
C20-	Meuville - centre	40	1,35
C29-	Meuville - campagne	8	0,27
C30-	Hierfomont - centre	38	1,29
C39-	Hierfomont - campagne	8	0,27
<b>D</b>	<b><i>Chevron</i></b>	<b>654</b>	<b>22,12</b>
D00-	Chevron - centre	119	4,02
D072	Chevron - source	18	0,61
D091	Neuville-Bru-Lienne vallée	127	4,29
D109	Chauveheid-Les Forges	133	4,50
D190	Chauveheid - campagne	18	0,61
D209	Habiémont - Oufny	118	3,99
D290	La Platte	25	0,85
D30-	Neucy	34	1,15
D310	Neufmoulin	43	1,45
D39-	Bergival	19	0,64
<b>E</b>	<b><i>Lorcé</i></b>	<b>332</b>	<b>11,23</b>
E00-	Lorcé - centre	161	5,44
E09-	Ruisseau du Panhon nord	21	0,71
E10-	Chession	71	2,40
E19-	Ruisseau du Panhon sud	18	0,61
E20-	Targnon	43	1,45
E262	Pont de Targnon	2	0,07
E291	Vallée de la Lienne	16	0,54
<b>Z</b>	<b><i>Non localisable</i></b>	<b>1</b>	<b>0,03</b>

La Gleize constitue l'ancienne commune la plus peuplée, presque 40 % de la population y résidant. Viennent ensuite deux territoires intermédiaires: Chevron (22 %) et Stoumont (17 %). Lorcé et Rahier représentent chacun 10 % de la population.

Il apparaît également que l'ancienne commune de La Gleize comporte beaucoup plus de quartiers que les trois autres. La Gleize centre et Stoumont centre représentent les plus gros noyaux de population de la Commune. Hormis ces deux centres, aucun quartier, excepté Lorcé centre (5,1 %), ne dépasse 5 % de la population et nombre d'entre eux constituent moins de 2 % de la population communale. Nous sommes donc face à un territoire découpé en de toutes petites entités dont les tailles relèvent plus du hameau que du village.

## 5.2. Evolution démographique

Evolution de la population STOUMONTOISE

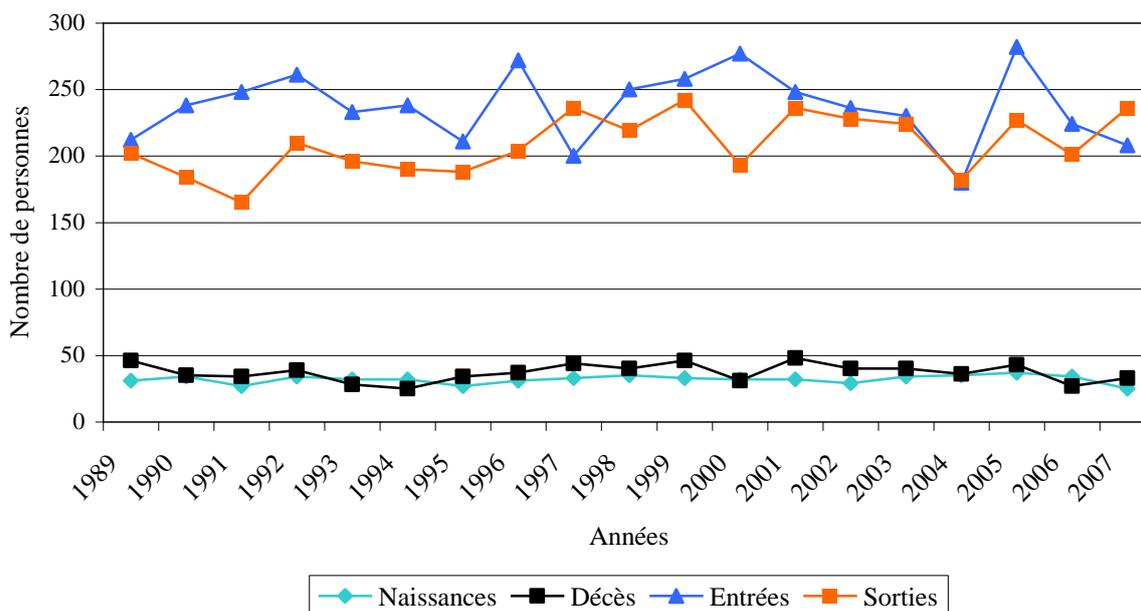


STOUMONT a connu une phase importante d'évolution de population entre 1990 et 2000. Durant ces dix années, la population s'est accrue de 353 habitants. Par rapport à la population de 2000, cela représente près de 12 %. Cette évolution s'est encore plus marquée jusqu'en 2001 puis s'est stabilisée jusqu'en 2005. Le pic de population s'est manifesté en 2007.

Une explication sous-jacente à cette évolution est illustrée par le graphique ci-dessous<sup>100</sup>. Le **solde naturel**, correspondant à la différence entre les naissances et les décès, n'est pas le facteur principal expliquant cette croissance. Le **solde migratoire**, se définissant comme la différence entre l'immigration et l'émigration de population vis-à-vis du territoire, reste l'élément influençant le plus la démographie.

<sup>100</sup> Données INS venant de la base de données Ecodata.

Evolution du solde naturel et du solde migratoire sur STOUMONT



Comme de nombreuses communes en périphérie de noyaux urbains, on remarque que ce sont les entrées de nouveaux habitants qui ont provoqué l'évolution démographique ces dernières années. En effet, les courbes de natalité et de décès, bien que ne se superposant pas pour STOUMONT, sont trop proches pour marquer sensiblement à elles seules la courbe d'évolution démographique. Dès lors, ce sont les courbes d'entrées et de sorties qui donnent à la courbe d'évolution son tracé. Il est ici plus simple d'établir plusieurs périodes dans cette évolution.

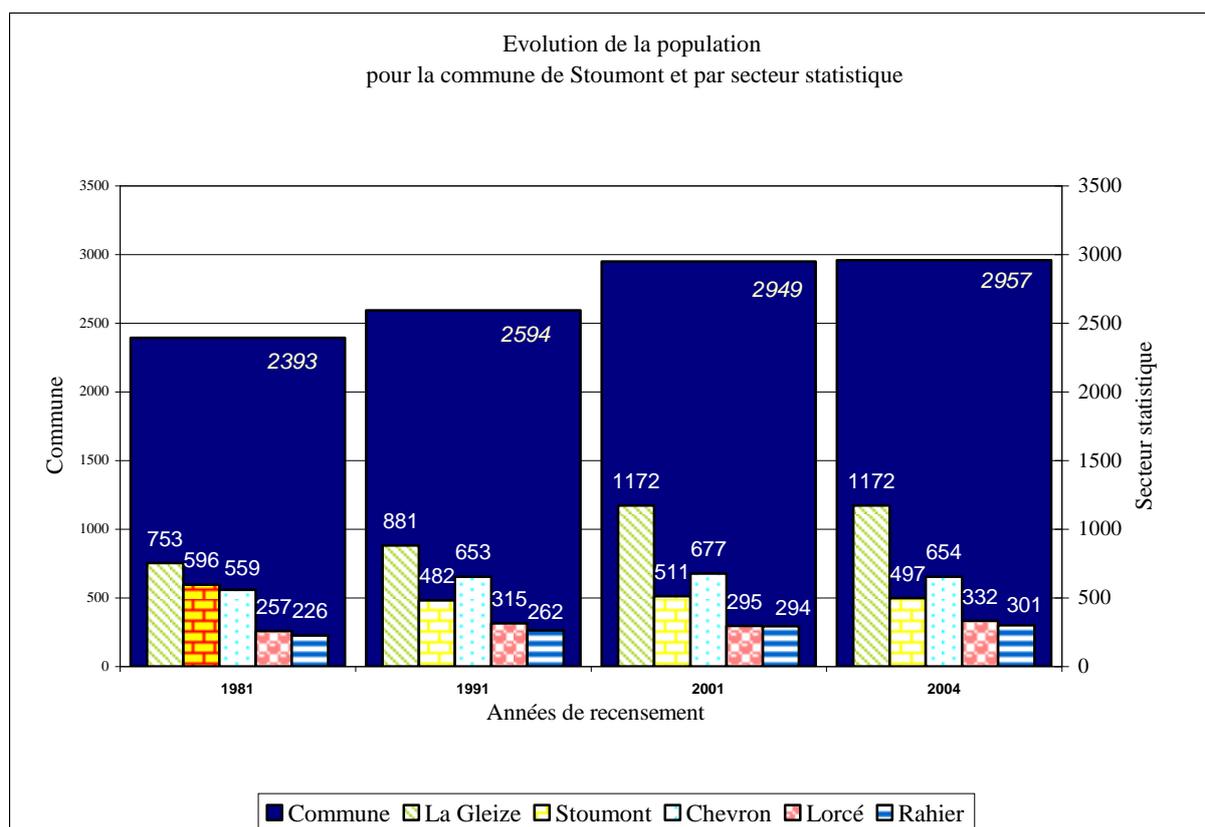
Tout d'abord, de 1989 jusqu'à 1991, les courbes d'entrées et de sorties divergent fortement en faveur des entrées, ce qui se traduit par une forte évolution de la population et le tracé concave que l'on observe sur la courbe. Par la suite, jusqu'en 1996, les courbes sont devenues presque parallèles mais toujours en faveur des entrées. La courbe d'évolution de population continue donc sa phase ascendante mais en adoptant cette fois un tracé linéaire, à l'exception de l'année 1997 qui reprend une légère allure concave. Cette évolution positive est brutalement interrompue par une inversion de tendance entre les entrées et les sorties dans le courant de l'année 1997, marquant ainsi, sur la courbe d'évolution, une baisse de la population en 1998. Revient ensuite une phase d'évolution linéaire pendant deux ans et en 2000 un fort écartement entre les courbes d'entrées et de sorties qui marque à nouveau une forte tendance à l'évolution sur 2001. Ces trois dernières années, les courbes d'entrées et de sorties se sont fortement rapprochées, si bien qu'elles ne l'emportent plus sur le solde naturel, légèrement négatif, provoquant une stabilisation de la population à 2.957 habitants de 2002 à 2004.

Avec des évolutions de la population souvent supérieures à 15 % voire 20 % par rapport aux chiffres de 1981, les différentes communes présentées ici marquent bien le phénomène d'exode urbain. En effet, dans une Wallonie qui ne connaît qu'un faible accroissement de population, les performances démographiques de certaines communes se font inévitablement au détriment d'autres. Le taux de croissance particulièrement élevé pour Jalhay, Ferrières et Aywaille peut s'expliquer par la présence proche de l'autoroute E42.

Evolution de la population entre 1981 et 2008			
	1981	2008	%
Jalhay	5.195	8.040	54,76
Ferrières	3.207	4.553	41,97
Aywaille	8.194	11.227	37,01
Theux	9.167	11.763	28,32
Manhay	2.546	3.229	26,83
<b>STOUMONT</b>	<b>2.393</b>	<b>2.996</b>	<b>25,20</b>
Trois-Ponts	2.054	2.529	23,13
Lierneux	2.830	3.366	18,94
Stavelot	5.915	6.705	13,36
Spa	9.619	10.549	9,67
<b>Total Microrégion</b>	<b>51.120</b>	<b>64.957</b>	<b>11,92</b>

Le développement des voies de communication et la généralisation de l'automobile ont considérablement contribué à cette tendance.

### 5.3. Evolution de la population par village



Les observations réalisées précédemment l'ont bien montré: l'immigration depuis d'autres communes constitue la principale source de l'augmentation démographique, les naissances ne représentant qu'un apport marginal. Le graphique ci-dessous, issu des recensements décennaux, montre comment l'évolution s'est déroulée sur le territoire.

Depuis 1980, l'évolution de population la plus importante s'est faite sur l'ancienne commune de La Gleize. Par contre, Stoumont a vécu une chute démographique dans le courant des

années 80 et, en 2000. Chevron, Lorcé et Rahier ont des évolutions plus douces tendant vers la stabilisation entre 1990 et 2000. Entre 2001 et 2004, si la population se stabilise à La Gleize, la croissance démographique se manifeste sur les anciennes communes de Lorcé et, dans une moindre mesure, Rahier.

La comparaison de l'évolution par secteur statistique entre 1981 et 2004 permet de présenter les secteurs statistiques les plus prisés par les habitants.

Sur l'ancienne commune de La Gleize, entre 1981 et 2004, la croissance démographique s'est principalement manifestée à *Moulin du Ruy* (+73 habitants); *La Gleize-centre* (+68 habitants); et *Moustier – Neufmoulin* (+64 habitants) qui, il y a 27 ans, ne comptait que 7 personnes; *Borgoumont* (+53 habitants).

Comme évoqué précédemment, le territoire de l'ancienne commune de Stoumont a perdu des habitants depuis 1980; l'hémorragie se concentre sur le secteur de *Stoumont centre* (-103 habitants).

Deux secteurs statistiques de l'ancienne commune de Chevron ont vécu une évolution démographique significative entre 1981 et 2004: *Neuville-Bru-Lienne vallée* (+71 habitants) et *Habiémont-Oufny* (+63 habitants). Sur la même période, des baisses sensibles de population se sont déroulées à *Chevron-centre* (-54 habitants) ainsi qu'à *La Platte* (-21 habitants).

L'ancienne commune de Lorcé a gagné 74 habitants entre 1980 et 2004. L'essentiel de ce gain s'est opéré à *Lorcé-centre* (+48 habitants).

Entre 1981 et 2004, l'ancienne commune de Rahier a gagné 73 habitants. *Froidville* et *Rahier-centre* présentent une forte évolution avec respectivement une croissance de 39 et 31 habitants.

## 5.4. Structure d'âge de la population

### 5.4.1. Population par grands groupes d'âge

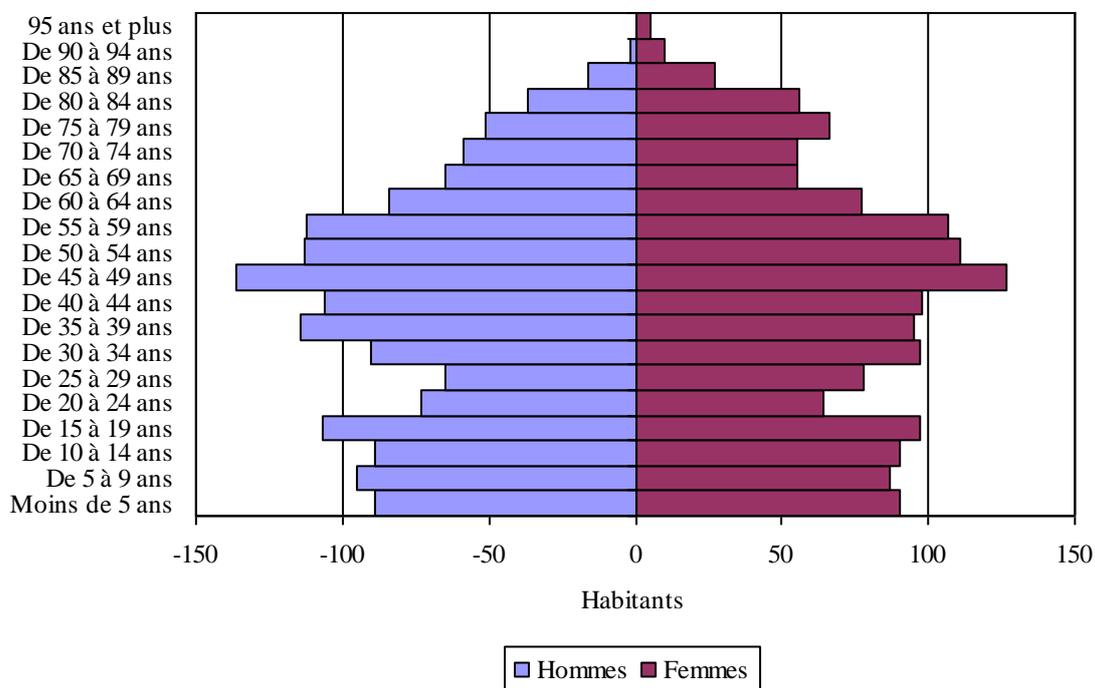
Les classes d'âge exprimées en % de la population en 2008			
	STOUMONT	Microrégion	Région wallonne
Moins de 19 ans	24,8	24,6	24,3
De 20 à 64 ans	58,3	58,9	59,3
Plus de 65 ans	16,9	16,6	16,4

de plus de 65 ans est également légèrement supérieur.

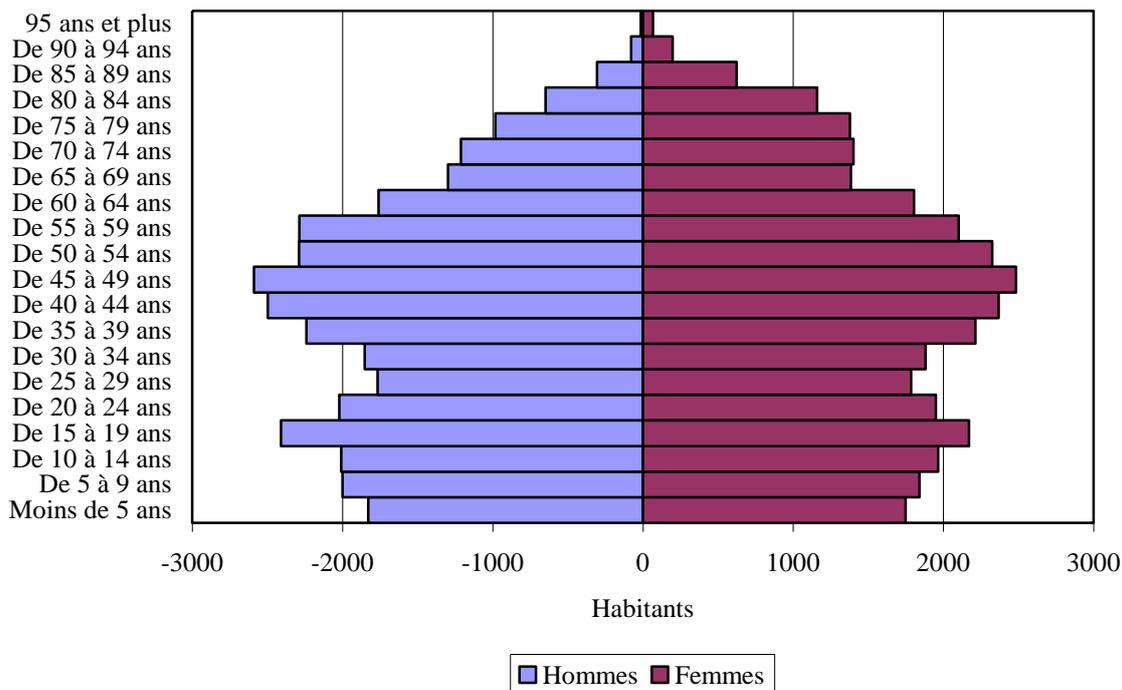
Quoique comparable à la Microrégion et à la Région wallonne, la structure d'âge de STOUMONT présentée ici montre tout de même une proportion de moins de 19 ans légèrement supérieure. A STOUMONT, le taux de personnes

## 5.4.2. Pyramides des âges

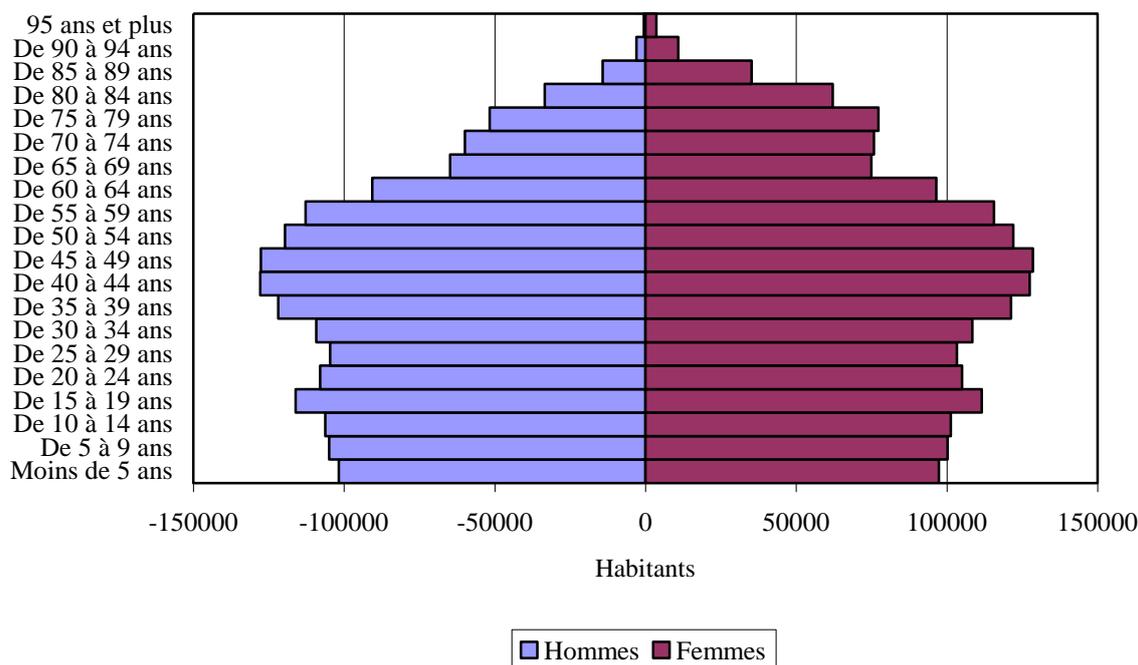
Pyramide des âges à STOUMONT en 2008



Pyramide des âges pour la Microrégion en 2008



Pyramide des âges pour la Région wallonne en 2008



A première vue, l'examen des pyramides des âges conduit au même constat pour STOU MONT, la Microrégion et la Wallonie; les groupes d'âge les plus représentés sont ceux des générations du baby-boom, soit les personnes ayant actuellement de 35 à 60 ans. Pour les personnes âgées, la règle qui veut que les femmes vivent plus longtemps que les hommes est respectée.

S'ensuit un problème de succession qui pourra être difficile à assurer du fait d'une population d'enfants moins nombreuse. Dans une certaine mesure, cet état de fait pourrait aboutir à une diminution du nombre de demandeurs d'emploi puisque moins de personnes arriveront sur le marché du travail. Reste le problème d'assurer la charge du papy-boom avec moins d'actifs.

Au vu des pyramides et de leurs tracés généraux, dans un délai de 20 ans, la population de STOU MONT ainsi que celle de la Région wallonne et de la Microrégion, risque de régresser et ne pourrait être compensée que par un solde migratoire en provenance d'autres régions, voire d'autres nations.

Il convient toutefois de nuancer quelque peu la situation pour STOU MONT. Même si la pyramide n'adopte pas un tracé très net, cela est sans doute dû en partie à un faible échantillon (moins de 3.000 personnes). Nous remarquons une ampleur particulière du creux de la pyramide sur les tranches de 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.

Le vieillissement de population va nécessiter des changements dans l'organisation de la société actuelle tant au niveau social que culturel. En effet, de nombreux services et équipements collectifs devront s'adapter à une population âgée.

### 5.4.3. Coefficient de sénilité et de dépendance

Coefficient de sénilité	
STOUMONT	0,68
Microrégion	0,67
Région wallonne	0,68

Le **coefficient de sénilité** représente le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 20 ans. Il indique les perspectives de renouvellement de la population. Au plus faible est ce rapport, au mieux sont les perspectives. Les résultats obtenus par STOUMONT et la Wallonie sont semblables mais ceux de la Microrégion sont supérieurs de 1 %, ce qui indique, actuellement, un déséquilibre entre les jeunes et les personnes âgées.

Coefficient de dépendance	
STOUMONT	0,71
Microrégion	0,70
Wallonie	0,69

Le **coefficient de dépendance** mesure le poids des moins de 20 ans et des plus de 65 ans pour la classe d'âge entre 19 et 65 ans; il représente la charge sociale pesant sur les actifs. Au plus faible est le rapport, au plus mince est cette charge. Dans le cas de STOUMONT, nous avons un coefficient nettement supérieur à la Microrégion et à la Wallonie.

La combinaison de ces deux coefficients montre donc que la population de STOUMONT est plus vieillissante.

Si l'on examine la structure des âges disponible pour les secteurs statistiques en 2004. Il ressort principalement que les anciennes communes de La Gleize et Rahier présentent un plus fort pourcentage de personnes de plus de 65 ans. Cependant, la situation est plus favorable à Rahier, car il existe également plus de jeunes de moins de 18 ans par rapport à La Gleize. L'ancienne commune de Stoumont montre un pourcentage de personnes de plus de 65 ans inférieur de plus de 5 % par rapport à La Gleize.

### 5.5. Population étrangère

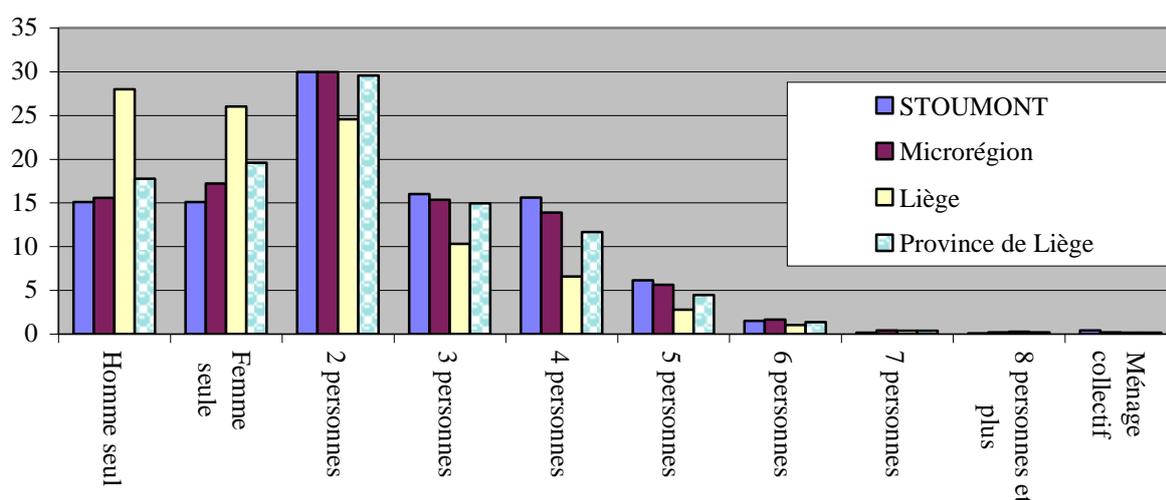
Population étrangère à STOUMONT		
	Population étrangère	%
1989	63	2,5
1990	54	2,1
1991	62	2,4
1992	91	3,4
1993	85	3,1
1994	84	3,1
1995	72	2,6
1996	78	2,8
1997	69	2,4
1998	75	2,7
1999	79	2,8
2000	86	3,0
2001	87	3,0
2002	91	3,1
2003	95	3,2
2004	96	3,2
2005	98	3,1
2006	110	3,4
2007	103	3,3

En 2007, selon l'INS, STOUMONT comptait 103 personnes de nationalité étrangère domiciliées sur son territoire. Par rapport à la population de nationalité belge, cela représente environ 3 %, c'est-à-dire un taux très faible par rapport à la Wallonie (>10 %) et ne pouvant affecter d'une manière significative les observations établies ci-contre.

En 2007, plus de la moitié des ressortissants sont Hollandais (54 habitants). Les Français représentent la seconde communauté avec 18 habitants, suivie par 12 Italiens.

## 5.6. Ménages, état-civil

Les chiffres présentés pour l'année 2006 proviennent de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)<sup>101</sup> qui utilise les chiffres de l'INS. Le nombre de *ménages privés*, c'est-à-dire les personnes vivant sous un même toit, s'élève à 1.214. Le graphique ci-dessous illustre, de manière comparative, la composition des ménages en %. Le *ménage collectif* se définit comme un groupe de personnes vivant en commun dans des communautés religieuses, des orphelinats, des maisons de retraite, des homes pour ouvriers, des institutions de bienfaisance et autres établissements analogues.



L'analyse de ce graphique permet de montrer que la structure des ménages est fondamentalement différente en milieu rural par rapport à une cité urbaine comme Liège. En effet, les ménages constitués d'une seule personne sont majoritaires en ville (54 % des ménages) contre 30,18 % à STOU MONT. Contrairement à Liège, les ménages de deux personnes sont les plus représentés. Cet état de fait est à prendre en compte dans des domaines comme l'offre de services, de logements... Par exemple, il est toujours plus facile pour une personne seule de trouver un logement adapté dans un centre urbain que dans les communes rurales comme STOU MONT.

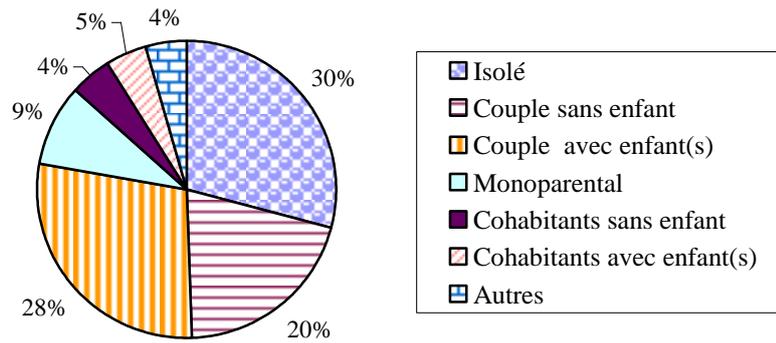
Comme le montre le tableau ci-dessous<sup>102</sup>, depuis 1991, le nombre de personnes vivant seules à STOU MONT est en augmentation. Le nombre de couples avec enfant(s) est en diminution par rapport aux familles monoparentales et cohabitants avec enfants.

	Isolés	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Monoparentaux	Cohabitants sans enfant	Cohabitants avec enfant(s)	Autres
1991	308	214	349	60	52	16	40
2001	314	229	356	85	46	48	54
2005	348	241	336	106	51	55	52

<sup>101</sup> <http://statistiques.wallonie.be>

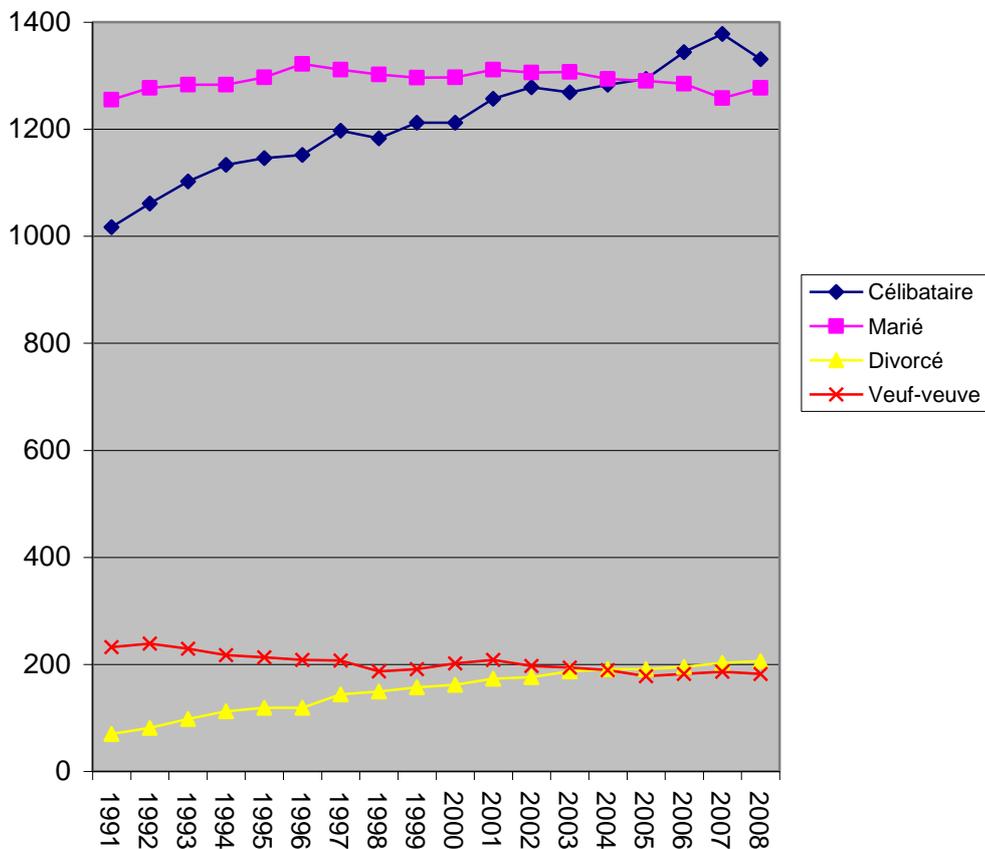
<sup>102</sup> Les données proviennent de CYTISE COMMUNES qui rassemble des statistiques relatives aux communes wallonnes pouvant être interrogées de manière interactive. La base de données est développée par le Groupement de Démographie APpliquée (GéDAP) de l'Université Catholique de Louvain.

Composition des ménages en 2005 à STOUMONT



Il est utile d'observer parallèlement l'évolution de l'état civil des Stoumontois: il apparaît une diminution du nombre de personnes mariées avec une croissance du nombre de divorcés et de célibataires. Cette situation est-elle propre à STOUMONT? La réponse à cette question est négative, car ces glissements sociétaux sont observés à différents échelons du pays avec des amplitudes plus marquées dans les grandes villes.

Etat civil à STOUMONT 1991-2008



## Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Croissance démographique se stabilisant</li> <li>▪ Tranche d'âge de 15 à 19 ans bien représentée</li> <li>▪ Structure des ménages protégeant plus de l'isolement que dans les villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pyramide des âges déséquilibrée avec un vieillissement de la population (ampleur particulière du creux de la pyramide sur les tranches de 20 à 24 ans et 25 à 29 ans)</li> <li>▪ Augmentation du nombre d'isolés et de cellules monoparentales</li> </ul>
OPPORTUNITE	MENACE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vieillissement de la population</li> </ul>

*STOUMONT se caractérise par une démographie se stabilisant ces dernières années suite à une évolution qui s'est réduite progressivement. Cette croissance de population est principalement due à un solde migratoire positif, le solde naturel étant minime. La population est essentiellement répartie sur les anciennes communes de La Gleize et Stoumont, ces dernières totalisant presque 60 % des habitants de la Commune.*

*Les endroits qui ont subi la plus forte évolution démographique sont situés dans l'ancienne commune de La Gleize. Il s'agit de La Gleize-centre, de Moulin du Ruy et de Borgoumont. Sur Chevron, on notera également l'attractivité d'Habiémont-Oufny.*

*La pyramide des âges de Stoumont adopte un tracé particulier et un peu chaotique. Cela est en partie dû au faible échantillon que représente la population et à l'absence d'effet tampon qui s'ensuit. La tranche d'âge du baby-boom est bien représentée et la population est vieillissante ce qui impliquera des adaptations des services aux citoyens. La répartition des classes d'âge selon les quartiers est très hétérogène, passant d'un extrême à l'autre selon les endroits. Ainsi, certains hameaux apparaissent comme des villages d'enfants alors que d'autres adoptent un profil beaucoup plus âgé.*

*La très faible présence d'étrangers dans la Commune, ne peut influencer significativement la démographie. En ce qui concerne la composition des ménages, l'évolution tend à une réduction du nombre de personnes vivant sous le même toit.*

## 6. LOGEMENT

### 6.1. Le parc de logement

Ce tableau reprenant les chiffres de l'INS illustre l'offre totale en logements en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à STOUMONT ainsi que dans les communes avoisinantes.

	Logements	Population	Proportion nb. habit./nb. de logements
Aywaille	5.000	11.094	2,22
Ferrières	2.080	4.505	2,17
Jalhay	3.159	8.004	2,53
Lierneux	1.612	3.337	2,07
Manhay	1.738	3.185	1,83
Spa	5.084	10.472	2,06
Stavelot	3.384	6.669	1,97
<b>STOUMONT</b>	<b>1.722</b>	<b>3.025</b>	<b>1,76</b>
Theux	4.642	11.672	2,51
Trois-Ponts	1.564	2.504	1,60

La proportion entre le nombre de logements et le nombre d'habitants a été calculée. Les villes dites touristiques ont un taux inférieur à deux. Par exemple Durbuy présente un rapport de 1,47 et la même observation peut être faite sur des villes côtières en Flandre comme Knokke-Heist où la proportion est de 1,84.

STOUMONT compte de nombreuses résidences secondaires, gîtes et présente un rapport de 1,76. Sa position de Commune touristique est donc bien confirmée. Cet

aspect sera également vérifié et traité dans le paragraphe 7.6. relatif au tourisme.

Comme le tableau ci-dessous l'illustre, la croissance de l'offre de logements est plus forte que l'accroissement démographique pour une majorité des communes présentées.

	Logements 1995	Population 1995	Pop/logements en 1995	Evolution en % du nbr. de logements 1995-2007	Evolution en % du nbr. d'habitants 1995-2007	Différence de croissance entre logements et démographie
Aywaille	4.174	9.628	2,31	19,79	15,2264229	4,56
Ferrières	1.837	3.996	2,18	13,23	12,7377377	0,49
Jalhay	2.520	6.764	2,68	25,36	18,3323477	7,02
Lierneux	1.426	3.235	2,27	13,04	3,15301391	9,89
Manhay	1.433	2.820	1,97	21,28	12,9432624	8,34
Spa	4.669	10.444	2,24	8,89	0,26809651	8,62
Stavelot	3.096	6.498	2,10	9,30	2,63157895	6,67
<b>STOUMONT</b>	<b>1.583</b>	<b>2.775</b>	<b>1,75</b>	<b>8,78</b>	<b>9,00900901</b>	<b>-0,23</b>
Theux	3.921	10.481	2,67	18,39	11,3634195	7,02
Trois-Ponts	1.420	2.268	1,60	10,14	10,4056437	-0,26

STOUMONT et Trois-Ponts présentent une évolution atypique par rapport à de nombreuses communes, car souvent, la différence de croissance entre le nombre de logements et la démographie est positive. Dans ce dernier cas, le changement du mode de vie est une hypothèse pouvant expliquer ce décalage avec l'évolution démographique du nombre d'habitants. Si l'on se réfère au point traitant de la structure familiale et des ménages, le nombre de personnes qui vivent dans un même logement diminue (plus de personnes vivant seules notamment en fonction de l'augmentation du nombre de divorces).

En analysant la situation à STOUMONT, la différence est légèrement négative ce qui paraît à première vue en contradiction avec l'évolution de la structure des ménages. Cependant, il est nécessaire de tenir compte de l'aspect touristique de la Commune qui compte de nombreux gîtes<sup>103</sup> et des secondes résidences ce qui confère un profil particulier à la Commune.

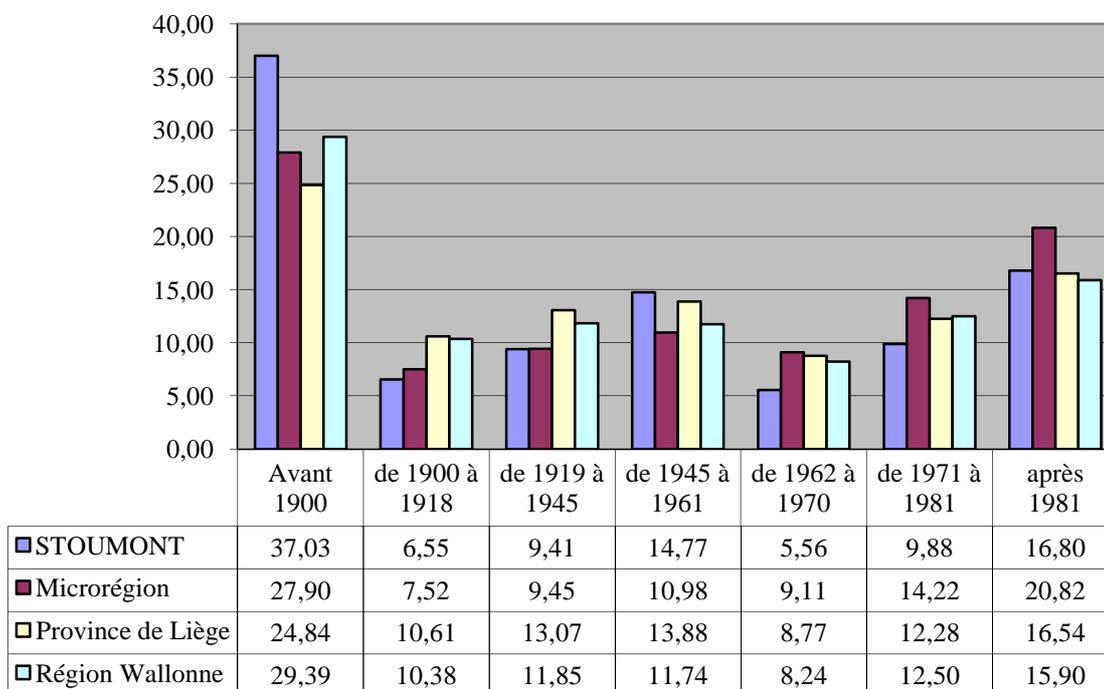
Les chiffres communiqués par la Commune montrent qu'au 31 décembre 2008, 406 habitations étaient répertoriées comme résidences secondaires alors qu'en 2004 elles étaient 378.

La répartition des secondes résidences sur le territoire n'est pas uniforme avec une surreprésentation de ce type d'habitations sur l'ancienne commune de La Gleize qui compte plus de 40 % de l'ensemble des résidences secondaires.

## 6.2. Ancienneté des bâtiments

Il est nécessaire de ne pas confondre ancienneté et vétusté, car des bâtisses ont été entretenues voire restaurées. Bien entendu, certains logements sont dégradés en raison notamment d'un manque d'entretien, le bâtiment se transforme alors en un élément négatif où des actions s'avèrent parfois nécessaires. L'isolation parfois défailante des anciens logements les rend assez énergivores. Le graphique, reprenant les années de construction des bâtiments, est ramené en pourcentage afin de mieux analyser la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

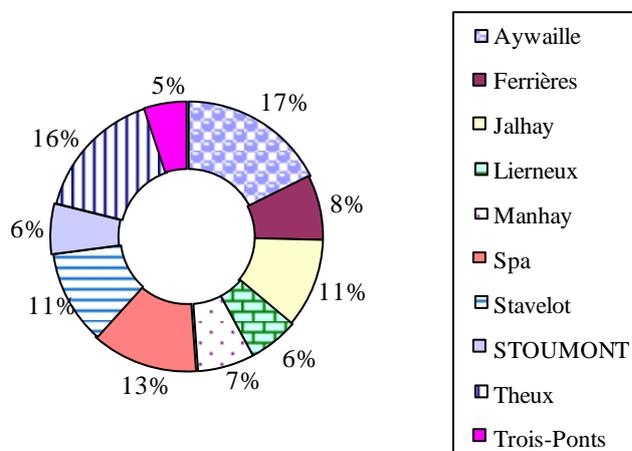
**Bâtiments selon l'année de construction**



STOUMONT présente un pourcentage relativement élevé de bâtiments construits avant 1900 en comparaison avec les autres zones géographiques présentées dans le tableau. Parmi les communes voisines, STOUMONT est celle qui contient le plus grand nombre de logements construits avant 1946. De plus, par rapport à la Microrégion, le nombre de constructions

<sup>103</sup> Cf. point 7.7.6 page 119

datant d'après 1961 est nettement plus faible. Entre 1945 et 1961, le nombre de bâtiments érigés à cette époque est plus important que dans les zones géographiques présentées dans le graphique. Ceci est explicable par l'histoire de l'entité qui a été durement touchée par la seconde guerre mondiale<sup>104</sup>.



Le poids statistique des communes en 2007 par rapport au nombre total de bâtiments au sein de la Microrégion est différent; la pondération en pourcentage en fonction du nombre de bâtiments est illustrée par le graphique ci-dessous.

L'influence d'Aywaille et de Theux est importante sur la Microrégion. Par contre, Trois-ponts, Lierneux et STOUMONT influence nettement moins la Microrégion.

La forte croissance démographique de ces communes a provoqué une hausse substantielle des nouvelles constructions. Au niveau des secteurs statistiques du recensement décennal<sup>105</sup> de 2001, les données fournies par l'INS permettent de dresser le tableau ci-dessous, exprimé en %.

	Année de construction								Année non connue mais		pas de réponse à la question
	avant 1919	1919 - 1945	1946 - 1960	1961 - 1970	1971 - 1980	1981 - 1990	1991 - 1995	1996 ou après	construit il y a 20 ans ou +	construit il y a moins de 20 ans	
Stoumont	22,47	14,61	19,66	3,93	7,87	5,06	3,93	2,25	15,17	2,25	2,81
La Gleize	37,10	10,57	9,83	5,65	6,14	5,41	4,18	4,42	14,00	0,74	1,97
Rahier	50,00	15,74	1,85	1,85	9,26	6,48	0,00	3,70	7,41	1,85	1,85
Chevron	36,57	7,84	8,21	7,46	8,58	5,97	2,24	4,10	14,93	1,12	2,99
Lorce	47,73	12,12	7,58	5,30	4,55	2,27	3,79	2,27	11,36	0,00	3,03

Les villages de Rahier et Lorcé présentent un pourcentage important de construction datant d'avant 1945. L'ancienne commune de Stoumont présente un pourcentage de construction entre 1946 et 1960 relativement important.

<sup>104</sup> Cf. page 14.

<sup>105</sup> Une certaine prudence s'impose quant aux données, car le lecteur doit garder à l'esprit que les chiffres proviennent de réponses à un questionnaire. Dans certains cas, les informations fournies ne sont pas toujours exactes.

### 6.3. Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments affectés au logement <sup>106</sup>

En fonction de ce qui précède, il est utile d'analyser les permis de bâtir octroyés pour les constructions et les rénovations. Afin de travailler de manière comparative, les tableaux sont présentés en pourcentage, par année, en fonction des communes de la Microrégion (100 % des permis). Notons qu'entre 1996 et 2007, pas moins de 361 permis de bâtir ont été octroyés soit pour construire et/ou rénover.

	% par année de permis de bâtir octroyés pour des nouvelles constructions												
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1996 à 2007
Aywaille	12,4	15,8	18,0	14,5	14,2	12,6	17,0	14,7	7,5	7,8	10,0	8,8	12,8
Ferrières	5,8	10,5	10,6	10,2	8,3	9,7	12,3	14,7	13,7	7,8	8,0	8,8	9,9
Jalhay	18,6	17,8	14,7	14,9	13,3	13,0	19,3	14,7	13,7	13,9	11,3	13,0	14,8
Lierneux	4,4	5,8	6,0	7,6	7,5	4,3	7,6	3,7	6,6	12,2	7,6	6,2	6,7
Manhay	5,8	5,8	5,5	9,8	8,3	8,2	14,0	8,9	15,6	9,6	13,6	10,4	9,5
Spa	7,1	6,1	6,5	3,3	7,1	9,2	3,5	7,9	10,4	14,8	15,0	14,5	8,8
Stavelot	10,2	9,6	9,7	12,0	9,2	14,5	11,7	11,5	13,2	10,4	11,3	14,5	11,3
<b>STOUMONT</b>	<b>3,5</b>	<b>4,4</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>5,8</b>	<b>6,8</b>	<b>7,1</b>	<b>4,8</b>	<b>9,0</b>	<b>7,3</b>	<b>6,0</b>
Theux	26,1	21,6	18,0	14,9	20,8	18,8	7,0	12,6	9,0	15,7	12,3	15,5	16,4
Trois-Ponts	6,2	2,3	5,5	7,3	5,0	3,4	1,8	4,7	3,3	3,0	2,0	1,0	3,8
Microrégion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	% par année de permis de bâtir octroyés pour des rénovations												
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1996 à 2007
Aywaille	16,8	26,1	15,7	12,6	12,6	13,6	12,8	10,1	8,4	4,6	4,6	7,0	12,1
Ferrières	12,5	11,6	11,0	6,6	11,1	8,0	11,1	13,0	12,4	11,9	13,3	11,4	11,2
Jalhay	14,1	14,5	12,7	15,2	17,1	19,3	16,7	15,9	17,3	12,4	17,9	9,2	15,2
Lierneux	4,9	5,3	5,1	4,5	7,5	5,1	5,6	8,2	5,3	8,8	5,1	5,9	5,9
Manhay	7,6	7,2	8,5	6,6	3,0	8,5	8,3	10,1	6,2	7,2	10,8	10,3	7,8
Spa	8,7	8,7	7,2	9,6	10,6	10,8	7,8	9,7	11,5	14,9	9,7	13,5	10,2
Stavelot	4,9	3,9	5,5	8,1	7,0	3,4	7,2	8,2	8,4	8,2	6,2	5,9	6,5
<b>STOUMONT</b>	<b>7,1</b>	<b>3,4</b>	<b>9,3</b>	<b>10,1</b>	<b>6,0</b>	<b>8,0</b>	<b>10,6</b>	<b>7,2</b>	<b>6,6</b>	<b>6,7</b>	<b>8,2</b>	<b>9,7</b>	<b>7,7</b>
Theux	17,9	12,6	16,9	21,2	20,1	21,0	16,1	10,1	15,5	18,0	16,4	24,9	17,4
Trois-Ponts	5,4	6,8	8,1	5,6	5,0	2,3	3,9	7,2	8,4	7,2	7,7	2,2	5,9
Microrégion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les pourcentages présentés dans les deux tableaux confirment qu'au sein de la Microrégion la croissance de l'offre de logements est moins importante pour Trois-Ponts et STOUMONT que dans les communes de la zone géographique étudiée.

<sup>106</sup> Des bâtiments non affectés à la résidence ont été soit rénovés soit construits. Ceux-ci sont soit des commerces, des bâtiments d'entreprises ou de services publics et ne sont pas repris dans cette partie de l'analyse.

Il est intéressant de mesurer le pourcentage de rénovations par rapport aux nouvelles constructions.

	% de rénovations entre 1996-2007
Aywaille	44,68
Ferrières	49,08
Jalhay	46,53
Lierneux	43,03
Manhay	41,28
Spa	49,69
Stavelot	32,63
<b>STOUMONT</b>	<b>52,27</b>
Theux	47,49
Trois-Ponts	57,03
Microrégion	45,97

Certaines disparités transparaisent au sein des communes de la Microrégion: STOUMONT présente un pourcentage de rénovations assez élevé par rapport à la zone géographique étudiée. Ceci est en adéquation avec l'ancienneté des bâtiments.

En examinant le type de bâtiments, depuis 2000, pas moins de 11 permis de bâtir ont été octroyés pour la construction ou la rénovation de bâtiments à appartements<sup>107</sup>.

Notons également qu'à STOUMONT, pour la période étudiée, seulement cinq permis de démolition pour des bâtiments résidentiels ont été octroyés.

#### 6.4. Qualité du logement, superficie et commodités

Une statistique classique sur la qualité du logement est généralement proposée par l'INS dans le cadre des recensements décennaux. Le tableau ci-dessous exprimé en pourcentage amène quelques commentaires.

	grand confort	moyen confort	petit confort	sans petit confort
Aywaille	52,21	12,28	27,88	7,63
Ferrières	56,44	9,09	27,34	7,13
Jalhay	66,32	7,69	19,98	6,94
Lierneux	58,35	11,86	22,85	6,94
Manhay	43,48	28,26	17,39	10,87
Spa	52,39	21,39	18,66	7,57
Stavelot	58,13	16,92	18,80	6,15
<b>STOUMONT</b>	<b>58,82</b>	<b>8,56</b>	<b>26,12</b>	<b>6,48</b>
Theux	61,16	10,44	22,30	7,32
Trois-Ponts	57,27	14,85	20,56	7,32
Province de Liège	50,50	17,74	23,75	8,18

Petit confort = eau + WC intérieur + salle de bain

Moyen confort = petit confort + chauffage central

Grand confort = moyen confort + cuisine 4 m<sup>2</sup> + téléphone + auto

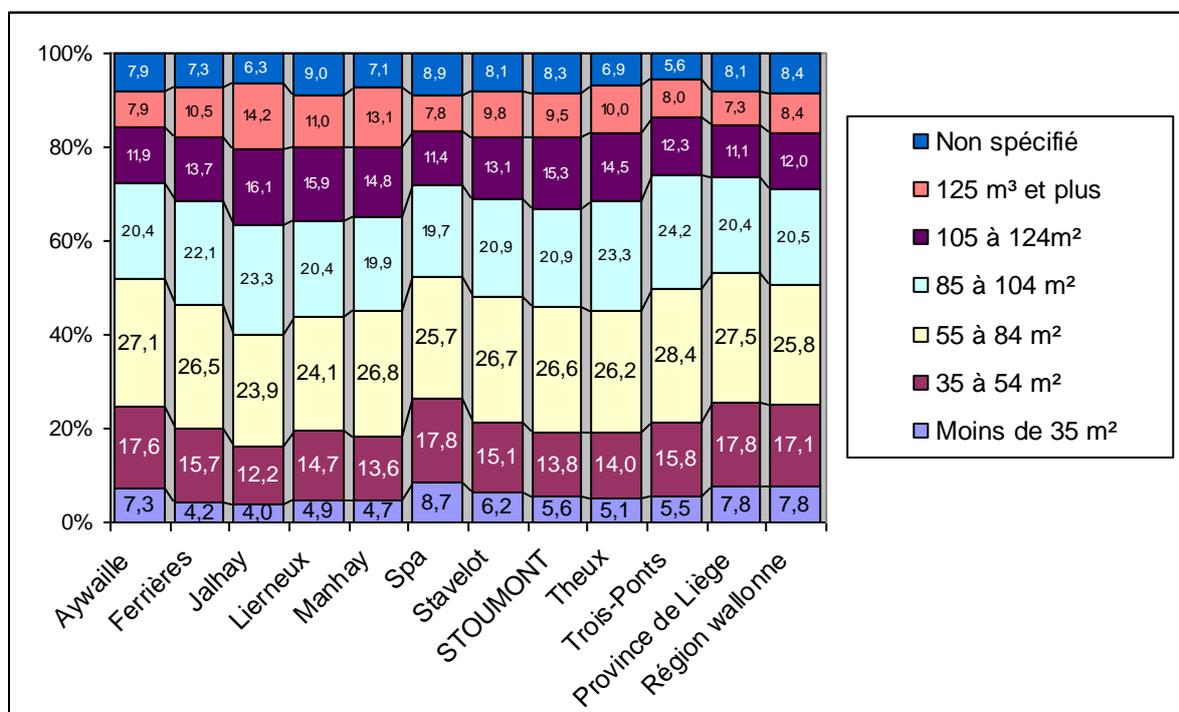
A peine 6,48 % des logements n'offrent pas le petit confort et presque 59 % présentent le grand confort, classant ainsi Stoumont légèrement au dessus des communes voisines, hormis Theux, et sensiblement au-dessus de la moyenne provinciale. Notons tout de même que cette moyenne est influencée par des communes de l'ancien sillon liégeois qui ont une faible qualité de logements comme Seraing par exemple.

Depuis l'établissement de ces critères, le mode de vie en société a évolué et les indicateurs proposés semblent bel et bien obsolètes; d'autres facteurs sont à introduire. Les données sont à

<sup>107</sup> Les chiffres se basent sur les données INS des types de bâtiments selon leur affectation.

interpréter avec prudence, car lors du recensement décennal, les réponses fournies par les citoyens ne reflètent pas toujours la réalité. Agissant de manière comparative, les inexactitudes sont considérées comme semblables d'une zone géographique à une autre.

Le graphique ci-dessous, tracé à partir des données du recensement décennal de 2001, reprend en % les habitations en fonction de leur superficie habitable.



A première vue, comparativement aux autres zones géographiques, STOUMONT adopte un profil relativement classique avec, comme pour Lierneux, une surreprésentation d'habitations de 105 à 124 m².

	% des habitations en fonction du nombre de chambres (au recensement décennal de 2001)				
	0 chambre	1 chambre	2 chambres	3 et 4 chambres	5 chambres et +
Aywaille	0,69	15,42	32,35	47,32	4,21
Ferrières	0,87	9,63	30,93	53,54	5,03
Jalhay	0,26	10,18	28,54	56,72	4,29
Lierneux	0,26	6,07	23,42	63,14	7,11
Manhay	0,93	6,96	24,7	62,58	4,83
Spa	2,02	22,54	30,86	40,87	3,71
Stavelot	0,94	9,68	26,07	58,32	5
<b>STOUMONT</b>	0,42	11,43	30,37	53,21	4,57
Theux	0,53	9,29	29,7	56,52	3,95
Trois-Ponts	0,62	9,47	30,19	55,7	4,01
Province de Liège	1,96	16,46	33,49	45,43	2,66
Région wallonne	1,97	12,47	33,29	49,25	3,02

Le tableau ci-dessus montre que STOUMONT présente un pourcentage plus important de logements comptant 3 et 4 chambres en comparaison avec la Province de Liège et la Région

wallonne. Le pourcentage de studios et/ou kots (0 chambre) est faible par rapport à l'ensemble de la Région wallonne. A titre de comparaison, Liège, ville universitaire, dispose d'un pourcentage de 5,36 % de ce type de logements.

D'autres données pourraient être corrélées afin de développer une grille d'analyse permettant de revoir ce concept de petit, grand et moyen confort.

	% des habitations en fonction des commodités (au recensement décennal de 2001)					
	Jardin	Garage	Salle de bain	Ordinateur	Connexion Internet	Téléphone portable
Aywaille	74,66	67,65	96,27	32,65	18,22	66,51
Ferrières	85,13	76,03	93,75	33,68	20,21	61,59
Jalhay	86,7	81,99	95,69	41,74	26,34	66,74
Lierneux	82,31	75,74	93,6	32,6	19,8	54,59
Manhay	79,35	71,51	92,43	33,45	20,02	57,17
Spa	56,53	51,77	93,91	29,9	17,17	60,3
Stavelot	74,28	67,8	94,98	30,82	16,83	55,95
<b>STOUMONT</b>	<b>86,31</b>	<b>70,89</b>	<b>93,43</b>	<b>35,22</b>	<b>23,45</b>	<b>57,3</b>
Theux	82,01	69,13	95,57	41,13	24,67	66,06
Trois-Ponts	78,27	66,04	94,67	33,54	21,21	58,93
Province de Liège	68,59	57,3	93,73	31,43	17,82	61,82
Région wallonne	73,6	59,1	93,39	32,13	18,36	61,65

A STOUMONT, comme dans l'ensemble de la Microrégion, les logements disposent majoritairement d'un jardin.

En ce qui concerne les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), depuis 2001, la présence informatique n'a cessé de croître et le chiffre (23,45 % pour STOUMONT) de logements avec une connexion Internet n'est plus de mise. Il apparaît que le pourcentage en 2001 était honorable pour STOUMONT par rapport à la moyenne en Province de Liège et en Région wallonne. Cependant, gardons à l'esprit que de nombreux ménages n'ont pas d'accès Internet depuis leur domicile.

Bien entendu, la qualité d'un logement et les commodités qui le composent sont corrélées aux moyens financiers<sup>108</sup> des habitants.

<sup>108</sup> Cf. point page 103.

## 6.5. Statut d'occupation des logements

Statut d'occupation des logements privés en 2001						
	Propriété		Location		Titre gratuit	
	CA <sup>109</sup>	%	CA	%	CA	%
Aywaille	2.792	71	995	25	118	3
Ferrières	1.277	80	273	17	52	3
Jalhay	2.047	74	607	22	106	4
Manhay	856	77	184	17	69	6
Lierneux	897	78	223	19	30	3
Spa	2.231	53	1.915	45	81	2
Stavelot	1.745	71	652	26	72	3
<b>STOUMONT</b>	<b>793</b>	<b>74</b>	<b>238</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>3</b>
Theux	3.002	73	1.022	25	77	2
Trois-Ponts	865	76	237	21	31	3

De façon générale, le profil d'occupation des logements est comparable aux communes rurales voisines. Environ ¾ des logements sont occupés en propriété, un peu moins d'¼ sont loués et une fraction minime est occupée à titre gratuit. Spa est une exception par rapport à l'ensemble de la zone géographique étudiée. En comparant avec les précédents recensements décennaux, une tendance générale à la baisse du secteur locatif se dégage; les habitants préférant devenir propriétaires d'un logement.

Cependant, la question de la pérennité de cette tendance à une augmentation du nombre de propriétaires sera à observer dans les années à venir. Depuis 2001, la construction de logements à appartements destinés à la location se multiplie dans de nombreuses communes rurales comme Aywaille.

## 6.6. Marché acquisitif

L'INS établit des statistiques des prix de vente basés sur les déclarations rentrées à l'administration fiscale par les acheteurs. Afin de se prémunir des appétits du fisc, certaines déclarations sont probablement sous-estimées dans des proportions difficiles à évaluer. Cependant, ces erreurs doivent être valables pour toutes les communes. De même, un bien immobilier n'est pas l'autre, et il existe certainement de grandes disparités de taille, de confort... influençant les prix. A nouveau, on peut considérer que ces erreurs sont présentes pour chaque commune et établir des comparaisons est pertinent.

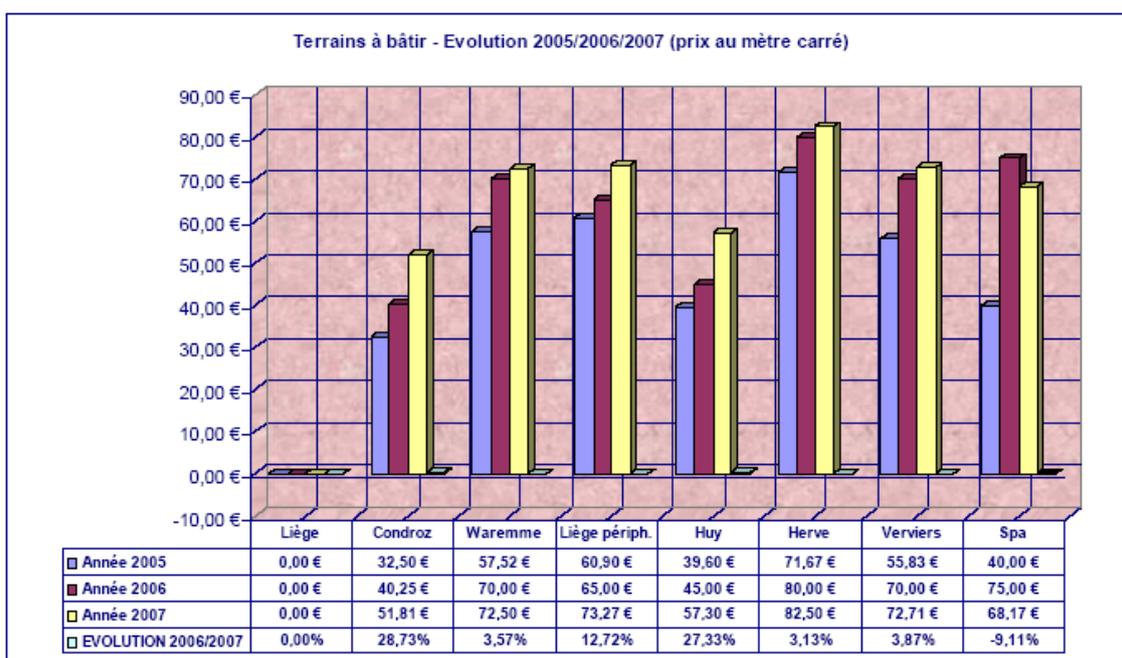
### 6.6.1. Terrains à bâtir

	Prix moyen en €/m <sup>2</sup> selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2008 1 <sup>er</sup> semestre	2007	2006	2005	2000	1995	1985	1975	2007 et 1975	2007 et 2000	2007 et 2006
Spa	72	56,1	50,1	27,8	23	14,9	13,3	5,4	938,89	143,91	11,98
Jalhay	55	56	38,9	24,8	18,9	12,6	10	4,4	1172,73	196,30	43,96
Theux	35	38	25,8	23,9	18	10,1	9,2	5,4	603,70	111,11	47,29
Ferrières	30	28,3	18	14,8	8,1	8,2	5,9	3,2	784,38	249,38	57,22
Aywaille	27	27,9	25	21,7	13,1	10,6	10,5	5	458,00	112,98	11,60
Stavelot	27	27	18,6	21,7	11,4	8,8	6,6	3,3	718,18	136,84	45,16
Manhay	31	23,5	21,9	16,2	9,5	4,6	5	3,1	658,06	147,37	7,31
<b>STOUMONT</b>	<b>23</b>	<b>22,3</b>	<b>21</b>	<b>17,2</b>	<b>11</b>	<b>8,4</b>	<b>9,4</b>	<b>4</b>	<b>457,50</b>	<b>102,73</b>	<b>6,19</b>
Lierneux	16	16,6	19,3	18,4	10,6	7,3	5,6	3,1	435,48	56,60	-13,99
Trois-Ponts	15	14,7	11,7	16	8,5	7,8	7	7,4	98,65	72,94	25,64
Province de Liège	36	36,1	32,03	27,8	15,1	14,8	12,6	6,5	455,38	139,07	12,71
Région wallonne	41	38,4	34,9	32,4	18,3	15,5	11,5	6,6	481,82	109,84	10,03

<sup>109</sup> CA=Chiffre absolu, Source: INS

Comme les données de 2008 ne couvrent que le premier semestre, les % d'augmentation ont été calculés pour une année entière, car certaines communes de la Microrégion n'ont pas encore enregistré un nombre suffisant de ventes pour que cela soit représentatif. Le classement des communes par prix décroissant au m<sup>2</sup> a donc été effectué sur bases de prix de 2007.

Le prix moyen au m<sup>2</sup> à STOU MONT est inférieur à celui pratiqué en Région wallonne et en Province de Liège. Cependant, les chiffres présentés par l'INS sont étonnants puisqu'une étude de la Chambre des notaires de Liège établit le prix du terrain à bâtir dans la Province suivant le graphique<sup>110</sup> ci-dessous.



En parcourant en décembre 2008 un site d'annonces immobilières ([www.immoweb.be](http://www.immoweb.be)), trois offres la plus basse est à 31,25 €/m<sup>2</sup>, la seconde est à 58,85 €/m<sup>2</sup> et la plus chère à 80 €/m<sup>2</sup> ce qui semble attester la sous-évaluation des chiffres du premier tableau.

Années ou indice=100	2007
1974-1975	313,08
1981	203,29
1988	150,27
1996	122,44
2004	106,5

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation, il est nécessaire de tenir compte de l'inflation permettant ainsi de relativiser l'importance de la croissance. En effet, l'indexation automatique des salaires et des allocations compense en partie l'inflation. Comme le montre le tableau<sup>111</sup> ci-contre, un produit acheté à 100 € en 1975 sans augmentation de prix vaut 313,08 € en 2007.

<sup>110</sup> CHAMBRE DES NOTAIRES, *Evolution du marché immobilier en 2007 en province de Liège*, février 2008. [http://www.notaire.be/Li%C3%A8ge\\_rapport\\_02-2008%20def.pdf](http://www.notaire.be/Li%C3%A8ge_rapport_02-2008%20def.pdf).

<sup>111</sup> Il est possible d'obtenir des informations complémentaires et d'utiliser le calculateur à l'adresse [http://statbel.fgov.be/indicators/cpi\\_base\\_fr.asp?y=2007&m=12](http://statbel.fgov.be/indicators/cpi_base_fr.asp?y=2007&m=12).

Le tableau ci-dessous tient compte de l'inflation.

	2007 €/m <sup>2</sup>	1975 €/m <sup>2</sup>	% d'augmentation
Spa	17,92	5,4	231,83
Jalhay	17,89	4,4	306,52
Theux	12,14	5,4	124,77
Ferrières	9,04	3,2	182,48
Aywaille	8,91	5	78,23
Stavelot	8,62	3,3	161,33
Manhay	7,51	3,1	142,13
<b>STOUMONT</b>	<b>7,12</b>	<b>4</b>	<b>78,07</b>
Lierneux	5,30	3,1	71,04
Trois-Ponts	4,70	7,4	-36,55
Province de Liège	11,53	6,5	77,39
Région wallonne	12,27	6,6	85,84

En annualisant l'augmentation, sur 32 ans en ce qui concerne STOUMONT la croissance est de 2,43 % par an alors que pour la Région wallonne le chiffre s'établit à 2,68%. Comparativement la croissance des prix est raisonnable par rapport à des communes comme Spa ou Jalhay. Notons également que Trois-Ponts est la seule commune de la zone géographique présentée dans le tableau qui montre une décroissance de 1,14 %.

### 6.6.2. Habitations ordinaires

Le tableau ci-dessous présente le prix de vente moyen des maisons ordinaires par commune.

	Prix moyen en € selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2008 6 mois	2007	2006	2005	2000	1995	1985	1975	1975 et 2007	2000 et 2007	2006 et 2007
Jalhay	142.267	167.607	191.146	160.225	101.225	91.332	45.867	31.703	428,68	65,58	-12,31
Aywaille	172.444	162.541	130.066	111.577	71.750	47.505	28.962	18.709	768,79	126,54	24,97
Ferrières	152.858	156.167	133.549	132.931	70.351	54.855	29.157	18.469	745,56	121,98	16,94
<b>STOUMONT</b>	152.610	151.423	114.166	120.548	81.710	56.954	35.464	16.500	817,72	85,32	32,63
Theux	150.626	150.387	132.062	129.671	79.084	60.995	31.010	19.991	652,27	90,16	13,88
Manhay	155.200	146.763	144.496	135.192	72.086	67.460	29.198	25.023	486,51	103,59	1,57
Spa	138.205	145.985	127.692	119.064	78.298	66.851	30.128	16.516	783,90	86,45	14,33
Stavelot	156.550	145.965	98.658	103.523	64.341	47.547	29.333	18.415	692,64	126,86	47,95
Lierneux	151.075	144.969	140.108	86.705	78.834	65.028	25.863	12.634	1047,45	83,89	3,47
Trois-Ponts	90.923	84.895	111.118	97.217	68.490	63.881	31.235	14.843	471,95	23,95	-23,60
Province de Liège	131.091	125.370	112.858	99.239	67.198	50.263	28.191	17.080	634,02	86,57	11,09
Région wallonne	132.542	127.135	114.787	100.744	68.559	52.391	28.651	17.637	620,84	85,44	10,76

Comme pour le prix moyen du terrain à bâtir, le tableau est trié sur base de l'année 2007.

En tenant compte de l'inflation, on obtient les prix en euros repris dans le tableau ci-dessous. Les montants mentionnés sont en adéquation avec ce qui peut être observé dans le rapport annuel de la Chambre des notaires.

	2007 en €	1975 en €	% d'augmentation
Jalhay	53.535	31.703	68,86
Aywaille	51.917	18.709	177,50
Ferrières	49.881	18.469	170,08
<b>STOUMONT</b>	<b>48.366</b>	<b>16.500</b>	<b>193,12</b>
Theux	48.035	19.991	140,28
Manhay	46.877	25.023	87,34
Spa	46.629	16.516	182,32
Stavelot	46.622	18.415	153,18
Lierneux	46.304	12.634	266,50
Trois-Ponts	27.116	14.843	82,69
Province de Liège	40.044	17.080	134,45
Région wallonne	40.608	17.637	130,24

Le prix moyen des maisons d'habitation sur STOUMONT est supérieur à ce qui se pratique en Région wallonne et présente une augmentation moyenne annuelle de 6,04 % ce qui est plus élevé que la croissance des prix pour les terrains à bâtir.

### 6.6.3. Appartements

En fonction du nombre peu important d'appartements vendus dans différentes communes de la Microrégion, il est impossible d'obtenir le prix de vente moyen via l'INS, car, si le nombre de transactions est inférieur à 3 sur une année, dans une optique de protection de la vie privée, le montant moyen n'est pas communiqué. En ce qui concerne STOUMONT, une transaction s'est déroulée en 2004 et une autre en 1980.

### 6.6.4. Scénario du prix de l'immobilier pour le futur

Accéder à la propriété devient de plus en plus difficile, mais le secteur immobilier, après une croissance continue depuis de nombreuses années, a amorcé en 2007 un ralentissement en Province de Liège, comme le montre aussi cet extrait de presse<sup>112</sup>:

*Le marché immobilier de la province de Liège a connu en 2007 un net ralentissement de sa croissance, mais reste généralement orienté à la hausse. C'est ce qui ressort de l'analyse annuelle du marché réalisée par la chambre des notaires de la Province, qui parle d'un « atterrissage en douceur après la forte hausse des prix de l'immobilier constatée ces dernières années »... Selon les auteurs de l'étude, ce ralentissement « en douceur » de la croissance du marché immobilier devrait se poursuivre en 2008.*

Selon différents analystes du secteur, le ralentissement de croissance devrait continuer, et certains prédisent même une baisse à terme.

Le prix élevé de l'immobilier rend l'accession à la propriété de plus en plus difficile pour les jeunes du cru ce qui représente un facteur les poussant à l'exode.

## 6.7. Marché locatif

Il n'est pas simple de connaître le prix moyen des locations, et en l'absence de données suffisamment fiables, il est difficile d'avancer des chiffres pour en tirer des conclusions valides.

<sup>112</sup> LE SOIR, *Ralentissement de la croissance du marché immobilier*, 20 février 2008: <http://www.lesoir.be/regions/liege/ralentissement-de-la-2008-02-20-578900.shtml>

## **6.8. Aides au logement**

### **6.8.1. Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)**

STOUMONT participe à la gestion de l'AISOA en collaboration avec 10 autres communes de la région<sup>113</sup>, selon l'adoption par le Gouvernement wallon de l'Arrêté du 4 juillet 1996 permettant le regroupement de communes qui totalisent au moins 50.000 habitants au sein d'une AIS.

L'AISOA est une asbl agréée par le Ministre du Logement dont le siège se situe Avenue de la Libération à 4920 Aywaille. Elle prend en gestion des immeubles salubres, confiés par des propriétaires privés, se chargeant de les louer à des ménages en état de précarité, tout en fournissant un accompagnement social aux locataires. L'objectif poursuivi est de proposer aux citoyens les plus démunis un accès locatif à un maximum de logements salubres. A l'heure actuelle, l'AISOA est en recherche de logements à proposer en location.

### **6.8.2. Foyer Malmédien**

Le Foyer Malmédien est une société du service public dont le siège se situe rue Augustin François Villers, 2 à 4960 Malmedy. Ses missions sont:

- d'acquérir et de rénover des logements avant de les louer;
- d'acquérir et de rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location;
- de construire ou de gérer des logements destinés à la location ou à la vente.

En 2008, Le Foyer Malmédien assurait la gestion de 408 logements répartis sur différentes communes<sup>114</sup>. Des projets sont en cours sur STOUMONT notamment via le Plan d'Ancrage Communal du Logement. A terme, une partie des locaux du site de Borgoumont du Centre Hospitalier Peltzer-la-Tourelle sera convertie en logements sociaux sous tutelle du Foyer Malmédien (5 logements) et 2 logements sont également programmés à Chevron.

### **6.8.3. Logement d'urgence, logement de transit**

Une Initiative Locale d'Accueil (ILA)<sup>115</sup> réservée aux réfugiés se situe au 10 à Moulin du Ruy. La partie inoccupée de la maison susmentionnée est en cours de transformation pour aboutir dans le courant de l'année 2009 à un logement d'urgence.

Un logement de transit<sup>116</sup> est prévu à Chevron, celui-ci aura pour vocation d'héberger les ménages en difficulté pour une période temporaire.

---

<sup>113</sup> Anthisnes, Aywaille, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Sprimont, Tinlot.

<sup>114</sup> <http://www.malmedy.be/fr/Citoyens/Logement/Logements-sociaux/>

<sup>115</sup> A la demande de l'Administration fédérale, des demandeurs d'asile le CPAS organise une aide matérielle de la Commune et il est nécessaire de loger les prétendants à l'asile politique.

<sup>116</sup> L'article 31 du Code Wallon du Logement définit les aides accordées par la Région wallonne pour la réhabilitation ou la restructuration de certains bâtiments en logement de transit.

#### **6.8.4. Fonds du Logement Wallon<sup>117</sup>**

Le **Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLFNW en abrégé FLW)** est une société coopérative à responsabilité limitée qui, grâce à l'intervention financière de la Région wallonne agit à la fois sur le secteur locatif (aide locative) et acquisitif (crédits hypothécaires sociaux).

#### **6.8.5. Société Wallonne du Crédit Social<sup>118</sup>**

Cet organisme octroie, gère et finance des prêts hypothécaires sociaux grâce à l'aide et à la garantie de la Région wallonne. Pour obtenir un prêt de ce type, il est possible de se rendre dans des antennes locales proches (par exemple: Crédit Social Logement ou Credissimo à Verviers.). La nécessité des prêts sociaux s'affirme de plus en plus et est également liée à l'augmentation des prix constatée dans le secteur acquisitif. Tout citoyen peut, s'il rentre dans les conditions d'octroi, solliciter cet organisme.

#### **6.8.6. Whestia Assurances wallonnes du logement<sup>119</sup>**

Cet organisme gère les "assurances-vie" couvrant le solde restant dû des crédits hypothécaires notamment pour les personnes qui bénéficient d'un prêt social.

A la demande de l'Administration fédérale, des demandeurs d'asile le CPAS organise une aide matérielle de la Commune et il est nécessaire de loger les prétendants à l'asile politique.

#### **6.8.7. Service communal du Logement**

Effectif depuis le premier janvier 2008, ce service permet aux citoyens d'obtenir des informations sur les différentes primes, prêts, législation en matière de logement. Une permanence est donc assurée les jeudis matin.

### ***6.9. Programme communal d'actions en matière de logement***

*Les pouvoirs locaux prennent toutes les mesures tendant à diversifier les types de logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements. Chaque commune est tenue d'établir **un programme bisannuel d'actions en matière de logement**. Dès après l'approbation de ces programmes par le gouvernement, la direction de la DGATLP en assure le suivi et l'évaluation<sup>120</sup>.*

Pour le programme 2007-2008, la Région wallonne a retenu différents projets:

- 5 logements sociaux à Borgoumont;
- 2 logements sociaux à Chevron;
- 1 logement pour un revenu moyen à La Gleize;
- 1 logement de transit à Chevron.

---

<sup>117</sup> <http://www.flw.be>

<sup>118</sup> <http://www.swcs.be>

<sup>119</sup> <http://www.whestia.be>

<sup>120</sup> <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/Ancrage/ancrage.asp>

En ce qui concerne 2009-2010, la réalisation de deux logements sociaux rue du Village 17a été approuvée par les autorités wallonnes.

### **6.10. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune**

Au sein de ce document, il est prévu de réaliser l'inventaire des bâtiments inoccupés et d'effectuer des actions de sensibilisation et d'incitation des propriétaires à la réhabilitation. Comme évoqué précédemment, le *Plan d'Ancrage communal* permettra de développer l'offre en matière de logements communaux. La création de logements publics et la mise en place de logements de transit et d'urgence sont des projets évoqués dans la note. La rénovation des bâtiments est également abordée en insistant sur l'isolation des logements.

#### **Tableau AFOM et synthèse**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombreuses rénovations</li> <li>▪ Qualité des commodités avec une bonne représentation de maisons spacieuses</li> <li>▪ Taux élevé de propriétaires</li> <li>▪ Service communal du logement récemment créé</li> <li>▪ Aides au logement</li> <li>▪ Taxe sur les bâtiments à l'abandon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peu d'appartements disponibles avec une demande croissante pour ce type de logement</li> <li>▪ Offre de logements concurrencée par les résidences secondaires</li> <li>▪ Prix élevé du marché acquisitif et locatif</li> <li>▪ Pas encore de logements sociaux sur la Commune</li> </ul>
<b>OPPORTUNITE</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme d'Ancrage communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En fonction du vieillissement de la population, une inadéquation entre l'offre et les besoins</li> </ul>

*Ce chapitre dépeint la situation du logement à STOUMONT. La Commune a connu une évolution intermédiaire du nombre d'habitations comparé aux communes voisines. Comme cela sera évoqué dans le paragraphe consacré au tourisme ;: l'attrait résolument rural de la Commune a initié une dynamique de croissance du nombre des gîtes et autres logements touristiques ainsi qu'une forte présence de secondes résidences ce qui concurrence l'offre de logements.*

*Bien que près de la moitié des habitations datent d'avant la Seconde Guerre mondiale, une grande qualité des logements en place est de mise, ceux-ci étant parmi les mieux classés de la région considérée.*

*Le statut d'occupation des logements suit l'air du temps avec environ  $\frac{3}{4}$  des logements occupés en propriété. Le système locatif, qui couvre l'essentiel du solde, est en perte de vitesse ces dernières années.*

*L'offre de logements sociaux est plus que réduite, mais des mesures sont en cours afin d'en créer. Un logement d'urgence et un logement de transit vont prochainement se concrétiser.*

## 7. NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE

### 7.1. Revenus

Les données présentées dans le tableau ci-dessous couvrent les exercices fiscaux 2004, 2005 et 2006. Les montants en euros sont à prendre avec précaution, car des "omissions" de certains contribuables concernant les sommes effectivement perçues biaisent les données.

La clé de tri des communes de la Microrégion s'effectue sur l'indice de richesse<sup>121</sup> calculé par l'INS pour l'exercice 2006.

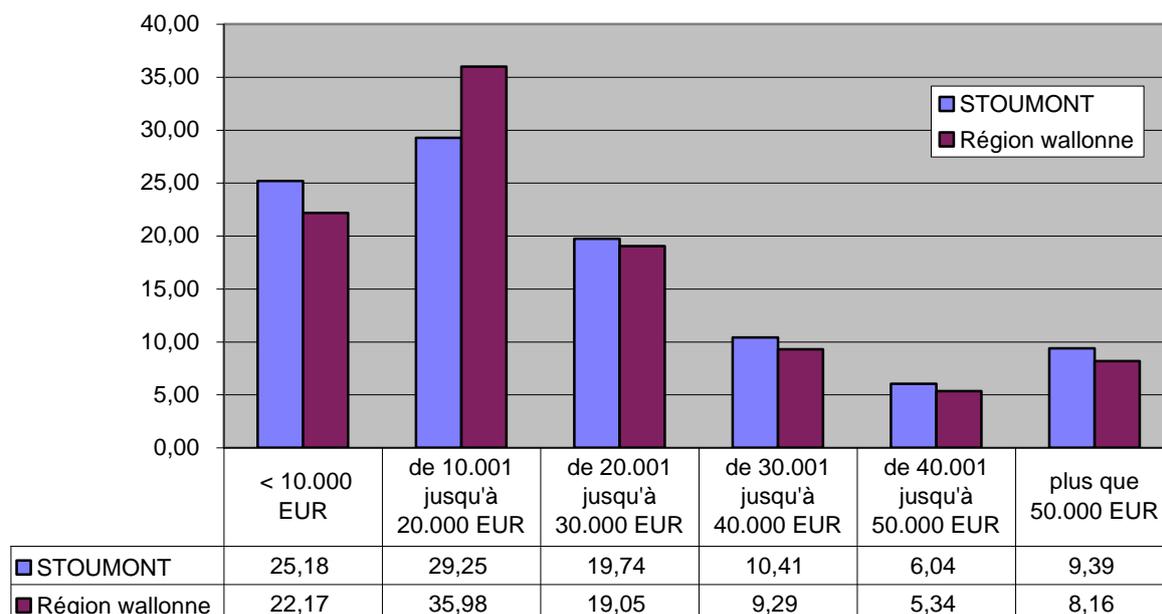
	Exercice 2006			Exercice 2005			Exercice 2004		
	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse
Jalhay	26.227	20.023	106	25.224	19.634	103	27.680	21.776	102,57
Theux	24.964	19.163	101	24.286	18.898	100	25.874	19.704	101,01
Ferrières	24.282	18.695	98	22.873	18.226	94	23.549	19.055	88,57
<b>STOUMONT</b>	<b>23.436</b>	<b>18.325</b>	<b>96</b>	<b>22.646</b>	<b>17.968</b>	<b>94</b>	<b>25.226</b>	<b>19.959</b>	<b>92,76</b>
Spa	21.193	16.149	95	20.863	15.866	94	23.019	18.247	91,04
Aywaille	22.339	17.105	94	21.714	16.699	93	22.396	17.777	90,27
Stavelot	22.006	17.309	91	21.705	16.786	92	24.103	19.203	86,83
Lierneux	22.053	16.825	89	20.829	16.037	89	23.230	19.417	82,21
Trois-Ponts	21.629	17.685	89	21.900	16.632	91	25.209	19.805	89,31
Manhay	21.690	16.702	88	21.073	16.123	88	22.224	17.452	84,73
Province de Liège	22.459	17.117	93,79	21.951	16.804	92,88	23.244	17.815	92,55
Région wallonne	22.797	17.041	93,06	22.230	16.671	93,46	23.509	18.464	90,62

Le *revenu moyen* est simplement le revenu total net imposable divisé par le nombre total de déclarations tandis que le *revenu médian*<sup>122</sup> se définit comme le revenu se situant au centre de la série. Les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu, cela permet de dire que 50 % des déclarations des Stoumontois sont supérieures à 18.325 € pour l'exercice 2006. L'*indice de richesse* est un indicateur intéressant et l'INS en explique la signification et son mode de calcul: *l'indice de richesse est le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune, d'un arrondissement, d'une province ou d'une région et le revenu moyen par habitant à l'échelle nationale. L'indice de richesse de la Belgique est de 100.* Dès lors, un indice de richesse de 96 signifie que le revenu moyen par habitant est inférieur de 4 % à la moyenne nationale. L'indice de richesse, à STOUMONT, est en croissance depuis l'exercice et est supérieur à celui de la Région wallonne.

<sup>121</sup> Notice méthodologique de l'INS: [http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007\\_methode\\_fr.htm](http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007_methode_fr.htm)

<sup>122</sup> L'intérêt de calculer le revenu médian réside dans le fait que ce montant est moins influencé par les extrêmes que le revenu moyen.

Le graphique ci-dessous étudie la répartition selon différentes tranches des déclarations pour l'exercice 2006.



STOUMONT affiche une surreprésentation de déclarations inférieures à 10.000 € ainsi que des tranches supérieures à 20.000 €. Ceci signifie que la disparité entre les revenus déclarés est plus importante qu'en Région wallonne.

	Revenu moyen	Revenu médian
Lorcé	28.931	21.438
Rahier	27.011	19.623
Stoumont	25.573	20.937
La Gleize	25.164	19.016
Chevron	23.001	19.416

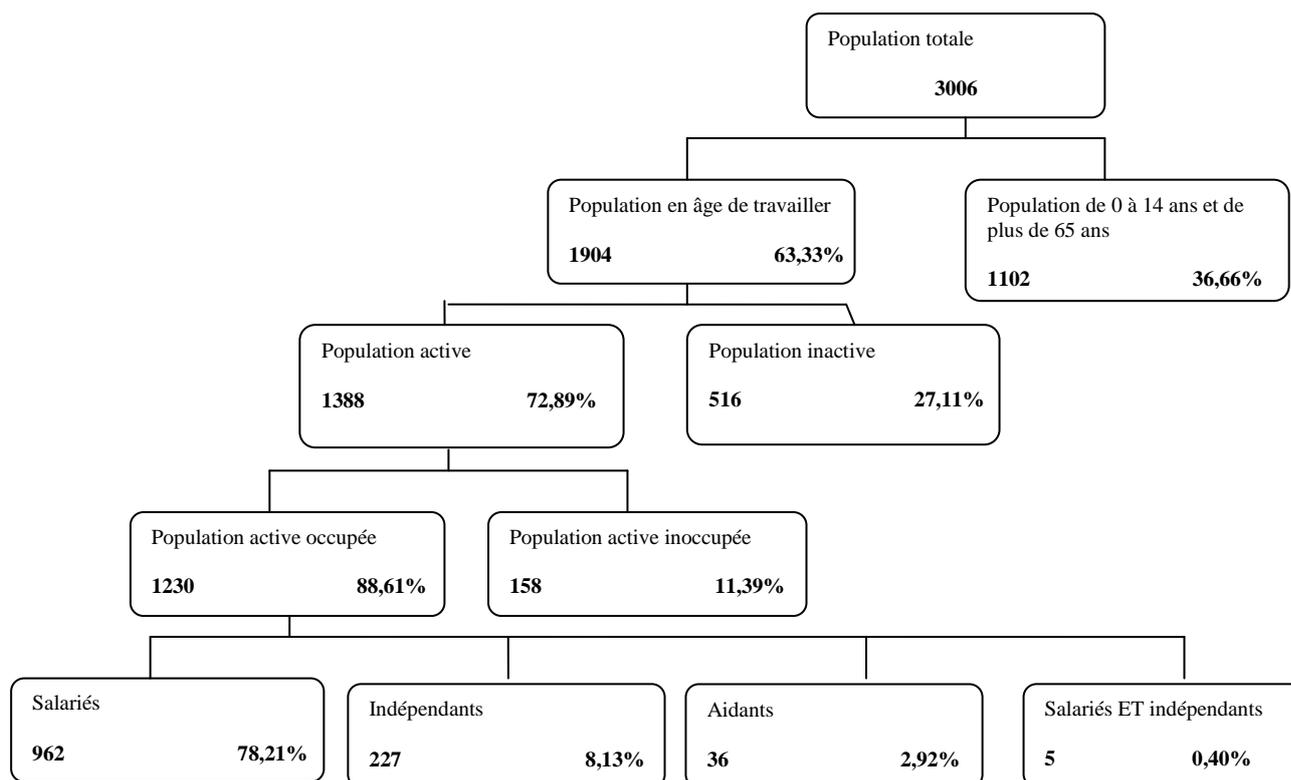
Pour les revenus de 2003, l'INS fournit une répartition selon les secteurs statistiques. Le tableau ci-contre reprend les données du revenu moyen et médian pour chaque ancienne commune et il ressort que Lorcé bénéficie d'une meilleure situation que Chevron. La disparité du revenu par déclaration est plus forte à Rahier que sur l'ancienne commune de Stoumont.

En analysant selon les secteurs statistiques, le mieux loti, du point de vue des déclarations est *Monthouet* (A012). A l'autre extrémité le secteur *Le Rosier - La Vecquée Ruisseau du Bourgeois* (B59).

## 7.2. Emplois et activités

Le schéma reflétant la situation au 30 juin 2005, repris à la page suivante, se base sur une étude de l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique<sup>123</sup> (IWEPS) et permet une visualisation de la situation de STOUMONT. Les données sont notamment issues de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI), du FOREM et de l'IWEPS.

<sup>123</sup> IWEPS, *Les estimations de la population active par Commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail*, Août 2007.



La *population inactive* comprend ici toutes les personnes, autres que la population de 0 à 14 ans et de plus de 65 ans, qui ne sont pas économiquement actives (personnes s'occupant exclusivement de leur ménage, travailleurs bénévoles, étudiants, pensionnés pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité rémunérée). Dans le schéma (ci-dessus), la *population en âge de travailler* est constituée par les personnes ayant un âge compris entre 15 et 65 ans; or, la scolarité en Belgique est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans sa note méthodologique concernant la population active par commune au 30 juin (p. 14), l'IWEPS déclare: *afin d'assurer une comparabilité dans le temps et dans l'espace au niveau international...*, le Bureau International du Travail a précisé, dans une Résolution de 1982, la manière dont la population devait être répartie entre personnes ayant un emploi, chômeurs et inactifs. Ce schéma, uniquement comparable au niveau international, est au niveau régional déformé et pourrait être ajusté en déterminant la *population en âge de travailler* comme ayant l'âge entre 18 et 65 ans.

L'emploi salarié est majoritaire parmi la population active occupée; il est important de préciser qu'au niveau des indépendants et salariés, il s'agit des personnes domiciliées à STOUMONT. Cependant, l'activité ne s'exerce pas nécessairement sur l'entité.

Pour comparer différentes communes, il est également intéressant de calculer le *taux d'activité* se définissant comme le rapport entre la population active et la population en âge de travailler multiplié par 100, ainsi que le *taux d'emploi* étant le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler multiplié par 100.

	Taux d'activité hommes	Taux d'activité femmes	Taux d'activité total	Taux d'emploi hommes	Taux d'emploi femmes	Taux d'emploi total
Aywaille	76,30	62,50	69,50	66,50	50,50	58,60
Ferrières	77,50	63,90	70,70	72,70	53,00	62,90
Jalhay	79,40	67,90	73,70	73,50	58,70	66,20
Lierneux	72,10	63,50	68,00	67,80	54,80	61,60
Manhay	77,10	63,40	70,60	71,10	54,10	63,00
Spa	77,90	65,60	71,80	66,10	50,50	58,30
Stavelot	79,30	64,90	72,30	72,00	55,30	63,80
<b>STOUMONT</b>	<b>78,30</b>	<b>67,20</b>	<b>72,90</b>	<b>71,90</b>	<b>56,90</b>	<b>64,60</b>
Theux	80,70	68,40	74,50	73,90	57,90	65,90
Trois-Ponts	77,00	66,70	71,90	70,70	58,00	64,50
Région wallonne	74,50	61,3	67,90	63,50	48,30	55,90

Comme dans la majorité des communes de la Microrégion, le taux d'activité total et le taux d'emplois sont supérieurs à la moyenne régionale. Les chiffres de l'IWEPS montrent également dans toutes les zones géographiques étudiées une disparité entre hommes et femmes puisque les taux attachés à la gente féminine sont plus faibles.

### 7.3. Demandeurs d'emploi

LE FOREM communique mensuellement des statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi. Le FOREM attire également l'attention sur l'effet de *la suppression du pointage, intervenue fin décembre 2005 qui a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi. Les effets ne seront pas limités aux seules statistiques de janvier mais vont influencer l'ensemble des données de 2006 avec des effets variables selon les mois. 2006 sera donc une année de transition et les comparaisons d'un mois à l'autre en début d'année et d'une année à l'autre pour l'ensemble de 2006 ne seront pas pertinentes. Les valeurs des années précédentes ne sont donc là que pour mémoire.*

	DEI <sup>124</sup>	Population active	Taux DEI
Octobre -2005	167	1.394	12,13%
Octobre -2006	171	1.410	12,34%
Octobre -2007	154	1.410	11,14%
Octobre -2008	121	1.410	8,72%

En octobre 2008, en Région wallonne, le taux s'établissait à 16,08 % ce qui confirme que la situation est bien meilleure à STOUMONT qu'en Région wallonne. Bien entendu, ces chiffres constituent une évaluation grossière par le simple fait que la

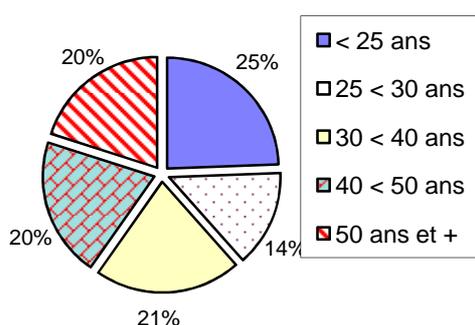
dernière évaluation de la population active communiquée par l'IWEPS date de 2006.

<sup>124</sup> Les **D**emandeurs **d'**Emploi **I**noccupés (**DEI**) sont des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi salarié et immédiatement disponibles pour un emploi. Il s'agit des chômeurs complets indemnisés, des jeunes inoccupés en période d'attente (demandeurs en attente) ; des demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement qui sont à la recherche d'un emploi, des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations, des chômeurs renonçant aux allocations, des chômeurs admis sur base d'un travail à temps réduit volontaire (ont perdu leur travail qui consistait en un temps réduit volontaire), des bénéficiaires d'allocations de transition (étudiants à horaire réduit); des demandeurs d'emploi à charge du CPAS.

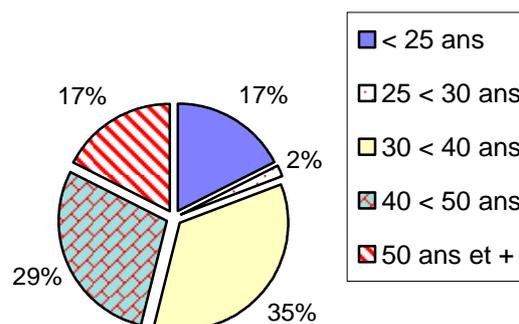
## Répartition des DEI par sexe et tranche d'âge

En octobre 2008, selon les chiffres du FOREM, la structure pour STOUMONT est légèrement différente d'un sexe à l'autre avec une surreprésentation des femmes qui représentent 56 % des DEI. Ce phénomène est également constaté en Région wallonne. Les graphiques ci-dessous montrent la répartition par tranche d'âge et par sexe.

Hommes



Femmes



Pour STOUMONT, les graphiques laissent transparaître une légère différence dans la répartition avec un pourcentage plus important de femmes de 30 à 50 ans (que pour les hommes de la même tranche d'âge). En Région wallonne, la différence entre les deux sexes se situe plus au niveau des femmes de 30 à 40 qui présentent un taux de DEI supérieur à celui des hommes.

La problématique des hommes de plus de 50 ans est plus préoccupante à STOUMONT, car en Région wallonne, le pourcentage s'établit à 20 % contre 32 % sur l'entité.

Les données du FOREM pour STOUMONT indiquent que les femmes restent proportionnellement plus longtemps inscrites comme DEI que les hommes; ce constat est le même en Région wallonne.

## 7.4. Revenu d'intégration sociale

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) aidait financièrement des citoyens en octroyant à 17 ménages un revenu d'intégration ou un complément. Le tableau ci-dessous<sup>125</sup>, reprenant le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration, montre bien que la tendance baissière est de mise.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Stoumont	23	23	17	20	22	14	19	14	12	9

<sup>125</sup> Données extraites du site [http://www.mi-is.be/themes/egov/stats/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/egov/stats/index_fr.htm)

Cependant, il est nécessaire de relativiser ces données, car elles fluctuent au fil des mois.

### 7.5. *Entreprises, professions libérales, commerces et emplois*

Les statistiques de l'INS<sup>126</sup> au 31 décembre 2005 donnent des indications intéressantes sur la structure du tissu entrepreneurial de STOU MONT qui a évolué au cours du temps. Le tableau ci-dessous reprend les activités suivant une nomenclature dénommée NACEBEL<sup>127</sup>.

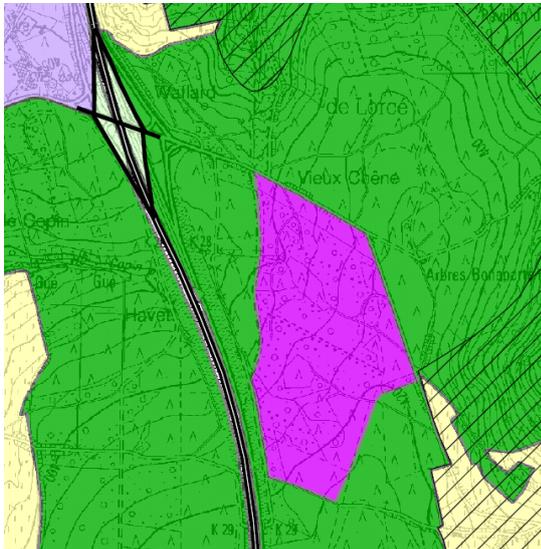
	Nombre d'entreprises actives
Agriculture, chasse et services annexes	49
Construction	42
Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles	27
Autres services fournis aux entreprises	26
Hôtels et restaurants	19
Activités récréatives, culturelles et sportives	17
Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	14
Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles	11
Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	8
Activités informatiques	6
Santé et action sociale	6
Services personnels	6
Transports terrestres	4
Édition, imprimerie, reproduction	3
Location sans opérateur	3
Travail des métaux	3
Activités immobilières	2
Fabrication de machines et équipements	2
Industries alimentaires	2
Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire	1
Autres industries extractives	1
Auxiliaires financiers	1
Fabrication de machines et appareils électriques	1
Fabrication de meubles; industries diverses	1
Industrie de l'habillement et des fourrures	1
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie	1
<b>Total des activités</b>	<b>257</b>

<sup>126</sup> Données consultées en décembre 2008 sur le site Ecodata.

<sup>127</sup> Cette nomenclature a été révisée en 2008: la nomenclature européenne des activités économiques (NACE) constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe. Une nouvelle version - NACE Rév. 2 – a été établie par le Règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 (Journal officiel de l'Union européenne du 30 décembre 2006). La NACE-BEL 2008 est la nouvelle version de la nomenclature NACE-BEL, alignée exactement sur la NACE Rév. 2. Elle a été élaborée dans le cadre d'un Groupe de travail du Conseil supérieur de statistique composé de membres de la communauté académique, des représentants des organisations du monde socio-économique et de l'administration. La NACE-BEL 2008 sera intégrée dans le répertoire des entreprises et des unités d'établissements de la Direction générale Statistique et Information économique début janvier 2008; les enquêtes et indices concernés par la nouvelle nomenclature seront adaptés conformément à la réglementation européenne.

([http://statbel.fgov.be/figures/nacebel2008\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/figures/nacebel2008_fr.asp)).

Le tableau ci-dessus montre l'importance du secteur agricole et de la construction. En 1999, il existait 258 entreprises indiquant la quasi-stabilité du nombre d'entreprises à STOUMONT alors qu'une décroissance s'est manifestée en Région wallonne (-1,5%) et en Province de Liège (-3,4%).



La zone économique d'activité industrielle (en mauve foncé sur le plan ci-contre) prévue au plan de secteur est entièrement dédiée à l'entreprise Bru-Chevron<sup>128</sup> qui s'est récemment dotée d'un nouveau bâtiment. Cet investissement est justifié par les nouvelles normes en vigueur et par l'accroissement des ventes observées depuis 1981. En effet, pour 8 millions de litres vendus en 1981, 40 millions l'ont été en 2001 dont 97 % sur le marché belge. Enfin, la volonté d'étendre la diffusion chez nos voisins hollandais et français complète l'argumentation. Seuls quelques systèmes consacrés au traitement "primaire" de l'eau comme le pompage ou le traitement des eaux usées seront maintenus dans l'ancien bâtiment. Le

site s'étend dorénavant sur 38 ha (dont 13.900 m<sup>2</sup> sont occupés par l'usine); cette entreprise fournit de l'emploi à une quarantaine de personnes n'habitant pas nécessairement STOUMONT.

La SA Hemma, installée à Chevron, est une entreprise d'édition axée sur la jeunesse qui a été créée en 1954 et exportant à l'étranger. Une trentaine de postes de travail sont comptabilisés.

L' Office National de Sécurité Sociale (ONSS) recense les salariés et l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI) s'occupe des indépendants. Cependant, leur manière de travailler est différente; le recensement INASTI est basé sur les indépendants domiciliés dans une commune, mais pouvant exercer leur profession ailleurs alors que le recensement ONSS se base sur le nombre d'employés à l'adresse du lieu de travail, voire du centre administratif s'il n'y a pas de direction détachée. Dès lors, des travailleurs domiciliés dans une commune peuvent être recensés dans une autre.

### 7.5.1. Salariés

Le tableau ci-dessous extrait des données ONSS transmises en octobre 2008 montre la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

<sup>128</sup> <http://www.spadel.com>

	Nombre de postes
Activités d'action sociale avec hébergement	79
Activités hospitalières	65
Enseignement fondamental	49
Administration publique générale	48
Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes	42
Exploitation de taxis	37
Transports routiers de marchandises et déménagement	37
Édition de livres	28
Enseignement secondaire général	16
Restaurants	14
Formation permanente et autres formes d'enseignement n.d.a.	14
Activités d'action sociale sans hébergement	10
Culture et élevage associés	9
Organisations associatives n.d.a.	9
Menuiserie	7
Enseignement secondaire professionnel ou technique	7
Autres activités récréatives	7
Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	5
Autres travaux de construction spécialisés	5
Moyens d'hébergement divers n.d.a.	4
Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	3
Entretien et réparation des véhicules automobiles	3
Activités juridiques	3
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	3
Fabrication d'autres machines agricoles et forestières	2
Pharmacies	2
Agences immobilières	2
Activités comptables	2
Travaux de construction y compris ouvrages d'art	1
Travaux d'installation électrique	1
Plomberie	1
Commerce des véhicules automobiles	1
Commerce de gros d'animaux vivants	1
Commerce de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire	1
Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	1
Commerce de détail de quincaillerie, de peintures et verre	1
Exploitation de terrains de camping	1
Autres activités de réalisation de logiciels	1
Études de marché et sondages	1
Gestion d'installations sportives et de stades	1
Autres activités sportives	-
<b>TOTAL</b>	<b>524</b>

Rappelons que le recensement ONSS peut fortement varier d'une année à l'autre. Contrairement aux indépendants, la cessation d'activité ou la délocalisation d'une entreprise peut toucher plusieurs dizaines de personnes. La santé et l'action sociale emploient le plus de personnes, soit 27 % des postes de salariés. Le site de Borgoumont du Centre Hospitalier Peltzer-La-Tourelle (CHPLT) de Verviers compte des salariés et aussi des indépendants. Historiquement, le **sanatorium de Borgoumont** est construit de 1899 à 1903. L'endroit est

choisi pour son atmosphère pure, son éloignement des agglomérations, son exposition au soleil et son abri des vents dominants. En 1946, le bâtiment compte 250 lits. Après la Seconde Guerre, le recours aux antibiotiques permet de mieux traiter la tuberculose et les activités s'orientent de plus en plus vers le traitement d'autres maladies pulmonaires telles que l'antraco-silicose des mineurs. Au début des années 60, le bâtiment la Maison de Repos et Soins Philippe Wathelet est construit pour servir de Centre de Réhabilitation au Travail (CRT). En 1968, le CRT déménage à Abbée-Scry et ne compte plus que 77 lits *sanatorium*. A la fin des années 70, la tuberculose est en régression et le sanatorium devient *l'Institut Médical Provincial*. Suite à une rénovation des bâtiments, le centre compte 106 lits de médecine interne, essentiellement pour les maladies pulmonaires. En 1988, suite aux accords de Val Duchesse, l'établissement s'associe en groupement hospitalier avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Liège et l'hôpital d'Esneux. Les 106 lits précités deviennent 60 lits de réadaptation fonctionnelle et 75 lits MRS. La vocation de l'établissement était, par son éloignement, de prendre en charge des patients nécessitant de longs séjours, dans l'optique d'une réadaptation. Ceci deviendra la spécialité de l'établissement qui s'oriente vers trois secteurs consacrés respectivement aux pathologies cardiovasculaires, neurologiques et locomotrices. Les traitements de réadaptation peuvent aussi être suivis par des patients externes. En 1991, *l'Institut Médical Provincial* devient le *Centre de revalidation de la Province de Liège*. De 1988 à 1997, le 1<sup>er</sup> bâtiment est fermé et rénové pour accueillir les 75 lits MRS qui seront inaugurés en 1998 par la Princesse Astrid dans le bâtiment entièrement rénové. L'ensemble de l'établissement s'appelle alors *Centre Princesse Astrid de la Province de Liège*. Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Province de Liège cède l'établissement au CHPLT de Verviers; les 60 lits hospitaliers sont dès lors affectés à la revalidation locomotrice (30 lits) et neurologique (30 lits).

La *Maison Saint-Edouard*, située route de l'Amblève à Stoumont, qui s'occupe de personnes handicapées, est également un employeur important.<sup>129</sup>

### 7.5.2. Indépendants

L'INASTI a communiqué les données arrêtées au 31 décembre 2007.

Branche d'activité	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	63	24	<b>87</b>
Pêche	1	1	<b>2</b>
Industrie	65	18	<b>83</b>
Commerce	53	30	<b>83</b>
Professions libérales	55	39	<b>94</b>
Services	20	5	<b>25</b>
Divers	1	1	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>118</b>	<b>376</b>

Depuis plusieurs années, de plus en plus d'habitants pratiquant une profession libérale se sont installés sur l'entité; depuis 1990, l'augmentation totale dans les différentes branches d'activités est de 16% et la croissance atteint 176 % pour les professions libérales. Ceci compense la décroissance constatée au niveau agricole.

<sup>129</sup> Cf. point page 126

## 7.6. Secteur agricole

Comme le paragraphe précédent l'a évoqué, ce secteur est bien présent sur l'entité. Les recensements agricoles vont permettre d'approcher cette matière de manière plus précise. Il convient d'interpréter avec prudence les statistiques agricoles, car celles-ci sont basées sur les déclarations des agriculteurs qui y recensent leur source de revenu et l'usage qu'ils font de leurs terrains. Ainsi, les quelques poules, cochons ou chevaux que l'on peut trouver dans une exploitation ne sont pas systématiquement déclarés. De plus, ces déclarations se font sur parole, sans aucun contrôle.

### 7.6.1. Données générales

Selon le recensement agricole et horticole de 2007, les agriculteurs domiciliés dans la commune de Stoumont exploitaient un total de 2.081,8 ha. La superficie est donc en diminution par rapport à 1981 puisque 2.407 ha étaient comptabilisés.

Répartition des exploitations agricoles de Stoumont selon le recensement de 2007	
Exploitations à titre principal	40
Exploitations à titre secondaire	11
<b>Total</b>	<b>51</b>

Le recensement de 2007 fait état de 51 exploitations sur la Commune; elles étaient 154 en 1980. Par exemple, par rapport à 2004, le nombre d'exploitations a diminué de 7 unités et ceci s'est uniquement manifesté pour les entreprises à titre principal. Entre 1981 et 2007, la décroissance atteint

presque 67%. La participation de ce secteur à la vie économique ne cesse de baisser comme le confirme l'atlas de la Wallonie qui, en 1999, constatait: *la part du secteur primaire (agriculture) n'a cessé de se réduire, passant de 3,1 % en 1985 à 1,8 % en 1995. L'importance du secteur secondaire a également tendance à diminuer (sa part est passée de 33,7 % à 28,4 % dans la période 85-95).*

Le recensement agricole 2007 permet également de se projeter dans l'avenir. Le premier tableau reprend les agriculteurs en fonction de leur âge et le second aborde la question de la succession.

Age des agriculteurs en 2007 (STOUMONT)		
Moins de 35 ans	4	8 %
De 35 à moins de 45 ans	13	27 %
De 45 à moins de 55 ans	21	43 %
De 55 à moins de 65 ans	6	12 %
De 65 ans et plus	5	10 %

Présence d'un successeur en 2007 (pour les exploitants de 50 ans et +)			
Oui	Non	Ne sait pas	Sans objet
6	12	5	0
26 %	52 %	22 %	0 %

Selon le recensement 2007, 11 agriculteurs ont plus de 55 ans. A court ou moyen terme, ceux-ci vont donc prendre leur retraite. Enfin, les agriculteurs ayant entre 45 et 55 ans sont très nombreux puisqu'ils représentent plus de 40 % des exploitants de STOUMONT. Il n'est malheureusement pas possible de croiser les informations relatives à l'âge des agriculteurs et les perspectives de succession, mais plus de la moitié des agriculteurs de 50 ans et plus n'a pas de repreneur. A cela viendra encore s'ajouter une partie de ceux qui sont actuellement dans le doute. La recherche d'un successeur n'est pas chose aisée en raison notamment des réticences liées à la rentabilité et des sommes financières à engager pour reprendre une exploitation. Auprès des jeunes, l'image du métier d'agriculteur ne semble pas très positive, car s'occuper d'une exploitation est particulièrement exigeant quant aux heures à prester dans des conditions

difficiles. Dès lors se pose la question du devenir des terres agricoles exploitées par ceux-ci. Dans les années à venir, il est donc probable que le nombre d'exploitations diminue encore.

Au niveau de la Région wallonne, il existe des Aides à Investir pour Développer l'Agriculture (AIDA)<sup>130</sup> pour s'installer en tant qu'agriculteur ou pour moderniser une exploitation.

Main-d'œuvre agricole régulière				
Recensement	Exploitants	Conjoints	Autres (membres de la famille ou non)	TOTAL
1981	154	52	18	<b>224</b>
1991	131	13	9	<b>153</b>
2001	67	14	12	<b>93</b>
2007	47	14	21	<b>82</b>

Ce tableau montre la baisse de la quantité d'emplois proposés qui est corrélée avec la chute du nombre d'exploitations.

Les conjoints des exploitants s'impliquent de moins en moins au profit d'autres membres de la famille ou d'extérieurs à celle-ci.

L'agriculture fournit à Stoumont un peu plus de 80 emplois principalement occupés par les exploitants et leurs conjoints. Par rapport à 1981, cela représente une chute de 63 % de la main d'œuvre.

Afin d'affiner la photographie de l'agriculture à STOUMONT, le mode de faire-valoir de la Surface Agricole Utile (SAU)<sup>131</sup> et la taille des exploitations vont être examinés.

Répartition des exploitations agricoles selon la SAU	
Sans terres	0
De 0,01 à moins de 5 ha	3
De 5 ha à moins de 10 ha	5
De 10 à moins de 15 ha	5
De 15 à moins de 20 ha	2
De 20 à moins de 30 ha	6
De 30 à moins de 50 ha	10
De 50 ha et plus	20

Mode de faire valoir de la SAU à STOUMONT en hectares			
Recensement	Exploitée en propriété	Exploitée en location	Métayage et autres modes
1991	564,9	1603,3	0
2001	427,83	1607,66	0
2007	435,08	1646,72	0
1991 (%)	26	74	0,0
2001 (%)	21	79	0,0
2007 (%)	21	79	0,0

A l'exception des exploitations hors sol ou d'une activité agricole à titre secondaire, de moins en moins d'agriculteurs savent tirer leur revenu d'une faible surface. Il n'est pas rare en commune rurale de voir des exploitations qui dépassent 50 ha. On considère généralement que le seuil de rentabilité d'une exploitation agricole à titre principal est de 30 ha. Sur cette base, nous avons 30 exploitations qui rencontrent ce critère. Il convient d'être prudent, car cet étalon se base sur une exploitation agricole standard, ne tenant pas compte de l'élevage hors sol par exemple. L'exploitation de terres louées est majoritaire et le métayage<sup>132</sup>, qui n'est plus utilisé à STOUMONT, est un système tendant à disparaître de manière générale sur l'ensemble du territoire wallon.

<sup>130</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2007.

<sup>131</sup> La Surface Agricole Utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de: terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

<sup>132</sup> Bail agricole où l'exploitant et le propriétaire se partagent les récoltes.

STOUMONT est une commune présentant 1.947,93 ha de prés et pâtures ce qui représente 93,57 % de la Superficie Agricole Utile. Ceci témoigne bien que l'élevage représente la majeure partie de ce secteur économique. Le fourrage, couvrant une superficie de presque 113 ha, représente presque 85 % des terres arables de STOUMONT, confirmant l'importance de l'élevage (principalement de bovins comme nous le voyons dans le tableau ci-dessous).

Evolution de l'élevage sur la commune de Stoumont						
Recensement	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins	Equidés	Volailles
1981	6.591	90	81	00	14	740
1991	6.445	152	176	00	13	291
2001	5.335	165	189	10	32	262
2007	4.726	164	108	26	53	166

Le cheptel rencontré sur Stoumont est très varié. Bien qu'en forte régression depuis le début des années 1980, les bovins sont majoritaires. A l'instar des porcs, les équidés sont en constante évolution, mais contrairement à beaucoup d'autres communes rurales, on remarque que les volailles sont en forte régression.

### 7.6.2. Agriculture biologique

L'exploitation de M. Counasse à Chauveheid ainsi que celle de M. Lauwers à Bierleux Haut sont orientées vers l'agriculture biologique. La boucherie de l'Amblève à Stoumont est réputée pour ses charcuteries traditionnelles et la préférence est accordée aux éleveurs locaux pour le choix des bêtes sur pieds. Ainsi, la qualité et la provenance des matières premières sont parfaitement maîtrisées.

### 7.6.3. Activités liées au monde agricole

La ferme d'animation *le Fagotin* est une asbl située à Roua. Elle propose un panel d'activités en rapport avec l'agriculture pour un public très large:

- classes maternelles, primaires et secondaires de l'enseignement traditionnel ou spécial, pour une ou plusieurs journées (logement dans le centre voisin de "Forêt et Sport");
- enfants de 5 à 12 ans chaque mercredi et de 4 à 15 ans durant les vacances scolaires (en externat);
- adultes par le biais d'activités d'artisanat (ex.: vannerie, boulangerie, chant, nature);
- familles un dimanche par mois en balade ou en activité à la ferme dès 10 h du matin.

Une attention particulière est portée aux handicapés et au public défavorisé. Les activités à la ferme concernent bien entendu les animaux et leur bien-être ainsi que l'approche de toute une série de produits comme le blé et la farine, le lait et le beurre ... De plus, de multiples thèmes comme la forêt, la faune, la flore... sont abordés par divers parcours didactiques se présentant sous forme de promenades ou de jeux.

Une information complète est disponible sur le site: <http://www.fagotin.be>

Le paragraphe suivant consacré au tourisme montre que plusieurs exploitations agricoles se tournent vers les activités de loisirs et/ou d'hébergement.

## 7.7. Secteur touristique<sup>133</sup>

Ce paragraphe a pour but de dresser un bilan de ce secteur et des potentialités de développement de celui-ci. STOUMONT, intégrée dans le Pays d'Ourthe-Amblève, est particulièrement concernée par les gîtes ruraux et autres logements touristiques.

La Commune est au centre d'un véritable noyau touristique constitué par Spa, Stavelot, Trois-Ponts et Aywaille. Outre les promenades qui y sont fortement développées, chacune de ces communes s'illustre d'une manière ou d'une autre sur la scène du tourisme wallon.

### *Aywaille*

Pays de pierre et d'eau, la commune d'Aywaille est réputée internationalement pour la Grotte de Remouchamps et le Rubicon qui y constitue la plus grande voie d'eau navigable souterraine d'Europe (700 m). Enfin, le parc animalier du Monde Sauvage est une autre activité phare de la Commune.

### *Spa*

Ville thermale déjà à l'époque romaine, Spa reste internationalement réputée pour les qualités de son eau. Un nouveau centre thermal a d'ailleurs été construit il y a peu. Spa connaît aussi, tout au long de l'année, le déroulement de toute une série de manifestations tant culturelles que sportives telles que les Francfolies ou le grand prix de Spa-Francorchamps dont la Commune partage la renommée avec Stavelot. En outre, l'HoReCa fortement développé, le casino ouvert 7j/7 et un cadre naturel somptueux en font une entité capable d'accueillir et de satisfaire tant un tourisme de masse qu'une famille en quête de calme et de repos.

### *Stavelot*

Autour d'un site abbatial classé patrimoine exceptionnel de Wallonie, Stavelot montre le visage préservé d'une cité du XVIII<sup>ème</sup> siècle avec sa grand-place majestueuse, ses maisons de pierre et de colombage, ses vestiges, ses venelles et ses fontaines. Trois musées, le site de Coo, une animation culturelle permanente (expositions, festivals internationaux de musique, de chanson française, de jazz, du conte, de théâtre), de grandes fêtes folkloriques comme le Laetare des Blancs Moussis (un des plus fameux carnivals de Belgique) et des épreuves sportives quasi permanentes sur le circuit de Spa-Francorchamps en font un haut lieu du tourisme ardennais.

### *Trois-Ponts*

Bien que le site de Coo soit situé sur la commune de Stavelot, c'est à Trois-Ponts que la centrale hydroélectrique est située. A elle seule, elle constitue un point fort du tourisme grâce à une galerie didactique spécialement réservée aux visiteurs. On notera également la présence du musée de Wanne qui traite de sujets aussi variés que la géographie, la géologie, l'histoire, la vie spirituelle ou la vie domestique. Les activités de plein air ne sont pas en reste, car, outre près de 200 km de promenade, la piste de ski du Val de Wanne propose une descente de 1200 m ainsi que de nombreux parcours balisés pour le ski de fond.

Signalons encore, sur la commune de **Theux**, le parc animalier et d'aventure *Forestia*<sup>134</sup>.

De plus, Stoumont fait partie de l'intercommunale **Aqualis**, basée à Spa, qui couvre tout le territoire de l'Ardenne Bleue (Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Limbourg, Malmedy,

<sup>133</sup> Cf. Annexes Partie I ; carte n°6: *Potentiel touristique*.

<sup>134</sup> <http://www.forestia.eu>

Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt). Ses liens privilégiés avec le circuit de Spa-Francorchamps et avec les professionnels du tourisme de la région ainsi que sa bonne connaissance du terrain lui permettent de renforcer l'attrait touristique de cette région. Aqualis réunit en son sein une série de compétences (administrative, marketing, ingénierie touristique...) mises à la disposition des acteurs touristiques pour, in fine, créer des produits et proposer des packages qui répondent aux exigences du touriste du 21<sup>ème</sup> siècle.

La proximité de ses communes représente une opportunité, car les entités précitées attirent de nombreux touristes. Le circuit de Spa-Francorchamps constitue également un atout, car lors de manifestations comme le grand-prix de formule 1, les retombées sur le secteur HoReCa et les hébergements de terroir sont notables. Un tel environnement et une telle dynamique régionale induisent inévitablement des retombées touristiques, notamment au point de vue de l'hébergement qui est particulièrement développé sur la Commune.

### 7.7.1. Attractions et activités touristiques de la Commune

Outre son patrimoine naturel exceptionnel qui invite à la promenade, **le musée Décembre 44** est installé depuis 1977 dans le village de La Gleize et commémore la bataille des Ardennes au travers d'une scénographie rassemblant des mannequins, photos, films, maquettes... De plus, on peut voir devant le bâtiment un des derniers chars allemands Tigre Royal II au monde. Véritable bunker roulant, ce char fait partie des véhicules abandonnés à La Gleize par Peiper la nuit du 24 décembre 1944.



Initialement destiné aux fonderies, c'est à l'initiative d'une habitante que La Gleize doit la conservation de ce char, désormais partie intégrante du patrimoine local.

Le site Internet multilingue <http://www.december44.com> promotionne cet outil à la fois touristique, culturel et pédagogique. Un dossier consacré à l'histoire rappelle brièvement les événements de la seconde guerre mondiale qui ont profondément marqué La Gleize et ses environs.

En hiver, les **pistes de ski alpin du Mont des Brûmes**<sup>135</sup> permettent aux débutants et personnes plus aguerries de pratiquer leur sport favori.

A la ferme Monville, depuis juillet 2007 un parcours d'un **golf champêtre**<sup>136</sup> a vu le jour offrant ainsi aux visiteurs une possibilité supplémentaire de se détendre dans un environnement naturel agréable.

Les **promenades cyclo-pédestres et équestres** sont nombreuses. Des efforts de balisages ont été concrétisés par différents acteurs touristiques dont l'Office du Tourisme communal, la

<sup>135</sup> <http://www.montdesbrumes.be>

<sup>136</sup> *Le golf à la ferme est dérivé du golf traditionnel, avec la différence qu'ici, on joue sur des pâtures qui conservent leur vocation agricole... Il peut donc arriver que l'on joue entre les vaches !*

*Le parcours est composé de trous, jalonné de drapeaux numérotés. Sur le terrain, des équipes de deux à cinq joueurs s'affrontent. Les joueurs disposent d'une petite balle en cuir qu'ils frappent avec un club en bois rustique. L'équipe qui a réalisé le parcours avec le plus petit nombre de frappes est déclarée vainqueur !* (Source: <http://users.skynet.be/fb150390>)

Maison du Tourisme, les Amis de l'ancien château de Rahier, le Royal Syndicat d'Initiative de La Gleize... L'attrait touristique majeur de STOUMONT réside dans un cadre naturel particulièrement riche et forestier. La multitude de sites naturels et de points de vue remarquables est accessible par un vaste réseau de promenades. Pas moins de 28 promenades pédestres couvrent le territoire communal, soit un réseau de 180 km. Treize tracés VTT couvrent quant à eux 160 km. Ceux-ci ne sont pas encore balisés, mais un projet est actuellement en cours pour créer de nouveaux circuits conformes sur ce point. STOUMONT est aussi traversée par *La route des sommets Lienne-Ambève*, longue de 140 km et qui permet de découvrir, en partie, la vallée de La Lienne et celle de l'Ambève en voiture, à moto ou à vélo (pour des cyclistes entraînés). Cette route traverse de charmants petits villages de caractère dans un décor naturel typiquement ardennais. Un autre circuit, intitulé *la Route des légendes* (56 km), passe par STOUMONT. Enfin, citons un chemin chargé d'histoire: *la Vecquée*, dont la section Malchamps-Bronromme permet un parcours pédestre tant sylvestre que fagnard. Située à plus de 500m d'altitude, cette ancienne voie romaine dans les Fagnes déterminait autrefois les limites territoriales entre la Principauté de Liège et la Principauté de Stavelot-Malmédy. D'un point de vue équestre, il existe deux structures: le *Poney Club Val de Lienne* (Chevron) et *Rando sauvage* (Ruy).

Au niveau du petit patrimoine, de nombreuses croix sont disséminées sur le territoire. Liées souvent à un événement marquant du passé, elles continuent à servir de points de repère pour les promeneurs aujourd'hui comme pour les voyageurs autrefois. Certaines sont assez bien conservées et entretenues, tandis que d'autres gagneraient à être restaurées et préservées. Par exemple, la croix Honnay, située entre Monthouet et la Vecquée, a eu bien de la chance. Lors des tempêtes de 2007, une énorme branche s'est abattue sur l'édifice, le cernant sans le détruire. Des travaux d'aménagement forestier auront lieu prochainement sur la zone et seront certainement l'occasion de mettre en sécurité et en valeur cet élément du patrimoine. L'attractivité des promenades sur l'entité pourrait encore être renforcée avec le développement d'un cheminement de type cyclopédestre le long de l'Ambève.

Des **loisirs actifs** comme la pêche, mais également le kayak sont possibles offrant ainsi aux touristes un vaste panel d'activités. A la Gleize **Club actif** et **New Life**<sup>137</sup> organisent des activités de plein air en fonction des demandes de groupes.

### 7.7.2. Patrimoine immatériel

Chaque ancienne entité propose des manifestations festives dont l'ampleur et le rayonnement sont très variables. Parmi celles qui drainent le plus de visiteurs, on peut citer:

**Les 48 heures de La Gleize:** traditionnellement organisées un dimanche et un lundi, les 48 heures rassemblent un grand nombre de confréries, groupes folkloriques et villageois, qui prennent notamment part à un cortège folklorique. La fête du vin est organisée le lundi et la foule nombreuse qui y participe ne semble pas se formaliser de s'adonner à cette activité en dehors du week-end. Au total, cette manifestation rassemble chaque année entre 3.500 et 4.000 participants.

Depuis quelques années, Moulin du Ruy a choisi un thème pour la kermesse du village, qui est ainsi rebaptisée **Fête de la Pomme**. Le premier dimanche d'octobre sont proposés des activités et des produits liés à ce fruit de saison. Du jus de pomme est pressé et pasteurisé

---

<sup>137</sup> <http://www.newlife.be/pages/informatie.html>

devant le public pour être consommé sur place ou vendu. Des pâtisseries aux salaisons, des artisans plus et moins locaux proposent leurs produits. Une course de caisses à savon voit également prendre le départ de passionnés de 4 à 80 ans dans leurs drôles de machines.

*Militaria* est une bourse internationale d'échange (armes, décorations, collections, livres, uniformes, véhicules, pièces détachées...) se déroulant en juin.

Les mouvements folkloriques comme *Les Magneus d'Makêye* ou la *Confrérie de la Lorcette* ont une importance toute particulière dans la vie de la Commune et également sur le plan touristique.

### **7.7.3. Maison du Tourisme Ourthe-Ambève**

La Maison du Tourisme du pays d'Ourthe-Ambève (MTOA), inaugurée en 2000 et regroupant dix communes, est implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Celle-ci est située juste à côté de la grotte, rue de Louveigné. Gérée par le Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève (GREOA), elle est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le Week-end de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouverture sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end L'accueil y est assuré par une équipe au minimum bilingue ayant une formation spécifique dans le tourisme. Cette équipe gère la diffusion de l'information touristique pour la Région Ourthe-Ambève, majoritairement synthétisée, mise en forme et éditée par le GREOA. Le Pays d'Ourthe-Ambève dispose donc là d'une structure professionnelle mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs affirmant de ce fait que le tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier, mais bien comme un véritable outil de développement économique.

La fréquentation annuelle de cette structure d'accueil montre une proportion encore plus grande de néerlandophones (54 % de Hollandais et 14% de Flamands). Bien entendu, l'information fournie aux clients couvre l'ensemble du Pays d'Ourthe-Ambève.

De plus, le service Graphisme du GREOA prodigue des conseils et réalise des actions permettant la mise en place d'une politique de promotion via différentes publications (affiches et flyers évènementiels...).

### **7.7.4. Office du Tourisme de STOUMONT**

L'Office du Tourisme de Stoumont, situé route de l'Ambève 45 à Stoumont, est ouvert selon l'horaire suivant: lundi, mardi, jeudi: 9h00-12h30/13h30-16h30; vendredi: 10h00-12h30/13h00-18h00; samedi: 10h00-12h30/13h30-16h00; dimanche: 10h00-12h00.

Travaillant en étroite collaboration avec les acteurs touristiques de la région, cet outil permet de promotionner et de proposer des produits touristiques.

### **7.7.5. Associations locales jouant un rôle dans le développement du tourisme**

Tout d'abord, citons le **Royal Syndicat d'Initiative de La Gleize**, reconnu comme organisme touristique par le Commissariat Général au Tourisme du Ministère de la Région wallonne, qui est particulièrement actif et promotionne la Gleize et la vallée du Roannay.

Le site Internet <http://www.lagleize.be> relate les nombreuses actions de cette structure. *Asbl fondée en 1954 composée uniquement de bénévoles a pour objectifs: la mise en valeur, la sauvegarde et la promotion du patrimoine naturel, historique et culturel des environs de La Gleize; la conception d'un réseau de promenades balisées autour de La Gleize et de Moulin du Ruy et la promotion de ce réseau via, notamment, la réalisation de cartes de promenades; la promotion et la défense d'un tourisme diffus, parfaitement intégré à l'environnement rural des environs de La Gleize; l'embellissement des villages et hameaux de La Gleize et de la vallée du Roannay.*

*Les activités en matière de tourisme sont organisées en concertation avec l'Office Communal du Tourisme de Stoumont qui assure la coordination entre les différentes associations de la Commune.*

Les **Amis de l'ancien Château de Rahier** est également une association aux objectifs à la fois culturels et touristiques. L'Ancien château de Rahier en cours de restauration va donc devenir en novembre 2009 un point de relais touristique et un outil culturel.

#### **7.7.6. Offre d'hébergement et nuitées**

Dans ce paragraphe, les secondes résidences ne sont pas prises en compte, car il est impossible de mesurer le nombre de nuitées passées par les propriétaires de ces résidences. Il reste également une inconnue par rapport à la location de ces logements à d'autres personnes pour des courts séjours, car ces biens ne sont pas nécessairement déclarés comme gîte.

L'offre fluctue également au cours de l'année, car certaines infrastructures ne sont pas nécessairement accessibles toute l'année.

Nbr. de nuitées/an	
2001	23.803
2002	24.990
2003	30.641
2004	27.470
2005	29.402
2006	25.737
2007	25.501

Il n'existe pas d'hôtel sur l'entité, cependant, comme le montre le tableau ci-contre, de nombreuses nuitées sont comptabilisées montrant ainsi l'importance du secteur touristique pour STOUMONT. Depuis 2005, une légère érosion se manifeste prouvant la nécessité de renforcer la promotion de cette belle région.

#### ***Hébergements de Terroir (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, gîte à la ferme)***

L'offre fluctue au cours du temps. Certaines structures sont reconnues par le Commissariat Général au Tourisme (CGT): les critères de reconnaissance<sup>138</sup> permettent de garantir une certaine qualité. Ces derniers sont repris dans le guide des locations touristiques Belsud<sup>139</sup> qui comptabilise:

- 13 chambres d'hôtes (30 lits disponibles);
- 34 gîtes (252 places disponibles);
- 2 gîtes à la ferme.

STOUMONT est une commune relativement attractive pour les groupes et le site Internet communal répertorie spécifiquement les logements les plus adaptés.

<sup>138</sup> Le CGT a édité un Vade-mecum sur la réglementation relative aux hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances:

[http://commissariat.tourisme.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/vade\\_mecum\\_new\\_reglementation.pdf](http://commissariat.tourisme.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/vade_mecum_new_reglementation.pdf)

<sup>139</sup> <http://www.belsud.com>

La ferme d'animation *Le Fagotin*<sup>140</sup> est également un centre d'hébergement tourné vers le tourisme social.

### ***Campings***

Il existe trois campings: *les Salins, le Camping du Pont de Targnon et le Camping Châlet Week-end*. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres communes de l'Ourthe-Amblève, le phénomène de résidence permanente dans un équipement touristique ne se manifeste pas. Ce constat est un atout, car les emplacements servent vraiment aux touristes.

## ***7.8. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune***

Au niveau économique, la déclaration de politique générale parle de la pérennisation d'une activité sur le site de Borgoumont, d'une collaboration avec la Spi+ dans l'optique de créer une zone d'activités économiques destinées aux PME, du soutien au commerce et à l'artisanat de proximité.

L'Agriculture est également abordée par le projet de création d'une commission spécifique afin de *promouvoir une Agriculture durable et responsable tout en préservant un cadre de vie apprécié de tous et où il fait bon vivre*.

La mise en place d'une Commission tourisme a été d'ores et déjà effectuée et des objectifs sont formulés dans cette déclaration à savoir: *développer et promouvoir un tourisme vert intégré, familial; accorder une attention particulière à la préservation et à l'entretien des chemins; renforcer le réseau d'itinéraires de promenades et randonnées; octroyer des moyens complémentaires à l'Office du Tourisme*.

---

<sup>140</sup> Cf. point page 114

## Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indice de richesse et revenu supérieur à la moyenne régionale</li> <li>▪ Nombreux postes de salariés dans les secteurs des soins de santé et dans l'éducation</li> <li>▪ Nombreux agriculteurs et des reconversions vers le secteur touristique</li> <li>▪ Commune tournée vers un tourisme axé nature</li> <li>▪ Musée de La Gleize, proximité de Spa-Francorchamps, Plopsa Coö</li> <li>▪ Office du Tourisme communal et les acteurs locaux (RSI de La Gleize...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déclin du secteur de l'agriculture</li> <li>▪ Une seule zone économique entièrement occupée par Bru-Chevron</li> <li>▪ Léger déclin du tourisme</li> </ul>
OPPORTUNITE	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une nouvelle zone économique en collaboration avec la Spi+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation de la situation économique</li> <li>▪ Difficulté de trouver des repreneurs pour les exploitations agricoles encore existantes</li> </ul>

*Une étude de la Banque DEXIA de 2007 classant les communes en fonction d'une typologie basée sur des critères socio-économiques a inclus STOUMONT dans un cluster<sup>141</sup> de communes rurales à dominante forestière avec des activités touristiques (W6). Effectivement, ce cluster correspond bien à la réalité de la Commune. Cependant contrairement à des entités appartenant à ce groupe, le niveau de revenu de la population n'est pas inférieur à la moyenne régionale.*

*Les secteurs des soins de santé et de l'enseignement prodiguent de nombreux emplois salariés et indépendants. La seule zone d'activité économique est entièrement occupée par l'usine de Bru-Chevron (groupe Spadel).*

*L'agriculture, tournée essentiellement vers l'élevage de bovins décline. La forêt représente à la fois une activité économique pourvoyeuse d'emplois dans l'exploitation du bois proprement dite et participe aussi au développement touristique de la Commune qui, accueille de nombreux promeneurs et groupes. Le nombre important d'hébergements touristiques témoigne de l'engouement pour cette région particulièrement appréciée par les néerlandophones belges et hollandais.*

<sup>141</sup> Cluster est un mot anglais faisant référence à la notion d'ensemble, de paquet, de groupe ou de compartiment. Cela permet de classer des groupes en fonction de leur contenu. L'intérêt est d'obtenir des groupes les plus contrastés possibles. Utilisé à but descriptif, la définition de groupes peut servir d'hypothèses (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Cluster#Statistique> )

## 8. SERVICES - ENSEIGNEMENT- VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Pour compléter l'information, le lecteur est invité à consulter, dans les annexes à la Partie I, la carte *Services au public et voies de communication* (carte n°2) et une liste des associations œuvrant dans la Commune sur base du volontariat.

### 8.1. Services sociaux et de santé

#### 8.1.1. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Ce service qui octroie notamment le revenu d'intégration sociale<sup>142</sup> est situé au n°45 route de l'Amblève à Stoumont.

Le but du CPAS est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Pour ce faire, divers services sont mis à la disposition de la population de Stoumont:

- permanences administratives;
- médiation de dettes et groupe d'appui prévention surendettement;
- aides matérielles et financières;
- prise en charge des candidats réfugiés politiques au sein d'une Initiative Locale d'Accueil (ILA);
- conseils et aides psychologiques;
- aide à la gestion énergétique;
- conseil pour intégration sociale et mise au travail;
- aides aux familles: aides ménagères, Titres services, un homme polyvalent pour le bricolage, repas à domicile;
- aide à la mobilité (Stoumobile)...

Grâce à une collaboration transcommunale, avec les CPAS de Trois-Ponts et de Stavelot, une école de consommateurs<sup>143</sup> commune a été créée.

Le CPAS a également obtenu l'agrément comme entreprise de services pour effectuer des activités dans le cadre des *Titres-services*<sup>144</sup>.

---

<sup>142</sup> Cf. point 7.4 page 107.

<sup>143</sup> Lancées il y a environ trois ans (2006) par le Ministre wallon des Affaires Sociales et de la Santé, ces écoles ont pour but de permettre à tous, surtout aux plus démunis, de faire face aux problèmes de gestion de la vie quotidienne, comme lire ses factures, établir un budget familial équilibré, connaître ses droits et ses devoirs... Au sein de ces groupes, des travailleurs compétents organisent avec les participants des animations autour de la consommation et du surendettement, parfois avec l'intervention d'un avocat, un assureur, un banquier... Ces écoles mettent l'accent sur la prévention du surendettement et ont donc une action complémentaire à celle de notre Service de médiation de dettes, qui constitue l'aspect curatif de ce surendettement. [http://www.stoumont.be/cpas/3\\_aidedomicile.htm](http://www.stoumont.be/cpas/3_aidedomicile.htm)

<sup>144</sup> Prise en charge des tâches ménagères pour l'ensemble de la population domiciliée à la commune de Stoumont comme le nettoyage de l'habitation et des vitres, la lessive et repassage, les petits travaux de couture occasionnels, la préparation de repas.

### **8.1.2. Mutuelles**

Les mutuelles proposent de nombreux services à leurs affiliés avec la possibilité de disposer notamment de soins à domicile (*Centrale de Services à Domicile, Aides et Soins à Domicile...*), de services de transports de personnes (*Solidarité Entraide Services...*), de prêt de matériels sanitaires... Même si les mutuelles ne disposent pas toutes d'un siège à STOUMONT, leurs services sont disponibles sur l'entité.

### **8.1.3. Maison de l'Emploi**

Il s'agit d'un partenariat entre la Commune, le CPAS et le FOREM. Il s'agit d'un service ouvert à tous les demandeurs d'emploi. Il conseille, accompagne l'intéressé dans sa démarche et joue également un rôle dans la formation. Elle est structurée de manière transcommunale avec Stavelot et Trois-Ponts. Des permanences sont assurées au CPAS de STOUMONT, les mercredis de 9h à 12h, car le siège de la Maison de l'Emploi<sup>145</sup> est situé à Stavelot (Place St - Remacle, 33/4).

### **8.1.4. Consultation Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)**

L'ONE est un service public de la Communauté française avec une mission de prévention médico-sociale proposée à chaque mère pour elle et son enfant. Des consultations gratuites sont organisées, via un car qui sillonne les communes. Ces consultations ont lieu le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à Chevron, Moulin du Ruy et Stoumont.

Des séances de *massage-bébé* ont été organisées en 2008 et deux cycles de formation sur cette méthode destinée aux parents seront mises en place. Des visites préventives de dépistage pour des problèmes de vue et buccodentaire se tiendront dans le courant de l'année 2009.

### **8.1.5. Centre de revalidation princesse Astrid (Borgoumont)**

Les informations concernant ce service médical ont d'ores et déjà été évoquées au sein du paragraphe 7.5.1 du chapitre traitant de l'économie, car cette structure génère des emplois.

### **8.1.6. Croix-rouge**

La section locale de la Croix-rouge située sur la commune de Stavelot offre différents services comme le prêt de matériel médical... Le site [www.crstavelot.be](http://www.crstavelot.be) montre les actions menées sur le territoire des trois communes de la section locale: Stavelot, STOUMONT, Trois-Ponts.

Notons que la section locale de Malmédy-Waimes dispose d'une *vestiboutique* proposant des vêtements et objets de seconde main.

### **8.1.7. Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)**

Ces services sont actifs sur diverses communes. Ils sont liés par convention avec le CPAS de STOUMONT. Ils disposent d'aides familiales, d'infirmières, de gardes malades, de kinésithérapeutes, de pédicures, de coiffeuses.

---

<sup>145</sup> <http://www.leforem.be/structures/maisons/liege/stavelot.html>

*Les objectifs prioritaires du service sont le maintien, le rétablissement, le développement du bien-être de la personne, des membres d'une famille, de l'entourage proche en vue de rechercher une qualité de vie au travers de l'aide et du maintien à domicile<sup>146</sup>. Pour recourir aux services d'une aide ménagère, il est possible d'utiliser le système des Titres-services.*

### **8.1.8. Soins et Aides COordonés à DOmicile (SACODO)**

Cette asbl agréée par la Région wallonne est active sur 6 communes: Lierneux, Malmédy, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes. Il s'agit de coordonner, en collaboration avec le milieu médical, le maintien à domicile.

### **8.1.9. Hélicoptère médicalisé de Bra sur Lienne<sup>147</sup>**

Le Centre de Secours Médicalisé de Bra-Sur-Lienne est une asbl proposant un service médical d'urgence et de réanimation hélicoptéré. Chaque citoyen peut soutenir ce système de transport coûteux en s'affiliant et bénéficie ainsi de la gratuité du transport hélicoptéré. La commune de STOUMONT ainsi que 27 autres communes de la région soutiennent financièrement ce service.

### **8.1.10. Planning familial Ourthe-Ambève<sup>148</sup>**

Cette asbl propose des consultations médicales, sociales, juridiques, psychologiques, pour toutes les questions touchant à la vie affective, sexuelle et relationnelle. Il existe un accord avec le CPAS de Stoumont. L'accueil au planning situé à Aywaille est gratuit et le prix<sup>149</sup> des consultations est fonction du service rendu.

### **8.1.11. Aides pour le logement**

Le lecteur est invité à se référer au point 6.8 pages 99 et suivantes.

### **8.1.12. Remarques**

La déficience de l'offre de transports en commun étant un problème important, une initiative locale a permis de mettre en place la *Stoumobile*. Le lecteur est invité à se référer au paragraphe 9.2.

Il existe également de nombreuses associations, asbl et services dans de nombreux domaines afin de répondre aux problèmes auxquels les citoyens peuvent être confrontés dont le champ d'action couvre STOUMONT. Par exemple: Association Parkinson asbl, Ligue des Familles, Parents secours, Sourire d'enfants asbl... Pour plus de renseignements, le lecteur peut consulter le guide social du secteur psycho-médico-social qui est un annuaire de référence édité tous les 18 mois (<http://www.guidesocial.be>).

---

<sup>146</sup> <http://www.admr.be>

<sup>147</sup> <http://www.spiritofstluc.be>

<sup>148</sup> [www.planning-aywaille.be](http://www.planning-aywaille.be)

<sup>149</sup> En 2009, le prix maximum d'une consultation est de 16,56 € par personne, éventuellement remboursé par la mutuelle.

## 8.2. Enseignement, formation

### 8.2.1. Enseignement maternel, primaire

Il existe 3 écoles maternelles et primaires relevant de l'enseignement communal: La Gleize, Moulin du Ruy et Rahier. Deux établissements appartiennent au réseau libre: Sainte-Thérèse à Chevron, Saint-Raphaël à Stoumont. Il existe également une école autonome de la Communauté française à Stoumont qui dispense un enseignement fondamental. Le tableau ci-dessous présente la fréquentation des trois dernières années scolaires.

Enseignement sur la commune de Stoumont			
Enseignement communal au 1 <sup>er</sup> octobre			
La Gleize	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel	15	20	17
Primaire	44	41	37
Moulin du Ruy	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel	28	25	21
Primaire	20	24	29
Rahier	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel	10	10	11
Primaire	35	31	26
Enseignement libre			
Ecole St-Raphaël	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel	11	10	10
Primaire	13	16	16
Ecole Ste-Thérèse	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel	17	21	33
Primaire	30	31	28
Enseignement de la Communauté française			
Stoumont	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel	8	8	7
Primaire	24	26	23

En 2008-2009, 258 élèves sont inscrits dans un des établissements scolaires de STOUMONT. La section maternelle de l'école de la Communauté française semble la plus en danger, car seulement 7 élèves la fréquentent.

### **8.2.2. Enseignement spécialisé**

L'enseignement spécialisé rencontre les besoins éducatifs spécifiques de certains jeunes. *Saint-Edouard* est donc un établissement du secondaire accueillant des petites classes de maximum 6 à 7 élèves.

L'*asbl Maison Saint-Edouard* va bien au-delà de l'enseignement, car il existe plusieurs services d'accueil et d'hébergement pour des personnes handicapées mentales: hébergement de maximum 28 enfants âgés de 6 à 18 ans, hébergement de 29 adultes maximum. Un accueil de jour de 10 adultes est également organisé.

Il est possible à des groupes de séjourner et de bénéficier de salles de séminaire. Les services rendus aux clients sont réalisés en tout ou en partie par des personnes handicapées résidant dans l'institution.<sup>150</sup>

### **8.2.3. Enseignement de promotion sociale, enseignement artistique**

Les cours prodigués par l'enseignement de promotion sociale ainsi que ceux des Académies ne sont pas dispensés sur l'entité; il est donc nécessaire de se rendre dans d'autres entités comme Stavelot, Aywaille, Malmédy, Verviers. Comme le lecteur le constatera à la lecture des paragraphes consacrés à la mobilité, le fait de ne pas disposer d'un véhicule peut représenter un frein.

Certains cours d'art floral sont donnés à Moulin-du-Ruy et à Lorcé. Il existe également un atelier d'écriture au Fagotin à Stoumont ainsi que des ateliers d'arts graphiques et de peinture pour adultes et enfants dès 6 ans.

### **8.2.4. Associations parascolaires**

Il existe également des associations parascolaires constituées notamment de parents participant à la vie scolaire. Citons les amicales des écoles de la Communauté, de La Gleize, de Moulin du Ruy, de Rahier, de Sainte Thérèse.

## **8.3. Bibliothèque et le Bibliobus<sup>151</sup>**

Une bibliothèque communale est accessible au public à Stoumont le jeudi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Durant les heures d'ouverture, il est possible d'accéder gratuitement à Internet. Le seul coût est la cotisation annuelle fixée à 5 €. La bibliothèque participe aussi à des opérations favorisant la lecture comme la soirée *Je lis dans ma commune*, *Lire dans les écoles*. Il est important de mentionner que depuis 2001, dans l'optique d'augmenter l'offre d'ouvrages disponibles, la bibliothèque stoumontoise s'inscrit dans un réseau avec les communes de Lierneux, Trois-Ponts et Stavelot; depuis 2008, un véhicule de service des bibliothèques a été acquis.

---

<sup>150</sup> <http://maison-saint-edouard.org/Saint-Edouard-%20offre%20de%20services.pdf>

<sup>151</sup> *Le Bibliobus est un véhicule (camion, semi-remorque, bus) transformé pour permettre l'acheminement de livres et leur prêt ainsi que l'accueil confortable des visiteurs et des lecteurs.*

Le Bibliobus effectue des haltes à Rahier, Cheneux, Chevron, la Gleize, Roanne, Moulin du Ruy, Ruy et depuis peu à Lorcé. Les horaires précis sont publiés dans le Bulletin Communal et sur le site <http://www.bibliotheques.be>.

#### **8.4. Infrastructures et associations sportives**

La base de données des infrastructures sportives du département Infraspports de Direction Générale Opérationnelle *Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé*, accessible via Internet<sup>152</sup>, et les informations récoltées à la Commune révèlent l'existence: de **4 terrains de football** (Chevron, 2 à Stoumont dont un à la Maison Saint-Edouard, Rahier); de **trois infrastructures tennistiques** (Chevron, La Gleize, Rahier), des terrains multisports (à Rahier et à la Maison Saint-Edouard). A cela s'ajoutent les **salles de village** (Lorcé, Rahier, Chevron, Moulin du Ruy, La Gleize) où certains sports (gymnastique, tennis de table) peuvent se pratiquer. Il existe également une **piste équestre** du centre d'équitation du Val de Lienne. Comme évoquée dans le point 7.7.1, une piste de ski est disponible par temps enneigé. Citons également les étangs de la vieille forge qui permettent de pratiquer **la pêche**. Un cheminement en **kayak** de Coo avec une arrivée au Pont de Cheneux traverse donc l'entité.

Il serait utile de créer un pôle sportif couvert au centre de l'entité Stoumontoise afin de favoriser l'éclosion d'activités non encore développées tout en répondant à des besoins pour des clubs déjà existants.

Les clubs sportifs actifs sur l'entité répertoriés:

- Football (*Chevron FC, Etoile Stoumontoise*);
- Football en salle (*Chevron United*);
- Gymnastique (*Gymnastique Club de Stoumont, Gymnastique Club de Lorcé*);
- Equitation (*Equitation du val de Lienne, relais équestre du Fagotin*);
- Marche (*Marcheurs de Chevron*);
- Pêche (*Pêcheurs de la Lienne, Woman Fly Fishing, les étangs de la Vieille forge*);
- Pétanque (*Club de pétanque de Stoumont*);
- Tennis (*Tennis club de Chevron, Tennis club de La Gleize*);
- Tennis de table (*TT Palette des Campagnes à La Gleize*).

Il est bien entendu possible au Stoumontois de s'inscrire dans des clubs sportifs dans des communes voisines.

Afin de favoriser la pratique sportive, des *chèques sport* peuvent sous certaines conditions être obtenus auprès du CPAS puisque la Communauté française a lancé une opération pour toucher les jeunes issus de milieux défavorisés<sup>153</sup>.

De même durant les vacances scolaires, il est parfois possible de s'inscrire dans des stages sportifs. Cependant, l'offre à ce niveau pourrait être amplifiée si un hall omnisports était construit.

---

<sup>152</sup> <http://infraspport.pouvoirslocaux.wallonie.be/CADSPORT/index.jsp>

<sup>153</sup> <http://www.infosport.be/page.php?id=32>

## **8.5. Infrastructures culturelles, de loisirs et associations**

STOUMONT bénéficie de plusieurs salles et endroits propices aux expositions et manifestations culturelles: *Ecole des filles à Stoumont, Le Wérihay à La Gleize, La Vallonia à Moulin du Ruy, Maison des jeunes – Cercle Saint-Paul à Chevron, Union Crelle à Lorcé, Loisirs et jeunesse à Rahier*. Certaines petites expositions peuvent également se tenir dans les locaux de l'Office du Tourisme. Il existe également la salle privée de l'asbl Le Fagotin.

Pour animer ces différents endroits, des associations sont tournées vers la culture: le *Comité culturel de La Gleize*, le *Comité culturel de Stoumont*, le *cercle Dramatique La Vallonia*, *Présence et Actions Culturelles*, les *Amis de l'ancien Château de Rahier*, la *Chorale de Chevron*.

Pour favoriser l'accès à la culture aux plus démunis, le CPAS de STOUMONT est conventionné *article 27* ce qui permet, sous certaines conditions d'accéder à une multitude de manifestations culturelles pour la somme de 1,25 €<sup>154</sup>.

## **8.6. Enfance, jeunesse**

### **8.6.1. Accueil de la petite enfance**

Outre les garderies des écoles mentionnées dans le paragraphe 8.2.1, il existe *La Farandolienne*<sup>155</sup> qui assure une halte-garderie de 9h00 à 12h00 le mercredi et le vendredi. Ce lieu d'animation pour les enfants de 1 à 3 ans permet de les accompagner dans leurs premières expériences de socialisation.

Notons qu'un projet d'une Maison Communale d'Accueil se situera dans l'ancien bâtiment de l'école de Chevron. En outre, depuis janvier 2009, la Commune organise un cycle de formation continue pour les accueillantes d'enfants de 3 à 12 ans.

### **8.6.2. Enquête sur l'accueil temps libre, Commission Accueil Temps Libre et projet**

La Commune a réalisé une enquête dont les résultats ont été publiés dans le Bulletin d'information communale de janvier 2008. Il ressort que pour de nombreuses familles Stoumontoises, il n'est pas facile de trouver des solutions d'accueil en périodes scolaires et l'insatisfaction concernant l'offre monte également d'un cran lors des congés. La phrase suivante montrait la volonté communale d'aller de l'avant: *gageons qu'en 2008, STOUMONT aura rejoint les 174 communes de la Communauté française qui organisent l'accueil des enfants dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre (ATL)*.

---

<sup>154</sup> L'asbl Article 27 se donne pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Pour y parvenir, Article 27 travaille en réseau avec des partenaires sociaux, des partenaires culturels, des utilisateurs (<http://www.article27.be>)

<sup>155</sup> <http://www.lafarandolienneasbl.be>

La Commune a d'ores et déjà créé une Commission d'Accueil Temps Libre qui a présenté en février 2009 un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE)<sup>156</sup>. L'accueil sera organisé pendant la période des congés scolaires puisqu'il y aura d'une part la plaine de vacances communale (4 semaines pendant les grandes vacances à Rahier), et une participation financière de 25 € par semaine pour chaque enfant qui participe à des stages organisés rentrant de le Programme CLE.

### 8.6.3. Remarque

Grâce au Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Agées de la région de Verviers (SAFPA), il est possible de faire appel au service *Nounou-Domicile-Répit* qui propose des baby-sitters aux personnes dont l'enfant est atteint d'une maladie grave ou d'un handicap. Ce service au départ réservé aux enfants de moins de 12 ans a maintenant été étendu aux adultes.

### 8.6.4. Mouvements et associations de jeunes

Bien que de nombreux jeunes soient inscrits dans des clubs sportifs et des associations culturelles, il existe des structures qui leur sont totalement dédiées. La définition de jeunesse implique des âges différents avec des besoins spécifiques et les activités développées doivent donc être adaptées. STOUMONT compte l'association *Loisirs et jeunesse de Rahier* ainsi que la *Maison des jeunes-Cercle Saint-Paul (Chevron)*<sup>157</sup>. Il n'y a pas de mouvements de jeunesse comme les scouts ou patros. Malgré sa part élevée (25 %) de la population Stoumontoise, la jeunesse, plutôt attirée par les grands centres périphériques, participe faiblement aux activités locales.

Par contre, en été, STOUMONT accueille sur son territoire de nombreux mouvements de jeunesse venant d'autres régions pour des camps de vacances.

## 8.7. Associations et services tournés plus spécifiquement vers les seniors

Au vu du vieillissement de la population, cette branche du secteur associatif a un bel avenir devant lui. De plus, le prolongement de l'espérance de vie couplée avec une amélioration qualitative de l'état de santé est également un facteur stimulant. Comme pour les jeunes, des associations sont spécifiquement destinées aux seniors. Certaines comme SACODO permettent de rester le plus longtemps possible à domicile. Notons que sur la Commune, à l'heure actuelle, il existe la *Maison de Repos et de Soins (MRS) Les Fushias* à Cour et la *MRS Philippe Wathelet* à Borgoumont.

Il existe également les associations des pensionnés de Stoumont, de Chevron, de Rahier, de La Gleize, de Moulin du Ruy, de Lorcé. Bien entendu, les nombreuses activités socioculturelles et villageoises sont intergénérationnelles et permettent aussi de resserrer les liens entre les différentes tranches d'âge.

---

<sup>156</sup> Le Conseil communal a voté ce programme en mars 2009.

<sup>157</sup> Pour cette association, la moyenne d'âge des administrateurs est de 56 ans... Les jeunes sont donc peu représentés dans le Conseil d'administration.

L'*Université des aînés* organise sur Malmédy des cycles de conférence sur des sujets variés et accessibles aux Stoumontois<sup>158</sup>. Une commission consultative des aînés est un projet qui va certainement éclore en 2009.

La vie associative des aînés est donc très vivante: des activités, organisées spécialement pour eux, dans leur village, adaptées à leur horaire sont parfois leurs seuls contacts sociaux, surtout pour la majorité (70 %) des personnes âgées habitants seules.

### **8.8. *Autres associations et implication citoyenne***

Outre les clubs sportifs et associations déjà citées, il existe aussi des comités de fête qui organisent différentes activités au sein des villages de l'entité: *Comité de Chauveheid, Comité de Habiémont, Asbl Union Crelle, Comité "Le Wérihay", Comité Saint-Hubert*.

L'Association de **Défense du Jambon d'Ardenne (ADJA)** a son siège social à Exbomont.

En ce qui concerne le secteur associatif, le problème du vieillissement de la population peut occasionner certaines difficultés comme la pérennisation des clubs et associations devant trouver de nombreux bénévoles. La question de la relève au sein du secteur doit retenir l'attention.

### **8.9. *Communication***

Les outils informatiques sont des éléments perfectibles pour optimiser la communication entre l'Administration communale et les citoyens mais aussi pour les associations, clubs...

A l'heure actuelle, un Bulletin communal est édité en moyenne deux fois par an. De plus, un Agenda bimestriel des manifestations est distribué à tous les ménages Stoumontois. Les données publiées permettent aux citoyens de disposer d'un meilleur aperçu des activités communales et de les sensibiliser à certaines problématiques. Des améliorations sont toujours possibles tant au niveau graphique que dans la richesse du contenu.

Un site Internet [www.stoumont.be](http://www.stoumont.be) reprend des informations communales. Cependant, l'ergonomie générale, les mises à jour et l'interactivité sont encore à développer.

### **8.10. *Jumelage***

Le jumelage a pour but de développer les échanges entre les populations des entités. Il s'agit d'occasions permettant le partage d'expériences et la participation à des manifestations festives. STOUMONT a réalisé en 2005 un jumelage avec la commune de Ervy-le-Châtel en Champagne (France). Ces derniers sont venus les 18 et 19 août 2007 en terre Stoumontoise et un voyage vers le Val d'Armanche (communauté de communes dont Ervy-le-Châtel fait partie) a été organisé fin juin 2008.

---

<sup>158</sup> [http://www.malmedy.be/fr/conference-abeilles-sauvages.html?cmp\\_id=26&news\\_id=618](http://www.malmedy.be/fr/conference-abeilles-sauvages.html?cmp_id=26&news_id=618)

### **8.11. Culte**

Sur le territoire, différentes paroisses catholiques sont présentes à savoir: la *Paroisse Notre-Dame* (Chevron), *Paroisse Saint-Paul* (Rahier), *Paroisse Saint-Georges* (Lorcé), *Chapelle Saint-Roch* (Targnon), la *Paroisse Saint-Hubert* (Stoumont), la *Paroisse N.D. Assomption* (La Gleize), la *Paroisse Saint-Lambert* (Cheneux), la *Paroisse Saint-Eustache* (Moulin du Ruy).

Sur le territoire de la Commune, il existe six conseils de **Fabrique d'Eglise (FE)**: Lorcé, Stoumont, Moulin du Ruy, La Gleize, Chevron et Rahier. Les FE ont pour mission de veiller à l'entretien et à la conservation, d'administrer les biens et les fonds affectés à l'exercice du culte. La Commune quant à elle doit subvenir à l'insuffisance des revenus de la fabrique pour les charges relatives aux frais du culte, frais d'entretien de l'église et du presbytère. La Commune est également tenue de faire face aux grosses réparations des édifices lorsque les revenus de la FE ne sont pas suffisants.

Une aide financière communale est également octroyée à *l'Eglise Protestante Baptiste* (Paroisse Aywaille, Hamoir et STOUMONT).

### **8.12. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune**

Cette déclaration propose de créer des structures d'accueil pour les enfants et de mettre en place une structure communale de coordination de l'accueil extrascolaire. Les jeunes ne sont pas oubliés afin qu'ils puissent s'exprimer via un Conseil communal des jeunes.

Favoriser les échanges entre établissements de différents réseaux est une optique préconisée. Le soutien à l'organisation de cours de promotion sociale sur le territoire communal est un objectif exprimé dans la déclaration.

Outre l'amélioration de structures existantes au profit du sport et de la culture, la Commune apportera son aide pour le développement de la vie associative des seniors. Le projet d'acheter un chapiteau à mettre à disposition des associations pour le développement de leurs activités est évoqué.

L'aspect social n'est pas oublié et différentes initiatives se concrétisent d'ores et déjà: promotion des *chèques culture* et *sport*, mise en place d'un service de transport (devenu la *Stoumobile*). Ce dernier point est également lié à la matière traitée dans le chapitre suivant.

La déclaration souligne également que des efforts seront effectués pour améliorer la communication en passant par une mise à jour régulière du site Internet, une mise en place d'un accueil des nouveaux habitants...

## Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des écoles primaires et maternelles</li> <li>▪ Un enseignement spécialisé</li> <li>▪ Des Maisons de Repos et de Soins ainsi que la présence du CHPLT à Borgoumont</li> <li>▪ Un tissu d'associations, clubs dans les domaines sociaux, culturels et sportifs touchant différentes tranches d'âge</li> <li>▪ Des salles de village et quelques infrastructures sportives</li> <li>▪ Nombreuses manifestations et activités intergénérationnelles</li> <li>▪ Bibliothèque, Bibliobus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'un pôle sportif couvert (Hall omnisports) au centre de l'entité</li> <li>▪ Pas de cours de promotion sociale donné dans l'entité</li> <li>▪ Aucun mouvement de jeunesse</li> <li>▪ Offre déficiente de transports en commun</li> </ul>
OPPORTUNITE	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) en cours</li> <li>▪ Amélioration des vecteurs de communication</li> <li>▪ Renforcement des synergies entre les acteurs de la vie socio-sportivo-culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disparition de ce dynamisme associatif par manque de bénévoles</li> <li>▪ Non adaptation des services en fonction du vieillissement de la population</li> </ul>

*Même s'il existe à STOUMONT de nombreux services dédiés à la santé, au social, à la culture et au sport, les besoins ne sont pas entièrement rencontrés et, comme le lecteur le constatera dans le chapitre suivant, la déficience des transports en commun est également au cœur des préoccupations.*

*S'il existe des salles, quelques infrastructures sportives, un tissu d'associations et de clubs relativement important, un véritable pôle sportif pourrait s'avérer nécessaire afin de développer les offres en la matière.*

*Une meilleure coordination du monde socio-sportivo-culturel pourrait améliorer les performances de ce secteur. La circulation des informations pourrait être perfectionnée en utilisant de manière optimale les outils comme le Bulletin d'information communal, les sites Internet...*

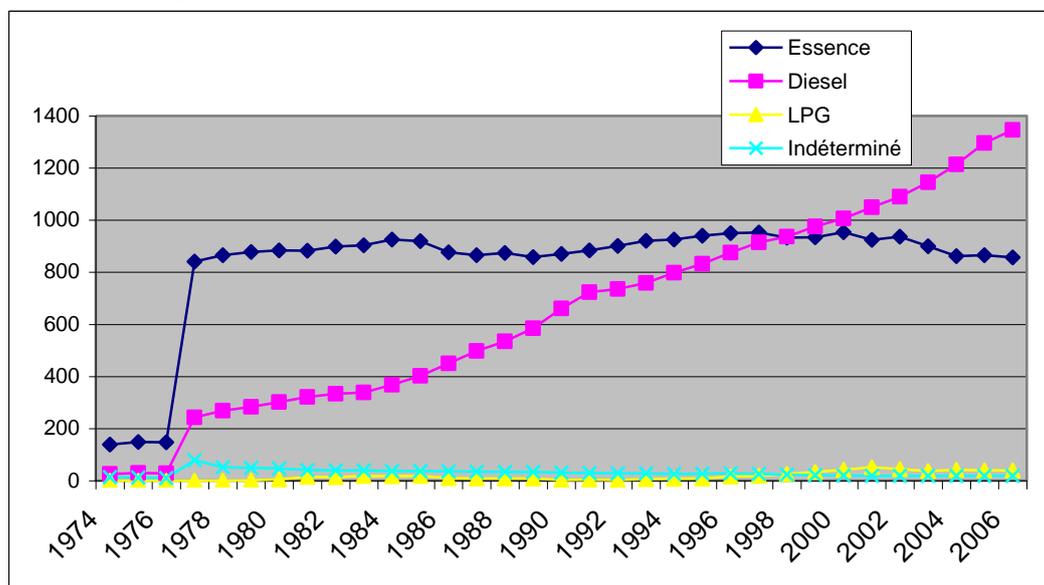
## 9. MOBILITE – SERVICE DE POLICE - SECURITE ROUTIERE

### 9.1. Réseau routier<sup>159</sup>, parc de véhicules, trafic automobile

	Réseau autoroutier (en km)	Réseau régional et provincial (en km)	Réseau communal (en km)	Total (en km)
Aywaille	9,4	44,7	463,8	517,9
Ferrières	4,8	28,7	295,7	329,2
Jalhay	11,6	47,4	272,4	331,4
Lierneux	1,3	35,2	444,4	480,8
Manhay	10,7	41	201	252,8
Spa	0	15,1	144,6	159,7
Stavelot	9,1	40	295,7	344,7
<b>STOUMONT</b>	<b>2,4</b>	<b>40</b>	<b>520,7</b>	<b>563,2</b>
Theux	3,7	44,9	321,6	370,1
Trois-Ponts	0	19,3	290,2	309,5

Le tableau ci-dessus montre bien, par rapport aux communes de la Microrégion, que le kilométrage total des voiries est élevé avec un réseau communal de 521 km; ceci implique une charge relativement importante pour la Commune.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre de véhicules à STOUMONT en fonction du type de moteur. En 2006, il y avait tout de même 2.242 véhicules pour un peu plus de 1.200 ménages.



De manière générale et comme dans l'ensemble du pays, le nombre de véhicules n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies; STOUMONT n'échappe pas à cette tendance. De plus, la quantité de véhicules équipés d'un moteur diesel a augmenté au détriment de la motorisation essence. En fonction de cet élément, il est possible de déduire que le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules est également en croissance. Par hypothèse, pour que l'achat

<sup>159</sup> Cf. également carte n°2: Services au public et voies de communication

d'une voiture diesel se justifie par rapport à un véhicule essence, il est nécessaire de parcourir un plus grand nombre de kilomètres. Cette conclusion est confirmée par les statistiques du Service Public Fédéral Mobilité et Transport montrant qu'en moyenne le nombre de kilomètres parcourus par voiture personnelle a augmenté depuis 1975 jusqu'en 2006 de plus de 33 %. Cette inflation du nombre de kilomètres parcourus se stabiliserait depuis 2000. L'augmentation des prix du carburant avec un rattrapage au niveau du diesel pourrait, à terme, provoquer des changements de comportements.

Des comptages sont régulièrement effectués par le Service Public de Wallonie (précédemment appelé MET) sur les voiries régionales afin de mesurer le flux de trafic. Les chiffres et la carte présentée sur le site Internet montrent que la route régionale la plus fréquentée est la N633 reliant Aywaille et Trois-Ponts avec plus de 1.500 véhicules par jour.

## **9.2. Transports en commun**

Malgré le passage d'une ligne ferroviaire n°42, sur le territoire communal, le train ne s'arrête pas sur l'entité. Pour utiliser ce moyen de transport, il est nécessaire de se rendre à la gare de Trois-Ponts ou d'Aywaille.

Différentes lignes de bus irriguent l'entité:

- la ligne 14/1 (Chevron-Manhay);
- la ligne 42a (Gouvy - Trois-Pont - Esneux);
- la ligne 65b (Aywaille - Lierneux - Verleumont);
- la ligne 399 (Roanne - Coe - Spa).

S'il existe quelques lignes, la fréquence n'est guère favorable à l'utilisation des transports en commun. Finalement, seule la ligne 42a offre une fréquence intéressante pour La Gleize et Stoumont, uniquement durant les jours de semaine en période scolaire car le week-end et les jours fériés, le nombre de bus chute drastiquement.

En fonction de la difficulté pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule de se déplacer entre villages de l'entité, la Commune et le CPAS ont développé un transport appelé *la Stoumobile*. Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de STOUMONT qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour:

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacien); accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions...);
- accéder à certains biens de consommation, nécessaires à la vie quotidienne (courses chez les commerçants Stoumontois de préférence, mais aussi dans une entité voisine); rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos...);
- pour effectuer toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités *bébé rencontre*, visite chez des amis...).

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Cependant, les déplacements pour raisons médicales ou destinés à une recherche d'emploi seront toujours privilégiés. La *Stoumobile* circule toute la semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, avec aménagement possible de cet horaire à titre exceptionnel.

Les personnes sont chargées et reconduites à leur domicile. Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone, au minimum 48 heures à l'avance, entre 8h30 et 16h30, en téléphonant au 0478 48 00 14 ou à défaut au 080 29 26 87.

Le service *Stoumobile* dont la vocation est avant tout sociale, et ce, tant au niveau du public visé, que des courses à effectuer ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes handicapées ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.

A ceci, il est nécessaire d'ajouter les services rendus par des asbl mais aussi des mutuelles pour le transport de personnes malades ou à mobilité réduite. Cette initiative locale avait été annoncée dans la déclaration de politique générale 2007-2012.

### **9.3. Stationnement**

Dans la majorité des villages de l'entité, il n'y a pas de problèmes majeurs, cependant au centre de Stoumont où notamment les services de l'Administration communale, l'Office du Tourisme sont implantés, il n'est pas toujours aisé de trouver un endroit de stationnement. Le centre de La Gleize présente aussi une structuration peu favorable au stationnement notamment à proximité de l'établissement prénommé *Le Vert de Pommier*.

### **9.4. Zone de Police (ZP 5290)**

Dans ce paragraphe, les données de l'INS seront utilisées et complétées par les chiffres de la zone de police.

#### **9.4.1. Organisation**

Avant d'aborder la question de la sécurité routière, il est important de parler d'un acteur principal en la matière c'est-à-dire la police locale.

Le territoire de la zone de police couvre 6 communes: Lierneux, STOUMONT, Trois-Ponts, Stavelot, Malmédy, Waimes. Notons que la Maison de police locale se situe route de l'Amblève 19 à Stoumont.

#### **9.4.2. Plan zonal de sécurité**

Le plan zonal de sécurité permet de *définir les moyens et les objectifs (prioritaires) du corps de police locale, tant au niveau fonctionnel et structurel, qu'au niveau opérationnel, pour répondre aux attentes de la population et des autorités qui en sont l'émanation*<sup>160</sup>.

---

<sup>160</sup> <http://www.uvcw.be/articles/33.93.41.41.480.htm>

Des objectifs stratégiques ont été définis pour le plan 2009-2012, les axes sont répertoriés sur le site <http://www.info-zone.be/fiches/LIE/5290.htm> et il s'agit de contribuer à:

- *maîtriser le phénomène atteintes aux personnes physiques, notamment par les mesures prises pour lutter contre les atteintes physiques, les atteintes morales, les atteintes sexuelles et les violences intrafamiliales;*
- *maîtriser le phénomène de délinquance de rue, notamment par les mesures prises pour lutter contre les dégradations volontaires et les nuisances/incivilités sociales;*
- *maîtriser le phénomène des stupéfiants en agissant essentiellement sur l'importation/exportation, le trafic (vente), la détention et la consommation en groupe;*
- *maîtriser le phénomène des vols, en ce compris les cambriolages dans les habitations, les vols dans les bâtiments administratifs, de véhicules, à la tire, avec violence et à main armée;*
- *maîtriser l'insécurité routière et diminuer de manière substantielle le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles par les mesures prises principalement pour lutter contre les excès de vitesse et l'ivresse et drogue au volant;*
- *développer des indicateurs d'output, de satisfaction (interne et externe), de comportement afin de tendre vers l'excellence.*

## 9.5. Sécurité routière

Au sein de ce paragraphe des données émanant de l'INS (1978 à 2007) et aussi de la zone de police sont analysées (2008). Il est également important de souligner que le découpage administratif de la zone de police ne correspond pas à la Microrégion déterminée dans l'étude.

### 9.5.1. Accidents de circulation avec blessés

	1978	1985	1995	2005	2006	2007
Aywaille	74	61	44	60	55	73
Ferrières	30	24	22	31	25	29
Jalhay	50	43	36	48	44	32
Lierneux	13	12	16	12	13	20
Manhay	27	17	16	40	22	29
Spa	63	69	29	39	38	55
Stavelot	53	34	40	46	30	52
<b>STOUMONT</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>17</b>
Theux	76	55	71	55	84	55
Trois-Ponts	9	22	21	16	13	28
<b>Total des communes</b>	<b>415</b>	<b>357</b>	<b>309</b>	<b>375</b>	<b>350</b>	<b>390</b>

Le nombre d'accidents constatés, selon l'INS, sur STOUMONT semble faible par rapport à d'autres communes alors que le nombre de km de voiries est supérieur. Malgré une forte croissance du nombre de véhicules et du flux de circulation, le nombre d'accidents n'a pas suivi la même courbe prouvant que des efforts axés sur la sécurité routière ne sont pas vains. Notons d'ores et déjà que de manière générale pour 2007 et sur l'ensemble de la Région wallonne, le nombre d'accidents sur les routes est en croissance ce qui n'est pas le cas à STOUMONT.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, pour l'entité communale les victimes comptabilisées pour les accidents sont majoritairement des automobilistes et leur(s) passager(s). Les motards sont une catégorie également surreprésentée.

	1978	1985	1995	2005	2006	2007
Piétons	1	2	1	6	0	0
Cyclistes	1	2	2	2	0	2
Cyclomotoristes	2	2	1	2	1	0
Motocyclistes	6	3	2	11	10	7
Conducteurs ou passagers de voitures	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
Autres	3	3	1	1	1	0

Parmi les 823 victimes des 568 accidents comptabilisés entre 1978 et 2007, 61 % sont des automobilistes ou passagers, 19 % sont des motards. Les piétons ne représentent que 5 % des victimes et les cyclistes 7 %.

	Nbr.
Bierleux Haut	1
Chevron	1
Cour	1
Forges	1
Gare de la Gleize	1
Heilrimont	1
La Gleize	1
La Platte	1
Le Thier	1
N606	1
N633	3
N66	4
N66 Direction Huy (N641)	1
Roanne Coq Grand-Route	1
Route de l'Amblève	1
Route de Spa	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

Les données de 2008 de la zone de police permettent de localiser les endroits où les accidents avec lésions corporelles se manifestent. Il semblerait que les routes régionales sont plus accidentogènes. Cependant, il est nécessaire de relativiser cette affirmation, car sur ces routes, la quantité de véhicules circulant est également plus important que sur de nombreuses voiries communales.

En 2008, 21 accidents avec lésions corporelles dont un mortel ont donc été enregistrés sur STOUMONT. L'ensemble de la zone, qui compte 6 communes, totalise 175 accidents. Seul Lierneux présente un nombre d'accidents inférieur à ce qui est constaté sur STOUMONT.

Il est intéressant de savoir que 23 accidents sur l'ensemble de la zone de police impliquent des conducteurs sous influence d'alcool. Les données transmises montrent également que les jours présentant un pourcentage plus élevé d'accidents sont dans un ordre décroissant: le dimanche, le samedi, le vendredi.

## 9.6. Faits infractionnels

Il est utile d'observer certains phénomènes infractionnels puisque l'analyse des données effectuées par la zone de police permet d'établir un plan zonal de sécurité aux priorités en prise avec le terrain. Certaines précautions sont cependant de mise, car il est indispensable de placer ces chiffres dans leur contexte et ne pas tirer de conclusions hâtives. Premièrement, il s'agit d'un reflet plus que partiel puisque les données se basent sur les constatations effectuées par les services de police et de nombreux faits ne sont pas nécessairement connus. Par exemple, si en matière de cambriolage, les victimes vont généralement porter plainte, en ce qui concerne les violences familiales de nombreux faits ne sont pas répertoriés, car certains éléments psychologiques empêchent parfois la victime de se manifester auprès des forces de

l'ordre. De même, il est dangereux d'additionner les différentes catégories, car il peut exister une double comptabilisation: *par exemple, le vol d'une œuvre d'art chez un particulier sera comptabilisé à la fois dans le phénomène des vols dans habitations et dans le phénomène trafic d'art et d'antiquité.*

En ce qui concerne spécifiquement STOUMONT voici un petit tableau synthétique de différents phénomènes.

	2005	2006	2007	2008	TOTAL sur 4 ans
Vols dans habitation	29	26	24	22	<b>101</b>
Vols dans commerce/entreprise	3	4	4	6	<b>17</b>
Vols dans bâtiment administratif	4	3	0	2	<b>9</b>
Vols simples	31	25	26	18	<b>100</b>
Vols de véhicule	1	6	3	1	<b>11</b>
Vols dans véhicule	1	0	5	1	<b>7</b>
Trafic d'art et d'antiquités	0	1	3	2	<b>6</b>
Dégradations <sup>161</sup>	25	32	20	27	<b>104</b>
Atteintes à l'intégrité physique de personnes	16	23	18	7	<b>64</b>
Atteintes à l'intégrité morale de personnes	23	31	38	24	<b>116</b>
Violences physiques intrafamiliales	9	10	3	2	<b>24</b>
Violences psychiques intrafamiliales	11	15	9	1	<b>36</b>
Criminalité liée aux drogues <sup>162</sup>	2	6	13	13	<b>34</b>
Criminalité économique et financière	0	2	6	5	<b>13</b>

Les vols représentent une part importante des faits constatés et les habitations sont notamment ciblées. Au vu du nombre de logements existants sur l'entité (1.722 selon l'INS en 2007), la probabilité d'être victime d'un cambriolage est relativement faible; cependant il est important que les citoyens prennent des mesures technopréventives rendant plus difficile l'intrusion. A cet égard, des conseillers en techno-prévention de la zone de police sont à disposition des Stoumontois.

Il ressort également du tableau que les véhicules sont peu ciblés par les délinquants qui commettent plutôt *les vols de ou dans véhicule* dans des centres urbains.

Les infractions liées aux personnes sont des atteintes physiques et/ou psychologiques et, comme évoqué précédemment, les chiffres sont certainement sousestimés.

Les victimes d'un fait infractionnel présentent parfois des difficultés pour surmonter cette épreuve; de plus les procédures judiciaires ne sont pas toujours faciles à appréhender. Une aide précieuse peut être octroyée par le service d'assistance policière aux victimes de la zone. *Les missions principales de ce service sont:*

<sup>161</sup> Est la destruction volontaire, le fait de rendre inutilisable ou la dégradation de biens d'autrui, sans que le saccageur ait l'intention d'en retirer un avantage matériel. Sont également repris ici les incendies et explosions, et les violations de sépultures.

<sup>162</sup> Le phénomène «commerce, trafic et production illégaux de drogue» regroupe tous les délits en relation avec la fabrication, la production ou la culture, l'import, l'export et la vente de substances psychoactives et de produits anesthésiants.

- sensibilisation au quotidien et / ou formation des policiers en matière d'assistance policière aux victimes;
- intervention psychologique d'urgence auprès des victimes sur demande des policiers ou des victimes elles-même<sup>163</sup>.

Le phénomène de la toxicomanie et les délits découlant de la vente de stupéfiants est difficile à appréhender: ici encore, le chiffre noir<sup>164</sup> est important. L'approche à la fois préventive et répressives des assuétudes est à préconiser.

### ***9.7. Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité***

Comme évoqué au paragraphe page 74, une CCATM s'est constituée. Outre les demandes d'avis qui pourraient être sollicitées dans ce cadre par le Collège communal, celle-ci pourrait jouer un rôle clé dans l'élaboration d'un éventuel Plan Communal de Mobilité (PCM)<sup>165</sup>.

### ***9.8. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la commune***

La sécurisation des villages est abordée tout en mettant en exergue la volonté de travailler en concertation avec les habitants, avec les services de la Région wallonne. Le souhait d'améliorer globalement la signalisation routière et l'indication des noms de rue sont également évoqués tout comme l'éclairage de passages pour piétons.

Le point relatif à Mobilité est relativement transversal et des objectifs à atteindre ont été inscrits dans le paragraphe *social* de la déclaration de politique générale à savoir: *mettre en place un service de taxi social, un service de transport ainsi qu'une structure de développement du co-voiturage*. Le projet concrétisé de la Stoumobile s'intègre parfaitement dans l'optique de la déclaration susmentionnée.

---

<sup>163</sup> <http://www.stavelotmalmedy.be/aidevictime/aidevictimetexte.htm>

<sup>164</sup> Le chiffre noir de la criminalité, différence entre les deux valeurs: la criminalité «connue» et la criminalité «réelle» est par essence inconnu, et s'explique par le fait qu'un certain nombre de victimes ne déposent pas plainte.

<sup>165</sup> [http://mobilite.wallonie.be/opencms/opencms/fr/planification\\_realisations/pcm/](http://mobilite.wallonie.be/opencms/opencms/fr/planification_realisations/pcm/)

## Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La <i>Stoumobile</i></li> <li>▪ Zone de police qui développe un plan zonal de sécurité sur des bases objectives</li> <li>▪ Peu de piétons impliqués dans des accidents avec blessés</li> <li>▪ Nouvelle CCATM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de kilomètres de voiries communales</li> <li>▪ Réseau de transports en commun déficient</li> <li>▪ Nombre de véhicules automobiles en constante augmentation</li> <li>▪ Nombreux motards impliqués dans des accidents</li> <li>▪ Traversée de village dangereuse</li> </ul>
OPPORTUNITE	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation du nombre de véhicules sur l'entité</li> </ul>

*Malheureusement STOUMONT est une commune où il est difficile de se déplacer sans un véhicule automobile, car les transports en commun offrent peu de possibilités. Ceci mérite une attention particulière puisque cette déficience peut représenter un frein dans le développement même des activités économiques, culturelles, sportives...*

*Les accidents de la circulation ne sont pas endémiques par rapport à d'autres communes. Cependant, les motards constituent une catégorie à risque, car proportionnellement, ceux-ci sont souvent impliqués dans des accidents avec blessés. Comme il est préférable de prévenir plutôt que de guérir, réaliser des aménagements dans l'optique de sécuriser l'ensemble des usagers reste la meilleure option.*

## 10. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS

Découper une matière en thèmes n'est pas toujours aisé. Des éléments de la gestion communale ont été insérés tout au long de ce diagnostic. Ce chapitre complète les informations précédentes.

### 10.1. Administration communale

Implanté au centre de l'entité, le principal bâtiment administratif, au sein duquel la salle du Conseil est intégrée, se situe route de l'Amblève 41 à Stoumont. Les heures d'ouverture de l'Administration dépendent des services. Notons que les services *population et état-civil* sont accessibles les lundis jusqu'à 20H00.

Comme évoqué au point page 130, le site Internet communal permet la commande de documents, cependant le site [www.stoumont.be](http://www.stoumont.be) est peu ergonomique et mériterait un travail en profondeur.

### 10.2. Collège communal, Conseil communal

Le Collège communal<sup>166</sup> est composé du Bourgmestre, des trois Echevins et du Président du Centre Public d'Action sociale.

<b>Compétences</b>	
<b>Bourgmestre</b>	
<i>Didier GILKINET (Vivre ensemble) Moulin du Ruy, 87 4987 - Stoumont</i>	<i>Administration générale et personnel- Etat Civil - Sécurité - Police - Service incendie - Budget - Affaires économiques - Intercommunales- Communication et participation</i>
<b>Echevins</b>	
<i>Paolo TATULLO (Vivre ensemble) Lorcé, 69 4987 - Stoumont</i>	<i>Travaux - Bâtiments communaux - Production et distribution de l'eau - Urbanisme et aménagement du territoire - Mobilité - Cultes – Tourisme</i>
<i>Philippe GOFFIN (Vivre Ensemble) Rahier, 52 4987 - Stoumont</i>	<i>Culture et vie associative - Enseignement - Patrimoine forestier - Agriculture - Chemins - Développement rural</i>
<i>Yvonne VANNERUM (Vivre Ensemble) Moulin du Ruy, 22 4987- Stoumont</i>	<i>Jeunesse et petite enfance - Crèche - Seniors - Maison de repos - Bibliothèques - Emploi et égalité des chances - Santé</i>

<sup>166</sup> Le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit, depuis le 08 octobre 2006, que siège au Collège Communal le(la) Président(e) du CPAS. Les membres du Collège se répartissent entre eux les attributions en début de législature. Ils ne peuvent prendre de décisions que collégalement à l'exception de l'Officier d'Etat-Civil et du Bourgmestre dans des fonctions de police préventive.

<b>Président du CPAS</b>	
<p><i>Albert ANDRE (Vivre Ensemble)</i>  <i>Roua, 61</i>  <i>4987- Stoumont</i></p>	<p><i>Affaires sociales - Logement - Finances</i></p>

Le Conseil communal est composé du Bourgmestre, des trois Echevins, du Président de CPAS et des conseillers communaux; ces derniers sont repris dans la liste ci-dessous.

- Joseph Lambotte (Alliance Communale), Neuville 71
- José Dupont (Alliance Communale), Rahier 109
- Gaston Fontaine (Alliance Communale), Heilrimont 40
- Martine Legrand – Delnoy (Vivre Ensemble), La Gleize 62
- Gaëtan Depierreux (Alliance Communale), Heilrimont 17
- Patrick Servais (Alliance Communale), Chession 49

Remarque: un poste d'Attachée au Collège communal pour les questions d'énergie et d'environnement a été créé par la Commune et Madame Christiane Sacré (Vivre Ensemble), Neuville n°94 l'occupe.

### **10.3. Conseil du Centre Public d'Action Sociale**

Le Conseil de l'Action Sociale est composé du Président du CPAS et des conseillers de l'action sociale; ces derniers sont repris dans la liste ci-dessous:

- Joëlle Marechal (Vivre Ensemble), La Gleize 28
- Bernadette Abras (Vivre Ensemble), Roua 10
- Christel Houba (Vivre Ensemble), Xhierfomont 81
- Georges Dethier (Vivre Ensemble), Rahier 135
- Nanette Lechien (Alliance communale), Habiémont 2
- Michèle Philippe (Alliance communale), Roanne-Coo 8
- Rik Goyens (Alliance communale), Neuville 44
- Paul Monville (Alliance communale), Village 71

### **10.4. Moyens humains de l'Administration communale**

Les données ont été mises à jour le 2 février 2009. Durant ces dernières années, des remaniements de la structure administrative ont permis de renforcer les moyens humains.

#### **Administration**

Dominique GELIN (Secrétaire communale), Christiane DADOUMONT (Receveuse régionale), Sébastien PONCIN (Assistant de la Secrétaire communale et informatique), Christine DETAILLE (Patrimoine, taxes, assurances), Nicole BONMARIAGE (Gestion du personnel), Catherine GILLET (Assistante du Collège), Anne-Sophie MOES (Population et Urbanisme), Colette GOFFIN (Accueil, Population, PC), Eliane FONTAINE (Urbanisme), Jeannine LEFEBVRE (Etat civil), Stéphan GODART (Enseignement, arrêtés, élections), Christian COLLIENNE et Main LAMBERT (Agents techniques Travaux), Jean LEBRUN (Communication-Etrangers-Casier.Judiciaire), Nicole MARVILLE (Comptabilité, taxes) Patricia CREMER (Assistante comptabilité)

#### **Personnel ouvrier**

Francis DOGNE (Chef des ouvriers), Roger NEMERLIN (Magasinier), Pierre THONUS et Dominique PIERLOT (Fontainiers), Pascal DUMONT (Fossoyeur)

### **CPAS**

Valérie SIMON (Secrétaire du CPAS,) Liliane DOYEN (Administration CPAS),  
Assistants sociaux: Guy DELATTE, Sarah PASTOR, Ariane BACQUELAINE

### **Personnel enseignant**

*Directrice et institutrice:* Christiane BODEUX (La Gleize), Yvette ORBAN  
(Moulin du Ruy), Dominique SALMON (Rahier)

*Institutrices primaires:* Brigitte ANDRE, Caroline ANDRE, Josiane GOFFARD,  
Carine VANSTEENKISTE, Aline WERNER

*Institutrices maternelles:* Christine CORBAY, Pascale FONTAINE, Kathy GROSJEAN  
Christiane LEGROS, Josée MAGNEE

Michèle BINET (Animatrice), Laëtitia CHARLIER (Psychomotricienne), Michelle  
JAMBLIN (Maîtresse spéciale de morale), Emily MONVILLE (Maîtresse spéciale de  
morale),

Marie-Ange MATHIAS (Maîtresse spéciale de religion catholique), Fabienne SERVAIS  
(Maîtresse spéciale d'éducation physique), Fabrice TESSARI (Maître d'éducation physique)  
Ingrid TIHANGE (Maîtresse spéciale de seconde langue)

### **Accueil Temps Libre**

Anne LEJEUNE

### **Bibliothèque**

Andrée THONON (Bibliothécaire)

### **Agence Locale pour l'Emploi**

Catherine MARTIN

### **Office du Tourisme**

Roger SCHYNS (Bureau d'accueil)

## **10.5. Collaboration de la Commune – Affiliations aux intercommunales, autres organismes et sociétés**

Dans différentes matières, la Commune a besoin de bénéficier de l'expertise de différents organismes publics, parapublics et privés (asbl...). Cette liste non exhaustive reprend certaines affiliations d'ores et déjà évoquées dans d'autres paragraphes: Holding Communal (Dexia), Musée Décembre 44, AMIFOR (assurance contre les incendies forestiers), service de la Société Royale Forestière de Belgique, Centre Régional de la Petite Enfance, Union des Villes et Communes de Wallonie, Conseil de l'Enseignement de l'Union des Communes et des Provinces, Cercle Saint Paul asbl, Foyer Malmédien, Aqualis, Contrat Rivière Amblève, Maison de l'emploi (Stavelot, Stoumont, Trois-Pont), TEC Liège-Verviers  
Crédit Social Logement, Soins Palliatifs Verviers, SWDE, Télévesdre, Spi+...

## 10.6. Finances

### 10.6.1. Taxes et redevances communales

Au niveau de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP), pour 2009 le taux est de 6% et le précompte immobilier s'établit à 2.090 centimes additionnels. Cette pression fiscale est moindre que dans la majorité des communes wallonnes.

Description		Euros
Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices (Réduction de 50% pour les bénéficiaires de l'intervention majorée)	Par ménage	150
	Par personne isolée	120
Carte d'identité et titre de séjour	Carte d'identité (10 € rétrocédé Au Ministère des affaires intérieures)	+ 2€
	Pièces d'identité électronique pour ressortissants étrangers	12
	Pièce et certificat d'identité pour enfants de moins de 12 ans	GRATUIT si perte: 1 €
Passeport	<i>Personne de plus de 18 ans</i>	
	a) procédure normale (71€ Taxe consulaire et frais de production)	+1,60
	b) procédure d'urgence (240€ Taxe consulaire et frais de production)	+1,60
	<i>Personne de moins de 18 ans</i>	
	a) procédure normale (41€ frais de production)	+1,60
	b) procédure d'urgence (210€ frais de production)	+1,60
Carnet de mariage		5
Autres documents administratifs, certificats, extraits...	Par document	1,5
Taxe communale sur la distribution d'écrits publicitaires	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires jusqu'à 10 gr inclus	0,0111
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 10 gr et jusqu'à 40 gr inclus	0,0297
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 40 gr et jusqu'à 225 gr inclus	0,0446
	Par exemplaire distribué pour écrits et échantillons publicitaires supérieurs à 225 gr	0,08
	Par exemplaire d'écrit distribué émanant de presse régionale gratuite	0,006
Taxe communale sur les secondes résidences	Par seconde résidence	400
Taxe sur les terrains de camping	En fonction de la superficie des emplacements	Calcul à effectuer suivant le règlement
Taxe communale sur les bâtiments inoccupés	Par mètre courant de façade	100
Taxe de séjour par personne	Gîte communautaire (groupes à caractère social et mouvements de jeunesse) par nuit	0,25
	Autre par nuit	0,50
Taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés ou abandonnés	Par m <sup>2</sup> de dépôt	5
	Par véhicule abandonné	250
Pylône GSM	Par pylône	2.500

Description		Euros
Redevances sur la délivrance de documents urbanistiques	Par permis d'urbanisme permis de lotir sans publicité.	10
	Par permis d'urbanisme ou permis de lotir avec publicité	15
	Par certificat d'urbanisme	5
	Par renseignement	5
	Demandes de dérogation aux P.C.A. ou aux prescriptions urbanistiques d'un lotissement ainsi que pour toute modification d'un permis de lotir.	10

### 10.6.2. Primes

Il existe une prime communale de 300 € qui est octroyée pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Celle-ci est cumulable avec les primes régionales et provinciales.

Une aide communale de 10% de la prime régionale pour les mesures agro-environnementales est également octroyée.

### 10.6.3. Moyens financiers et pouvoir d'emprunts

Comptes et budgets des dernières années		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
<b>Comptes 2006</b>		
Droits constatés nets	5.295.048,71	1.936.742,58 €
Engagement	4.062.833,52	1.758.511,48 €
Résultats	1.232.215,19	178.231,10
<b>Comptes 2007</b>		
Droits constatés nets	5.319.678,86	1.050.772,99 €
Engagement	3.956.582,00	952.125,17 €
Résultats	1.363.096,86	98.647,82
<b>Budget 2008</b>		
Prévision recettes	5.492.248,24	2.544.493,91 €
Prévision dépenses	4.703.583,86	2.541.993,91 €
Résultats	788.664,38	2.500,00
<b>Budget 2009</b>		
Prévision recettes	4.997.756,72	4.043.657,30 €
Prévision dépenses	4.688.168,52	4.043.657,30 €
Résultats	309.588,20	0,00

## ***Pouvoir d'emprunt***

Au cours des exercices 2009 à 2018, certains emprunts arriveront à échéance. Il est donc possible, sans apporter de charge supplémentaire au budget, d'emprunter la même somme une fois le remboursement terminé. Le montant des emprunts arrivant à échéance est le suivant:

2009:	208.354,51 €
2010:	290.035,42 €
2011:	252.851,40 €
2012:	0,00 €
2013:	765.602,58 €
2014:	0,00 €
2015:	0,00 €
2016:	0,00 €
2017:	197.060,38 €
2018:	157.000,00 €

Nous observons qu'un total de 1.870.904,29 € pourra être emprunté entre 2009 et 2019 sans affecter les dépenses ordinaires au budget et dans le compte budgétaire. Au-delà de ce montant, des recettes supplémentaires (ou des réductions de dépense) devront être dégagées pour financer le remboursement de la dette. Pour 25.000 € empruntés sur 20 ans, la charge totale (capital + intérêts) serait de l'ordre de 2.250 €/an (taux de  $\pm 5,5\%$ ).

## ***10.7. Equipements et infrastructures***

### **10.7.1. Patrimoine communal**

Le lecteur trouvera en annexe, en plus de la carte n°6 reprenant l'ensemble du patrimoine communal, une liste des propriétés communales bâties. Evoluant au cours du temps en fonction des acquisitions et ventes, cette liste est donc arrêtée au 23/10/2008.

### **10.7.2. Captage, transport et distribution d'eau<sup>167</sup>**

La Commune joue un rôle essentiel dans la distribution de l'eau, car STOUMONT capte, analyse, transporte, stocke et distribue l'eau. Les 25 captages de la Commune, des drains pour la plupart et des puits assurent la production de l'eau qui va alimenter tout le réseau de distribution. Cette gestion implique de nombreux travaux pour assurer une qualité optimale à l'eau potable. Il est nécessaire de préserver cette ressource naturelle notamment par la mise en place de périmètres de protection. Le réseau de canalisation, les infrastructures de stockage et de pompage doivent être entretenus et, dans certains cas, modernisés.

En 2009, la Commune va notamment placer des pompes à chlore et des compteurs, effectuer des cimentages de réservoir et des travaux sur les conduites d'eau de Halneut, Xhierfomont, remettre en état des déferriseurs...

---

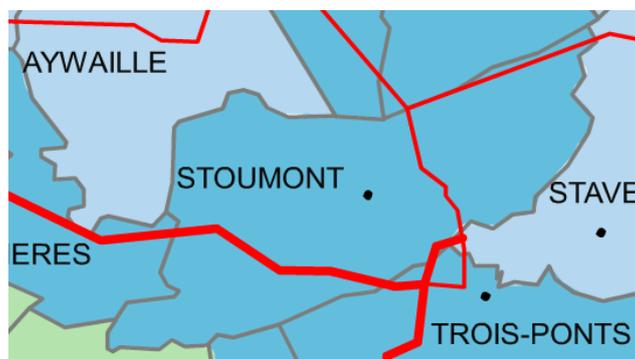
<sup>167</sup> En annexe, La carte n°3: *Infrastructures techniques* reprend des éléments de ce système de distribution de l'eau.

En 2007-2008, des réparations avaient notamment été effectuées sur les réservoirs à Rahier et sur la canalisation sous le pont de la Lienne. Le tarif pratiqué repris dans la fiche environnementale de la Région wallonne est repris dans le tableau ci-dessous. Le prix pratiqué est particulièrement compétitif.

Société(s) de distribution	Redev. forf. en € (limite en m <sup>3</sup> )	Redevance annuelle en €	Tarif 1 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )	Tarif 2 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )	Tarif 3 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )	Tarif 4 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )
COMMUNE	-	23	0,57 (30)	1,15 (5000)	1,03	-

### 10.7.3. Distribution d'électricité

Depuis la libéralisation du marché, le consommateur final peut se fournir auprès de la société de son choix comme Electrabel, Essent, Nuon, Luminus... Interkosane s'occupe d'une partie du réseau de distribution basse tension sur l'entité et des lignes d'un voltage inférieur à 150 KV. Elia s'occupe des infrastructures hautes tensions dépassant 150 KV. Le schéma ci-dessous<sup>168</sup> montre les grandes lignes à haute tension qui traversent l'entité. Le trait rouge le plus épais représente une ligne à très haute tension de 380 KV venant de la centrale hydroélectrique de Coo dont la puissance est de plus de 1.100 MW; la ligne coupe la Commune dans un axe nord-ouest/sud-est en passant entre les villages de Chevron et de Froidville. La seconde (70 KV) longe La Vecquée depuis la bordure ouest de l'entité et se poursuit en direction de Winamplanche (Spa). Une ramification de cette ligne coupe le territoire en deux entre Stoumont et La Gleize et descend vers Coo.



### 10.7.4. Programme Triennal 2007-2009<sup>169</sup>

- Réfection de la voirie Le Rosier-Cour
- Réfection du chemin de La Platte à Chevron
- Réfection de la voirie La Gleize-Cheneux

<sup>168</sup> <http://www.icedd.be/atlasenergie/cartes/ftptma01.swf>

<sup>169</sup> Pour plus d'information sur les possibilités offertes par les plans triennaux: <http://mrw.wallonie.be/dgpl/fr/subventions/default.asp#triennal>

### **10.7.5. Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidants**

Outre les travaux déjà évoqués au point n° page 100 dans le cadre de la politique du logement, la liste ci-dessous reprend des projets qui sont ou seront cofinancés par la Commune et d'autres pouvoirs subsidants.

#### ***Concrétisés***

- Avec la participation financière de la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT), certains abribus ont été remis en état et d'autres le seront dans un avenir proche
- Via le plan Mieux Eclairer et Rechercher le Convivialité des Usagers grâce à la Rénovation et l'Entretien (MERCURE) 2005-2006, sécurisation des abords des écoles de Chevron, Rahier et Moulin du Ruy
- Rénovation de l'ancien château de Rahier

#### ***Programmés***

- Concrétisation du plan Mercure 2007-2008: réfection du chemin vicinal entre Targnon et Stoumont
- Aménagement de chemins forestiers à Borgoumont en collaboration avec le DNF

### **10.7.6. Travaux effectués par le service des travaux de la Commune et/ou entièrement à sa charge**

Le service des travaux de la Commune est mis à contribution pour de nombreux travaux et, ci-dessous, vous ne trouverez qu'un petit aperçu des réparations et projets concrétisés.

#### ***Concrétisés***

- Aménagement de locaux de l'Administration communale en 2007 et en 2008
- Reconstruction du mur d'enceinte de l'ancienne école de Chevron ainsi que réparation de la toiture
- Remplacement de châssis dans un logement situé au-dessus du Musée de La Gleize
- Remplacement d'une partie de la toiture de la buvette du Football Club de Chevron
- Réfection des accotements à Cour
- Différents marquages routiers (notamment à Lorcé) et réparations sur les voiries de l'entité
- Travaux dans l'espace de jeux de l'école de Moulin du Ruy avec le placement d'une clôture et de dalles en caoutchouc

#### ***Programmés***

- Réfection du bardage du bâtiment administratif de la Commune ainsi que l'aménagement du réfectoire
- Travaux à l'*Ecole des filles* à Stoumont (chauffage, toiture...) <sup>170</sup>
- Aménagement de l'espace de convivialité en face de l'*Ecole des filles*
- Construction d'un garage du côté de Chevron pour du matériel roulant
- Réfection sur fonds propres de la voirie menant de La Gleize à Borgoumont

---

<sup>170</sup> Cf. Partie IV, Lot 0, page 230.

- Réparation du Pont de Naze
- Travaux de sécurisation pour le Pont sur le Roannay
- Enveloppe de 50.000 € pour des aménagements de sécurité routière à différents endroits de l'entité
- Balisage des chemins de promenades en collaboration avec Trace TPI (organisme désigné par la commune)
- Aménagement d'un local à Roua pour stocker des jouets d'occasion réparés à destination de familles en difficulté
- Marquage des places de stationnement devant l'Administration communale

## 10.8. Collecte et gestion des déchets

La gestion des déchets sur la commune de STOUMONT est gérée par l'intercommunale IDELux<sup>171</sup>. La collecte des déchets ménagers est effectuée via le système *duobac*, depuis septembre 1999, dans lequel le citoyen sépare la fraction organique qui est compostée. La fraction résiduelle, c'est-à-dire non compostable et non recyclable, est déposée dans un Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le tableau ci-dessous extrait du site Internet communal précise les dates de collectes en porte-à-porte pour l'année 2009.

Déchets ménagers	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
<b>Chevron, Lorcé, Rahier</b>	<b>Tous les lundis</b> Exceptés: Collecte du 13 avril avancée au 11 avril Collecte du 1er juin avancée au 30 mai											
<b>Stoumont, La Gleize</b>	<b>Tous les mardis</b> Exceptés: Collecte du 21 juillet avancée au 18 juillet											
Papiers / cartons	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Toute la Commune	8		5		14		2		3		5	
Encombrants	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Toute la Commune		26								29		

En ce qui concerne la taxation spécifique de cette matière le lecteur est renvoyé au tableau présenté au point 10.6.1. Ces dernières années, la notion de coût/vérité a été instaurée par la Région wallonne. Une coordination officieuse des textes législatif en la matière est consultable à l'adresse suivante <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/deggen028.htm> L'application de cette législation implique que la Commune répercute les coûts sur les citoyens comme indiqués dans l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents du 5 mars 2008 (M.B. 17.04.2008) modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 (M.B. 12.11.2008):

<sup>171</sup> <http://www.idelux.be>

## CHAPITRE I<sup>er</sup> . - Principes généraux

**Article 1<sup>er</sup>.** § 1<sup>er</sup>. La Commune organise un service minimum ainsi que des services complémentaires de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages.

Ces services sont établis dans le respect des objectifs de prévention des déchets, de lutte contre les incivilités et de transparence vis-à-vis des citoyens. Les prestations des communes en matière de salubrité publique ne sont pas incluses dans ces services.

§ 2. La commune répercute le coût de la mise à disposition et de l'utilisation de ces services sur l'usager, selon les modalités définies par le présent arrêté, et dans le respect des taux prévus par le décret.

La couverture du coût-vérité en 2007 était de 68 %.

Il existe un *Recyparc* situé à l'ancienne gare de La Gleize permettant ainsi aux Stoumontois d'y amener des PMC, encombrants, métaux... selon un horaire variant en fonction de la saison. Horaire d'été (du 01/05 au 31/10): du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 19h00. Horaire d'hiver (du 01/11 au 30/04): du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 18h00.

En ce qui concerne les statistiques sur les déchets, le tableau ci-dessous est dressé sur base des données communiquées par l'Office Wallon des Déchets (OWD).

	Nombre de kg par habitant										
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Encombrants	13,77	11,32	10,32	10,55	7,18	8,33	8,89	8,39	4,19	3,59	3,81
Films agricoles	0,00			2,97	3,55	3,80	3,78	4,97	5,74	6,55	6,48
Huiles minérales	0,12	0,06		0,29	0,12						
Ordures ménagères	345,57	332,86	256,18	136,50	140,84	134,13	138,79	152,87	161,12	148,81	162,43
Déchets organiques	0,00		15,32	52,52	49,09	54,10	52,17	51,16	51,28	50,57	50,79
Papiers cartons	2,71	2,50	4,53	8,28	9,20	8,39	9,70	10,11	9,96	11,10	10,17
Textiles											
Verres	10,55	6,25	9,70	14,04	14,87	17,23	17,43	21,79	22,57	15,90	18,38
<b>TOTAL kg</b>	<b>372,72</b>	<b>352,97</b>	<b>296,05</b>	<b>225,14</b>	<b>224,86</b>	<b>225,98</b>	<b>230,76</b>	<b>249,29</b>	<b>254,85</b>	<b>236,51</b>	<b>252,06</b>

Depuis l'instauration du système du *duobac* en 1999, la quantité totale des déchets a diminué. Cependant, depuis 2002, la quantité de déchets produite par habitant a tendance à augmenter et il serait bon à nouveau d'inverser la tendance. Les modes de consommation sont donc à revoir pour minimiser l'impact environnemental de tout un chacun.

### 10.9. Service Régional d'Incendie (SRI)

STOUMONT est repris dans la zone d'intervention du Service Régional d'Incendie d'Aywaille. Néanmoins, certains villages situés à l'est de la Commune se trouvaient à une distance (et donc à un temps de trajet) trop importante pour garantir une intervention efficace. Un accord d'intervention a donc été conclu entre les SRI d'Aywaille et de Stavelot. Cette

convention est, dans la pratique, gérée par le service 100. C'est ce service qui décide, en fonction de la localisation, quel SRI interviendra en priorité.

### **10.10. La Poste**

Depuis octobre 2007, un bureau de poste est situé route de l'Ambève 50 et ouvre ses portes du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Pour bénéficier d'autres heures d'ouverture, il est nécessaire de se rendre par exemple à Aywaille ou à Trois-Ponts.

### **10.11. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune**

Pour le surplus de ce qui a été abordé dans les chapitres précédents, au niveau du paragraphe consacré à la *Gouvernance locale* de la Déclaration de politique générale, la *modernisation de l'Administration* est intégrée ainsi que l'aspect bâtiments administratifs et le mode de fonctionnement.

La volonté de préserver la gestion communale de l'eau est clairement affichée tout comme la réalisation des investissements en matière de voiries pour l'entretien et les réparations.

### **Tableau AFOM et synthèse**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une fiscalité relativement faible par rapport à d'autres communes wallonnes</li> <li>▪ Un bureau de poste à Stoumont</li> <li>▪ Bulletin communal</li> <li>▪ Recyparc et collecte des déchets</li> <li>▪ Commande de documents par Internet</li> <li>▪ Croissance des moyens humains</li> <li>▪ Des travaux subsidiés</li> <li>▪ Des outils participatifs comme le PCDR, différentes commissions communales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiment administratif peu commode et assez énergivore</li> <li>▪ Investissements lourds à consentir pour une gestion communale de l'eau</li> <li>▪ Charge des emprunts qui augmente pour financer des travaux sur fonds propres</li> <li>▪ Site Internet communal peu ergonomique et pas suffisamment interactif</li> </ul>
<b>OPPORTUNITE</b>	<b>MENACE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Possibilités ouvertes par les appels à projets avec des subsides à la clé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation de la situation financière de la Commune</li> </ul>

*STOUMONT, malgré une légère augmentation de la pression fiscale globale en 2009, reste en-dessous de ce qui est pratiqué par les communes en Région wallonne.*

*La gestion communale de l'eau est une caractéristique importante de la Commune nécessitant un entretien du réseau ainsi que des investissements. En ce qui concerne la gestion des déchets, l'application du coût-vérité a abouti à une augmentation de la taxation en la matière.*

*Si certains travaux sont subsidiés, d'autres sont réalisés sur les fonds propres de la Commune qui finance des projets par des emprunts (rénovations de salles, travaux sur des voiries, modernisation de l'Administration...). La charge de la dette augmente et il est donc nécessaire d'en tenir compte pour les années à venir.*

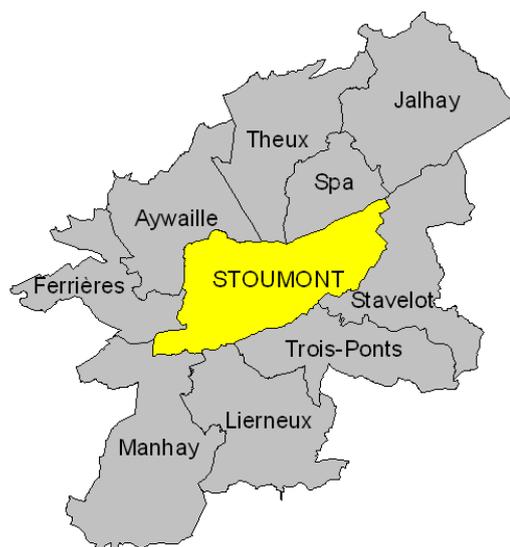
## 11. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

Ce dernier chapitre est une synthèse des caractéristiques socio-économiques de STOUMONT et de l'analyse des données issues de la participation citoyenne. Pour une vue globale, il est également utile de se référer aux tableaux AFOM en fin de chaque chapitre, car ils évoquent certaines grandes tendances qui seront confirmées ou infirmée par la consultation citoyenne. De plus, les cartes reprises dans les annexes de la Partie I permettent de visualiser certaines caractéristiques de la Commune.

Afin de faciliter la lecture des points, des **mots clés** ressortent en gras dans le texte

### 11.1. Caractéristiques géographiques et naturelles

Située en Province de Liège, aux portes de l'Ardenne et jouxtant la Province du Luxembourg, STOUMONT couvre **10.845 ha** et compte **55 villages et hameaux**. Cette vaste entité issue de la fusion des communes, présente comme le lecteur s'en aperçoit à la lecture de l'analyse socio-économique, de **nombreux visages** rendant l'image de l'entité complexe, car l'identité caractérisant STOUMONT ne peut se résumer à un simple cliché qui serait réducteur. En fonction de la situation géographique sur l'entité, les **pôles d'influence** des communes voisines seront différents. Par exemple, un habitant du village de Lorcé sera plus attiré vers Aywaille pour effectuer ses emplettes alors qu'un habitant de La Gleize ira davantage vers Stavelot.



L'aspect **vallonné** et le caractère **forestier** marquent fortement l'entité. STOUMONT présente une altitude variant de 175 mètres à 575 mètres avec plus de 6.964 ha de bois cadastrés au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le caractère **agricole** se manifeste puisque près de 3.000 ha sont consacrés à ce secteur. L'**Amblève** et la **Lienne** sont deux rivières structurant fortement le territoire et constituent des biotopes à protéger. Outre les rivières, ruisseaux et étendues d'eau, les **nappes aquifères** constituent une richesse exploitée et sauvegardée par des **zones de prévention** autour de captage. Tous ces éléments confèrent donc un **caractère rural** à STOUMONT qui comprend de nombreux sites naturels protégés dont 1.937 ha en zone **Natura 2000**. L'entité compte également **8 réserves naturelles** dont 2 privées et pas moins de 189 fiches reprenant des **arbres et haies remarquables**. Plusieurs lieux sont également répertoriés comme des sites de Grand Intérêt Biologique. Notons que la composition du sous-sol entraîne un **risque accru d'exposition au radon**.

La luxuriance de la nature de l'entité et les **magnifiques paysages**, parfois gâchés par certains éléments comme des lignes à haute-tension ou des bâtiments disgracieux, contribuent au développement d'un **tourisme** familial. Il est donc primordial de trouver un équilibre entre

différentes fonctions attribuées à un territoire naturel à protéger afin de respecter la quiétude de certaines zones pour éviter de nuire à des biotopes parfois fragiles. Dans l'optique de réagir adéquatement aux pressions générées par les activités humaines, des outils sont à la disposition des pouvoirs publics et des citoyens.

Même si le **Plan Communal de Développement de la Nature** n'a pas abouti, le document établi par le GIREA esquisse certaines lignes directrices au niveau de la gestion environnementale.

Le **Contrat Rivière Amblève** constitue un outil **transcommunal** bénéfique pour l'or bleu de STOUMONT. Bien entendu le **Plan d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique** de l'Amblève constitue une pierre angulaire de la qualité de l'eau de cette rivière et affluents. La concrétisation de ce PASH prendra encore quelques années et devrait avoir un impact positif par une épuration réfléchie des effluents se retrouvant dans les cours d'eau. Si **l'épuration individuelle** est prévue pour l'ensemble du territoire, des **zones prioritaires** font l'objet d'étude pour déterminer le système d'assainissement le plus approprié pour certains villages et hameaux.

Au niveau des ressources forestières, le **plan d'aménagement forestier d'Aywaille et celui de Spa** contribuent à assurer les fonctions écologique, économique, cynégétique, sociale-culturelle-récréative de la forêt soumise qui ne couvre qu'un peu plus de 1.815 ha. Le label **PEFC** pour une **gestion durable** de la forêt a été adopté par des **propriétaires privés**, mais aussi par la **Commune** qui possède à elle seule plus de 1.400 ha.

La Commune soutient également financièrement les **mesures agri-environnementales** pour inciter les exploitants à y souscrire.

Des efforts sont également demandés aux secteurs public et privé pour **utiliser de manière rationnelle l'énergie** tout en cherchant à diversifier l'approvisionnement en développant la production d'énergies renouvelables.

## ***11.2. Patrimoine bâti, architectural et historique, Aménagement du territoire***

De par son évolution historique, STOUMONT présente des **richesses patrimoniales**, des **bâtiments remarquables**, mais aussi des éléments relevant de ce que l'on appelle plus communément du **petit patrimoine** (croix, bornes, abreuvoirs...) qui forment un ensemble de souvenirs importants à conserver, voire à restaurer. La **valorisation de ce patrimoine** passe notamment par une amélioration de l'information (panneaux informatifs, promenades à thème, appel aux souvenirs des anciens...). A cet égard, le village de Rahier a mené des actions en ce sens et la restauration de l'ancien château contribuera au développement **d'un tourisme familial et culturel**.

Outre le village de **Cour** qui est soumis au **Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural**, pas moins de **19 biens et sites classés** (d'anciennes fermes, des chapelles, des églises...) ont été répertoriés par la Direction Générale Opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie dans différents villages et hameaux. Bien que non protégées par un statut juridique particulier d'autres habitations présentant pour certaines des colombages sont reprises dans l'inventaire du **Patrimoine monumental de Belgique-Wallonie**.

Notons que l'entité aurait été occupée depuis le **néolithique** et des **voies romaines** traversaient l'entité. La **Seconde Guerre mondiale** a frappé durement l'entité et de nombreux bâtiments ont malheureusement été détruits. A La Gleize le **Musée Décembre 44** rassemble donc des pièces commémorant la bataille des Ardennes.

En fonction du patrimoine naturel et du bâti caractérisant cette entité rurale, l'aménagement du territoire est essentiel, car le **paysage** est influencé par la structure en vallée et est donc très **sensible** à toute implantation ou intervention humaine. De plus, le recentrage du bâti au sein des hameaux, en harmonie avec les bâtiments déjà existants, est souhaitable. Le rôle de la nouvelle **Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité** (CCATM) est important à souligner en cette matière.

### ***11.3. Population***

En **croissance démographique** modérée, STOUMONT comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2008, selon l'INS, 2.996 habitants. C'est principalement l'évolution du **solde migratoire** (entrées moins sorties) qui explique l'augmentation du nombre d'habitants (plutôt que l'évolution du solde naturel). Cette pression démographique couplée au **vieillessement de la population** implique une **adaptation des stratégies** pour répondre aux besoins des populations locales en concertation avec les communes avoisinantes. Les conséquences peuvent se mesurer tant en termes d'aménagement du territoire qu'en termes de services à assurer pour les différentes tranches d'âge.

La composition des ménages a également évolué ces dernières années avec une diminution du nombre de personnes vivant sous un même toit. De plus en plus de **personnes** vivent **seules** et une augmentation des **familles monoparentales** est constatée. Cependant, vivre à la campagne préserve plus de l'isolement.

### ***11.4. Logement***

En étroite relation avec la croissance démographique, la **demande dans le secteur du logement** n'a cessé de croître. Bien entendu, cet aspect est également lié à l'aménagement du territoire abordé au point . Le développement de l'**offre d'hébergement pour les touristes**, a, bien entendu, des conséquences sur les possibilités de trouver un logement de première résidence.

En ce qui concerne les **commodités** des habitations, elles sont **confortables** par rapport à la moyenne régionale (superficie moyenne, jardin...) malgré un parc immobilier relativement ancien. De **nombreuses rénovations** sont enregistrées et il reste des efforts à consentir notamment au niveau de l'isolation.

Depuis de nombreuses années, une **augmentation des prix** des secteurs locatif et acquisitif s'est manifestée. Comme dans de nombreuses communes rurales, peu de biens sont donnés en location et les loyers sont relativement élevés pour des personnes à revenus plus faibles. STOUMONT, comme la majorité des communes rurales, présente un **taux élevé de propriétaires**. En relation avec le vieillissement de la population et aussi en fonction de

l'évolution sociétale, il apparaît que la **demande** de logement de type **appartement** a le vent en poupe et il y a lieu d'en tenir compte.

Le **logement social** présente un **déficit** certain, mais des mesures sont naissantes, notamment via le plan d'ancrage communal

Il s'avère utile d'**accroître l'offre globale** de logements. Une **taxe spécifique** a été mise en place afin d'inciter les propriétaires possédant des **bâtiments** laissés à l'**abandon** à restaurer les biens. La création de nouveaux lotissements et/ou de nouveaux logements favorisant la mixité sociale, respectant l'environnement naturel et utilisant les énergies renouvelables est également proposée.

### *11.5. Contexte économique*

En examinant le **revenu moyen et médian** par habitant (en tenant compte des biais de ce genre de données), il transparaît que celui-ci est **supérieur à ce qui est constaté en Région wallonne**. L'indice de richesse corrobore ces données, mais reste inférieur à la moyenne nationale et aux communes flamandes.

Il existe **une seule zone économique** entièrement occupée par l'entreprise de Bru-Chevron. Force est de constater que la démographie des entreprises est relativement stable. Le nombre de postes de travail offert par les **secteurs des soins de santé et de l'enseignement** est relativement élevé et ceci s'explique par la présence d'une branche du **Centre Hospitalier Peltzer-La-Tourelle (CHPLT)** à Borgoumont et de la **Maison Saint-Edouard** (Enseignement spécialisé). Par ailleurs, le taux de demandeur d'emploi est en deçà de ce qui est mesuré en Région wallonne.

L'agriculture locale, essentiellement axée vers **l'élevage de bovins**, est en déclin, comme dans l'ensemble de la Région wallonne: **diminution** du nombre d'exploitations agricoles et du nombre de personnes occupées. Si la superficie totale cultivée baisse, en raison d'impératifs de rentabilité, les **exploitations restantes ont tendance à s'agrandir**. On assiste donc à une tendance générale de disparition des petites exploitations et beaucoup d'agriculteurs n'ont pas de repreneurs. La **diversification de l'activité agricole** ainsi que la reconversion sont des pistes étudiées par les agriculteurs. Elles s'avèrent cependant difficiles à mettre en œuvre, car les investissements sont parfois lourds pour une rentabilité incertaine. Le tourisme bien présent sur l'entité permet aux agriculteurs de se tourner vers l'installation de **gîtes à la ferme** ou d'autres activités (exemple: un **golf champêtre** récemment ouvert). Citons également la ferme pédagogique **Le Fagotin**.

Le **bois** est aussi une ressource naturelle qui est exploitée à différents niveaux. Comme évoqué précédemment, il est nécessaire de gérer les massifs forestiers avec une **perspective de durabilité**.

Le **tourisme** est aussi un secteur relativement important comme le prouvent les nombreuses possibilités d'hébergements (gîtes, camping, chambre d'hôte...). La majorité des clients sont **néerlandophones**. Différentes structures privées et publiques sont actives dans cette branche. Outre, la nature et les possibilités de promenade, la **proximité de Spa, d'Aywaille et de Coe** situent idéalement cette entité sur le plan touristique. Certaines activités comme les **48 heures de La Gleize** drainent un public nombreux et font partie du **patrimoine**

**immatériel** de l'entité. En ce qui concerne la promotion, deux structures sont plus particulièrement en première ligne: l'Office du Tourisme communal et de manière plus large la **Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Ambève**. Le potentiel touristique existe, mais il est nécessaire de rester prudent afin de ne pas impacter de manière négative l'environnement exceptionnel de STOUMONT. Afin de favoriser un tourisme diffus tout en travaillant sur la mobilité douce, le développement d'**une voie cyclopédestre le long de l'Ambève** reliant Aywaille et Coo représente une opportunité à étudier.

En conclusion, l'enjeu pour la Commune est de promouvoir un développement harmonieux de l'économie respectant le caractère rural de STOUMONT et tenant compte des secteurs agricoles, sylvicoles et touristiques.

### ***11.6. Vie socio-sportivo-culturelle, santé, loisirs, services et gestion communale***

Comme le montrent les chapitres 8 et 9 de la présente étude, les Stoumontois disposent d'une **offre de services importante**. En effet, de nombreux départements administratifs ou du secteur associatif permettent à **toutes les tranches d'âges**:

- de bénéficier d'**aide et d'assistance** (repas à domicile du CPAS, aide familiale SACODO, Croix-Rouge, Maison de l'emploi...);
- de suivre un **enseignement** au niveau **primaire et maternel**. Cependant, **aucun cours de promotion sociale** n'est assuré sur la commune même; l'utilisateur est donc tenu de se déplacer vers une Commune voisine avec les problèmes de mobilité qui en découlent;
- pratiquer **certains sports** (tennis de table, football, tennis...), dans des infrastructures présentes dans différents villages;
- de s'épanouir dans des **activités culturelles** (bibliothèques, Bibliobus, ateliers créatifs...);
- de se rencontrer dans le cadre **d'associations villageoises**, de comités de fêtes, de confréries... dans des salles de villages disséminées dans l'entité.

En ce qui concerne les **infrastructures sportives**, il est à noter que beaucoup de petites salles polyvalentes de villages ne sont pas adaptées pour la pratique de certains sports et il **manque un hall omnisports** au centre de l'entité qui favoriserait l'éclosion d'activités non encore développées tout en répondant à des besoins pour des clubs déjà existants.

Par ailleurs, l'**insuffisance** des services et des infrastructures destinés à l'**accueil de la petite enfance et de l'enfance** (crèche, accueil et activités extrascolaires, garderie...) est à soulever: la construction d'une **crèche à Chevron** et la mise en place du **Programme CLE** répondent en partie à ce besoin.

En ce qui concerne les **salles polyvalentes**, les villages de Lorcé, Moulin du Ruy, Rahier, Chevron et La Gleize disposent d'infrastructures. Certaines sont d'ailleurs en passe d'être **restaurées sur fonds propres**. Le **besoin** le plus criant se manifeste à **Stoumont**, centre de l'entité, où *l'Ecole des filles* est un bâtiment qui n'est pas adapté au village et en passe d'être restauré sur fonds propres.

La vie dans les hameaux de l'entité, et de façon plus générale la **vie sociale et associative** est principalement animée par des **associations d'habitants** de toutes les générations. L'aménagement ou l'**amélioration des infrastructures villageoises** et des **espaces publics** de convivialité, qui ne sont pas toujours suffisants ou optimaux, ainsi que leur gestion collective, renforceraient davantage la convivialité, les contacts intergénérationnels, l'activité sociale et la participation citoyenne. Le **travail en réseau** des associations et clubs est à développer afin de favoriser la circulation d'informations, les échanges de compétences, de logistiques et les synergies entre associations, ce qui faciliterait pour les associations la prise de conscience de leur complémentarité et renforcerait ainsi la qualité de l'offre de services.

L'information destinée aux habitants, si elle emprunte déjà de nombreux canaux, s'avère parfois insuffisante. Le bulletin d'information communal bisannuel est relativement bien construit. Par contre, des **améliorations substantielles** s'avèrent nécessaires pour le **site Internet communal** dont l'ergonomie et l'interactivité sont faibles.

La **mobilité** est aussi un facteur rendant difficile l'**accès à certaines activités** se déroulant au sein de l'entité et notamment pour les jeunes. L'initiative locale de la **Stoumobile** traitée dans le paragraphe 11.7 est une première réponse à cette problématique.

La Commune joue un rôle essentiel sur de nombreux points et bien que des adaptations aient été effectuées, le **bâtiment administratif** actuel situé à Stoumont n'est pas nécessairement le plus adéquat. Au niveau du personnel, un renforcement des effectifs s'est concrétisé.

La **gestion communale** du captage, transport et distribution d'**eau** implique également de nombreux **investissements**.

La taxation est inférieure en moyenne à ce qui est pratiqué en Région wallonne, cependant différents facteurs pourraient remettre en cause cela. En effet, au vu des nombreux investissements en cours **financés par des emprunts**, de l'**augmentation des frais de fonctionnement** notamment en raison des engagements en personnel, de la **gestion des déchets** nécessitant une adaptation de la taxe afin de respecter le système du **coût-vérité**, la **fiscalité locale** risque d'augmenter. La Commune a donc **besoin de travaux et d'emplois subventionnés** afin de poursuivre un développement au profit des citoyens. N'oublions pas que STOUMONT est particulièrement étendue; l'entretien et les réparations des centaines de kilomètres de voiries communales induisent également de nombreux frais.

### ***11.7. Mobilité et sécurité routière***

Le **nombre de véhicules** par ménage est très proche de 2 avec une préférence pour les voitures à **moteur diesel**. Il n'est pas facile de vivre à STOUMONT sans un moyen de transport motorisé, car même si une **voie ferrée** traverse l'entité, **aucun arrêt** n'est effectué sur la Commune. De plus, les **lignes de bus** existantes sont **peu nombreuses** et les **fréquences** de passage sont relativement **faibles**. Afin de répondre à ce manque, la Commune s'est dotée d'un mini-bus appelé **Stoumobile** répondant en partie aux **besoins criants** en matière de mobilité via les transports en commun. Cependant, ceci n'est qu'une réponse partielle, car le problème est aigu et risque également de s'accroître avec le **vieillessement** de la population. Un maillage intervillages de **cheminements sécurisés** pour les **usagers doux** est essentiel surtout entre Stoumont et La Gleize où il est particulièrement dangereux de circuler sur la voirie régionale. Comme le lecteur l'aura sûrement constaté, la problématique

de la **mobilité** se situe au **croisement de nombreuses matières**, car les citoyens, pour de nombreuses activités quotidiennes, sont amenés à se déplacer que cela soit professionnellement ou pour des loisirs.

La **problématique du stationnement** se manifeste principalement à **Stoumont**, centre administratif de la Commune et à **la Gleize**.

Les **accidents avec blessés** sont finalement **peu nombreux** et impliquent essentiellement des **automobilistes** et leur(s) passager(s). Une problématique spécifique à certaines communes touristiques se manifeste pour les **motards** qui représentent également un grand pourcentage des victimes. Les piétons et cyclistes sont peu touchés. Il s'agit également d'inciter les usagers de la route à adopter une attitude responsable, en associant adroitement les aspects préventifs et répressifs.

Des efforts se sont également manifestés dans la sécurisation des villages avec des **systèmes ralentissant le trafic**.

## CONCLUSION

*STOUMONT est une vaste commune rurale dont les potentialités de développement socio-économique sont importantes avec des atouts indéniables, mais il sera nécessaire de tenir compte de menaces pouvant peser sur l'environnement naturel. Afin de gérer le développement territorial, les outils d'aménagement du territoire s'avèrent utiles. Le vieillissement de la population et la faiblesse de l'offre des transports en commun constituent également des freins importants. Un véritable pôle sportif couvert semble également manquer. Au niveau des moyens à mettre en œuvre et afin de ne pas mettre en péril les finances communales, il est conseillé d'effectuer progressivement des investissements en saisissant les occasions de décrocher des subventions, car le nombre de projets couvrant de nombreux domaines est conséquent.*

## SOURCES

CHAMBRE DES NOTAIRES, *Evolution du marché immobilier en 2007 en province de Liège*, février 2008.

COLLARD, J., Inventaire des sites de la Province de Liège. Survey National. Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

GIREA, Plan Communal de Développement de la Nature de Stoumont, 1996

GOVERNEMENT WALLON, Schéma de Développement de l'Espace Régional, 1999.

IWEPS, *Les estimations de la population active par Commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail*, Août 2007.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)*.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, DIVISION DE LA NATURE ET DES FORETS, *Aménagement de la série 1 mixte de la commune de STOUMONT*, 2003.

OBSERVATOIRE DES EAUX SOUTERRAINES, *Etat des nappes d'eau souterraine de la Wallonie*, Juin 2008.

SPF ECONOMIE, *Chiffres clés pour la commune de Stoumont*, 2008.

VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

A cette liste il convient d'ajouter les Bulletins d'information communale ainsi que des feuillets informatifs distribués lors des journées du patrimoine. De plus, différents textes législatifs (loi, décrets...) ont également été consultés.

En ce qui concerne les statistiques les principales sources utilisées sont: INS, IWEPS, le FOREM, CGT, Administration communale.

Pour la cartographie principalement: IGN 1/10.000, PPNC, PLI (v.0.6)

### ***Sites Internet principaux consultés de janvier à mars 2009***

<http://air.wallonie.be>

<http://ansichtskarten.110mb.com/coppermine/cpg1410/displayimage.php?album=150&pos=7>

<http://aquaphyc.environnement.wallonie.be>

<http://biodiversite.wallonie.be>

<http://cartographie.wallonie.be>

<http://cartopro1.wallonie.be>

<http://commissariat.tourisme.wallonie.be>

<http://ecodata.mineco.fgov.be>

<http://environnement.wallonie.be>

<http://fr.wikipedia.org>

<http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be>

<http://maison-saint-edouard.org/>  
<http://mineco.fgov.be>  
<http://mobilite.wallonie.be>  
<http://mrw.wallonie.be>  
<http://natura2000.wallonie.be>  
<http://statbel.fgov.be>  
<http://statistiques.wallonie.be>  
<http://users.skynet.be/fb150390>  
<http://www.admr.be>  
<http://www.article27.be>  
<http://www.aves.be>  
<http://www.belsud.com>  
<http://www.bibliotheques.be>  
<http://www.bionat.ulg.ac.be>  
<http://www.crambleve.com>  
<http://www.december44.com>  
<http://www.euregio-mr.org>  
<http://www.fagotin.be>  
<http://www.fanc.fgov.be>  
<http://www.flw.be>  
<http://www.forestia.eu>  
<http://www.futura-sciences.com>  
<http://www.guidesocial.be>  
<http://www.icedd.be>  
<http://www.idelux.be>  
<http://www.infosport.be/page.php?id=32>  
<http://www.info-zone.be/fiches/LIE/5290.htm>  
<http://www.lagleize.be>  
<http://www.lafarandolienneasbl.be>  
<http://www.leforem.be/structures/maisons/liege/stavelot.html>  
<http://www.lepur.geo.ulg.ac.be>  
<http://www.lesoir.be>  
<http://www.malmedy.be>  
<http://www.mi-is.be>  
<http://www.montdesbrumes.be>  
<http://www.natagora.be>  
<http://www.newlife.be>  
<http://www.notaire.be>  
<http://www.pefc.be/fr/default.asp>  
<http://www.petit-patrimoine.com>  
<http://www.pppw.be>  
<http://www.qvw.be>  
<http://www.spadel.com>  
<http://www.sparealites.com>  
<http://www.spiritofstluc.be>  
<http://www.srfb.be>  
<http://www.swcs.be>  
<http://www.ulg.ac.be>  
<http://www.uvcw.be>  
<http://www.whestia.be>  
[www.crstavelot.be](http://www.crstavelot.be)  
[www.immoweb.be](http://www.immoweb.be)  
[www.planning-aywaille.be](http://www.planning-aywaille.be)  
[www.stoumont.be](http://www.stoumont.be)



**PARTIE II**

**RESULTATS**

**DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**



<b>1. DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL.....</b>	<b>167</b>
<b>2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA) .....</b>	<b>167</b>
2.1.    PRESENTATION GENERALE.....	167
2.1.    VISITES DE TERRAIN .....	169
2.2.    PERSONNES RESSOURCES.....	169
<b>3. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION .....</b>	<b>172</b>
3.1.    PUBLICITE.....	172
3.2.    CALENDRIERS DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	173
3.3.    METHODOLOGIE .....	173
<b>4. REUNIONS DE RETOUR.....</b>	<b>174</b>
4.1.    PUBLICITE.....	174
4.2.    CALENDRIER DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	174
4.3.    METHODOLOGIE .....	175
<b>5. PREMIERS GROUPES DE TRAVAIL (GT).....</b>	<b>175</b>
5.1.    PUBLICITE.....	175
5.2.    CALENDRIER DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	176
5.3.    METHODOLOGIE .....	176
<b>6. DEUXIEMES GT .....</b>	<b>177</b>
6.1.    PUBLICITE.....	177
6.2.    CALENDRIER DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	177
6.3.    METHODOLOGIE .....	179
<b>7. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR).....</b>	<b>179</b>
7.1.    PREPARATION AVEC LE COLLEGE .....	179
7.2.    APPEL A CANDIDATURES.....	179
7.3.    COMPOSITION DE LA CLDR.....	180
7.4.    CALENDRIER DES REUNIONS .....	181
7.5.    DEROULEMENT ET RESULTATS.....	182
<b>8. SUIVI DU PROCESSUS.....</b>	<b>184</b>
<b>9. EVALUATION.....</b>	<b>184</b>
<b>10. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS.....</b>	<b>185</b>
10.1.    CADRE DE VIE.....	185
10.2.    ACTIVITES ECONOMIQUES.....	189
10.3.    CONVIVIALITE, EPANOUISSEMENT, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES.....	191
10.4.    SERVICES.....	195
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>197</b>



## 1. DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le 28 mai 2001, le Conseil communal de STOUMONT a approuvé le principe d'adhérer à une Opération de Développement Rural (ODR).

Début 2001, 38 communes avaient sollicité le Cabinet du Ministre en charge de la Ruralité pour entamer une nouvelle opération mais seules 12 d'entre elles pouvaient obtenir le soutien de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW). Il a dès lors été proposé de confier la coordination des ODR au Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève (GREOA<sup>172</sup>), ce qui a été accepté. La première convention entre la Région wallonne et le GREOA a été signée le 24 décembre 2002 (2003-2004); celle-ci a été reconduite le 5 avril 2005 (2005-2006), le 29 décembre 2006 (2007-2008) et le 23 décembre 2008.

## 2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA)

### 2.1. Présentation générale

Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, en abrégé GREOA, a vu le jour en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette région.

L'association (ASBL) étend principalement ses activités à onze communes de la Province de Liège: Anthisnes, Aywaille, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont et STOUMONT.

Ses rôles et missions se déclinent suivant trois grands axes:

- Le GREOA est un *bureau d'études* essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire;
- Il est aussi un *organisme de promotion* au sens large du terme (économie, tourisme, culture et secteur social), actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique comme organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il manifeste également sa présence dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale;
- Il constitue enfin un *groupe de pression* défendant les intérêts de la région Ourthe-Amblève.

Le GREOA s'est positionné comme *auteur de projet* de Programmes Communaux de Développement Rural; il a notamment rédigé l'étude socio-économique de la commune d'Aywaille et finalisé celle de la commune de Sprimont (au départ du Schéma de Structure réalisé par le Centre d'Etude en Aménagement du Territoire de l'UCL "le CREAT"). Il s'est

---

<sup>172</sup> Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.ourthe-ambleve.be> en cliquant sur l'icône GREOA en *home-page*.

vu confier la réalisation de missions similaires pour les communes de STOUMONT et d'Esneux; ces études ont débuté dans le courant de l'année 2005.

Il s'est également affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Région wallonne, il a pu engager trois agents (2 ETP) afin d'aider les communes d'Aywaille et de Sprimont dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Ce soutien s'est élargi en 2006 à Esneux et STOUMONT

Le GREOA est aussi en mesure de proposer aux communes membres souhaitant un site Internet des *modules informatifs* (étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda...) et *interactifs* (formulaire d'inscription aux groupes de travail...). Ce site, avec le nom de domaine [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be), est en ligne depuis janvier 2005 pour les communes d'Aywaille et de Sprimont et depuis janvier 2006 pour les communes d'Esneux et de STOUMONT.

## **2.1. Visites de terrain**

Les visites de terrain ont constitué la première étape importante pour les agents de développement. Elles ont permis de se familiariser avec le cadre de vie des villageois. Elles ont aussi été l'occasion des premières rencontres "informelles" avec la population: participation aux journées du patrimoine à Rahier en octobre 2006 et découverte des villages de Ruy et Moulin du Ruy; animation d'une réunion organisée par « Les Amis du Château de Rahier » en septembre 2006; en décembre 2006, présence à La Gleize lors de la remise par le Gouverneur de la Province de Liège du titre de Royal Syndicat d'Initiative et visite d'une exposition présentant au public les 50 années d'activités de l'asbl ainsi que des documents d'hier et d'aujourd'hui relatifs aux 22 villages et hameaux de La Gleize et de la vallée du Roannay...

Tout au long du processus, de la consultation citoyenne à l'élaboration des fiches-projets, les agents de développement ont réalisé leurs visites de terrain munis d'un appareil photographique afin de bien visualiser les différents lieux cités par les habitants pour d'éventuelles réalisations.

## **2.2. Personnes ressources**

Pour connaître la Commune, en plus des visites précitées et des rencontres avec les représentants du Collège, les agents de développement ont rencontré les acteurs de terrain et les villageois pour bien appréhender les spécificités du territoire: Département Nature Forêt (DNF), comités de villages, comités de fête, Office du Tourisme...

Les rencontres ont rempli diverses missions selon l'étape en cours et les besoins identifiés: prise de connaissance du territoire, approfondissement d'une thématique, d'un projet...

En outre, de nombreux appels téléphoniques et courriels se sont succédés, traduisant une volonté d'échanges d'informations permanents, indispensables à la conduite de l'Opération de Développement Rural.

De nombreux contacts avec le Bureau d'études ont également eu lieu, lors de l'élaboration des esquisses.

*23 rencontres avec des personnes ressources et participation à diverses manifestations*

08/09/2006 A.van Gheluwe (Rahier)  
16/09/2006 Journées du patrimoine (Rahier et Moulin du Ruy)  
27/10/2009 Les Amis de l'ancien Château de Rahier  
02/12/2006 RSI La Gleize  
21/12/2006 Contrat Rivière Amblève  
07/06/2007 C. Sacré (Conseillère énergie)  
03/07/2007 Actualisation carte VTT  
28/07/2007 Intégration paysagère des bâtiments agricoles (Chession – Agra-ost - DNF)  
13/08/2007 J. Valière (DNF)  
30/08/2007 C. Lejeune (Stoumont)  
10/09/2007 J-Y. Dumont e R. Schyns (Office du Tourisme)  
10/09/2007 M. Leloup (Salle Union Crelle-Lorcé)  
12/09/2007 M. Steffens (La Gleize)  
07/07/2008 J. Dumez (Ruy)  
14/07/2008 C. Crucifix (chemins)  
08/09/2008 M. Nemerlin (communication)  
10/09/2008 SPW DGO Routes et Bâtiments<sup>173</sup>  
26/09/2008 Comité de Chevron  
02/10/2008 J-P. Dumont (Patrimoine)  
02/10/2008 M. Delnoy (Office du Tourisme - chemins)  
30/10/2008 Trace TPI (promenades balisées)  
30/01/2009 SPW DGO Routes et Bâtiments (visite de La Gleize)  
09/02/2009 IBSR<sup>174</sup> (visite des villages)

*Travail avec le Bureau d'études*

18/07/2008 Présentation des quatre premières fiches-projets au Bureau d'études  
14/11/2008 Présentation des quatre premières esquisses aux agents de développement  
09/11/2008 Présentation des quatre premières esquisses à la CLDR  
27/11/2008 Réunion d'approfondissement à Ruy  
30/11/2008 Réunion d'approfondissement à Rahier  
09/12/2008 Réunion d'approfondissement à Lorcé  
08/01/2009 Présentation des premières modifications aux agents de développement  
10/01/2009 Réunion d'approfondissement à La Gleize  
15/01/2009 Réunion d'approfondissement à Chevron  
30/01/2009 Visite de La Gleize avec le SPW DGO Routes et Bâtiments  
05/02/2009 Validation des premières fiches-projets par la CLDR et présentation des esquisses pour La Gleize et Chevron  
09/02/2009 Visite de La Gleize, Chevron, Lorcé, Rahier et Moulin du Ruy avec l'IBSR  
13/05/2009 Présentation des esquisses  
20/05/2009 Suite de la présentation des esquisses

<sup>173</sup> Service Public de Wallonie, Direction Générale Opérationnelle Routes et Bâtiments

<sup>174</sup> Institut Belge pour la Sécurité Routière

# DEROULEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

## Réunions d'information et de consultation

6 réunions villageoises

(21/03/2006 – 11/05/2006)

Réunion pour les jeunes

(04/07/2007)



## Réunions de retour

2 réunions

(22/03/2007 – 29/03/2007)



## Premiers Groupes de Travail

4 groupes; 10 réunions

(03/04/2007 – 25/06/2007)



## Deuxièmes Groupes de Travail

6 réunions

(11/10/2007 – 15/11/2007)



## Présentation du projet de PCDR à la population (25/05/2009)

NB: La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de STOUMONT a été constituée après les premiers Groupes de Travail (GT) et a suivi de près l'évolution du processus.

### 3. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

#### 3.1. *Publicité*

Le *Bulletin d'information communal*<sup>175</sup> publié 2 fois par an a été utilisé dès janvier 2006 pour sensibiliser la population à l'ODR. En avril 2006, un article relatait le déroulement de la première réunion en attirant l'attention sur la suite du processus.

Un *dépliant* pour les réunions des 21 et 23 mars 2006 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de l'entité. Un second dépliant a également couvert l'ensemble du territoire pour les rencontres de mai. Ces folders ont également été déposés sur les comptoirs des commerces locaux. Ils informaient les villageois des différentes réunions d'information et de consultation organisées sur le territoire communal. Ils donnaient également des explications sur l'Opération de Développement Rural, ainsi que sur le GREOA, organisme accompagnateur.

Pour les premières réunions d'information et de consultation, des *affiches* ont été apposées dans des endroits stratégiques (commerces, panneaux d'affichage communal...).

Le 3 février 2006, sur les ondes de la *radio locale* « **Radio Ourthe-Amblève (ROA)** », l'Opération de Développement Rural a été largement abordée pour inciter les Stoumontois à participer aux réunions d'information et de consultation.

Afin d'informer les citoyens de l'évolution des travaux et expliquer la suspension temporaire des réunions publiques pendant la période électorale, un agent de développement a été interviewé le 1er septembre 2006 par l'animatrice de ROA.

En juin 2006, un *journal local* du secteur associatif, dénommé *Trait-d'Union*, a publié un rédactionnel relatant le travail déjà accompli et posant les balises pour les rencontres publiques futures.

En ce qui concerne la consultation des jeunes le 4 juillet 2007, un *courrier* a été envoyé à chaque jeune âgé de 15 à 25 ans soit 282 courriers.

En outre, le site Internet <http://www.pcdr.be> mentionnait les dates de réunions et l'ensemble de l'information présentant l'Opération.

---

<sup>175</sup> Les documents publicitaires et comptes-rendus des réunions évoquées dans les rubriques suivantes sont repris dans les annexes de la Partie II.

### 3.2. Calendriers des réunions et participation

Du 21 mars 2006 au 11 mai 2006, six réunions d'information et de consultation ont été organisées: deux réunions tout d'abord puis quatre supplémentaires, en fonction des hameaux non représentés.

<i>Date</i>	<i>Découpage géographique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nbre participants</i>
21 mars 2006	Anciennes communes de Stoumont, La Gleize, Targnon	Ecole des filles - Stoumont	38
23 mars 2006	Anciennes communes de Rahier, Chevron et Lorcé	Maison des Jeunes - Chevron	43
2 mai 2006	Moulin du Ruy	Moulin du Ruy	14
4 mai 2006	Lorcé	Lorcé	19
9 mai 2006	La Gleize	La Gleize	24
11 mai 2006	Rahier	Rahier	15
<i>Total</i>			<i>153</i>
4 juillet 2007	Réunion 15-25 ans	La Gleize	8
<i>Total</i>			<i>161</i>

Les premières réunions d'information et de consultation ont rassemblé 153 participants sur les 2.996 habitants de la Commune en 2008, ce qui représente un **pourcentage de 5,1%**.

<i>Analyse de la participation</i>	
Nombre de personnes physiques différentes	102
Femmes	38
Hommes	64
Citoyen le plus jeune	18 ans
Citoyens entre 20 et 30 ans	9
Citoyen le plus âgé	87 ans
Moyenne d'âge	50 ans

Suite à l'analyse des données de la participation, une réunion pour les jeunes de 15 à 25 ans a été programmée le 4 juillet 2007.

Outre les réunions, il ne faut cependant pas négliger la portée des autres moyens de communication utilisés (courrier, mail, téléphone, rencontres...) qui ont également apporté des informations sur les avis des habitants à propos de leur Commune.

### 3.3. Méthodologie

A la lumière des expériences menées en matière d'ODR, il a été décidé de mener en même temps l'information et la consultation de la population.

Les réunions d'information et de consultation avaient un triple objectif:

- informer les habitants de ce qu'est un PCDR;
- communiquer les éléments clés de l'étude socio-économique;
- consulter les citoyens afin de connaître leurs avis et propositions sur la Commune.

Un bref exposé d'une vingtaine de minutes était illustré par une projection de diapositives PowerPoint. Il débutait par la définition et la présentation du processus d'une Opération de Développement Rural et se poursuivait par l'exposé des données essentielles de l'étude socio-économique.

Ensuite, l'assemblée était répartie en plusieurs sous-groupes au sein desquels un rapporteur était nommé. Chaque sous-groupe approfondissait un thème particulier à l'aide d'une grille d'analyse: Services – vie sociale; Vie économique; Environnement, agriculture, aménagement du territoire, logement; Vie associative. La mobilité intervenant dans les différents thèmes, les points de sécurité routière et de mobilité étaient intégrés à chacune des grilles. Cette méthode a permis une meilleure répartition des habitants dans les sous-groupes.

Le but principal du travail en sous-groupes était de recueillir un maximum d'idées (atouts, faiblesses, propositions) sans en débattre, chacun ayant l'opportunité de s'exprimer sur des points concernant toute l'entité ou bien des zones plus précises.

Approximativement une heure plus tard, chaque rapporteur exposait à l'assemblée les résultats du sous-groupe. Les autres personnes présentes à la réunion avaient la possibilité de soulever certains aspects non encore évoqués. Dans le même temps, les agents de développement prenaient les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux. Une liste des présences circulait dans l'assemblée afin de disposer de données relatives à la participation.

Dans l'optique de conserver une forte mobilisation après ces premières rencontres publiques, les agents de développement ont constitué progressivement un carnet d'adresses de Stoumontois.

## **4. REUNIONS DE RETOUR**

### **4.1. *Publicité***

Un article a été publié dans le *Bulletin d'information communal* de février 2007 pour annoncer les réunions du mois de mars 2007 et un *toutes-boîtes* a été distribué. Il rappelait ce qu'était le PCDR tout en précisant les objectifs des réunions. La *Dernière Heure*, le 13 mars 2007, et *Passe-Partout*, le 21 mars 2007, ont également annoncé les réunions de retour et les premiers Groupes de Travail (GT).

L'agenda a également été mis à jour sur le site Internet du [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be).

### **4.2. *Calendrier des réunions et participation***

<i>Dates</i>	<i>Réunions de retour</i>	<i>Participants</i>
22 mars 2007	Ecoles des filles, Stoumont 31	38
29 mars 2007	Maison des jeunes - Cercle Saint Paul, Chevron 37	28
<i>Total</i>		66

### 4.3. Méthodologie

La compilation des besoins exprimés par les habitants et des données de l'étude socio-économique a permis de mettre en exergue plusieurs défis à relever par la Commune pour les dix prochaines années afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants. Ces défis ont été présentés à la population lors des réunions de retour et ont servi de lignes directrices pour la suite de la procédure.

Les agents de développement ont exposé, à l'aide d'une présentation PowerPoint, les quatre grands défis issus de la synthèse.

<i>Défis identifiés</i>	
Cadre de vie	Préserver et mettre en valeur un cadre de vie rural, forestier et convivial
Activités économiques	Promouvoir un développement économique, et notamment touristique, respectueux du caractère rural de la Commune auquel les habitants sont particulièrement attachés
Temps libre	Développer les infrastructures et l'offre d'activités (notamment la politique culturelle) pour l'ensemble de la population, dans un esprit de convivialité
Services et aides	Développer l'offre de services et favoriser davantage l'implication citoyenne

La réunion s'est poursuivie par une explication sur la suite de la procédure: Groupes de Travail (GT), formation de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)... Les participants ont également eu l'occasion de donner leur avis sur les défis proposés et de poser des questions sur la suite du processus.

Une liste des présences a permis de relever les coordonnées des participants, qui ont également reçu un feuillet d'explication relatif à la CLDR ainsi qu'une fiche d'inscription aux GT.

Les comptes-rendus des réunions de retour ont été rédigés et mis à disposition sur le site [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be).

## 5. PREMIERS GROUPES DE TRAVAIL (GT)

### 5.1. Publicité

Un *feuillet explicatif* ainsi qu'une *fiche d'inscription* ont été distribués lors des réunions de retour. Un *mail* a également été envoyé à toutes les personnes ayant participé aux réunions précédentes ainsi qu'aux personnes inscrites aux GT (81 personnes). Ces dernières, si elles n'avaient pas d'adresses mail, ont reçu un *courrier* papier. Le site Internet du PCDR a également été mis à jour.

La *Meuse Verviers*, le 30 mars 2007, a publié un rédactionnel parlant de l'affluence de citoyens aux réunions, et a présenté les Groupes de Travail.

En mai 2007, *Trait d'Union* (journal local) a consacré un article aux réunions passées, en mentionnant la disponibilité des comptes rendus des réunions sur le site Internet [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) et les prochaines réunions de mai et juin 2007.

Le vendredi 3 mars 2007, un reportage a également été diffusé sur la télévision locale de la région de Verviers, *Télévesdre*, suite aux réunions de retour ; il évoquait notamment les réunions des Groupes de Travail.

## 5.2. Calendrier des réunions et participation<sup>176</sup>

<i>Groupes de Travail</i>	<i>Réunions</i>	<i>Dates</i>	<i>Présences</i>
Cadre de vie	3	03/04/2007	33
		10/05/2007	30
		20/06/2007	14
Activités économiques	2	04/04/2007	25
		24/05/2007	10
Temps Libre	3*	10/04/2007	13
		31/05/2007	10
		25/06/2007	7*
Services et aides	3*	11/04/2007	12
		14/06/2007	8
		25/06/2007	7*
<i>Total</i>	<i>10</i>		<i>162</i>

\* *Réunion commune*

## 5.3. Méthodologie

Quatre Groupes de Travail (GT) ont été constitués sur base des défis identifiés:

- Cadre de vie (environnement, patrimoine naturel, bâti...)
- Activités économiques
- Temps libre (lieux de rencontres, infrastructures, activités...)
- Services et aides

Cette division, inévitablement arbitraire, a néanmoins permis de segmenter la matière pour réfléchir plus précisément, en Groupes de Travail, aux objectifs de développement.

La méthode de travail a été choisie par les agents de développement afin de susciter la participation active de tous les membres des GT. Les techniques déployées ont permis à tout un chacun de s'exprimer, en toute liberté.

<sup>176</sup> Composition des Groupes de Travail cf. Annexes, Partie II.

La première réunion de chaque GT débutait par une présentation de chacun de ses membres. Ensuite, sur base de la synthèse distribuée aux réunions de retour, chaque participant était invité à proposer 5 mots clés qu'il jugeait important d'intégrer dans un objectif de développement. Les notions d'objectifs de développement et d'indicateurs ont été expliquées et illustrées par des exemples. Les agents de développement notaient les mots clés et les regroupaient, en fonction des idées et des thèmes mis en évidence.

Les seconde et troisième réunions de chaque GT étaient consacrées à la finalisation des objectifs de développement pour chaque thème dégagé et au tri des propositions de projets. Un document extrait du Bulletin communal de Comblain-au-Pont a notamment été distribué afin de sensibiliser les participants au concept de *transcommunalité*.

Enfin, des informations complémentaires concernant certains concepts abordés en réunion ont été communiqués dans les comptes rendus envoyés aux participants (développement durable, empreinte écologique, fête des voisins...). Les comptes rendus des réunions ont été diffusés sur le site [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) à la rubrique ad hoc.

## 6. DEUXIEMES GT

### 6.1. *Publicité*

Afin d'impliquer un maximum d'habitants, un *toutes boîtes* a été distribué, reprenant l'agenda avec les thèmes des rencontres organisées de septembre à décembre 2007. Le Bulletin d'information communal (août 2007) et le site Internet ont également été utilisés. Des courriers et mails ont en outre été envoyés aux personnes inscrites sur les listes de présences aux précédentes réunions. Des invités ont également été conviés à participer aux réunions en fonction du thème abordé.

### 6.2. *Calendrier des réunions et participation*<sup>177</sup>

Une rencontre citoyenne a été organisée le 26/09/2007 afin de présenter les projets à discuter en GT. La colonne *résultat* du tableau ci-dessous reprend les projets retenus par le GT pour atteindre les objectifs fixés.

<i>Thèmes principaux</i>	<i>Dates</i>	<i>Résultat</i> <i>Projets retenus en réunion (titre provisoire)</i>	<i>Nb. de présents</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorcé</li> <li>• Environnement</li> </ul>	11/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la Commune dans un Parc Naturel</li> <li>• Développer les énergies renouvelables (filiale bois énergie, éolien, solaire...) et réduire les coûts énergétiques</li> <li>• Aménagements de sécurisation, de stationnement et de loisirs au centre de Lorcé</li> <li>• Aménagement d'un système d'épuration collective (lagunage) à Moulin du Ruy (1ère approche)</li> </ul>	35

<sup>177</sup> Composition des Groupes de Travail cf. Annexes, Partie II.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stoumont</li> <li>• Logement</li> </ul>	18/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation du centre de Stoumont, rénovation de l'Administration communale, aménagement d'une salle polyvalente et d'un local (petite enfance...)</li> <li>• Création de divers types de logements afin de favoriser la mixité sociale ("quartier durable")</li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chevron</li> <li>• Economie-Tourisme</li> </ul>	25/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une filière bois-énergie</li> <li>• Reconstruction de la salle de Chevron en prévoyant un espace "jeunes" et liaison de différents bâtiments proches par un système de co-génération (salle, école, ancienne bibliothèque réhabilitée en logement, ancien bâtiment communal désaffecté réhabilité en crèche)</li> </ul>	22
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rahier</li> <li>• Patrimoine</li> </ul>	29/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un véritable cœur du village à Rahier en valorisant ses atouts historiques et naturels au profit des habitants en visant le développement d'un tourisme diffus</li> <li>• Mise en valeur et restauration le cas échéant du petit patrimoine (fontaine, croix...)</li> <li>• Baptiser différentes rues de l'entité afin de faciliter le repérage</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemins, promenades</li> <li>• La Gleize</li> </ul>	30/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de cheminements sécurisés pour usagers doux: <ul style="list-style-type: none"> <li>- actualisation de l'atlas des chemins vicinaux, remise en état et entretien</li> <li>- aménagement de promenades: balisage, panneaux didactiques, promenades à thèmes</li> </ul> </li> <li>• Etat des lieux et aménagement des différents points de vue</li> <li>• Aménagements à La Gleize</li> </ul>	29
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et Communication</li> <li>• Economie-Tourisme</li> </ul>	15/11/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche générale d'actions pour la communication et la diffusion d'informations (entité communale)</li> <li>• Création d'un atelier rural en lien avec la démarche entamée auprès de la Spi+ (création d'une zone d'activités économiques)</li> <li>• Adoption d'outils d'aménagement du territoire (étendre le champ d'actions du RGBSR...)</li> </ul>	22
<i>Total</i>			<i>143</i>

### **6.3. Méthodologie**

Une préparation des réunions a été organisée avec le Collège communal le 10 juillet 2007 afin qu'il apporte des informations complémentaires aux projets évoqués (personnes ressources à contacter, dossiers en cours...).

La réunion du 26 septembre 2007 a permis de réinviter l'ensemble de la population à participer à l'Opération, d'exposer la méthode pour la suite du processus et de présenter quelques actions réalisées<sup>178</sup>.

Les seconds GT ont eu pour but de réfléchir aux projets ou actions à mettre en œuvre afin de répondre aux objectifs de développement.

Les agents de développement ont veillé à la bonne intégration des données des travaux précédemment effectués: *états des lieux* reprenant les données de l'étude socio-économique et de la consultation – *description des actions proposées suite à la consultation – données à collecter, points à approfondir*. Des personnes ressources ont également été invitées pour certains thèmes afin d'apporter leur éclairage sur l'état des lieux en question (Donatien Liesse Directeur du Parc Naturel Haute-Sûre, Forêt d'Anlier a présenté la notion de Parc Naturel; Michaël Hennequin, facilitateur bois-énergie a présenté la filière bois-énergie...).

## **7. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)**

### **7.1. Préparation avec le Collège**

La CLDR a été installée en septembre 2007, après les réunions d'information et de consultation, les réunions de retour et les réunions des premiers Groupes de Travail. Plusieurs raisons expliquent ce choix.

Tout d'abord, le souhait que la population soit bien familiarisée avec le processus avant de lancer l'appel à candidatures. En outre, suite aux élections communales d'octobre 2006, il a fallu attendre la mise en place de la nouvelle majorité pour mettre en route la CLDR. Pour ne pas retarder le processus, les réunions destinées à l'ensemble de la population se sont poursuivies.

Un appel à candidatures a donc été lancé fin mai 2007. Après la clôture des inscriptions et dès l'approbation de sa composition par le Conseil communal, une réunion d'installation de la CLDR s'est déroulée le 21 septembre 2007.

### **7.2. Appel à candidatures**

Pour effectuer l'appel à candidatures, différentes annonces ont été publiées dans les journaux locaux et le *Bulletin d'information communal* en août 2007.

---

<sup>178</sup> Cf. Partie IV, Lot 0, p. 225

L'appel à candidatures a été clôturé le 27 août 2007 mais la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est restée ouverte à toute personne qui souhaitait en faire partie.

### 7.3. *Composition de la CLDR*

La composition de la CLDR a été approuvée par le Conseil Communal en sa séance du 10 octobre 2007 modifiant la composition arrêtée en séance le 13 septembre 2007<sup>179</sup>. La CLDR se compose de 13 membres effectifs et d'un nombre égal de suppléants. Elle est présidée par l'Echevin M. Philippe Goffin. Le secrétariat de la Commission est assuré par un agent communal, M. Jean Lebrun.

Le Conseil communal a veillé à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'une représentativité des tranches d'âge, des catégories socio-économiques, de la vie associative, culturelle, sportive...

#### *Membres effectifs*

Nom	Prénom	Village	Année de naissance	Profession
M. Gilkinet	Didier	Moulin du Ruy	1962	Assistant social, Bourgmestre
Mme Staes	Marie-Christine	Monthouet	1956	Institutrice d'école gardienne
M. Colson	Vincent	Monceau	1978	Ingénieur agronome, assistant à la Faculté Agronomique de Gembloux
M. Goyens	Hendrik	Neuville	1945	Assistant social retraité
M. Teller	Michel	Chevron	1958	Enseignant
Mme Jarbinet	Anne	Roua	1966	Psychologue
M. Hermans	Daniel	Bierny	1948	Assistant social
Mme Delnoy	Martine	La Gleize	1955	Vétérinaire, Présidente de l'Office du Tourisme
Mme Leyens	Raymonde	Andrimont	1953	Commerçante
M. Lefort	Frédéric	Bierny	1976	Employé
M. Lorent	Etienne	Rahier	1975	Indépendant – Forestier
M. Dupont	José	Rahier	1951	Programmeur analyste – Prépensionné – Conseiller communal
M. Masuy	Marcel	Rahier	1935	Professeur – retraité

<sup>179</sup> Annexes, Partie II

### Membres suppléants

Nom	Prénom	Village	Année de naissance	Profession
Mme Vannerum	Yvonne	Moulin du Ruy	1956	Agent des postes – Echevine
M. Depasse	Bruno	Monthouet	1954	Licencié en éducation physique
M. Gabriel	René	Roanne-Coo	1946	Employé des chemins de fer retraité
M. Laffineur	Frédéric	Neuville	1974	Agent du SPW DGO Routes et bâtiment
M. Baeb	Francis	Bierleux-haut	1951	Employé
Mme Crucifix	Chantal	Tagnon	1958	Pâtissière –chargée du relevé des chemins de promenades
M. Dor	Luc	Chession	1958	Ingénieur commercial
M. Schmitz	Thierry	La Gleize	1962	Courtier en assurances
Mme Fonsny	Suzanne	Andrimont	1959	Licenciée en sciences dentaires
M. Monseur	Alain	Chession	1942	Professeur de français
M. Hennequin	Michaël	Rahier	1972	Agent de développement (FRW)
M. Servais	Patrick	Chession	1966	Agriculteur
M. Van Gheluwe	André	Rahier	1932	Conseiller d'entreprises

### 7.4. Calendrier des réunions

<i>CLDR plénière</i>	<i>Sous-groupes CLDR</i>
21 septembre 2007	
29 novembre 2007	
	17 janvier 2008
	4 février 2008
28 février 2008	
	6 mars 2008
	13 mars 2008
	20 mars 2008
	28 mars 2008
5 avril 2008	
15 mai 2008	
29 mai 2008	
25 juin 2008	
19 novembre 2008	
	27 novembre 2008
	30 novembre 2008
	9 décembre 2008
26 novembre 2008	
	10 janvier 2009
	15 janvier 2009
5 février 2009	
13 mai 2009	
20 mai 2009	

## 7.5. Déroulement et résultats

### 21 septembre 2007: installation de la CLDR et présentation du processus

Cette réunion a permis aux membres de se présenter, de prendre connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) repris dans les annexes de la Partie II, de se remémorer le processus, les étapes franchies (réunions d'information et de consultation, réunions de retour, premiers Groupes de Travail visant à rédiger les objectifs de développement). Les agents de développement leur ont également expliqué la suite du processus (les deuxièmes GT visant à réfléchir aux projets à mener).

### 29 novembre 2007: prélude à la validation des objectifs de développement et compte rendu des deuxièmes GT

Suite à la formulation des objectifs de développement en Groupes de Travail (GT), les membres de la CLDR ont décidé de former un GT restreint afin de revoir ces objectifs et de les présenter à l'approbation lors de la prochaine réunion de la Commission.

Ce GT restreint s'est réuni les **17 janvier et 4 février 2008** et a mûrement réfléchi à chacun des termes afin d'exprimer au mieux les objectifs pour l'avenir de la Commune. Ceux-ci ont été présentés à la CLDR suivante.

### 28 février 2008: validation des objectifs de développement

Sur base d'une grille Atout, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM) permettant de vérifier la cohérence des objectifs de développement et d'un tableau mettant en regard les différents objectifs et projets susceptibles de concourir à leur réalisation, la CLDR a décidé de programmer des réunions, en sous-groupes, pour approfondir les projets en fonction des objectifs de développement. Une réunion spécifique aux chemins a également été programmée.

<i>Dates</i>	<i>Thèmes</i>
<b>6 mars 2008</b>	Développer l'offre des services Viser un meilleur épanouissement des citoyens
<b>13 mars 2008</b>	Renforcer la convivialité Assurer une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives sur le territoire de la Commune
<b>20 mars 2008</b>	Promouvoir un développement économique adapté aux caractéristiques de la Commune Préserver et mettre en valeur un cadre de vie rural, forestier et convivial
<b>28 mars 2008</b>	Réunion sur les chemins

### 5 avril 2008: rencontre de la CLDR de Lierneux et visite de terrain

Cette rencontre a permis aux participants la Commission de visualiser des réalisations issues du PCDR de Lierneux et de bénéficier de nombreux conseils. Des contacts ont été pris pour penser à d'éventuelles actions transcommunales étant donné le commencement d'une deuxième Opération de Développement Rural à Lierneux.

### **15 mai 2008: réflexion sur les projets et classement en lots**

Lors de cette réunion, les membres de la CLDR ont approfondi les projets sélectionnés jusqu'ici pour les fiches-projets. Ils ont également, en parallèle, réfléchi à un premier classement des projets en lots.

### **29 mai 2008: réflexion sur les projets et classement en lots (suite)**

Cette réunion a permis de poursuivre la réunion précédente.

### **25 juin 2008: finalisation de la réflexion sur les projets**

Cette réunion a permis de finaliser l'approfondissement et le classement des projets. Les membres de la CLDR ont également proposés de nouvelles fiches-projets relatives aux aménagements de points d'eau, au village de Ruy, à l'utilisation des énergies renouvelables...

### **19 novembre 2008: présentation des esquisses par le Bureau d'études (Ruy-Moulin du Ruy, Rahier, Lorcé, points d'eau)**

Les membres ont formulé le souhait de présenter davantage dans les esquisses des aménagements plus spécifiques en fonction des besoins de chaque village. Des réunions ont été organisées par villages, avec les membres de la CLDR qui le souhaitaient, afin de transmettre les modifications souhaitées au Bureau d'études: le **27 novembre 2008 à Moulin du Ruy**, le **30 novembre 2008 à Rahier** et le **9 décembre 2008 à Lorcé**. Une nouvelle fiche-projet relative à l'aménagement d'une structure de type RAVeL a également été proposée en séance.

### **26 novembre 2008: état d'avancement des différentes fiches-projets ; réflexion sur l'organisation de Groupes de Travail visant à avancer sur le Programme d'actions ; fiches suivantes à transmettre au Bureau d'études.**

Cette réunion a permis de faire le point sur les fiches-projets non remises au Bureau d'études. La CLDR a souhaité organiser des rencontres avec celui-ci, sur le terrain, pour les fiches-projets relatives à La Gleize et à Chevron. Une réunion a été programmée à **La Gleize le 10 janvier 2009** et à **Chevron le 15 janvier 2009** avec les membres de la CLDR des villages respectifs. Une réflexion a également été menée quant à l'organisation du travail lié au programme d'actions.

En fin de réunion, une vidéo *Les espaces publics en milieu rural: Comment les aménager ?* a été projetée aux membres de la CLDR (montage sonore réalisé par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne en partenariat avec la FRW, avec le soutien de la Région wallonne).

### **5 février 2009: validation des esquisses de Ruy, Moulin du Ruy, Rahier, Lorcé et présentation des esquisses de La Gleize et Chevron**

Les projets de Ruy, Moulin du Ruy, Rahier et Lorcé ont été approuvés à l'unanimité par la CLDR. Le Bureau d'études a présenté les fiches de Chevron et La Gleize.

### **13 mai 2009: présentation finale de l'étude socio-économique, présentation de l'esquisse de Stoumont, validation des esquisses de Chevron et La Gleize, choix d'une première convention**

Après la présentation de l'étude socio-économique, les fiches de Chevron et de La Gleize ont été approuvées à l'unanimité. L'esquisse relative au projet de Stoumont (village) a été présentée. Les membres de la CLDR ont choisi de modifier le classement du projet de Chevron et de le placer en Lot 2. De nouvelles fiches-projets ont été proposées et intégrées (massifs forestiers, décentralisation des services communaux, petit patrimoine...). Ensuite, la CLDR a choisi de placer Lorcé en première convention et a classé l'ensemble des fiches du Lot 1. Les membres de la CLDR ont été invités à transmettre leurs remarques sur la partie I et la dernière version des fiches-projets, reçues en préalable à la réunion.

### **20 mai 2009: présentation et approbation du projet de PCDR**

Lors de cette réunion, les agents de développement ont présenté les parties II, III, IV et V du PCDR. Les membres de la CLDR ont approuvé à l'unanimité la structure du document, telle que présentée. Ils ont également approuvé la fiche-projet relative à Stoumont (village).

## **8. SUIVI DU PROCESSUS**

Les agents de développement ont veillé à tenir continuellement la population au courant de l'avancement du processus via des articles dans le Bulletin communal et la mise à jour régulière du site Internet du PCDR.

En plus des articles mentionnés ci-dessus et relatifs à une étape bien précise du processus, des synthèses ont été rédigées dans le Bulletin communal (janvier 2008, mai 2008...)

En outre, le **25 mai 2009**, une réunion de présentation du projet de PCDR s'est déroulée à l'Ecole des filles de Stoumont et le document a été mis à disposition pour la consultation, du 26 mai au 2 juin 2009, avant l'approbation par le Conseil communal.

## **9. EVALUATION**

Les agents de développement ont veillé à évaluer, à chaque étape du processus, les méthodes utilisées en fonction des résultats obtenus, suite aux réunions ou aux rencontres avec certaines personnes ressources par exemple. Ces évaluations en interne et avec les autorités communales ont mené le cas échéant à la mise en place d'actions correctives.

## 10. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS

Ce chapitre présente les résultats de toute la phase de consultation (consultations villageoises, thématiques, personnes ressources, Groupes de Travail (GT)...) Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, les résultats des discussions sont présentés en fonction des *grands axes de développement* identifiés suite à la consultation. Chaque idée ayant fait l'objet d'une réflexion est ensuite détaillée. Certaines idées de projets ont déjà donné lieu à des réalisations: elles sont reprises dans le *Lot 0*. D'autres propositions ou idées n'ayant pas encore pu être réalisées sont reprises soit dans les *fiches-projets* (projet de plus grande ampleur, réflexion plus globale) soit dans le *programme d'actions*. Enfin, certaines propositions formulées par la population, après réflexion en GT, n'ont pas été retenues et sont mentionnées dans les *projets non retenus*. Afin de ne pas alourdir le texte, un renvoi sera uniquement effectué en notes de bas de page vers les fiches-projets.

### 10.1. Cadre de vie

#### Patrimoine naturel, gestion environnementale et énergie

Les Stoumontois qualifient le patrimoine naturel de leur Commune d'exceptionnel. Selon eux, la douceur de vivre au calme attire la population. Les paysages sont magnifiques, les forêts très belles. L'eau est également un élément essentiel du territoire: nombreux captages, sources, ruisseaux et rivières.

Afin de **préserver** ce patrimoine, plusieurs suggestions sont énoncées. Tout d'abord, éviter de le dénaturer, par exemple via l'implantation d'antennes GSM dont les effets sur la santé ne sont pas totalement connus. Il est aussi suggéré d'intégrer la Commune dans un Parc Naturel Régional. Cette proposition permettrait de disposer d'une structure permanente qui puisse veiller à la protection de l'environnement mais aussi encourager le développement d'activités dans le respect du cadre de vie communal.<sup>180</sup>

Afin de **valoriser** ce patrimoine naturel remarquable, les habitants suggèrent d'établir un état des lieux des différents **points de vue**, d'en aménager certains, de les indiquer et de les intégrer aux promenades<sup>181</sup>.

Les arbres remarquables font également partie du patrimoine naturel de la Commune que les Stoumontois souhaitent valoriser. Ils estiment leur connaissance des **arbres remarquables** insuffisante, et cela notamment parce que la signalétique est déficiente. La mise en valeur de ces arbres a été suggérée via notamment la diffusion de la liste, la création de promenades sur le thème des arbres...

L'environnement naturel de la Commune est donc extrêmement apprécié par les habitants constatant toutefois qu'il est **difficile à entretenir** vu le territoire particulièrement étendu.

---

<sup>180</sup> Cette idée s'est concrétisée au travers de la fiche n°3.2

<sup>181</sup> Cf. fiche n° 1.7

Pour les habitants, l'**eau** est une richesse communale essentielle à préserver. Ils souhaitent valoriser cette ressource, veiller à la bonne protection des captages et maintenir une gestion communale de l'eau<sup>182</sup>.

Afin de préserver le patrimoine naturel et l'attrait de la région, il est proposé de veiller à un meilleur entretien des **chemins**, sentiers et promenades<sup>183</sup>. Différentes actions allant dans ce sens ont déjà été menées et d'autres sont en cours. L'objectif ultime est d'établir un réseau de chemins sécurisés et entretenus entre les villages et avec les communes voisines<sup>184</sup>.

Pour veiller à conserver la beauté des paysages mais aussi pour protéger la biodiversité, la gestion des bords de route et le **fauchage tardif** sont aussi souhaités.

Les **agriculteurs** sont appréciés car ils contribuent à la préservation de l'environnement. Leur disparition progressive a, pour les habitants, des conséquences en terme d'entretien de l'environnement. Les agriculteurs font cependant l'objet de quelques critiques lorsque leurs activités sont sources de désagréments (routes salies, odeurs du lisier...). Toutefois, le maintien d'une activité agricole « traditionnelle » est prôné, ainsi qu'une meilleure communication entre agriculteurs et habitants.

Les **massifs forestiers** de la Commune sont unanimement appréciés des Stoumontois mais l'exploitation forestière entraîne certains dégâts (pertes d'huile, routes dégradées...) et il ne semble pas toujours facile d'identifier les responsables, surtout dans les bois privés. Différentes initiatives sont suggérées afin de limiter les dégâts forestiers, notamment la généralisation du système de caution ainsi que l'établissement d'un état des lieux. Il est également suggéré, quant cela est possible, de favoriser le débardage avec des chevaux. L'équilibre entre forêts privées ou publiques doit également faire l'objet d'une réflexion. A La Gleize, par exemple, il n'y a pas un hectare de forêt publique<sup>185</sup> et il n'est donc pas possible de circuler librement.

Les habitants regrettent les nuisances et les dégradations de la nature engendrées par les **quads ou les motos** et souhaitent les réduire au maximum<sup>186</sup>.

Lors de la consultation citoyenne, l'importance de la **propreté** a été soulignée car elle permet de préserver et de valoriser le patrimoine exceptionnel de la Commune. Le ramassage des déchets ainsi que le fonctionnement du Recyparc donnent satisfaction. Toutefois des problèmes sont mentionnés pour les personnes qui ne savent pas se rendre au Recyparc par leurs propres moyens. Pour y remédier, il est proposé d'installer une petite déchetterie dans chaque hameau. Par ailleurs, de nombreuses incivilités sont constatées. Des habitants participent aux opérations de nettoyage organisées: certains estiment que c'est une bonne initiative à encourager, d'autres pensent que c'est le travail des ouvriers communaux. Il est toutefois demandé de mener, auprès de la population, des actions de sensibilisation visant une meilleure gestion environnementale que ce soit au niveau des déchets mais aussi au niveau de l'entretien de la végétation (éco-consommation, éducompostage, taille de haies...). L'idée d'un responsable de village est proposée afin de veiller à l'entretien des abords, comme le

---

<sup>182</sup> Cf. Services et aides p. 196

<sup>183</sup> Cf. Tourisme p. 189

<sup>184</sup> Ce point est également abordé dans la rubrique Mobilité p. 196 et dans les fiches n°1.7 et n° 3.5

<sup>185</sup> Depuis, la Commune a acheté le domaine de Borgoumont (54 ha).

<sup>186</sup> Depuis 2005, la circulation des engins motorisés en forêt est interdite, sauf dérogation. Dans le nouveau code forestier, le système de dérogation est maintenu mais beaucoup plus strict.

faisait le cantonnier autrefois. Pour les touristes, une information claire sur le tri des déchets doit également être réalisée.

En ce qui concerne **l'épuration**, des informations sont souhaitées par les Stoumontois. L'installation de stations d'épuration communes pour plusieurs habitations via des méthodes naturelles comme le lagunage (Moulin du Ruy...) est par exemple proposée.

Les habitants désirent sensibiliser la population à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ils proposent la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux<sup>187</sup>. Ils souhaitent également encourager et développer l'utilisation des **énergies renouvelables** (solaires, éoliennes, hydroélectricité, bois-énergie...) <sup>188</sup>. Il est suggéré d'analyser la capacité de la Commune à utiliser sa propre production de bois et d'envisager les aménagements nécessaires pour pouvoir l'utiliser pour les bâtiments publics de l'entité<sup>189</sup>. Les Stoumontois proposent que la Commune achète des terrains pour construire des éoliennes citoyennes dans l'esprit de ce qui est fait par *Vents d'Houyet*.

### **Patrimoine bâti**

Les habitants souhaitent voir se développer une politique d'**aménagement du territoire** respectueuse du cadre de vie communal.

La qualité urbanistique générale de la Commune a été mise en évidence. La configuration de l'habitat, avec des villages relativement éloignés et autonomes, est considérée comme un atout en matière urbanistique bien qu'elle soit considérée comme une faiblesse en termes de mobilité. Pour les Stoumontois, le choix des matériaux pour les nouvelles constructions manque d'homogénéité. Une proposition de primes pour l'utilisation de la pierre et du bois a été formulée ainsi que l'adoption de nouveaux outils d'aménagement du territoire: schéma de structure, règlement communal d'urbanisme, plan d'aménagement pour les **Zones d'Aménagement Communal (ZAC)**... Une **Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)** a d'ailleurs été constituée.

Les habitants regrettent les maisons laissées à l'abandon nuisant à l'image de la Commune. Ils proposent d'établir la taxe sur les maisons inoccupées et d'organiser le rachat de certains bâtiments par la Commune afin de les restaurer et de leur trouver une fonction adéquate<sup>190</sup>. Enfin, l'enfouissement des lignes électriques est demandé lors de l'aménagement de certains villages comme La Venne et Cheneux.

La Commune recèle des bâtiments classés (ancien château de Rahier...) et un **petit patrimoine** diversifié, parfois mal entretenus. Lors de la consultation, les habitants ont suggéré de dresser un inventaire en lançant un appel aux citoyens, d'établir un plan d'entretien, de restauration et de mise en valeur. Ils ont également proposé de placer certaines informations récoltées sur un site collaboratif comme Wikipédia (anciens poteaux indicateurs dans le Fond de Lorcé à Moulin du Ruy, route de Chevrouheid...) <sup>191</sup>. Pour eux, cet aspect patrimonial est à lier au développement d'un tourisme diffus et à intégrer à des promenades thématiques. Le cimetière de Rahier ainsi que les tombes est classé; ce patrimoine est important à préserver pour les habitants.

---

<sup>187</sup> Cf. fiche n° 1.8

<sup>188</sup> Cf. fiche n° 3.4

<sup>189</sup> Cf. fiche n° 3.1

<sup>190</sup> Cf. fiche n° 3.3

<sup>191</sup> Cf. fiche n° 2.2

## Sécurisation

Les Stoumontois estiment que la sécurité est à améliorer pour tous les usagers des voiries. De manière générale, les routes sont fort abîmées et ils demandent de veiller à leur réparation. En outre, des problèmes d'**excès de vitesse** ont été mentionnés **dans les différents villages** et engendrent un sentiment d'insécurité. Il est proposé de sécuriser les entrées de villages, de prévoir des systèmes de ralentissement du trafic, de renforcer les contrôles policiers. En outre, les rallyes (Boucles de Spa...) et les nombreux motards sillonnant la Commune ne sont pas appréciés de tous et constituent une problématique spécifique en termes de sécurité.

Les Stoumontois ont maintes fois évoqué les problèmes de sécurité liés aux **excès de vitesse sur les routes régionales**<sup>192</sup>. Il est suggéré d'installer des chicanes et des accotements corrects. Il manque d'aires de stationnement au centre de Stoumont, notamment aux abords de l'Administration communale. Cette problématique touche les voitures individuelles mais également les cars et camionnettes professionnelles. Une liaison sécurisée entre La Gleize et Stoumont, le long de la route régionale, est également demandée pour accéder aux activités et infrastructures<sup>193</sup>.

A La Gleize, la priorité des habitants est de sécuriser la route principale, notamment à l'entrée du village où il est proposé de rétrécir la largeur de la voirie pour y placer des trottoirs. Il est également demandé d'aménager le stationnement devant l'école ainsi que des aires de repos à l'entrée du village (côté Trois-Ponts)<sup>194</sup>. Un cheminement sécurisé entre Borgoumont et la Gleize semble également important à réaliser pour permettre notamment aux enfants de venir à vélo à l'école car la route est très dangereuse. Des aménagements sont également souhaités en venant de Nabonrui. A la limite communale à Coos, un aménagement est proposé pour les piétons (touristes). Des aménagements sur la route du Roannay (Moulin du Ruy - La Gleize) sont aussi proposés.

D'**autres aménagements** destinés à améliorer la sécurité sont également demandés. Au carrefour de Ruy, des aménagements sont souhaités afin de sécuriser la circulation automobile et de rendre l'espace plus convivial<sup>195</sup>. En outre, la sécurisation des usagers doux est également sollicitée de Ruy jusque Moulin du Ruy et Roanne pour permettre aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité<sup>196</sup>.

A Lorcé<sup>197</sup>, un trottoir pour sécuriser les usagers doux est demandé et un problème de stationnement à proximité de la salle est noté.

A Rahier, une proposition de cheminement sécurisé a également été réfléchi afin de compléter les éléments de sécurisation aménagés au carrefour suite au Plan Mercure pour rejoindre le futur aménagement de la place de l'église et l'ancien château<sup>198</sup>.

Un problème de signalisation est noté, notamment en ce qui concerne Cheneux et Monceau.

---

<sup>192</sup> Cf fiches-projets relatives à ces villages

<sup>193</sup> Cf. fiche n° 1.2

<sup>194</sup> Cf. fiche n° 1.6

<sup>195</sup> Cf. fiche n° 1.3

<sup>196</sup> Cf. fiches n° 1.3 et 1.5

<sup>197</sup> Cf. fiche n° 1.1

<sup>198</sup> Cf. fiche n° 1.4

## 10.2. Activités économiques

### Tourisme

Il est primordial pour les habitants de préserver ce qui fait l'**attrait** de la région d'un point de vue touristique: patrimoine naturel (forêts, Lienne, Amblève...), promenades<sup>199</sup>, bâtiments classés, petit patrimoine<sup>200</sup>... Cela implique de veiller à la propreté de l'environnement, à l'entretien, la restauration du patrimoine... Il est également important pour la population de mettre en valeur ces atouts (valorisation de la gastronomie autour du gibier, notamment en période de chasse, valorisation de la forêt<sup>201</sup> et des paysages...).

Les **promenades balisées** (et notamment le sentier de Grande Randonnée) sont appréciées mais les habitants regrettent l'absence de continuité entre communes. Il est noté que certains propriétaires privés ne permettent pas le passage sur leurs terrains. Différentes actions sont proposées afin d'améliorer les promenades: fabrication et pose de panneaux didactiques, création et diffusion de cartes de promenades faisant référence au secteur HoReCa, réalisation de cartes de promenades VTT, installation de mobilier (bancs, tables...), aménagement et signalisation de points de vue, aires d'accueil et lieux de passage<sup>202</sup>. Il est également proposé de réaliser des promenades à thème sur le petit patrimoine, mais aussi la sylviculture, les arbres remarquables, les différents points de vue...

Au niveau des **infrastructures**, le Musée Décembre 44 de La Gleize est un atout en termes touristiques qui semble satisfaire la population. Les habitants relèvent également dans les atouts de la Commune l'existence de l'Office du Tourisme et du Royal Syndicat d'Initiative de La Gleize entre lesquelles la communication n'est cependant pas toujours optimale. Par ailleurs, l'information au niveau des cartes de promenades balisées, des panneaux... est parfois déficiente. L'accueil et l'information des touristes sont à améliorer en créant des liens entre les acteurs touristiques, en accroissant les lieux de diffusion de cartes de promenades, en ajoutant des panneaux informatifs ...

Les **campings, gîtes et chambres d'hôtes** sont considérés comme des atouts pour le tourisme qui influence négativement l'offre de logements<sup>203</sup>. Le secteur **HoReCa** a vu la fermeture de nombreux établissements ces trente dernières années. Ce secteur mériterait d'être davantage mis en valeur en gardant à l'esprit la volonté des habitants de promouvoir un tourisme « intégré » (favoriser l'éco-tourisme, veiller à une localisation diffuse des gîtes...).

Les personnes consultées et notamment les plus jeunes ont souligné certains **désagréments** causés par la présence de groupes de touristes. Outre les déchets laissés sur les routes, des infrastructures d'accueil de vacanciers peu en harmonie avec l'environnement se développent. A Moulin du Ruy, notamment, l'eau vient à manquer dans ce village lorsque les vacanciers sont présents. Les Stoumontois ne sont donc généralement pas favorables à des projets qui favorisent les grands groupes de touristes.

---

<sup>199</sup> Cf. fiche n°3.5

<sup>200</sup> Cf. p.187

<sup>201</sup> Cf. fiche n°3.6.

<sup>202</sup> Cf. fiche n°1.7

<sup>203</sup> Cf. *Logement* p.195

## Entreprises, activités artisanales, commerces, agriculture, et ressources locales

La présence de l'entreprise Bru-Chevron sur le territoire communal est considérée positivement dans la mesure où il s'agit d'une industrie propre. Par ailleurs il existe très peu de petits projets artisanaux sur l'entité. Le développement d'activités artisanales (de préférence aux activités industrielles) est prôné<sup>204</sup> et pourrait nécessiter l'aménagement d'un **zoning artisanal**. En effet, certaines entreprises ont parfois besoin de s'agrandir et quittent la Commune faute de zoning où s'installer. Les autorités communales ont déjà commencé à réfléchir au problème et sont à la recherche de zones économiques potentielles. Des démarches ont été entamées auprès de la Spi+. Différents endroits ont été envisagés: les terrains situés face à l'usine Bru-Chevron et le terrain communal situé près de l'ancienne gare de Stoumont. Certains habitants ont exprimé quelques doutes relatifs au bien-fondé de ce projet vu la présence de zonings à Harzé, Werbomont et Trois-Ponts. Pour les habitants, les zonings devront intégrer les énergies renouvelables et l'environnement communal (scierie...).

Les participants insistent sur l'importance de conserver une **dimension économique minimale** à STOUMONT car cela génère des rentrées financières pour la Commune, la création d'emplois, un niveau de taxation relativement bas... En outre, les jeunes ménages cherchent aussi du travail dans la région et STOUMONT devient quelque peu "dortoir". Il est notamment proposé de développer l'artisanat tourné vers le tourisme (souvenirs, produits du terroir...) qui semble peu présent.

Les **commerces de proximité** ainsi que les marchands ambulants sont appréciés, bien que leur nombre diminue. Ces éléments sont liés à la mobilité, évoquée par ailleurs. Il est proposé d'organiser un marché de manière occasionnelle, au printemps ou en été.

La diminution progressive du nombre d'**agriculteurs** inquiète les habitants. Proposition est faite de soutenir le secteur agricole: étude sur les possibilités de diversification, mise en place d'un circuit de vente des produits locaux... En outre, les agriculteurs ont un travail à réaliser afin de mieux se faire connaître<sup>205</sup>. Diverses initiatives vont déjà dans ce sens.

Les habitants souhaitent développer l'utilisation des énergies renouvelables par la valorisation des ressources naturelles dans le respect du site d'exception de la Commune.

Ils proposent de valoriser les **ressources forestières** via la production de bois de chauffage ou l'installation d'une scierie, par exemple. La production de pellets étant une activité déjà plus industrielle, elle n'est pas souhaitée. La création d'une véritable filière bois-énergie<sup>206</sup> a été évoquée. Il est proposé d'attendre la réalisation du projet de réseau de chaleur avec chaudière bois à Chevron pour réfléchir plus concrètement à la mise en place d'une telle filière.

---

<sup>204</sup> Cf. fiche n°2.6

<sup>205</sup> Cf. p.186

<sup>206</sup> Cf. fiche n°3.1

### 10.3. Convivialité, épanouissement, infrastructures et activités

#### Information et communication

Différentes suggestions sont formulées afin de développer les **moyens de communication** dont la Commune dispose, et éventuellement d'en utiliser de supplémentaires<sup>207</sup>. La diffusion de l'information peut se réaliser par de nombreux vecteurs parfois complémentaires. Les associations, les habitants et les acteurs locaux doivent être incités à transmettre des informations (calendrier...), notamment aux autorités communales afin qu'elles puissent à leur tour les faire circuler.

Selon les Stoumontois, **Internet** est aujourd'hui un élément indispensable étant donné le territoire étendu de la Commune et la dispersion des villages et hameaux mais aussi afin de diffuser l'information de manière plus rapide. Certains notent toutefois qu'il faut tenir compte du fait que tout le monde n'a pas accès à Internet et que des problèmes d'accès adsl existent. Le *site Internet communal* est pauvre en contenu. Les Stoumontois proposent de confier à une personne la gestion le site et sa mise à jour régulière. Ils proposent également de diffuser sur le site Internet le compte rendu du Conseil communal, les Bulletins d'information communal et de mettre en valeur les atouts touristiques de la Commune. *Des formations à Internet* sont proposées. Ce type de formation semble pourtant exister dans les communes avoisinantes. Il est rappelé que les cours de promotion sociale peuvent être organisés si la demande est suffisamment grande. Reste à savoir quel type de formation organiser précisément: Internet, informatique... Certains proposent de réaliser une enquête afin d'évaluer les besoins effectifs, en diffusant un coupon réponse dans le Bulletin communal.

La mise en page du **Bulletin communal** est appréciée bien que certains estiment qu'il manque de photos. D'autres pensent que son contenu est « creux » et qu'il contient peu d'informations vraiment utiles. Une réflexion a été menée afin de rendre la publication moins coûteuse mais plus régulière. La Commune travaille également en synergie avec Trois-Ponts et Lierneux à la création d'un agenda culturel au sens large qui serait joint au Bulletin communal une fois sur deux. Certains participants proposent également d'y adjoindre les activités organisées à Stavelot, pôle culturel important de la région.

Outre le Bulletin communal, il existe d'autres vecteurs de communication au **format papier**. Le journal *Les Echos* est un bon relais, non coûteux, pour la diffusion des informations communales. Il existe également des journaux locaux à *Rahier (Trait d'Union)* et à *Roanne Coo (Le Harkay)*.

Les **valves communales** présentes dans les villages sont également mentionnées. Il est prévu de les remettre en état. Cependant, elles manquent de protection et il est proposé d'établir une valve avec vitre de protection dans chaque entité au minimum. Afin de faciliter le travail il est aussi suggéré que, dans chaque hameau, une personne réceptionne les documents et les affiche aux valves.

La Commune a également adhéré à **Télévesdre** ce qui permet notamment aux associations communales d'être visibles, gratuitement, sur cette chaîne (une diffusion par semaine).

---

<sup>207</sup> Cf. fiche n°1.10

Un manque d'implication de la population et principalement des jeunes dans la vie de la Commune se fait sentir. Il importe pour les habitants de **promouvoir la citoyenneté** via différentes actions.

L'information et l'accueil des **nouveaux habitants** sont également à améliorer. Les fêtes de village sont des bons facteurs d'intégration mais rien n'est réellement organisé. Il est proposé de mettre en place des rencontres spécifiques d'accueil des nouveaux habitants, de leur remettre des documents informatifs (informations pratiques, informations sur les associations...).

## **Infrastructures et activités**

### **Intergénérationnel**

De nombreuses activités (festivités, grands feux, soupers...) sont appréciées des Stoumontois. Il existe toutefois une demande de lieux de convivialité ou d'amélioration des infrastructures existantes quelque peu obsolètes afin de renforcer la convivialité et de favoriser les relations intergénérationnelles. La mobilité vers les infrastructures est également à prendre en compte car il n'est pas toujours évident de se déplacer dans la Commune<sup>208</sup>.

A La Gleize<sup>209</sup>, une aire de jeux et de convivialité a été sollicitée derrière l'école car il n'existe pas réellement d'endroit de rencontre pour les habitants dans le village. Un projet avait été entamé il y a quelques années avec l'aide de Qualité Village Wallonie à l'occasion d'un appel de la Fondation Roi Baudouin puis ce projet a été abandonné. Certains ont attiré l'attention sur le fait que le lieu proposé pour les aménagements était le seul bois communal de La Gleize et un des seuls endroits publics restant dans le village. Il est également proposé de réparer le mur qui s'écroule entre le terrain de tennis et le musée.

Pour les habitants, le village de Rahier<sup>210</sup> manque d'un « cœur de village ». La restauration de l'ancien château et de l'ensemble du site alentours a été proposée ainsi qu'un cheminement pour usagers doux. Les abords de la salle Loisirs et Jeunesse nécessitent également un aménagement demandé par les utilisateurs de la salle afin notamment d'accueillir la fête du village. Les deux infrastructures, ancien château et salle Loisirs et Jeunesse, visent des objectifs différents: la salle pour les bals habituels et les grosses manifestations, l'ancien château pour les activités des associations et les événements plus culturels nécessitant de plus petits locaux, dans un cadre environnant de caractère.

A Chevron, il existe un besoin urgent de rénover la salle. La Commune se dirige vers la reconstruction sur fonds propres comme cela s'est déroulé dans les autres hameaux. La modularité de l'espace est mise en avant car, pour de petites réunions, il n'est pas nécessaire de chauffer une grande salle. L'aménagement des abords est également souhaité. L'idée d'intégrer la salle dans un réseau de chaleur a également été soulevée et approfondie<sup>211</sup>.

Concernant le village de Lorcé, une aire de stationnement et de jeux à proximité de la salle est souhaitée<sup>212</sup> ainsi qu'une aire accessible à l'hélicoptère médicalisé de Bra sur Lienne. En

---

<sup>208</sup> Cf. *Mobilité* p. 196

<sup>209</sup> Cf. fiche n°1.6

<sup>210</sup> Cf. fiche n°1.4

<sup>211</sup> Cf. fiche n°2.1

<sup>212</sup> Cf. fiche n°1.1

outre, le Place du village près du Monument aux morts étant fréquentée par de nombreux habitants, ceux-ci ont souhaité la mettre davantage en valeur

A Moulin du Ruy<sup>213</sup>, l'aménagement d'un espace extérieur plus convivial est souhaité. A Ruy<sup>214</sup> également, les pelouses appartiennent aux villageois. Ceux-ci souhaiteraient que du mobilier puisse être installé afin de rendre ces espaces plus conviviaux.

A Stoumont, le manque d'infrastructures est mis en avant. L'école des filles propose de petits locaux mais la salle présente des problèmes de chauffage et l'acoustique est très mauvaise, ce qui pose notamment problème pour les activités de théâtre. En outre, l'école des filles est idéale pour les soirées, réunions, enterrements, communions, activités des aînés; elle pourrait également offrir un local pour les jeunes mais elle nécessite d'être rénovée. Un besoin est exprimé pour une infrastructure sportive destinée notamment au mini-foot (des équipes doivent louer des salles dans d'autres communes pour s'entraîner l'hiver), au tennis de table et éventuellement au tennis<sup>215</sup>.

## **Enfants**

La ferme d'animation *Le Fagotin*, les spectacles donnés dans le cadre scolaire, le passage du car ONE et la Farandolienne sont appréciés par les habitants. Toutefois, la population estime qu'il faut continuer à développer les activités destinées aux enfants dans des infrastructures adéquates (crèches, infrastructures sportives, activités pendant les vacances ...). Le projet de crèche est mentionné à Chevron. Une autre crèche serait également utile à La Gleize. Les personnes consultées estiment en outre que des gardiennes supplémentaires seraient nécessaires vu le nombre d'enfants. Elles notent également un manquement au niveau des garderies. Une idée est émise de ramasser les enfants dans chaque village via un bus, le mercredi après-midi, pour les conduire à leurs activités.

## **Jeunes**

Tout comme pour les enfants, les infrastructures d'encadrement relatives à la jeunesse sont considérées comme insuffisantes. Des activités dans des infrastructures adaptées sont à développer, en concertation avec les jeunes, car certains ont l'impression de ne pas toujours être écoutés au niveau de la vie communale. Il est dès lors proposé d'identifier une personne, relais des jeunes à l'Administration communale, en faisant par exemple appel à des subsides pour bénéficier d'un éducateur de rues.

Lors des consultations, certains jeunes ont exprimé le souhait de pratiquer du skateboard. Ils ont également proposé de constituer une commission pour les jeunes chargée d'organiser des activités telles que des balades, du VTT, le ramassage ponctuel de déchets, du sport... Concernant Moulin du Ruy, les jeunes signalent qu'ils peuvent accéder au local qui se trouve sous la salle La Vallonia mais qu'il n'existe pas d'encadrement et aucun matériel: une chaîne hifi, une télévision, un fauteuil seraient souhaités. En outre, une seule personne gère ce local actuellement alors qu'un comité de gestion serait idéal et accéder au local nécessite de traverser la salle de village ce qui n'est pas pratique.

---

<sup>213</sup> Cf. fiche n°1.5

<sup>214</sup> Cf. fiche n°1.3

<sup>215</sup> Cf. p. 194

A Chevron, il existe une maison des jeunes et un espace pour eux avec divan, barbecue... mais des aménagements supplémentaires sont souhaités. Il est donc utile, en général, de prévoir dans les salles (nouvelles ou existantes) un endroit ou une plage horaire pour les jeunes.

Pour les citoyens consultés, il importe de garder à l'esprit que la présence des jeunes assure l'avenir de la Commune. Pour les encourager à rester ou à s'installer dans la Commune, il est nécessaire de veiller à leur offrir les infrastructures dont ils ont besoin: crèches ou gardiennes pour les enfants, enseignement, logement accessible (coût...)...

### **Adultes et seniors**

Il existe de nombreuses fêtes et soupers, des groupes de 3X20 dynamiques... Toutefois les habitants ont exprimé le souhait d'augmenter la diversité et le nombre d'activités. Un projet de résidence-service entamé à La Gleize était vu positivement par les habitants. La Commune avait prévu d'y adjoindre une crèche, mais le projet est actuellement à l'arrêt. La fermeture de la Maison de Repos et de Soins de Borgoumont et de l'antenne du Centre Hospitalier Peltzer-la-Tourelle à Borgoumont sont redoutés par les habitants. Ils demandent de veiller à ce que ces bâtiments ne deviennent pas de grands villages de vacances.

### **Culture**

Diverses activités culturelles sont organisées dans la Commune (chorale à Moulin du Ruy, théâtre, expositions, concerts à Rahier...). Cependant, certains souhaitent développer davantage la politique culturelle, notamment pour les jeunes. Il est proposé de créer un comité culturel avec des représentants des villages pour connaître ce que fait chacun et éviter de programmer notamment des événements aux mêmes dates. Le Bibliobus est reconnu comme un atout à développer. Il est également proposé de promouvoir la Bibliothèque et d'en améliorer certains aspects (informer des dernières acquisitions...).

### **Sport**

Diverses activités existent sur l'entité et sont appréciées: football dans différents villages, tennis, équitation, beach volley... De belles infrastructures extérieures existent à Chevron et Rahier notamment. Les infrastructures et activités sont cependant considérées comme insuffisantes et les halls alentours (La Reid, Theux...) sont déjà très occupés. Le manque d'une infrastructure sportive couverte sur l'entité ressort clairement (par exemple, en hiver, le tennis de la Gleize doit aller à Malmédy, le mini-foot doit également se déplacer...). L'aménagement d'un hall<sup>216</sup> s'avère donc nécessaire. Les besoins recensés concernent le mini-foot, le tennis et le tennis de table. Il est suggéré de prévoir des places de stationnement en suffisance, ainsi que des cheminements permettant d'y accéder à pied. Certains proposent d'adjoindre au hall une salle des fêtes, distincte de la salle de sport. D'autres estiment que la fonction salle des fêtes serait à privilégier à l'école des filles.

Les personnes consultées estiment nécessaire de rentabiliser les infrastructures sportives via l'organisation d'activités. Il convient de veiller à coordonner les activités sportives entre les villages. Les habitants insistent sur la nécessité d'engager des professionnels pour encadrer les activités proposées aux enfants et aux jeunes. Certains stages ont été proposés (stage

---

<sup>216</sup> Cf. fiche n°1.2

cabanes...) mais ils n'ont pas toujours rencontré le succès escompté. En outre, une garderie a déjà fonctionné à Rahier pour les enfants de 2,5 à 10 ans pendant les vacances mais il semble difficile de trouver une personne pour les encadrer, d'autant que cette initiative ne semble pas très suivie (environ 10 inscrits).

## **Vie associative**

Les Stoumontois apprécient les nombreuses associations et comités qui animent le territoire communal. Cependant ces dernières éprouvent des difficultés pour renouveler leurs membres. Il est donc proposé de promouvoir ces associations, d'y impliquer les jeunes, d'unir les forces des différentes associations pour certaines grosses manifestations, d'organiser une réunion annuelle des associations afin de travailler en synergie, tout en continuant à stimuler la vie associative de chaque centre. En outre, certains comités regrettent de ne pas disposer de places de village pour y tenir des manifestations festives ou culturelles. Les personnes consultées constatent également qu'il existe peu de communication entre les personnes des différents villages et hameaux.

## **10.4. Services**

### **Logement**

Les personnes aux revenus modestes, notamment les jeunes, ont des **difficultés** à trouver un logement et quittent la Commune. Le lien entre la difficulté de trouver un logement, pour les gens du cru, et le nombre important de gîtes a été mentionné lors de plusieurs réunions de consultation. La population insiste pour qu'une réflexion soit menée afin d'évaluer jusqu'à quel point la Commune souhaite favoriser le tourisme. Pour les personnes consultées, il importe de veiller à ne pas augmenter les secondes résidences qui représentent un pourcentage important des logements de la Commune. La mise en place de mesures favorisant l'accès à la résidence principale sur le territoire de la Commune est suggérée<sup>217</sup>. La priorité des habitants s'axe sur les possibilités offertes de bénéficier plus facilement d'un logement à prix modéré. En effet, l'optique n'est pas d'augmenter le nombre d'habitants.

Lors de la consultation, les participants ont repéré beaucoup de bâtiments inoccupés ou en ruines et ont proposé leur rachat et leur **réhabilitation** par la Commune. Ils ont également suggéré de réhabiliter certaines fermes en logement afin de remettre ce patrimoine en valeur étant donné la diminution du nombre d'agriculteurs<sup>218</sup>.

Le développement d'une **politique communale proactive** en matière d'acquisition de terrains et de lotissements puis ensuite de mise à disposition à des coûts raisonnables (20-25€/m<sup>2</sup>) est sollicitée. D'autres suggestions ont encore été formulées afin de favoriser l'habitat groupé et l'habitat pour moins valides en prévoyant un encadrement adéquat.

Pour les habitants, les bâtiments type « building » sont à proscrire afin de respecter l'identité de la Commune.

---

<sup>217</sup> Cf. fiche n°2.3

<sup>218</sup> Cf. Partie I, p. 112

## Gestion de l'eau

L'eau est considérée comme une richesse communale, mais sa distribution est source de problèmes pour les habitants (problèmes de pression, de qualité...). Les souhaits de la population vont dans le sens du maintien de la **gestion communale** de l'eau, assorti d'un bon entretien du réseau et d'une amélioration de la qualité de distribution<sup>219</sup>. Il importe également de sensibiliser la population à l'utilisation rationnelle de l'eau afin de réduire la consommation d'eau de distribution si précieuse et destinée à devenir de plus en plus chère. Il est dès lors proposé de favoriser l'installation de citernes d'eau de pluie mais également l'équipement de contrôle et de filtration de cette eau (primes, impositions pour les nouvelles constructions, groupement d'achat de citernes...). Les habitants proposent également d'aménager les points d'eau<sup>220</sup> non potable existants, en provenance de retenues. Antérieurement, ces points étaient destinés aux agriculteurs pour l'alimentation en eau du cheptel en prairie. Ces points pourraient être mieux renseignés et servir également à des particuliers pour l'arrosage des jardins, le remplissage d'un bassin ...

## Mobilité, accessibilité

Etant donné sa superficie, la Commune est d'emblée concernée par des problèmes de mobilité que ce soit entre les villages ou vers les centres urbains. Différentes propositions visent **l'amélioration de la mobilité** à l'intérieur et vers l'extérieur de la Commune<sup>221</sup>. Pour les habitants, il est important de ne pas se focaliser sur un seul type d'usagers; les usagers doux (piétons, cyclistes) comme les automobilistes doivent être pris en compte dans l'amélioration de la mobilité.

Les Stoumontois proposent l'établissement d'un échancier des voiries à réparer, en fonction de bases rationnelles. La majorité des demandes va toutefois dans le sens d'une réduction de l'usage de la voiture en faveur d'autres systèmes de déplacements, en réponse à une préoccupation environnementale. A cette fin, les Stoumontois proposent de créer une **Cellule Communale de Mobilité** chargée de collecter et de diffuser en permanence les informations concernant la mobilité et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Différentes idées ont été élaborées dans ce sens.

Les habitants proposent d'établir un **réseau de chemins** sécurisés<sup>222</sup> entre villages et de veiller à son entretien régulier afin de favoriser la mobilité douce (La Gleize-Moulin du Ruy, chemin des Renontiges, depuis le Roannay jusqu'à Rahier, de Exbomont et Andrimont jusque Rahier...). Dans ce sens, l'actualisation de l'atlas des chemins vicinaux est une excellente initiative à réaliser et il est proposé à la Commune de se doter d'un outil de base informatique afin de digitaliser les données. Il pourrait également servir à l'inventaire du patrimoine bâti, des points de vue, des canalisations d'eau...

Les habitants proposent également d'améliorer **les transports en commun** et d'augmenter le nombre de bus vers Spa et Aywaille qui sont quasi inexistantes (trop peu d'arrêts, fréquence trop faible...). En outre, les habitants estiment qu'un arrêt de train sur la Commune serait bénéfique pour la population mais aussi d'un point de vue touristique.

---

<sup>219</sup> Cf. fiche n°1.9

<sup>220</sup> Cf. fiche n°2.4

<sup>221</sup> Cf. fiche n°2.5

<sup>222</sup> Cf. fiche n°1.7 et fiche n°3.5

D'autres **solutions alternatives** à la voiture sont encore proposées: un bus communal reliant les villages<sup>223</sup>, la vulgarisation d'une pratique d'autostop, la promotion du co-voiturage est également suggérée via une information sur les sites de co-voiturage existants (ex: [www.luxcovoiturage.be](http://www.luxcovoiturage.be)). Enfin, il est demandé de favoriser le télétravail en améliorant les accès à l'internet haut-débit (pas encore accessible partout à Rahier notamment).

Au niveau de l'**accessibilité**, les habitants proposent de baptiser différentes rues de l'entité afin de faciliter le repérage car des problèmes dans les courriers et lors de livraisons sont notés. En outre, les participants suggèrent, à certains endroits, d'indiquer les numéros des maisons au début de la rue. Le problème du guidage par GPS est aussi évoqué car les routes parfois indiquées pour un trajet ne conviennent absolument pas et il est déjà arrivé que des agriculteurs doivent dépanner des véhicules en difficulté. Il serait donc utile de relever les chemins déconseillés et d'en faire part aux sociétés comme Télé-Atlas.

### **Information et accessibilité**

Les personnes consultées souhaitent d'une manière générale optimiser l'accès aux services existants sur l'ensemble du territoire via une meilleure information (CPAS...) <sup>224</sup>.

Le fonctionnement de l'**Administration communale** donne satisfaction aux Stoumontois mais des problèmes de mobilité pour s'y rendre sont mentionnés. Il est proposé de privilégier davantage les opérations possibles via Internet, de décentraliser certains services communaux et d'organiser des conseils communaux dans les différentes entités. Les locaux de l'Administration communale ne sont plus adaptés (problème de sécurité, trop peu de bureaux et dès lors problème de discrétion, pas d'accueil ni de rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite...). Certains aménagements ont été réalisés. Toutefois des travaux de plus grande ampleur sont nécessaires. Il est proposé de construire un nouveau bâtiment au minimum basse énergie voire passif <sup>225</sup>.

Le réseau scolaire est apparu comme dense avec des écoles primaires dans de nombreux villages, qui font partie du dynamisme villageois; des synergies entre ces établissements scolaires ont été suggérées. Les permanences de la Maison de l'emploi sont appréciées. L'organisation de cours de formation continuée dans l'entité est souhaitée par les habitants (internet, informatique...) bien qu'il existe une offre à Trois-Ponts et Vielsalm. Il est aussi suggéré de développer l'information sur les métiers (rencontres avec les métiers, notamment pour les adolescents...).

## **CONCLUSION**

La participation citoyenne fut riche eu égard à la faible densité de population à STOUMONT et a permis de compléter les données objectives recueillies dans le cadre de l'étude socio-économique. Les besoins de la population ont été traduits en objectifs de développement dont les détails sont expliqués dans la partie suivante.

<sup>223</sup> Lors de la consultation, le projet de la Stoumobile était en cours d'élaboration (cf. Lot 0 p.232)

<sup>224</sup> Cf. fiche n°3.7

<sup>225</sup> Cf. fiche n°1.2



## **PARTIE III**

# **OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**



<b>PREAMBULE .....</b>	<b>203</b>
<b>1. LA SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITE ET LES SOUHAITS EMIS PAR LES CITOYENS.....</b>	<b>204</b>
1.1. CADRE DE VIE .....	204
1.2. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	205
1.3. CONVIVIALITE, EPANOUISSEMENT, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES.....	206
1.4. SERVICES.....	206
<b>2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS.....</b>	<b>208</b>
<b>2.1.</b> CADRE DE VIE .....	208
2.2. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	210
2.3. CONVIVIALITE, EPANOUISSEMENT, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES.....	211
2.4. SERVICES.....	214
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>215</b>



## **PREAMBULE**

Les données recueillies dans le cadre de *l'étude socio-économique* de la Commune et lors de la *consultation de la population* ont mené à la formulation d'objectifs déterminant la stratégie de développement de la Commune pour les 10 années à venir.

Le résultat présenté dans cette Partie III est le fruit d'un véritable travail collaboratif auquel les Stoumontois ont participé puisque la formulation des objectifs<sup>226</sup> a été effectuée en Groupes de Travail (GT) et validée en Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Les membres de la CLDR ont d'ailleurs refusé la modification de certaines formulations en arguant que des retouches de forme, notamment proposées par les agents de développement, risquaient de dénaturer la portée exacte de ce qu'ils avaient voulu exprimer.

Cette partie est divisée en deux grands chapitres:

1. La situation existante des forces et des faiblesses de l'entité et les souhaits émis par les citoyens;
2. Les objectifs de développement proprement dits, leurs justifications et les effets multiplicateurs attendus.

---

<sup>226</sup> Cf. Partie II, p. 175

# 1. LA SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITE ET LES SOUHAITS EMIS PAR LES CITOYENS

Ce chapitre tient compte des éléments objectifs de *l'étude socio-économique* et des avis des Stoumontois. Le croisement des données aboutit à des constats en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins. Dans l'optique de présenter cette partie de manière cohérente, les constats sont exprimés dans le même ordre que les *grands axes de développement*<sup>227</sup> identifiés suite à la consultation de la population. Malgré la segmentation de la matière en paragraphes, il est primordial de ne pas oublier la transversalité du PCDR puisque de nombreux thèmes se recoupent. Le but de ce chapitre est de brosser un portrait de la Commune le plus proche possible de la réalité et du ressenti des habitants.

Au sein des quatre *grands axes de développement*, quelques phrases nominales<sup>228</sup> sont en gras et permettent de fixer une image pouvant qualifier l'entité. Bien entendu, comme il s'agit de grands axes, l'identité propre qualifiant les différents villages et hameaux de STOUMONT s'obtient en affinant les concepts généraux.

## 1.1. *Cadre de vie*

**STOUMONT, Commune forestière, aux paysages variés, présentant une nature luxuriante à préserver des menaces provenant d'une augmentation de la démographie et des activités humaines**

Comme le montre l'étude socio-économique, STOUMONT est couverte par de nombreux massifs boisés et est traversée par l'Amblève<sup>229</sup> et la Lienne. Cette structuration en vallée implique une vue à longue distance induisant une forte sensibilité paysagère à toute intervention humaine. La richesse naturelle de l'entité est confirmée par l'existence des arbres remarquables, de sites classés dont certains appartiennent au réseau Natura 2000, de périmètres d'intérêt paysager... Les habitants, reconnaissant pour la plupart vivre dans un cadre verdoyant exceptionnel, ont émis la crainte d'une certaine dégradation de leur environnement direct tout en préconisant différentes mesures pour préserver les biotopes de l'entité en luttant contre les sources de pollution. La mise en œuvre d'outils, comme le Contrat Rivière, le PASH de l'Amblève, la gestion durable des forêts attestée par une certification, est un point qui a largement été mis en avant par les Stoumontois.

**STOUMONT, un patrimoine bâti diversifié et de caractère, parfois en danger, et un aménagement du territoire à envisager dans une optique durable**

Les hameaux et villages de l'entité sont relativement diversifiés quant à leurs caractéristiques architecturales donnant à chacun d'entre eux une identité propre. Le souhait de conservation et de valorisation du patrimoine bâti transparait clairement et des efforts ont déjà été entamés en cette matière<sup>230</sup>. La croissance des besoins en matière de logement, en fonction de la démographie, a eu pour conséquence de multiplier les constructions avec un développement

<sup>227</sup> Repris dans la partie II, p. 185 à p.195.

<sup>228</sup> Une phrase nominale est une phrase construite sans verbe conjugué, autour d'un nom.

<sup>229</sup> Cf. Partie I, chapitre 11, Caractéristiques générales de la Commune p. 153 à 159.

<sup>230</sup> Cf. Partie IV, Lot 0, p. 227.

linéaire estompant parfois les limites villageoises. Les Stoumontois sont soucieux de leur cadre de vie, l'aménagement du territoire est donc une matière à laquelle ils sont sensibles. En outre, il importe de prendre en compte l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments à rénover ou à construire.

### **STOUMONT, Commune aux voiries, considérées par les habitants comme dangereuses pour les usagers, à sécuriser**

Pour les habitants, la sécurité routière fait partie du cadre de vie. Malgré un nombre peu important d'accidents de la route, un sentiment d'insécurité, notamment lié à la vitesse excessive pratiquée par certains automobilistes, est ressenti par les Stoumontois. Les traversées de villages et hameaux, surtout si les voiries sont régionales, sont souvent considérées comme dangereuses. Des aménagements sont dès lors sollicités pour tous les usagers. Le maillage inter-villages de voies cyclo-pédestres est également préconisé pour renforcer la sécurité des piétons et cyclistes qui se sentent vulnérables lorsqu'ils empruntent les routes régionales, notamment entre Stoumont et La Gleize.

## ***1.2. Activités économiques***

### **STOUMONT, Commune agricole développant un tourisme vert, à la recherche d'une diversification d'activités génératrices d'emplois**

Malgré l'existence d'une zone d'activité économique, une seule entreprise y est installée, à savoir Bru-Chevron. La volonté d'implanter de nouvelles activités en adéquation avec le caractère rural de la Commune se manifeste mais ceci ne sera pas aisé. Le secteur de l'élevage bovin, principale branche de l'agriculture développée sur l'entité, est en crise et il n'est pas aisé de se reconverter. Les activités liées aux soins de santé et à l'enseignement sont d'importantes pourvoyeuses d'emplois et les habitants ont exprimé leur volonté de conserver l'antenne du Centre Hospitalier Peltzer la Tourelle à Borgoumont, atout majeur de la Commune.

Le tourisme à STOUMONT bénéficie d'un potentiel de développement car, si la capacité d'accueil via les hébergements de terroir constitue une force, les cafés et restaurants sont par contre peu nombreux. La quantité d'hébergements de terroir et de secondes résidences engendre des difficultés pour les personnes qui souhaitent louer ou acheter un bien, car les bâtiments dédiés aux touristes sont indisponibles pour le logement. Les visiteurs profitent généralement du cadre vert mais, comme peu de commerces sont installés sur l'entité, les voyageurs se tournent vers d'autres communes comme Aywaille, Spa et Stavelot où se situent également des attractions touristiques drainant un public nombreux (Monde Sauvage d'Aywaille, Thermes de Spa, Plopsa Coö). Si les Stoumontois pensent que le tourisme peut contribuer à la richesse communale, ils s'accordent également sur l'importance d'un développement strictement encadré, car les nuisances générées par les visiteurs peuvent s'avérer néfastes pour le cadre de vie. Enfin, les ressources forestières pourraient être davantage valorisées d'un point de vue économique (filrière bois-énergie...). Une réflexion d'un développement économique basé sur certaines filières liées à l'environnement est à mener.

### ***1.3. Convivialité, épanouissement, infrastructures et activités***

#### **STOUMONT, un tissu associatif dense bénéficiant de différentes infrastructures disséminées sur l'entité, mais à coordonner et tendant à s'amenuiser**

Au vu de l'étendue du territoire, il n'est pas étonnant de constater que des salles de villages sont disséminées sur l'entité. Ces infrastructures, parfois récentes, permettent à certaines activités de se dérouler (théâtre, tennis de table, soupers villageois...). Les clubs et associations sont très actifs. Cependant, différentes faiblesses ont été identifiées à la fois dans l'étude socio-économique et lors de la consultation citoyenne. Tout d'abord, s'il existe certaines infrastructures sportives en plein air (terrains de football, terrains de tennis...), un hall omnisports couvert serait le bienvenu au centre de l'entité. Ensuite, le secteur culturel est également développé mais reste encore à améliorer. Le manque de communication entre les membres du tissu associatif aboutit à des concurrences parfois contre-productives qui épuisent les forces vives bénévoles. Les liens intergénérationnels sont favorisés par différentes activités organisées au sein des villages mais sont encore à amplifier.

En fonction du vieillissement de la population, une attention toute particulière devra être portée aux seniors et des changements structurels sont à prévoir. Les services à domicile permettent aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile en évitant ainsi le placement au sein d'une Maison de repos. Cependant, d'autres secteurs semblent également propices à des développements puisqu'une croissance du nombre de places pour l'accueil des enfants en bas âge et le renforcement de l'encadrement des jeunes ont été sollicités par les Stoumontois. De même, l'étude socio-économique révèle<sup>231</sup> que les structures existantes ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins. Des mesures<sup>232</sup> ont d'ores et déjà été entreprises. Enfin, les habitants ont insisté sur la nécessité de sensibiliser au respect de l'environnement et du cadre de vie de chacun pour renforcer la convivialité.

### ***1.4. Services***

#### **STOUMONT, de nombreux services aux citoyens, peu connus et à développer**

La circulation de l'information sur les services aux citoyens semble problématique.

Au niveau de l'enseignement, les écoles maternelles et primaires des différents réseaux implantés au sein de plusieurs villages de l'entité sont appréciées et sont des structures facilitant l'intégration des familles nouvellement installées.

Les services de proximité sont de plus en plus demandés et, l'ouverture récente d'un bureau de La Poste au centre de la Commune a été unanimement saluée par les Stoumontois. Une restructuration des différents départements de l'Administration communale est en cours (par exemple: création d'un service logement<sup>233</sup>) et permet de mieux répondre aux besoins exprimés par les citoyens mais l'accessibilité des services, de manière générale, reste difficile à STOUMONT étant donné l'étendue du territoire. Au niveau budgétaire, la taxation est

---

<sup>231</sup> Cf. Partie I, chapitre 8, p. 122 à p. 131.

<sup>232</sup> Cf. Partie IV, Lot 0, p. 240.

<sup>233</sup> Cf. Partie IV, Lot 0, p. 241.

relativement basse par rapport aux autres communes de la Région wallonne. Cette situation pourrait changer en raison d'investissements financés par des emprunts.

En matière de logement, une demande existe afin d'aider les gens du crû à trouver un logement à prix abordables, de nombreux logements étant destinés au tourisme.

Malgré d'importants travaux à consentir en matière de captage, transport et distribution d'eau, la volonté exprimée par les citoyens va dans le sens du maintien de la gestion communale de cette matière.

La mobilité représente également une problématique importante de l'entité car le système des transports en commun est déficient. La Commune a d'ailleurs mis en place un système de bus à la demande, baptisé « La Stoumobile »<sup>234</sup>, qui ne constitue cependant qu'une réponse partielle à un besoin largement exprimé.

---

<sup>234</sup> Cf. Partie IV, Lot 0, p. 232.

## 2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

L'analyse des éléments objectifs de l'étude socio-économique et des avis de la population a conduit à l'identification de *grands axes de développement (cadre de vie; activités économique; convivialité, épanouissement, infrastructures et activités; services)* et à la formulation d'*objectifs et de sous-objectifs de développement*, résultats à atteindre au moyen d'un ensemble de projets. Les objectifs ont été formulés de telle sorte qu'ils soient maîtrisables par les acteurs locaux, autant que possible.

Le terme *effet multiplicateur* doit être interprété comme l'expression des effets indirects qui peuvent découler d'actions réalisées, au-delà des résultats. Le lecteur pourra constater que les effets multiplicateurs liés à un objectif en rejoignent d'autres, ce qui prouve que les objectifs concourent tous vers la même vision commune de développement pour STOUMONT.

Les objectifs ont été rédigés en Groupes de Travail auxquels l'ensemble de la population était invitée. Ils ont ensuite été retravaillés par des sous-groupes de la CLDR, puis validés en Commission. Cette méthode a eu pour but de favoriser l'appropriation du diagnostic par les citoyens.

Le lecteur trouvera ci-dessous les explications issues des débats citoyens appuyant la pertinence des objectifs. Les effets multiplicateurs attendus feront également partie de ces éclaircissements.

Chacun des *grands axes de développement* a été précisé en un ou plusieurs *objectifs* puis affiné en *sous-objectifs*. Les membres de la CLDR ont également mis en évidence les éléments essentiels de la Commune, afin de formuler un super-objectif chapeautant l'ensemble de la stratégie de développement communale: **Développer de façon durable les potentialités de STOUMONT, site d'exception multi-pôles**. Cette formulation permet de souligner la notion de développement durable de manière transversale, renvoie vers le slogan communal « site d'exception » caractérisant le cadre remarquable de la Commune et met en évidence la particularité de l'entité, son territoire étendu et quelques villages principaux aux attraits et caractéristiques spécifiques.

### 2.1. *Cadre de vie*

<b>Objectif I: Préserver et mettre en valeur un cadre de vie rural, forestier et convivial</b>
--

Les habitants de Stoumont, lors de la rédaction des objectifs, ont continuellement fait ressortir l'idée que le cadre de vie de leur Commune est exceptionnel. Ce cadre de vie est sans conteste un atout de la Commune. Il présente encore de grands espaces verts de prairies et forêts. Toutefois ce patrimoine est parfois peu entretenu, les nouvelles constructions sont généralement peu intégrées au cadre de vie communal et incorporent peu les nouvelles pratiques en matière d'isolation et d'énergies renouvelables. En outre, des problèmes de sécurité routière sont regrettés. Dès lors, les sous-objectifs suivants ont été formulés:

**a. Préserver le patrimoine naturel et bâti**

La Commune offre un patrimoine naturel et bâti de qualité: magnifiques paysages et points de vue, arbres remarquables, sources et rivières, forêts, bâti de caractère, petit patrimoine intéressant... S'il existe des outils de gestion et de protection du patrimoine local (patrimoine classé, zones Natura 2000 ...), ce patrimoine est encore trop peu entretenu et protégé. L'objectif vise à insister sur l'importance de *préserver* cette richesse communale, aussi bien naturelle que bâtie, des activités humaines qui pourraient la détériorer.

**b. Valoriser le patrimoine naturel et bâti**

Etant donné le patrimoine naturel et bâti exceptionnel de la Commune mentionné dans le paragraphe précédent, cet objectif ajoute au besoin de préserver ce patrimoine, la nécessité de le *valoriser*. Les participants ont souhaité exprimer ces notions dans deux objectifs différents afin de faire ressortir tout leur sens. Cette distinction permettra également ultérieurement de mieux évaluer les actions effectuées pour la préservation du patrimoine et celles effectuées pour sa valorisation. Il convient en effet de trouver un juste équilibre entre les deux volontés car une valorisation extrême conduirait non pas à préserver ce patrimoine mais à le détériorer.

**c. Développer un aménagement du territoire parfaitement intégré à l'environnement naturel de Stoumont**

STOUMONT présente une certaine qualité urbanistique, de par ses villages de caractère relativement éloignés et autonomes. Cependant, le développement linéaire du bâti le long de certaines voiries, ainsi que le délabrement et le manque d'intégration de certaines bâtisses sont recensés. S'il existe quelques outils d'aménagement du territoire comme le RGBSR à Cour ou la CCATM, la Commune doit veiller à développer une politique d'aménagement du territoire cohérente en adoptant différents outils permettant sa concrétisation.

**d. Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique**

De nombreux bâtiments datent d'avant la seconde guerre mondiale. Si on observe de nombreuses rénovations, pour celles-ci, comme pour les nouvelles constructions, il est regrettable de constater que la réduction de la consommation énergétique des bâtiments (électricité, eau...) et l'utilisation des énergies renouvelables sont très peu prises en considération. Il est nécessaire d'encourager ces actions, d'informer davantage et d'intensifier les aides en ce domaine.

**e. Améliorer la sécurité des différents types d'utilisateurs des voiries**

A STOUMONT, de nombreuses routes sont détériorées et des problèmes de vitesse excessive sont recensés dans la plupart des villages (motards...). Un sentiment d'insécurité règne. La préservation et la mise en valeur du cadre de vie rural, forestier et convivial telle que l'entendent les habitants passent également par l'amélioration de la sécurité de tous les types d'utilisateurs: automobilistes, cyclistes, piétons...

## Effets multiplicateurs attendus

- Renforcement de l'identité communale et, partant, du sentiment d'appartenance
- Amélioration du respect du cadre de vie et de l'environnement communal
- Augmentation de l'attrait touristique de la Commune et donc bénéfique pour le développement économique de STOUMONT
- Encouragement de la mobilité douce
- Développement de la convivialité
- Contribution aux objectifs fixés à un niveau supérieur (fédéral, européen, mondial...) de réduire les émissions de gaz à effets de serre, l'utilisation des énergies fossiles et du nucléaire
- Renforcement de la citoyenneté participative via le développement et d'utilisation des énergies renouvelables (éoliennes citoyennes...).
- Utilisation des sources d'énergies renouvelables locales et impact au niveau du développement économique de la Commune
- ...

## 2.2. Activités économiques

<b>Objectif II: Promouvoir un développement économique adapté aux caractéristiques de la Commune</b>
--

Il est important pour la Commune, de veiller à développer son économie. En outre, STOUMONT a tendance à devenir une Commune dortoir et au vu du nombre d'habitants travaillant à l'extérieur, cela permettrait de diminuer cette tendance.

A STOUMONT, les secteurs économiques importants à développer sont le tourisme, l'agriculture, les commerces, l'HoReCa et les entreprises. Le développement de l'économie locale passe par le développement de ces différents secteurs, d'où les sous-objectifs suivants:

### a. Développer un tourisme diffus et intégré

Au niveau touristique, le cadre naturel de la Commune est sans conteste un atout et diverses infrastructures existent (logements, infrastructures d'accueil, promenades balisées, musée...). Pourtant, comme mentionné dans l'étude réalisée par Trace TPI *STOUMONT est bien un « site d'exception » au cœur d'un territoire à forte vocation touristique (Aywaille/Remouchamps, Spa, Francorchamps, Coe), cependant, son positionnement touristique est peu clair et pas suffisamment affirmé.* Une stratégie touristique globale s'intégrant au contexte communal via un tourisme diffus orienté vers la valorisation des ressources naturelles de la Commune (activités de pleine nature {promenade, chasse...}, produits de mise en valeur, d'animation et d'interprétation du territoire et plus particulièrement des paysages - forêt, vallées -...) est donc à développer.

### b. Favoriser la création et le développement de commerces, de TPE et de PME sur le territoire communal

Il existe peu d'entreprises à STOUMONT. Le secteur entrepreneurial est à développer et les petites et moyennes entreprises s'intégreraient parfaitement à l'environnement communal. L'objectif vise à créer des conditions favorables à leur installation. L'exploitation forestière est notamment un secteur à développer au niveau

économique. Ce développement économique est à lier avec les filières « environnement ».

**c. Soutenir les entreprises existantes de la Commune**

Outre la création d'activités économiques, il est également important de soutenir les entreprises existantes car de nombreux commerces de proximité disparaissent, le secteur HoReCa est en perte de vitesse et de nombreuses entreprises qui souhaitent s'agrandir sont contraintes de quitter le territoire communal faute d'emplacement adéquat.

**d. Soutenir l'activité agricole de la Commune dans le cadre d'un équilibre agro-environnemental**

L'agriculture est un secteur encore relativement bien présent sur l'entité. Si certaines activités sont parfois sources de désagréments (routes salies, odeurs...), les agriculteurs sont appréciés car ils contribuent à l'entretien des paysages. Néanmoins, le nombre d'exploitation diminue et, corrélativement, la main d'œuvre. En outre, les perspectives de succession ne sont pas optimistes. L'objectif consiste à maintenir une activité agricole traditionnelle via un soutien renforcé, notamment en matière d'aide à la diversification (vente de produits à la ferme...).

**Effets multiplicateurs attendus**

- Bénéfices pour les commerces, le secteur HoReCa, ainsi que pour les gîtes et les chambres d'hôtes
- Image positive de la Commune diffusée à l'extérieur renforçant également la perception de la Commune qu'en ont les habitants et par là-même contribuant à créer un sentiment d'appartenance (objectif II.a.)
- Maintien de secteurs d'activités porteurs d'emplois
- Maintien des paysages de caractère (objectif II.d.)
- Regain de l'activité au sein des villages qui ont tendance à devenir des « villages dortoirs »
- Impact positif pour le développement du tourisme intégré et diffus (objectif II.d.)
- ...

**2.3. Convivialité, épanouissement, infrastructures et activités**

Cette thématique a été divisée en 3 objectifs afin de bien préciser les besoins à rencontrer.

**Objectif III: Renforcer la convivialité**

STOUMONT est une vaste Commune où les habitants des différents villages se côtoient peu, de par leur éloignement géographique. En outre, au sein même des villages, la vie villageoise se réduit et la convivialité tend à disparaître: les habitants travaillent à l'extérieur, se connaissent peu, beaucoup de secondes résidences sont occupées uniquement les week-ends et pendant les vacances... Dès lors, 5 sous-objectifs ont été identifiés:

**a. Favoriser la communication interpersonnelle**

Etant donné l'effritement de la convivialité, il est apparu nécessaire de veiller à favoriser la communication interpersonnelle, la rétroactivité des échanges, les interactions, en plus de la nécessité d'informer (cf. objectif III.e.).

## **b. Favoriser les relations intergénérationnelles**

Il est important de favoriser la communication interpersonnelle, et plus spécifiquement encore les relations entre les générations. A STOUMONT, comme ailleurs dans les sociétés occidentales, les générations co-existent mais ne se rencontrent plus vraiment. Il existe des crèches pour la petite enfance, des maisons de repos pour les personnes âgées... L'organisation sociale creuse un écart de plus en plus grand entre les générations: les politiques sont élaborées en fonction de besoins spécifiques de publics cibles (petite enfance, troisième âge...)... Les rencontres entre les générations sont à réinventer et constituent un enjeu important pour le vivre ensemble.

## **c. Sensibiliser l'ensemble des usagers de la Commune au respect du cadre de vie de chacun**

Les nuisances et pollutions diverses constatées altèrent le cadre de vie communal. Il apparaît important de sensibiliser la population à respecter le cadre de vie communal qui est celui de chacun. C'est une condition indispensable pour participer au renforcement de la convivialité.

## **d. Favoriser l'organisation d'activités supralocales**

Si les villages sont éloignés les uns des autres, il importe d'établir des liens afin de rassembler les énergies, les idées et de coordonner les activités avec les autres villages de la Commune ou des communes voisines. Cela permet de rassembler les moyens et de réaliser des économies d'échelle.

## **e. Rassembler, gérer et diffuser toute information utile ou pertinente de la Commune vers le citoyen, du citoyen vers la Commune et entre citoyens**

Différents vecteurs de communication existent (Bulletin communal, site Internet, toutes boîtes associatives...) mais il manque de coordination entre ces différents vecteurs. Il importe de rassembler toute l'information en un même lieu pour pouvoir la gérer, l'organiser et la diffuser efficacement. La Commune doit réaliser cet effort mais l'objectif vise également à ce que le citoyen transfère l'information en sa possession vers la Commune et la transmette aux autres citoyens, dans une logique d'échange et de partage de l'information. Il s'agit donc d'améliorer l'information ascendante, descendante mais aussi horizontale.

### **Effets multiplicateurs attendus**

- Meilleur dialogue entre citoyens, entre citoyens et instances communales, et autres acteurs communaux
- Meilleure coordination
- Economies d'échelle (objectif III.d)
- ...

## **Objectif IV: Viser un meilleur épanouissement des citoyens**

L'épanouissement des citoyens est un élément essentiel à prendre en compte dans les politiques en tenant compte des tranches d'âges pour lesquels des besoins ont été plus particulièrement exprimés, en lien avec le souhait de favoriser les relations intergénérationnelles (objectif *III.b.*). On distingue donc ici l'épanouissement des Stoumontois qui pourra se développer via des infrastructures et un encadrement adéquat pour les tranches d'âges visées.

### **a. Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants**

Les besoins des parents et des enfants ont évolué ces dernières années suite à divers changements sociétaux (évolution du rôle des grands-parents, de la femme...). Si des efforts sont entamés dans ce domaine à STOUMONT (Commission accueil Temps Libre...), il existe un besoin de développer des infrastructures et un encadrement adapté pour la petite enfance (crèches, gardiennes supplémentaires...) et pour les enfants (accueil extra-scolaire...).

### **b. Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes**

Les infrastructures d'encadrement relatives à la jeunesse sont considérées comme insuffisantes. Les jeunes n'ont généralement pas de local qui leur sont destinés dans les villages et l'encadrement par une personne spécialisée fait défaut. Leur implication dans la vie communale est très réduite. Or, les jeunes sont l'avenir de la Commune, il est donc important de veiller à développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre à leurs besoins.

### **c. Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées**

Comme mentionné dans l'étude socio-économique, à STOUMONT, comme en Région wallonne, un vieillissement de la population est constaté. Ce vieillissement est couplé avec l'amélioration de l'état de santé. Des changements dans l'organisation de la société actuelle devront s'opérer, de nombreux services et équipements collectifs devront s'adapter. D'ailleurs, une demande d'activités supplémentaires pour les seniors et une crainte concernant la fermeture des maisons de repos et de soins présentes sur la Commune ont été exprimées. Il importe donc de veiller à développer des infrastructures et un encadrement conformes à leurs besoins.

### **Effets multiplicateurs attendus**

- Création d'emplois liés à l'encadrement renforcé pour les différentes tranches d'âges
- Amélioration des relations interpersonnelles et intergénérationnelles
- Implication des jeunes dans la vie communale (objectif IV.b.)
- ...

## **Objectif V: Assurer une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives sur le territoire de la Commune**

Le développement d'activités de tous types est ici visé. Si des activités culturelles sont organisées et appréciées, la culture est à développer, à coordonner et à promouvoir. Au niveau sportif, il est possible de pratiquer différents sports sur la Commune mais des besoins sont recensés en termes d'infrastructures pour assurer la continuité des activités mais aussi en termes d'encadrement et de promotion.

Pour ce faire, le développement d'infrastructures est nécessaire ainsi que le soutien à la vie associative locale.

### **a. Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune**

Afin de développer les activités référencées dans l'objectif, il est primordial de disposer des infrastructures et moyens logistiques appropriés. L'objectif vise donc l'amélioration des infrastructures existantes, voire la création de nouvelles si nécessaire mais aussi la mise à disposition de moyens (financiers, personnels, matériels...).

### **b. Stimuler et soutenir la vie associative locale**

Il existe de nombreuses associations sur le territoire communal. Cependant, le renouvellement des membres n'est pas toujours assuré et les jeunes s'impliquent peu dans ce secteur. Or, la vie associative est un moteur de la dynamique villageoise et communale. Elle représente une richesse en termes d'expériences, de connaissances et d'échanges. Il importe donc de la soutenir et de l'encourager.

## **Effets multiplicateurs attendus**

- Création d'emplois liés au secteur
- Augmentation de la pratique sportive et effets bénéfiques sur la santé
- Augmentation de la pratique culturelle et ouverture sur le monde
- Amélioration des relations interpersonnelles
- ...

## **2.4. Services**

## **Objectif VI: Développer l'offre de services**

A STOUMONT, il existe des services dans de nombreux domaines. Certains sont situés sur le territoire communal et d'autres en dehors mais leur champ d'action couvre la Commune. Toutefois, des demandes de services ont été exprimées pour des secteurs précis: le logement, l'eau, la mobilité. En outre, l'accès aux services est à améliorer.

### **a. Adapter l'offre de logement aux besoins**

Si il existe diverses aides au logement à une échelle régionale et le Service communal du logement nouvellement créé, auxquels peuvent faire appel les citoyens de STOUMONT, une problématique toute particulière à la Commune est apparue. La forte présence de logements touristiques ou de secondes résidences induit une

diminution du nombre de logements disponibles pour les gens du crû et plus spécifiquement pour les jeunes. L'objectif vise donc à recentrer l'offre de logements à destination des natifs, à des prix abordables.

**b. Optimiser une gestion communale et durable de l'eau**

STOUMONT capte, analyse, transporte, stocke et distribue l'eau. Les habitants souhaitent conserver une gestion communale de l'eau qui leur apporte l'avantage d'offrir un tarif intéressant. Cependant, cette gestion implique de nombreux travaux pour assurer une qualité et une distribution optimale de l'eau potable. En outre, il importe de préserver cette ressource naturelle notamment en établissant des périmètres de protection autour des captages (cf. objectif I.a.).

**c. Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'utilisateurs**

Le territoire de STOUMONT est particulièrement étendu. Les villages sont éloignés les uns des autres et il n'est pas évident de vivre à STOUMONT sans voiture. Il n'existe aucun arrêt de train sur la Commune, les lignes de bus sont peu nombreuses et les passages peu fréquents. La Commune s'est dotée d'un mini-bus et travaille à l'élaboration d'un maillage piétons intervillages répondant en partie aux besoins mais des actions sont encore à mener afin d'améliorer la mobilité pour tous les types d'utilisateurs (automobilistes, motards, cyclistes, piétons...).

**d. Améliorer l'accès aux services**

Malgré l'offre de services importante à STOUMONT, il existe un problème d'accessibilité à ceux-ci, lié au caractère étendu de la Commune. En outre, ceux-ci sont généralement peu connus des Stoumontois et les infrastructures sont parfois peu adaptées. C'est le cas notamment pour le bâtiment accueillant l'Administration communale. C'est pourquoi l'accès aux services est à repenser en regard à la mobilité, aux infrastructures et à l'information.

**Effets multiplicateurs attendus**

- Maintien de l'eau de distribution à bas prix
- Préservation de l'environnement via la protection des captages
- Amélioration de la convivialité
- Dynamisation de la Commune
- ...

**CONCLUSION**

Les objectifs de développement ont été rédigés dans un véritable travail de co-production, tout d'abord avec l'ensemble de la population puis avec les membres de la CLDR. Ce travail a permis de dégager une stratégie de développement pour la mise en place de projets répondant à de réels besoins identifiés. Cette stratégie de développement s'applique aux projets du PCDR (cf. Partie IV) mais elle donne également des lignes directrices pour d'autres projets d'initiatives publiques et/ou privées. En outre, cette stratégie de développement rencontre les trois objectifs principaux du développement durable: maintenir l'intégrité de l'environnement, améliorer l'efficacité économique, améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion. Le but ultime étant de mettre en œuvre des mécanismes et des projets par lesquels ces objectifs se renforceront mutuellement.



# **PARTIE IV**

## **PROJETS**



<b>PREAMBULE .....</b>	<b>221</b>
<b>LOT 0 .....</b>	<b>223</b>
1.1.    CADRE DE VIE .....	225
1.2.    ACTIVITES ECONOMIQUES.....	228
1.3.    CONVIVIALITE, EPANOUISSEMENT, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES.....	230
1.4.    SERVICES .....	232
<b>PROGRAMME D’ACTIONS.....</b>	<b>235</b>
2.1.    CADRE DE VIE .....	237
2.2.    ACTIVITES ECONOMIQUES.....	239
2.3.    CONVIVIALITE, EPANOUISSEMENT, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES.....	239
2.4.    SERVICES .....	241
<b>LOT 1 .....</b>	<b>243</b>
<b>LOT 2 .....</b>	<b>319</b>
<b>LOT 3 .....</b>	<b>351</b>
<b>PROJETS NON RETENUS .....</b>	<b>375</b>



## **PREAMBULE**

Cette partie rassemble les projets visant à atteindre les objectifs de développement identifiés pour la Commune. Les projets sont répartis en différentes catégories en fonction de leur étalement dans le temps.

Le *Lot 0* est l'ensemble des projets entamés ou réalisés par la Commune et certaines associations suite à la consultation de la population. Ce sont des projets réalisés sur fonds propres ou avec l'aide éventuelle de subsides.

Le *Programme d'actions* est l'ensemble des projets qui restent à réaliser par la Commune ou des associations, avec également l'aide éventuelle de subsides.

Le *Lot 1* représente l'ensemble des projets à entamer dans les 1 à 3 ans suivant l'approbation du PCDR.

Le *Lot 2* représente l'ensemble des projets à entamer dans les 3 à 6 ans suivant l'approbation du PCDR.

Le *Lot 3* représente l'ensemble des projets à entamer dans les 6 à 9 ans suivant l'approbation du PCDR.



**LOT 0**



# 1. LOT 0

Suite aux avis et propositions exprimés par la population, les autorités communales et certaines associations ont réalisé ou entamé certaines actions qui font partie du Lot 0. La consultation a parfois permis de conforter des décisions antérieures et d'accélérer la concrétisation de certaines d'entre elles, notamment reprises dans la déclaration de politique générale. Différentes réunions avec les membres du Collège ont été organisées afin de mettre à jour la liste des projets réalisés ou entamés.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des actions réalisées, celles-ci sont classées par thème. Elles ont également été reclassées par objectifs de développement dans le tableau récapitulatif en partie V.

## 1.1. *Cadre de vie*

### **Patrimoine naturel, gestion environnementale et énergie**

#### *Gestion des bords de route – fauchage tardif*

Une convention va être signée prochainement au Conseil communal. Monsieur Naveau de la Région wallonne a réalisé l'inventaire des zones pour lesquelles un fauchage tardif était envisageable.

#### *Encouragement des mesures agri-environnementales*

Ces mesures concernent la protection et la plantation de haies et d'arbres, la création de mares, les prairies naturelles et de haute valeur biologique, les bandes fleuries, le maintien de faibles charges de bétail... Une aide communale d'un montant égal à 10% du montant de l'aide régionale a été accordée. Il importe de continuer à développer ces mesures, et d'évaluer leur impact.

#### *Adhésion à la charte pour la gestion durable de la forêt*

Le label PEFC pour une gestion durable de la forêt a été adopté par des propriétaires privés mais aussi par la Commune qui possède plus de 1.400 ha.

#### *Actions favorisant la diversité des espèces*

La diversité des espèces (autres que des épicéas) est favorisée sur les terrains de la Commune. Le DNF a élaboré un plan d'aménagement où le feuillu occupera une place plus importante.

#### *Etat des lieux avant débardage*

Un état des lieux est réalisé avant l'entretien par les exploitants forestiers.

#### *Démonstration de tailles-haies*

La Commune a participé à la démonstration de tailles-haies en collaboration avec Agro-Ost, à la ferme Counasse.

#### *Séance d'information sur les primes à la plantation de haies (2009)*

*Participation aux journées de l'arbre en 2008*

La Commune a organisé une distribution d'arbres et a obtenu un subside de 250 € pour la plantation de haies au point de vue du Congo...

*Renouvellement de l'adhésion au Contrat rivière*

*Participation à l'Opération Rivières propres en avril 2009*

*Formation des ouvriers communaux à la taille des arbres*

Cette formation a été réalisée en collaboration avec Agra-Ost.

*Elaboration du verger conservatoire à Moulin du Ruy*

Un verger conservatoire d'anciennes variétés de pommiers et poiriers a été aménagé. A cet égard, une collaboration étroite avec le Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux s'est instaurée.

*Promotion des arbres remarquables*

Un article publié dans le Bulletin communal visait à informer la population sur les arbres remarquables.

*Vente d'arbres fruitiers à la population*

Ceux-ci sont vendus à moitié prix à la population, à l'automne.

*Diminution des nuisances sonores*

La tolérance zéro est pratiquée pour les engins motorisés (quads et motos).

*Amélioration de la propreté et entretien*

Davantage de poubelles ont été installées (à côté des bancs publics...).

*Engagement d'un agent constatateur*

La commune a procédé au recrutement d'un agent constatateur chargé d'adapter la réglementation actuelle pour la mise en œuvre des sanctions administratives communales, de sensibiliser les citoyens au respect des dispositions du règlement communal et de la législation environnementale en vigueur en Région wallonne, d'établir un véritable plan d'actions contre les incivilités environnementales, de dresser, en cas d'infraction, le procès-verbal requis pour entamer à charge du contrevenant la procédure d'application des sanctions administratives, et de mener des actions préventives et curatives en matière d'environnement (au sens large).

*Information sur la gestion des déchets*

Des articles sur la meilleure façon de gérer les déchets sont parus dans le Bulletin communal

*Amélioration de la gestion énergétique des bâtiments publics*

La Commune veille à ne pas chauffer inutilement les bâtiments publics en plaçant une minuterie permettant de gérer les temps de chauffe.

*Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie*

Une action de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie a été menée au sein des écoles de l'entité. Les enfants ont notamment été chargés de relever les compteurs d'électricité, de gaz...

### *Formation Guide Energie*

Une formation a été organisée pour onze *Guides Energie* à Stoumont (7 séances de 3 heures pour la session 2007-2008). L'objectif est de donner aux participants les moyens de sensibiliser et d'informer leur entourage et voisinage sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), de manière théorique mais également pratique.

### *Rentrée d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Efficience énergétique »*

Ce dossier pourrait permettre de recevoir des subsides de la Région wallonne de 90% pour la rénovation énergétique de 4 écoles: nouvelles chaudières, isolation du toit, des murs, panneaux solaires, remplacement des châssis...

### *Placement d'éoliennes*

La réflexion est en cours.

### *Prime communale pour les panneaux solaires et photovoltaïques*

Cette prime a été votée au Collège et est conditionnée à l'isolation du bâtiment.

## **Patrimoine bâti**

### *Journée d'information sur l'intégration paysagère des exploitations agricoles*

Durant l'été 2007, Agra-Ost et un architecte paysagiste à la Direction des Espaces verts du DNF ont organisé une journée d'informations pratiques au sein de plusieurs exploitations de l'entité sur le thème de l'intégration paysagère des exploitations agricoles. Cette action s'intègre dans un processus de convivialité et de qualité mené par les agriculteurs de STOUMONT qui a pour objectifs d'améliorer l'ouverture du monde agricole, de favoriser le dialogue et la compréhension avec les personnes qui entourent le monde agricole.

### *Création d'une CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)*

Une CCATM a été créée (décision du Conseil communal du 3 mai 2007). Dans le cadre du PCDR, les habitants ont proposé l'adoption de nouveaux outils d'aménagement du territoire. Un courrier a été adressé à la CCATM dans ce sens par des membres de la CLDR également membres de la CCATM.

### *Taxes sur les immeubles bâtis inoccupés*

Cette taxe a été votée au Conseil communal le 14 novembre 2007. Elle est fixée à 100 € par mètre courant de façade.

### *Inventaire du petit patrimoine entamé*

Un inventaire du petit patrimoine a été entamé, grâce notamment à un appel lancé aux citoyens. L'établissement d'un plan d'entretien, d'un plan de restauration et de mise en valeur est en cours. En outre certains éléments comme les fontaines de l'ancienne commune de Rahier ont été nettoyées et débroussaillées (cf. fiche n°2.2).

### *Réparation du mur qui s'écroule entre le tennis et le musée de La Gleize*

### *Dossier en cours pour la restauration du cimetière de Rahier*

Des contacts ont été pris avec le service patrimoine de la Région wallonne. Le dossier qui devrait permettre de bénéficier de subsides de 60% devrait être rentré en 2009.

## **Sécurisation**

### *Aménagements de sécurisation dans les villages*

Une réflexion est en cours dans tous les villages. A Rahier, Chevron, Moulin du Ruy, aux abords des écoles, dans le cadre du Plan MERCURE 2005-2006; à Ruy, changement des casses-vitesses qui ne ralentissaient pas la circulation; à Stoumont, une zone 30 *rue du Village* sera aménagée sur fonds propres; à Lorcé, marquage routier effectué; à Cour, réfection des accotements...

50.000 € sont encore budgétisés en 2009 pour des aménagements de ce type.

### *Cheminement sécurisé entre Targnon et Stoumont*

Un projet est en cours afin de lier Targnon à Stoumont dans le cadre du Plan MERCURE (axe 1 – cheminements sécurisés).

### *Entretien des chemins et des promenades afin de construire un réseau sécurisé entre villages*

- Deux hommes travaillent à l'entretien des chemins depuis mars 2007.
- Un groupe composé de l'Echevin des chemins, de la présidente de l'Office du Tourisme et des ouvriers des chemins se réunit toutes les semaines pour établir un planning des travaux à réaliser.
- Un tracteur étroit a été acheté en 2008 pour l'entretien des chemins.
- Une personne a été engagée afin de faire le relevé des chemins ou portions de chemins à entretenir en tenant compte de tous les chemins publics (promenades, chemins de Grande Randonnée, chemins agricoles...) sauf les chemins forestiers qui sont repris par le DNF.
- En juillet 2008, un appel a été lancé dans le journal *Les Echos* afin de demander à la population quels étaient les chemins à entretenir.
- Un estimatif des travaux à réaliser a été demandé au Bureau d'études Werner.
- 80.000 € vont être investis dans des travaux sur un chemin reliant Stoumont à Targnon, dont 64.000 € subventionnés par le Plan MERCURE.
- D'autres travaux ont encore été effectués: la végétation autour des chemins balisés a été dégagée afin d'améliorer leur visibilité (promenades n°5, 6 et 10), le chemin qui passe derrière l'Eglise de Rahier et qui monte à travers champs vers Meuville (promenade n°6 sur la carte IGN) a été fauché et un empierrement en petites grenailles a été aménagé afin d'en faciliter l'accès, le caillebotis du passage à gué situé sur la promenade menant à Cheneux (promenade n°5) a été refait...

## **1.2. Activités économiques**

### **Tourisme**

#### *Réponse à l'appel à candidatures pour la valorisation touristique des massifs forestiers wallons du Cabinet Lutgen*

Deux projets seront retenus et pourront être financés à hauteur de 75.000 € couvrant les frais de personnel et de fonctionnement pour une durée de 18 mois. La personne engagée sera chargée de mener à bonne fin le projet.

#### *Balisage et aménagement des promenades*

- Les tracés VTT ont été actualisés (10 tracés comprenant 140 km) et une nouvelle carte a été réalisée.

- Le bureau Trace TPI est chargé d'étudier l'amélioration du réseau de promenades balisées, d'y intégrer les promenades VTT et de remettre le dossier au Commissariat Général au Tourisme (CGT).
- Le Royal Syndicat d'Initiative de La Gleize a actualisé et balisé en 2008 les promenades de l'ancienne commune de La Gleize (67 km de promenades pédestres et 51 km de promenades VTT) selon les normes établies par la Région wallonne, sur fonds propres et avec les subsides du CGT.
- Des bancs ont été installés dans les villages afin d'inciter les promeneurs à s'y arrêter.

#### *Amélioration des collaborations entre acteurs touristiques*

La collaboration entre le Syndicat d'Initiative de La Gleize, l'Office du Tourisme et les anciens Syndicats d'Initiative se développe; ils ont notamment réalisé de concert l'actualisation de la carte des circuits VTT.

#### *Etablissement d'un catalogue détaillé des gîtes communaux*

Ce catalogue est en cours de réalisation.

#### *Augmentation de la taxe de séjour sur les gîtes et chambres d'hôtes*

La taxation sur les gîtes et chambres d'hôtes a été augmentée. Cette action rencontre notamment le souhait relatif à la mise en œuvre de mesures visant à ne pas « tout donner aux touristes ». Elle permet en outre de réaliser des investissements supplémentaires au niveau touristique.

### **Entreprises, activités artisanales, commerces, agriculture et ressources locales**

#### *Introduction d'une demande auprès de la SPI+ pour la création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE)*

Différents endroits ont été envisagés: les terrains situés face à l'usine Bru-Chevron et le terrain communal situé près de l'ancienne gare de Stoumont.

#### *Aides au secteur agricole*

Participation à la cotisation versée à l'asbl Service de Remplacement Agricole sous la forme d'un remboursement annuel de 25 € par ferme; remboursement de l'entièreté de la cotisation annuelle des agriculteurs à l'asbl de service technique agricole Agra-Ost; soutien financier accordé aux associations agricoles; ramassage des plastiques agricoles 3 fois par an; soutien communal de 3.000 € à la foire agricole de Rahier (Conseil communal du 14.11.07).

#### *Participation à l'opération Agri-Charme*

L'opération Agri-Charme a été organisée pour la première fois en 2008, à Chauveheid, à la ferme Counasse qui a fêté ses 30 ans d'agriculture biologique. Organisée conjointement par la Province de Liège et l'Administration communale de STOUMONT, ces 4 journées furent un réel succès: deux journées pédagogiques pour les enfants des écoles, une journée réservée aux professionnels avec visite guidée de la ferme et une journée pour le grand public, au cours de laquelle l'Association des agriculteurs stoumontois a dévoilé sa charte de convivialité.

#### *Elaboration d'une charte de convivialité par les agriculteurs*

Cette charte vise à favoriser une meilleure communication entre agriculteurs et habitants.

### ***1.3. Convivialité, épanouissement, infrastructures et activités***

#### **Information et communication**

##### *Amélioration du site Internet communal*

Il est possible de commander certains extraits et certificats en ligne.

##### *Amélioration du Bulletin communal*

Le comité de rédaction enrichit le contenu du Bulletin communal en y insérant davantage d'articles de fonds.

#### **Infrastructures et activités**

##### **Intergénérationnel**

##### *Restauration de l'ancien château de Rahier*

L'ancien château de Rahier a été restauré grâce à des subsides de la Région wallonne, du CGT, de la Province et à une aide communale de 120.000 €.

##### *Rénovation de la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier*

La salle a été inaugurée en mars 2009. A la première salle rénovée s'est ajoutée une nouvelle entrée, donnant accès à un autre espace sonorisé. La scène a été agrandie et la cuisine aménagée avec un équipement professionnel.

##### *Rénovation de la salle de Chevron*

Les plans de rénovation de la salle de Chevron sont en phase de finalisation. Ce projet s'intègre au projet plus global d'aménagement du centre du village (cf. fiche n°2.1). Vu l'urgence des travaux à effectuer, les autorités communales ont décidé d'intégrer ce projet au Lot 0.

##### *Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords*

Les travaux concernant notamment le chauffage et la toiture sont prévus pour 2009 ainsi que l'aménagement d'un espace de convivialité en face de ce bâtiment. Un parking empierré a également été réalisé aux abords de la salle.

##### **Enfants**

##### *Création d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) à Chevron*

Les plans sont réalisés et le projet devrait voir le jour en 2010 (projet sur fonds propres).

##### *Améliorations dans le secteur extra-scolaire*

Depuis le mois de juin 2008, la Commune dispose d'une Commission Communale de l'Accueil (CCA). La CCA, réunissant des conseillers communaux, directeurs d'écoles, membres d'associations de parents..., se réunit pour décider des actions à entreprendre pour améliorer les conditions d'Accueil pendant les Temps Libres (ATL). Elle a élaboré le programme Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). Une coordinatrice de l'accueil extrascolaire a été engagée à mi-temps (poste subventionné par l'ONE). Différentes actions ont été mises en œuvre: élargissement des plages horaires des garderies, subsides communaux pour les enfants de la Commune participant aux stages, travail sur une information globale, formation pour les accueillantes d'écoles...

### *Réfectoire pour l'école de La Gleize (en cours)*

Les plans et cahiers des charges ont été présentés au Conseil communal. Le réfectoire sera construit dans le prolongement du Club House du tennis, en pierres et en ardoises, et pourra accueillir 70 enfants.

### *Cours de seconde langue dès la première primaire*

Depuis la rentrée 2007, un cours de seconde langue est dispensé dès la première année primaire.

## **Jeunes**

### *Consultation de la jeunesse*

Une consultation des jeunes, pour connaître leurs centres d'intérêt et leurs aspirations a, comme demandé lors des premières réunions de consultation, été réalisée en juillet 2007. Celle-ci est à poursuivre au travers des divers projets qui seront menés.

## **Adultes et seniors**

### *Un projet de Commission communale des aînés a été lancé.*

L'appel à candidatures a été lancé et la Commune est en attente de réponses.

## **Culture**

### *Augmentation de l'offre culturelle*

En 2007, des ateliers théâtre ont été organisés à STOUMONT pour les enfants et adolescents, un concert classique a été présenté aux enfants de maternelles et de primaires

### *Création d'un Comité culturel*

Suite à la proposition de création d'un Comité culturel au niveau communal, avec des représentants de chacun des villages, un projet est en cours. Il permettra de faire connaître les activités organisées et ainsi d'éviter de programmer des événements aux mêmes dates.

### *Création d'un agenda culturel en collaboration avec les communes voisines*

La Commune travaille en synergie avec Trois-Ponts et Lierneux à la création d'un agenda culturel au sens large. Cet agenda serait joint au Bulletin communal une fois sur deux. Certains participants proposent également d'y adjoindre les activités organisées à Stavelot, pôle culturel important de la région.

### *Nouveau point d'arrêt pour le Bibliobus*

Suite aux demandes des habitants, le Bibliobus s'arrête désormais à Lorcé.

### *Organisation de diverses activités par la Bibliothèque*

Des activités ont été organisées dans le cadre des opérations *Je lis dans ma Commune* et *La fureur de Lire*. En outre, une exposition aura lieu en octobre 2009 sur le thème des rivières.

## **Sport**

### *Rénovation de la buvette du football de Chevron*

Des efforts sont réalisés afin de maintenir les clubs de football de Chevron et de Stoumont, actuellement principalement fréquentés par des hommes de 30-40 ans. La Commune attend la fin des travaux du tennis de Chevron pour rénover les vestiaires.

## **Vie associative**

### *Organisation d'activités supra-locales*

En 2008, dans le cadre des journées du patrimoine, la commune de Stoumont, en collaboration avec les communes de Lierneux et Trois-Ponts, a organisé un parcours d'artistes. La promotion de cette initiative transcommunale a été réalisée en collaboration avec le GREOA. Un projet est également en cours pour les journées du patrimoine, en 2009, sur le thème « Quelle ruralité pour demain? ».

## **1.4. Services**

### **Logement**

#### *Création d'un Service communal du logement*

Un Service communal du logement est effectif depuis janvier 2008. Le recensement des bâtiments inoccupés et des terrains à bâtir fait partie de ses tâches.

#### *Participation au Plan d'ancrage communal*

Ce plan a permis la mise en œuvre de projets: logement de transit à Chevron, logement public à la Gleize, logement d'urgence, logements sociaux à Borgoumont...

### **Gestion de l'eau**

#### *Amélioration du réseau de distribution*

Une vaste étude visant l'adaptation de l'outil de gestion du réseau d'eau, la réhabilitation des ouvrages de prise d'eau et de distribution et la pose de compteurs sur l'ensemble des ouvrages a été entamée en 2007. En 2007-2008, des réparations ont notamment été effectuées sur les réservoirs à Rahier et sur la canalisation sous le pont de La Lienne.

Des investissements ont été consentis et des budgets sont prévus en 2009 pour l'achat de pompes et des travaux sur le réseau de distribution.

#### *Instauration d'une prime pour les citernes à eau de pluie*

Une prime de 250 € est octroyée aux citoyens qui installent une citerne à eau de pluie.

### **Mobilité**

#### *Création d'un bus communal, la Stoumobile*

La mise en place de ce service a été décidée après analyse des résultats d'une étude réalisée en collaboration avec le TEC qui proposait un bus interne à horaire régulier pour amener les gens des villages vers les lignes principales. Cela s'avérait cependant coûteux et difficile à mettre en œuvre vu l'étendue de la Commune. La Commune a alors opté pour un minibus 8 places acquis sur fonds propres avec un budget de 20.000 €. La priorité est donnée aux personnes sans voiture. La Stoumobile fonctionne sur appel pour des personnes sans possibilité de transport privé ou pour un groupe de personnes. Les priorités sont données aux déplacements pour raisons médicales, sociales, liées à un emploi... La Stoumobile effectue également des déplacements réguliers vers l'Administration communale, les commerces et les marchés avoisinants. Elle peut également être utilisée pour des déplacements culturels ou même récréatifs pour autant que les priorités initiales soient respectées. Ce service est payant avec un tarif réduit de 50% à partir de trois personnes.

*Réfection sur fonds propres de la voirie menant de La Gleize à Borgoumont*

*Elaboration progressive d'un réseau de chemins entre villages*

Différentes actions ont été mises en œuvre au niveau de l'entretien des chemins et des promenades afin de construire un réseau sécurisé entre villages. Les projets futurs sont repris dans la fiche n°1.7.

*Actualisation de l'atlas des chemins vicinaux*

Une personne a été employée par la Commune (20h/semaine) pour faire des recherches sur l'atlas des chemins vicinaux.

## **Administration**

*Amélioration des services de l'Administration communale*

Des problèmes de discrétion se faisant sentir (ex.: annonce d'un décès à côté d'une personne qui annonce un mariage...), des aménagements ont été réalisés en 2007, 2008 et 2009 afin de moderniser et d'adapter les locaux de l'Administration. De nouveaux bureaux ont notamment été aménagés à l'étage.



## **PROGRAMME D' ACTIONS**



## 2. PROGRAMME D' ACTIONS

Comme énoncé plus haut, suite à la consultation de la population, de nombreuses propositions d'actions et de projets se sont concrétisées. Toutes les actions et tous les projets ne pouvant se réaliser dans l'immédiat, les actions retenues contribuant à la réalisation des objectifs de développement identifiés pour la Commune et encore à réaliser sont listées ci-dessous. Cette liste d'actions n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des réalisations. Ces actions démontrent la volonté permanente des autorités communales de répondre aux besoins des citoyens dans une vue à long terme et dans une logique de cohérence globale.

### 2.1. *Cadre de vie*

#### **Patrimoine naturel, gestion environnementale et énergie**

##### *Poursuite de la valorisation des points de vue*

Cette action vise à compléter les éléments repris dans le fiche-projet relative aux chemins (cf. fiche n°1.7): couper les arbres qui cachent « l'amphithéâtre de Monthouet »...

##### *Information aux propriétaires de sites remarquables sur leurs obligations*

##### *Promotion du développement durable*

Informier et former la population au développement durable ainsi que les élus, les agents communaux, les membres de la CLDR...

##### *Entretien et aménagement des promenades et chemins à poursuivre*

- Entretien le GR (un pont serait à rénover): réunion programmée avec les services compétents (en cours)
- Elargir certaines liaisons agricoles et forestières (ex: de Ruy vers Andrimont, du côté de La Gleize et de Ruy)
- Signaler les voies sans issues sur les chemins
- Remettre en état le sentier des Messes, itinéraire piétonnier totalement sécurisé entre la Heid d'Aze et l'Eglise à Lorcé
- Aménager le chemin Hassoumont

##### *Encouragement du débardage avec des chevaux*

##### *Renforcement du contrôle sur le charroi forestier*

##### *Renforcement de l'opération «Ma Commune propre »*

##### *Entretien des haies à poursuivre*

Responsabiliser les ouvriers communaux ou développer l'idée d'un responsable de village qui veillerait à la taille des haies, à l'entretien des abords... comme le faisait le cantonnier autrefois.

##### *Sensibilisation des habitants au danger que représentent les vieilles citernes de ferme*

##### *Sensibilisation à l'éco-consommation pour réduire les déchets*

*Instauration de la gratuité pour les éternits au Recyparc*

*Information aux touristes sur le tri des déchets*

*Campagne permanente pour lutter contre les dépôts sauvages*

*Adoption d'un arrêté de police obligeant les organisateurs de courses à ramasser les déchets*

*Information de la population sur l'épuration*

*Favoriser l'installation de stations autonomes groupées (systèmes d'épuration semi-collective).*

Une grande partie de la Commune est située en zone prioritaire (PASH Amblève). L'AIDE réalise une étude des zones qui devrait déterminer le système d'assainissement le plus approprié pour les villages de l'entité. La Commune attend le rapport.

*Réduction du temps d'éclairage des espaces publics*

## **Patrimoine bâti**

*Adoption d'outils d'aménagement du territoire*

Réfléchir à l'adoption d'outil(s) d'aménagement du territoire: Schéma de structure, Règlement Communal d'Urbanisme, Plan Communal d'Aménagement, extension du champ d'action du Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural... Ceci est à réfléchir en CCATM.

*Acquisition d'un outil de base informatique afin de digitaliser les données du patrimoine bâti, les points de vue, les canalisations d'eau... et former un employé à cet usage*

*Enfouissement des lignes électriques lors des aménagements de La Venne*

*Enfouissement des lignes électriques lors des aménagements de Cheneux*

*Placement de plaques avec les noms des lieux-dits*

Cette action vise un objectif patrimonial, mémorial et touristique (ex: Martinville, Lorcé...).

## **Sécurisation**

*Incitation au ralentissement dans les villages  
(Naze, Neufoulin...)*

*Création de passages pour piétons éclairés et sécurisés*

*Aménagement de sécurité vers Nabonruy*

*A la limite communale à Coo, aménagement pour les piétons (touristes)*

*Régler le problème de signalisation à Cheneux et Monceau*

## **2.2. Activités économiques**

### **Entreprises, activités artisanales, commerces, agriculture et ressources locales**

*Participation à la valorisation des produits de l'agriculture locale*

*Organisation d'un marché*

### **Tourisme**

*Développement des promenades*

- Organiser une promenade à thèmes avec les points de vue, les arbres remarquables, le patrimoine et les bâtiments remarquables
- Renforcer l'information sur les promenades
- Mentionner le secteur HoReCa sur les cartes de promenades.
- Rentrer un projet PICVerts (Plan d'Itinéraires Communaux Verts).  
PICVerts a été lancé en 2005 par le Ministre Courard. Cette initiative a pour objectif la création d'un réseau local cohérent de voies communales pour usagers non motorisés (voies vertes, chemins et sentiers vicinaux) et la promotion de son usage et sa protection, tant au niveau naturel que patrimonial.

*Multiplication des lieux de diffusion des cartes de promenades (dans les gîtes...)*

*Renouvellement et ajout de panneaux avec cartes et d'affichage*

*Amélioration de la signalisation de certains endroits*

*Réalisation d'un terre-plein le long de la route régionale liant Stoumont et La Gleize*

Réaliser un terre-plein le long de la route, notamment à proximité du château de Froidcour car beaucoup de touristes s'arrêtent pour faire des photos, ce qui est parfois dangereux (mais route régionale, prés alentours non communaux)

*Rédaction d'une charte de bonne conduite pour les touristes*

## **2.3. Convivialité, épanouissement, infrastructures et activités**

### **Information et communication**

*Ajout des activités de la commune de Stavelot à l'agenda culturel*

*Installation et remise en état des valves communales dans les villages*

L'idée est aussi de nommer une personne responsable de la mise à jour de ces valves.

*Actions afin de promouvoir la citoyenneté*

*Organisation d'un cycle de conférences thématiques*

La fiche-projet n°1.10 compile également des actions à réaliser relative à l'information et à la communication.

## **Infrastructures et activités**

### **Intergénérationnel**

*Mise en place des conditions favorisant les comportements solidaires entre habitants*

*Organisation de soirées jeux pour enfants et adultes*

### **Enfants**

*Stimulation des acteurs locaux à développer des ateliers les mercredis après-midi*

*Mise à disposition d'un local pour les accueillantes indépendantes à Stoumont*

*Amélioration de l'accueil de la petite enfance: augmentation du nombre de crèches, de gardiennes ...*

*Amélioration de l'accueil extra-scolaire à poursuivre*

*Aides à la Farandolienne à poursuivre*

Donner davantage de moyens à la Farandolienne et favoriser les initiatives semblables

### **Jeunes**

*Aménagement d'un lieu ou d'une plage horaire pour les jeunes dans les salles de village*

*Consultation des jeunes à poursuivre*

Il est important d'impliquer davantage les jeunes, ainsi que l'ensemble de la population dans la concrétisation des projets.

*Installation d'une personne-relais pour les jeunes à l'Administration communale*

Cette personne-relais peut être un animateur qui circulerait de village en village, par exemple. Elle aurait un rôle préventif par rapport aux actes de délinquance.

*Création d'une commission des jeunes*

*Actions pour limiter les débordements pouvant se produire lors de bals*

### **Seniors**

*Sauvegarde des Maisons de repos (MR) ainsi que des Maisons de repos et de soins (MRS)*

### **Culture**

*Promotion de la bibliothèque communale*

Cette promotion est à réaliser auprès de la population via une information renforcée des activités de la bibliothèque.

## **Sport**

*Développement des activités sportives*

Veiller à attirer les jeunes...

*Aménagement d'un lieu permettant de pratiquer du skate-board à Stoumont*

*Coordination des activités sportives entre les villages et engagement de professionnels pour encadrer les activités proposées aux enfants et aux jeunes.*

*Participation au projet d'un circuit de tir à l'arc*

## **Vie associative**

*Développement des synergies entre associations*

Organiser certaines grosses manifestations, tenir une réunion annuelle des associations...

## **2.4. Services**

### **Logement**

*Mise en place de mesures favorisant l'accès à la résidence principale sur le territoire de la Commune*

### **Gestion de l'eau**

*Valorisation du surplus d'eau*

Si cela ne nuit pas aux nappes phréatiques, il est proposé de valoriser le surplus d'eau (vente...).

*Réduction de la consommation d'eau via des actions de sensibilisation*

La réflexion porterait sur les questions suivantes : quel geste quotidien entraîne quelle consommation ? Comment agir pour réduire la consommation ? Quels usages pour l'eau de pluie ? Comment la récolter, la stocker, l'utiliser ?

*Valorisation de l'eau de pluie*

La Commune pourrait mener différentes actions: sensibilisation à une consommation différenciée entre 'eau potable' et 'eau de pluie', primes communales pour des investissements de particuliers non seulement en citerne d'eau de pluie mais également en équipement de contrôle et de filtration de cette eau, imposition avec prime pour les citernes d'eau de pluie dans le permis de bâtir pour les nouvelles constructions, création éventuelle d'un groupement d'achat de citerne vis-à-vis d'un constructeur de citerne et permettant d'avoir accès à un conseil technique à un coût moindre...

*Rationalisation, optimisation, modernisation et entretien des captages, réservoirs et du réseau de distribution.*

Diagnostic de l'existant en matière de captage et de réseau de distribution (offre, demande et distribution): cadastre des sources, canalisations et équipement de stockage et contrôle, consommation et production annuelle par type de consommateurs, sécurisation des infrastructures, moyens humains et équipements existants...

Ces actions sont à mettre en lien avec la fiche-projet n°1.9

### **Mobilité, accessibilité**

*Ramassage scolaire direct vers l'école de Stavelot*

*Aménagement d'un parking pour les cars et les camions qui viennent chercher les kayaks au pont de Cheneux*

*Résolution du problème de signalisation en ce qui concerne Cheneux et Monceau*

*Placement de plaques indicatrices des numéros des maisons*

Ce placement est proposé au début de certaines rues ou quartiers dans des endroits particulièrement difficiles. A La Gleize et Stoumont notamment, certaines maisons sont difficiles à trouver car en retrait ou sur un chemin traversier par rapport à l'axe principal.

La fiche-projet n°2.5 reprend également des actions à réaliser relative à la mobilité.

### **Information et accessibilité**

*Augmentation des sources d'information concernant les services et les aides afin de réaliser une communication claire et ciblée pour tous les habitants de la Commune et que celle-ci soit continue dans le temps et répétée.*

*Information sur les métiers*

Rencontres avec les métiers pour les jeunes ...

*Organisation de Conseils communaux dans les différentes entités*

*Développement d'initiatives en matière de formation continuée dans la Commune (cours de promotion sociale...)*

Organisation de formations, réalisation d'une enquête afin d'évaluer les besoins (coupon-réponse dans le Bulletin communal)

*Développement de synergies entre les différents établissements scolaires de la Commune*

# LOT 1



## INDEX DES FICHES DU LOT 1

N°	LIEU	TITRE	PAGE
1.1	Lorcé	Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé	247
1.2	Stoumont (village)	Création d'un pôle multifonctionnel poursuivant des objectifs de services, de loisirs et de mobilité	257
1.3	Ruy	Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce	267
1.4	Rahier	Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle de loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus	275
1.5	Moulin du Ruy	Aménagement de convivialité et de mobilité douce	285
1.6	La Gleize	Aménagement du centre du village et de ses accès dans une optique de convivialité	293
1.7	Stoumont (Commune)	Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local	303
1.8	Stoumont (Commune)	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux	309
1.9	Stoumont (Commune)	Optimisation des captages et du réseau d'eau de distribution et sensibilisation à une consommation raisonnée	313
1.10	Stoumont (Commune)	Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication	315



## LORCE

### *Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé*

#### **Description du projet**

Le projet concerne différents aménagements dans le village de Lorcé depuis l'aire de pique-nique située dans le haut du village jusqu'à l'épingle à cheveux située dans le bas du village. Ils se déclinent suivant deux axes:

1) l'amélioration des aires de loisirs et de rencontres:

- l'aménagement de l'aire de convivialité existante à l'entrée du village en venant de Harzé (enterrement des bulles à verres...);
- l'aménagement d'une aire de convivialité avec quelques jeux pour enfants à côté de la salle des fêtes et susceptible de permettre l'atterrissage de l'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne;
- la remise en état du monument aux morts et l'aménagement d'une placette en pavés;
- la restauration du site des deux fontaines-lavoirs sises l'une face à l'ancien presbytère et l'autre à ses côtés en remontant vers Bierny.

2) la sécurisation de l'ensemble de la traversée du village afin de favoriser les usagers doux via notamment:

- l'aménagement des entrées de village;
- l'aménagement d'un cheminement piéton protégé;
- une sécurisation renforcée aux abords des lieux de convivialité existants;
- l'aménagement d'un espace de stationnement à côté de la salle des fêtes.

L'aménagement de massifs floraux est prévu, notamment aux entrées du village.

#### **Origine de la demande**

- Les habitants lors des réunions d'information et consultation
- La CLDR

#### **Justification du projet**

Les lieux de rencontres méritent d'être aménagés car ils sont actuellement assez rudimentaires. En outre, aucune aire de jeux n'existe sur le territoire de l'ancienne commune de Lorcé (villages de Lorcé, Targnon et Chession) où le nombre d'enfants et de jeunes a crû (et continue de croître) de manière importante ces dernières années. Ces aménagements favoriseraient les rencontres. Certains éléments du patrimoine sont également à valoriser. C'est le cas notamment du monument aux morts et des fontaines, proches du périmètre classé de l'église.

Les habitants du village de Lorcé sont fortement dérangés par le passage de la route reliant l'autoroute E25 sortie 47 à la route Remouchamps - Trois-Ponts. Cet itinéraire également

utilisé comme raccourci ou comme voie de détournement lors de grosses manifestations à Francorchamps ou Spa, apporte des risques certains à la circulation des habitants mais aussi des promeneurs qui parcourent les promenades balisées, le circuit de GR (Grande Randonnée) ou la boucle faisant le tour du village.

Le rapport de l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) sur la Commune pointe le danger des traversées de village dans l'entité et particulièrement à Lorcé, qui apparaît comme prioritaire, sur base du nombre de véhicules, de la vitesse pratiquée et des statistiques d'accident.

Un espace piéton surélevé est apparu comme une nécessité étant donné la fréquentation de la route et la vitesse pratiquée. L'espace de stationnement à proximité de la salle permettra également de dégager le bord de route encombré lors de manifestations et dès lors de renforcer la sécurité des usagers doux. L'ensemble des aménagements présentés faciliteront l'accès aux lieux de rencontres (salle des fêtes Union Crelle, église, site des deux fontaines, place du village près du Monument aux morts...) et contribueront dès lors à renforcer la convivialité.

### **Localisation**

La traversée du village de Lorcé et ses abords depuis l'aire de pique-nique située dans le haut du village jusqu'à l'épingle à cheveux située dans le bas du village.

#### **Statut au plan de secteur**

Habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

Terrain jouxtant la salle des fêtes (privé)

### **Tâches à réaliser**

- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population
- Acquisition du terrain privé
- Réalisation des travaux

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'usagers des voiries
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>III.c</i>	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la Commune au respect du cadre de vie de chacun
<i>IV.a</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants

IV.b	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes
IV.c	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
V.a	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune
V.b	Stimuler et soutenir la vie associative locale
VI.c	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'usagers

Création d'emploi(s) envisagée

Néant

Estimation globale du coût

	Unités	Quantités	P.U.	TOTAL
<b>DEMOLITIONS</b>				
Sciage revêtement	m	960	2,5	2.400,00 €
Démolition tarmac	m <sup>2</sup>	2450	10	24.500,00 €
Démolition bordures enterrées	m	892	7,5	6.690,00 €
Démolition filets d'eau	m	740	12,5	9.250,00 €
Démolition bordures 20 cm	m	260	8	2.080,00 €
Démontage panneaux	pce	5	100	500,00 €
Démolition d'avaloirs	pce	7	150	1.050,00 €
Démolition murs	m <sup>3</sup>	2	300	600,00 €
<b>ELEMENTS LINEAIRES</b>				
Bordure filet d'eau 50 cm	m	1130	45	50.850,00 €
Bordure 15 cm (saillie)	m	470	35	16.450,00 €
Bordure 15 cm	m	290	35	10.150,00 €
Bordure 15 cm (plateaux)	m	45	50	2.250,00 €
Bordures 10 cm (trottoir)	m	1090	27,5	29.975,00 €
Filet d'eau 30 cm	m	105	40	4.200,00 €
<b>REVETEMENTS</b>				
Pavés pierre naturelles	m <sup>2</sup>	55	95	5.225,00 €
Tarmac (parkings)	m <sup>2</sup>	35	35	1.225,00 €
Tarmac (trottoirs)	m <sup>2</sup>	1015	25	25.375,00 €
Tarmac voirie (rouge)	m <sup>2</sup>	710	60	42.600,00 €
Tarmac voirie (noir)	m <sup>2</sup>	435	35	15.225,00 €
Tarmac voirie rouge + raclage	m <sup>2</sup>	340	35	11.900,00 €
Tarmac voirie noir + raclage	m <sup>2</sup>	4020	12,5	50.250,00 €
Plateaux en saillie	m <sup>2</sup>	40	100	4.000,00 €
Béton imprimé îlots	m <sup>2</sup>	15	125	1.875,00 €
Béton giratoire	m <sup>2</sup>	220	110	24.200,00 €
Pavage trottoir	m <sup>2</sup>	830	55	45.650,00 €

<b>EGOUTTAGE</b>				
Avaloirs	pce	20	500	10.000,00 €
Tuyau ø30 béton	m	365	425	155.125,00 €
<b>DIVERS</b>				
Ilots de verdure	m <sup>2</sup>	50	15	750,00 €
Panneaux existants	pce	5	50	250,00 €
Panneaux nouveaux	pce	7	125	875,00 €
Mise à niveau de bouches à incendie	pce	6	150	900,00 €
Mise à niveau de bouches à clé	pce	6	100	600,00 €
Mise à niveau de chambres de visite	pce	4	250	1.000,00 €
Mise à niveau de dalle béton	pce	2	75	150,00 €
Mise à niveau de taques carrées	pce	3	75	225,00 €
Mur en moellons	m <sup>3</sup>	4	1000	4.000,00 €
Marquages	m <sup>2</sup>	50	5	250,00 €
Aménagement de l'aire de convivialité	PG	1	7.000	7.000,00 €
Remise en état des 2 fontaines lavoir	PG	1	20.000	20.000,00 €
Plantation et mobilier urbain	PG	1	8.000	8.000,00 €
Eclairage public	PG	1	12.000	12.000,00 €
<b>CREATION DE L'AIRE DE CONVIVIALITE ET D'UN PARKING POUR LA SALLE</b>				
Acquisition terrains	PG	1	50000	50.000,00 €
Terrassement généraux	m <sup>3</sup>	1500	15	22.500,00 €
Bordures préfabriquées en béton	m	75	175	13.125,00 €
Empierrement parking	m <sup>2</sup>	600	15	9.000,00 €
<b>SUPPLEMENTS EVENTUELS</b>				
Essais en cours de chantier	PG	1	2000	2.000,00 €
Divers et imprévus	PG	1	10000	10.000,00 €
<b>FRAIS D'ETUDE</b>				
Honoraires	Fft	0,08	720000	57.600,00 €
Coordination sécurité	Fft	0,015	720000	10.800,00 €
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>784.620,00 €</b>
<b>TVA 21 %</b>				<b>164.770,20 €</b>
<b>TOTAL TVAc</b>				<b>949.390,20 €</b>

*Répartition du financement*

Développement rural 80%: 759.512,16 €

Commune 20%: 189.878,04 €

**Programme de réalisation**

Une phase ou deux en fonction de l'évolution de la situation concernant l'acquisition du terrain jouxtant la salle des fêtes.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Tenir compte du rapport IBSR sur la sécurité de la Commune.

**Etat du dossier**

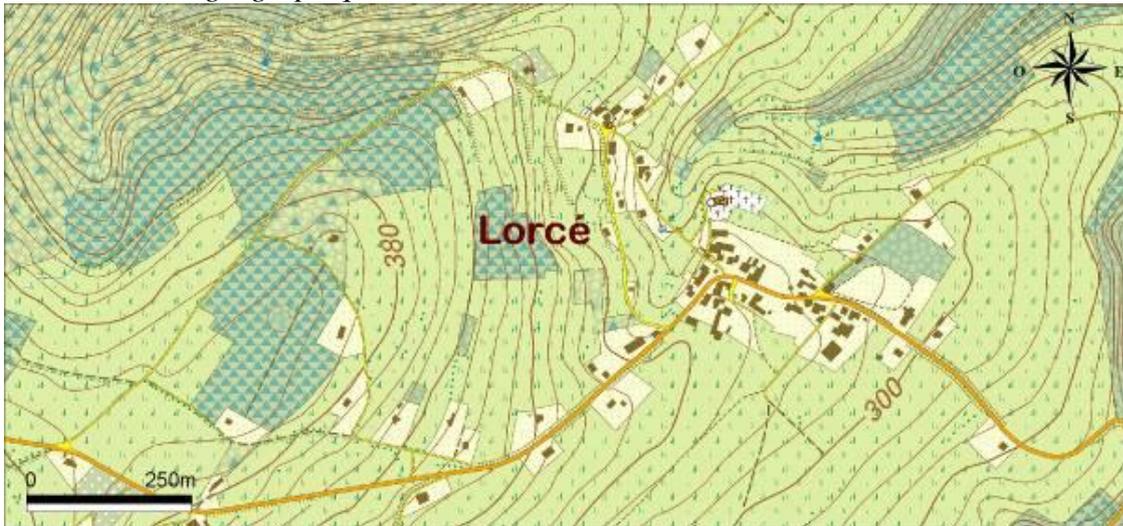
L'IBSR a remis un avis favorable aux aménagements proposés lors d'une visite du village le 11 février 2009.

**Programme dans le temps**

Dans les 3 ans

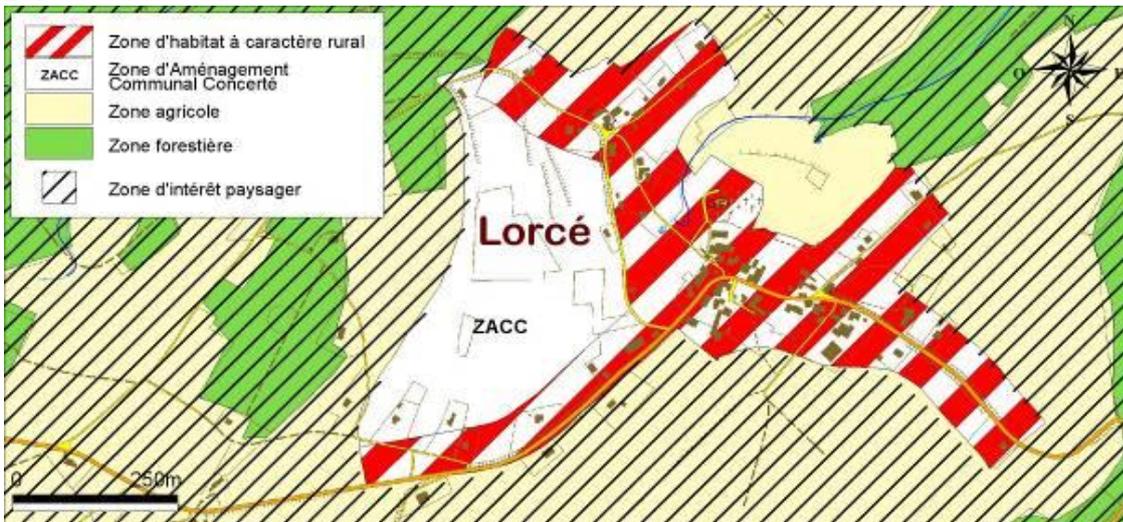
## Annexes

### 1. Localisation géographique



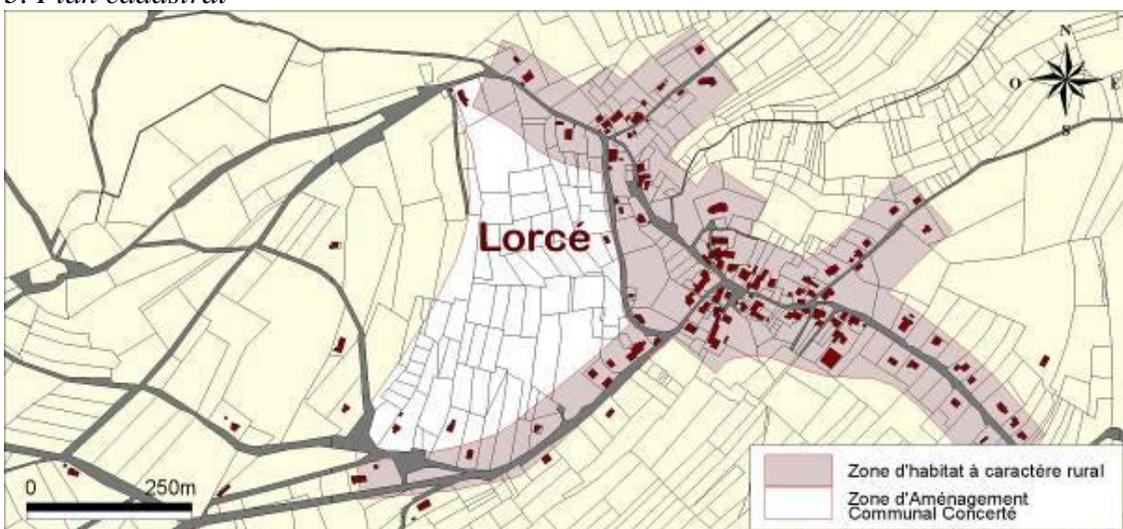
IGN 10 000 49/7n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

<i>Salle des fêtes de Lorcé</i>	<i>Monument aux morts de Lorcé</i>
	
<i>Traversée de Lorcé</i>	
	

5. Esquisses des aménagements



PROVINCE DE LIEGE  
COMMUNE DE STOUMONT

PCDR LORCE  
AMENAGEMENT VISANT A RENFORCER  
LA CONVIVIALITE AU CENTRE DE LORCE

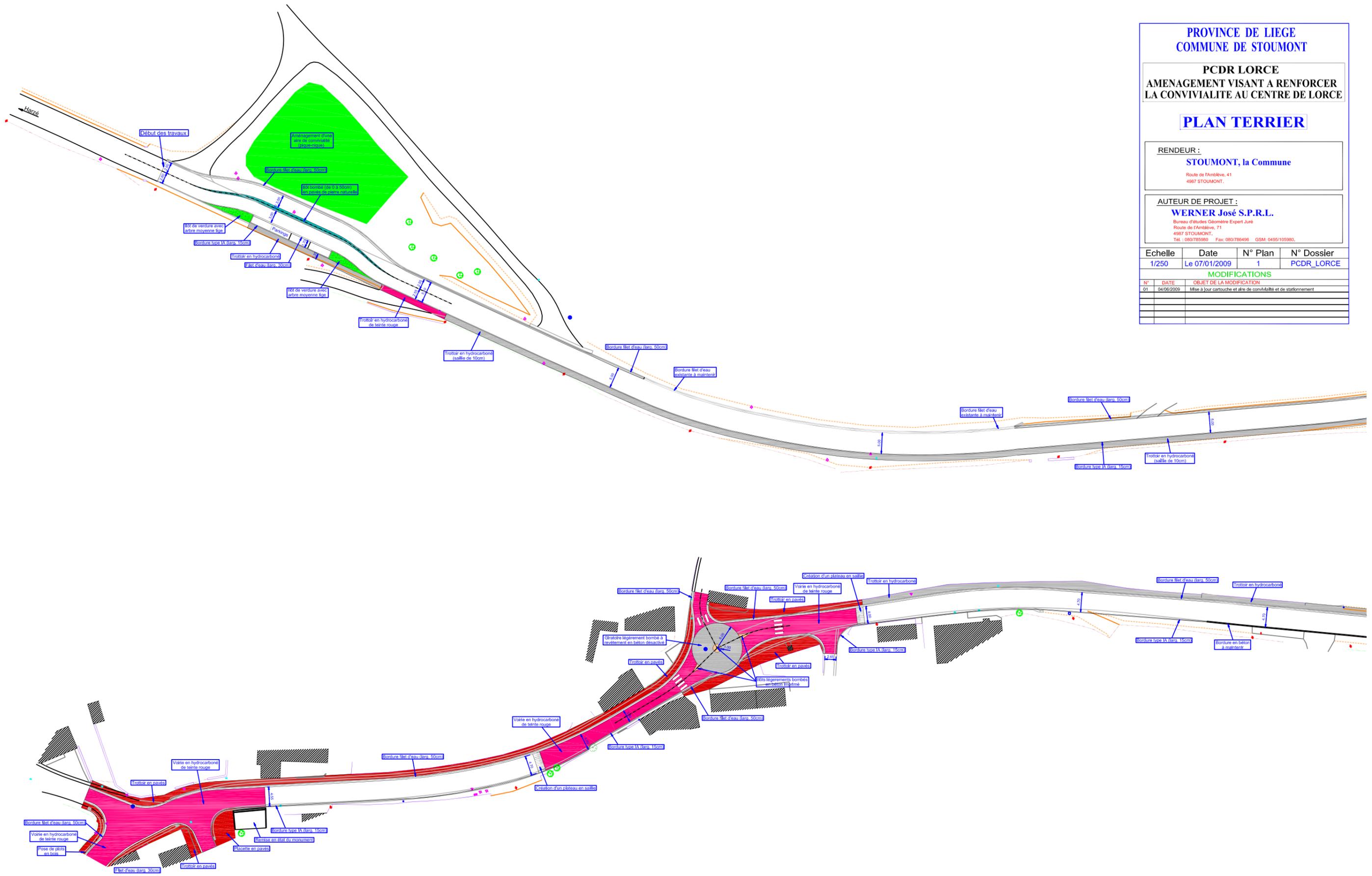
PLAN TERRIER

RENDEUR :  
**STOUMONT, la Commune**  
Route de l'Ambève, 41  
4987 STOUMONT.

AUTEUR DE PROJET :  
**WERNER José S.P.R.L.**  
Bureau d'études Géomètre Expert Juré  
Route de l'Ambève, 71  
4987 STOUMONT.  
Tél. : 080/785980 Fax: 080/786496 GSM: 0495/105980.

Echelle	Date	N° Plan	N° Dossier
1/250	Le 07/01/2009	1	PCDR_LORCE

MODIFICATIONS		
N°	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
01	04/06/2009	Mise à jour cartouche et aire de convivialité et de stationnement





## **STOUMONT (village)**

*Création d'un pôle multifonctionnel poursuivant des objectifs de services, de loisirs et de mobilité*

### **Description du projet**

Le projet, localisé à proximité de l'école de la Communauté française, consiste à construire, sur un terrain à acquérir, un hall omnisports basse énergie et à aménager les abords.

Dans un deuxième temps, il s'agit de construire un nouveau bâtiment, basse énergie, pour les services communaux, dans cette zone, sur un terrain à définir voire de créer un réseau de chaleur et des logements en fonction des possibilités.

Des aménagements communs à ces infrastructures sont envisagés (cafétéria du hall omnisports et réfectoire pour l'école, cuisines communes, salle de sports servant de salle de gymnastique pour l'école, parkings...).

Il conviendra également, en phase deux, de sécuriser la route régionale, en concertation avec le SPW DGO Routes et Bâtiments afin de favoriser les usagers doux:

- dans le centre de Stoumont (éclairage des passages piétons, aménagements de stationnement et accotements pour permettre la circulation des piétons,...);
- entre Stoumont et La Gleize sur une distance d'environ 3 kilomètres (voie lente bordant la route régionale).

### **Origine de la demande**

- Consultation citoyenne
- Milieu associatif (clubs sportifs, milieu culturel, comité des fêtes, ...)
- Touristes
- Chauffeurs, livreurs...
- Personnel communal
- CLDR

### **Justification du projet**

Aucune infrastructure sportive couverte permanente n'existe à STOUMONT. Les sportifs doivent se rendre dans les communes voisines telles que Trois-Ponts, Stavelot, Spa, Theux, Malmedy dont les hall omnisports sont déjà surchargés. Des besoins ont été exprimés fréquemment pour la pratique du mini-foot et du tennis de table.

Les locaux permettront de promouvoir et d'encourager davantage le sport pour les jeunes mais aussi pour toutes les catégories d'âges confondues. La fréquentation de ce lieu sera donc aussi l'occasion pour les générations de se rencontrer.

Les locaux actuels de l'Administration présentent des faiblesses dans plusieurs domaines (personnel à l'étroit, disposition ne permettant pas d'assurer une confidentialité satisfaisante, pas de zone d'attente ni de stockage des archives, bâtiment énergivore, espace de stationnement inadapté, manque de salle de réunion...). Ce nouveau bâtiment permettra une rationalisation et des économies d'échelle. Il sera également une vitrine en tant que bâtiment basse énergie.

La route régionale est en quelque sorte le centre névralgique de la Commune et du village de Stoumont. La sécurisation de cette artère est primordiale aux yeux des habitants. En outre, un récent rapport de l'IBSR insiste sur la nécessité de sécuriser cette liaison. La vitesse y est excessive sur un tronçon de voirie bordé par des pôles drainant un nombre important de personnes: deux écoles primaires, une école spécialisée, plusieurs commerces, l'Administration communale, l'Office du Tourisme, la Poste, la Maison de Police, la bibliothèque, le CPAS... et le futur hall omnisports.

Le long de la route régionale, le stationnement encombre l'espace nécessaire à la circulation piétonne. L'absence d'emplacements aménagés et identifiés provoque le stationnement « sauvage » autour de l'église.

Les Stoumontois se rendent régulièrement à La Gleize (Musée, présence du secteur HoReCa, tennis, garage, école communale...), et les gens de La Gleize se déplacent également vers Stoumont pour y profiter des nombreux services offerts. La liaison lente Stoumont-La Gleize sera en outre idéale et sécurisée pour les touristes et les camps de vacances qui fréquentent très souvent la Commune.

### **Localisation**

Stoumont village, N606

#### **Statut au plan de secteur**

ZACC  
Zone d'Habitat à Caractère Rural

#### **Statut de propriété**

Terrain appartenant à la Communauté française (hall omnisports)  
Voirie régionale

### **Tâches à réaliser**

- Achat du terrain
- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des plans
- Présentation du projet à la population
- Réalisation des travaux

### Objectifs visés

I.d	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique
I.e	Améliorer la sécurité des différents types d'utilisateurs des voiries
II.a	Développer un tourisme diffus et intégré
III.a	Favoriser la communication interpersonnelle
III.b	Favoriser les relations intergénérationnelles
III.d	Favoriser l'organisation d'activités supralocales
IV.a	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
IV.b	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes
IV.c	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
V.a	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune
V.b	Stimuler et soutenir la vie associative locale
VI.c	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'utilisateurs
VI.d	Améliorer l'accès aux services

### Création d'emploi(s) envisagée

Possibilité d'emploi pour la gérance du hall.

### Estimation globale du coût

Hall omnisports:

	Unités	Quantités	P.U.	TOTAL
Plateau	m <sup>2</sup>	1418	970	1.375.460,00 €
Vestiaires	m <sup>2</sup>	258	1211	312.438,00 €
Salle+accueil+logement	m <sup>2</sup>	318	970	308.460,00 €
Revêtement de sol	m <sup>2</sup>	800	94	75.200,00 €
Etage	m <sup>2</sup>	576	970	558.720,00 €
Ascenseur	pce	1	25000	25.000,00 €
Aménagement des abords (voiries+parkings)	M	1100	50	55.000,00 €
Achat terrain	m <sup>2</sup>	4500	25	112.500,00 €
<b>FRAIS D'ETUDE</b>				
Honoraires	Fft	0,08	2900000	232.000,00 €
Coordination sécurité	Fft	0,015	2900000	43.500,00 €
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>3.098.278,00 €</b>
<b>TVA 21 %</b>				<b>650.638,38 €</b>
<b>TOTAL TVAc</b>				<b>3.748.916,38 €</b>

Administration communale: coût non estimé

Sécurisation de la route régionale: deux options sont envisageables pour la liaison Stoumont-La Gleize:

1. aménagements légers en gravier ou dolomie, en tenant compte de l'espace existant (sans intervention du SPW DGO Routes et bâtiments)

	Unités	Quantités	P.U.	TOTAL
Liaison piétonne Stoumont-La Gleize	m2	10000	20	200.000,00 €

2. espace sécurisé de 3 mètres de large en béton ou tarmac (intervention possible du SPW DGO Routes et bâtiments): coût non estimé.

### **Répartition du financement**

Développement rural

Commune

Infrasports

SPW DGO Routes et bâtiments

Communauté française pour la gérance du hall (1.5 Equivalents Temps Plein)

### **Programme de réalisation**

Phase 1: achat du terrain

Phase 2: construction du hall omnisports et aménagements des abords

Phase 3 (Lot 2):

- construction de la nouvelle Administration communale
- sécurisation de la route régionale

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

La sécurisation de la route régionale est à mettre en lien avec la fiche n°1.6 *Aménagement du centre de La Gleize et de ses accès dans une optique de convivialité*. Elle dépend également des travaux prévus au planning du SPW DGO Routes et Bâtiments.

### **Etat du dossier**

La SPABS (Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires) a donné son accord pour la vente du terrain.

Plusieurs contacts ont été pris avec le SPW DGO Routes et bâtiments qui est également venu sur le terrain. Celui-ci a réalisé un levé topographique pour Stoumont-centre (abords des écoles, barrières, entrées d'agglomération pour y placer des ilots, éclairage des passages piétons...). Ces aménagements devraient être réalisés en 2009.

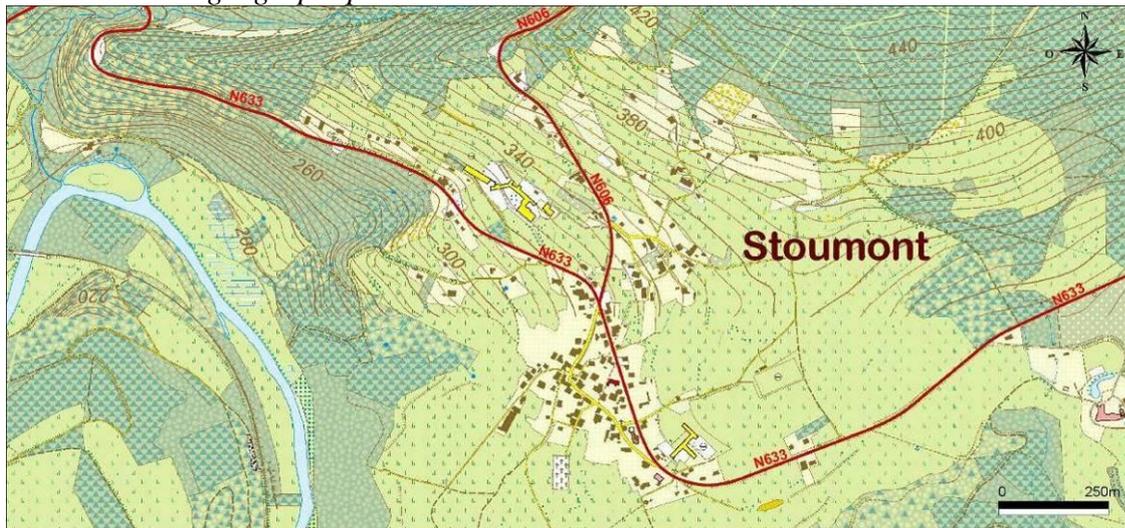
En outre, des contacts ont été pris avec Infrasports.

### **Programme dans le temps**

Entamé dans les 3 ans

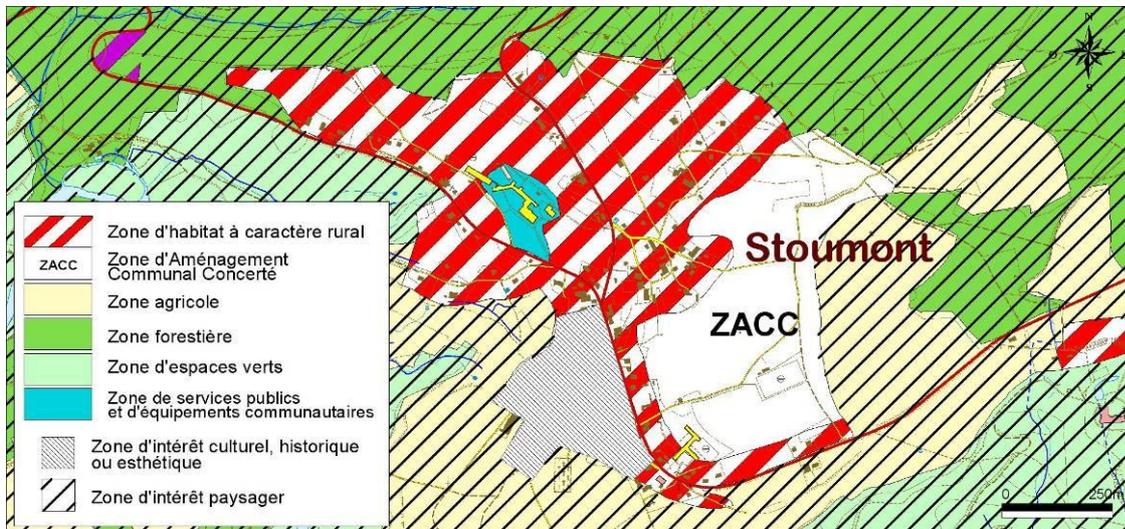
## Annexes

### 1. Localisation géographique



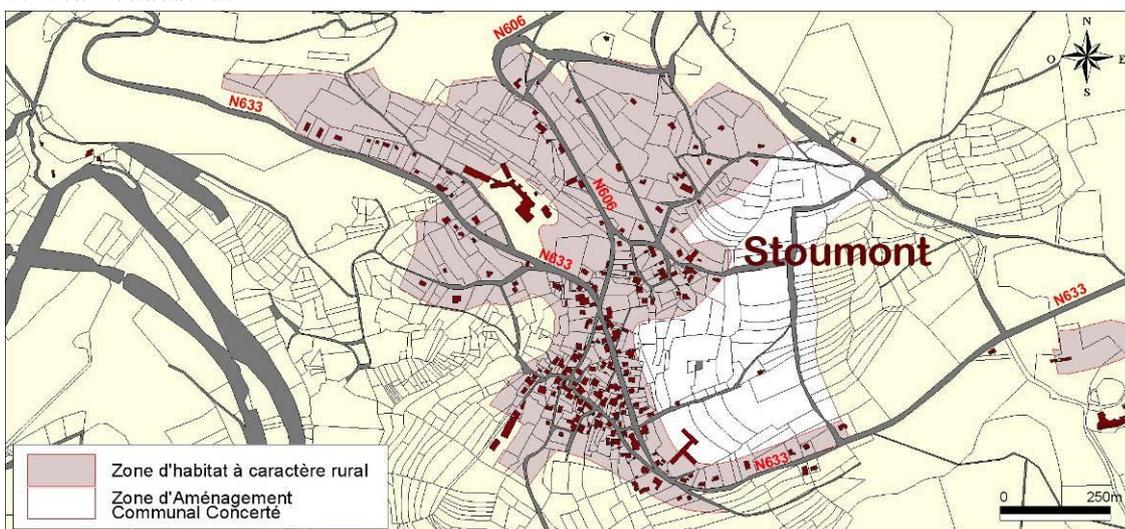
IGN 10 000 49/7n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

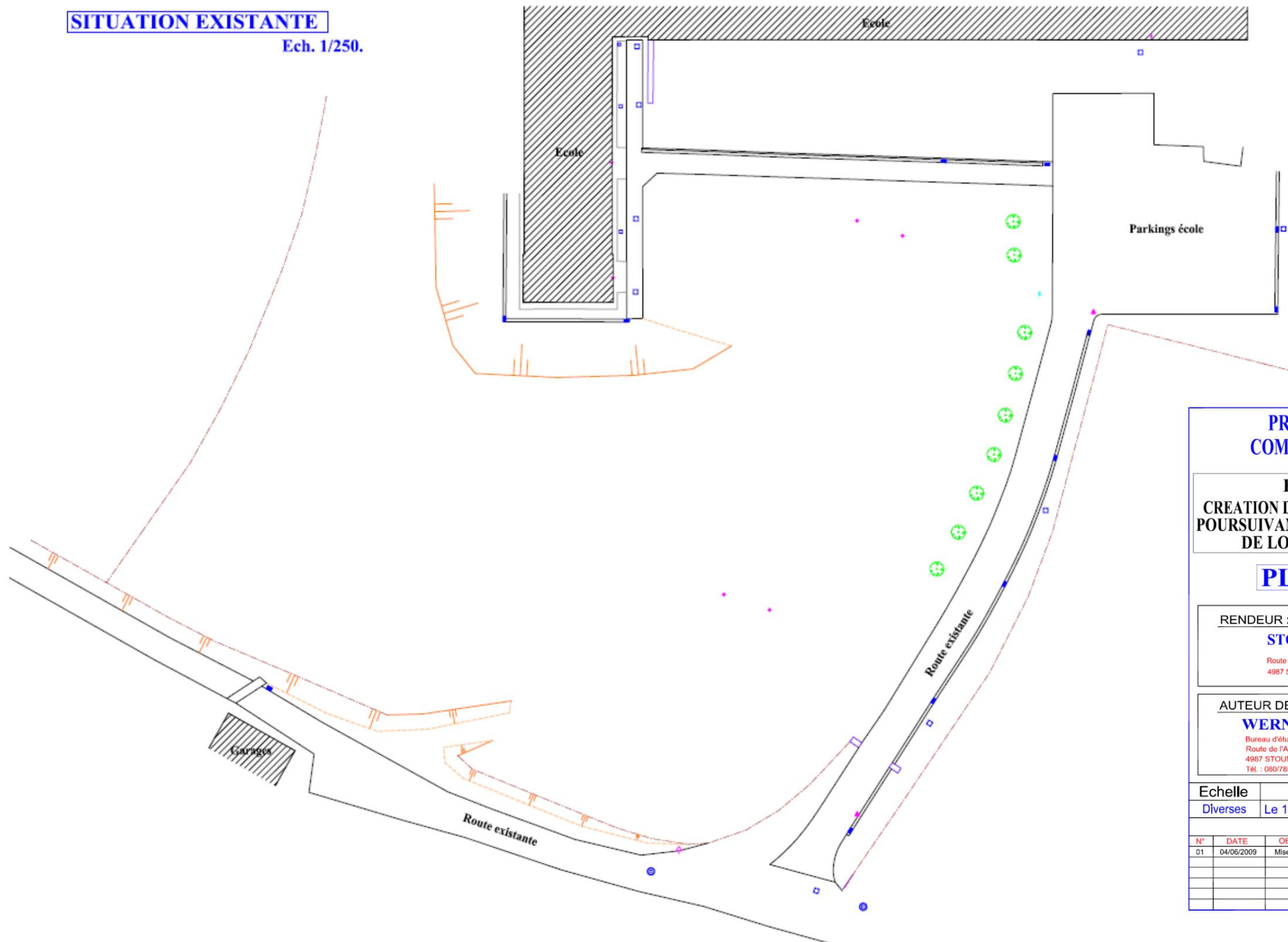
*4. Clichés photographiques de la situation actuelle*



*5. Esquisse des aménagements*

**SITUATION EXISTANTE**

Ech. 1/250.



**PROVINCE DE LIEGE  
COMMUNE DE STOUMONT**

**PCDR STOUMONT  
CREATION D'UN POLE MULTIFONCTIONNEL  
POUR SUIVANT DES OBJECTIFS DE SERVICES,  
DE LOISIRS ET DE MOBILITE.**

**PLAN TERRIER**

**RENDEUR :**  
**STOUMONT, la Commune**

Route de l'Ambève, 41  
4987 STOUMONT.

**AUTEUR DE PROJET :**  
**WERNER José S.P.R.L.**

Bureau d'études Géomètre Expert Juré  
Route de l'Ambève, 71  
4987 STOUMONT.  
Tél. : 080/785980 Fax: 080/786496 GSM: 0495/105980.

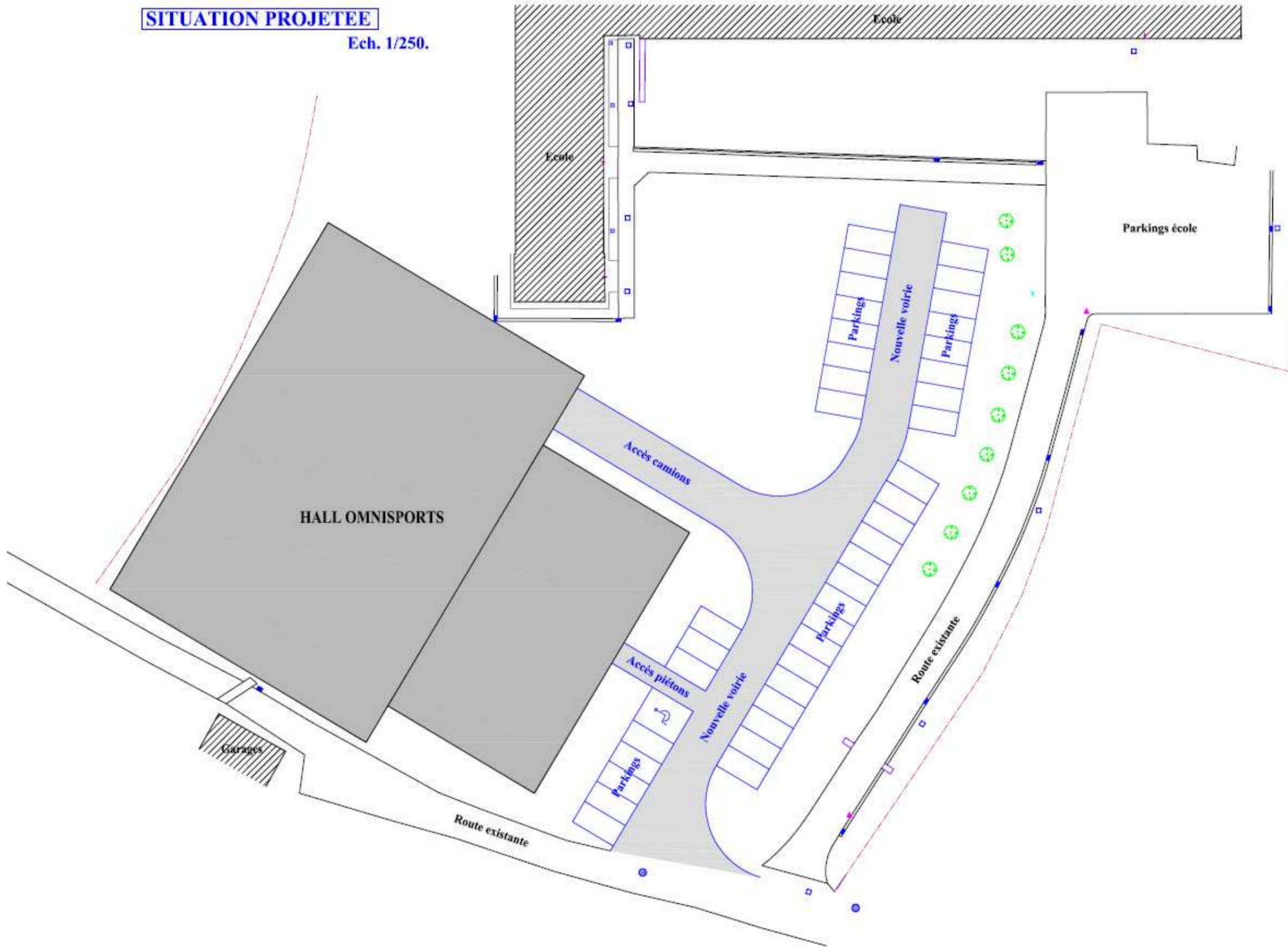
Echelle	Date	N° Plan	N° Dossier
Diverses	Le 13/05/2009	1	PCDR_STOUMONT

**MODIFICATIONS**

N°	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
01	04/06/2009	Mise à jour cartouche

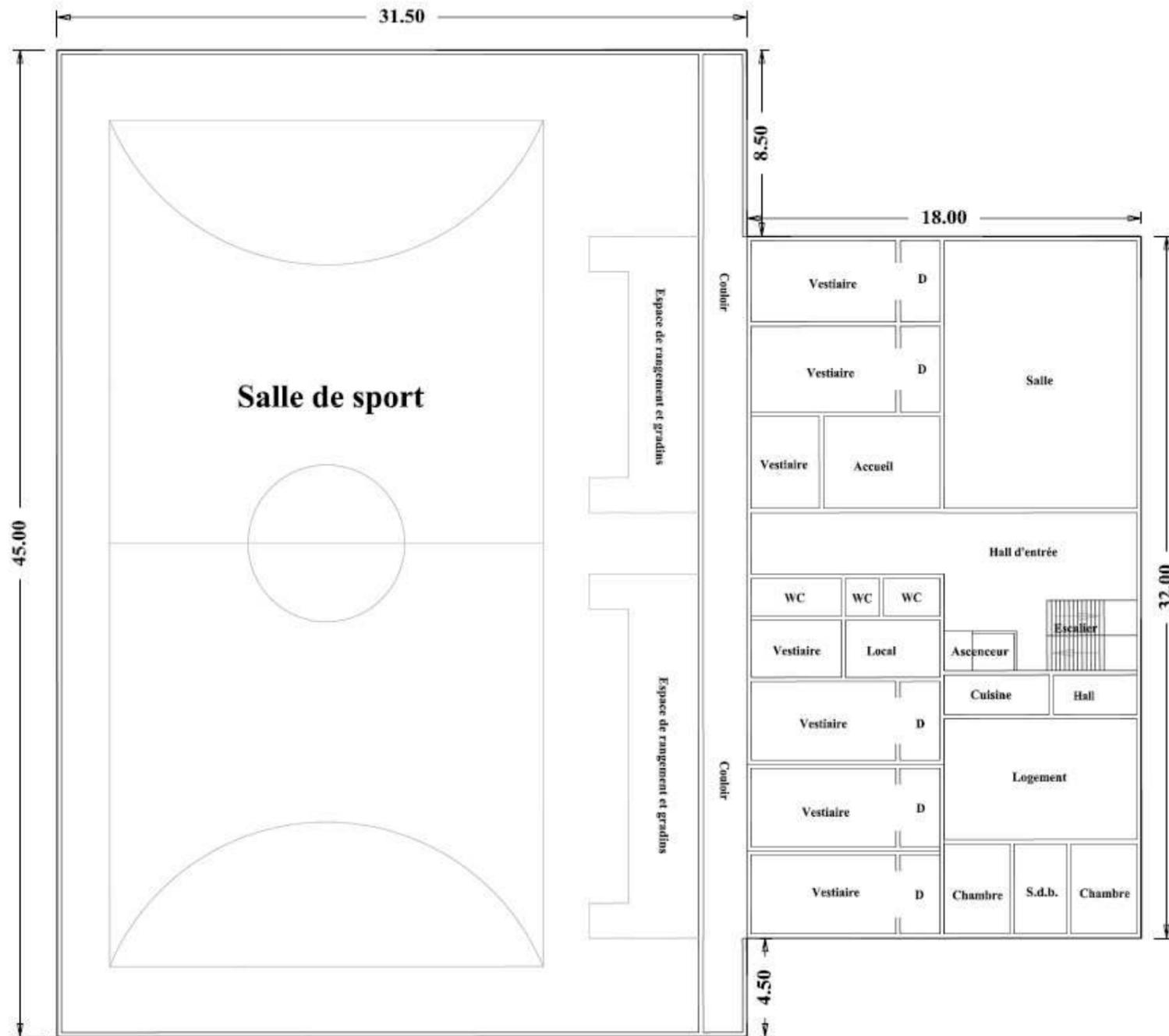
**SITUATION PROJETEE**

Ech. 1/250.



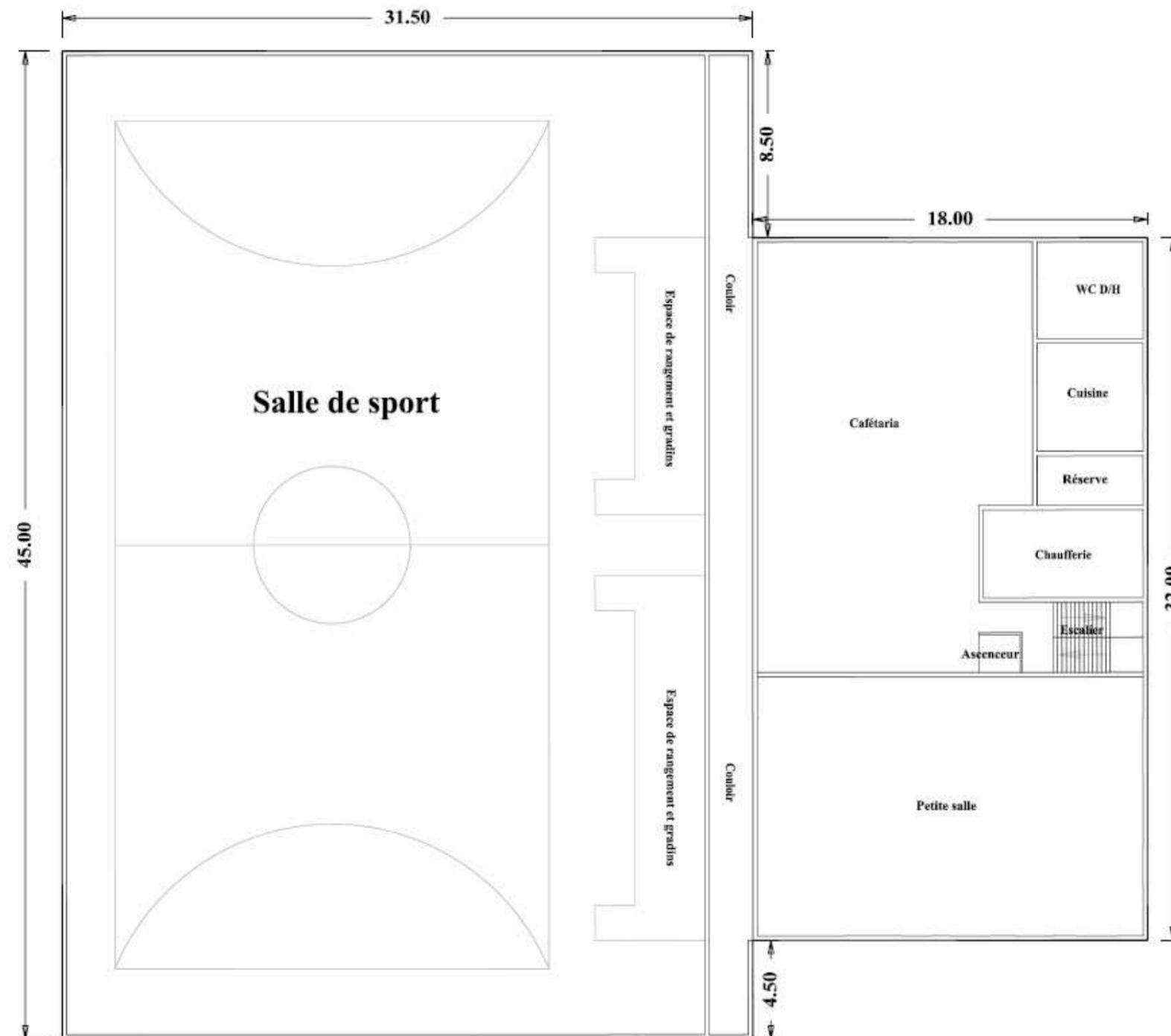
# PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

Ech. 1/200.



# PLAN DU 1er ETAGE

Ech. 1/200.



## RUY

### *Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à:

- Aménager des aires de repos et de convivialité sur les pelouses environnantes en valorisant le ruisseau et les éléments du patrimoine (aménagement de la fontaine...).
- Favoriser l'accessibilité, via des modes doux de déplacement, aux infrastructures villageoises (aménagement d'un cheminement sécurisé pour usagers doux le long de la route entre Ruy et Moulin du Ruy afin de permettre aux habitants de se rendre à l'école et à la salle de Moulin du Ruy,...).
- Aménager le carrefour de Ruy afin de ralentir la vitesse des véhicules et d'améliorer la visibilité (création d'un effet de porte, réduction de la largeur de la voirie, utilisation de différents types de matériaux, implantation de points d'éclairages publics ...). Cette sécurisation est à intégrer à une réflexion sur l'efficacité et l'esthétisme des aménagements.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche n°1.5 *Moulin du Ruy: Aménagement de convivialité et de mobilité douce*.

#### **Origine de la demande**

- CLDR
- Habitants

#### **Justification du projet**

La mise en valeur du ruisseau favorise le développement des biotopes et la protection des éléments naturels.

Les différents aménagements, en développant des espaces conviviaux, contribueront à développer un tourisme diffus et intégré.

Le village de Ruy est un petit hameau ardennais typique constitué d'habitations anciennes (fermes en pierre et colombages). Ce village se développe essentiellement en noyau autour de ce carrefour et se prolonge le long de la route allant de Ruy à Francorchamps. Il est le point de passage de tout le transit vers Spa-Francorchamps et vers la E42. Lors des manifestations sur le circuit de Francorchamps, la circulation est déviée via ce village.

On ne perçoit pas l'identité du village, c'est une large bande de circulation qui domine. De plus, le cheminement piéton est difficile. Or, outre les habitants, les promeneurs fréquentent beaucoup ce lieu (GR 5, promenades balisées), ainsi que les cyclistes, attirés par la proximité de la côte du Rosier de la course Liège-Bastogne-Liège. Les aménagements envisagés permettront de diminuer l'impact de la circulation automobile de transit, de créer un effet de porte d'entrée dans le village par les matériaux et formes utilisés et de mettre en valeur des éléments pittoresques (comme le pont, la croix et le ruisseau). Ainsi, la sécurité sera rétablie et la convivialité de ce petit village sera prépondérante par rapport à la route.

## Localisation

Centre du village de Ruy

### Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

### Statut de propriété

Voirie communale  
Pelouses appartenant au village

## Tâches à réaliser

- Détermination des aménagements à prévoir, accompagnés de plans
- Présentation du projet global à la population
- Réalisation des travaux

## Objectifs visés

<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'utilisateurs des voiries
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>IV.a</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
<i>IV.b</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destiné à répondre aux besoins identifiés des jeunes
<i>IV.c</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
<i>VI.c</i>	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'utilisateurs

### Création d'emploi(s) envisagée

Néant

## Estimation globale du coût

	Unités	Quantités	P.U.	TOTAL
<b>DEMOLITIONS</b>				
Sciage revêtement	m	50	2,5	125,00 €
Démolition tarmac	m <sup>2</sup>	870	10	8.700,00 €
Démolition bordures enterrées	m	160	7,5	1.200,00 €
Démolition des filets d'eau	m	42	12,5	525,00 €
Démontage panneaux	pce	5	100	500,00 €
<b>ELEMENTS LINEAIRES</b>				
Bordure 15 cm	m	200	35	7.000,00 €
Bordures 10 cm (ilots)	m	50	27,5	1.375,00 €

Filet d'eau 50 cm	m	50	45	2.250,00 €
<b>REVETEMENTS</b>				
Pavés pierre naturelle (ilots)	m <sup>2</sup>	50	95	4.750,00 €
Tarmac voirie	m <sup>2</sup>	700	35	24.500,00 €
Tarmac (accès)	m <sup>2</sup>	180	35	6.300,00 €
Dolomie (trottoirs)	m <sup>2</sup>	135	25	3.375,00 €
<b>EGOUTTAGE</b>				
Avaloirs	pce	4	500	2.000,00 €
Raccordements avaloirs et rejet dans ruisseau	PG	1	3000	3.000,00 €
<b>DIVERS</b>				
Ilots de verdure	m <sup>2</sup>	210	15	3.150,00 €
Panneaux existants	pce	5	50	250,00 €
Panneaux nouveaux	pce	5	125	625,00 €
Mise à niveau de pavés repères	pce	3	150	450,00 €
Marquages	m <sup>2</sup>	60	5	300,00 €
Remise en état de la fontaine	PG	1	10.000	10.000,00 €
Arbres	pce	10	100	1.000,00 €
Plantation et mobilier urbain	PG	1	4.000	4.000,00 €
Stabilisation éventuel de la voûte du ruisseau	PG	1	2.500	2.500,00 €
Eclairage public	PG	1	5.000	5.000,00 €
<b>CHEMINEMENT PIETON "RUY-MOULIN DU RUY"</b>				
Empierrement chemin	m	1.200	50	60.000,00 €
Marquages	m <sup>2</sup>	200	5	1.000,00 €
<b>SUPPLEMENTS EVENTUELS</b>				
Essais en cours de chantier	PG	1	2000	2.000,00 €
Divers et imprévus	PG	1	10000	10.000,00 €
<b>FRAIS D'ETUDE</b>				
Honoraires	Fft	0,08	165000	13.200,00 €
Coordination sécurité	Fft	0,015	165000	2.475,00 €
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>181.550,00 €</b>
<b>TVA 21 %</b>				<b>38.125,50 €</b>
<b>TOTAL TVAc</b>				<b>219.675,50 €</b>

*Répartition du financement*

Développement rural 80%: 175.740,4 €

Commune 20%: 43.935,1 €

**Programme de réalisation**

Une phase

**Etat du dossier**

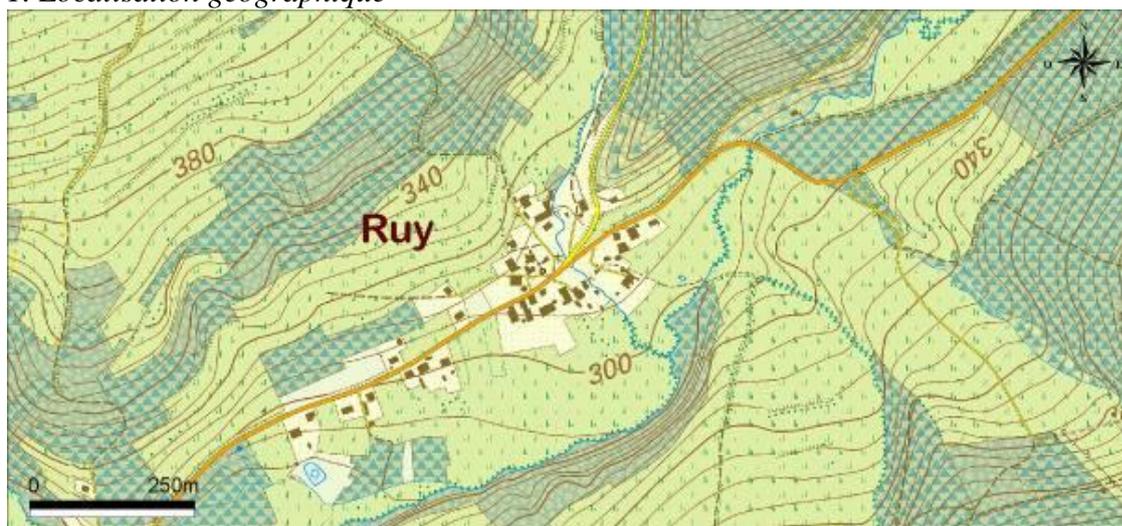
Esquisse

**Programme dans le temps**

Dans les 3 ans

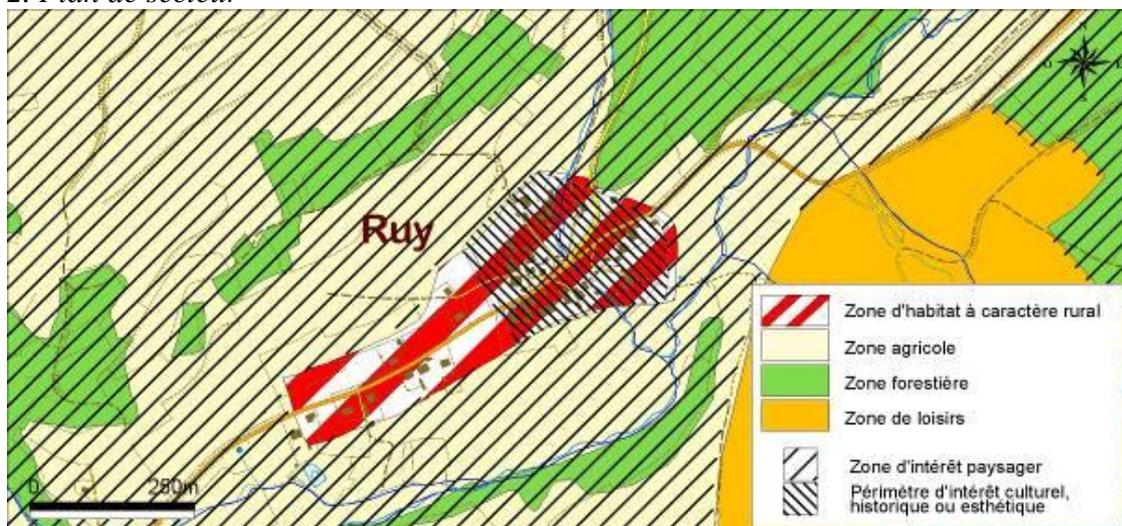
## Annexes

### 1. Localisation géographique



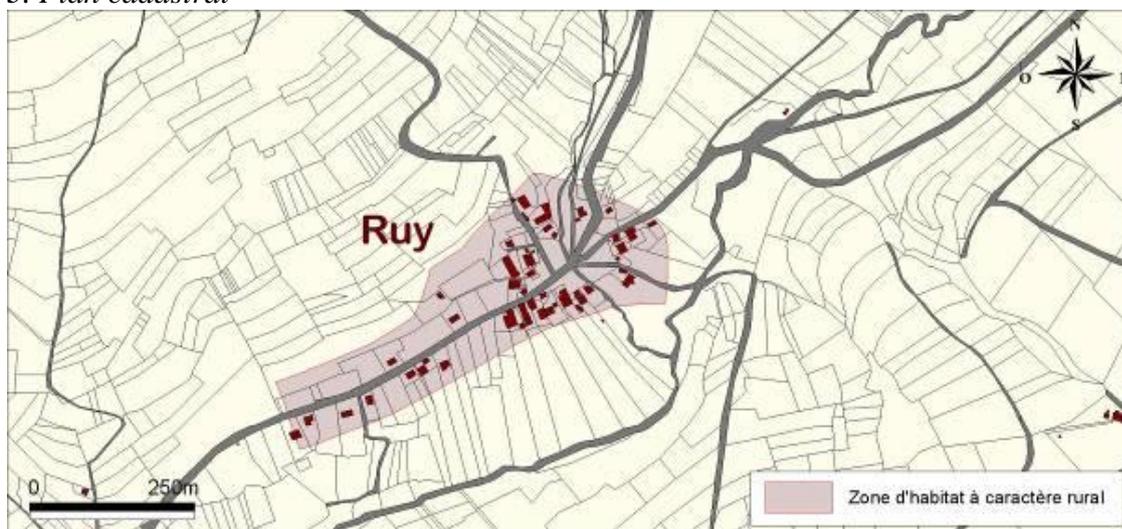
IGN 10 000 49/8n – 50/5n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral

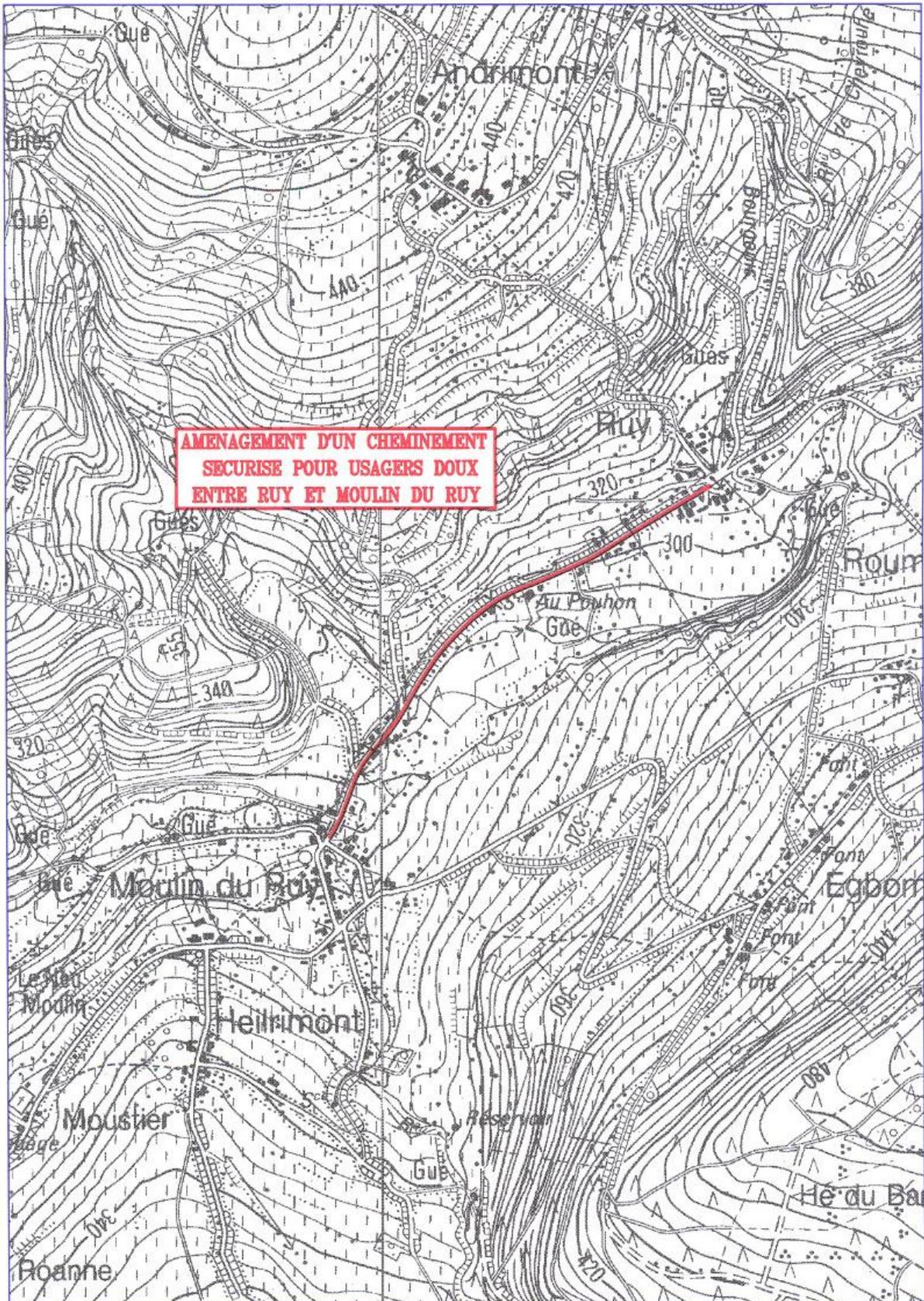


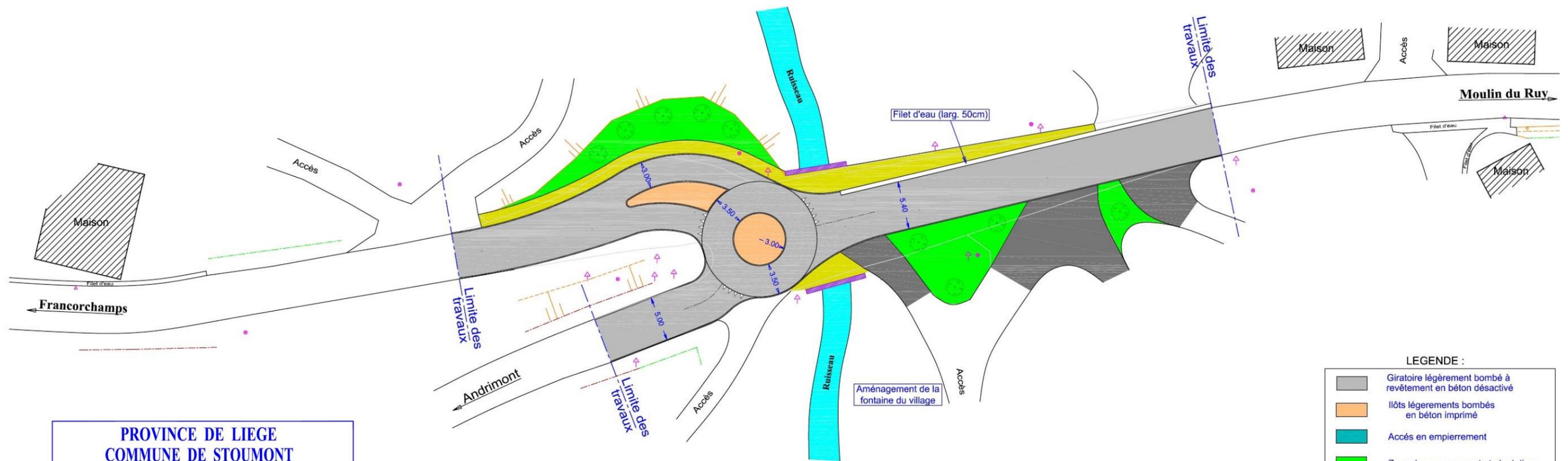
Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle



5. Esquisses des aménagements





**LEGENDE :**

	Giratoire légèrement bombé à revêtement en béton désactivé
	Îlots légers bombés en béton imprimé
	Accès en empiérement
	Zone de gazonnement et plantations
	Voirie en hydrocarboné teinte noire
	Voirie en hydrocarboné teinte grise
	Trottoir en dolomie

**PROVINCE DE LIEGE  
COMMUNE DE STOUMONT**

**PCDR RUY  
AMENAGEMENT DE CONVIVIALITE VALORISANT  
LA NATURE ET FAVORISANT LA MOBILITE DOUCE**

**PLAN TERRIER**

**RENDEUR :**  
**STOUMONT, la Commune**  
Route de l'Ambève, 41  
4987 STOUMONT.

**AUTEUR DE PROJET :**  
**WERNER José S.P.R.L.**  
Bureau d'études Géomètre Expert Juré  
Route de l'Ambève, 71  
4987 STOUMONT.  
Tél. : 080/785980 Fax: 080/786496 GSM: 0495/105980.

Echelle	Date	N° Plan	N° Dossier
1/250	Le 21/01/2009	1	PCDR_RUY

**MODIFICATIONS**

N°	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
01	04/06/2009	Mise à jour cartouche et ajout ruisseau



## RAHIER

*Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel  
et valorisation du pôle de loisirs existant  
au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus*

### Description du projet

Les aménagements souhaités se déclinent de la manière suivante:

1. Création d'un cœur de village historico-culturel via:
  - l'aménagement des abords de l'ancien château, conçu dans une optique d'esthétisme, de renforcement de la convivialité et de révélation historique: création d'une pelouse, d'un étang et d'une terrasse, matérialisation des traces de l'histoire (anciennes fortifications, digue des douves...), reconstruction de l'escalier, aménagement d'un accès carrossable...
  - l'établissement d'un point d'informations touristiques;
  - l'aménagement de l'espace public situé devant l'église (places de stationnement, aire de détente...) en conformité avec les exigences déjà émises précédemment par la DGATLP (Direction Générale Opérationnelle – Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine, Energie) et les Monuments et Sites.
2. Valorisation du pôle de loisirs existant via l'aménagement des abords de la salle « Loisirs et Jeunesse »: espace de stationnement, aire de pique-nique et espace permettant d'accueillir la fête du village dans de meilleures conditions.
3. Des aménagements mettant le village en valeur et favorisant la mobilité douce en toute sécurité:
  - création d'un cheminement pédestre partant de l'église pour rejoindre le bas du village (Martinville) en longeant le ruisseau et se prolongeant par le "chemin de messe" vers le nouveau lotissement;
  - installation d'éclairage valorisant l'aspect patrimoine du village;
  - création d'effet de porte aux entrées du village, aux carrefours Bellevue et Martinville.

Les aménagements veilleront à intégrer les promenades existantes et à les valoriser (promenade pierres de schiste et promenade des légendes). La restauration et la mise en valeur d'éléments du patrimoine (fontaine et monument aux héros) sont également à intégrer au projet.

### Origine de la demande

- Les Amis de l'ancien château de Rahier asbl
- Rahier Initiatives asbl
- Les habitants
- GT « Temps libre »
- CLDR
- Commune

### **Justification du projet**

Le projet envisagé vise à renforcer deux pôles d'activités existants aux objectifs différents:

- Le pôle historico-culturel est davantage destiné à l'organisation d'activités socio-culturelles. De nombreuses activités de ce type sont déjà organisées (journées du patrimoine, concerts, activités théâtre...) et gagneraient à pouvoir bénéficier des locaux en cours de finalisation et d'un cadre aménagé valorisant l'ensemble "Château-église-ferme". En outre, le réaménagement d'une digue arborée et d'un étang renforcera le maillage écologique tout en développant la biodiversité, ce qui donnera à la zone un caractère bucolique attractif;
- Le pôle loisirs est constitué de la salle « Loisirs et Jeunesse », d'un terrain de tennis, de beach volley et de football, et d'un large espace destiné à accueillir la fête du village et des événements accueillant un grand nombre de personnes (soirées, kermesse...).

Il est important de noter qu'un lotissement, non loin de l'église, va indubitablement attirer de nouveaux habitants dont l'intégration pourra être favorisée par les aménagements prévus. En outre, ces aménagements ont également pour but de favoriser le développement d'un tourisme diffus car la typicité du village et ses atouts historiques, esthétiques et culturels sont des éléments à valoriser.

Les aménagements sont également pensés afin de favoriser l'accès aux deux pôles ainsi qu'à l'école du village, et sont complémentaires à l'aménagement du carrefour réalisé dans le cadre du plan MERCURE.

Les aménagements envisagés permettront de développer le tourisme diffus (déjà présent via les promenades autour du village).

### **Statut au plan de secteur**

Vestiges de l'ancien château: Commune de Stoumont – troisième division (Rahier) – ruines et prés sis à Rahier, + 98, cadastrés section A, partie des numéros 1119, 1118/B et 1179 + 1120C et 1116D. La parcelle 1119 est classée comme "monument", les autres comme "site" par arrêté ministériel du 17 novembre 1989.

Zone d'habitat à caractère rural  
Zone de protection historique, esthétique et culturelle  
Zone de protection aux abords des bâtiments classés

### **Statut de propriété**

Propriétés communales et privées

### **Tâches à réaliser**

- Identification des parcelles traversées par le cheminement pédestre et premiers contacts avec le voisinage pour les terrains privés concernés par le projet
- Prise de contact avec la Division du Patrimoine pour demander de modifier l'appellation Maison forte en Ancien Château
- Détermination précise des aménagements à réaliser
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population

- Réalisation des travaux

**Objectifs visés**

I.a	Préserver le patrimoine naturel et bâti
I.b	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
I.e	Améliorer la sécurité des différents types d'usagers des voiries
II.a	Développer un tourisme diffus et intégré
III.a	Favoriser la communication interpersonnelle
III.b	Favoriser les relations intergénérationnelles
III.c	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la Commune au respect du cadre de vie de chacun
III.d	Favoriser l'organisation d'activités supralocales
IV.a	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
IV.b	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes
IV.c	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
V.a	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune
V.b	Stimuler et soutenir la vie associative locale
VI.c	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'usagers

**Création d'emploi(s) envisagée**

Entretien par le service communal

A terme, possibilité de créer un poste d'animateur socioculturel

**Estimation globale du coût**

	Unités	Quantités	P.U.	TOTAL
<b>DEMOLITIONS</b>				
Sciage revêtement	m	91	2,5	227,50 €
Démolition tarmac	m <sup>2</sup>	1958	10	19.580,00 €
Démolition empièrrement	m <sup>2</sup>	2020	5	10.100,00 €
Démolition bordures enterrées	m	55	7,5	412,50 €
Démolition filets d'eau	m	255	12,5	3.187,50 €
Démolition bordures 30 cm	m	32	8	256,00 €

<b>ELEMENTS LINEAIRES</b>				
Bordure filet d'eau 50 cm	m	155	45	6.975,00 €
Bordure 15 cm	m	415	35	14.525,00 €
Bordures 10 cm (trottoir)	m	610	27,5	16.775,00 €
Filet d'eau 50 cm	m	186	40	7.440,00 €
<b>REVETEMENTS</b>				
Pavés pierre naturelles	m <sup>2</sup>	8	95	760,00 €
Tarmac voirie (noir)	m <sup>2</sup>	1530	35	53.550,00 €
Tarmac (parkings)	m <sup>2</sup>	1070	35	37.450,00 €
Empièrrement	m <sup>2</sup>	275	15	4.125,00 €
Dolomie	m <sup>2</sup>	360	25	9.000,00 €

Plateaux en saillie	m <sup>2</sup>	55	100	5.500,00 €
Béton imprimé ilots	m <sup>2</sup>	20	125	2.500,00 €
Béton giratoire	m <sup>2</sup>	220	110	24.200,00 €
Pavés béton	m <sup>2</sup>	90	65	5.850,00 €
Pavage terrasse	m <sup>2</sup>	40	65	2.600,00 €
Pavage pour marquer ancien mur	m <sup>2</sup>	60	65	3.900,00 €
Dalles gazon	m <sup>2</sup>	895	45	40.275,00 €
<b>DIVERS</b>				
Ilots de verdure	m <sup>2</sup>	1670	15	25.050,00 €
Panneaux nouveaux	pce	14	125	1.750,00 €
Mise à niveau de chambres de visite	pce	3	250	750,00 €
Mise à niveau de taques carrées	pce	2	75	150,00 €
Mur	m <sup>3</sup>	6	1000	6.000,00 €
Arbres	pce	64	100	6.400,00 €
Marquages	m <sup>2</sup>	25	5	125,00 €
Haies	m	115	12,5	1.437,50 €
Etang	m <sup>2</sup>	120	100	12.000,00 €
Escalier	pce	1	2500	2.500,00 €
Jeu de quilles	Pce	1	2000	2.000,00 €
Bancs	pce	4	350	1.400,00 €
Bancs+table	pce	2	500	1.000,00 €
Poubelle	pce	6	200	1.200,00 €
Restauration fontaine	pce	1	5000	5.000,00 €
Aménagement abords monument aux héros	pce	1	3000	3.000,00 €
Remplacement revêtement terrain multisports	m <sup>2</sup>	650	25	16.250,00 €
Eclairage public	PG	1	25000	25.000,00 €
<b>CHEMINEMENT PIETON "EGLISE-MARTINVILLE"</b>				
Acquisition terrains	PG	1	30000	30.000,00 €
Empierrement chemin	m	550	50	27.500,00 €
<b>CHEMINEMENT PIETON "EGLISE-LOTISSEMENT"</b>				
Acquisition terrains	PG	1	20000	20.000,00 €
Empierrement chemin	m	260	50	13.000,00 €
<b>SUPPLEMENTS EVENTUELS</b>				
Essais en cours de chantier	PG	1	2000	2.000,00 €
Divers et imprévus	PG	1	10000	10.000,00 €
<b>FRAIS D'ETUDE</b>				
Honoraires	Fft	0,08	485000	38.800,00 €
Coordination sécurité	Fft	0,015	485000	7.275,00 €
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>528.776,00 €</b>
<b>TVA 21 %</b>				<b>111.042,96 €</b>
<b>TOTAL TVAc</b>				<b>639.818,96 €</b>

*Répartition du financement*

Développement rural 80%: 511.855,168 €

Commune 20%: 127.963,792 €

### **Programme de réalisation**

3 phases:

- 1) Aménagements du cœur du village (abords de l'ancien château, espaces devant l'église et aux alentours de la salle)
- 2) Aménagements de sécurité routière
- 3) Aménagement du cheminement piédestre  
Restauration et mise en valeur des éléments du petit patrimoine

### **Etat du dossier**

La restauration de l'ancien château est en cours de finalisation avec l'aide de subsides accordés par la DGATLP, le CGT et la commune de Stoumont.

Une partie de l'aménagement routier a été réalisée dans le cadre du plan MERCURE 2005-2006.

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) a visité les lieux et pris connaissance des aménagements proposés. Ses représentants ont estimé dommage qu'aucun cheminement continu pour les piétons ne soit envisagé dans le projet. Ces aménagements ont en effet été refusés par les habitants représentants du village, lors de la CLDR.

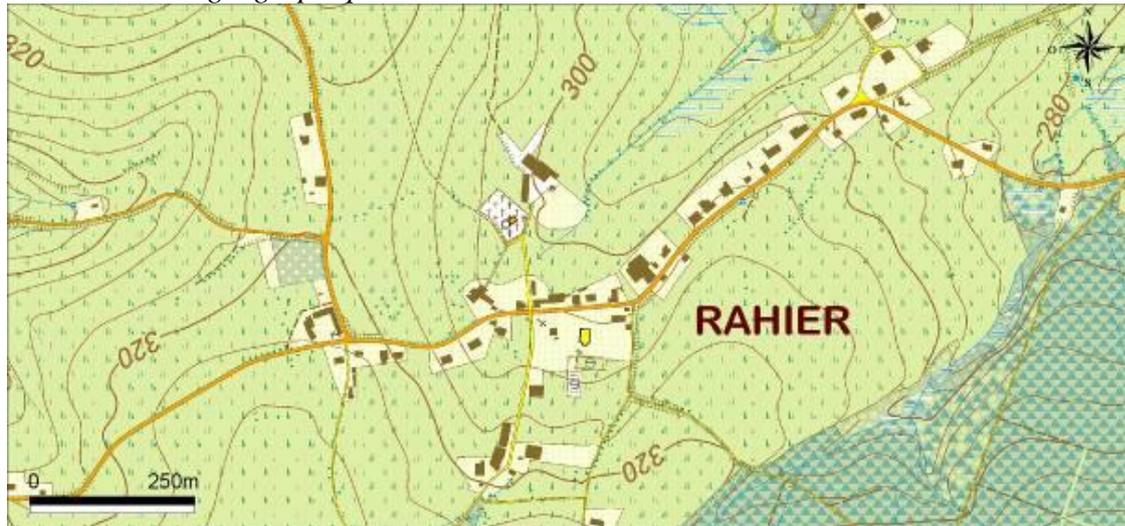
Une demande de subside à été rentrée à la Région wallonne pour la réparation du mur du cimetière (classé) (Lot 0).

### **Programme dans le temps**

Dans les 3 ans.

## Annexes

### 1. Localisation géographique



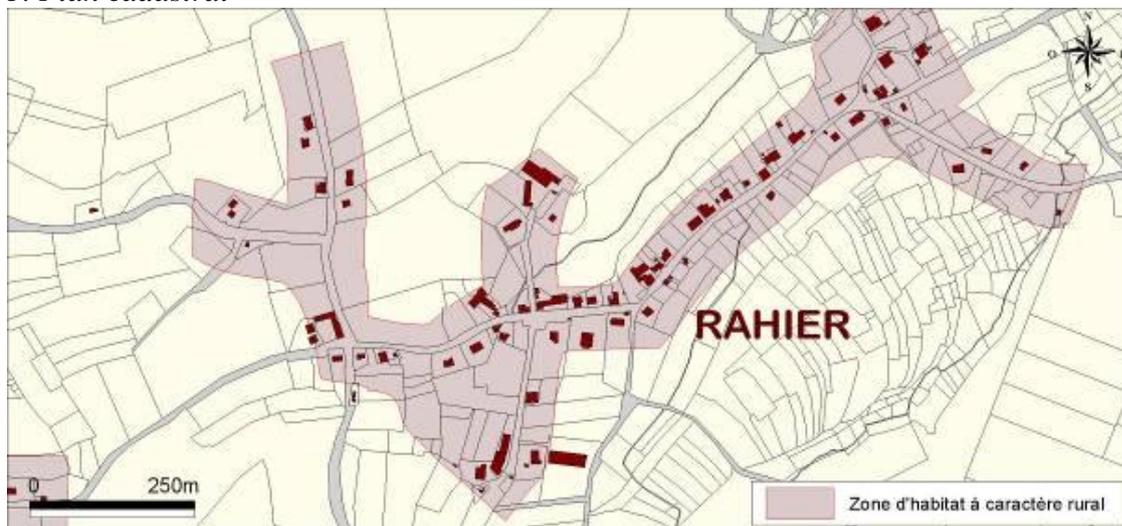
IGN 10 000 49/7s – 49/8s (2003)

### 2. Plan de secteur



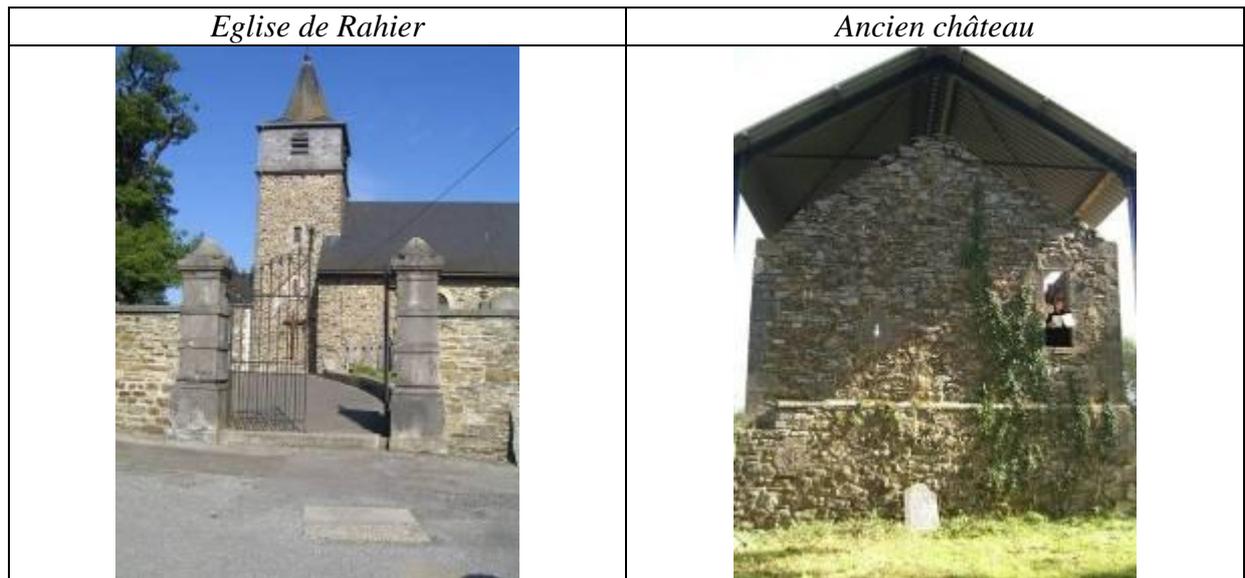
Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral

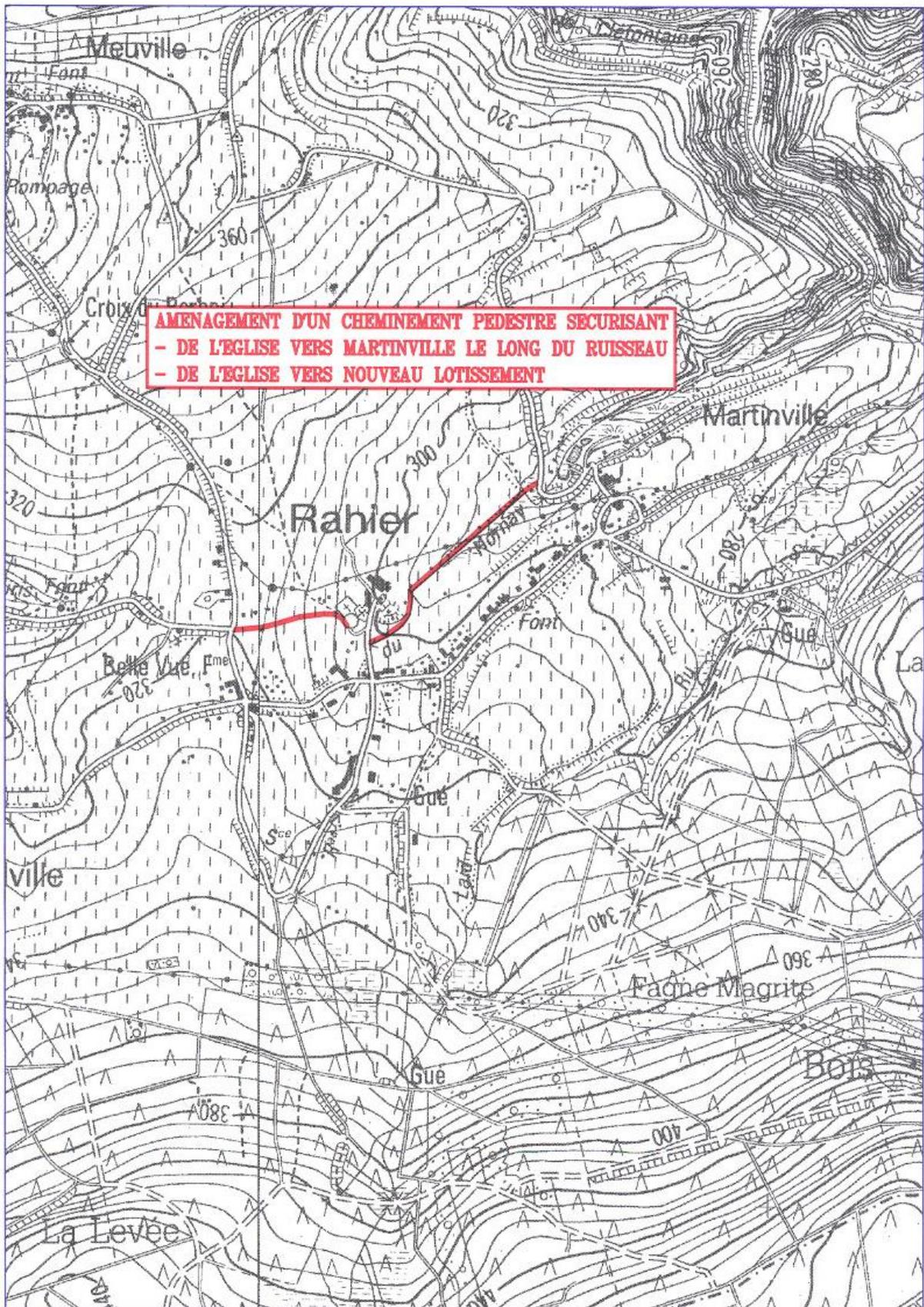


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

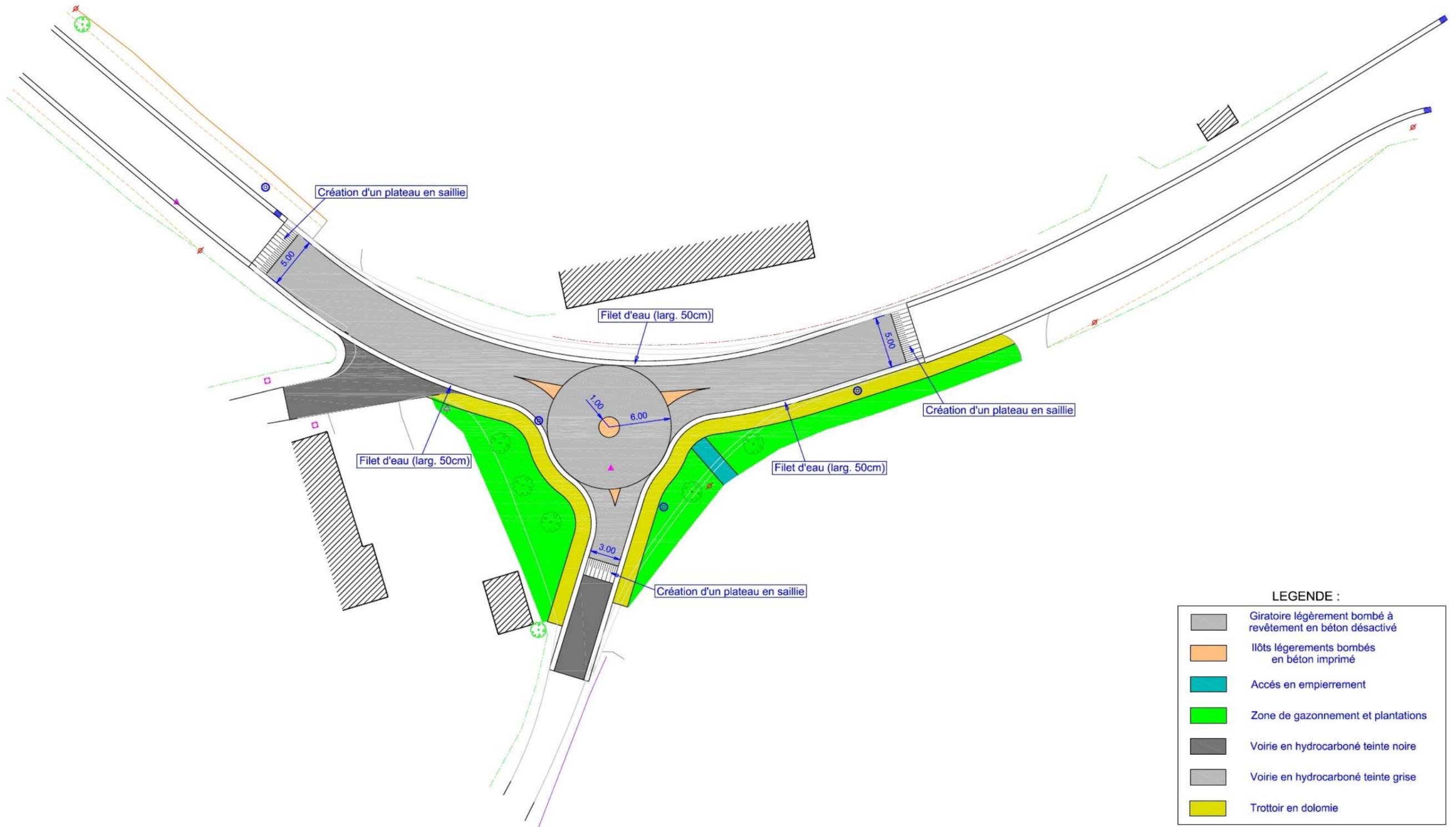
4. Clichés photographiques de la situation actuelle



5. Esquisses des aménagements







## MOULIN DU RUY

### *Aménagement de convivialité et de mobilité douce*

#### **Description du projet**

Le projet concerne différents aménagements liés au renforcement de la convivialité et de la mobilité douce dans le village de Moulin du Ruy.

Il s'agit notamment de:

- l'aménagement de la place de l'église,
- la création d'une aire de convivialité sur un terrain situé à proximité de l'école,
- l'aménagement des entrées du village (plateaux...),
- l'aménagement d'un cheminement piéton sur la route principale du village vers Roanne (ce cheminement sécurisé complète celui présenté à la fiche n°1.3 venant de Ruy),
- l'aménagement d'une zone de rencontre (20 km/h).

#### **Origine de la demande**

- Les habitants
- La CLDR

#### **Justification du projet**

Moulin du Ruy est un village pittoresque à valoriser par ces aménagements. C'est en outre un des villages importants de la Commune, en nombre d'habitants, vu la forte croissance démographique qu'il a connu ces dernières années.

Il n'existe pas à proprement parler d'espace de convivialité extérieur dans le village. En ce sens, la place de l'église est située à proximité de promenades et mérite d'être aménagée ainsi que le terrain situé à côté de l'école. Le cheminement piéton complète celui venant de Ruy et se poursuit vers Roanne. Ce cheminement se justifie par le fait qu'il mène vers de nombreux lieux publics: école, salle de village, verger conservatoire d'anciennes variétés de pommes, église et promenades balisées.

#### **Localisation**

Village de Moulin du Ruy

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Voirie communale  
Terrain à côté de l'école - privé

### Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population
- Réalisation des travaux

### Objectifs visés

<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'utilisateurs des voiries
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>IV.a</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
<i>IV.b</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destiné à répondre aux besoins identifiés des jeunes
<i>IV.c</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
<i>VI.c</i>	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'utilisateurs

### Création d'emploi(s) envisagée

Néant

### Estimation globale du coût

	Unités	Quantités	P.U.	TOTAL
<b>DEMOLITIONS</b>				
Sciage revêtement	m	535	2,5	1.337,50 €
Démolition tarmac	m <sup>2</sup>	2200	10	22.000,00 €
Démolition tarmac parking église	m <sup>2</sup>	265	12,5	3.312,50 €
Démolition bordures enterrées	m	640	7,5	4.800,00 €
Démolition filets d'eau	m	535	12,5	6.687,50 €
Démolition trottoirs pavés	m <sup>2</sup>	50	17,5	875,00 €
Démontage panneaux	pce	13	100	1.300,00 €
Démolition d'avaloirs	pce	6	150	900,00 €
<b>ELEMENTS LINEAIRES</b>				
Bordure filet d'eau 50 cm	m	540	45	24.300,00 €
Bordure 15 cm	m	485	35	16.975,00 €
Bordure 30 cm	m	50	45	2.250,00 €
Bordures 10 cm (trottoir)	m	650	27,5	17.875,00 €
Filet d'eau	m	245	40	9.800,00 €
<b>REVETEMENTS</b>				
Pavés pierre naturelle	m <sup>2</sup>	35	95	3.325,00 €
Pavés Eglise	m <sup>2</sup>	10	125	1.250,00 €
Pavés trottoirs	m <sup>2</sup>	1010	65	65.650,00 €

Tarmac (Eglise)	m <sup>2</sup>	220	40	8.800,00 €
Tarmac voirie (noir)	m <sup>2</sup>	1010	35	35.350,00 €
Plateaux en saillie	m <sup>2</sup>	95	100	9.500,00 €
Béton imprimé ilots	m <sup>2</sup>	580	125	72.500,00 €
<b>EGOUTTAGE</b>				
Avaloirs	pce	20	500	10.000,00 €
Tuyau ø30 béton	m	200	390	78.000,00 €
CV	pce	6	1750	10.500,00 €
<b>DIVERS</b>				
Ilots de verdure	m <sup>2</sup>	50	15	750,00 €
Panneaux existants	pce	13	50	650,00 €
Panneaux nouveaux	pce	10	125	1.250,00 €
Mise à niveau de bouches à clé	pce	4	100	400,00 €
Mise à niveau de chambres de visite	pce	10	250	2.500,00 €
Potelets	pce	10	200	2.000,00 €
Arbres	pce	6	100	600,00 €
Achat terrain	p	1	40000	40.000,00 €
Aménagement aire repos	p	1	2000	2.000,00 €
Marquages	m <sup>2</sup>	30	5	150,00 €
Eclairage public	PG	1	12000	12.000,00 €
<b>SUPPLEMENTS EVENTUELS</b>				
Essais en cours de chantier	PG	1	2000	2.000,00 €
Divers et imprévus	PG	1	10000	10.000,00 €
<b>FRAIS D'ETUDE</b>				
Honoraires	Fft	0,08	485000	38.800,00 €
Coordination sécurité	Fft	0,015	485000	7.275,00 €
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>527.662,50 €</b>
<b>TVA (21 %)</b>				<b>110.809,13 €</b>
<b>TOTAL TVAc</b>				<b>638.471,63 €</b>

#### Répartition du financement

Développement rural 80%: 510.777,304 €

Commune 20%: 127.694,326 €

#### Programme de réalisation

Une phase

#### Etat du dossier

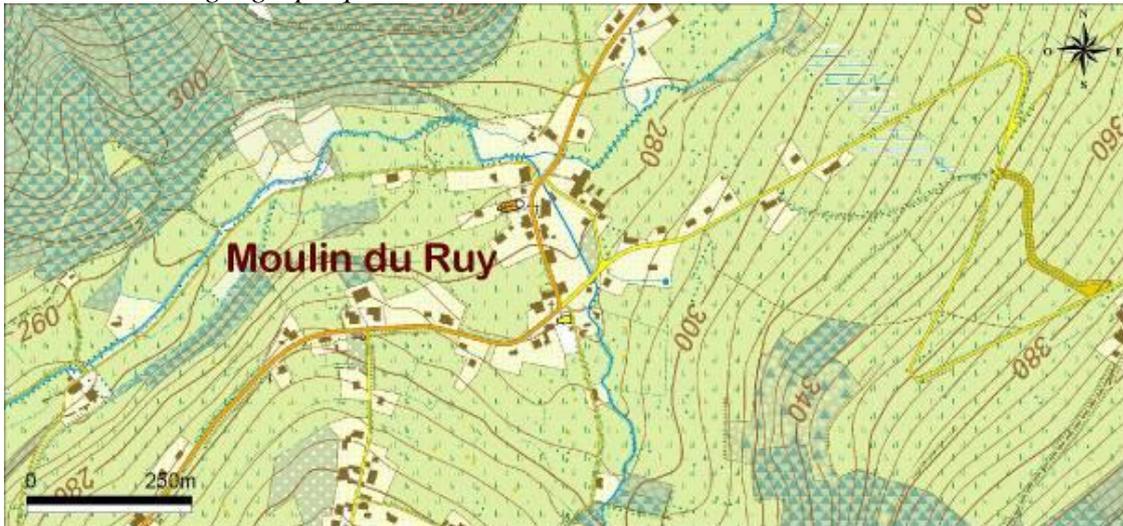
La sécurisation des abords de l'école a été réalisée dans le cadre du plan MERCURE 2005-2006. L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) a remis un avis favorable aux aménagements proposés lors d'une visite du village le 11 février 2009.

#### Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

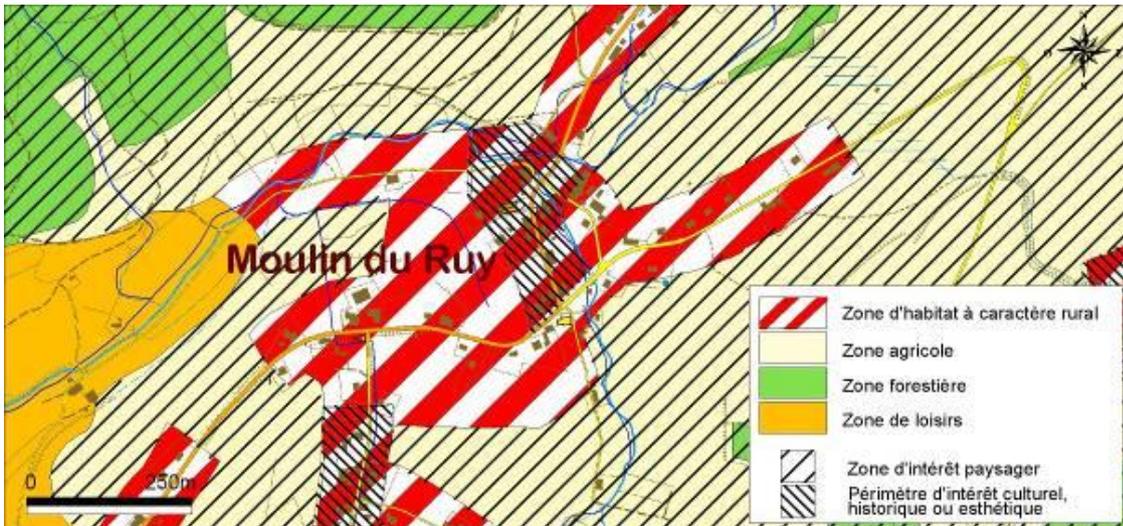
## Annexes

### 1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/8n – 50/5n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral



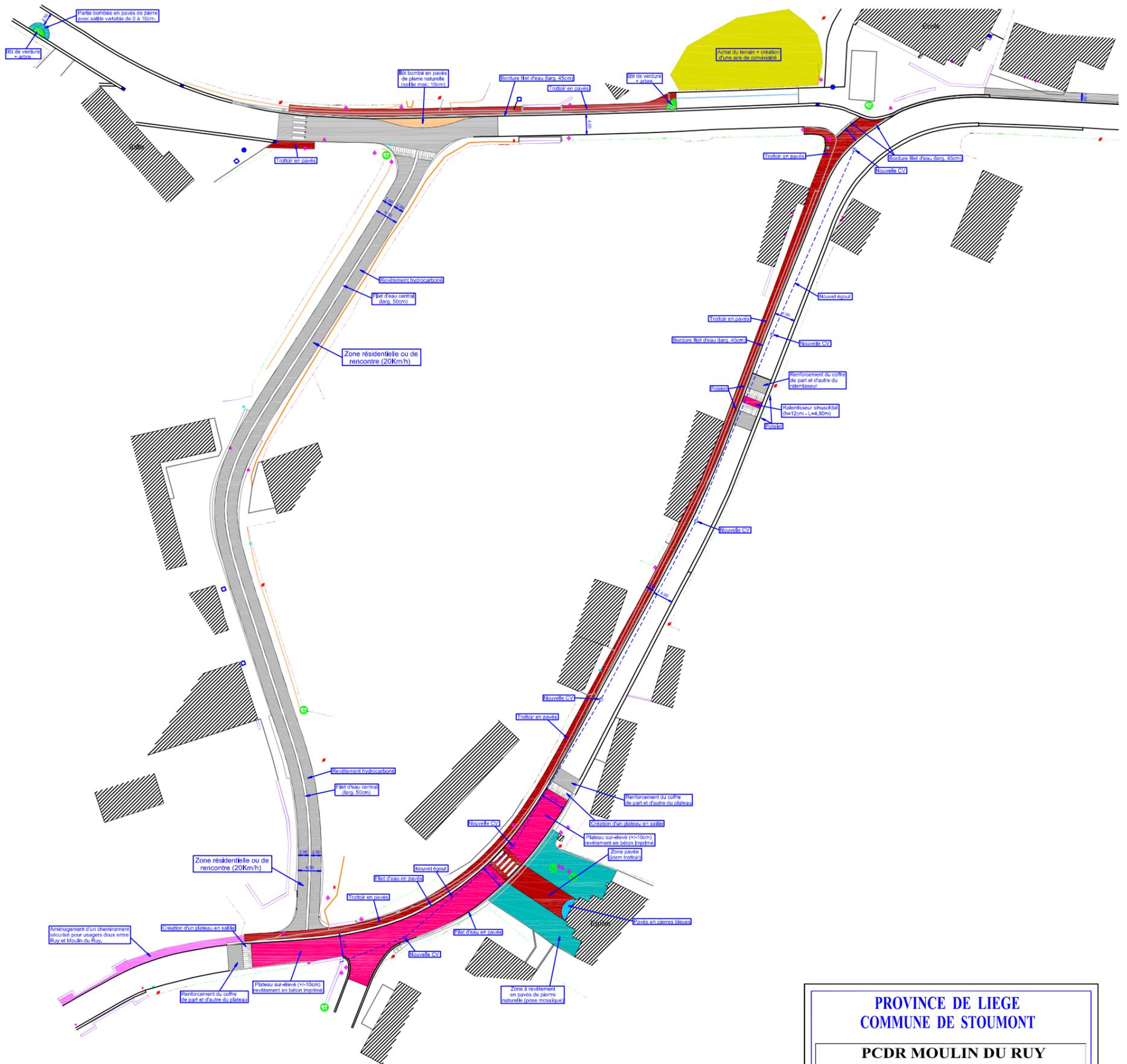
Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

<p><i>Zone de rencontre (projet)</i></p> 	<p><i>Place de l'église</i></p> 
<p><i>Liaison Roanne-Moulin du Ruy (projet)</i></p> 	<p><i>Centre du village</i></p> 

#### 5. Esquisses des aménagements





**PROVINCE DE LIEGE  
COMMUNE DE STOUMONT**

**PCDR MOULIN DU RUY  
AMENAGEMENT DE CONVIVIALITE  
ET DE MOBILITE DOUCE**

**PLAN TERRIER**

**RENDEUR :**  
**STOUMONT, la Commune**  
Route de l'Ambliève, 41  
4987 STOUMONT.

**AUTEUR DE PROJET :**  
**WERNER José S.P.R.L.**  
Bureau d'études Géomètre Expert Juré  
Route de l'Ambliève, 71  
4987 STOUMONT  
Tél. : 080/785980 Fax: 080/786496 GSM: 0495/105980.

Echelle	Date	N° Plan	N° Dossier
1/250	Le 21/01/2009	1	PCDR_MOULIN

**MODIFICATIONS**

N°	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
01	04/06/2009	Mise à jour cartouche



## LA GLEIZE

### *Aménagement du centre du village et de ses accès dans une optique de convivialité*

#### Description du projet

Le projet se décline en différents aménagements:

- Aux abords de l'école, l'aménagement d'un lieu de convivialité, vert et calme, et l'organisation du stationnement;
- L'aménagement du terre-plein situé dans le bas du village, le long de la route régionale, de manière à ce que l'entrée du village soit plus accueillante;
- La sécurisation de la route régionale via l'aménagement d'un trottoir depuis l'entrée du village, quelques mètres avant le restaurant *Le Vert de Pommier*, jusqu'au terre-plein situé au bas du village compris, en prenant en compte l'aménagement des abords (porte drapeaux, sortie vers Trois-Ponts...)
- La création d'un cheminement sécurisé jusque Borgoumont (partie trottoir puis aménagement d'un chemin en dolomie).

Des liens sont à faire avec la fiche n°1.2 relative à Stoumont (village) et à la liaison entre Stoumont et La Gleize.

#### Origine de la demande

- Les habitants lors des réunions d'information et de consultation
- La CLDR

#### Justification du projet

Le village de La Gleize est un village-rue manquant de convivialité. Seule une partie du village est plus densifiée, autour de l'église, de l'école, du Syndicat d'initiatives, du Musée Décembre 44, des terrains de tennis... Il importe donc de renforcer le caractère convivial de cette zone et d'aménager ses accès. En outre, un récent rapport de l'IBSR insiste sur la nécessité de sécuriser la route régionale reliant Coo à Targnon.

Ces aménagements sont également importants d'un point de vue touristique. Le village est en effet fréquenté par de nombreux touristes (42% des habitations sont des secondes résidences sur l'ancienne commune de La Gleize) attirés par la beauté de la Commune, ses promenades, mais aussi par l'histoire liée au lieu puisque le village a été très marqué par les événements de l'hiver 1944.

L'espace situé derrière l'école est en outre important à sauvegarder et à valoriser, étant donné que c'est le dernier espace communal boisé.

La liaison sécurisée La Gleize – Borgoumont est également destinée à favoriser la circulation des usagers doux vers le centre du village de La Gleize.

### **Localisation**

Route régionale et abords  
Route reliant Borgoumont à La Gleize  
Espace derrière l'école, à proximité des barbecues

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale  
SPW DGO Routes et Bâtiments

### **Tâches à réaliser**

- Détermination précise des aménagements, en concertation avec le SPW DGO Routes et Bâtiments
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population
- Réalisation des travaux

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'usagers des voiries
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>IV.a</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
<i>IV.b</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes
<i>IV.c</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
<i>V.b</i>	Stimuler et soutenir la vie associative locale
<i>VI.c</i>	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'usagers

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Sans objet

**Estimation globale du coût**

	<b>Unités</b>	<b>Quantités</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEMOLITIONS</b>				
Sciage revêtement	m	710	2,5	1.775,00 €
Démolition tarmac	m <sup>2</sup>	500	10	5.000,00 €
Démolition tarmac trottoirs	m <sup>2</sup>	560	8	4.480,00 €
Démolition bordures	m	400	7,5	3.000,00 €
Démolition filets d'eau	m	550	12,5	6.875,00 €
Démolition trottoirs pavés	m <sup>2</sup>	50	17,5	875,00 €
Démolition haies et Clôtures	m	130	8	1.040,00 €
Démontage panneaux	pce	5	100	500,00 €
Démolition d'avaloirs	pce	13	150	1.950,00 €
<b>ELEMENTS LINEAIRES</b>				
Bordure filet d'eau 50 cm	m	720	45	32.400,00 €
Bordures 10 cm (trottoir)	m	700	27,5	19.250,00 €
Filet d'eau	m	60	40	2.400,00 €
<b>REVETEMENTS</b>				
Tarmac voirie	m <sup>2</sup>	150	35	5.250,00 €
Tarmac (trottoirs)	m <sup>2</sup>	1100	25	27.500,00 €
Pavés pierre naturelle (ilot)	m <sup>2</sup>	12	95	1.140,00 €
Empierrements divers	m <sup>2</sup>	200	15	3.000,00 €
Réfection accès privés	m <sup>2</sup>	300	25	7.500,00 €
<b>EGOUTTAGE</b>				
Avaloirs	pce	15	500	7.500,00 €
<b>DIVERS</b>				
Panneaux existants	pce	5	50	250,00 €
Panneaux nouveaux	pce	2	125	250,00 €
Mise à niveau de bouches à clé	pce	6	100	600,00 €
Mise à niveau de bouche à incendie	pce	1	150	150,00 €
Mise à niveau de chambres de visite	pce	2	250	500,00 €
Marquages	m <sup>2</sup>	50	5	250,00 €
Eclairage public	PG	1	15000	15.000,00 €
Réfection haies et clôtures	m	130	10	1.300,00 €
Aménagement lieu intergénérationnel (porte drapeaux)	PG	1	10000	10.000,00 €
<b>SUPPLEMENTS EVENTUELS</b>				
Essais en cours de chantier	PG	1	2000	2.000,00 €
Divers et imprévus	PG	1	10000	10.000,00 €
<b>FRAIS D'ETUDE</b>				
Honoraires	Fft	0,08	170000	13.600,00 €
Coordination sécurité	Fft	0,015	170000	2.550,00 €
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>387.885,00 €</b>
<b>TVA 21 %</b>				<b>81.455,85 €</b>
<b>TOTAL TVAc</b>				<b>269.340,85 €</b>

### Répartition du financement

Développement rural  
Commune  
SPW DGO Routes et Bâtiments

### Programme de réalisation

Phase 1: liaison Borgoumont – La Gleize et aménagements aux abords de l'école

Phase 2 (lot 2): aménagement de la route régionale et de ses abords

### Etat du dossier

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) a remis un avis favorable aux aménagements proposés lors d'une visite du village le 11 février 2009.

Plusieurs rencontres avec le SPW DGO Routes et Bâtiments ont eu lieu afin de prévoir les aménagements.

### Programme dans le temps

Dans les 3 ans

## Annexes

### 1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/8n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral

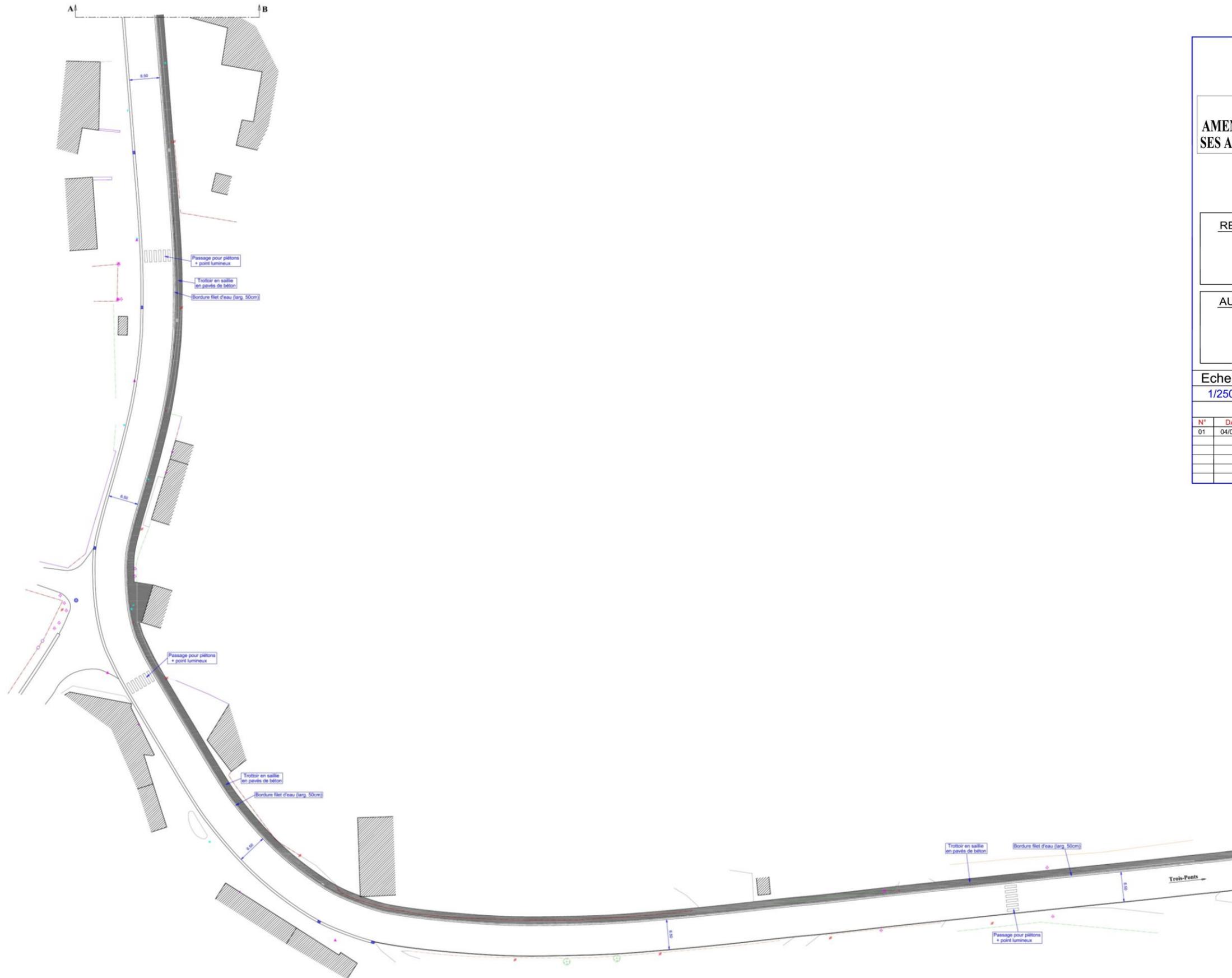


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle



#### 5. Esquisses des aménagements



**PROVINCE DE LIEGE  
COMMUNE DE STOUMONT**

**PCDR LA GLEIZE  
AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE ET DE  
SES ACCES DANS UNE OPTIQUE DE CONVIVIALITE**

**PLAN TERRIER**

RENDEUR :

**STOUMONT, la Commune**

Route de l'Ambiève, 41  
4987 STOUMONT.

AUTEUR DE PROJET :

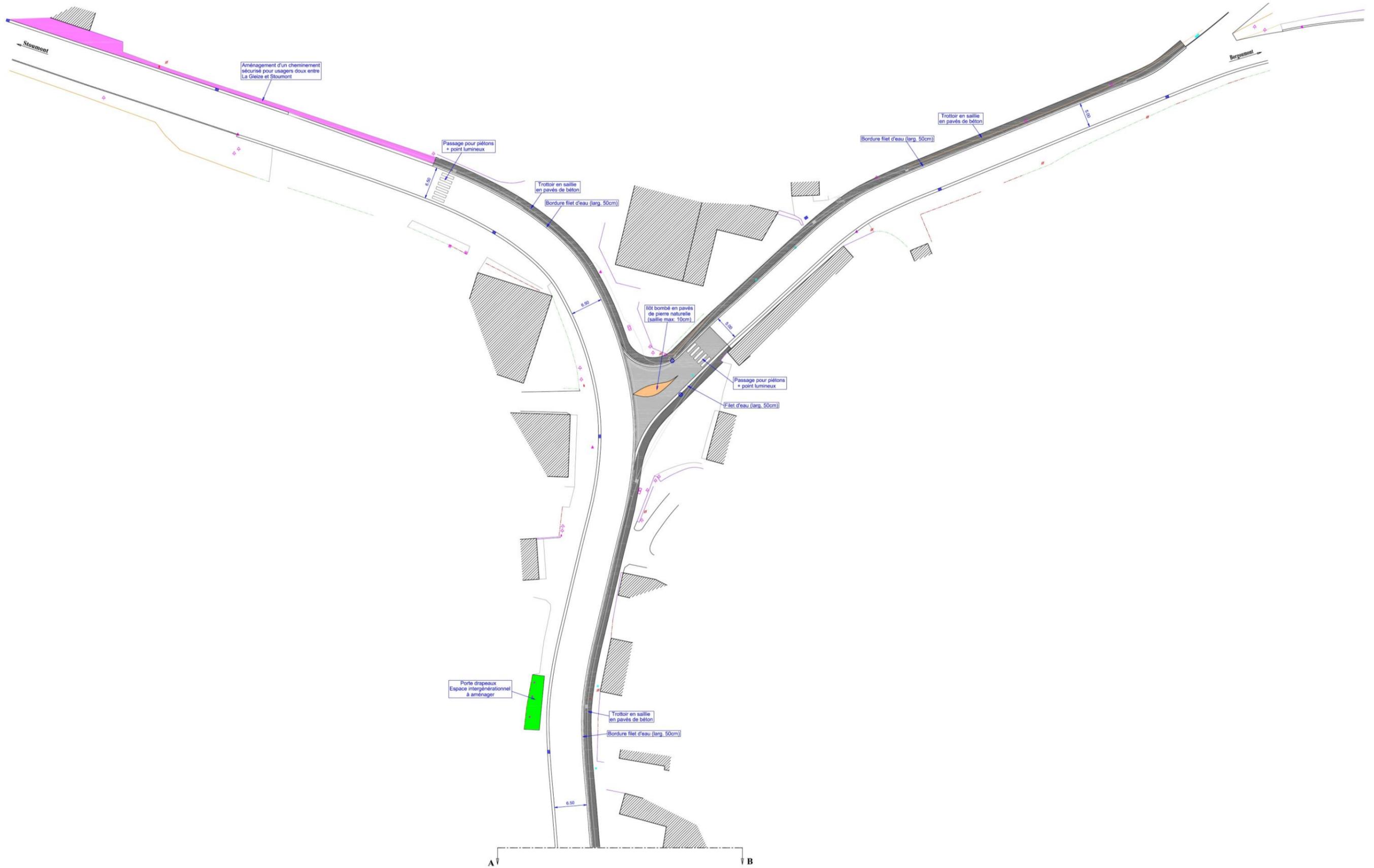
**WERNER José S.P.R.L.**

Bureau d'études Géomètre Expert Juré  
Route de l'Ambiève, 71  
4987 STOUMONT.  
Tél. : 080/785980 Fax: 080/786496 GSM: 0495/105980.

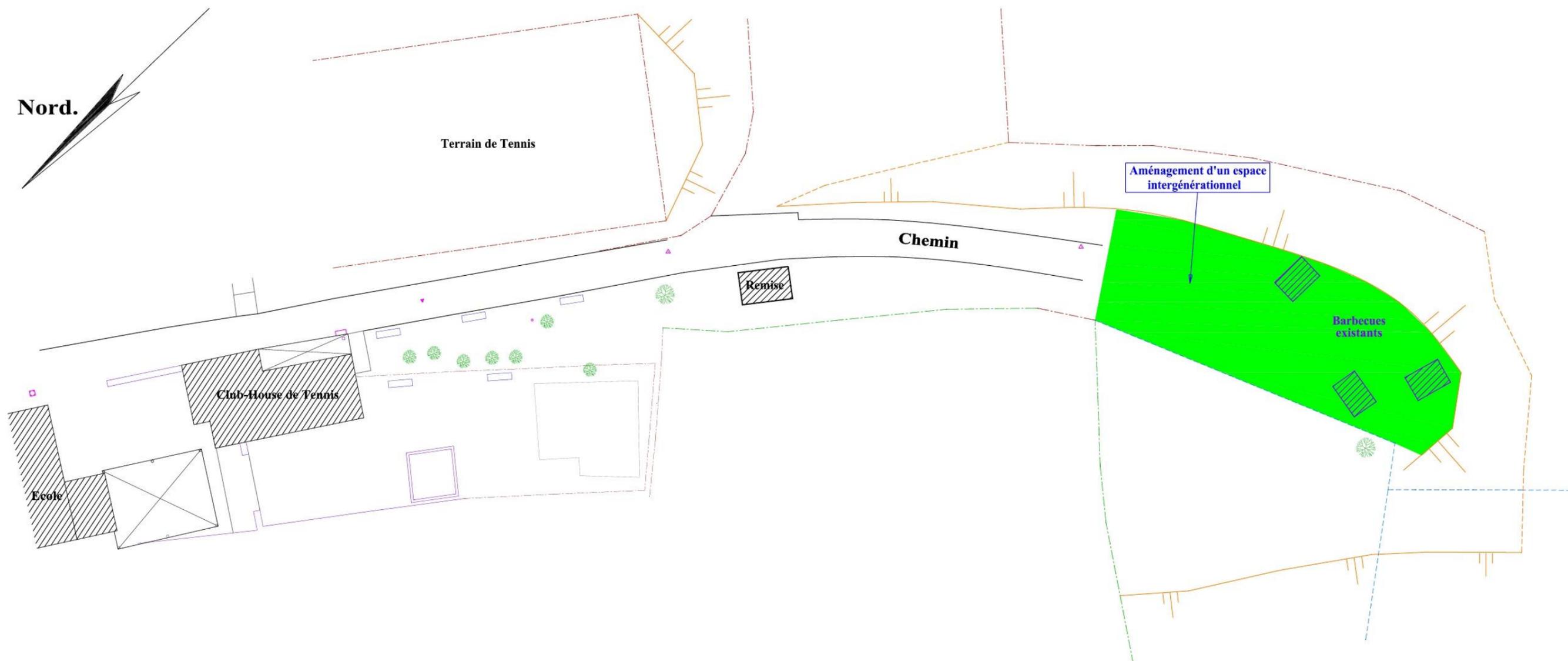
Echelle	Date	N° Plan	N° Dossier
1/250	Le 21/01/2009	1	PCDR_LAGLEIZE

**MODIFICATIONS**

N°	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
01	04/06/2009	Mise à jour cartouche



Nord.





## STOUMONT (Commune)

### *Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local*

#### Description du projet

Le projet comprend 2 grands axes.

1) Le premier concerne la réparation de 21 km de chemins dégradés sur base de l'inventaire réalisé. La réhabilitation des chemins vicinaux disparus ou oubliés est également souhaitée.

2) Le second axe concerne le réseau de promenades balisées.

- a) Il s'agit, sur les tracés et à proximité, d'aménager certains points de vue, aires d'accueil et lieux de passage:
- Monthouet: dégager la vue, aménager les abords (1a<sup>235</sup>), restaurer les deux abreuvoirs à proximité (1b); aménager les accès à l'espace *un arbre, un enfant* (1c) (replanter les arbres morts, placer un panneau avec les noms des enfants et leur année de naissance, réaménager le reste de la pâture pour les années à venir...);
  - Rouge-Thier (2): (vue à 360°) installer une tour panoramique et une table d'orientation;
  - La Platte (3): placer une aire de pique-nique, aménager les accès à l'espace *un arbre, un enfant*;
  - Borgoumont, le long de la route, face à Cour (4): placer un barbecue et une aire de pique-nique;
  - Oufny (5): restaurer la fontaine et installer une aire de pique-nique;
  - Chession (6): restaurer la fontaine et aménager le point de vue;
  - Lorcé: installer une aire de pique-nique (7a) et valoriser le point de vue (7b);
  - Aménager les points de vue du Château de Harenne
    - o Aire de stationnement entre Stoumont et le Château, le long de la nationale (8a)
    - o Cheneux (long de route communale) (8b);
  - Aménager le pont de Neucy (9) et le pont de Targnon (sur la Lienne) (10);
  - Aménager deux aires de pique-nique à la Gleize (le long de la N633) (11).
- b) Il s'agit également, sur les tracés et à proximité, d'installer des panneaux didactiques (via des itinéraires interactifs...):
- Le long de la Lienne, sur les mines de manganèse;
  - Aux Forges, sur les aires de charbonnages;
  - A Borgoumont, concernant le bâtiment du centre de revalidation et son histoire;
  - Au point de vue du Congo, situant les villages alentours;
  - A La Gleize, sur la bataille des Ardennes et les bornes;
  - Réserve naturelle;
  - Moulin du Ruy: expliquant le verger conservatoire élaboré en collaboration avec le Centre wallon de recherches Agronomiques de Gembloux, la Commune, le RSI La Gleize et l'asbl La Vallonia;

<sup>235</sup> Cf. carte en annexe

- A la chapelle Sainte Anne;
  - A la chapelle Saint Gilles;
  - Au Pas Bayard (pierre néolithique);
  - A la borne séparant les trois frontières (Marquisat de Theux, Comté de Logne et Principauté de Stavelot).
- ...

La mise à jour de cartes, la création d'une carte intégrant les circuits pédestres et VTT, des brochures descriptives, des panneaux de promenades sont également souhaités.

Ce projet est à mettre en lien avec d'autres projets concernant la mobilité douce et notamment la fiche n°3.5 relative à l'*Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage euregional actuel de structures de type RAVeL*, avec le projet du Contrat Rivière liant Quarreux à Coö, le long de l'Amblève, au projet envisagé dans le cadre du plan MERCURE reliant Targnon et les villages de la Lienne à Stoumont.

### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- CLDR
- Commune
- Echevinat des chemins

### **Justification du projet**

L'objectif du projet est de créer un réseau de mobilité douce cohérent à destination des habitants de la Commune et des touristes.

Souvent créés il y a plusieurs siècles et utilisés par des générations d'habitants, les chemins et sentiers sont un élément essentiel du patrimoine rural de la Commune. Un certain nombre d'entre eux sont en mauvais état: végétation envahissante, affaissement de terrain, zones inondées, sol raviné... Des chemins devenus peu attractifs sont de moins en moins utilisés.

Les agriculteurs sont demandeurs de chemins en bon état pour pouvoir accéder aux prairies et aux champs.

Les habitants souhaitent un réseau de liaisons plus sûr que la route pour faciliter les déplacements courts entre villages ou hameaux, à pied ou en vélo. Ces liaisons permettront l'accès aux infrastructures des villages plus importants comme Stoumont ou La Gleize: écoles, terrains de sports, magasins, Administration communale, bureau de poste, lignes de bus desservant Stoumont, La Gleize et Chevron ainsi que la gare de Coö, la plus proche de l'entité.

En outre, le tourisme vert est bien développé dans l'entité (nombreux gîtes, promenades...). Durant leur séjour, la grande majorité des touristes se baladent à pied ou à vélo tant sur des itinéraires balisés qu'au gré de leurs envies. La réhabilitation et la mise en réseau de chemins et sentiers mais également l'aménagement de certains lieux (points de vue, aires d'accueil...) renforceront le développement de l'offre touristique.

A terme, la réhabilitation des chemins permettra la création de promenades sur des thèmes tels que la sylviculture, le petit patrimoine, les arbres remarquables, les points de vue, les bornes de la Bataille des Ardennes (guerre 40-45)...

### **Localisation**

Voir annexe

#### **Statut au plan de secteur**

A préciser

#### **Statut de propriété**

A préciser

### **Tâches à réaliser**

- Etude de Trace TPI
- Réparation des chemins
- Balisage des promenades (dossier préparé avec Trace TPI)
- Aménagement des points de vue, aires d'accueil...
- Réalisation et installation des panneaux didactiques
- Information-Promotion
- Entretien

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'usagers des voiries
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>II.d</i>	Soutenir l'activité agricole de la Commune dans le cadre d'un équilibre agro-environnemental
<i>III.c</i>	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la Commune au respect du cadre de vie de chacun
<i>VI.c</i>	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'usagers

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

### **Estimation globale du coût**

Tronçons à réparer: 125.000 €

Panneaux didactiques (étude et mobilier): 50.000 €

Aménagement des points de vue et aires d'accueil: à préciser

#### **Répartition du financement**

Développement rural

Commune

**Programme de réalisation**

Plusieurs phases

**Etat du dossier**

- Un inventaire des chemins à réparer a été réalisé en tenant compte de tous les chemins publics (promenades, chemins de Grande randonnée, chemins agricoles...) sauf les chemins forestiers (gérés par le DNF).
- Un groupe se réunit chaque semaine pour planifier les travaux à effectuer.
- Un appel a été lancé en juillet 2008 dans le journal *Les Echos* afin de demander à la population un avis sur les chemins à entretenir prioritairement.
- Deux hommes travaillent à l'entretien des chemins
- Un tracteur étroit a été acheté pour l'entretien des chemins (budget 2008)
- 80.000€ vont être investis dans des travaux sur un chemin reliant Stoumont à Targnon, dont 64.000€ subventionnés par le Plan Mercure
- Des investissements sont prévus dans les chemins forestiers chaque année
- Le Royal Syndicat d'Initiative de La Gleize a actualisé et balisé en 2008 les promenades sur l'ancienne commune de La Gleize. Il a balisé 67 km de promenades pédestres et 51 km de promenades VTT, selon les normes établies par la Région wallonne, sur fonds propres et avec les subsides du CGT.
- La société Trace TPI réétudie les itinéraires de promenades balisées, afin notamment d'y intégrer les promenades VTT et d'introduire le dossier au CGT (étude de balisage...). L'étude tient compte des liaisons entre boucles, des connexions avec les Communes voisines et des lieux intéressants mentionnés dans la description du projet ci-dessous.

**Programme dans le temps**

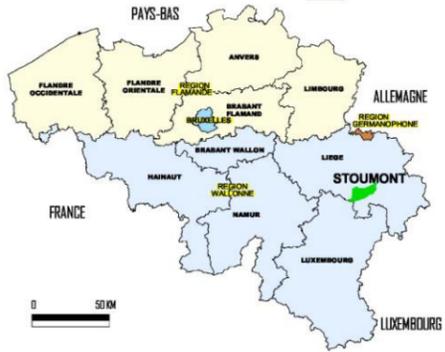
Dans les 3 ans

**Annexes**

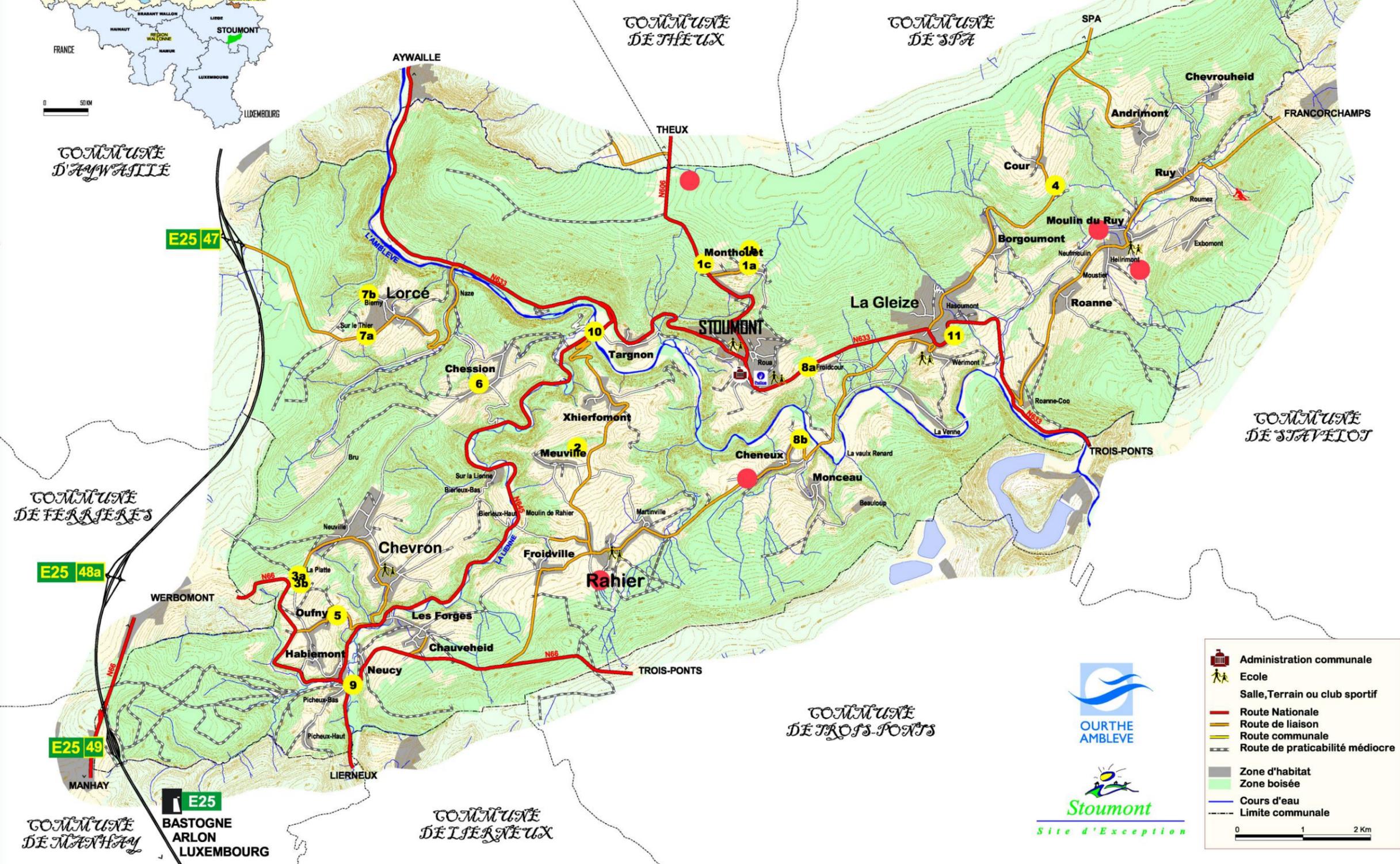
AIX-LA-CHAPELLE  
BRUXELLES  
LIEGE

E25

# COMMUNE DE STOUMONT



0 50 M



	Administration communale
	Ecole
	Salle, Terrain ou club sportif
	Route Nationale
	Route de liaison
	Route communale
	Route de praticabilité médiocre
	Zone d'habitat
	Zone boisée
	Cours d'eau
	Limite communale

0 1 2 Km





## STOUMONT (Commune)

### *Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux*

#### Description du projet

Le projet consiste à réaliser un *audit énergétique*<sup>236</sup> des bâtiments communaux suivants afin de réduire leur consommation énergétique et de procéder à leur *rénovation énergétique* (isolation thermique, réseau de chaleur, chauffage, éclairage, ventilation...):

- Maison communale (Route de l'Amblève 41)
- Maison Goffart (Recette, CPAS, Bibliothèque) (Route de l'Amblève 45)
- Appartement sur Musée La Gleize (Stoumont, rue de l'Eglise 9)
- Ecole de La Gleize (Rue de L'Eglise 11)
- Ecole de Moulin du Ruy (Moulin du Ruy 32)
- Ecole de Rahier (Rahier 77)
- Ecole des filles (Stoumont village 27)
- Musée La Gleize (Rue de l'Eglise 7)
- Vestiaire Tennis (Rue de L'Eglise 11)
- Salle La Vallonia (Moulin du Ruy 79)
- Salle Union Crelle (Lorcé 77)
- Salle Loisirs et Jeunesse (Rahier)

En fonction des besoins, une *comptabilité énergétique*<sup>237</sup> ou une *étude de pré-faisabilité*<sup>238</sup> pourra en outre s'avérer pertinente.

Il s'agit de systématiser l'efficacité énergétique de toutes rénovations majeures de bâtiments et de nouvelles réalisations.

Ce projet est lié à la fiche n°3.4 relative à la *mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables* ainsi qu'avec la fiche n°3.1 relative au *développement d'une filière bois-énergie*.

#### Origine de la demande

- CLDR
- Commune

#### Justification du projet

<sup>236</sup> Un audit énergétique permet de relever les consommations énergétiques d'un bâtiment et d'envisager les possibilités d'améliorer de ce point de vue sa performance.

<sup>237</sup> Une comptabilité énergétique met en place un suivi actif et précis des consommations pour chaque unité technique d'exploitation, par service ou par usage d'un bâtiment public. Elle permet ainsi:

- de constituer un outil de décision pour la gestion énergétique ;
- d'établir des ratios de consommation ;
- de contrôler les dérives et dérapages de consommation.

<sup>238</sup> Une étude de pré-faisabilité évalue l'intérêt économique, technique et énergétique d'une technologie particulière à installer dans le bâtiment en lieu et place d'un équipement plus classique (par exemple, l'installation d'une cogénération, d'une chaufferie au bois, ...).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique wallonne (plan pour la Maîtrise durable de l'Energie en Wallonie à l'horizon 2010, en cohérence avec la Plan Climat wallon et le projet de Plan wallon pour la qualité de l'Air) mais aussi nationale et internationale.

Les mesures d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE), visant à consommer moins d'énergie en conservant le même confort,

- génèrent des gains financiers plus rapidement que la mise en place de technologies nouvelles,
- permettent la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>,
- complètent la mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables.

Ces projets pourront également être la base d'une sensibilisation de la population à l'énergie et plus largement au respect de l'environnement.

### **Localisation**

Cf. description du projet

#### **Statut au plan de secteur**

Sans objet

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Déterminer les bâtiments prioritaires à auditer et/ou à rénover
- Rentrer les dossiers de demandes de subsides

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.d</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique
<i>III.c</i>	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la Commune au respect du cadre de vie de chacun

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

Sans objet

### **Estimation globale du coût**

Audit: environ 3.000 € TVAC par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment)

Rénovation énergétique: coût à définir en fonction de l'audit

### **Répartition du financement**

#### *Audit*

UREBA: 50% (25% si l'audit bénéficie d'autres subsides)

Commune: 50%

#### *Rénovation énergétique des bâtiments publics*

UREBA: 15%

Développement rural: 65%

Commune: 20%

#### *Comptabilité énergétique*

UREBA: 50% (25% si ce projet bénéficie d'autres subsides)

Commune: 50%

#### *Etude de pré-faisabilité*

UREBA: 50% (25% si ce projet bénéficie d'autres subsides)

Commune: 50%

### **Programme de réalisation**

Pour chaque bâtiment:

Phase 1: Audit et/ou comptabilité énergétique, étude de pré-faisabilité

Phase 2: Rénovation énergétique

### **Etat du dossier**

Un projet a été rentré dans le cadre de la circulaire d'efficacité énergétique pour la petite enfance (UREBA) pour 4 écoles: nouvelles chaudières, isolation toit, murs, panneaux solaires, remplacement des châssis...

### **Programme dans le temps**

Dans les 3 ans.

### **Annexes**

[www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be)



## STOUMONT (Commune)

### *Optimalisation des captages et du réseau d'eau de distribution et sensibilisation à une consommation raisonnée*

#### Description du projet

Sur base d'un diagnostic de l'existant<sup>239</sup> (offre, demande et distribution), le projet consiste à

- Adapter les captages tout en assurant un débit suffisant de l'eau au citoyen (tenir compte de la saisonnalité de l'offre),
- Prioriser le remplacement des équipements en fonction de critères objectifs (fuites, vétusté, qualité de l'eau...),
- Définir un programme d'investissements et faire appel à des ressources extérieures si nécessaire,
- Capitaliser de manière formelle les connaissances des anciens responsables de sources ou fontainiers connaissant, par leur proximité et leur expérience, les problèmes locaux.

Le projet consiste également à sensibiliser la population à l'importance de consommer raisonnablement l'eau potable.

#### Origine de la demande

- Consultation de la population
- CLDR

#### Justification du projet

La volonté est forte parmi la population de continuer à consommer de l'eau collectée à STOUMONT et de conserver une gestion communale durable de l'eau de distribution.

La gestion communale en tant qu'opérateur propre nécessitera de nombreux investissements en équipements et en entretien de plus en plus coûteux. Un plan stratégique de l'eau devrait être élaboré à 10-15 ans.

Les moyens à investir sont très conséquents et la Commune est obligée d'appliquer le coût vérité pour l'eau.

Pour éviter un arbitrage entre "renoncer à cette eau locale" et "payer des sommes croissantes à mesure que des investissements sont réalisés", il est important de proposer aux Stoumontois

---

<sup>239</sup> Cf. Carte *Infrastructures techniques*

des moyens de réaliser des économies qui compenseront l'augmentation inéluctable du prix au m<sup>3</sup>:

- La fiche relative à l'aménagement de points d'eau complète ce projet (un des moyens pour réduire la consommation d'eau potable),
- Le recours à l'eau de pluie et la sensibilisation aux conséquences de gestes quotidiens permettront également de réduire la consommation.

### **Localisation**

A déterminer en fonction des besoins

### **Tâches à réaliser**

- Réaliser un diagnostic de l'existant (offre, demande et distribution): cadastre des sources, canalisations et équipement de stockage et contrôle, consommation et production annuelle par type de consommateurs, sécurisation des infrastructures, moyens humains et équipements existants...
- Remplacer les équipements en fonction des priorités
- Entretenir

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>VI.b</i>	Optimaliser une gestion communale et durable de l'eau

### **Estimation globale du coût**

A déterminer en fonction des résultats de l'audit

### **Répartition du financement**

A déterminer

### **Programme de réalisation**

A déterminer

### **Etat du dossier**

- Les deux points noirs du réseau de distribution sont Xhierfomont et la Lienne
- La Commune a consacré 5 millions de FB pour les conduites et l'installation d'une pompe à chlore.
- Un marché public a été passé pour l'analyse de l'eau. L'Institut Malvoz réalise régulièrement des analyses sur base d'échantillons.
- Un géologue spécialiste des captages et de la distribution a dressé un état des lieux et aidera la Commune dans la réhabilitation des captages et du réseau de distribution.
- Un auteur de projet sera prochainement désigné pour rédiger un audit sur les captages

### **Programme dans le temps**

Dans les 3 ans.

## STOUMONT (Commune)

### *Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à améliorer l'accès à l'information et à renforcer la communication. Plusieurs actions sont à mener dans ce sens:

1. *Développer les outils existants (et éventuellement des outils supplémentaires):*

- Bulletin communal
- Site Internet communal (mise à jour régulière, mise en valeur des atouts touristiques, documents à télécharger, Bulletins communaux, comptes rendus des conseils communaux, liste des services, liste des hébergements, informations sur le secteur associatif, liste des médecins, amélioration des liens vers d'autres sites connexes...)

Le développement du site Internet passe également par une communication renforcée entre la personne responsable du site et l'Office du Tourisme, l'Administration communale, la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève...

2. *Informier sur les possibilités de connexion et améliorer la couverture adsl*

3. *Développer les formations d'initiation à l'internet*

4. *Favoriser les relations:*

- Les associations, les habitants et les acteurs locaux doivent être incités à transmettre des informations (calendrier,...), notamment aux autorités communales afin qu'elles puissent à leur tour les faire circuler.
- Une politique d'accueil des nouveaux habitants concertée avec les villages est à concrétiser (package d'informations...).

D'autres initiatives, plus ponctuelles, figurent dans le Programme d'actions.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- CLDR

#### **Justification du projet**

Ces dernières années, le secteur de la communication a connu des bouleversements, notamment avec l'avènement des nouvelles technologies. Alors qu'auparavant on communiquait de manière intuitive, la démarche se fait de plus en plus consciente mais les moyens font défaut.

A STOUMONT, différents efforts sont à consentir en matière de communication en optimisant l'utilisation des outils existants. Il est en outre particulièrement important de développer le contenu du site communal étant donné le territoire étendu de STOUMONT et la

dispersion des villages et hameaux mais aussi afin de diffuser l'information de manière plus rapide.

Cependant, tout le monde n'est pas connecté à Internet depuis son domicile parce que des problèmes techniques persistent ou parce que les habitants ne disposent pas du matériel ou de la formation nécessaire.

### **Localisation**

Sans objet

#### **Statut au plan de secteur**

Sans objet

#### **Statut de propriété**

Sans objet

### **Tâches à réaliser**

- Constituer une cellule ou un groupe de réflexion pour la communication, définir ses moyens et son mode de fonctionnement
- Relever précisément les besoins en communication
- Définir une stratégie à long terme et les moyens à mettre en œuvre
- Evaluation

### **Objectifs visés**

<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>III.d</i>	Favoriser l'organisation d'activités supralocales
<i>III.e</i>	Rassembler, gérer et diffuser toute information utile ou pertinente de la Commune vers le citoyen, du citoyen vers la Commune et entre les citoyens
<i>V.a</i>	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptées aux besoins des usagers de la Commune
<i>V.b</i>	Stimuler et soutenir la vie associative locale
<i>VI.d</i>	Améliorer l'accès aux services

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

Idéalement, cette réflexion devrait être soutenue par un emploi (temps partiel) dédié pleinement à cette tâche (mise à jour du site Internet...).

### **Estimation globale du coût**

Refonte du site Internet (graphisme, contenu, système de gestion de contenu *cms*...): 3.500 €

Chargé de communication (mise à jour régulière du site...): 20.000 €/an environ

Divers: à préciser

Répartition du financement

A préciser

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Etat du dossier

Différentes initiatives ont d'ores et déjà été menées (cf. p. 230).

Programme dans le temps

Dans les 3 ans. Certains aspects du projet sont à mettre en œuvre dès que possible.



**LOT 2**



## INDEX DES FICHES DU LOT 2

N°	LIEU	TITRE	PAGES
2.1	Chevron	Aménagement de convivialité et création d'un réseau de chaleur	323
2.2	Stoumont (Commune)	Inventaire, mise en valeur et restauration le cas échéant du petit patrimoine	329
2.3	Stoumont (Commune)	Création de logements à prix modérés intégrant des préoccupations relatives à l'énergie, la mixité sociale et l'intergénérationnel	331
2.4	Stoumont (Commune)	Aménagements de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers	333
2.5	Stoumont (Commune)	Mise en œuvre de différentes actions afin de faciliter la mobilité dans la Commune et vers l'extérieur	345
2.6	Stoumont (Commune)	Création d'un atelier rural, en lien avec la démarche entamée auprès de la SPI+ (création d'une zone d'activité économique)	349
		phase 3 fiche 1.2	257
		phase 2 fiche 1.6	293



## CHEVRON

### *Aménagement de convivialité et création d'un réseau de chaleur*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à requalifier le noyau du village accueillant de nombreuses infrastructures d'accueil publiques en veillant notamment à :

- Aménager les abords de l'école Sainte Thérèse et de la salle de village (dont le projet de reconstruction est en cours), ainsi que le square du monument aux morts, dans une optique de convivialité (bancs, stationnement, éclairage, sécurité,...) tout en préservant le petit patrimoine.
- Aménager l'ancien cimetière autour de l'église pour en faire un lieu de quiétude (bancs, plantations...).
- Relier différents bâtiments proches via un réseau de chaleur (co-génération et chauffage centralisé au bois, si possible):
  - o salle de village/maison des jeunes (cercle Saint Paul)
  - o école
  - o logements sociaux
  - o nouvelle crèche
  - o presbytère
  - o église
  - o ...

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche n° 3.1 *Développement d'une filière bois-énergie*.

#### **Origine de la demande**

- Consultation citoyenne
- Ecole Sainte Thérèse
- Comité de la salle
- CLDR
- Commune

#### **Justification du projet**

Le village recense de nombreuses infrastructures d'accueil publiques. La rénovation de la salle dont les activités sont appelées à se développer, l'école, la nouvelle crèche ... rendent nécessaire le réaménagement du centre du village. Chevron est un village ne possédant pas de place, ni d'espace central. Il manque donc un lieu convivial où les habitants de différents âges pourraient se retrouver.

Par ailleurs, un réseau de chaleur pourrait réduire à terme la consommation et les dépenses liées au chauffage et à l'électricité. Ceci pourrait se faire parallèlement à la remise en état ou à la mise en place des réseaux techniques (eau, électricité, égouts...), comme prémisses au développement d'une filière bois-énergie.

### **Localisation**

Village de Chevron

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Communale

### **Tâches à réaliser**

- Précision des aménagements à réaliser
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population
- Aménagements des espaces de convivialité
- Etude de pertinence pour le réseau de chaleur (en fonction des résultats, étude de faisabilité et mise en place du réseau de chaleur)

### **Objectifs visés**

<i>I.d</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique
<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'utilisateurs des voiries
<i>II.b</i>	Favoriser la création et le développement de commerces, de TPE et de PME sur le territoire communal
<i>II.c</i>	Soutenir les entreprises existantes de la Commune
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>III.d</i>	Favoriser l'organisation d'activités supralocales
<i>IV.a</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
<i>IV.b</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes
<i>IV.c</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
<i>V.a</i>	Doter la commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune
<i>V.b</i>	Stimuler et soutenir la vie associative locale

#### **Création d'emplois envisagée**

Des emplois sont à envisager dans le cadre du projet bois-énergie dont le réseau de chaleur alimenté au bois pourrait être la prémisse.

### **Estimation globale du coût**

Aménagements de convivialité : 300.000 €

Réseau de chaleur : coût non estimé

### **Répartition du financement**

Aménagements de convivialité :

- Développement rural: 80 %

- Commune: 20 %

Réseau de chaleur : à déterminer

### **Programme de réalisation**

A préciser

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Le projet de reconstruction de la salle est en cours. L'architecte a été amené à réfléchir au type de chauffage proposé (si l'option de développer le chauffage bois est retenue, un silo d'alimentation contigu au local chaufferie est nécessaire, généralement le double de la superficie prévue pour l'installation d'une chaudière mazout. Il semble selon l'étude réalisée que l'emplacement convenant le mieux soit le cercle Saint Paul).

L'aménagement de logements sociaux et la construction de la crèche se concrétisent (Lot 0).

### **État du dossier**

Une étude de solution bois-énergie pour le projet de réseau de chaleur a été réalisée par M. Hennequin (Facilitateur bois-énergie). La Commune devrait à présent fournir la consommation des bâtiments envisagés pour le réseau afin de réaliser une étude de pertinence qui calculera la puissance nécessaire, le dimensionnement du réseau de chaleur et l'estimatif financier pour connaître le temps de retour de l'investissement.

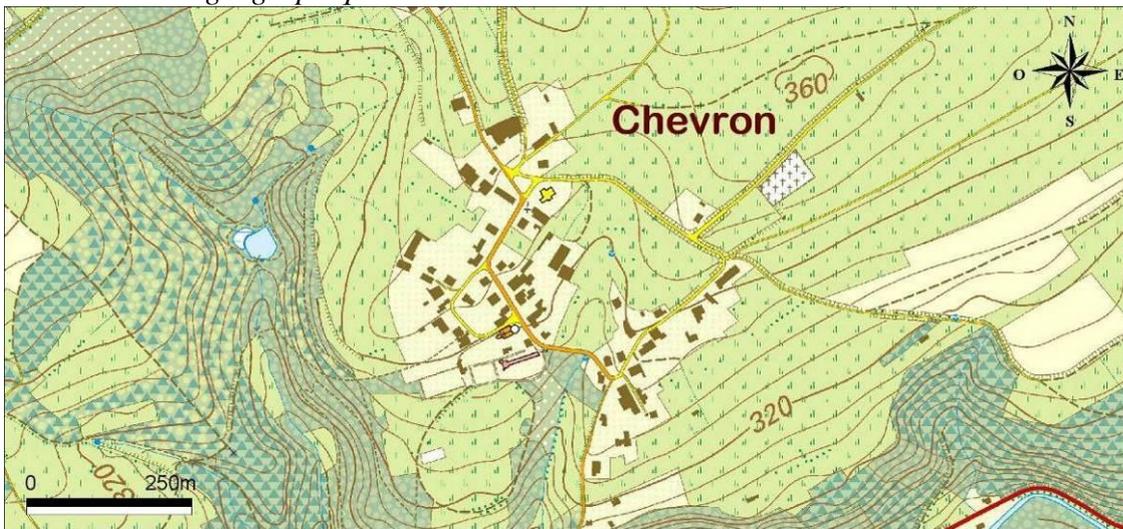
S'il s'avère pertinent de poursuivre le projet, la Commune pourra commander une étude de faisabilité à un bureau qui définira un cahier des charges pour lancer le marché.

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

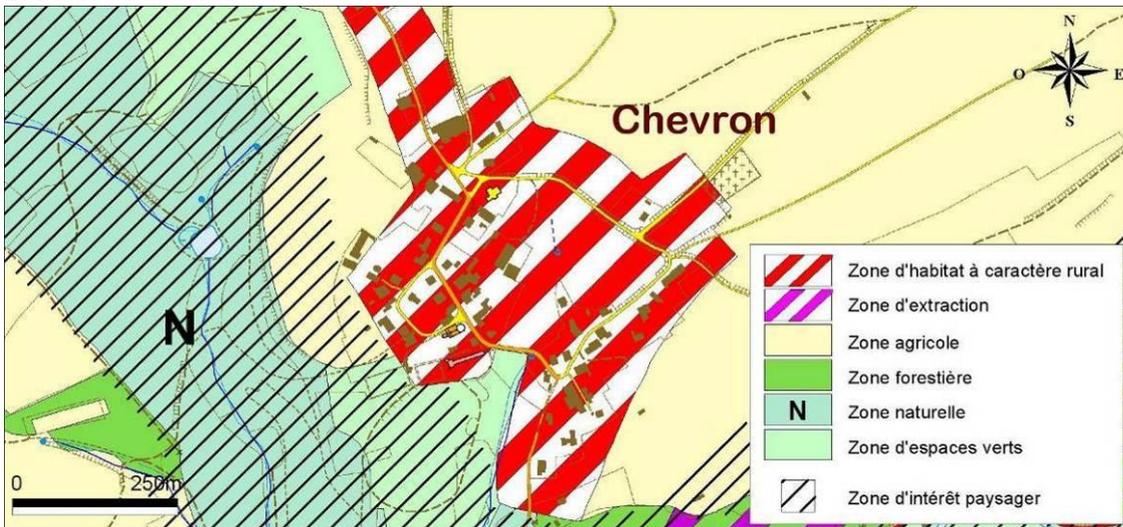
## Annexes

### 1. Localisation géographique



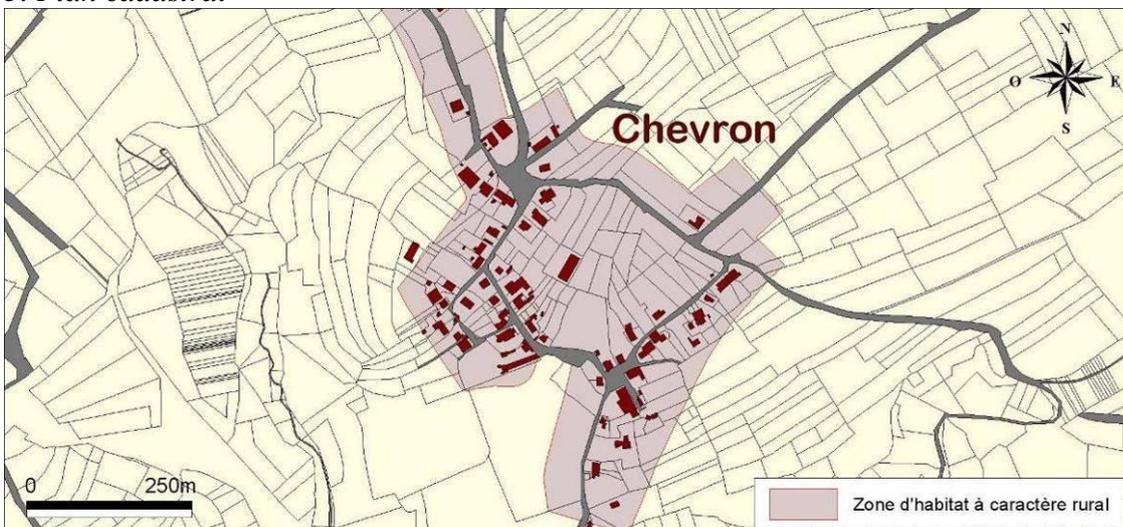
IGN 10 000 49/7s (2003)

### 2. Plan de secteur



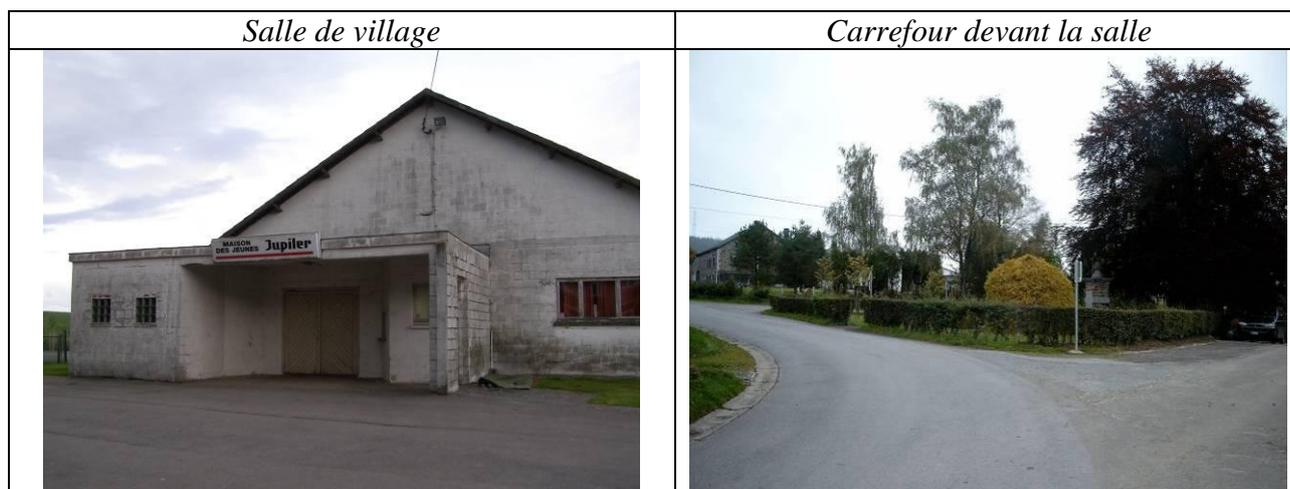
Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle





## STOUMONT (Commune)

### *Inventaire, mise en valeur et restauration le cas échéant du petit patrimoine*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à:

- réaliser l'inventaire du petit patrimoine de la Commune (description, photos...);
- identifier les éléments à préserver et à valoriser;
- réaliser un plan d'entretien global de ce petit patrimoine.

Différentes actions peuvent être menées parallèlement: création d'une brochure descriptive, intégration de ce petit patrimoine dans les promenades, présentation sur le site Internet communal et dans le Bulletin communal, collaborations avec Qualité Village Wallonie (QVW), panneaux didactiques, élaboration de produits structurés, lien avec le patrimoine immatériel ...

Cette fiche est à liée à la fiche n° 1.7 *Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local*, notamment.

#### **Origine de la demande**

- Les réunions d'information et de consultation
- La CLDR

#### **Justification du projet**

Le petit patrimoine de la Commune est intéressant et trop peu mis en valeur. Or, il agrmente le cadre de vie, sert de repères à la population, contribue au sentiment d'appartenance. En outre, sa restauration et sa mise en valeur peuvent également être un atout supplémentaire de la Commune d'un point de vue touristique.

#### **Localisation**

A préciser en fonction de l'inventaire à finaliser

##### **Statut au plan de secteur**

A déterminer en fonction de la localisation

##### **Statut de propriété**

A déterminer en fonction de la localisation

### **Tâches à réaliser**

- Finaliser l'inventaire du petit patrimoine
- Identifier les éléments à préserver et à valoriser
- Sensibiliser les propriétaires privés
- Introduire les demandes de subsides
- Réaliser un plan d'entretien global de ce petit patrimoine

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré

#### *Création d'emploi(s) envisagée*

Non

### **Estimation globale du coût**

A déterminer

#### *Répartition du financement*

Sources potentielles: Petit Patrimoine Populaire Wallon, Institut du patrimoine, Fonds patrimoine (Qualité Village Wallonie), Développement rural si le patrimoine est intégré à un projet plus global...

### **Programme de réalisation**

Plusieurs phases

### **Etat du dossier**

L'inventaire a été entamé. Un appel à notamment été lancé aux habitants afin de le compléter.

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

## **STOUMONT (Commune)**

### ***Création de logements à prix modérés intégrant des préoccupations relatives à l'énergie, la mixité sociale et l'intergénérationnel***

#### **Description du projet**

Le projet consiste à créer des logements (acquisition et éventuellement rénovation de bâtiments, voire nouvelles constructions) à louer à prix modérés. Ces logements intégreront différents aspects: rationalisation de l'énergie, utilisation des énergies renouvelables, mixité sociale, intergénérationnel (possibilité pour les personnes plus âgées de rendre différents services aux plus jeunes et inversement), espaces communs (lavoir public, jardins communautaires...).

Cette fiche est liée à la fiche n° 3.3 *Acquisition de bâtiments intéressants à préserver*.

#### **Origine de la demande**

- Les habitants
- La CLDR

#### **Justification du projet**

Les personnes aux revenus modestes, notamment les jeunes, éprouvent des difficultés à acheter ou construire, vu les prix élevés des terrains et des constructions. Les prix des locations restent également élevés: de nombreuses maisons sont louées à des vacanciers au détriment du logement locatif à l'année. L'objectif est de permettre aux habitants de rester vivre sur le territoire communal.

Les habitants souhaitent favoriser les relations intergénérationnelles, c'est donc une préoccupation à intégrer à la conception du projet, de même que la mixité sociale.

Ce projet est complémentaire au Plan d'ancrage communal.

#### **Localisation**

A déterminer

##### **Statut au plan de secteur**

A déterminer en fonction de la localisation

##### **Statut de propriété**

A déterminer en fonction de la localisation

### **Tâches à réaliser**

- Identification des bâtiments ou terrains présentant un intérêt pour la création de logements
- Acquisition éventuelle
- Détermination des aménagements en fonction des besoins
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population
- Réalisation des travaux

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.d</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.b</i>	Favoriser les relations intergénérationnelles
<i>IV.a</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants
<i>IV.b</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes
<i>IV.c</i>	Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées
<i>V.a</i>	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune
<i>VI.a</i>	Adapter l'offre de logement aux besoins

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Néant

### **Estimation globale du coût**

A déterminer

### **Répartition du financement**

A déterminer

### **Programme de réalisation**

A déterminer

### **Etat du dossier**

Création en janvier 2008 d'un service communal du logement recensant les bâtiments inoccupés et les terrains à bâtir.

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

## STOUMONT (Commune)

### *Aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à améliorer la disponibilité en eau pour le cheptel et les loisirs (jardinage...).

Différents points d'eau existent et sont à aménager (zone empierrée, aménagement pour éviter que l'eau coule sur la route...):

- Chession: Le Rafut
- Chevron: La Basse à Habiémont
- Stoumont: Galerie route de Monthouet
- Chauveheid: Chaussée romaine
- Moulin du Ruy: emplacement à déterminer
- Moulin de Rahier: en-dessous de la route de Froidville
- Xhierfomont: ancien captage
- Meuville
- Dessous d'Andrimont

Des points d'eau supplémentaires pourraient également être ajoutés, en fonction des besoins.

#### **Origine de la demande**

- La CLDR

#### **Justification du projet**

Les points d'eau actuels sont utilisés par les agriculteurs. Cependant, ils s'abîment avec le temps et ne sont pas, en l'état actuel, accessibles aux particuliers. Le projet vise donc à les aménager afin d'améliorer l'accès aussi bien pour les agriculteurs que pour les particuliers.

Ce projet est un soutien au monde agricole. Il permettra également au citoyen de réaliser des économies financières au niveau de l'eau. L'eau nécessaire pour le bétail ne doit pas répondre aux mêmes normes bactériologiques et sanitaires que celles régissant l'eau potable à destination humaine; de même, l'arrosage des plantations ou le remplissage d'un bassin ne nécessite pas non plus l'usage de l'eau de distribution.

Pour les citoyens, l'eau est une richesse communale, à préserver et à mettre en valeur. Ce projet est un moyen d'y parvenir.

#### **Localisation**

Cf. annexes

**Statut au plan de secteur**

Sans objet

**Statut de propriété**

Propriété communale

**Tâches à réaliser**

- Réalisation des aménagements
- Entretien

**Objectifs visés**

<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>II.d</i>	Soutenir l'activité agricole de la Commune dans le cadre d'un équilibre agro-environnemental
<i>VI.b</i>	Optimaliser une gestion communale et durable de l'eau

**Création d'emploi(s) envisagée**

Sans objet

**Estimation globale du coût**

n°	Désignation	U	PU	Q	PT
<b>I</b>	<b>CHESSION: "Le Rafut"</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>4.000,00€</b>		
1	Aménagement d'une réserve d'eau (terrassement + étanchéisation)	PG	1.500,00	1,00	1.500,00
2	Amenée d'eau vers la potence	PG	500,00	1,00	500,00
3	Aménagement d'une potence	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>II</b>	<b>CHEVRON: "La Basse" à Habiémont</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>4.000,00€</b>		
1	Aménagement d'une réserve d'eau (terrassement + étanchéisation)	PG	1.500,00	1,00	1.500,00
2	Amenée d'eau vers la potence	PG	500,00	1,00	500,00
3	Aménagement d'une potence	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>III</b>	<b>STOUMONT: "Galerie" route de Monthouet</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>12.600,00€</b>		
1	Aménagement d'une réserve d'eau (terrassement + étanchéisation)	PG	1.000,00	1,00	1.000,00
2	Amenée d'eau vers la potence	PG	500,00	1,00	500,00
3	Aménagement d'une zone pavée				
a	Terrassement	PG	500,00	1,00	500,00
b	Pose d'une bordure en béton	m	35,00	10,00	350,00
c	Pavés en pierres naturelles	m <sup>2</sup>	100,00	60,00	6.000,00
d	Pose d'un filet d'eau en béton	m	55,00	30,00	1.650,00
e	Pose d'un avaloir avec raccordement sur tuyau existant	Pce	600,00	1,00	600,00
4	Aménagement d'une potence	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>IV</b>	<b>CHAUVEHEID: "Chaussée Romaine"</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>4.000,00€</b>		
1	Aménagement d'une réserve d'eau (terrassement + étanchéisation)	PG	1.500,00	1,00	1.500,00
2	Amenée d'eau vers la potence	PG	500,00	1,00	500,00
3	Aménagement d'une potence	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>V</b>	<b>MOULIN DU RUY: emplacement à déterminer</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>16.250,00€</b>		
1	Aménagement d'une réserve d'eau (terrassement + étanchéisation)	PG	1.500,00	1,00	1.500,00
2	Amenée d'eau vers la potence	PG	500,00	1,00	500,00
3	Aménagement d'une zone pavée				
a	Terrassement	PG	500,00	1,00	500,00
b	Pose d'une bordure en béton	m	35,00	50,00	1.750,00
c	Pavés en pierre naturelles	m <sup>2</sup>	100,00	100,00	10.000,00
4	Aménagement d'une potence	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>VI</b>	<b>MOULIN DE RAHIER: "en dessous de la route de Froidville"</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>16.250,00€</b>		
1	Aménagement d'une réserve d'eau (terrassement + étanchéisation)	PG	1.500,00	1,00	1.500,00
2	Amenée d'eau vers la potence	PG	500,00	1,00	500,00
3	Aménagement d'une zone pavée				
a	Terrassement	PG	500,00	1,00	500,00

b	Pose d'une bordure en béton	m	35,00	50,00	1.750,00
c	Pavés en pierres naturelles	m <sup>2</sup>	100,00	100,00	10.000,00
<b>4</b>	<b>Aménagement d'une potence</b>	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>VII XHIERFOMONT: "ancien captage"</b>		<b>TOTAL:</b>	<b>15.650,00€</b>		
<b>1</b>	<b>Aménagement d'une zone pavée</b>				
a	Terrassement	PG	500,00	1,00	500,00
b	Pose d'une bordure en béton	m	35,00	30,00	1.050,00
c	Pavés en pierres naturelles	m <sup>2</sup>	100,00	100,00	10.000,00
d	Pose d'un filet d'eau en béton	m	55,00	20,00	1.100,00
<b>2</b>	<b>Aménagement d'une potence</b>	PG	3.000,00	1,00	3.000,00
	+ boîtier de commande électrique				
<b>VIII MEUVILLE</b>		<b>TOTAL:</b>	<b>17.850,00€</b>		
<b>1</b>	<b>Aménagement d'une zone pavée</b>				
a	Terrassement	PG	500,00	1,00	500,00
b	Pose d'une bordure en béton	m	35,00	50,00	1.750,00
c	Pavés en pierre naturelles	m <sup>2</sup>	100,00	100,00	10.000,00
d	Pose d'un avaloir avec raccordement sur tuyau existant	Pce	600,00	1,00	600,00
<b>2</b>	<b>Aménagement d'une potence</b>	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>3</b>	<b>Remis en état du bâtiment + porte avec cadenas</b>	PG	3.000,00	1,00	3.000,00
<b>IX DESSOUS D'ANDRIMONT</b>		<b>TOTAL:</b>	<b>16.150,00€</b>		
<b>1</b>	<b>Aménagement d'une réserve d'eau</b> (terrassement + étanchéisation)	PG	1.000,00	1,00	1.000,00
<b>2</b>	<b>Amenée d'eau vers la potence</b>	PG	500,00	1,00	500,00
<b>3</b>	<b>Aménagement d'une zone pavée</b>				
a	Terrassement	PG	500,00	1,00	500,00
b	Pose d'une bordure en béton	m	35,00	30,00	1.050,00
c	Pavés en pierre naturelles	m <sup>2</sup>	100,00	100,00	10.000,00
d	Pose d'un filet d'eau en béton	m	55,00	20,00	1.100,00
<b>4</b>	<b>Aménagement d'une potence</b>	PG	2.000,00	1,00	2.000,00
<b>X DIVERS</b>		<b>TOTAL:</b>	<b>11.400,00€</b>		
<b>1</b>	<b>Honoraires</b>	Fft	120.000,00	0,08	9.600,00
<b>2</b>	<b>Coordination sécurité</b>	Fft	120.000,00	0,015	1.800,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					
	<b>Total HTVA</b>				118.150,00
	<b>TVA (21 %)</b>				24.811,50
	<b>Total TVAc</b>				<b>142.961,50 €</b>

*Répartition du financement*

Développement rural 80%: 114.369,2 €

Commune 20%: 28.592,3 €

### **Programme de réalisation**

A déterminer

### **Etat du dossier**

En cours

### **Programme dans le temps**

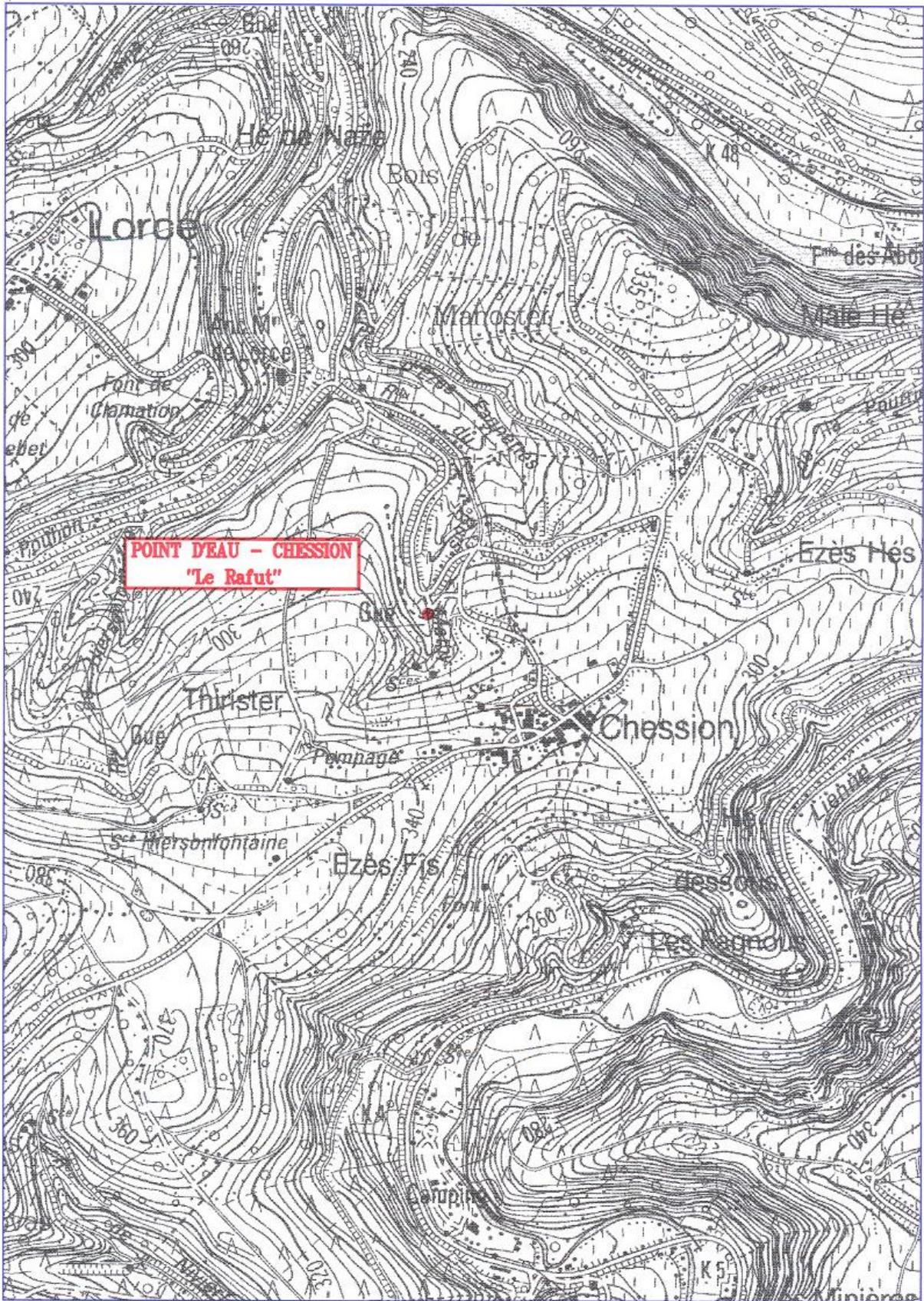
Dans les 6 ans

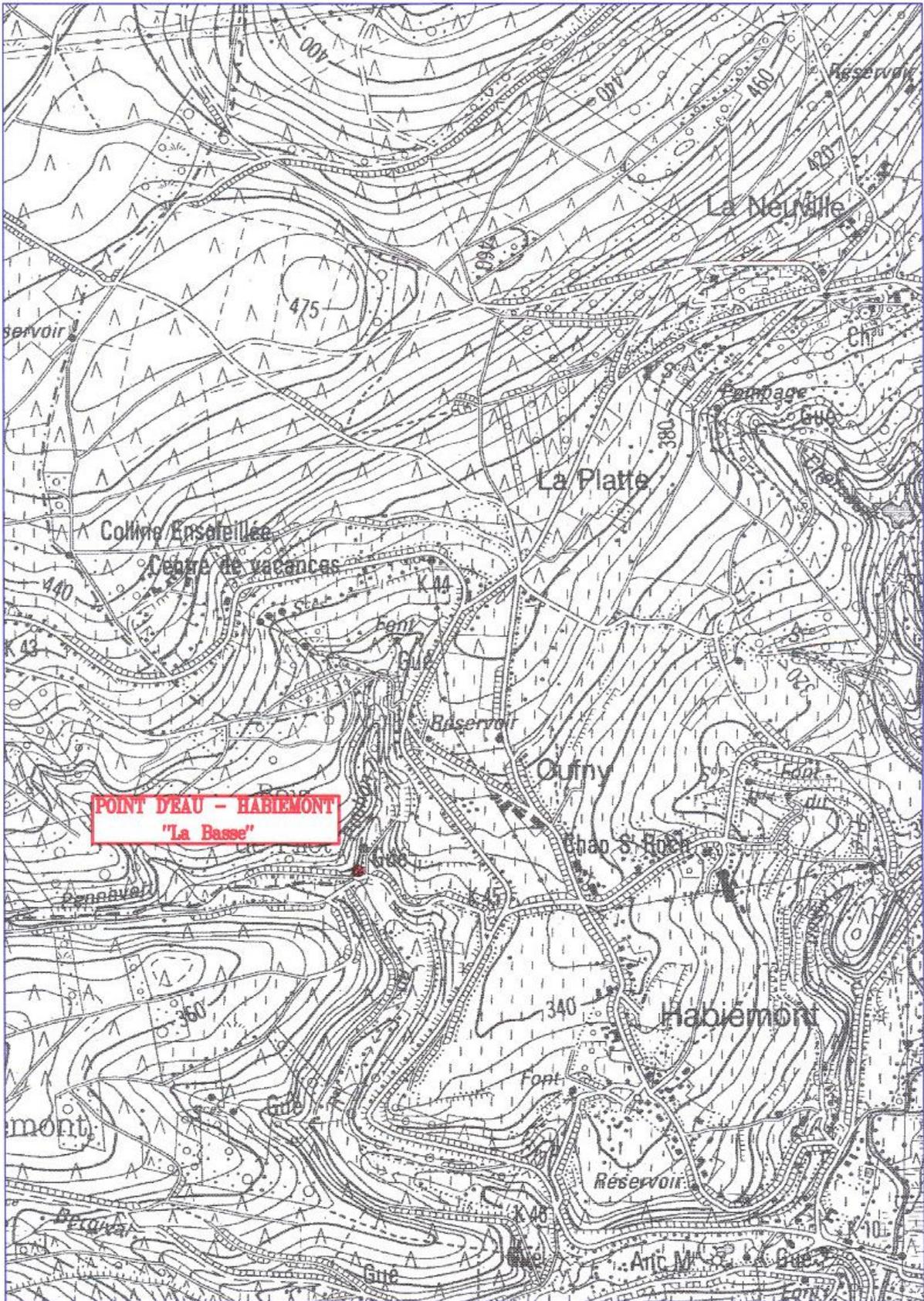
### **Annexes**

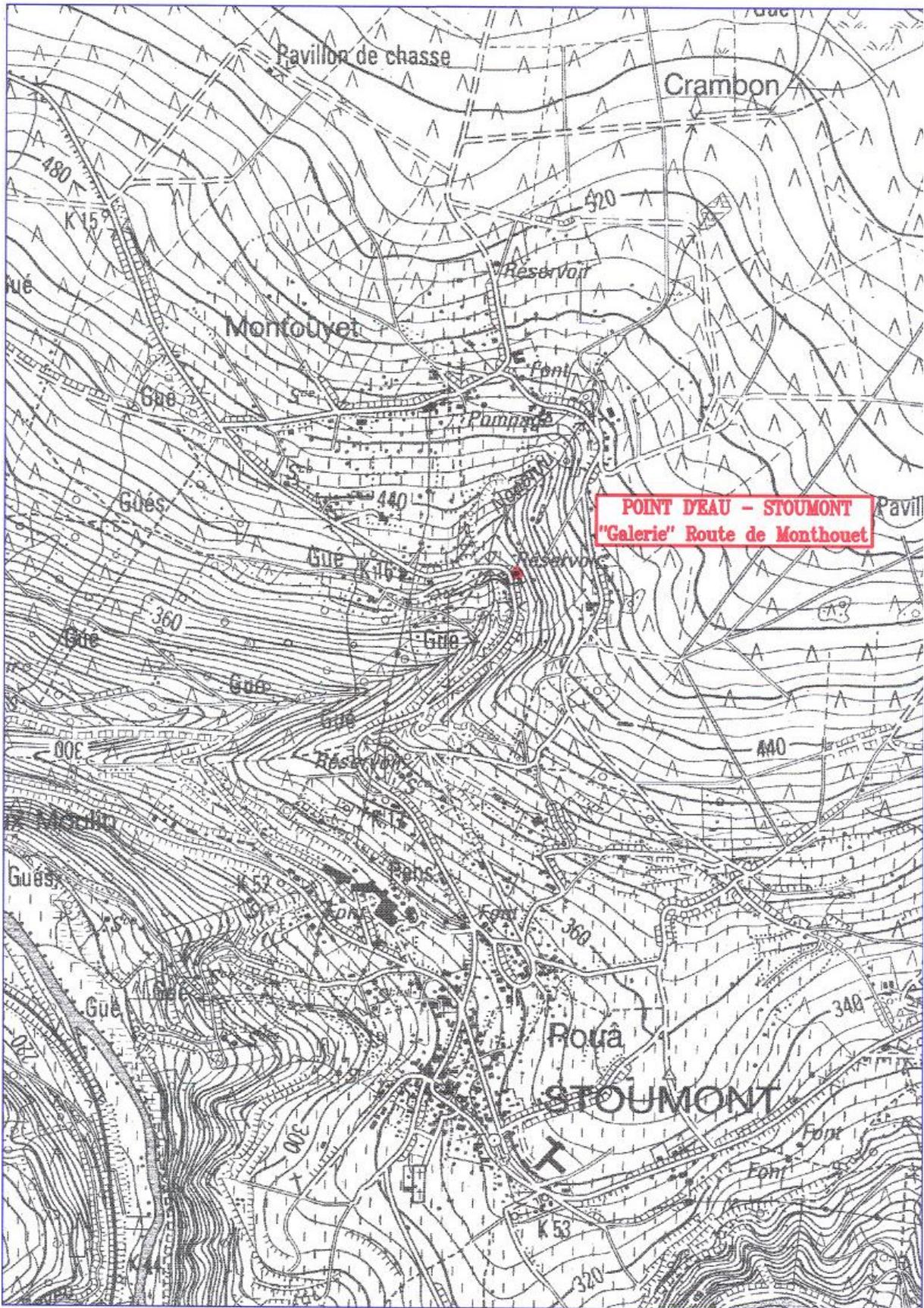
#### *1. Clichés photographiques de la situation actuelle*

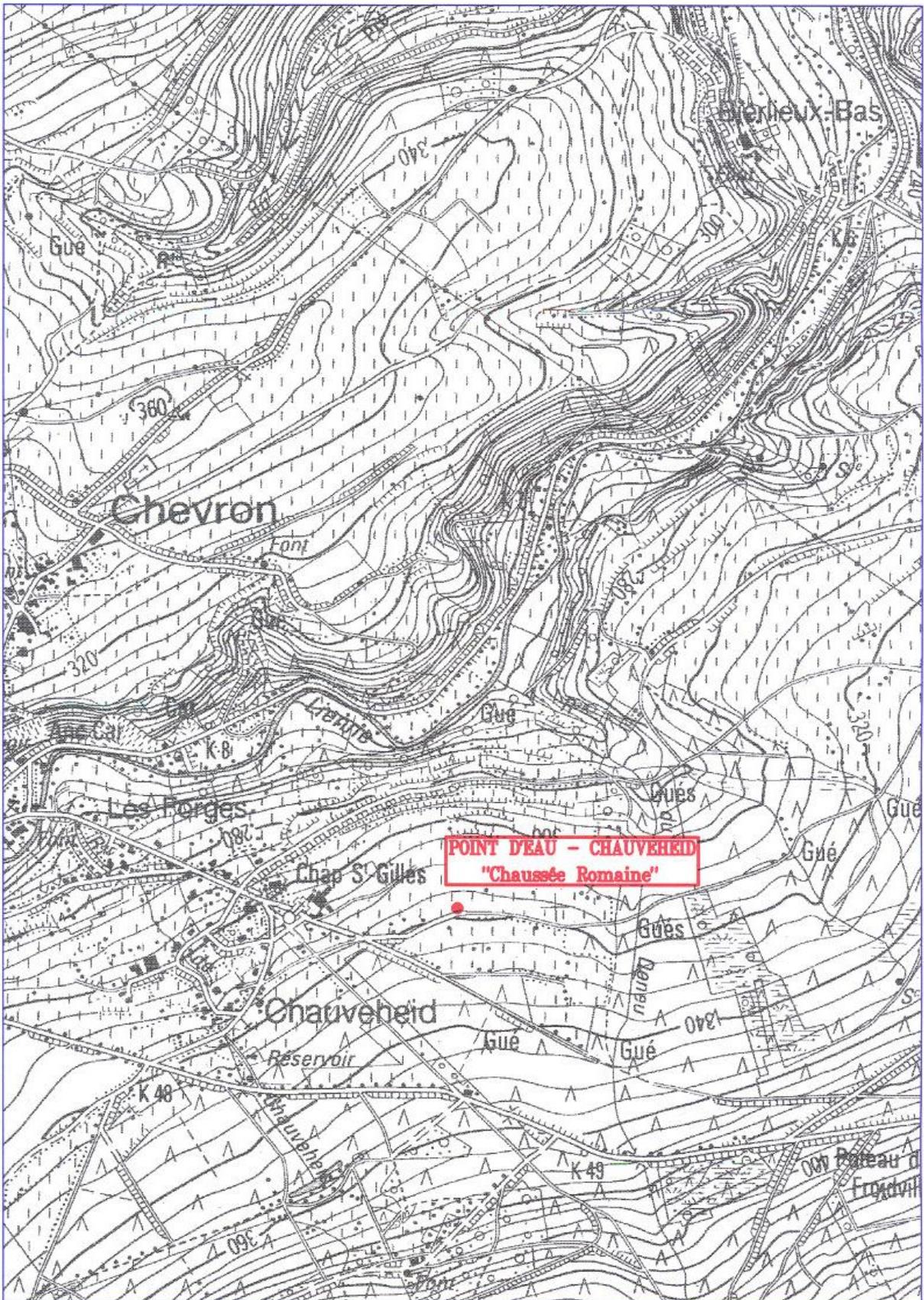


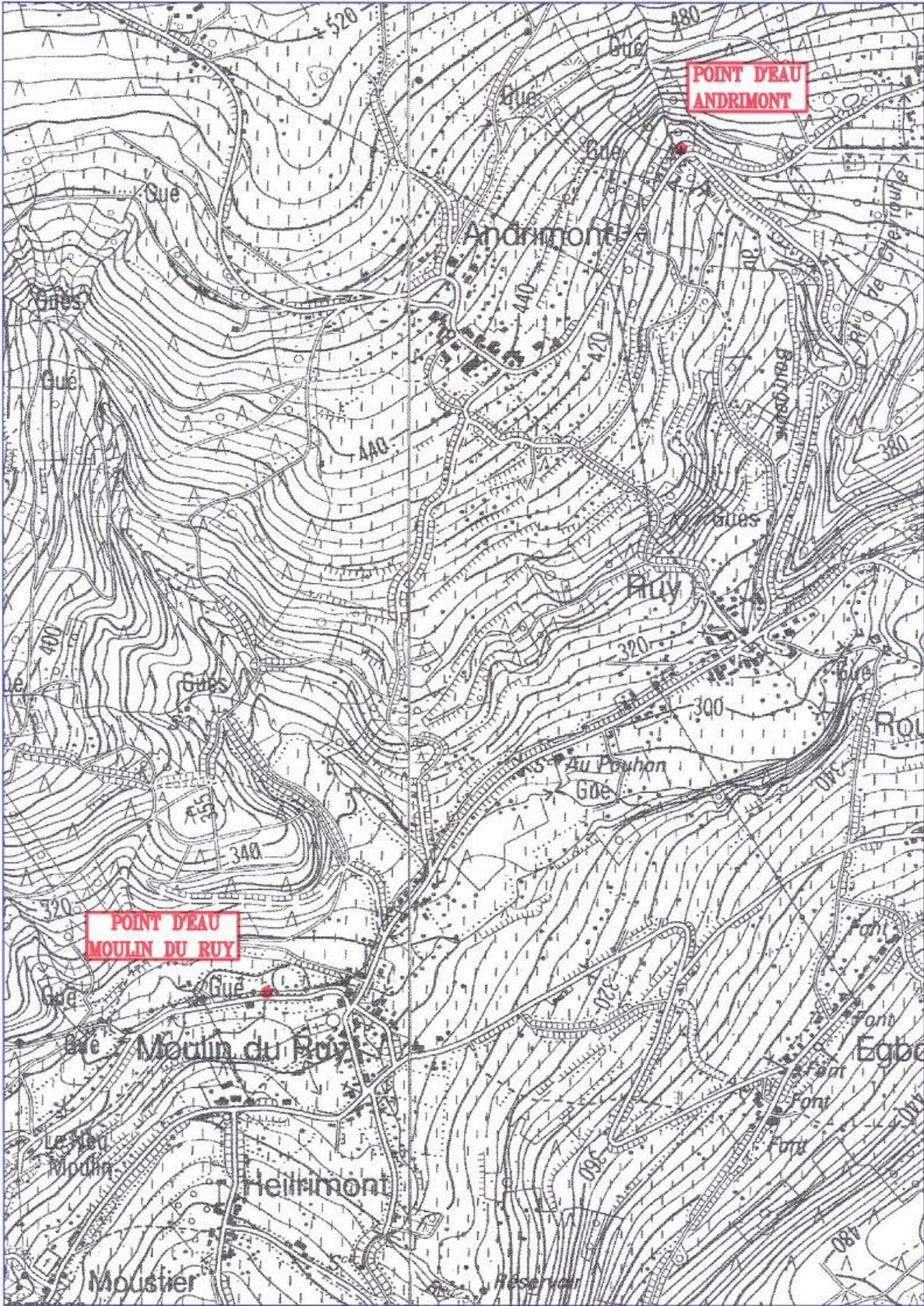
#### *2. Localisation géographique*

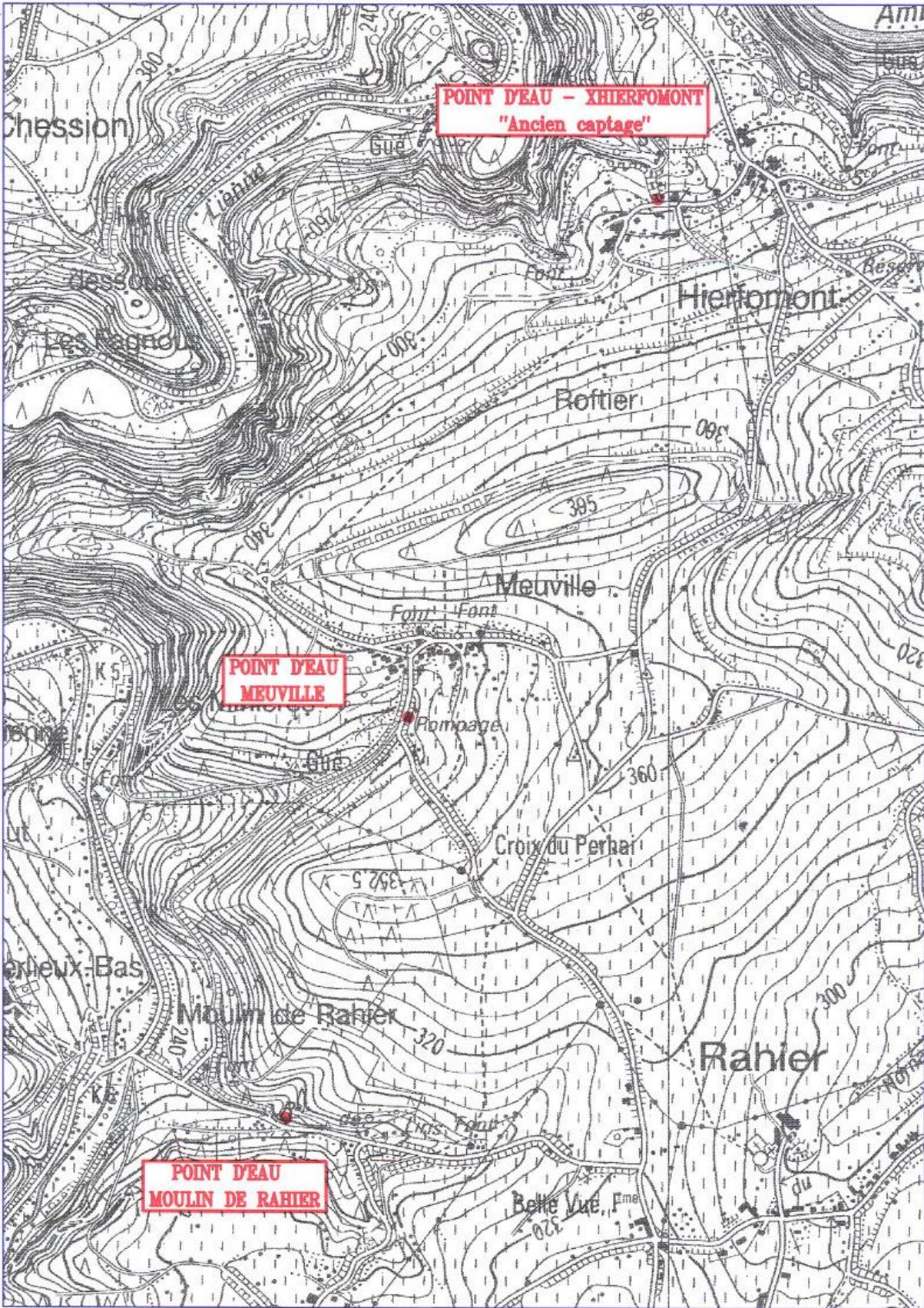














## STOUMONT (Commune)

*Mise en œuvre de différentes actions afin de faciliter la mobilité dans la Commune et vers l'extérieur*

### Description du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre différentes actions relatives à la mobilité. La création d'une Cellule de mobilité est souhaitée afin de réfléchir à différents projets puis de les mettre éventuellement en œuvre (une collaboration est à prévoir avec la CCATM).

Différentes propositions, concernant les services, ont été formulées:

- organisation de transports par des bénévoles;
- développement de la pratique d'autostop (point Taxi-stop pour le chargement, autocollant pour voiture adhérente...);
- création d'un site de co-voiturage (ébauche sur le site <http://users.fulladsl.be/spb25393/mo/index.htm>) et promotion de sites de co-voiturage existants (par exemple [www.luxcovoiturage.be](http://www.luxcovoiturage.be));
- collecte et diffusion, en permanence, de toutes les informations concernant la mobilité et plus particulièrement les déplacements alternatifs à la voiture individuelle (informations sur les horaires de bus, sur les services proposés par le CPAS, sur l'association *sacodo*...);
- sur base de l'évaluation du service des transports en commun déjà réalisée, suggestions d'amélioration (par exemple: augmentation de la fréquence des bus du TEC vers Spa et Aywaille, création d'un arrêt de train à la gare communale...);
- aide à l'instauration éventuelle d'une prime pour favoriser les transports en commun
- établissement d'un listing des chemins conseillés par les GPS mais non praticables afin d'en informer les sociétés de cartographie numérique
- Création d'un répertoire avec les noms des rues
- ...

Cette Cellule pourrait fournir conseils à la Commune, pour des projets relatifs à l'infrastructure:

- développement d'espaces de stationnement en dehors des villages notamment dans une optique touristique (des problèmes se font sentir notamment aux abords des gîtes);
- aménagement d'un parking pour les cars et les camions qui viennent chercher les kayaks au pont de Cheneux;
- au niveau des voiries, réalisation d'un échancier précisant les routes prioritaires à revoir;
- sécurisation du carrefour, sur la route Stoumont - La Gleize, pour tourner vers Nabonruy
- ...

Certaines fiches comprennent des aménagements liés à la mobilité: fiches n°1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 3.5...

D'autres actions plus ponctuelles, à réaliser en matière de mobilité, figurent dans le Programme d'actions.

### **Origine de la demande**

- Les habitants
- La CLDR

### **Justification du projet**

De par sa superficie (10.845 ha), son nombre de villages et hameaux (+/-40) et sa faible densité de population, la commune de Stoumont est d'emblée concernée par des problèmes de mobilité. Il est impossible de vivre à STOUMONT sans voiture. La distance entre les villages peut atteindre jusqu'à 25km (par exemple entre Lorcé et Andrimont). Les distances par rapport aux centres urbains des alentours sont importantes<sup>240</sup>.

En ce qui concerne les transports en commun, l'offre de bus est limitée tant au niveau des parcours que des fréquences. En outre, la Commune n'a plus accès à la ligne de chemin de fer.

Le développement des transports en commun et de transports alternatifs répond à une préoccupation environnementale (nécessité de gérer parcimonieusement les ressources d'énergies fossiles...). L'augmentation du prix des carburants va participer à la prise de conscience des possibilités du covoiturage. Le bruit et les problèmes de sécurité liés au trafic grandissant des voitures particulières pourront ainsi être réduits.

Une certaine convivialité pourra se mettre en place et inverser la tendance de repli sur soi.

### **Localisation**

Il est envisagé d'installer la Cellule de mobilité dans les bureaux de l'Administration communale

### **Tâches à réaliser**

- Création d'un Groupe de Travail
- Recherche de pistes de financement pour l'engagement d'une personne pour la Cellule mobilité (conseiller en mobilité...)

### **Objectifs visés**

<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'usagers des voiries
<i>III.a</i>	Favoriser la communication interpersonnelle
<i>III.c</i>	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la Commune au respect du cadre de vie de chacun
<i>III.e</i>	Rassembler, gérer et diffuser toute information utile ou pertinente de la Commune vers le citoyen, du citoyen vers la Commune et entre les citoyens
<i>VI.c</i>	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'usagers

<sup>240</sup> (Stoumont village- Trois-Ponts: 15 km; Stoumont village- Spa: 15 km; Stoumont village- Aywaille: 18 km; Stoumont village- Liège: 44 km)

**Création d'emploi(s) envisagée**

Une Cellule communale ou une asbl pourrait engager une personne afin de pérenniser le projet.

**Estimation globale du coût**

A préciser

**Programme de réalisation**

A déterminer

**Etat du dossier**

- Un bus social (« La Stoumobile ») est opérationnel depuis juin 2008. Il s'agit d'un minibus de 8 places, acquis sur fonds propres, dont les déplacements sont gérés par le CPAS.
- De nombreux projets visant à renforcer la liaison entre hameaux par les chemins sont en cours.
- Le programme d'actions comprend différentes initiatives à mener en lien avec la mobilité: placement de plaques avec les numéros (Stoumont, La Gleize...); placement de plaques avec les noms des lieux dits (en lien avec les fiches sur le patrimoine, points de vue et cheminements sécurisés pour usagers doux)...

**Programme dans le temps**

Dans les 6 ans. Certains aspects du projet sont à mettre en œuvre dès que possible.



## **STOUMONT (Commune)**

*Création d'un atelier rural, en lien avec la démarche entamée auprès de la SPI+  
(création d'une zone d'activité économique)*

### **Description du projet**

Le projet consiste à aménager un atelier rural sur le territoire communal, dans un bâtiment à construire ou à réhabiliter et à le louer pour une durée limitée aux TPE et PME. Cet atelier sera modulable pour l'accueil des entreprises variées mais comprendra toutefois un ou plusieurs grands espaces/ateliers, des bureaux administratifs, des espaces sanitaires...

Ce projet s'articule avec la démarche entamée auprès de la SPI+ (Services Promotion Initiatives en province de Liège) pour la création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE). Différents lieux ont été envisagés: les terrains situés face à l'usine Bru-Chevron et le terrain communal situé près de l'ancienne gare de Stoumont. Il est souhaité que ces zonings intègrent les énergies renouvelables et valorisent les ressources communales (scierie...).

Toutefois, un atelier rural pouvant être construit ou aménagé dans n'importe quelle zone constructible, il n'est pas indispensable d'attendre la création et l'aménagement d'une ZAE. Il serait donc intéressant de l'envisager dans la phase transitoire, avant l'aménagement du zoning qui devrait prendre plusieurs années.

### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- CLDR

### **Justification du projet**

Conserver une dimension économique minimale à STOUMONT est prioritaire afin de générer des rentrées financières pour la Commune, de garantir un niveau de taxation relativement bas et de créer de l'emploi. Ce dernier aspect est d'autant plus important que la Commune a tendance à devenir dortoir : les habitants quittent chaque jour l'entité pour aller travailler et revenir en soirée.

L'aménagement d'un atelier rural permettra de développer les activités économiques, de soutenir la diversification des activités rurales, contribuera à la création d'emplois en aidant les jeunes entreprises à se lancer ou en aidant des entreprises en voie d'expansion ou de diversification (vu l'impossibilité pour certaines entreprises locales de s'étendre vu le manque d'emplacements adéquats, certaines quittent la Commune pour s'installer ailleurs).

### **Localisation**

A déterminer

### **Statut au plan de secteur**

Doit être situé en zone constructible

### **Statut de propriété**

A préciser

### **Tâches à réaliser**

- Localisation à déterminer
- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des plans
- Soumission du projet à la population
- Réalisation des travaux

### **Objectifs visés**

<i>I.d</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique
<i>II.b</i>	Favoriser la création et le développement de commerces, de TPE et de PME sur le territoire
<i>II.c</i>	Soutenir les entreprises existantes de la commune

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Des emplois sont à envisager dans la mesure où la création d'un atelier rural vise à dynamiser le secteur économique communal.

### **Estimation globale du coût**

A préciser.

Il importe toutefois de spécifier qu'un atelier rural est destiné à être loué par une Commune à un entrepreneur et génère donc des recettes. Cet argent doit être investi soit dans un autre projet PCDR, soit dans les frais d'entretien du bâtiment.

L'atelier peut être vendu. Le produit de la vente doit être réinvesti dans un projet de développement rural (atelier rural ou autre).

### **Répartition du financement**

Développement rural: 80%

Commune: 20%<sup>241</sup>

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

---

<sup>241</sup> Aides possibles dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2007-2013 (Axe 3 – Mesure 312)

**LOT 3**



### INDEX DES FICHES DU LOT 3

N°	LIEU	TITRE	PAGES
3.1	Stoumont (Commune)	Développement d'une filière bois-énergie	355
3.2	Stoumont (Transcommunal)	Intégration de la Commune dans un Parc Naturel	357
3.3	Stoumont (Commune)	Acquisition de bâtiments intéressants à préserver	361
3.4	Stoumont (Commune)	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	363
3.5	Stoumont (Transcommunal)	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL	365
3.6	Stoumont (Transcommunal)	Intégration de la Commune dans un projet transcommunal de valorisation du Massif des forêts des Tailles	369
3.7	Stoumont (Commune)	Accessibilité aux services	373



## STOUMONT (Commune)

### *Développement d'une filière bois-énergie*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à développer une filière bois-énergie. Après examen des besoins et possibilités, le projet est à envisager à différentes échelles:

1. la Commune produit elle-même ses plaquettes avec des personnes de la Commune en Régie. Il y a à la fois une économie de se chauffer au bois mais on peut y ajouter un but social avec la possibilité de remettre au travail des personnes peu qualifiées de l'entité pour la production des plaquettes;
2. la Commune fait appel à un prestataire extérieur pour la fourniture des plaquettes à partir des broyats des bois communaux;
3. la Commune fait appel à un prestataire extérieur pour la fourniture des plaquettes forestières sans que celles-ci ne proviennent de la valorisation forestière locale.

Ce projet est à mettre en lien avec la fiche n°2.1 relative à Chevron et à la création éventuelle d'un réseau de chaleur ainsi qu'avec la fiche n°3.4 relative à la *mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables* et la fiche n°1.8 *Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux*.

#### **Origine de la demande**

- La population
- La CLDR

#### **Justification du projet**

La Commune dispose de grands espaces forestiers. Il serait intéressant d'analyser sa capacité à produire et utiliser son propre bois de chauffage. Cela permettrait de valoriser les ressources locales et éviterait de devoir importer des combustibles. En outre, comme évoqué dans la fiche n°3.4 relative à la *mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables*, ce projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diversifier les sources énergétiques diminuant ainsi la dépendance aux ressources fossiles. Cette source d'énergie complète en outre le projet *d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux* (fiche n°1.8). Ce projet permettra également de favoriser le développement économique des acteurs locaux.

#### **Localisation**

A déterminer

#### **Statut au plan de secteur**

Sans objet

### Statut de propriété

Sans objet

### Tâches à réaliser

- Analyse des possibilités et des besoins communaux
- Etude de pertinence
- Etude de faisabilité
- Mise en place du projet

### Objectifs visés

<i>I.d.</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique
<i>II.b</i>	Favoriser la création et le développement de commerces, de TPE et de PME sur le territoire
<i>II.c</i>	Soutenir les entreprises existantes de la Commune

### Création d'emploi(s) envisagée

Oui, en fonction du système choisi.

### Estimation globale du coût

A préciser

### Répartition du financement

UREBA: 30% (15% si ce projet bénéficie d'autres subsides)

Le montant de l'investissement, TVAC, doit être au minimum de 2.500 €.

Développement rural: 65 %

Commune: 20%<sup>242</sup>

### Programme de réalisation

A préciser

### Etat du dossier

Intention

### Programme dans le temps

Dans les 10 ans

---

<sup>242</sup> Aides possibles dans le cadre du Programme Wallon de Développement Rural 2007-2013 (Axe 3 – Mesure 312), via la création d'un atelier rural

## **STOUMONT (Transcommunal)**

### *Intégration de la Commune dans un Parc Naturel*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à intégrer Stoumont dans un Parc Naturel avec les communes de Theux, Spa, Trois-Ponts, Stavelot, Jalhay (à l'exception des parties reprises dans le parc naturel voisin des Hautes Fagnes), une partie de la commune de Malmédy (pour y inscrire la Vallée de l'Eau Rouge et son pouhon), une partie de la commune d'Aywaille (pour y inscrire les sites du Ninglinspo, des Fonds de Quarreux et de la Vallée de l'Amblève), ainsi qu'éventuellement la commune de Lierneux.

Ce Parc aurait une superficie totale d'environ 460 km<sup>2</sup> (soit 46.053 ha) formant un périmètre élaboré dans un souci de cohérence paysagère et définissant une entité régionale et environnementale de haute qualité.

L'objectif est d'avoir une structure permanente qui puisse veiller à l'environnement mais aussi encourager le développement d'activités dans le respect du cadre de vie communal.

#### **Origine de la demande**

- Les habitants
- La Commune
- La CLDR

#### **Justification du projet**

Le projet de Parc naturel proposé il y a quelques années n'avait pas abouti, faute d'adhésion de certaines communes à l'époque, craignant les contraintes que pouvait engendrer une telle structure. La proposition de création d'un Parc Naturel a été remise au jour.

La population stoumontoise juge qu'un Parc Naturel serait une formule idéale pour conserver l'environnement naturel (paysages, forêts...) participant au charme de la Commune tout en permettant les activités économiques, dans le respect de l'environnement (décret du 16 juin 1985 relatif aux parcs naturels).

Le Parc proposé présenterait une qualité environnementale exceptionnelle à différents niveaux, notamment:

- > au point de vue hydrologique: la région concernée se caractérise par la qualité de ses eaux; deux périmètres de protection de sources ont déjà été identifiés, notamment à Stoumont (Chevron); diverses sociétés captent leurs eaux dans le périmètre du futur parc. Et la région est également caractérisée par la présence de nombreux pouhons (Spa, Stavelot, Malmédy, Stoumont);
- > au point de vue conservation de la nature: il faut souligner l'importance des sites Natura 2000 situés dans le périmètre (Vallée de l'Amblève, ...); la plus grande partie du périmètre est inscrite dans la zone de protection spéciale avifaune de Malchamps,

vaste ensemble de forêts et de milieux ouverts dont les fagnes constituent un joyau d'un point de vue conservation de la nature; outre la Fagne de Malchamps, il existe plusieurs réserves naturelles dans le périmètre cité dont plusieurs sur Stoumont (réserve naturelle domaniale de la Genévrière de Cour, projet de réserve naturelle domaniale du Roannay);

- > Au point de vue paysager: l'ensemble de la région a un caractère typiquement ardennais, formé par des plateaux et vallées encaissées, paysage rude et essentiellement boisé.

La création d'un Parc, label de qualité environnementale, pourra également apporter un plus pour le développement d'un tourisme doux et diffus, orienté vers la découverte de la nature.

La création du Parc pourra s'appuyer sur diverses associations existantes au niveau touristique, notamment le Marquisat de Franchimont, le GREOA et la Maison du Tourisme, la SCRL Aqualis mais aussi au niveau conservation de la nature l'asbl Découverte et Promotion de la Nature et de la Forêt à Spa-Bérinzenne, le CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement), ARDENNA (Association Régionale pour la Défense et l'Environnement et de la Nature) regroupant 15 partenaires à vocation environnementale.

L'accord des autres Communes à s'inscrire dans ce projet pour former un territoire pertinent et d'une superficie suffisante est à prendre en compte.

### **Localisation**

L'ensemble de la commune de Stoumont

Les communes de Theux, Spa, Trois-Ponts, Stavelot, Jalhay (à l'exception des parties reprises dans le parc naturel voisin des Hautes Fagnes), une partie de la commune de Malmédy, une partie de la commune d'Aywaille, ainsi qu'éventuellement la commune de Liernoux.

### **Statut au plan de secteur**

A définir

### **Statut de propriété**

A définir

### **Tâches à réaliser**

- Contact avec les différentes communes
- Etablissement du projet de création de Parc Naturel

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.c</i>	Développer un aménagement du territoire parfaitement intégré à l'environnement naturel de Stoumont
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>V.a</i>	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune

Création d'emploi(s) envisagée

Des emplois sont à envisager.

**Estimation globale du coût**

A déterminer

Répartition du financement

DGARNE  
Communes

**Programme de réalisation**

A déterminer

**Etat du dossier**

Intention

**Programme dans le temps**

Dans les 10 ans



## **STOUMONT (Commune)**

### *Acquisition de bâtiments intéressants à préserver*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à acquérir des bâtiments possédant une certaine valeur architecturale (par exemple d'anciennes fermes), afin de les préserver ou de les mettre en valeur. Ces bâtiments, acquis par la Commune, pourraient être affectés à diverses utilisations en fonction des besoins identifiés: logement, atelier rural, maison de village, maison de services... Une attention particulière est à apporter, lors de l'aménagement des bâtiments, à l'aspect développement durable.

Si l'affectation concerne des logements, un lien doit être fait avec la fiche n°2.3 *Création de logements à prix modérés intégrant des préoccupations relatives à l'énergie, la mixité sociale et l'intergénérationnel*. Si le(s) bâtiment(s) acquis est(sont) destiné(s) à être transformé(s) en atelier rural, il faut alors se référer à la fiche n°2.6 *Création d'un atelier rural*.

#### **Origine de la demande**

- La population
- La CLDR

#### **Justification du projet**

Le territoire communal bénéficie d'un patrimoine bâti d'une certaine richesse. Si celui-ci est à l'abandon ou insuffisamment valorisé, l'achat par la Commune permettra de le remettre en valeur.

#### **Localisation**

A déterminer

##### **Statut au plan de secteur**

A déterminer en fonction de la localisation

##### **Statut de propriété**

A déterminer en fonction de la localisation

#### **Tâches à réaliser**

- Identification des bâtiments présentant une valeur architecturale susceptibles d'être acquis par la Commune
- Détermination des besoins et des opportunités en matière de logements ou autres (atelier rural, maison de village...)

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.d</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Sans objet

### **Estimation globale du coût**

A l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le coût de la fiche.

### **Répartition du financement**

A déterminer

### **Programme de réalisation**

Une ou plusieurs phases.

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 10 ans

## STOUMONT (Commune)

### *Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables*

#### **Description du projet**

Le projet consiste à encourager l'utilisation des énergies renouvelables au niveau communal par la mise en place de technologies faisant appel à ces sources: solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, bois-énergie (cf. fiche n°3.1), pompe à chaleur, géothermie, hydraulique, biométhanisation, biocarburants... Il est souhaitable que ces initiatives intègrent une dimension citoyenne.

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Ce projet complète la fiche-projet n°1.8 relative à *l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux* car l'utilisation des énergies renouvelables n'aurait aucun sens si elle n'était pas utilisée de manière rationnelle.

#### **Origine de la demande**

- Les habitants
- La CLDR
- GT « Environnement »

#### **Justification du projet**

Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétiques réduisant ainsi la dépendance aux ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) comme préconisé au niveau régional, national et international.

Ce projet permet en outre de valoriser des ressources locales (résidus d'exploitation forestière, co-produits agricoles, site venteux, soleil...) et d'éviter ainsi d'importer des combustibles.

Il sera également l'occasion de sensibiliser la population à l'utilisation des énergies renouvelables.

#### **Localisation**

A déterminer

#### **Statut au plan de secteur**

A déterminer

#### **Statut de propriété**

A déterminer

### **Tâches à réaliser**

- Recherche de sites intéressants pour l'implantation de ces technologies
- Recherche de pistes pour une mise en réseau
- Politique active d'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour chaque bâtiment construit ou rénové

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.d</i>	Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, et réduire la consommation énergétique

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Sans objet

### **Estimation globale du coût**

A déterminer

#### **Répartition du financement**

UREBA: 30% (15% si ce projet bénéficie d'autres subsides)

Le montant de l'investissement, TVAC, doit être au minimum de 2.500 €.

Développement rural: 65 %

Commune: 20%<sup>243</sup>

### **Programme de réalisation**

A déterminer

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 10 ans

---

<sup>243</sup> Aides possibles dans le cadre de Programme wallon de développement Rural 2007-2013 (Axe 3 – mesure 312) via la création d'un atelier rural

## STOUMONT (Transcommunal)

*Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL*

### Description du projet

Le projet consiste à aménager une voie lente cyclopédestre de type RAVeL traversant la commune de Stoumont et les communes avoisinantes.

Le tracé de cette voie lente cyclopédestre se grefferait sur le RAVeL 5 de l'Ourthe à hauteur de Pont de Scay (Comblain-au-Pont).

Un premier projet de tronçon s'étend du Pont de Scay (Comblain-au-Pont) jusqu'à Quarreux (environ 20 km) et présente déjà un cheminement aménagé entre Aywaille et Remouchamps (La Voie des Aulnes sur 2,5 km). L'étude de faisabilité de ce tronçon a été réalisée en 2007. La réalisation de ce tronçon a été proposée dans le cadre d'un portefeuille de projets soumis au cofinancement du FEDER (Programmation 2007-2013) mais, bien qu'ayant reçu un avis favorable de la Task Force, ce projet n'a pas été retenu dans ce cadre.

L'extension Fonds de Quarreux - Coö - Trois Ponts structure la liaison Pont de Scay - Fonds de Quarreux en l'amenant, à travers la commune de Stoumont, jusqu'au site de la cascade de Coö et au-delà vers Trois-Ponts, permettant ainsi depuis le RAVeL 5 de rejoindre un site touristique majeur (Cascade de Coö) et la ville de Trois-Ponts. Le cheminement est d'environ 40 Km.

Cette fiche-projet est à lier à la fiche n° 1.2, présentant notamment une liaison sécurisée Stoumont-La Gleize et avec la fiche n°1.7 concernant la réhabilitation et la mise en réseau des chemins et sentiers.

### Origine de la demande

- La Commune
- Les citoyens (lors des réunions citoyennes organisées dans le cadre des PCDR d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Sprimont et Stoumont)
- Le PiCM: « Aménager et jalonner le RAVeL le long de l'Ourthe et de l'Amblève »

### Justification du projet

Le manque de possibilité de déplacements doux et sécurisés apparaît et se confirme au travers des consultations citoyennes organisées dans le cadre des PCDR (Aywaille, Comblain-au-Pont, Sprimont et Stoumont) mais aussi notamment du PiCM Ourthe-Amblève-Condroz où une demande d'une infrastructure de type RAVeL s'est clairement exprimée.

Outre l'aspect mobilité, l'intérêt touristique, et donc économique, ainsi que social d'une telle infrastructure se manifeste clairement. En outre, de nombreuses possibilités d'accès à un réseau de promenades balisées ainsi qu'à plusieurs SGR (Sentiers de Grande Randonnée) existent, étendant ainsi considérablement l'attrait du projet à son strict tracé.

Concernant le premier tronçon, du Pont-de-Scay jusqu'à Quarreux, l'aménagement étudié se présente comme une assiette bétonnée de type RAVeL (2,5 m de large) dont le tracé permet de remplir des fonctions tant touristique que de mobilité locale mais aussi de développer la multimodalité de ce secteur par la desserte de deux gares de la ligne Liège-Luxembourg (Aywaille et Rivage) et la juxtaposition à de nombreuses lignes de bus de la zone Liège-Verviers. Grâce à la multitude de sites touristiques majeurs et d'information rencontrés le long du tracé ainsi qu'à la forte densité du secteur HoReCa dans les zones urbanisées traversées, la conception du tracé permet une dynamisation du secteur et des retombées économiques directes.

L'extension Fonds de Quarreux vers Coe et Trois-Ponts a surtout une vocation touristique. Toutefois, certaines options telles que celle longeant la N633 entre Stoumont et La Gleize jusqu'à la Chapelle Sainte-Anne présente un réel intérêt en terme de mobilité par la quasi liaison qu'elle établit entre ces deux importants villages. Ceci est à envisager en fonction de l'évolution de la fiche relative aux aménagements de Stoumont-centre et de la liaison entre Stoumont et La Gleize envisagée le long de la route régionale.

Signalons que STOUMONT comprend beaucoup de zones NATURA 2000 ce qui génère, par conséquent, de nombreuses contraintes écologiques locales.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche « *Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local* »: ces deux projets participent en effet à l'établissement d'une autre mobilité.

### **Localisation**

Du Pont de Scay jusqu'à Trois-Ponts

#### **Statut au plan de secteur**

Tronçon Pont de Scay/Quarreux: cf. site Internet référencé en annexe

Tronçon Quarreux/Trois-Ponts: cf. site Internet référencé en annexe

#### **Statut de propriété**

cf. site Internet référencé en annexe

### **Tâches à réaliser**

- Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension Quarreux/Trois-Ponts via Stoumont (opportunité de financement du côté de la SPI+)
- Recherche de sources de financement
- Détermination définitive du tracé et réalisation d'un plan de mesurage précis
- Rachat éventuel de parcelles
- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des travaux (revêtements, bancs...)

### **Objectifs visés**

<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>I.e</i>	Améliorer la sécurité des différents types d'utilisateurs des voiries
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>VI.c</i>	Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'utilisateurs

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Emplois indirects dans le secteur de l'HoReCa

### **Estimation globale du coût**

L'étude de faisabilité a été réalisée pour le tronçon Pont de Scay – Quarreux (coût estimé: 6.250.000 € (chiffre de 2007 – cf. site Internet référencé en annexe).

### **Répartition du financement**

A déterminer

### **Programme de réalisation**

La réalisation de l'extension concernant la commune de Stoumont (Quarreux - Coö - Trois-Ponts) dépendra de la réalisation du premier tronçon, entre le Pont de Scay (Comblain-au-Pont) et Quarreux.

### **Etat du dossier**

L'étude de faisabilité a été réalisée pour le tronçon Pont de Scay – Quarreux (coût estimé: 6.250.000 €).

### **Programme dans le temps**

Dans les 10 ans.

### **Annexe**

<http://ravelambleve.ourthe-ambleve.be/downloads/annexe.pdf>



## STOUMONT (Transcommunal)

### *Intégration de la Commune dans un projet transcommunal de valorisation du Massif des forêts des Tailles*

#### Description du projet

Il s'agit d'intégrer la commune de Stoumont dans un projet de valorisation du Massif des forêts des Tailles, soutenu par 4 Maisons du Tourisme et les communes du Massif, ainsi que d'autres partenaires tels que les Contrats Rivières, les Offices du Tourisme, les Syndicats d'initiative, le secteur HoReCa....

L'idée centrale de développement du Massif touristique des forêts des Tailles, dont la Baraque de Fraiture (Vielsalm) est un lieu emblématique, s'articule autour d'un groupe de réflexion chargé de déterminer une image identitaire tout en développant différents produits structurés, et en assurant une protection du biotope forestier.

Ceci passe par la mise en avant de spécificités du massif au niveau faune, flore, paysages.... Il est clair que les ressources hydrographiques de l'Ourthe et de l'Amblève font également partie intégrante de l'environnement forestier du Massif des forêts des Tailles.

Différentes pistes de produits structurés sont d'ailleurs d'ores et déjà explorées, comme la mise en place

- d'un passeport forestier (all inclusive) donnant accès par exemple à de l'hébergement de cabanes perchées (à l'étude à Vielsalm),
- de menus forestiers à base de produits locaux (gibier, aïrelles, champignons...),
- des visites d'attractions touristiques,
- des promenades thématiques autour des légendes locales...,
- d'une route des points de vue charmeurs avec des aménagements comme des postes d'observation pour les photographes professionnels et amateurs.

IDELUX et le PCDR de Vielsalm réfléchissent à des aménagements au niveau de la Baraque de Fraiture, porte d'entrée principale du Massif. Une maison du Massif forestier pourrait voir le jour à cet endroit.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche n°1.7 *Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local* et la fiche 3.5 *Aménagement d'une voie lente cyclopedestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL*.

#### Origine de la demande

- La Commune

#### Justification du projet

La mise en avant, pour le Massif des Tailles, d'une image identitaire et le développement de produits structurés permettront de renforcer et de mieux coordonner les efforts déjà consentis pour développer un tourisme vert, et notamment pour favoriser le tourisme forestier (réouverture de chemins vicinaux, projet de voie cyclopédestre entre Comblain-au-Pont et Trois-Ponts...).

Ce projet renforcera les atouts liés à l'offre touristique existante: cadre naturel exceptionnel, circuits de promenades, pédestres, équestres et VTT, balisés ou en passe de l'être, pistes de ski accessibles en hiver, pêche, nombreuses attractions touristiques particulièrement appréciées, activités événementielles, possibilités d'hébergement variées, secteur HoReCa, accueil multilingue et promotion touristique notamment assurés par les Maisons du Tourisme, les Offices du Tourisme et les Syndicats d'Initiative.

Les synergies qui seront mises en place génèreront des économies d'échelle.

Ce projet permettra la mise en place d'une véritable pédagogie de la protection environnementale s'appuyant sur différentes structures comme par exemple l'asbl Le Fagotin (Stoumont).

### **Localisation**

Les communes actuellement concernées sont les suivantes: Aywaille, Erezée, Ferrières, Gouvy, Houffalize, La-Roche-en-Ardenne, Lierneux, Manhay, Rendeux, Stoumont, Vielsalm. En fonction de l'évolution du projet, les limites actuelles du Massif des forêts des Tailles pourraient faire l'objet de propositions d'adaptation.

#### **Statut au plan de secteur**

A définir

#### **Statut de propriété**

A définir

### **Tâches à réaliser**

- Mise en place du groupe de réflexion (± Comité d'Accompagnement) qui coordonnera et réfléchira au développement d'une offre touristique globale
- Recherche de nouveaux partenaires
- Recherche de pistes de financement des actions à entreprendre
- Réalisation de maquettes des premiers produits structurés en adéquation avec l'image identifiable du Massif
- Départ des efforts promotionnels par l'utilisation d'un maximum de vecteurs de communication adéquats (2 derniers mois de la mission).

### **Objectifs visés**

<i>I.a</i>	Préserver le patrimoine naturel et bâti
<i>I.b</i>	Valoriser le patrimoine naturel et bâti
<i>II.a</i>	Développer un tourisme diffus et intégré
<i>V.a</i>	Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant

de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune
---

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Appui technique pour la mise en œuvre du projet;

La mise en œuvre du projet contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la Commune, et générera de ce fait de nouveaux emplois.

### **Estimation globale du coût**

A déterminer

### **Répartition du financement**

75.000 € pour l'appui technique si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à candidatures pour projets pilotes.

Autres sources potentielles: développement rural, CGT...

### **Programme de réalisation**

Plusieurs phases

### **Etat du dossier**

Dossier rentré par le GREOA, en avril 2009, dans le cadre d'un appel à candidatures pour un projet-pilote de « Valorisation touristique de la forêt », lancé par le Ministre du Tourisme.

### **Programme dans le temps**

Dans les 10 ans



## STOUMONT (Commune)

### Accessibilité aux services

#### Description du projet

Le projet consiste à rendre les services publics (et éventuellement certains services privés) plus accessibles aux Stoumontois. Diverses possibilités sont envisagées:

- Créer un service mobile, sillonnant les villages de la Commune, de façon permanente ou ponctuelle en fonction du besoin;
- Aménager des locaux dans certains villages;
- Proposer un tarif plus démocratique, pour les personnes empruntant la Stoumobile et se déplaçant vers un service communal (Administration, bibliothèque...).

Différents services peuvent être proposés en décentralisation:

- Services administratifs (accès à des informations, des documents, des formulaires... notamment à l'aide d'une connexion informatique avec l'Administration communale),
- Guichet général d'information et de services (accès à Internet, vente de tickets TEC, point Poste, commerce de détail...), qui répond aux questions pratiques des citoyens, les oriente dans les démarches et les renseigne sur l'existence de services. Les différentes associations actives sur la Commune peuvent également proposer leurs activités.

#### Origine de la demande

- La Commune
- La CLDR

#### Justification du projet

La superficie de la commune de Stoumont est étendue ( superficie de 10.845 ha), son nombre de villages et hameaux (+/-40) est important et la densité de population est faible. La distance entre les villages peut atteindre jusqu'à 25 km (par exemple entre Lorcé et Andrimont). Les distances par rapport aux centres urbains des alentours sont importantes<sup>244</sup>. Les transports en commun sont par ailleurs peu développés (offre de bus limitée tant au niveau des parcours que des fréquences, suppression de l'accès à la ligne de chemin de fer).

Les Stoumontois qui souhaitent se rendre à l'Administration communale doivent, pour certains, parcourir de nombreux kilomètres, la décentralisation des services communaux était d'ailleurs une proposition retenue par les habitants. Un projet de ce type apporte donc une réponse concrète à cette demande.

---

<sup>244</sup> (Stoumont village- Trois-Ponts: 15 km; Stoumont village- Spa: 15 km; Stoumont village- Aywaille: 18 km; Stoumont village- Liège: 44 km)

### **Localisation**

Entité (à préciser)

#### **Statut au plan de secteur**

Sans objet

#### **Statut de propriété**

Sans objet

### **Tâches à réaliser**

- Choisir un système de décentralisation
- Déterminer précisément les services à offrir

### **Objectifs visés**

<i>III.e</i>	Rassembler, gérer et diffuser toute information utile ou pertinente de la Commune vers le citoyen, du citoyen vers la Commune et entre les citoyens
<i>VI.d</i>	Améliorer l'accès aux services

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Un emploi serait nécessaire

### **Estimation globale du coût**

A déterminer

### **Répartition du financement**

A préciser. Aides possibles (régionale et FEADER ) dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2007-2013 (Axe 3 – Mesure 321): 80% de l'investissement total

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2007-2013 (Axe 3 – Mesure 321), appel à projet avec des dates limites d'introduction fixées au 15 février et 15 septembre de chaque année.

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 10 ans

## **PROJETS NON RETENUS**



## PROJETS NON RETENUS

*Installation d'une petite déchetterie dans chaque hameau tout en respectant le tri sélectif*

Pas réalisable et pas opportun

*Baptiser les rues de l'entité afin de faciliter le repérage*

Non retenu

*Aménagement d'un terrain de moto-cross*

Ne rencontre pas les objectifs de développement de la Commune.

*Organiser un ramassage scolaire après l'école pour conduire les enfants à leurs activités extra-scolaires dans un endroit centralisé*

Ce projet n'est pas envisagé car peu réaliste. La Commission Communale de l'Accueil (CCA) a plutôt choisi d'améliorer la qualité de l'accueil extra-scolaire dans les 6 écoles de la Commune, tous réseaux confondus, en formant les accueillantes et en développant un projet pédagogique commun pour l'ensemble des écoles primaires. La CCA a aussi décidé d'améliorer les plaines de vacances (conformes au code de qualité ONE) et de soutenir les ASBL locales qui organisent des stages ou ateliers pour enfants.



# **PARTIE V**

## **TABLEAUX RECAPITULATIFS**



Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<b>FICHE 1.1: LORCE</b> Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé	I.a, I.b, I.e, II.a, III.a, III.b, III.c, IV.a, IV.b, IV.c, V.a, V.b, VI.c	949.390,20 €	Développement rural 80%: 759.512,16 € Commune 20%: 189.878,04 €	2010-2012
<b>FICHE 1.2: STOUMONT (village)</b> Création d'un pôle multifonctionnel poursuivant des objectifs de services, de loisirs et de mobilité	I.d, I.e, II.a, III.a, III.b, III.d, IV.a, IV.b, IV.c, V.a, V.b, VI.c, VI.d	3.748.916,38 € (hall omnisports) Coût de l'Administration communale et de la sécurisation de la route régionale non estimé	Développement rural Commune Infrasports SPW DGO Routes et bâtiments Communauté française (gérance)	Phase 1: 2010-2012 Phase 2: 2010-2012 Phase 3: Dans les 6 ans (dépend du planning des voiries régionales)
<b>FICHE 1.3: RUY</b> Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce	I.e, II.a, III.a, III.b, IV.a, IV.b, IV.c, VI.c	219.675,50 €	Développement rural 80%: 175.740,4 € Commune 20%: 43.935,1 €	2010-2012
<b>FICHE 1.4: RAHIER</b> Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle de loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus	I.a, I.b, I.e, II.a, III.a, III.b, III.c, III.d, IV.a, IV.b, IV.c, V.a, V.b, VI.c	639.818,96 €	Développement rural 80%: 511.855,168 € Commune 20%: 127.963,792 €	2010-2012

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<b>FICHE 1.5: MOULIN DU RUY</b> Aménagement de convivialité et de mobilité douce	I.e, II.a, III.a, III.b, IV.a, IV.b, IV.c, VI.c	638.471,63 €	Développement rural 80%: 510.777,304 € Commune 20%: 127.694,326 €	2010-2012
<b>FICHE 1.6: LA GLEIZE</b> Aménagement du centre du village et de ses accès dans une optique de convivialité	I.a, I.b, I.e, II.a, III.a, III.b, IV.a, IV.b, IV.c, V.b, VI.c	269.340,85 €	Développement rural Commune SPW DGO Routes et Bâtiments	Phase 1: 2010-2012 Phase 2: 2013-2015 (dépend du planning des voiries régionales)
<b>FICHE 1.7: STOUMONT (Commune)</b> Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local	I.a, I.b, I.e, II.a, II.d, III.c, VI.c	Tronçons à réparer: 125.000 € Panneaux didactiques (étude et mobilier): 50.000 € Aménagement des points de vue et aires d'accueil: à préciser	Développement rural Commune Commissariat Général au Tourisme (CGT)	2010-2012
<b>FICHE 1.8: STOUMONT (Commune)</b> Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux	I.a, I.d, III.c	<i>Audit</i> 3.000 € par bâtiment (à adapter en fonction de la taille du bâtiment)	<i>Audit</i> UREBA: 50% (25% si l'audit bénéficie d'autres subsides) Commune: 50%	2010-2012
		<i>Rénovation énergétique</i> à préciser en fonction de l'audit	<i>Rénovation énergétique</i> UREBA: 15% Développement rural: 65% Commune: 20%	

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<p><b>FICHE 1.9: STOUMONT (Commune)</b></p> <p>Optimalisation des captages et du réseau d'eau de distribution et sensibilisation à une consommation raisonnée</p>	I.a, I.b, VI.b	Coût non estimé	A déterminer	2010-2012
<p><b>FICHE 1.10: STOUMONT (Commune)</b></p> <p>Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication</p>	III.a, III.b, III.d, III.e, V.a, V.b, VI.d	<i>Refonte du site Internet: 3.500 €</i> <i>Chargé de communication (mise à jour régulière du site...): 20.000 €/an</i> <i>Divers: à préciser</i>	A déterminer	2010-2012

## LOT 2

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<b>FICHE 2.1: CHEVRON</b> Aménagements de convivialité et création d'un réseau de chaleur	I.d, I.e, II.b, II.c, III.a, III.b, III.d, IV.a, IV.b, IV.c, V.a, V.b	Aménagements de convivialité : 300.000 € Réseau de chaleur : coût non estimé	Aménagements de convivialité : Développement rural 80 % Commune 20 % Réseau de chaleur : à déterminer	Dans les 6 ans
<b>FICHE 2.2: STOUMONT (Commune)</b> Inventaire, mise en valeur et restauration le cas échéant du petit patrimoine	I.a, I.b, II.a	Coût non estimé	Sources potentielles: Petit Patrimoine Populaire Wallon, Institut du patrimoine, Fonds patrimoine (Qualité Village Wallonie), Développement rural...	Dans les 6 ans
<b>FICHE 2.3: STOUMONT (Commune)</b> Création de logements à prix modérés intégrant des préoccupations relatives à l'énergie, la mixité sociale et l'intergénérationnel	I.a, I.b, I.d, III.a, III.b, IV.a, IV.b, IV.c, V.a, VI.a	Coût non estimé	A déterminer	Dans les 6 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<b>FICHE 2.4: STOUMONT (Commune)</b> Aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers	I.b, II.d, VI.b	142.961,50 €	Développement rural 80 % : 114.369,2 € Commune 20 % : 28.592,3 €	Dans les 6 ans
<b>FICHE 2.5: STOUMONT (Commune)</b> Mise en œuvre de différentes actions afin de faciliter la mobilité dans la Commune et vers l'extérieur	I.e, III.a, III.c, III.e, VI.c, VI.d	Coût non estimé	A déterminer	Dans les 6 ans
<b>FICHE 2.6: STOUMONT (Commune)</b> Création d'un atelier rural, en lien avec la démarche entamée auprès de la SPI+ (création d'une zone d'activité économique)	I.d, II.b, II.c	Coût non estimé	Développement rural: 80% Commune: 20%	Dans les 6 ans
<b>FICHE 1.2 PHASE 3</b>				
<b>FICHE 1.6 PHASE 2</b>				

### LOT 3

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<b>FICHE 3.1: STOUMONT (Commune)</b> Développement d'une filière bois-énergie	I.d, II.b, II.c	Coût non estimé	UREBA: 30% (15% si ce projet bénéficie d'autres subsides) Développement rural: 65 % Commune: 20%	Dans les 10 ans
<b>FICHE 3.2: STOUMONT (Transcommunal)</b> Intégration de la Commune dans un Parc Naturel	I.a, I.b, I.c, II.a, V.a	Coût non estimé	DGARNE Communes	Dans les 10 ans
<b>FICHE 3.3: STOUMONT (Commune)</b> Acquisition de bâtiments intéressants à préserver	I.a, I.b, I.d	Coût non estimé	A déterminer	Dans les 10 ans
<b>FICHE 3.4: STOUMONT (Commune)</b> Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	I.a, I.b, I.d	Coût non estimé	UREBA: 30% (15% si ce projet bénéficie d'autres subsides) Développement rural: 65 % Commune: 20%	Dans les 10 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<p><b>FICHE 3.5: STOUMONT (Transcommunal)</b></p> <p>Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL</p>	I.b, I.e, II.a, VI.c	Tronçon Pont de Scay – Quarreux (coût estimé: 6.250.000 € (chiffre de 2007))	A déterminer	Dans les 10 ans
<p><b>FICHE 3.6: STOUMONT (Transcommunal)</b></p> <p>Intégration de la Commune dans un projet transcommunal de valorisation du Massif des forêts des Tailles</p>	I.a, I.b, II.a, V.a	A déterminer	75.000 € pour l'appui technique si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à candidatures pour projets pilotes. Autres sources potentielles: développement rural, CGT...	Dans les 10 ans
<p><b>FICHE 3.7: STOUMONT (Commune)</b></p> <p>Accessibilité aux services</p>	III.e, VI.d	A déterminer	A préciser	Dans les 10 ans



	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches
<b>CADRE DE VIE</b>				
I.	<b>Préserver et mettre en valeur un cadre de vie rural, forestier et convivial</b>			
a.	<i>Préserver le patrimoine naturel et bâti</i>	Fauchage tardif/Encouragement des mesures agri-environnementales/Adhésion à la charte pour la gestion durable de la forêt/ Actions favorisant la diversité des espèces/Etat des lieux avant débardage/Démonstration de tailles-haies/Information sur les primes à la plantation de haies/Renouvellement de l'adhésion au Contrat rivière/Participation à l'Opération Rivières propres/Amélioration de la propreté et entretien/Formation des ouvriers communaux à la taille des arbres/Elaboration du verger conservatoire à Moulin du Ruy/Information sur la gestion des déchets/Engagement d'un agent constatateur/Inventaire du petit patrimoine entamé/Réparation du mur qui s'écroule entre le tennis et le musée de La Gleize/Restauration de l'ancien château de Rahier/Dossier en cours pour la restauration du cimetière de Rahier/Taxes sur les immeubles bâtis inoccupés	Information aux propriétaires de sites remarquables sur leurs obligations/Encouragement du débardage avec des chevaux/Renforcement du contrôle sur le charroi forestier/Renforcement de l'opération «Ma Commune propre»/Entretien des heies à poursuivre/Sensibilisation des habitants au danger que représentent les vieilles citernes de ferme/Sensibilisation à l'éco-consommation pour réduire les déchets/Instauration de la gratuité pour les éternits au Recyparc/Information aux touristes sur le tri des déchets/Campagne permanente pour lutter contre les dépôts sauvages/Arrêté de police obligeant les organisateurs de courses à ramasser les déchets/Information de la population sur l'épuration/Favoriser l'installation de stations autonomes groupées (systèmes d'épuration semi-collective)/Promotion du développement durable	1.1, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 2.2, 2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6
b.	<i>Valoriser le patrimoine naturel et bâti</i>	Promotion des arbres remarquables/Participation aux journées de l'arbre en 2008/Vente d'arbres fruitiers à la population/Diminution des nuisances sonores/Amélioration de la propreté et entretien/Engagement d'un agent constatateur/Inventaire du petit patrimoine entamé/Restauration de l'ancien château de Rahier/Rénovation de la salle de Chevron	Poursuite de la valorisation des points de vue/Enfouissement des lignes électriques lors des aménagements de La Venne et de Cheneux/Placement de plaques avec le nom des lieux-dits	1.1, 1.4, 1.6, 1.7, 1.9, 2.2, 2.3, 2.4, 3.2, 3.3, 3.5, 3.6

	<b>Objectifs</b>	<b>Lot 0</b>	<b>Programme d'actions</b>	<b>Fiches</b>
c.	<i>Développer un aménagement du territoire parfaitement intégré à l'environnement naturel de Stoumont</i>	Création d'une CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)/Journée d'information sur l'intégration paysagère des exploitations agricoles	Acquisition d'un outil de base informatique afin de digitaliser les données du patrimoine bâti, les points de vue, les canalisations d'eau... et former un employé à cet usage/Adoption d'outils d'aménagement du territoire	3.2
d.	<i>Encourager le développement et l'utilisation des énergies renouvelables et réduire la consommation énergétique</i>	Amélioration de la gestion énergétique des bâtiments publics/Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie/Formation Guide Energie/Rentrée d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets «Efficience énergétique»/Réflexion en cours pour le placement d'éoliennes/Prime communale pour les panneaux solaires et photovoltaïques	Promotion du développement durable/Réduction du temps d'éclairage des espaces publics	1.2, 1.8, 2.1, 2.3, 2.6, 3.1, 3.3, 3.4
e.	<i>Améliorer la sécurité des différents types d'usagers des voiries</i>	Entretien des chemins et des promenades afin de construire un réseau sécurisé entre villages/Aménagements de sécurisation dans les villages/Cheminement sécurisé entre Targnon et Stoumont	Entretien et aménagement des promenades et chemins à poursuivre/Incitation au ralentissement dans les villages/Création de passages pour piétons éclairés et sécurisés/Aménagement de sécurité vers Nabonruy/A la limite communale à Coo, aménagement pour les piétons (touristes)/Régler le problème de signalisation à Cheneux et Monceau/Elaboration d'un Plan interCommunal de Mobilité	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 2.1, 2.5, 3.5

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>				
II.	<b>Promouvoir un développement économique adapté aux caractéristiques de la Commune</b>			
a.	<i>Développer un tourisme diffus et intégré</i>	Réponse à l'appel à candidatures pour la valorisation touristique des massifs forestiers wallons/Balisage et aménagement des promenades/Amélioration des collaborations entre acteurs touristiques/Etablissement d'un catalogue détaillé des gîtes communaux/Augmentation de la taxe de séjour sur les gîtes et chambres d'hôtes/Restauration de l'ancien château de Rahier/Actualisation de l'atlas des chemins vicinaux	Développement des promenades/Multiplication des lieux de diffusion des cartes de promenades (dans les gîtes...)/Renouvellement et ajout de panneaux avec cartes et de panneaux d'affichage/Amélioration de la signalisation de certains endroits/Réalisation d'un terre-plein le long de la route régionale liant Stoumont et La Gleize (lien avec fiche 1.1)/ Rédaction d'une charte de bonne conduite pour les touristes	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 2.2, 3.2, 3.5, 3.6
b.	<i>Favoriser la création et le développement de commerces, de TPE et de PME sur le territoire communal</i>	Demande introduite auprès de la SPI+ pour la création d'une zone d'activité économique		2.1, 2.6, 3.1
c.	<i>Soutenir les entreprises existantes de la Commune</i>	Demande introduite auprès de la SPI+ pour la création d'une zone d'activité économique		2.1, 2.6, 3.1
d.	<i>Soutenir l'activité agricole de la Commune dans la cadre d'un équilibre agro-environnemental</i>	Aides au secteur agricole/Participation à l'opération Agri-Charme/Elaboration d'une charte de convivialité par les agriculteurs	Participation à la valorisation des produits de l'agriculture locale/Organisation d'un marché	1.7, 2.4

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches
<b>CONVIVIALTE, EPANOUISSEMENT, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES</b>				
<b>III. Renforcer la convivialité</b>				
a.	<i>Favoriser la communication interpersonnelle</i>	Restauration de l'ancien château de Rahier/ Rénovation de la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier/ Rénovation de la salle de Chevron/ Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords/Création d'un Comité culturel	Actions afin de promouvoir la citoyenneté	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.10, 2.1, 2.3, 2.5
b.	<i>Favoriser les relations intergénérationnelles</i>	Restauration de l'ancien château de Rahier/ Rénovation de la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier/ Rénovation de la salle de Chevron/ Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords	Mise en place des conditions favorisant les comportements solidaires entre habitants/ Organisation de soirées jeux pour enfants et adultes	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.10, 2.1, 2.3
c.	<i>Sensibiliser l'ensemble des usagers de la commune au respect du cadre de vie de chacun</i>		Actions afin de promouvoir la citoyenneté/Actions pour limiter les débordements pouvant se produire lors de bals	1.1, 1.4, 1.7, 1.8, 2.5
d.	<i>Favoriser l'organisation d'activités supralocales</i>	Création d'un Comité culturel/Création d'un agenda culturel en collaboration avec les communes voisines/Organisation d'activités supra-locales (journées du patrimoine...)	Ajout des activités de la commune de Stavelot à l'agenda culture	1.2, 1.4, 1.10, 2.1
e.	<i>Rassembler, gérer et diffuser toute information utile ou pertinente de la Commune vers le citoyen, du citoyen vers la Commune et entre les citoyens</i>	Amélioration du site Internet communal / Amélioration du Bulletin communal	Ajout des activités de la commune de Stavelot à l'agenda culture/Installation et remise en état des valves communales dans les villages/Organisation d'un cycle de conférences thématiques/Information sur les métiers/Promotion du développement durable/Promotion de la bibliothèque communale/Augmentation des sources d'information concernant les services et les aides	1.10, 2.5, 3.7

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches
<b>IV.</b>	<b>Viser un meilleur épanouissement du citoyen</b>			
a.	<i>Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des enfants</i>	Création d'une MCAE à Chevron/ Améliorations dans le secteur extra-scolaire/Réfectoire pour l'école de La Gleize (en cours)/Cours de seconde langue dès la première primaire	Stimulation des acteurs locaux à développer des ateliers les mercredis après-midi/Mise à disposition d'un local pour les accueillantes indépendantes à Stoumont/Amélioration de l'accueil de la petite enfance: augmentation du nombre de crèches, gardiennes .../Amélioration de l'accueil extra-scolaire à poursuivre/Aides à la Farandolienne à poursuivre	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 2.1, 2.3
b.	<i>Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des jeunes</i>	Rénovation de la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier/Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords/Consultation de la jeunesse/Rénovation de la salle de Chevron	Aménagement d'un lieu ou d'une plage horaire pour les jeunes dans les salles de village/Consultation des jeunes à poursuivre/Installation d'une personne-relais pour les jeunes à l'Administration communale/Création d'une commission des jeunes	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 2.1, 2.3
c.	<i>Développer des infrastructures et un encadrement destinés à répondre aux besoins identifiés des personnes âgées</i>	Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords/Un projet de Commission communale des aînés a été lancé	Sauvegarde des Maisons de Repos (MR) ainsi que des Maisons de Repos et de Soins (MRS)	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 2.1, 2.3
<b>V.</b>	<b>Assurer une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives sur le territoire de la Commune</b>			
a.	<i>Doter la Commune d'un panel d'infrastructures et de moyens logistiques permettant de déployer une offre d'activités adaptée aux besoins des usagers de la Commune</i>	Restauration de l'ancien château de Rahier/ Rénovation de la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier/Rénovation de la salle de Chevron/ Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords/Augmentation de l'offre culturelle/Création d'un Comité culturel/Création d'un agenda culturel en collaboration avec les communes voisines/Nouveau point d'arrêt pour le Bibliobus/Organisation de diverses activités par la bibliothèque/Rénovation de la buvette du football de Chevron	Promotion de la bibliothèque communale /Développement des activités sportives/ Aménagement d'un lieu permettant de pratiquer du skate-board à Stoumont/Coordination des activités sportives entre les villages et engagement de professionnels pour encadrer les activités proposées aux enfants et aux jeunes/Participation au projet d'un circuit de tir à l'arc	1.1, 1.2, 1.4, 1.10, 2.1, 2.3, 3.2, 3.6

	<b>Objectifs</b>	<b>Lot 0</b>	<b>Programme d'actions</b>	<b>Fiches</b>
b.	<i>Stimuler et soutenir la vie associative locale</i>	Restauration de l'ancien château de Rahier/ Rénovation de la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier/Rénovation de la salle de Chevron/ Rénovation de l'école des filles à Stoumont et de ses abords	Développement des synergies entre associations	1.1, 1.2, 1.4, 1.6, 1.10, 2.1
<b>SERVICES</b>				
VI.	<b>Développer l'offre des services</b>			
a.	<i>Adapter l'offre de logement aux besoins</i>	Création d'un Service communal du logement/Participation au Plan d'ancrage communal/Taxes sur les immeubles bâtis inoccupés	Mise en place de mesures favorisant l'accès à la résidence principale sur le territoire de la Commune	2.3
b.	<i>Optimaliser une gestion communale et durable de l'eau</i>	Amélioration du réseau de distribution/Instauration d'une prime pour les citernes à eau de pluie	Valorisation du surplus d'eau/Réduction de la consommation d'eau via des actions de sensibilisation/Valorisation de l'eau de pluie	1.9, 2.4
c.	<i>Améliorer la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire communal pour tous types d'usagers</i>	Création d'un bus communal, la Stoumobile/Réfection sur fonds propre de la voirie menant de La Gleize à Borgoumont/Actualisation de l'atlas des chemins vicinaux	Ramassage scolaire direct vers l'école de Stavelot/Aménagement d'un parking pour les cars et les camions qui viennent chercher les kayaks au pont de Cheneux/Résolution du problème de signalisation en ce qui concerne Cheneux et Monceau/Placement de plaques indicatrices des numéros des maisons	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 2.5, 3.5

	<b>Objectifs</b>	<b>Lot 0</b>	<b>Programme d'actions</b>	<b>Fiches</b>
d.	<i>Améliorer l'accès aux services</i>	Nouveau point d'arrêt pour le Bibliobus/Amélioration des services de l'Administration communale	Augmentation des sources d'information concernant les services et les aides /Développement d'initiatives en matière de formation continuée dans la Commune (cours de promotion sociale...)/Développement de synergies entre les différents établissements scolaires de la Commune/Organisation de Conseils communaux dans les différentes entités	1.2, 1.10, 2.5